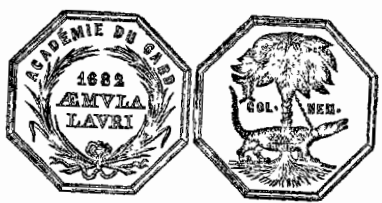


100,03

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DU GARD.

ANNÉE 1876.



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET
12, rue Pradier, 12.

Per fo
10199



TABLE DES MATIÈRES.

Notice biographique sur le peintre Alexandre Colin, par M. <i>Jules Salles</i> , membre-résidant.....	v
Notice biographique sur M. F.-F. de La Farelle, par M. <i>Irène Ginoux</i> , membre-résidant.....	xxiii
Notice sur M. Léon Blanchard, conseiller à la Cour d'appel de Nîmes, par M. <i>N. Gouazé</i> , membre-résidant.....	lxv

ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE.

Monographie des bornes milliaires du département du Gard, par M. <i>Auguste Aurès</i> , membre-résidant.....	1
Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard, pendant l'année 1873 (second semestre), par M. <i>Eug. Ger- mer-Durand</i> , membre-résidant.....	241
Note sur l'inscription d'une statue du portail de Saint-Gilles, par M. l'abbé <i>J. Gareiso</i> , associé-correspondant.....	321
Sur l'ancienne histoire de Carthage (à propos du xvii ^e vol des « Mémoires de la Société archéologique de Constantine »), par M. <i>Alph. Dumas</i> , membre-résidant.....	323
Louis VIII à Saint-André (Villeneuve-lez-Avignon), et Ber- mond de Clausonne, 13 ^e abbé du monastère de Saint-André- d'Avignon, par M. <i>A. Coulondres</i> , membre non-résidant....	333
La Chambre de l'Edit de Languedoc, par M. <i>N. Gouazé</i> , mem- bre-résidant.....	341

LITTÉRATURE.

Du néologisme et de quelques néologismes, par M. <i>Charles Liotard</i> , membre-résidant.....	407
Analyse et appréciation de la « Vie d'Augustin Cochin, par le comte de Falloux, de l'Académie française », par M. <i>Q. des Rivières</i> , membre-résidant.....	449
Fénelon missionnaire et prédicateur, par M. <i>A. de Grisy</i> , membre-résidant.....	473
Molière et la Médecine, par M. le Dr <i>Léon Carcassonne</i> , membre-résidant.....	677

PHILOSOPHIE.

Le scepticisme scientifique de notre temps, par M. <i>É.-J. Pérès</i> , membre non-résidant.....	715
Les mœurs et les lois, par M. <i>Hipp. Roux-Ferrand</i> , membre honoraire.....	773

POÉSIE.

La Tartugo et li dous Canar, par M. <i>A.-II. Bigot</i> , membre-résidant.....	783
--	-----

MÉDECINE.

La Médecine et les Médecins à Nîmes, par M. le Dr <i>Albert Puech</i> , membre-résidant.....	789
--	-----

Concours pour le prix à distribuer en 1877.....	894
Résumé des Observations météorologiques faites à l'École Normale de Nîmes pendant l'année 1876.	
Liste des ouvrages offerts en hommage à l'Académie pendant l'année 1876.....	895
Liste des Sociétés correspondantes.....	899
Tableau nominatif des membres de l'Académie.....	907
Table des matières.....	916
Publications de l'Académie.....	918

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Chapitre I ^{er} . — Renseignements généraux.....	1
Chapitre II. — Milliaires de la voie Domitienne existant encore entiers ou en fragments.....	17
§ 1. — <i>Milliaires réunis dans le parc du grand Teillan</i> ...	17
1 ^o Milliaires d'Auguste.....	17
2 ^o Milliaire de Tibère.....	29
3 ^o Milliaires de Claude.....	38
§ 2. — <i>Milliaire d'Aiguesvives</i>	42
§ 3. — <i>Milliaire de Codognan</i>	45
§ 4. — <i>Milliaire d'Uchau</i>	48
§ 5. — <i>Milliaires de Bernis</i>	55
§ 6. — <i>Milliaire de Caveirac</i>	66
§ 7. — <i>Milliaires de Saint-Oésaire</i>	69
§ 8. — <i>Milliaires du Musée de Nîmes</i>	74
1 ^o Milliaire d'Auguste.....	75
2 ^o Milliaires de Claude.....	85
3 ^o Milliaires d'Antonin.....	93
§ 9. — <i>Milliaires réunis au château de La Coste</i>	96
§ 10. — <i>Milliaire de l'ancienne église de Saint-Thomas-de-Coloures</i>	115
§ 11. — <i>Milliaires de Manduel</i>	117
1 ^o Milliaire d'Auguste.....	117
2 ^o Milliaire de Tibère.....	119
3 ^o Milliaire d'Antonin.....	132
§ 12. — <i>Milliaires de Redessan</i>	135
1 ^o Milliaire de Tibère.....	135
2 ^o Milliaire de Claude.....	137
§ 13. — <i>Milliaires que l'on retrouve encore sur les emplacements qui portaient autrefois les nos VIII et X..</i>	139
1 ^o Milliaire encore debout sur l'emplacement n ^o VIII.....	140
2 ^o Milliaires qui existent encore sur l'emplacement n ^o X.....	142

	Pages
§ 14. — <i>Milliaires de l'église de Saint-Laurent de Jonquières.</i>	117
§ 15. — <i>Milliaires existant encore sur l'emplacement n° XIII.</i>	152
1 ^o Milliare d'Auguste	152
2 ^o Milliare de Tibère	155
3 ^o Milliare d'Antonin	159
§ 16. — <i>Milliaires de Beaucaire.</i>	162
Chapitre III. — Milliaires de la voie Domitienne qu'on ne	
retrouve plus aujourd'hui, quoiqu'ils soient	
mentionnés par des auteurs modernes. . .	
	166
§ 1. — <i>9^o milliaire d'Auguste.</i>	166
§ 2. — <i>Milliaires de Tibère.</i>	175
1 ^o 7 ^o milliare de Tibère	175
2 ^o 8 ^o milliare de Tibère	179
§ 3. — <i>18^o milliaire de Claude.</i>	186
§ 4. — <i>Milliaires d'Antonin.</i>	188
1 ^o 10 ^o milliare d'Antonin	193
2 ^o 11 ^o milliare d'Antonin	196
Chapitre IV. — Milliaires trouvés dans le département du Gard,	
en dehors de la voie Domitienne.	
	203
§ 1. — <i>Milliare anépigraphe de Saint-Vincent.</i>	203
§ 2. — <i>Milliare de Barjac.</i>	206
Chapitre V. — Pierres antiques trouvées dans le département	
du Gard, et considérées à tort comme ayant	
appartenu à des milliaires.	
	213
§ 1. — <i>Inscriptions.</i>	213
1 ^o Inscription en l'honneur de Dioclétien	213
2 ^o Inscription en l'honneur de Julien	215
§ 2. — <i>Fragments de colonne.</i>	217
1 ^o Colonne de Saint-Gilles	217
2 ^o Colonnes placées à l'entrée de la carrière de la Lègue. . .	218
Chapitre VI. — Résumé et conséquences des faits exposés dans	
les chapitres qui précèdent.	
	220

NOTICE BIOGRAPHIQUE

sur le peintre

ALEXANDRE COLIN;

par M. Jules SALLES,

membre-résident.



MESSIEURS,

Lorsque les journaux de Paris nous firent connaître la mort de notre confrère Alexandre Colin, j'eus l'honneur de dire quelques mots, dans l'une de vos séances, pour appeler votre attention sur le nouveau deuil qui venait d'affliger notre Compagnie, et donner un tribut de regrets à l'éminent artiste, dont la longue carrière avait été entièrement consacrée au culte des beaux-arts.

Vous n'avez pas voulu vous contenter de ces trop courtes paroles, et m'avez demandé une notice un peu plus étendue sur la vie et les travaux d'un homme qui a laissé de si agréables souvenirs dans notre ville, pendant les trop courtes années qu'il y a passées. C'est ce que je vais essayer aujourd'hui, en faisant appel à mes

souvenirs personnels, et en résumant les notes recueillies auprès des membres de sa famille qui lui ont survécu.

Alexandre Colin naquit à Paris, le 5 décembre 1798, d'une famille bourgeoise ; mais, s'il fut le premier de sa race à entrer dans la carrière artistique, il aimait à rappeler les liens de parenté qui le rattachaient à des artistes notables du siècle dernier, notamment au sculpteur Simon Challes, à Michel-Ange Challes, dessinateur du cabinet du roi, et enfin au dernier des Drouais, l'élève chéri de David.

Des cinq enfants d'Hubert Colin, son père, deux seulement se livrèrent à l'étude des arts, Alexandre et Paul. Ce dernier, sculpteur de mérite, suivit son frère lorsqu'il fut appelé à diriger à Nîmes nos écoles de dessin. Après une longue carrière, pendant laquelle il a puissamment contribué à l'embellissement de nos édifices publics et privés, il est mort au milieu de nous, en laissant le souvenir d'un homme de bien, aussi remarquable par sa modestie et ses vertus domestiques que par son labeur incessant et son infatigable ciseau. Je suis heureux de saisir cette occasion pour donner un dernier souvenir à sa mémoire, trop vite oubliée par le plus grand nombre, mais qui est restée vivante et chère à tous ceux qui ont approché le modeste et savant artiste.

Revenons maintenant à son frère Alexandre, qui doit faire le sujet de cette notice.

Entré fort jeune dans l'atelier de Girodet, il ne tarda pas à s'y faire remarquer, par son extrême

facilité et des aptitudes très-variées, au milieu de camarades qui s'appelaient Robert Fleury , Edouard Bertin , Devéria , et d'autres non moins célèbres dans l'histoire de la peinture moderne. Mais trois amitiés lui furent surtout précieuses parmi ceux qui se préparaient déjà à livrer la grande bataille des romantiques. En ce temps-là, l'élite de la nation se passionnait jusques à la fureur pour les choses de l'esprit : on se disputait, avec un noble acharnement, sur l'art de bien dire et de bien peindre. C'était comme une réaction contre cette école de David qui avait atteint son apogée avec le peintre des Horaces, mais dont la froide sévérité ne répondait plus à la fougue des jeunes artistes de cette époque. Vous avez tout d'abord nommé Eugène Delacroix , à peu près du même âge que Colin. Les deux amis contractèrent ensemble une de ces liaisons de jeunesse qui durent toute la vie. Peu d'années avant sa mort, en 1861, le peintre de la *Barque du Dante* écrivait à son vieux camarade : « J'ai conservé un très-vif souvenir, mon cher ami, du temps, hélas ! bien éloigné, où nous nous sommes vus dans des circonstances nombreuses, entre autres en Angleterre. C'est une des époques de ma vie que je me rappelle avec le plus de plaisir, et de vous particulièrement ».

M. Colin conservait précieusement toutes les lettres de son illustre ami , ainsi qu'un portrait fort ressemblant, qu'il avait fait de lui, dans les dernières années de la Restauration.

Géricault, un peu plus âgé que Colin et Delacroix , était alors dans tout l'éclat de son talent ,

sinon de sa réputation ; car cette réputation, refusée par ses contemporains, ne lui fut acquise qu'après sa mort. Colin eut l'insigne bonne fortune de voyager avec lui ; il l'accompagna en Angleterre, et se chargea plus tard de reproduire sur pierre la grande et belle page du *Naufrage de la Méduse*, si contestée alors. Cette lithographie, qui se distribuait à la porte du salon où parut ce chef-d'œuvre, contribua à rendre populaire le nom de son auteur.

Mais, parmi ces amis de jeunesse, il n'en est pas avec lequel Colin ait vécu sur le même pied d'intimité qu'avec Bonington. Quand le célèbre artiste anglais, encore jeune et inconnu, vint demander à la France la consécration de son talent, le hasard, qui joue un si grand rôle dans toutes les circonstances de la vie, le mit en rapport avec Colin, qui se prit bien vite d'une véritable passion pour cette riche et sympathique nature.

Des voyages, faits en commun, établirent entre les deux artistes d'étroites relations, et lorsqu'ils étaient séparés, et que Bonington, dans sa correspondance, éprouvait quelque embarras à employer une autre langue que sa langue maternelle, il ne trouvait rien de mieux, pour sortir d'affaire, que de remplir sa feuille de papier avec un bout de paysage, un groupe de bateaux aperçus de sa fenêtre ou la vue d'une plage au bord de la mer, autographes précieux, qui ont été reproduits en fac-simile dans un journal artistique de ces derniers temps.

Je ne puis résister au plaisir de vous lire un billet d'une grâce singulière, avec ses incorrec-

tions grammaticales, billet écrit à la suite d'une de ces brouilles passagères qui viennent troubler parfois les plus solides amitiés.

« J'étais étonné, lui écrivait Bonington, non de recevoir de tes lettres, car tu n'as fait que prendre les devants avec moi à cet égard, mais de me voir accusé de manquer si terriblement à une amitié qui, je l'espérais, sera de plus longue durée. Je n'ignore pas que j'ai mes défauts, comme tout le monde, peut-être plus, mais je ne peux deviner ce qui a pu motiver vos accusations. Je te prie de croire que le parti que tu as pris *fait bien, bien* de la peine à celui qui a toujours été votre ami,
R.-P. BONINGTON ».

Cette lettre a été comprise dans la collection d'autographes qui se sont vendus avec les études d'Alexandre Colin, après la mort de ce dernier. Elle porte la date du 14 décembre 1825. On était jeune alors, plein d'espoir et d'ardeur, riche d'illusion et d'enthousiasme et prêt à soutenir ces luttes inséparables de la vie d'un artiste.

Une autre personne partageait l'amitié de ces jeunes gens ; je veux parler d'un homme que plusieurs de vous ont connu, M. Charles Rivet, depuis préfet, conseiller d'Etat, député, mais qui alors s'occupait presque exclusivement de beaux-arts. Il emmena Colin et Bonington dans un voyage qu'il fit en Italie, et où il prenait plaisir à voir ses amis empiler dans leurs portefeuilles de riches matériaux pour leurs travaux futurs.

M. Rivet venait d'être nommé préfet dans le département du Gard, lorsque la place de directeur de notre école de dessin devint vacante par

suite du décès de M. Périé. Il ne pouvait avoir une meilleure idée que d'appeler à Nîmes son ancien ami ; et certes, M. Colin n'aurait pas consenti à abandonner la belle position qu'il s'était créée à Paris par son talent, pour venir habiter une ville de province, si ce n'eût été pour se retrouver auprès de son camarade d'études et de voyages. Malheureusement notre ville n'a pas su conserver assez longtemps un directeur dont les leçons ne tardèrent pas à jeter un vif éclat sur nos écoles de dessin.... Mais n'anticipons pas sur les événements.

Lorsque M. Colin fut nommé directeur à Nîmes, dans les premières années qui suivirent la révolution de 1830, il fit précéder son arrivée par l'envoi de quelques tableaux de diverses dimensions, qui nous révélèrent un talent tout à fait ignoré du public nîmois. Je me rappelle encore une toile de petit format représentant une vente de cheveux en Bretagne, et dans laquelle le peintre avait représenté, sous les costumes si pittoresques du Finistère, quelques-unes de ces jeunes filles qui se rendent à un marché spécial pour livrer à des ciseaux mercenaires leur abondante chevelure en échange d'un fichu de soie ou d'un simple tablier de cotonnade.

Je puis dire ici, sans vouloir parodier l'exclamation du Corrège, que c'est la vue de ce charmant tableau qui décida ma vocation pour la peinture de genre. Malheureusement pour moi, à l'époque où M. Colin vint professer à Nîmes, d'autres occupations m'empêchaient de me livrer à l'étude de la peinture ; et j'ai à peine pu profiter

des dernières leçons qu'il a données à notre école. Ce qui diminue mes regrets, c'est que d'autres élèves plus heureux que moi ont suivi ses cours : les Jalabert, les Jourdan, les Perrot, les Bert, les Bernard se sont formés à son contact et lui doivent certainement une partie des succès qu'ils ont obtenus dans leur carrière. Personne mieux que M. Colin ne savait inspirer à ses disciples le goût des beaux-arts et stimuler l'émulation par l'exemple du meilleur des maîtres. Où trouver un autre professeur qui, après avoir manié le pinceau pour son compte pendant toute la journée, s'asseyait encore le soir sur le banc de l'école et exécutait une figure entière, soit à l'huile, soit à l'aquarelle, joignant ainsi l'exemple au précepte, la pratique à la théorie (1).

Pour aiguillonner l'ardeur de ses disciples, il trouvait toujours de nouveaux moyens. Un jour, voulant démontrer qu'on pouvait obtenir quelque chose d'une tête, fût-elle vulgaire, même laide, il en peignit une en grandeur double de nature.

Le modèle n'était pas beau : c'était un portefaix adonné à la boisson et portant sur son visage les stigmates de ce vice honteux. Eh bien ! M. Colin s'acquitta de cette tâche avec tant de succès, et, tout en restant fidèle à la ressemblance, fit si bien ressortir ce qu'il y avait d'original, nous dirons presque de poétique, dans cette tête, que, depuis ce moment, ses élèves émerveillés la virent d'un tout autre œil, et tâchèrent de suivre

(1) Celui qui a écrit ces lignes possède une ravissante étude d'après le modèle vivant, exécutée dans une de ces soirées à l'école.

la voie qu'avait tracée le maître. L'un d'eux même, renchérissant encore sur l'idée de l'éminent professeur, poussa l'audace jusqu'à peindre cette tête quatre fois plus grande que nature, et nous ne sachons pas que, dans toute sa carrière d'artiste, Adolphe Perrot ait signé une œuvre plus forte que cette étude.

Aussi les jeunes gens de cette époque avaient-ils un véritable culte pour leur maître. Comme Raphaël, on ne le rencontrait, dans les rues de la ville ou dans les sentiers champêtres, qu'entouré de ses disciples.

Les soirées où il était affranchi de l'enseignement, il les passait chez lui, entouré de sa femme et de ses filles. Il donnait un crayon aux deux aînées, et pendant qu'il leur lisait quelques scènes d'un roman de Walter Scott, il les obligeait à dessiner sur un album les personnages mis en scène par le célèbre romancier anglais. De là ces charmantes aquarelles que la société nimoise se disputait ; de là, cette facilité de composition, qui, plus tard, mit en réputation ces demoiselles dans les journaux illustrés de la capitale (1).

Et maintenant, Messieurs, vous désirez sans doute connaître l'œuvre de M. Colin. N'attendez pas cependant que j'essaye d'analyser toutes les productions de son fécond pinceau, depuis le salon de 1819, où il débuta avec un portrait de femme,

(1) C'est probablement dans ces soirées qu'il fit une série de compositions d'après les poésies de lord Byron : ces dessins, gravés au trait par Réveil, ont été publiés dans une édition spéciale de morceaux choisis parmi les œuvres de l'illustre poète anglais.

jusques en 1875, où il exposait encore, quelques mois avant sa mort. Pendant ce laps de 56 ans, Colin resta constamment sur la brèche, et obtint toutes les médailles qu'on accorde aux artistes de mérite. Vous jugerez de sa fécondité, si je vous dis qu'à un seul salon, celui de 1833, il n'avait pas moins de 12 tableaux.

Notre musée possède cinq toiles de M. Colin. La plus importante est celle des *Bohémien*s. Une de ces tribus nomades et vagabondes s'est arrêtée près le pont du Gard, où les uns préparent le repas, pendant que les mères allaitent leurs enfants, que l'aïeul raconte à son petit-fils l'histoire de sa vie errante, que l'âne se repose en broutant l'herbe. Au milieu de la composition, on voit un groupe de deux jeunes gitanas, dont l'une, vêtue d'un jupon rouge, regarde tendrement un beau garçon aux fines attaches, aux formes élégantes, comme on les retrouve souvent dans ces races du Midi; l'autre, vêtue de haillons, tient à la main un *cabas* dans lequel elle a mendié ou volé quelques provisions pour le ménage rustique : tout cela d'un arrangement et d'une couleur charmante. Dans le fond on aperçoit la famille de l'artiste, assaillie par des enfants en guenilles qui lui demandent l'aumône, et tout à fait au dernier plan les belles arcatures de l'aqueduc, le plus bel ouvrage qu'aient exécuté les Romains dans le midi de l'Europe.

En pendant à ce tableau, se trouve le *François Jér visitant la Maison Carrée*. Sur le perron du monument romain le mieux conservé que nous ayons jamais vu, le roi, un genou à terre, comme pour

exprimer le respect que l'on doit à l'antiquité, essuye avec son mouchoir l'inscription gravée sur un tombeau, qu'il essaye de déchiffrer et d'expliquer à la suite nombreuse qui l'environne. Bien qu'inférieure aux *Bohémiens du pont du Gard*, cette toile offre d'excellentes qualités, sans toutefois sortir, malgré son sujet historique, de la peinture de genre qu'affectionnait tout particulièrement M. Colin.

Le musée de Nîmes possède encore du même auteur trois autres toiles de petite dimension qui représentent des souvenirs d'Italie et *Sarah la baigneuse*. Ce dernier sujet a été traité bien souvent ; il est rare qu'une exposition se passe sans le voir reproduit par le pinceau ; mais jamais la charmante poésie de Victor Hugo n'a été interprétée d'une façon aussi gracieuse que par le pinceau de Colin.

S'il aborda parfois la grande peinture, comme dans son tableau de *Françoise de Rimini*, qui resta pendant quelque temps exposé dans notre musée, dans quatre compositions tirées de la vie de Christophe Colomb, dont la plus importante est dans le musée de Béziers, et aussi dans un certain nombre de tableaux religieux, avouons cependant que c'est à la peinture de genre, à la peinture anecdotique, si je puis me servir de cette expression, qu'il dut ses plus grands succès et obtint une réputation incontestée.

Là, point de limite à son imagination et à son spirituel pinceau : il trouvait des sujets partout, dans les scènes de la vie familière, dans ses souvenirs de voyage, surtout en Italie, mais quelque-

fois aussi dans les mœurs et les coutumes des nations éloignées et des peuples encore sauvages. Son érudition était si profonde qu'il pouvait dessiner et peindre instantanément telle scène et tel costume que vous lui auriez demandé ; n'importe de quel pays, n'importe de quelle époque.

Cette facilité prodigieuse, qui faisait pour ainsi dire la base du talent de M. Colin et qui l'amenait à se passer trop souvent de modèles, avait aussi un revers de médaille, en ce sens qu'il se contentait de trop peu et ne châtiât pas toujours son dessin et sa composition, comme il aurait pu le faire, s'il eût pâli plus longtemps sur chacune de ses œuvres. Mais quel est l'artiste qui peut réunir toutes les qualités ? L'un a la fougue et la couleur, comme Delacroix ; l'autre, le dessin et le style, comme Ingres ; à celui-ci, la puissance de la brosse, comme Decamps ; à celui-là, l'expression et le sentiment, comme Ary Scheffer. Les dons que Colin avait reçus en partage étaient l'esprit, le charme du coloris et la variété dans ses compositions.

A Dieu ne plaise que je veuille amoindrir l'importance de la grande peinture, c'est-à-dire l'élévation du sujet, la science de la mise en scène, le balancement des lignes, l'éclat du coloris, la puissance du clair-obscur, en un mot ce qu'on est convenu d'appeler *le style*. Mais la possession du style n'est échue en partage qu'au petit nombre et appréciée seulement par les savants, les érudits, les raffinés. Il est une autre portion du public, et c'est la plus nombreuse, qui a la faiblesse de croire que, s'il est une branche des beaux-arts

qui doit satisfaire avant tout le plaisir des yeux, c'est la peinture.

Il n'est point de serpent , ni de monstre odieux ,
Qui , par l'art imité , ne puisse plaire aux yeux ,

a dit Boileau. Il faut donc qu'un tableau ait du charme , et si ce n'est pas la première condition de l'art, avouons que c'en est une cependant. Eh bien! M. Colin était l'homme de ceux qui pensent ainsi. Ses tableaux plaisaient au plus grand nombre ; personne ne passait devant eux sans leur accorder le tribut d'un hommage.

Nous avons dit qu'il n'avait reculé devant aucun genre, même devant les sujets religieux. Il faut bien reconnaître que c'est la branche la plus ardue de l'art et que peu d'artistes, surtout à notre époque, ont eu en partage les dons indispensables pour reproduire les faits ou les mystères de la religion chrétienne. Sans vouloir remonter à ces temps de foi évangélique ou un Fra Angelico ne prenait jamais le pinceau avant d'avoir fait une prière et invoqué l'intercession divine pour rendre les pensées qu'il avait dans le cœur, il faut bien avouer qu'un artiste est impuissant à exprimer ce qu'il ne sent pas, ce qui ne constitue pas l'essence de son être intime.

Aussi croyons-nous que l'on fait fausse route en chargeant de la décoration de nos églises des peintres et des sculpteurs qui n'avaient jusqu'alors représenté dans leurs œuvres que des sujets grecs, ou mythologiques, ou profanes, ou simplement puisés dans la vie de tous les jours.

Il nous serait bien facile de citer, à l'appui de cette thèse, des exemples nombreux : nous n'aurions, pour cela, qu'à entrer dans une église, moderne quelconque et à analyser les tableaux qui en font la décoration ; mais ce sujet me conduirait au-delà des limites de ce travail, dans lequel je rentre, en vous disant que, si Colin ne possédait pas les dons qui doivent servir de base à toute composition religieuse, il savait y suppléer toujours par la grâce, l'arrangement et le charmant coloris de sa palette. Je n'en citerai, pour preuve, qu'un tableau peu connu, en ce sens qu'il a été fait à Nîmes et transporté aussitôt dans une maison religieuse (1), d'où il n'est jamais sorti. C'est une *St^e Madeleine*, dont la tête, les mains et les pieds sont peints avec une grâce ravissante. Et je mentionne d'autant plus cette toile qu'elle se rattache à un événement important de la vie de Colin.

A l'époque où l'artiste peignit ce tableau, il avait déjà perdu depuis quelque temps sa première compagne, qui lui avait laissé quatre filles, lourde charge pour un homme voué, comme il était, à un labeur incessant. En province, vous le savez, les modèles sont rares ; mais le hasard lui fit rencontrer une jeune fille, d'une rare beauté, qui consentit à lui prêter sa tête, et, avec sa tête, des pieds qu'on aurait dit sculptés dans le marbre de Paros.

(1) Celle du Refuge, à la montée des Fours-à-Chaux.

De l'admiration artistique à un sentiment plus tendre le degré fut vite franchi, et Colin ne tarda pas à épouser en secondes noces celle qui avait si bien inspiré son pinceau. Il en eut un fils qui, aujourd'hui, non-seulement l'a remplacé comme professeur de dessin à l'Ecole Polytechnique, mais occupe un des premiers rangs parmi nos paysagistes français.

L'un des principaux caractères du talent de Colin était de s'approprier le *faire* des maîtres, de manière à imiter les originaux à s'y méprendre. Qu'il copiât Raphaël, Titien, Véronèse, Vélasquez et même Ingres, vous auriez dit qu'il changeait chaque fois de main et de palette; tant son pinceau était souple, tant il avait le don de s'identifier avec la facture du peintre qu'il voulait reproduire. Il est telles de ces copies qui pourraient tromper l'œil le plus exercé et passer pour des originaux, si on ne savait d'ailleurs où l'artiste a été prendre ses modèles.

Quand les commandes venaient à lui faire défaut ou qu'il voulait doter une de ses filles, il partait pour l'Italie, l'Allemagne, la Hollande ou l'Espagne, et en rapportait une série de copies d'après les chefs-d'œuvre de ces musées, que s'arrachaient les amateurs dans les ventes publiques. C'est de ces copies que Th. Gautier disait, dans un de ces feuilletons où il était passé maître en fait de critique d'art : « Elles sont d'une extrême fidélité de sentiment et de couleur; elles expriment, sous une forme sommaire et réduite, le maître qu'elles reproduisent avec son tempérament, son cachet, sa saveur individuelle. Pour

qui a vu, c'est une fleur de souvenir, pour qui n'a pas vu, une note juste, une indication certaine ».

M. Colin, ai-je dit au commencement de cette notice, resta trop peu de temps au milieu de nous. S'il fallait en chercher la cause, nous la trouverions dans l'amour même de son art et dans une nature trop ardente pour se plier à des exigences qu'il croyait injustes. A tort ou à raison, Messieurs, les tendances de notre cité se portent plutôt du côté marchand que du côté artistique. Effrayé du courant vers lequel M. Colin entraînait les élèves de l'école, le conseil municipal nomma une commission pour surveiller l'enseignement et le diriger principalement vers un but industriel. Vous devinez sans peine qu'un conflit ne pouvait manquer d'éclater entre la commission et le directeur ; et, dans un moment de vivacité dont il se repentit plus tard, Colin donna sa démission, abandonnant une position sûre et tranquille, sinon très-lucrative, pour retourner à Paris, en l'année 1838, et recommencer, pour ainsi dire, sa carrière. Car les Parisiens oublient vite ; de nouveaux noms prennent la place de ceux qui s'absentent, et quand ceux-ci reviennent, c'est avec beaucoup de peine qu'ils reconquièrent une popularité perdue.

Tel fut le sort de Colin ; toutefois il se remit vaillamment à l'œuvre pour tâcher de reprendre sa première position ; sa nomination comme professeur à l'École Polytechnique et le mariage de ses filles avec des artistes distingués le soutinrent dans ses efforts ; et il eut le bonheur, avant de mourir, de voir sa réputation se continuer et s'augmenter encore dans la personne de petits-fils

qui occupent aujourd'hui un des premiers rangs parmi les artistes contemporains.

Cette notice serait bien incomplète, Messieurs, si je n'y ajoutais quelques lignes pour vous parler de Colin membre de l'Académie du Gard. Reçu dans le sein de notre Compagnie, en l'année 1834, Colin ne tarda pas à montrer qu'il savait tenir la plume aussi aisément que le pinceau. Dans le discours de réception qu'il prononça le jour de son entrée (et permettez-moi d'exprimer le regret que son exemple n'ait pas été suivi depuis lors), dans son discours de réception, dis-je, aussi bien que dans tous ceux qu'il fit à l'occasion des distributions de prix, on est forcé de reconnaître une éducation forte et soignée, nourrie aux saines doctrines de l'art; des pensées très-élevées, jointes à une élégance de plume qui est le privilège de bien peu d'artistes. C'est dans un de ces discours que je lis les paroles qui termineront cette courte notice :

« Des idées d'art fermentent plus que jamais dans les têtes de la nouvelle génération; les hommes commencent à comprendre qu'il y a quelque chose qui les élève plus que l'argent..., l'éducation morale. Aussi, plus elle tend à se développer, plus on est en droit d'attendre une ère de civilisation meilleure. Les arts nous ouvrent une de ces voies, la moins positive peut-être, mais la plus enivrante, puisqu'elle donne satisfaction à la portion intellectuelle, la seule qui distingue l'homme de la brute. Malheur à ceux qui blâment cette exaltation emportant souvent celui qui s'y voue hors du monde réel, dans un avenir plein de séduc-

tions et de promesses. Mais leur fortune ? dira-t-on ; celle de l'artiste est grande aussi, car le monde lui appartient. Il ne vit point seulement de la vie positive : sa vie est celle de l'âme, et rien ne saurait lui enlever ses jouissances infinies. Il rend hommage à tout ce qui est grand et beau ; la nature ouvre pour lui son livre immense et magnifique. Il salue avec transport le ciel, la mer, les montagnes, les forêts, les rochers sauvages, les torrents impétueux et les eaux murmurantes, la lumière et l'obscurité. Son cœur vibre à tous ces accents mystérieux. Quelle fortune pourrait lui donner de telles joies ?

» Là où le vulgaire promène ses ennuis et s'efforce à *tuer le temps* en travaux insignifiants ou en jeux stupides, lui se complait à rêver et n'a besoin d'autre société que de cette nature féconde : car tout y parle un langage que son âme comprend ; sa vie est celle d'un homme libre, souvent aventureuse, mais exempte de monotonie, remplie par des études constantes qui empêchent l'ennui de se glisser dans son cœur et font passer ses jours rapides comme les heures...».

Je m'arrête, ici, Messieurs, en vous demandant si celui qui a exprimé de si belles pensées en un tel langage n'était pas digne de nous appartenir, et si sa mort ne doit pas laisser parmi nous de légitimes regrets.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. F.-F. DE LA FARELLE;

par M. Irénée GINOUX,

membre-résident.

Lorsque je me suis offert à l'Académie pour faire la notice biographique de M. de La Farelle, tâche qui avait été dévolue à notre ancien président, M. Révoil, et que son éloignement (momentané, nous l'espérons) de notre Compagnie lui a fait décliner, ce n'est pas que je me crusse en complète communauté d'idées avec notre très-regretté confrère; mais qui ne s'estimerait heureux de se trouver avec lui en complète communauté de sentiments?

M. de La Farelle a aimé les classes laborieuses; mais il ne les a jamais bercées de l'espoir qu'elles arriveraient à la conquête définitive de l'homme sur la nature.

Il a aimé le progrès; mais il a voulu tenir ses partisans en garde contre les utopies dangereuses

qui promettent le bonheur parfait dans notre monde sublunaire, et qui, prétendant ne le devoir qu'à la science, éloignent Dieu de sa coopération.

Il a aimé l'humanité; mais ce sentiment n'était pas chez lui exclusif du patriotisme: il savait que le cœur de l'homme n'est pas assez vaste pour aimer tous ses semblables de la même façon, et que son amour perd en intensité ce qu'il gagne en étendue.

Il a aimé la liberté; mais il savait que la liberté de chacun est limitée par la liberté de tous; que, dans ce bas monde, il faut apprendre à céder pour avoir le droit d'exiger.

Il a aimé le siècle qui l'a vu naître; il était persuadé qu'il valait mieux que ses aînés, parce qu'il vivait dans l'expérience du passé; mais il ne jetait pas l'anathème sur les générations écoulées, qui nous ont légué l'héritage de leurs réformes, comme nous lèguerons à nos enfants l'héritage des nôtres.

Tel est, Messieurs, le cadre tout fait que je trouve dans la vie et dans les œuvres de M. de La Farelle; il ne me reste qu'à y adapter un portrait digne de celui qui me servira de modèle.

À ce dernier point de vue seulement, ma tâche est difficile; différemment, elle serait à la fois douloureuse et agréable: douloureuse, parce qu'elle est inséparable du regret d'avoir perdu un confrère si éminent, et agréable, parce que son éloge est dans la bouche de tous, et que je suis sûr de semer dans un terrain bien préparé d'avance.

I.

M. François-Félix de La Farelle naquit à Anduze (Gard), le 17 floréal an viii (7 mai 1800), de François-Frédéric-Félix de La Farelle et de Jacqueline-Marguerite Falgairette de Rebourguil.

Les titres nobiliaires ne sont point relatés dans l'acte de naissance; mais, du côté paternel comme du côté maternel, M. de La Farelle appartient à une ancienne famille noble, l'une originaire du Bas-Languedoc, l'autre du Rouergue.

M. Louis de Laroque, dans son *Armorial de la noblesse du Bas-Languedoc*, divise en trois branches les La Farelle de cette province. Leur origine est commune; elles ont les mêmes armes. Cette maison est connue, au diocèse de Nîmes, par une filiation suivie, depuis le commencement du xiv^e siècle. La troisième branche s'éteint avec notre confrère dans la ligne masculine. Elle avait fait souche à Anduze.

La généalogie de la famille de La Farelle est également mentionnée tout au long dans les *Jugements sur la noblesse*, de M. de Bezons.

Quant aux Rebourguil, le chevalier de ce nom est mort, sous la Restauration, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait été d'abord attaché à la maison militaire du comte d'Artois, et était devenu plus tard premier lieutenant de la compagnie d'Hénain. Il servit de père adoptif à son neveu, resté orphelin de très-bonne heure.

Il lui transmet son nom, que M. de La Farelle ajouta au sien.

Les souvenirs historiques ou de famille sont moins étrangers qu'on ne pourrait penser tout d'abord à l'étude biographique que j'ai entreprise. Ils expliqueront certains attachements dynastiques auxquels M. de La Farelle est toujours demeuré fidèle; ils donneront la raison d'un certain respect pour le passé, dont il n'a jamais consenti à faire litière, autrement que par des réformes graduées, successives et conformes aux nouveaux besoins de la société.

Mais quand ces détails n'auraient pour objet que de faire mieux apprécier M. de La Farelle, qui, sorti des rangs de l'aristocratie, riche propriétaire, ne dédaigne pas de s'occuper des souffrances de tous les malheureux, en essayant d'y chercher un remède, vous ne les jugerez pas inutiles à mon sujet. Sans songer à lui faire un mérite de sa naissance pas plus que de sa fortune, ne devrais-je pas encore, au point de vue où je me place, compléter le tableau du bonheur domestique, qui jusqu'à sa mort n'a cessé de lui sourire?

M. de La Farelle épousa, le 26 avril 1826, dame Suzanne-Pradine-Nancy de Saltet.

De ce mariage naquirent deux filles : l'une, qui a pris un nom si cher, à tant de titres, à notre Compagnie et à la magistrature nimoise : j'ai nommé M^{me} de Clausonne; l'autre, qui est devenue M^{me} de Mazarin, encore un nom connu de tous.

Quel contraste avec les misères humaines qui vont être la préoccupation constante, l'objet per-

manent des pensées et des écrits de M. de La Farelle !

Attaché d'abord, comme avocat, au barreau de Milhau (Aveyron), il dut se sentir peu de dispositions pour une carrière dans laquelle sans doute on défend la veuve et l'orphelin, mais où forcément quelqu'un a le rôle contraire.

Certes, personne plus que moi n'estime la belle profession de l'avocat, mais quiconque a, comme M. de La Farelle, une nature douce, bienveillante, sympathique, peu militante, est obligé de reconnaître que la lutte du barreau devait aller peu à son tempérament, sinon à ses aptitudes. Entré dans la magistrature comme substitut du procureur du roi, il donna sa démission quelque temps après son mariage.

On a sans raison attribué à la révolution de 1830 sa retraite des fonctions publiques. Cette erreur vient évidemment de la pensée qu'on a pu lui prêter de rester fidèle à son passé et à celui de sa famille. Non, il ne vint jamais à l'esprit de M. de La Farelle de refuser son concours au service du pays. S'il déserta le palais, ce fut afin de pouvoir se livrer librement à son goût pour les études économiques.

La vie de M. de La Farelle après 1830, les œuvres qu'il a publiées depuis, ont pu faire supposer (je dois le reconnaître) qu'il avait obéi aux inspirations de sa foi politique; mais ses regrets n'allèrent pas jusqu'à lui faire désespérer de la France.

Les hautes qualités de M. de La Farelle, la nature de ses études, les précédents d'une vie de probité,

d'indépendance et d'honneur devaient un jour faire de lui un homme public.

Il se présenta aux suffrages des électeurs de l'arrondissement d'Alais, une première fois, en 1839. L'ère des apaisements n'était pas arrivée depuis la secousse de 1830 ; et quoiqu'il se fût présenté comme un candidat de conciliation, ce qu'il était réellement ; quoiqu'il se fût placé sur un terrain neutre, où des adversaires généreux pouvaient se trouver réunis et s'entendre, la majorité des électeurs parut lui tenir rigueur de ses attaches politiques. Elles n'avaient rien cependant qui pût effaroucher les partisans d'une royauté constitutionnelle.

En 1842, M. de La Farelle, au renouvellement de la chambre élective, se présenta de nouveau aux suffrages de ses concitoyens. Sa profession de foi peut se résumer ainsi : Point de concours ni d'opposition systématiques.

« Les nobles fonctions de député, disait-il, devraient beaucoup tenir de celles du juré ; mais pour mériter ce beau nom de juré législateur, de juré national, le député, tout en se traçant un système général de conduite parlementaire, ne devrait évidemment ni s'incruster sur aucun banc, ni s'inféoder à aucun groupe, ni se faire l'homme-lige d'aucun chef de file.

» Il devrait étudier, examiner, répondre à chaque question pour elle-même, pour prononcer son verdict législatif sur les grands intérêts du pays, en son âme et conscience, devant Dieu et devant les hommes ».

Je ne connais pas de rêve plus honnête que

celui-là. Peut-être arriverons-nous un jour à la réalisation de ce desideratum politique ; mais en l'état, comme à l'époque où parlait M. de La Farelle, l'isolement de quelques-uns ne pourrait que donner une force nouvelle à ceux qui sauraient se grouper. Et je ne fais ici allusion à aucun parti.

Cette fois, M. de La Farelle fut envoyé au parlement, et sa ligne de conduite fut conforme aux principes qu'il avait proclamés ; il avait tenu parole à ses électeurs.

Aussi, lorsqu'en 1846 eurent lieu de nouvelles élections, M. de La Farelle put se présenter sans crainte aux suffrages de ses concitoyens ; il avait le droit d'invoquer son passé parlementaire et d'obliger à croire pour l'avenir à la loyauté de sa conduite.

Il est difficile, dit le proverbe, de contenter tout le monde et son père. Les groupes ne pardonnèrent pas à M. de La Farelle son isolement sur certaines questions.

Mais il ne se plaignit pas des attaques passionnées ou intéressées dont sa candidature était l'objet ; il les attribua à l'ardeur de nos luttes civiles, au libre jeu de nos institutions.

M. de La Farelle fut envoyé une seconde fois à la Chambre, et, dans le canton d'Anduze, où il n'y a certes pas unanimité d'opinion, mais où il était plus particulièrement connu, il obtint l'unanimité des suffrages.

Depuis 1848, M. de La Farelle s'était retiré de la vie politique pour ne s'occuper plus que de ses chères études et de la direction à donner à l'éducation de ses enfants.

Nous verrons tout à l'heure, en parlant de ses œuvres, qu'il leur a consacré une étude philosophique et religieuse, exprès écrite par le père pour ses enfants.

Pour mieux vous dépeindre l'homme, il aurait fallu vivre dans l'intimité de cette famille patriarcale, de laquelle des amis m'ont dit tout le bien possible, que j'aurais aisément deviné; mais personnellement je n'ai connu M. de La Farelle que comme confrère, comme écrivain; c'est du confrère et de l'écrivain que je vous parlerai plus longuement. Comme publiciste, M. de La Farelle a été économiste, historien, légiste, philosophe, et, sur toutes ces matières, écrivain d'un style vraiment remarquable.

Vous allez en juger.

II.

J'avais été tenté tout d'abord de vous faire connaître, par une analyse très-succincte et par ordre chronologique, les publications de M. de La Farelle; cette division avait pour avantage de nous faire mieux suivre quelques modifications que nous avons cru apercevoir dans les pensées primitives de notre éminent confrère.

Comme, en définitive, quelles que soient les objections qu'on pourra opposer parfois aux vues présentées par l'auteur, il est impossible de ne pas rendre hommage à son ardente charité, à son amour du bien, à son esprit de liberté, de patriotisme et de justice; comme tout cela se trouve

réuni dans les œuvres de M. de La Farelle, n'important les dates et les circonstances qui les ont fait naître, j'ai préféré à la forme bibliographique le plan auquel je me suis arrêté.

M. de La Farelle fut reçu membre de l'Académie du Gard, le 7 décembre 1839; il a donné à notre Compagnie, *in extenso* ou par fragments, les prémices de ses publications. En parlant donc du publiciste, je me trouverai avoir parlé du membre de notre Compagnie ainsi que de beaucoup d'autres sociétés savantes.

L'œuvre capitale de M. de La Farelle, celle qui a eu plusieurs éditions, celle qui lui valut, en 1840, le prix Monthyon et le titre de Correspondant de l'Institut, c'est évidemment son livre *du Progrès social, au profit des classes populaires non indigentes*, qui parut à Paris, en 1839, édité par la maison Audin.

Les principaux organes de la presse parisienne, depuis *le Journal des Débats* jusqu'à *la Quotidienne*, les uns avec réserve, et les autres sans réserve, firent de cette publication le plus grand éloge.

Les journaux de la province, et notamment du Midi, se joignirent à ce concert de louanges.

Car il faut que je vous le dise, M. de La Farelle, qui était Correspondant de l'Institut depuis le 24 janvier 1846, était, depuis le 31 septembre 1840, lauréat de la Société industrielle de Mulhouse, membre correspondant de l'Institut de Washington depuis le 14 mars 1848; et postérieurement, c'est-à-dire le 31 mars 1849, il fut nommé membre

correspondant de la Société d'Archéologie de Belgique.

Il faut se rappeler quelles étaient, à l'époque où parut le livre de M. de La Farelle, les questions à l'ordre du jour en économie politique. C'était la concurrence anarchique et la production illimitée. C'était le développement excessif de la population. C'était le travail des enfants dans les manufactures. C'était le régime des prisons.

Et tous les socialistes cherchaient à apporter leur panacée à un mal qu'ils croyaient sans remède avec notre organisation sociale, et qui, pour nous, ne provenait que d'un défaut d'équilibre entre le laisser-faire et le laisser-passer.

Il y avait alors deux classes de socialistes : les uns, qui voulaient faire table rase et tenaient peu de compte de ce qui avait été considéré jusqu'alors comme des états sociaux : la famille, la propriété, la religion ; les autres, qui, les tenant dans le plus profond respect et craignant de les voir sombrer dans un cataclysme général, donnaient satisfaction à un certain besoin d'organisation, qui semblait vouloir entrer dans les masses.

Dans cette dernière phalange, qu'on pourrait dénommer les socialistes conservateurs, s'enrôlèrent les Decoux, les Sismondi, les Bargemont de Villeneuve.

M. de La Farelle qui, le 24 janvier 1846, devait remplir à l'Institut, dans la section d'économie politique et de statistique, la place devenue vacante par suite de l'élection de M. Bargemont de Villeneuve en qualité d'académicien titulaire, M. de La Farelle était de cette école.

Beaucoup auraient voulu retourner aux anciennes corporations. Toute l'université catholique de Dublin en était là. M. de La Farelle voulut apporter quelque tempérament à ce retour vers le passé. Esprit très-libéral, il consentait bien à revenir aux corporations, mais il les voulait libres. Il n'avait pas oublié les luttes auxquelles ces corporations avaient donné lieu et dont celles du compagnonnage, jusque pendant la Restauration, ont été les tristes restes; il savait que, pour arriver à la maîtrise, le compagnon qui avait *donné son chef-d'œuvre*, rencontrait souvent des obstacles dans la jalousie des patrons, auxquels il devait faire concurrence; il savait que plus tard, lorsque les ressources financières avaient été épuisées, on avait vendu les maîtrises à des prix vraiment exorbitants.

Que seraient devenues les corporations libres, sur lesquelles M. de La Farelle fondait tant d'espérances? Auraient-elles fait cesser les conflits dont il donne une analyse rapide?

1^o Conflit entre l'apprenti et le maître; l'apprenti ayant intérêt à gagner au plus tôt un salaire; le maître ayant intérêt à prolonger un apprentissage, dont l'avantage est en raison directe de sa durée;

2^o Conflit entre l'apprenti et l'ouvrier; le travail gratuit du premier faisant concurrence au travail salarié du second, et rendant le concours de ce dernier moins urgent et moins nécessaire;

3^o Conflit entre les divers apprentis, dont les intérêts ne sont pas solidaires, les conditions

acceptées par l'un devenant la règle au détriment de ses camarades;

4^o Conflit entre les ouvriers, qui se font concurrence pour le travail et le salaire;

5^o Conflit entre les maîtres, qui se disputent les apprentis, les ouvriers, les loyers, les matières premières, les capitaux, les débouchés;

6^o Conflit entre les industriels et les producteurs des matières premières, cherchant naturellement à se tromper sur la qualité, le prix et le paiement;

7^o Conflit entre les industriels et les acheteurs des matières ouvrées, soit marchands, soit consommateurs, se dupant aussi à qui mieux mieux;

8^o Conflit entre les travailleurs et les capitalistes, prêteurs de fonds, soit sur l'intérêt des capitaux, soit sur les conditions du placement et du remboursement;

9^o Conflit entre les travailleurs et les actionnaires, sur les comptes et les dividendes;

10^o Conflit entre les travailleurs et les administrateurs, sur les salaires et les honoraires;

11^o Conflit entre les capitalistes et les administrateurs, sur les gestions;

12^o Conflit des localités fabriquant les mêmes objets.

En un mot, une organisation, même libre, aurait-elle fait cesser l'opposition universelle des intérêts qu'on appelle improprement *anarchique*, et dont Frédéric Bastiat a fait toute la base de ses *harmonies économiques*?

M. de La Farelle n'a jamais espéré un pareil résultat; mais il voulait atteindre la concurrence sans frein, la concurrence sans limite, celle qui,

d'après lui, produit comme résultats : « fraude dans la production, rivalité ardente et mauvaise foi, ruine des artisans, monopole des grands établissements, augmentation du nombre des faillites, désordres abrutissants des artisans et des ouvriers, destruction de la vie de famille, impossibilité d'établir un lien moral quelconque avec des compagnies industrielles, qui deviennent tous les jours plus nombreuses, parce qu'il n'y a que les grands établissements qui, selon lui, puissent vivre, et que les fortunes sont nécessairement diminuées par l'égal partage entre les enfants ».

On peut bien ne pas croire à l'efficacité des moyens proposés pour faire cesser un tel état de choses ; mais peut-on ne pas admirer ceux qui les cherchent et les étudient avec la bonne foi, la loyauté que mettait M. de La Farelle dans tous ses travaux ?

Non, M. de La Farelle n'a pas espéré rétablir
L'harmonie de l'homme avec lui-même,
L'harmonie de l'homme avec ses semblables,
L'harmonie de l'homme avec la nature,
L'harmonie de l'homme avec Dieu.

Mais il a craint que les classes laborieuses, souffrantes, auxquelles étaient acquises ses chaleureuses sympathies, ne se laissassent séduire par les utopistes qui font de pareilles promesses.

En effet, c'est à la suite d'un exposé analytique et critique des utopies sociales contemporaines, c'est après avoir consacré trois chapitres savoir :

Le premier à la religion Saint-Simonienne ;

Le second à la théorie sociétaire de Charles Fourier ;

Le troisième à la théorie rationnelle d'Owen, —

Que M. de La Farelle aborde ses vues personnelles sur le progrès social et sur l'amélioration morale et matérielle du plus grand nombre.

Il ne faut pas oublier que, si les réformateurs contemporains n'ont apporté à la société que quelques améliorations durables, ils ont tous fait preuve d'un talent remarquable pour mettre en relief les vices et les travers de la société. Or, quand on peut se dire qu'une critique est vraie, on ne se demande pas toujours si ce qu'on voudrait mettre à la place l'est également. Ce que l'on peut dire, c'est que la société serait bientôt morte, si chacun était libre de manœuvrer sur elle le scalpel à sa guise.

C'est cette thérapeutique sociale qu'a voulu combattre M. de La Farelle, peut-être en lui empruntant, sans le vouloir, quelques-unes de ses panacées.

Tant que les théories socialistes restèrent dans le domaine de la spéculation philosophique, M. de La Farelle ne se montra pas très-effrayé de l'intervention de l'état dans une organisation quelconque pouvant détruire les effets d'une concurrence anarchique. Mais lorsqu'il entendit professer au Luxembourg les doctrines que l'on donnait pour base à l'organisation du travail, la rémunération des travailleurs associés, non plus proportionnellement à leurs efforts et à leurs services, mais dans la mesure des besoins et appétits de chacun; lorsque, d'un autre côté, il vit saper l'odieuse propriété et l'infâme capital; lorsque, du haut de la tribune de l'Assemblée Nationale, on semblait

vouloir faire accepter à l'opinion publique le droit au travail, M. de La Farelle, avec MM. Michel Chevalier, Wolowski, Léon Faucher, Bastiat et tant d'autres, se posa en face du socialisme.

Nous avons, de notre confrère, une *Notice sur Frédéric Bastiat*, publiée à Nîmes, en 1853, qui ferait supposer qu'il aurait renoncé à ses idées d'organisation de l'industrie, et qu'il s'était rallié au *Credo* du célèbre auteur des *Harmonies Économiques*.

Tout le monde a lu cette page suave qui termine l'introduction du livre des *Harmonies*. Après avoir établi que, dans le monde social, tous les intérêts légitimes sont harmoniques, et que la puissance publique n'a rien de mieux à faire que de les laisser se développer en liberté; que son unique fonction doit être d'en protéger le libre jeu contre la violence et la fraude, le monopole et la spoliation; Bastiat, s'adressant aux jeunes gens, s'écrie, dans un admirable langage qu'on ne saurait trop répéter : « Dans ce temps où un douloureux scepticisme semble être l'effet et le châtiement de l'anarchie des idées, je m'estimerais heureux si la lecture de ce livre faisait arriver sur vos lèvres, dans l'ordre des idées qui s'agitent, ce mot consolant, ce mot d'une saveur parfumée, ce mot qui n'est pas seulement un refuge, mais une force, puisqu'on a pu dire de lui qu'il remue les montagnes, ce mot qui ouvre le symbole des chrétiens : « *Je crois* » : je crois que Celui qui a arrangé le monde matériel n'a pas voulu rester étranger aux arrangements du monde social. Je crois qu'Il a su combiner et faire mouvoir har-

monieusement des agents libres aussi bien que des molécules inertes. Je crois que sa Providence éclate au moins autant, si ce n'est plus, dans les lois auxquelles Il a soumis les intérêts et les volontés, que dans celles qu'Il a imposées aux pesanteurs et aux vitesses. Je crois que tout, dans la société, est cause de perfectionnement et de progrès, même ce qui la blesse. Je crois qu'il suffit au développement graduel et paisible de l'humanité que ces tendances ne soient pas troublées et qu'elles conquièrent la liberté de leur mouvement. Je crois toutes ces choses, non parce que je les désire et qu'elles satisfont mon cœur, mais parce que mon intelligence leur donne un assentiment réfléchi. Ah ! si jamais vous prononcez cette parole : *Je crois*, vous serez ardents à la propager et le problème social sera bientôt résolu ; car il est, quoi qu'on dise, facile à résoudre. *Les intérêts sont harmoniques ; donc la solution est tout entière dans ce mot : Liberté ».*

M. de La Farelle apporte néanmoins à la théorie du libre échange absolu, proclamé par Bastiat, des réserves, des exceptions. Il y en a une qu'il faut au moins accepter, c'est le tempérament dans la transition du problème protecteur ou des prohibitions au système de liberté. C'est le respect des droits et intérêts acquis. M. de La Farelle n'y manque jamais.

Quoi qu'il en soit, nous sommes loin de la crainte de cette concurrence anarchique à laquelle il fallait trouver un remède, qui est au point de départ du livre de M. de La Farelle *Du Progrès social*. Ah ! c'est qu'en fait de progrès,

notre Confrère était homme à prêcher d'exemple. Améliorer sans détruire, c'était sa devise ; il pensait, avec tous les réformateurs qui ont laissé quelque chose de leur passage , qu'il vaut mieux continuer que recommencer.

Il n'y a pas de problème économique qui ait été plus agité et qui ait reçu des solutions plus différentes et plus contradictoires que celui de la population : selon les temps, les lieux, les circonstances accidentelles , on se préoccupe de son exubérance ou de sa décroissance.

Malthus et Proudhon sont les deux antipodes dans cette doctrine économique. Aujourd'hui les statisticiens et les économistes poussent le cri d'alarme, en comparant les naissances avec les décès et la lenteur avec laquelle se fait en France l'accroissement de la population, tandis qu'en Allemagne la progression a lieu dans des proportions beaucoup plus considérables. Et cependant, nous n'avons pas, de bien s'en faut, les émigrations des pays allemands.

M. de Lavergne vient de publier, à ce sujet, un travail fort remarquable.

A l'époque où parut le livre de M. de La Farelle, les appréhensions avaient lieu en sens inverse de ce qu'elles sont aujourd'hui ; et les économistes qui voulaient limiter la concurrence et les produits conçurent la pensée de limiter la production de l'espèce humaine. La fameuse proposition de Malthus, que la population grandit dans une proportion géométrique, tandis que les moyens de subsistance ne croissent que dans une propor-

tion arithmétique, cette proposition était devenue une espèce d'axiôme.

Naturellement, M. de La Farelle a dû se ressentir de ce milieu, produit de vingt-cinq ans de paix continus, et d'un besoin effréné de luxe.

C'est pourquoi, répondant à Adam Smith, qui prétend que toutes les espèces animales multiplient à proportion de leur subsistance et qu'aucune espèce ne peut multiplier au-delà dans les sociétés civilisées, M. de La Farelle accuse ces observations d'être incomplètes, quoique ingénieuses.

Il voudrait croire à ce système si simple, si doux, mais il ajoute: « L'expérience, plus puissante que les raisonnements, semble vouloir y donner un démenti formel et douloureux »; et il arrive à cette conclusion, que l'économie politique et les gouvernements n'ont qu'à protéger, au contraire, le mouvement de la population selon les nécessités de l'époque et du lieu.

Mais comment? — Vous ne vous attendez pas à trouver chez M. de La Farelle une proposition que pourrait désavouer la morale publique. Il repousse toute restriction légale apportée à la faculté de se marier: 1^o c'est une violation flagrante de l'un des droits les plus sacrés de l'humanité; 2^o c'est une provocation directe et un encouragement énergique à la corruption des mœurs nationales.

M. de La Farelle ne connaît qu'un moyen curatif et répressif, c'est la colonisation. Nous nous permettrons de croire qu'il n'y a ni moyen curatif

ni moyen répressif à employer pour équilibrer la population avec les moyens de subsistance.

La cause de la misère générale n'est pas seulement du domaine de l'économie politique. Elle entre pour beaucoup dans la sphère de la morale. Le plus grand obstacle au bonheur des masses est dans la mauvaise répartition du budget de la famille. On y donne beaucoup trop de place aux satisfactions des besoins d'un ordre secondaire, en ne songeant pas assez à la satisfaction des besoins naturels. Là où souvent on n'a pas eu de quoi acheter du pain, où quelquefois on l'a acheté à crédit, on a trouvé de quoi payer la consommation du cabaret.

Il y a d'autres causes desquelles dépend l'équilibre entre la population et les moyens de subsistance, elles sont du domaine de la politique ; et celles-là, M. de La Farelle les a signalées : c'est d'abord la quotité trop élevée de l'impôt public, sa mauvaise assiette et son mauvais emploi.

Je ne suivrai pas M. de La Farelle sur ce terrain. Rien n'est plus légitime que l'impôt, rien n'est plus difficile que son assiette ; mais, ici comme partout, nous trouvons dans M. de La Farelle un libéral : « Il ne veut point de cette doctrine qui prétendrait confier à l'Etat une sorte de tutelle officieuse au profit des intérêts privés ; un quasi-droit de propriété sur les revenus particuliers, avec mission d'imprimer aux diverses sources de la propriété générale une activité et une direction soi-disant plus avantageuses et plus civilisatrices ».

Ici comme partout, nous retrouvons les senti-

ments du publiciste philanthrope : « Les impôts les moins onéreux, dit-il, pour les contribuables privés des dons de la fortune sont et seront toujours, *non pas seulement préférables, mais les seuls légitimes et équitables* ».

Parmi les économistes contemporains, les uns se sont épris d'une sympathie particulière pour les populations agricoles, les autres pour les populations industrielles. M. de La Farelle combat les jugements trop exclusifs de ces diverses écoles. « Il y aurait, dit-il, injustice et danger à trop faire pencher la balance du côté de l'une ou de l'autre de ces deux conditions sociales ». Il veut de l'une et de l'autre l'amélioration et le progrès.

Inutile que j'ajoute que M. de La Farelle n'appartient pas à cette école qui ne se préoccupe que de l'amélioration matérielle des classes souffrantes ; il ne sépare point les besoins physiques des rangs inférieurs de la société de leurs besoins religieux, moraux et intellectuels.

S'agit-il des monts de-piété ? Il voudrait que ces établissements devinssent inutiles ; mais on est obligé d'en confesser la nécessité dans certaines circonstances : « Il faudrait, dit-il, que les prêts populaires redevinssent ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être : des auxiliaires du bureau de bienfaisance, appelés à fonctionner comme lui avec intelligence et justice ».

Ces deux derniers mots renferment tout ce qu'il y a de douloureuse sympathie, dans le cœur de M. de La Farelle, pour les défauts, les vices, toutes les infirmités morales de l'espèce humaine.

En vous parlant de l'œuvre capitale de M. de La

Farelle, je vous ai fait connaître l'homme, l'économiste; je pourrais, à propos de la même publication, vous parler de l'écrivain.

Dans une matière qui ne se prête pas beaucoup aux splendeurs du langage, M. de La Farelle ne néglige ni la correction ni l'élégance du style, et il arrive souvent à des accents d'une chaleureuse beauté. Permettez-moi de vous en donner un échantillon : je le prends dans le résumé de son livre.

« Ce n'est pas nous, dit-il, hommes du XVIII^e et du XIX^e siècle, qui avons inventé le progrès social, bien que nous nous en soyons vantés quelquefois, et que nous l'ayons analysé, étudié, formulé, codifié plus qu'il ne l'avait été depuis quelques milliers d'années qu'il est au monde et qu'il poursuit sa glorieuse voie à travers le temps et l'espace, tantôt à découvert, le front haut, la tête levée; tantôt en secret, discrètement et à pas de loup; tantôt par une ligne droite et audacieuse, comme celle que nous faisons à nos chemins de fer à travers les vallons, les montagnes et les rivières; tantôt par une ligne courbe et mollement onduluse, pareille au cours de ces fleuves paisibles qui se plient à toutes les sinuosités des collines, se déroulent en longs anneaux au milieu des plaines et semblent plus d'une fois vouloir remonter vers leurs sources.

» La direction de cette marche, je le sais, est due à la Providence, qui se l'est réservée; mais les hommes ne peuvent-ils y rien changer? Ne leur est-il jamais donné, par la force de leur volonté et l'emploi de leurs facultés naturelles, de

la précipiter, de la diriger, de la régulariser ? Répondre négativement, ce serait faire injure à la puissance de l'humanité et de Celui qui a fait de l'humanité une espèce libre, intelligente et perfectible ».

Ne dirait-on pas que cette page a été détachée d'un livre de Fénelon ?

L'ouvrage de M. de La Farelle sur lequel nous venons de compléter notre appréciation en jugeant l'homme, l'économiste, l'écrivain, n'est pas le seul que nous devons à la plume de notre éminent confrère, dans la sphère de l'économie politique.

En 1841, la Société royale d'émulation, d'agriculture, des sciences et arts du département de l'Ain avait mis au concours les questions suivantes : 1^o La suppression des maîtrises et des jurandes, tout en détruisant un monopole fâcheux, n'a-t-elle pas offert le grand inconvénient de laisser sans organisation la classe ouvrière ? Ne serait-il pas à désirer que des associations légales, dans les divers métiers, leur donnassent une forme, un ensemble qui régulariserait pour chaque individu des moyens de secours, de travail, de direction et un besoin de discipline ? Les ouvriers n'y gagneraient-ils pas en moralité, en aisance, en considération, et la société n'y trouverait-elle pas des gages d'un travail meilleur, mieux exécuté et surtout des garanties de calme et de sécurité ?

2^o Dans le cas de l'affirmative, quels sont les moyens d'arriver à ce but sans empêcher la libre concurrence et en donnant au pouvoir une influence couvenable sur ces masses organisées ; de

manière que, puissantes sur elles-mêmes pour le bien, elles cessassent de l'être pour troubler l'ordre social ?

La réponse aux questions posées par la société de l'Ain était en germe dans le livre : *Du Progrès social*. M. de La Farelle n'eut en quelque sorte qu'à ajouter un chapitre à sa première œuvre.

C'est ce qu'il fit dans une brochure intitulée : *Plan d'une organisation disciplinaire des classes industrielles en France; précédé et suivi d'études historiques sur les formes anciennes et modernes du travail humain*.

Et cette œuvre, qui fut couronnée par la Société de l'Ain, fut publiée et éditée, en 1842, à Paris, à la librairie de Guillaumin.

Tel nous avons trouvé M. de La Farelle dans sa conception de 1839, tel nous le retrouvons dans celle de 1842, partisan d'une organisation, mais d'une organisation qui n'aurait rien d'incompatible avec la liberté.

A part l'attrait d'une question économique traitée par un homme qui possède tous les éléments d'une solution, M. de La Farelle nous apporte ici toute une histoire de l'économie politique.

Son introduction, en effet, n'est pas autre chose. Après avoir jeté un coup d'œil historique sur les formes du travail et l'organisation de l'industrie chez les anciens et chez les modernes, il consacre trois chapitres, savoir : le premier aux castes de la civilisation orientale; le deuxième à l'esclavage personnel et aux communautés industrielles de la civilisation gréco-romaine; le troisième aux jurandes et maîtrises du moyen âge.

Dans cette étude pleine d'intérêt, M. de La Farelle se montre à la fois économiste, historien et légiste; mais il ne cesse jamais d'être libéral.

Répondant à quelqu'un qui, dans le *Courrier du Gard*, avait fait l'examen critique de son livre : *Du Progrès social* : « Non, dit-il, personne n'est plus convaincu que moi, qu'avec mon organisation, la liberté du travail n'aura pas succombé; que la libre concurrence n'aura pas disparu, et que l'on n'aura pas ressuscité le monopole ».

M. de La Farelle pouvait-il ne pas dire un mot sur le régime pénitentiaire, à une époque où cette question était à l'ordre du jour dans la presse et dans les chambres législatives, lui, devenu membre de la chambre des députés? C'était peut-être une lacune dans son livre : *Du Progrès social*.

Il la combla, en 1844, dans une brochure ayant pour titre : *Coup d'œil sur le régime répressif des principaux Etats de l'ancien et du nouveau monde*.

Dans tout système d'application à un régime pénitentiaire, on se trouve en face de deux écueils : s'il est trop répressif, il est accusé de barbarie; s'il se borne à empêcher de nuire, il n'est pas suffisamment exemplaire et donne lieu aux récidives.

M. de La Farelle applaudit aux réformes qui ont substitué aux supplices et aux châtimens corporels pratiqués soit chez les peuples de l'antiquité, soit pendant le cours du moyen âge, la simple peine afflictive et corporelle de l'emprisonnement; mais il ne voudrait pas que les moyens de correction devinssent ce qu'une fausse philan-

thropie avait un moment songé à faire, comme réaction contre l'ancien système de pénalité; il ne veut pas que l'on fasse des maisons de plaisance de nos bagnes et de nos maisons centrales.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter si l'expiation n'est pas une des conditions essentielles de la réhabilitation morale du coupable, soit vis-à-vis de la société, soit vis-à-vis de lui-même; mais nul ne songera à contester à la société le droit, non pas de se venger, mais de punir. Tous les législateurs, tous les criminalistes ont demandé à la détention de châtier le coupable, de mettre la société à l'abri de ses atteintes, et de frapper les populations d'une salutaire terreur. Il était réservé aux sociétés modernes de vouloir autre chose d'elle, c'est-à-dire d'en obtenir la réforme morale du détenu.

M. de La Farelle se range parmi les économistes qui poursuivent ce quadruple résultat.

Deux systèmes sont en présence, qui prétendent y arriver par des voies différentes; ils nous viennent l'un et l'autre de l'Amérique: L'un, que l'on appelle le système d'Auburn, consiste dans le travail en commun pendant le jour et l'isolement pendant la nuit. L'autre, que l'on appelle le système de Philadelphie ou Pensylvanien, consiste à séparer les condamnés et à les faire vivre dans l'isolement et de jour et de nuit.

M. de La Farelle aurait une préférence marquée pour ce dernier système; mais il est inutile d'ajouter qu'un cœur aussi philanthrope, un esprit aussi libéral ne s'est déterminé que par cette considération, que les maladies ne sont pas plus nombreuses au pénitencier de Philadelphie qu'à celui

d'Auburn. Les financiers sont, en général, d'une opinion contraire ; mais ne se laissent-ils pas trop influencer par la question d'argent ? Il est incontestable que l'application du système de Philadelphie est beaucoup plus coûteuse.

M. de La Farelle certainement tient en sérieuse considération le coût et la dépense, mais son objectif est d'un ordre plus élevé qu'une question d'argent.

C'est à propos des prisons qu'il publia son mémoire sur *l'emploi des Frères des Écoles chrétiennes dans les maisons de détention*, qui fut lu à l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 3 avril 1847.

M. de La Farelle, vous le savez, n'appartenait pas au culte catholique, et s'il a fait l'éloge de cette institution, comme moyen de moralisation des détenus, il était placé dans les meilleures conditions d'impartialité.

Ce n'est ici ni le lieu ni le moment de traiter cette matière ; s'y j'y touche, ce n'est que pour mettre en relief l'esprit de tolérance et de justice qui animait notre compatriote dans toutes les questions.

M. de La Farelle ne pouvait pas quitter le domaine de l'économie politique sans y faire une exploration au point de vue simplement local, sans consacrer quelques pages aux industries du midi de la France, et particulièrement à la fabrique de Nîmes.

C'est ce qu'il a fait dans une brochure publiée à Paris, à la librairie Guillaumin, en 1854, bro-

chure qu'il a lue à l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 24 décembre 1853.

C'est une étude relative aux classes laborieuses vouées, à Nîmes, au tissage de la soie.

Mais M. de La Farelle ne peut pas circonscrire une question dans une sphère purement matérielle ; après nous avoir fait assister aux transformations successives de l'industrie nimoise concernant le tissage, pouvait-il ne pas parler du caractère, des passions, de la moralité de notre classe ouvrière ?

Nous trouvons, dans cette partie de son travail, un portrait du peuple nimois qui nous paraît assez bien pris sur nature et dont, à cause de l'humour qui y règne, vous nous permettrez de citer quelques fragments :

« La population ouvrière de Nîmes, *en temps ordinaire*, est de sa nature vive, enjouée, bruyante. On trouve chez elle les allures et les instincts d'une race méridionale ; mais qui ne sait combien elle est ardente et obstinée sur ses opinions, ou plutôt sur ses passions politiques et surtout religieuses ! En France, et même à l'étranger, on parle beaucoup de son fanatisme. A cet égard je crois que l'on se trompe, et ce n'est point à titre d'éloge que je le dis. On confond deux choses qui se ressemblent en apparence, mais qui diffèrent grandement au fond : — l'esprit de parti religieux et le fanatisme. — Ce dernier n'existe pas sans croyances énergiques et sans habitude puissante d'une piété peu éclairée mais sincère ; le premier, au contraire, sait fort bien se passer et des unes et des autres.

L'esprit de parti religieux, c'est du fanatisme à froid et sans conviction.

» Qu'est-ce que le Catholique et le Protestant par exemple, dans le triste vocabulaire du peuple nimois? Est-ce, dans l'une ou l'autre Eglise, le chrétien le plus digne de ce nom, parce qu'il est le plus pieux et le plus charitable? Est-ce celui qui se montre le plus ardent dans les convictions dogmatiques, ou le plus exact dans les pratiques religieuses? Eh! mon Dieu non; c'est celui qui se proclame le plus haut prêt à mourir pour une religion dans laquelle il ne vit pas, professe pour les concitoyens de l'autre culte la haine la plus cordiale et se montre toujours prêt à ressusciter les luttes fratricides ».

Déjà, en 1854, M. de La Farelle était obligé de constater que des événements politiques ont passé sur nos têtes sans amener de nouvelles explosions de ce fléau héréditaire. Espérons, comme M. de La Farelle, que ce germe s'est bien affaibli dans les cœurs, et que ce triste legs des siècles passés ne se transmettra point au siècle qui vient!

III.

Esprit investigateur, mais à la fois tenace et souple, M. de La Farelle aurait pu nous laisser des travaux historiques et philosophiques, comme il nous a laissé des travaux d'économie politique, science qu'on a très-justement appelée « philosophie sociale ».

En fait d'études historiques, nous connaissons

déjà l'aptitude de notre confrère ; nous avons pu l'apprécier, quand nous avons parlé de son histoire de l'économie politique à propos du plan d'une organisation disciplinaire du travail ; mais nous avons encore de lui :

1^o Une *Etude sur l'ouvrage de M. Alexis de Tocqueville, « L'Ancien régime et la Révolution »* (sans date) ;

2^o Une *Etude sur « les Vicissitudes politiques de la France »*, à propos d'un ouvrage de M. de Larcy.

3^o Un travail sur *l'origine et la nature du gouvernement représentatif*, publié dans une série d'articles dans la *Gazette du Midi*, année 1839.

4^o Une *Etude sur les institutions politiques, municipales et économiques de l'ancienne province de Languedoc*.

5^o Enfin un volume intitulé : *Etudes historiques sur le consulat et les institutions municipales de la ville de Nîmes, suivies d'un mémoire sur son passé industriel*.

Ces deux derniers ouvrages, quoiqu'ils ne soient pas les derniers en date, puisqu'ils remontent, l'un à 1841, l'autre à 1857, ont été par nous classés les derniers, parce qu'ils appartiennent à un même ordre d'idées et que le dernier surtout mérite une attention toute particulière ; nous nous proposons de lui consacrer quelques développements.

M. de La Farelle est un disciple de cette école politico-historique, qui aspire aux réformes sans crise et sans révolution ; qui, sans les croire fatales, pense qu'elles doivent passer dans les faits lorsqu'elles sont fortement ancrées dans les idées.

Le tort que l'on reproche aux historiens de l'école contraire, c'est d'assombrir les couleurs du tableau du régime qui précédait, pour mettre en lumière les avantages du régime qui suit.

La seule critique que M. de La Farelle adresse à l'excellent ouvrage de M. de Tocqueville, c'est, dans l'exhibition de notre passé politique et social des xvii^e et xviii^e siècles, d'avoir exagéré assez habituellement le mal et de n'avoir pas tenu assez compte du bien; d'avoir fait un portrait de l'ancien régime qui ressemble et même beaucoup, mais qui ressemble en *laid*.

C'est l'opinion que nous rencontrons chez un publiciste éminent dont l'œuvre n'est pas achevée, et dont chacun attend avec impatience les conclusions.

M. Taine vient, dans un premier volume, de traiter le même sujet : *Les origines de la France contemporaine*. « Treize fois, dit M. Taine, en quatre-vingts ans, nous avons démoli notre maison pour la refaire, et nous avons eu beau la refaire, nous n'avons pas trouvé celle qui nous convient : à cet égard, nos préférences sont vaines, la nature et l'histoire ont choisi pour nous. C'est à nous de nous donner à elles; car, à coup sûr, elles ne s'accommoderont pas à nous ».

Pourquoi évoluons-nous ainsi dans un cercle vicieux? Parce que les réactions sont soumises aux lois proportionnelles de l'action.

« Malheur, dit M. Taine, à ceux que leur évolution trop lente livre au voisin qui subitement s'est dégagé de sa chrysalide et sort le premier tout armé! Malheur aussi à celui dont l'évolution

trop rapide et trop brusque a mal équilibré l'économie intérieure, et qui, par l'exagération de son appareil directeur, par l'altération de ses organes profonds, par l'appauvrissement graduel de sa substance vivante, est condamné aux coups de tête, à la débilité, à l'impuissance, au milieu de voisins mieux proportionnés et plus sains ! »

Ancien régime et régime nouveau, il n'est pas nécessaire de passer par une révolution pour que la transition s'opère : telle est la pensée de M. de La Farelle ; il pourra, sur ce point, trouver des contradicteurs ; mais qui ne songerait à bénir des aspirations de cette nature ?

Les adversaires de ce système n'ont pour excuse que la raison d'état ou la nécessité, que Voltaire a appelée le prétexte de tous les tyrans. Nous retrouvons la même idée dans la brochure sur : *Les Vicissitudes politiques de la France*.

« Pourquoi la France n'a-t-elle pas su concilier son passé avec son avenir, ses traditions avec le développement de ses destinées ? Est-ce parce qu'on n'a pas voulu rendre hommage aux grands principes connus sous le nom de principes de 89 ? Non. C'est parce que les réformateurs de la fin du XVIII^e siècle, même les plus prudents et les plus éclairés, ont voulu tenir pour rien l'expérience de l'histoire, et sont revenus toujours à « vouloir bâtir un édifice bien régulier et tout neuf, sur un terrain complètement déblayé ».

Ce n'est pas ainsi que procèdent, il faut en convenir, et nos voisins d'outre-Manche et nos voisins d'outre-Rhin ; et nous devons trouver cruelle la leçon que nous avons reçue de ces derniers, à la-

quelle semble faire allusion le passage du livre de M. Taine que nous venons de citer.

Le travail de M. de La Farelle *sur l'origine et la nature du gouvernement représentatif*, publié dans la *Gazette du Midi*, est en forme de lettres. Nous n'avons pu avoir en notre possession que huit des numéros où ces lettres ont paru.

Mais avions-nous besoin d'en avoir la collection pour en savoir le contenu et surtout pour en connaître les conclusions.

Partisan du gouvernement constitutionnel, il veut la pondération et l'équilibre des pouvoirs qui en sont les éléments constitutifs. Cependant l'existence d'une chambre aristocratique n'est pour lui pas plus indispensable que celle d'un trône pour constituer un Etat représentatif.

Elles peuvent fort bien y manquer tout à fait, lorsque des circonstances toutes particulières et *excessivement rares*, d'après lui, permettent à l'élément démocratique de se passer de toute espèce de garanties, contre la mobilité, les caprices qui lui appartiennent communément, ou bien encore quand elles peuvent être remplacées par différentes combinaisons ayant pour objet de contenir ces éléments, sans lui apporter toujours la limite d'un élément rival.

Je ne juge pas, je constate : M. de La Farelle royaliste (je ne crois pas trop me hasarder) se serait-il accommodé d'une république qui aurait réuni les éléments d'une royauté constitutionnelle, bien que l'hérédité, en somme, lui parût chose préférable? C'est possible; mais lui seul, s'il vivait encore, pourrait nous le dire aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, l'auteur trouve dans son œuvre matière à des études historiques pleines d'intérêt sur les communes du moyen âge, sur le perfectionnement des états généraux ou provinciaux, sur les crises que les Etats ont traversées, tantôt par la négligence des mandataires ou des mandants, tantôt par la volonté des rois, trop disposés aux recettes et dépenses sans contrôle.

S'il nous apprend comment ces garanties sérieuses furent à chaque instant méconnues ou violées, il ne les considère pas moins, selon la belle pensée de M. Guizot, comme des germes enfouis sous d'immenses décombres.

Que devaient-ils attendre pour éclore ? L'histoire nous l'a appris.

Mais il me semble que je m'é gare. Ce n'est pas l'histoire que j'ai à apprécier ; je n'ai voulu dire qu'une chose : c'est que, comme historien, M. de La Farelle aurait marqué sa place à côté des Tocqueville, des Sismondi, des Droz, des Guizot, comme il l'a marquée, parmi les économistes, entre les Smith, les Jean-Baptiste Say, les Garnier, les Léon Faucher, les Bastiat et toute la pléiade de la *Revue des Economistes*.

Après avoir jeté un coup d'œil d'ensemble sur un pays qu'il aime passionnément et dont il ne répudie aucune des gloires, M. de La Farelle, dans quelque monographie historique, aime à nous transporter au sein de nos belles et riches contrées méridionales.

Le patriotisme général n'exclut en rien chez lui le patriotisme local. Nous lui devons une brochure

intitulée : *Un Pays d'Etat sous l'ancien régime*. C'est une étude sur les institutions politiques, municipales et économiques de l'ancienne province de Languedoc.

Le plan d'une étude historique est tout fait d'avance ; c'est la chronologie qui l'établit : M. de La Farelle y examine successivement trois époques :

Première époque, domination romaine, wisigothe et franque ou carlovingienne.

Deuxième époque, dynastie toulousaine, réunion à la couronne.

S'il étudie ensuite la constitution politique et municipale du Languedoc, c'est pour arriver à cette conclusion, que la liberté politique d'un Etat ne devrait point être hostile aux franchises municipales, pas plus que l'amour de la patrie ne doit exclure l'amour du clocher natal.

C'est dans l'ordre d'idées qui précède que M. de La Farelle nous a donné ses *Etudes historiques sur le consulat et les institutions municipales de Nîmes*. Cette œuvre, une des plus importantes qui soient sorties de la plume de M. de La Farelle, quoiqu'elle remonte à 1840, a été l'objet d'une distinction flatteuse que nous ne devons pas passer sous silence dans une notice consacrée à notre éminent confrère.

Dans une délibération du 17 novembre 1840, le conseil municipal de la ville de Nîmes décida, à l'unanimité : 1^o qu'il acceptait l'hommage fait à la ville de Nîmes par M. de La Farelle ; 2^o que l'ouvrage serait imprimé et distribué aux frais de la ville ; 3^o que le maire voudrait bien exprimer à M. de La Farelle les remerciements du conseil ;

4^o que la délibération serait imprimée en tête de l'ouvrage.

Ces hommages font autant d'honneur à ceux qui les rendent qu'à ceux qui en sont l'objet. Vous vous y associerez d'autant plus volontiers qu'une partie en revient à notre Compagnie; car déjà, en 1841, M. de La Farelle nous appartenait depuis deux ans, et le titre porte, après le nom de l'auteur : *avocat, membre de l'Académie du Gard.*

La division du livre est faite encore en époques et en admet quatre : 1^{re} époque, depuis la colonisation romaine jusqu'à l'année 1272; 2^e époque, depuis 1272 jusqu'en 1476; 3^e époque, depuis 1476 jusqu'à la fin de la guerre civile, dite révolte du duc de Rohan, en 1632; 4^e époque, depuis l'envahissement de l'administration locale par le pouvoir central, sous Richelieu, jusqu'à la révolution de 1789.

Fidèle à ses principes de réforme sans révolution, M. de La Farelle se demande « si l'histoire n'a pas le droit d'examiner aujourd'hui s'il n'aurait pas mieux valu, à la fin du siècle passé, poursuivre la route déjà tracée par le ministère et la jurisprudence du conseil d'Etat dans leurs édits et arrêts successifs de 1765, 1766, 1774, 1775, 1777, 1782, 1788; s'il n'y aurait pas eu possibilité et utilité notable à laisser subsister, en les épurant et les ravivant, ces formes d'une autorité locale qui avaient pour elles l'appui d'une longue habitude, la conformité des mœurs et une sympathie instinctive ».

C'est là la grande querelle entre les partisans d'une centralisation forte au détriment de la

liberté, et ceux qui ne voudraient pas sacrifier une portion de leur liberté à la raison d'Etat, peut-être à la sécurité de tous.

Le problème est délicat, et je n'ai pas la prétention de le résoudre; l'uniformité municipale est, d'ailleurs, un fait accompli; et M. de La Farelle ne demande pas qu'on y touche, surtout pour le moment.

Il place fort à propos, dans ses conclusions, un passage extrait de l'avant-propos des *Récits des temps mérovingiens*. Avec M. Augustin Thierry il dit :

« La politique de la raison est sans doute la plus haute et la plus digne d'être obéie; mais on peut aisément s'y méprendre et suivre à sa place l'entraînement des passions ou l'entêtement des préjugés. La politique de l'histoire est moins absolue, moins tranchante et plus sûre. Depuis un demi-siècle, nous nous laissons balloter sans relâche par le vent des idées; le temps serait venu d'asseoir nos convictions sur une base non-seulement logique, mais encore historique; de ne plus nous en tenir, hommes de théorie, à la raison pure; hommes de pratique, à l'expérience d'hier ».

C'est à peu près la même pensée que nous avons extraite tout à l'heure du livre de M. Taine. On peut courir la chance de s'égarer en aussi bonne compagnie.

M. de La Farelle a bien publié, dans les journaux, de nombreux articles d'histoire ou d'économie, mais c'est toujours dans l'ordre des idées et des questions traitées déjà dans les ouvrages dont

nous avons donné la nomenclature et une rapide analyse.

Dire maintenant qu'il était très-apte à aborder les questions de jurisprudence, ce serait rappeler qu'il était avocat et ancien magistrat.

Nous ne devons pas cependant laisser passer inaperçue une étude sur la *Législation industrielle de la France de 1776 à 1790*, qu'il publia dans la *Quotidienne*, en 1841. Fidèle à ses principes de réforme sans révolution, mais publiciste toujours libéral, M. de La Farelle bat en brèche cet étrange principe du droit commun industriel du moyen âge : *Que la faculté de travailler est un droit royal, susceptible d'être vendu par le prince et acheté par les sujets.*

Mais il a des paroles pleines de bienveillance pour l'avocat Linguet, qui, comme vous le savez, avait été chargé, par les cinq corps menacés dans leur existence, de présenter leurs doléances et de défendre leur cause auprès du gouvernement.

« Le mémoire, dit-il, que publia l'avocat Linguet, fut trouvé, comme tout ce qui sortait de sa plume, très spirituel sans doute, mais tout à fait *paradoxal*, ce qui veut dire bien souvent : *contraire aux préjugés du jour.*

» Ceux qui le liront aujourd'hui, ajoute M. de La Farelle, ne pourront manquer de reconnaître qu'il y signale *a priori*, les inconvénients de la suppression absolue du régime des jurandes, avec une sûreté de vue et un instinct de prévoyance fort extraordinaire ».

Nous avons dit que cette publication de M. de La Farelle date de 1841 ; ceci nous dispense de répé-

ter les observations que nous nous sommes permises sur les idées d'alors et notamment sur celles de M. de La Farelle.

Comme Orphée, il portait souvent ses regards en arrière, pour voir si Euridyce le suivait. Or, l'Eurydice de ses rêves économiques, c'était alors une organisation disciplinaire.

Quatre ans après, en 1845, M. de La Farelle fit partie d'une commission spéciale désignée par M. le Préfet du Gard pour examiner, à un point de vue pratique, un ouvrage de M. de Robernier, président du tribunal civil d'Alais, sur la preuve juridique du droit de propriété en fait d'immeubles.

Cette commission, composée d'hommes éminents, tels que le premier président de la Cour royale, M. de Daunant; le procureur général près ladite Cour, M. Dufaur-Montfort; d'autres magistrats, des avocats de mérite, désigna M. de La Farelle comme rapporteur, et son travail fut trouvé assez remarquable pour être reproduit *in extenso* dans le *Moniteur universel* du 28 février 1845.

Dispensez-moi de juger l'œuvre moi-même; je suis trop incompetent et j'ai l'honneur de parler devant de hauts magistrats dont je pourrais provoquer le sourire.

Nous ne devons pas négliger un des aspects saillants de la physionomie de M. de La Farelle, le côté religieux. Nous le devons d'autant moins que, en économie politique, notre confrère ne séparait pas la morale de la science économique; qu'il touchait presque à cette école qui voulait prendre la foi à l'immortalité de l'âme, comme base des études

faites pour amener au bonheur du plus grand nombre possible, même dans ce bas monde.

Il est facile de suivre la filiation des idées qui mènent à cette conclusion. Le croyant déshérité de la fortune, qui fonde ses espérances dans l'avenir d'un monde meilleur, doit être moins malheureux que celui qui, dans la même position, n'espère aucune compensation dans une autre vie.

D'un autre côté, le riche qui attend une récompense de ses bonnes œuvres et craint le châtement de sa dureté envers ses semblables est mieux disposé à pratiquer certain drainage de son opulence dans les bas-fonds de la société, et tout cela produit un contingent qui apporte à la société une atmosphère plus sereine.

Certainement la charité est un des éléments sociaux dont l'économie politique doit s'occuper, mais nous ne croyons pas que cette science eût beaucoup à gagner à étendre son domaine indéfiniment.

Mais à un autre point de vue, et c'est par là que nous finirons, M. de La Farelle a publié un volume de philosophie religieuse qui a obtenu aussi un prix Monthyon; et ne fût-ce qu'à ce titre, il ne nous serait pas permis de le passer sous silence.

Le livre est intitulé : *Du Spiritualisme chrétien, travail consacré à l'éducation de mes enfants.*

La forme en est du meilleur goût, comme tout ce qui sortait de la plume de notre confrère. Et si vous ne connaissiez pas M. de La Farelle comme vous le connaissiez déjà, rien que la dédicace de son livre à ses filles suffirait à vous faire dire que le fond devait ressembler à la forme.

M. de La Farelle, ai-je dit, n'appartenait pas au culte catholique : il était protestant.

Par les confidences qu'il nous fait dans son livre, autant que par les renseignements puisés à des sources intimes, nous savons qu'il avait commencé par être libre-penseur.

Mais à l'époque où il habitait Paris, dans l'intimité des Guizot, des Delessert, etc., il partageait déjà les tendances religieuses de ces hommes si considérables du protestantisme français.

Je n'apprendrai rien à personne dans cette enceinte en disant qu'il s'est formé deux camps dans l'Eglise réformée, les uns qui s'appellent orthodoxes, les autres qui se disent libéraux ; il m'appartient moins qu'à personne de me rendre juge du camp ; mais sans vouloir ni blâmer ni féliciter notre confrère, je dois dire, comme simple détail de biographie, que le livre de M. de La Farelle est une manifestation bien marquée en faveur de l'orthodoxie.

Sa mort fut celle d'un chrétien. Quelques années avant la crise finale qui devait l'emporter, notre regretté confrère avait été atteint d'une paralysie aux jambes. Il avait conservé toute sa tête et tout son cœur.

Dans les dernières promenades qu'il faisait, accompagné d'un parent, d'un ami, il mesurait les progrès de sa maladie au trajet qu'il pouvait faire sans trop de fatigue. « La dernière fois que nous sommes venus ici, disait-il à son compagnon, j'ai pu aller un peu plus loin ». Il pressentait le moment où il ne pourrait plus dépasser le seuil de sa porte, le moment où il serait condamné à gar-

der le fauteuil, le moment où l'on viendrait le chercher pour le conduire à sa dernière demeure.

Il le vit arriver sans faiblesse, ce moment suprême. Il s'y était préparé, et les dernières paroles sorties de sa bouche furent une affirmation énergique de sa foi chrétienne.

Telles ont été, Messieurs, les œuvres et la vie de notre bien regretté confrère. Je vous ai tenus peut-être un peu longtemps; mais si je suis resté au-dessous de la tâche que j'avais assumée un peu témérairement, c'est que M. de La Farelle a touché à une foule de sujets, et que, pour le louer dignement, il m'aurait fallu être à la fois économiste, historien, légiste et philosophe. Et mon bagage est bien petit.

Je me suis permis quelques appréciations divergentes sur des sujets qui rentrent plus particulièrement dans mes études. Je suis persuadé que M. de La Farelle m'y aurait autorisé. Quant à l'homme, j'ai pu le louer sans réserve, et je suis heureux d'aimer comme lui la liberté, la patrie, le clocher, la famille.



NOTICE

SUR

M. LÉON BLANCHARD,

conseiller à la Cour d'appel de Nîmes ;

par M. N. GOUZÉ,

membre-résident.

Une touchante tradition veut que la mémoire de ceux de nos confrères appelés avant nous par la mort soit conservée dans nos annales, comme on conserve dans une famille le portrait des aïeux. Nulle figure n'était plus digne d'entrer dans cette galerie que celle de M. le conseiller Blanchard.

Presqu'au lendemain du jour où l'Académie le recevait au nombre de ses membres, il lisait un remarquable travail historique sur *le Tribunal du Point d'honneur*, et il nous annonçait la communication prochaine d'une nouvelle étude sur les institutions judiciaires de Nîmes avant la révolution de 1789.

Une mort prématurée l'a ravi à sa famille, à notre affection, à la magistrature dont il était un

des membres les plus distingués, à la cité qui le considérait comme un des enfants dont elle pourrait un jour se faire honneur.

Le récit de sa vie, interrompue au milieu de son cours, ne saurait avoir de longs développements.

Destiné à retracer la fidèle image de celui qui fut notre confrère, il s'arrêtera au moment où nous aurions aimé à le suivre dans le plein épanouissement de ses facultés, et à raconter les succès que les plus beaux commencements présageaient à sa carrière.

M. Léon Blanchard est né à Nîmes, le 9 avril 1823, dans une ancienne et très-honorable famille.

Son grand-père, Melchior Blanchard, fut président du tribunal de district du Pont-Saint-Esprit. Il se retira au moment où allaient éclater les fureurs de la révolution. Son père, Dominique Blanchard, exerça sous le gouvernement de la Restauration les fonctions de juge et de procureur du roi au tribunal de Nîmes, et, plus tard, celles de conseiller à la Cour, qu'il garda jusqu'au mois d'août 1830. Ses parents maternels tenaient aussi à la robe. Son aïeul de ce côté, Claude Ferrand de Missol, avait occupé un siège au présidial. Le père de sa mère lui avait succédé dans cette charge, et son oncle lui-même était mort conseiller à la Cour. — Cette double influence se fera sentir, quand l'heure sera venue pour notre confrère de choisir une carrière. L'exemple légué par ses ancêtres, la considération qu'ils avaient ajoutée au nom qu'il portait, ce sentiment de piété filiale qui incline un fils à marcher sur les traces

de son père, se réunirent pour déterminer la vocation de M. Blanchard. Au reste, la nature lui avait accordé les dons d'intelligence et de sagesse qui devaient le rendre digne un jour de continuer ces nobles traditions.

Adolescent, il marchait au premier rang de la jeune génération de son temps; le lycée de Nîmes eut en lui un de ses meilleurs élèves, et quand du lycée il vint s'asseoir sur les bancs de l'école de droit, la faculté d'Aix proclama deux fois son nom parmi les lauréats de ses concours.

Si grands que soient les succès d'un jeune homme au lycée et aux écoles du gouvernement, ils ne sont encore que des espérances. Il y a loin de la thèse de licence à un siège de magistrat ou à un rang honorable au barreau. Combien se sont découragés aux premières difficultés du chemin, que l'impatience a gagnés, dont l'amour-propre froissé n'a pas su attendre! Le succès, même pour les mieux doués, est le prix de la patience et du travail.

Les épreuves de l'attente furent épargnées à M. Blanchard; le fils du conseiller au présidial et à la cour de Nîmes fut accueilli au Palais comme l'enfant de la maison. Ses jeunes confrères applaudirent à ses débuts, les anciens les encouragèrent. Dès ses premiers plaidoyers, il avait montré qu'il serait digne du nom qu'il portait. Son instruction était solide, sa parole élégante et la forme de ses discours littéraire; on y reconnaissait un esprit nourri de l'antiquité et dont le goût s'était formé dans le commerce des orateurs, des philosophes et des poètes.

Il y avait alors au barreau de Nîmes un avocat d'un grand renom, dont l'illustration se reflétait sur l'ordre tout entier, c'était Alphonse Boyer ; il avait le désintéressement, la probité et l'éloquence. Autour de lui, avec un souffle moins puissant, se groupaient des confrères d'un grand savoir, d'une expérience consommée, et, après eux, suivant leurs traces, de jeunes disciples qui seront dignes un jour de porter la bannière de l'ordre. — Si M. Blanchard eût senti en lui la vocation du barreau, le moment était favorable pour se former à l'école du maître.

D'autres soins l'occupèrent, la politique l'attira. La France se préparait alors à une nouvelle révolution. Le régime inauguré en 1830, attaqué de toutes parts, allait disparaître sous les coups imprévoyants de ceux-là même qui l'avaient fondé. — Les anciens partis reparaissaient dans l'arène et agitaient leurs drapeaux. La foi légitimiste avait à Nîmes des partisans nombreux et convaincus ; intimément unie à la foi religieuse, elle en recevait une force et une autorité qui lui auraient manqué sans elle.

La *Gazette du Bas-Languedoc* était à cette époque l'organe des idées légitimistes et catholiques dans le Gard. — Quand la révolution de 1848 eut plongé le pays dans l'anarchie matérielle et morale, chacun se demandait quel principe aurait la puissance de le sauver ; quel principe lui rendrait la paix intérieure, le conduirait à ses destinées !

N'était-ce pas le retour sincère à l'antique tradition, à cette monarchie qui avait fait de la France la première nation du monde ?

N'était-ce point pour s'en être écarté que, depuis 1789, la révolution dévorait périodiquement tous les pouvoirs élevés par ses mains, anéantissant le principe d'autorité sans lequel aucune société ne peut vivre, et conduisait fatalement le pays à une ruine prochaine ?

Combattre pour ces idées, s'en faire le propagateur ardent, on conçoit combien cette généreuse tentative dut séduire un jeune homme nourri dans le culte de la légitimité, dont les parents avaient souffert pour elle. — Son père, en effet, s'était deux fois démis de ses fonctions, de juge en 1815, de conseiller à la Cour en 1830, pour rester fidèle à sa religion et à son roi.

M. Blanchard se jeta donc à cette époque, avec l'entraînement de son âge et la généreuse ardeur de ses croyances, dans la lutte politique. Il s'y fit remarquer comme écrivain et polémiste et mérita qu'on lui confiât la rédaction en chef de la *Gazette du Bas-Languedoc*.

Mais si nous sommes prompts en France à faire des révolutions, nous nous lassons bien vite aussi du désordre et de la perturbation qu'elles apportent dans la société. La *Gazette* combattit bravement pour son principe et pour son drapeau. Le succès ne couronna point cependant ses efforts. Devant les doctrines menaçantes du socialisme et de l'esprit révolutionnaire, le pays éprouva le besoin d'être gouverné; il fit pour quelque temps divorce avec le régime parlementaire. Sous le nouveau gouvernement, il n'y avait plus place aux agitations de ce qu'on appelle la vie politique, qui consiste le plus souvent à attaquer le gouvernement

existant pour lui en substituer un autre destiné à tomber à son tour. La *Gazette* cessa donc sa publication.

C'est en ce moment que M. Blanchard eut à faire choix d'une carrière. — Ses inclinations naturelles, autant que les vœux de sa famille l'attiraient vers la magistrature. Les opinions politiques dont il s'était fait le champion ne pouvaient être un obstacle. Un nouveau gouvernement était fondé, l'opinion publique l'avait accepté; la discussion n'était plus permise. On pouvait garder ses préférences, mais l'obéissance lui était due.

Les portes s'ouvrirent sans effort devant le jeune avocat, journaliste par accident. Son talent était reconnu. La loyauté de son caractère, l'élévation de ses sentiments garantissaient son indépendance. Nourri et élevé au sein d'une famille de magistrats, il avait appris, de bonne heure, à connaître ce que demande d'abnégation et de dignité la vie judiciaire.

La première fonction qui lui fut confiée fut celle de substitut au tribunal de Nîmes. Il y fut appelé le 14 juin 1852. La distinction avec laquelle il en remplit tous les devoirs, attira sur lui les regards de ses chefs qui le désignèrent, six ans plus tard, le 28 juin 1858, pour le poste de substitut du procureur-général. Ces nouvelles fonctions allaient lui permettre de révéler ses aptitudes pour les débats criminels et de faire apprécier sous un nouveau jour ses qualités d'écrivain. Chargé de prononcer le discours de rentrée à l'ouverture de la juridiction 1861-1862, il choisit pour sujet de sa harangue l'histoire du présidial de Nîmes.

Personne n'était mieux placé que M. Blanchard pour retracer la vie et les mœurs des magistrats qui avaient composé notre cour de justice. Aussi apporta-t-il à ce travail, dont l'idée lui avait été inspirée par un sentiment de piété filiale, tout l'effort de ses facultés, et ce n'est point trop le louer que de dire que l'œuvre qui sortit de ses laborieuses investigations fut une œuvre accomplie d'érudition, de critique historique et de style.

Au milieu du seizième siècle, la justice souveraine était rendue en France par huit parlements. Le ressort de chacun d'eux était trop étendu pour que cette haute juridiction fût accessible à tous ceux qui avaient intérêt à y recourir. Pour mettre un terme à la lenteur et à la cherté de la justice résultant de cette organisation, le roi Henri II institua, en 1551, des présidiaux dans la plupart des grandes villes. Ces tribunaux, composés de douze juges au moins, jugeaient en dernier ressort un grand nombre d'affaires de peu d'importance (1), et, pour celles d'un intérêt plus élevé, ils offraient aux parties des garanties de savoir et d'indépendance qu'elles ne trouvaient point dans les justices d'un ordre inférieur.

Le présidial de Nîmes, institué par un édit d'octobre 1552, étendait sa juridiction sur les territoires qui forment actuellement les départements de la Lozère, de l'Ardèche et du Gard.

(1) Le nom de présidial, donné originairement à tous les bailliages et sénéchaussées, fut affecté spécialement à certains tribunaux jugeant sans appel, jusqu'à concurrence de 250 livres de capital ou 10 livres de rente, et, sauf appel, jusqu'à 500 livres ou 20 livres de rente.

Il tint sa première audience, le 18 janvier 1553, dans le local où s'élève aujourd'hui le Palais de justice. — Mais les dissensions civiles et les guerres de religion, qui allaient éclater et désoler pendant trente ans le pays, ne lui permirent pas toujours de siéger à Nîmes; il dut se transporter tantôt à Beaucaire, tantôt à Tarascon et même, paraît-il, sur le Pont du Rhône, dans la chapelle Saint-Nicolas. — Ce ne fut guère qu'à l'avènement d'Henri IV et quand ce grand roi eut pacifié les esprits et rétabli l'ordre avec le règne des lois, que le présidial de Nîmes put s'appliquer avec efficacité à l'œuvre de la justice.

Aucun incident notable ne troubla le cours régulier de son fonctionnement pendant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV — si ce n'est que le nombre de ses membres fut porté, par des créations successives de charges, de quatorze à trente-neuf. Mais en 1774, il fut atteint dans son autorité et dans son importance par l'institution à Nîmes d'un *Conseil supérieur*, juridiction souveraine substituée par le chancelier Maupeou aux parlements, qu'un coup-d'état célèbre venait de supprimer.

Quatorze membres du présidial entrèrent dans ce conseil, qui disparut quatre ans plus tard, lorsque Louis XVI, peu jaloux de maintenir des institutions décriées par leur origine, rappela les parlements.

Les présidiaux ne devaient point survivre longtemps. Le 12 septembre 1790, un décret de l'Assemblée constituante les supprima définitivement.

Le récit de M. Blanchard ne se borne pas à ces

dates chronologiques, il fait revivre à nos yeux les mœurs de cette ancienne magistrature et des corps qui contribuaient avec elle à l'œuvre de la justice.

Il faut s'incliner avec respect devant la foi vive de nos ancêtres, qui associaient la religion à tous les actes de leur vie judiciaire. — L'auteur nous les montre arrivant au Palais dès six heures du matin en hiver, se réunissant dans la chapelle pour entendre la messe avant l'ouverture des audiences, et, le Jeudi-Saint, se rendant en corps à la Cathédrale, où un banc d'honneur fleurdelisé leur était réservé, pour accomplir en commun leurs devoirs religieux.

Avocats, procureurs, huissiers, les clercs même suivaient cet exemple.

Et quel désintéressement ! cent livres de gages par an, trois cents livres d'épices, pour parler le langage du temps, tels étaient leurs honoraires. Le devoir était, avec le salut de leur âme, l'unique préoccupation de ces magistrats.

Mais aussi quelle haute idée ils se faisaient de la grandeur de leur ministère ! — Ecoutez en quels termes Domat, avocat-général au présidial de Clermont, s'exprimait sur ce sujet aux assises de 1677 : « Il n'y a point de dignité plus élevée » que celle de juge, mais aussi il n'y en a point » dont les fonctions soient plus saintes et plus importantes. Dieu a voulu donner aux juges le » nom de *dieux*, parce que, tous les hommes étant » égaux par la nature, il n'y a que Dieu seul qui » soit leur juge naturel, et c'est la divinité qui se » communique à ceux qui sont élevés à juger les

» autres. — C'est pourquoi l'Écriture, qui nous
» apprend qu'être juge c'est être Dieu, *Ego dixi*,
» *dñi estis*, nous apprend que juger c'est rendre
» le jugement de Dieu — (*non enim hominis exer-*
» *cetis iudicium, sed domini*) » ; et déduisant en-
suite, dans une admirable logique, la théorie des
devoirs qui découlent de cette idée première, l'au-
teur des *Lois civiles* développe, dans une série de
harangues prononcées de 1677 à 1686, toutes les
qualités qu'il faut posséder pour rendre la justice
suivant l'esprit de Dieu.

Soixante ans plus tard, Daguesseau pronon-
cera, sur le même sujet, des harangues restées
célèbres par l'élégance du langage et la noblesse
des pensées, mais où l'on ne retrouve plus le
souffle chrétien qui animait le simple et mâle lan-
gage de l'ami de Pascal.

Je sortirais peut-être des limites que comporte
cette notice, si je suivais M. Blanchard dans le
détail des faits dont son étude sur le présidial est
remplie. C'est surtout dans la poursuite et la ré-
pression des attentats contre les personnes, que
les magistrats d'autrefois rendaient d'éminents
services à la société. — Impuissantes ou paraly-
sées, les justices locales laissaient souvent le
petit à la merci du grand. Pour faire cesser les
brigandages qui s'exerçaient impunément au fond
des provinces, Louis XIV détacha quelquefois
des commissions prises dans le parlement pour
aller tenir les Grands Jours. — Chacun de vous a
lu l'intéressant récit de Fléchier sur les Grands
Jours d'Auvergne. — De non moindres attentats
se commettaient dans le Vivarais et dans le Gé-

vaudan. Le roi prescrivit, en 1670, l'envoi annuel dans ces localités, qui étaient alors d'un accès difficile, de commissaires choisis dans le présidial pour arrêter et punir les malfaiteurs qui les infestaient.

— Ces assises se tenaient à Privas et à Marvéjols. — Il fallut aussi les tenir à Beaucaire, pendant la foire, à cause de la grande affluence des voleurs.

Dans tous les temps, le culte des lettres s'est heureusement allié à celui de la jurisprudence. M. Blanchard, moins que personne, ne pouvait l'oublier, et, dans les dernières pages de son étude, il rappelle les noms des conseillers au présidial qui se sont distingués par leurs travaux historiques ou littéraires. — Je n'en citerai que deux, celui de Joseph de Labaume, qui fut, en 1682, le premier directeur de notre académie, et celui de l'historien Léon Ménard, orgueil du Palais, dit-il, comme de sa ville natale, à laquelle il a légué un impérissable monument, fruit de vingt ans de veilles et recherches persévérantes.

Le travail dont je viens de donner une rapide analyse fit grand honneur à M. Blanchard et lui permettait d'aspirer aux fonctions d'avocat-général. — Mais il eût fallu quitter ce pays où son âme et son cœur étaient attachés par tant de liens; il venait d'entrer dans la famille d'un de nos anciens confrères, M. Plagnol, en épousant sa fille; il préféra l'obscurité dans le bonheur aux jouissances souvent trompeuses de l'ambition et, renonçant à poursuivre sa carrière dans les parquets, il attendit que l'heure fût venue de s'asseoir sur un siège de conseiller. Ce désir, très-légitime, reçut bientôt sa satisfaction : le 19 mars 1864,

M. Blanchard fut nommé conseiller à la Cour.

Il arrivait trop jeune à cette position pour qu'il dût croire qu'elle serait le couronnement de sa carrière et qu'il n'avait plus qu'à s'endormir dans le repos conquis. C'est une erreur du vulgaire de penser que tout est dit pour le juge, quand il a tenu son audience. D'autres devoirs lui sont imposés ; il faut qu'il se tienne au courant des progrès de la science juridique ; qu'il suive en ses évolutions la jurisprudence, s'il a à cœur de rendre des décisions conformes à l'exacte justice. L'étude des lois offre à l'activité intellectuelle un champ sans limite. Chaque jour ajoute une loi nouvelle à celle de la veille ; l'infinie variété des contrats nés de l'activité commerciale et industrielle enfante une infinité de litiges.

M. Blanchard ne se crut donc point arrivé au repos, le jour où il fut appelé à un siège de conseiller. Le moment n'était pas venu de fermer les livres ; il se félicita seulement de pouvoir les ouvrir à son aise et à ses heures.

D'ailleurs, des fonctions importantes pour lesquelles il était particulièrement propre lui étaient réservées ; l'attitude qu'il avait montrée aux audiences de la cour d'assises comme substitut du procureur-général le désignait naturellement pour les présider, quand il fut devenu conseiller. Il avait toutes les qualités qui conviennent à cette haute fonction.

Pénétré de son importance, M. Blanchard n'arrivait à l'audience de la Cour d'assises qu'après une longue préparation. Les procédures criminelles étaient étudiées par lui avec le plus grand

soin ; pas une pièce qui ne passât sous ses yeux et dont il n'eût fait l'analyse. Aussi, avec quelle sûreté il dirigeait les débats et portait la lumière sur les points obscurs ! Maître de lui et de sa parole, il imposait à tous son autorité, aux témoins, aux jurés, aux avocats. La dignité de son maintien, son langage grave et ferme, la distinction de sa personne, tout en lui s'harmonisait avec la solennité des débats criminels.

Il fut, de 1865 à 1873, l'un des meilleurs présidents d'assises de la Cour de Nîmes.

L'accomplissement journalier de ses devoirs n'absorbait pas tout son temps ; il sut en trouver pour continuer, dans les archives de la ville, ses investigations et ses études. Le présidial n'était que le premier chapitre d'un livre qu'il voulait consacrer à l'histoire des anciennes institutions locales. Sa seconde étude eut pour objet : *le Tribunal du Point d'honneur*.

Les duels furent une des plaies de l'ancienne société. Des peines très-rigoureuses avaient été édictées pour les réprimer ; les parlements les avaient appliquées sans faiblesse, mais la force du préjugé avait triomphé de la loi et de ses ministres. De 1587 à 1608, d'après la chronique de Pierre l'Estoile, sept ou huit mille gentilshommes s'étaient coupé la gorge pour les motifs les plus futiles. Henri IV pensa que les maréchaux de France, hommes d'épée, grands officiers de la couronne, maîtres ès-choses de l'honneur, devaient être les juges naturels de tout débat qui pouvait amener un *appel*.

« Il les avait chargés d'ordonner par jugement

» souverain, sur la réparation des injures, ce
» qu'en leur loyauté et conscience ils jugeraient
» être raisonnable; déclarant prendre sur lui-
» même tout ce que, par un scrupule mal
» entendu, on pourrait imputer à l'offensé qui
» n'appellerait pas au combat ou à l'appelé qui
» refuserait de s'y rendre ». Les mœurs furent plus
fortes que les lois. Il fallut subir le duel, sauf à
lui imposer des entraves; un édit de 1609 le
régularisa, en permettant aux parties de s'adres-
ser au roi pour en obtenir, dans certains cas
déterminés, l'autorisation de se battre.

Louis XIV reprit la pensée d'Henri IV, il forma
une ligue contre le duel dans laquelle il fit entrer
les personnes les plus considérables de la Cour,
et, en même temps, il institua le tribunal du
point d'honneur. Ce tribunal se composait de tous
les maréchaux de France; il siégeait à Paris (1).
Mais il eût été insuffisant pour régler toutes les
affaires que le point d'honneur pouvait susciter.
Pour étendre à la province les bienfaits de l'ins-
titution nouvelle, le roi rendit un édit, en 1693,
par lequel il établit, à titre d'office, dans chaque
bailliage ou sénéchaussée, un lieutenant des ma-
réchaux de France, pour vider les différends qui
surviendraient entre gentilshommes et autres fai-
sant profession des armes, auxquels pouvaient se
trouver mêlées des questions touchant au point
d'honneur.

(1) *Le Misanthrope*, Acte II, scène VII.

Messieurs les maréchaux, dont j'ai commandement,
Vous mandent de venir les trouver promptement.

Ce tribunal se composait, avec le lieutenant des maréchaux, d'un conseiller rapporteur et d'un commissaire-greffier. C'est l'histoire de cette juridiction, depuis son établissement à Nîmes jusqu'à la Révolution, que M. Blanchard a écrite dans un mémoire qui fut son premier tribut académique.

Vous l'avez admis dans votre compagnie le 27 janvier 1872, voulant rendre hommage à son talent d'écrivain et de magistrat, et honorer en sa personne la mémoire du savant M. Plagnol, son beau-père, notre ancien confrère.

Les applaudissements qui accueillirent la lecture de ce travail, l'honneur que vous lui avez fait de l'insérer dans votre recueil imprimé (année 1872), me dispensent d'en apprécier ici le mérite. Il me suffira d'ajouter que le *Journal officiel*, dans son numéro du 14 février 1875, a consacré à son examen un article dû à la plume de M. Frédéric Béchard, l'un de nos associés correspondants; il se termine par un éloge qui, s'adressant à l'écrivain autant qu'à son œuvre, complétera dignement cette notice :

« Dans le remarquable travail que je viens d'examiner, dit M. Béchard, nous avons surtout cherché l'occasion d'un hommage à rendre à la mémoire d'un de ces modestes érudits qui, dans la sphère restreinte où s'exerce leur labour, attachent à leur nom, par le mérite dont ils font preuve dans leurs fonctions, par les services désintéressés qu'ils rendent à leurs concitoyens, une considération qui vaut mieux que le tapage de la popularité et les scintillements de la gloire ».

Peu de temps après la lecture de ce travail, qui

devait être suivi d'une autre étude déjà commencée, M. Blanchard nous était enlevé par la mort. Il succombait, le 17 avril 1873, après quelques jours de maladie, âgé seulement de cinquante ans.

Magistrat distingué, en possession à la fois de l'affection et de l'estime de ses collègues, l'avenir le plus riant s'ouvrait devant lui.

Père de famille, il trouvait à son foyer un bonheur sans mélange. La considération publique s'attachait à son nom. Son frère, pour qui il avait une affection presque filiale et qui avait été le guide de ses jeunes années, venait d'être élevé à la dignité de maire de la ville de Nîmes, et honorait par ses rares qualités cette haute fonction.

Des amitiés nombreuses, que lui avait attirées son caractère loyal, honnête et plein d'aménité, embellissaient sa vie et la lui faisaient aimer.

Un jour vint où il fallut tout quitter. M. Blanchard se résigna en chrétien à ce douloureux sacrifice, emportant dans sa tombe les espérances et les succès qu'une vie si bien conduite promettait à sa carrière.

En rendant ce dernier hommage à la mémoire de notre confrère, j'éprouve un profond regret, c'est que cette carrière ait été interrompue au milieu de son cours, et que la mort, en arrêtant sa vie, me condamne trop tôt à finir son éloge.

MONOGRAPHIE
DES
BORNES MILLIAIRES
DU DÉPARTEMENT DU GARD ;
par M. Aug^{te} AURÈS ,

membre-résident (1).

... quos, in Narbonensi provincia, contractavi egomet, atque exscripsi.
(MAFFEI, *Galliarum antiquitates*, Epist. VII, pag. 34).

CHAPITRE I^{er}.

Renseignements généraux.

Les bornes milliaires placées, par les Romains, sur les routes qu'ils ont fait construire ou réparer, sur le territoire actuel du département du Gard, quoiqu'en grande partie détruites ou perdues

(1) Liste des ouvrages consultés par l'auteur de ce mémoire :

1^o Auteurs anciens.

Polybe. — Édition Didot.

Censorinus. — De Die natali. — Édition de La Haye, MDCXLII

Vegetus. — De Re militari. — Lutetiae, M. DCCLXII.

Itinerarium Antonini Augusti et Hierosolymitanum, ex libris manuscriptis, ediderunt G. Parthey et M. Punder. Berolini, MCCCXLVIII.

VI^e SÉRIE, T. VI, 1876.

depuis longtemps, subsistent cependant encore en nombre assez considérable; et, malgré les dégradations que plusieurs d'entre elles ont malheureu-

2° *Auteurs modernes.*

- Poldo Albenas** (1559). Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes, par Jean Poldo d'Albonas. Lyon, 1559.
- Gruter** (1602). Inscriptiones antiquæ totius orbis romani in absolutissimum corpus reductæ... curis secundis ejusdem Gruteri et notis Marquardi Gudii emendatæ... et cura J^s Geor Grævi recensitæ. Amstelædam, mcccvii. (La première édition, ex off. Commelin, est de 1602.)
- Grasser** (1607). Jacobi Grasserii Basiliensis de Antiquitatibus Nemausensibus dissertatio. Parisiis, mdcvii. — Editio 1^a
- Bergler** (1622). Histoire des grands chemins de l'Empire romain, par Nicolas Bergler. — Paris, mdcxxii. 1^{re} édition
- Rulman** (1628). Antiquités de Nismes, par Anne Rulman, conseiller du Roy et assesseur criminel en la grand-prévôté de Languedoc. Tome III.
(Ce volume, n^o 192³ de la bibliothèque du marquis d'Aubais, et appartenant aujourd'hui à la bibliothèque de Nismes (n^o 13,835), est un extrait du manuscrit original. Le chapitre qui renferme les inscriptions des milliaires y est intitulé « Inventaire des Inscriptions et Epitaphos romaines trouvées dans les ruines de Nismes ». Ce manuscrit se trouve précédé d'une épître dédicatoire au roi datée de 1628)
- Manuscrit** (1640). Autre manuscrit appartenant aussi à la bibliothèque de Nismes et intitulé : « Recueil de pierres antiques », sans nom d'auteur et sans date, mais au moins aussi ancien que le manuscrit de Rulman.
- Guiran** (1640). Inscriptiones antiquæ quæ passim tam in urbe quam in agro Nemausensi et locis vicinis visuntur.
Autre manuscrit de la bibliothèque de Nismes (n^o 1^{bis}), daté de 1640, et entièrement écrit de la main de Guiran.
- Gariel** (1652). Series præsulum Magalonensium et Mompeliensium, auctore Petro Gariel. — Pars prior. — Tolosæ, 1665. Editio 2^a. (La première édition est de 1652.)
- Deyron** (1663). Des antiquités de la ville de Nismes, par le Sr Deyron. Nismes. — MDCLXIII.

sement subies, on peut néanmoins les étudier toutes avec un égal avantage.

- Thomæ Reinesii syntagma inscriptionum antiquarum. Lipsiæ, **Reinesio**
 MDCLXXXII. (1682).
- Histoire générale de Languedoc. Tome I^{er}. — Paris, **MCCCLXXX**. **Les Bénédict**
 (1730).
- Scipionis Maffei Galliæ antiquitates quædam selectæ atque in plures
 epistolas distributæ. — Parisiis, 1733. Editio 1^a. **Maffei**
 (1732).
- Epistola VII^a. — IIII Kal. decembr. **MCCCLXXXII**.
- Histoire de la ville de Montpellier, par Charles d'Aigrefeuille. — **D'Aigrefeuil**
 Montpellier, **MCCCLXXXVII** (1737).
- Mémoires pour l'histoire naturelle de la province de Languedoc, par **Astruc**
 Astruc — Paris, 1737 (1737).
- Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes, par **Ménard**
 Ménard, Tome VII — Paris, **MCCCLVIII** (1758).
- Recueil manuscrit d'inscriptions dont le titre a été laissé en blanc.
 N^o 13,801 de la bibliothèque de Nîmes. **Séguier**
 (1770).
- Topographe de la ville de Nîmes et de sa banlieue, par le citoyen **Vincens**
 Jean-César Vincens et le citoyen Baumes — Nîmes, an x-1802. **et Baum**
 (1802).
- Voyage dans les départements du midi de la France, par Aubin **Millin**
 Millin. — Tome IV, 1^{re} partie — Paris, **MCCCLXXI** (1811).
- Antiquités de la ville de Beaucaire, par C. Blaud. — Beaucaire,
 1819 **Blaud**
 (1819).
- Mémoires historiques sur le département de l'Hérault, par J.-P. **Thomas**
 Thomas, archiviste de la préfecture — Paris, **MCCCLXXXVII** (1827).
- Notice sur l'ancienne ville de Substantion, par Delmas. — Dans les **Delmas**
 Mémoires de la Société des antiquaires de France, tome XI; nouvelle
 série, tome I^{er}. — Paris, **MCCCLXXXV**. (1835).
- Inscriptions antiques que renferme le cavædium de la porte d'Aug- **Ang. Pel**
 guste, par Auguste Pelet — Nîmes, 1850 (1850).
- Notices sur différentes localités du Gard. par Eugène Trenquier. — **Trenquier**
 Nîmes, 1852. (1852).

Successivement employées à divers usages, elles sont aujourd'hui plus ou moins éloignées de leurs emplacements primitifs, et très-peu restent encore debout à leur ancienne place.

La plus grande partie de celles qui sont parvenues jusqu'à nous provient d'une importante fraction de la voie romaine construite, sous la république, comme Polybe nous l'apprend (l. III, c. xxxix), entre Empurias et le Rhône, pour assurer le passage des armées qui se rendaient d'Italie en Espagne. Désignée, quelque temps après son établissement, sous le nom de voie Domitienne, à la suite d'une réparation considérable que Cn. Domitius Ahénobarbus y avait fait exécuter, vers l'an de Rome 633 (121 ans avant J.-C.), cette ancienne voie, avant de recevoir, à une époque plus rapprochée de nous, le nom particulier de

- g. Pelet** (1855). Colonne itinéraire existant encore sur l'antique voie Domitia entre Ugernum et Substantion, par Auguste Pelet. — Nîmes, 1855
- 14-1864). Procès-verbaux de l'Académie du Gard. — Années 1853-54 et 1863-1864
- Herzog** (1864). Galliæ Narbonensis provinciæ romanæ historia — Scripsit Ernestus Herzog. Pars II^a — Lipsiæ, MDCCCLXIV.
- Germer-Durand** (1868). Dictionnaire topographique du département du Gard, par E. Germer-Durand. — Paris, MDCCCLXVIII
- Charvet** (1874). Les Voies romaines chez les Volkes Arécomiques, par G. Charvet. — Alais, 1874
- Cazalis Fondouce** (1876). Notes sur quelques bornes milliaires de la portion de la voie Domitienne qui s'étend dans le département de l'Hérault, par P. Cazalis de Fondouce. — Montpellier, 1876.

Camí de la Mouneda (chemin de la Monnaie) (1), qu'elle conserve encore dans quelques localités, avait été munie, par l'administration romaine, de cinq séries de bornes milliaires parfaitement distinctes l'une de l'autre et se rapportant chacune à une époque différente.

Celles de la série la plus ancienne étaient anépigraphes, et il résulte de là que leur date ne peut pas être déterminée maintenant d'une manière rigoureuse. On sait seulement, par le témoignage déjà invoqué de Polybe (I. III, c. xxxix), dont les écrits remontent à peu près à l'an 600 de Rome (154 ans avant J.-C.), que ces bornes, placées à 8 stades, c'est-à-dire à un mille romain de distance l'une de l'autre, existaient au moment où Polybe écrivait, et par conséquent avaient été établies avant l'époque de la conquête des Gaules, et même antérieurement à la grande réparation exécutée par Domitius Ahénobarbus.

Au contraire, les quatre autres séries de bornes milliaires, placées longtemps après, portaient

(1) Ce nom a été considéré par quelques auteurs comme provenant de l'altération d'une dénomination purement romaine qui, d'après eux, serait celle de *Via munita*. Mais leur erreur, sur ce point, est démontrée par un renseignement que Reinesius nous fournit dans son grand ouvrage, où il rapporte, sous le n° LXXIX de la classe 2, p. 294, le texte de l'inscription d'une borne milliaire trouvée, en Espagne, sur une voie romaine qu'il désigne de la manière suivante « *Via Hispanis quam vulgo El camino della plata vocant* », ce qui conduit à reconnaître que les deux dénominations de *Camí de la mouneda* et de *Camino della plata* (chemin de la monnaie et chemin de l'argent) se complètent et s'expliquent naturellement l'une par l'autre, et ne peuvent être finalement attribuées qu'à des chemins sur lesquels les fonds du trésor public étaient habituellement transportés.

toutes des inscriptions qui permettent non-seulement de les attribuer, avec certitude, à Auguste, à Tibère, à Claude ou à Antonin, mais encore d'en déterminer la date d'une manière tout à fait exacte; car celles d'Auguste, placées pendant son xii^e consulat, son xiii^e impérioriat et son xx^e tribunat, indiquent ainsi l'an de Rome 751 (3 ans avant J.-C.); celles de Tibère, qui se rapportent toutes à son xxxiii^e tribunat, ont été placées ensuite, de l'an 784 de Rome à l'an 785 (31 ou 32 après J.-C.); et cela, ainsi qu'on le verra bientôt, malgré les assertions contraires de quelques auteurs et, en particulier, malgré les affirmations récentes et plusieurs fois répétées de M. P. Cazalis de Fondouce; quant aux milliaires de Claude, qui sont datés de son i^{er} tribunat, de son ii^e impérioriat et de l'année qui a précédé son ii^e consulat, ils correspondent à l'an de Rome 794 (de J.-C. 41); enfin ceux d'Antonin, qui se rapportent à son viii^e tribunat, à son iii^e impérioriat et à son iv^e consulat, indiquent l'an de Rome 898 (de J.-C. 145).

Les milliaires anépigraphes de la république, ceux d'Auguste et ceux de Claude sont tous cylindriques et rigoureusement cylindriques sur toute leur longueur, quoique Astruc, que je soupçonne fort de n'avoir jamais vu un seul de ces milliaires, et M. Pelet, qui a accepté trop légèrement, sur ce point, les affirmations d'Astruc, soient parfaitement d'accord entre eux pour affirmer, contrairement à la réalité, le premier, à la page 225 de ses *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province de Languedoc*, et le second, aux pages 21 et 82 de sa brochure sur les *Colonnes itinéraires*, que les

milliaires d'Auguste étaient couronnés d'un astragale. Quant à ceux de Tibère, ils sont quadrangulaires; et, en dernier lieu, ceux d'Antonin, quoique cylindriques comme ceux d'Auguste et de Claude, sont néanmoins terminés par une base carrée, autrefois enfoncée dans le sol.

Les inscriptions des milliaires d'Auguste et de Tibère sont simplement gravées dans le haut des faces antérieures de ces milliaires, sans y être accompagnées d'aucun encadrement, ni d'aucun ornement quelconque, tandis que celles des milliaires de Claude et d'Antonin se trouvent, au contraire, placées dans des enfoncements quadrangulaires qui ont, pour le premier de ces empereurs, plus de largeur que de hauteur, et pour le second, plus de hauteur que de largeur, sur la partie comprise entre Ambrussum et Nîmes, et une hauteur rigoureusement égale à la largeur entre Nîmes et Beaucaire.

Les milliaires anépigraphes et ceux d'Auguste n'ont jamais porté de numéros d'ordre, tandis que ceux de Tibère sont tous numérotés suivant deux séries distinctes : l'une, commençant à Narbonne et venant aboutir à Nîmes, au milliaire central de la porte d'Auguste, où finit le LXXXI^e mille de cette première série; et l'autre ayant son origine à ce même milliaire de la porte d'Auguste et se dirigeant ensuite vers Arles, en passant par Beaucaire; ce qui fait que les numéros d'ordre de ces deux séries se trouvaient établis, en raison sans doute de l'importance exceptionnelle que la ville de Narbonne avait alors, en sens inverse de la direction adoptée pour la rédaction de l'itinéraire d'Anto-

nin, sur lequel le parcours des voies antiques du littoral de la Gaule est toujours marqué, comme on le sait, en allant d'Italie en Espagne.

Les milliaires d'Antonin sont numérotés, comme ceux de Tibère, suivant deux séries distinctes, dont le point de division se trouve toujours placé, à Nîmes, au milliaire central de la porte d'Auguste; mais ces deux séries, au lieu d'être dirigées, comme celles de Tibère, dans le même sens, sont, au contraire, établies en sens inverse l'une de l'autre; car elles commencent toutes les deux à Nîmes, pour aller ensuite, l'une vers Narbonne et l'autre vers Beaucaire; de sorte que les bornages de Tibère et d'Antonin diffèrent complètement l'un de l'autre entre Nîmes et Narbonne et sont identiques entre Nîmes et Beaucaire.

Quant aux milliaires de Claude, ceux en assez grand nombre qui sont parvenus jusqu'à nous ne portent ordinairement aucune indication numérique, et par conséquent il semble permis de croire que ces milliaires placés, comme on l'a déjà vu, neuf ou dix ans seulement après ceux de Tibère, n'ont pas été numérotés à l'époque de leur premier établissement. Un seul cependant a été exceptionnellement pourvu, ainsi qu'on le verra plus tard, d'un numéro d'ordre correspondant à la série de Tibère, et il semble permis d'en conclure que ce numéro n'a été ajouté qu'après coup, pour remplacer celui qui existait antérieurement sur une borne de Tibère accidentellement détruite.

A un autre point de vue, comme les anciens itinéraires nous apprennent qu'on comptait autrefois une distance de 30 milles entre Substantion et

Nîmes, il en résulte qu'il y avait, entre ces deux localités, 29 emplacements de bornes milliaires, numérotés de LXII à LXXX sous le règne de Tibère, et de I à XXVIII sous celui d'Antonin; de plus, comme la distance comprise entre Nîmes et le Vidourle est un peu supérieure à celle qui existe entre cette même rivière et Substantion, il est facile de comprendre que la borne centrale, portant le n° LXXVI de la série de Tibère, ou, ce qui est la même chose, le n° XV de celle d'Antonin, au lieu de se trouver exactement au milieu du pont du Vidourle, devait être, au contraire, placée sur la rive gauche de cette rivière, c'est-à-dire sur le territoire de Gallargues, et par conséquent dans le département du Gard; ce qui ne laissait, en définitive, sur le territoire du département de l'Hérault, que 14 emplacements de bornes milliaires, quand il y en avait 15 sur celui du Gard.

Ces 15 emplacements étaient numérotés, dans la série de Tibère, du n° LXXVI au n° LXXX, et dans celle d'Antonin, du n° I au n° XV; le milliaire n° LXXVI de la première série et le n° XV de la seconde se trouvant, comme je viens de le dire, l'un à côté de l'autre, entre Gallargues et Ambrussum, aux abords et très près du pont du Vidourle, tandis que le n° LXXX de la première série était réuni, du côté de Nîmes, au numéro I de la seconde, à 1 mille de distance de la porte d'Auguste; en dernier lieu, comme les divers bornages qui concouraient à Nîmes avaient tous leur point de départ ou leur point d'arrivée devant cette porte, on admet généralement que la colonne engagée au milieu de sa façade extérieure

y tenait la place d'un milliaire et y indiquait à la fois la fin du LXXXI^e mille de la première série de Tibère et l'origine de la seconde série de cet empereur, aussi bien que celle des deux bornages d'Antonin; ce qui permet de croire qu'il n'a jamais été placé, en cet endroit, aucune borne milliaire proprement dite.

Pour ce qui concerne la portion de la voie Domitienne comprise entre Nîmes et Beaucaire, on commettrait une grave erreur, si l'on adoptait l'opinion de Ménard, qui affirme, à la page 483 de son VII^e volume, que la longueur de cette portion de route était considérée autrefois comme ayant 14 milles seulement, contrairement aux indications des anciens itinéraires, qui portent cette longueur à 15 milles.

Il ne faut donc pas regarder, avec Ménard, le XIII^e milliaire de cette portion de route comme étant le dernier; et la vérité est, au contraire, qu'une distance totale de plus de deux milles romains existe, à vol d'oiseau, entre ce XIII^e milliaire, encore debout sur son ancien emplacement, et l'enceinte même de la ville de Beaucaire; de sorte qu'il y avait nécessairement, entre Nîmes et Beaucaire, comme entre Nîmes et Ambrussum, et pour le même motif, 15 emplacements de bornes milliaires, situés, le I^{er} du côté de Nîmes, à un mille de distance de la porte d'Auguste, et le XV^e très près de Beaucaire, un peu avant d'y arriver (1).

(1) L'existence de ce xv^e milliaire, en avant de Beaucaire, est d'autant plus certaine que la voie Domitienne ne se terminait pas à Beau-

Il est donc nécessaire, après avoir compté, comme je l'ai déjà fait, 15 emplacements de bornes milliaires entre Nîmes et le Vidourle, sur une longueur de 15 milles, d'en compter aussi 15 autres, sur une égale longueur, entre Nîmes et Beaucaire, non compris, bien entendu, le milliaire exceptionnel de la porte d'Auguste.

Ces divers emplacements peuvent être marqués, avec une grande exactitude, sur une carte, on y portant, au compas, sur le tracé de la voie Domitienne, à partir de la porte d'Auguste et des deux côtés de cette porte, 15 intervalles successifs ayant exactement chacun un mille de longueur; et lorsqu'on se sert, comme je l'ai fait sur la carte an-

caire, mais se prolongeait, au contraire, jusqu'à Arles, en laissant à sa gauche la ville de Beaucaire, où elle ne pénétrait pas, ainsi que cela résulte des considérations exposées aux pages 25 et suivantes de mon mémoire relatif à la *Concordance des vases apollinaires*. Quoique la vérité de cette assertion ne soit plus contestable aujourd'hui, il semble cependant assez difficile de comprendre l'absence complète de tous les milliaires de la portion de route comprise entre Beaucaire et Arles, quand il en reste encore un si grand nombre provenant des deux autres parties de la voie Domitienne. Mais cette anomalie, quelque étrange qu'elle puisse paraître au premier abord, est pourtant bien naturelle au fond, et bien facile à expliquer, quand on sait que la section de Beaucaire à Arles était autrefois établie sur la rive même du Rhône, qui n'était pas alors protégée par des digues, ce qui permettait aux inondations de ce fleuve de modifier profondément le sol sur lequel la voie romaine reposait, soit en l'emportant en totalité sur certains points, soit, au contraire, en déposant, sur les parties qu'elles n'attaquaient pas, des quantités considérables de limon; et il est résulté de là que les milliaires qui auraient pu être conservés jusqu'à nous, sur cette partie de route, ont été recouverts peu à peu, depuis l'époque romaine, d'une forte couche d'alluvions et demeurent ainsi enfouis, au moment actuel, à plus de deux mètres de profondeur au-dessous de la surface du sol.

nexée au présent mémoire, des cartes françaises de l'état-major, sur lesquelles toutes les limites communales sont soigneusement tracées, les résultats que l'on obtient deviennent fort remarquables.

En effet, les cinq bornes successives portant les nos LXXVIII-XIII, LXXVIII-XII, LXXX-XI, LXXXI-X et LXXXII-VIII se trouvent placées sur la partie comprise entre le Vidourle et Nîmes :

La première, sur la ligne qui sépare, au nord de la voie romaine, la commune d'Aiguesvives de celle de Mus ;

La deuxième, au point de concours des limites des trois communes de Mus, de Vergèze et de Codognan ;

La troisième, sur la ligne qui sépare, au sud de la voie romaine, la commune de Codognan de celle de Vergèze ;

La quatrième, sur la limite même des communes de Vergèze et de Vestric ,

Et la cinquième, sur celle des communes de Vestric et d'Uchaud.

En outre, la borne n° LXXXVII-III tombe, elle aussi, sur une autre limite communale, celle qui sépare, au nord de la voie romaine, la commune de Milhau de celle de Nîmes ;

Et sur la partie comprise entre Nîmes et Beaucaire, la borne n° V se rencontre au point de concours des limites des trois communes de Bouillargues, de Marguerittes et de Manduel ; enfin celle qui porte le n° VIII correspond pareillement à la ligne séparative des communes de Redessan et de Jonquières, c'est-à-dire précisé-

ment à l'ancienne limite des diocèses d'Arles et de Nîmes.

Or, il ne semble pas difficile de reconnaître, après cela, que de pareilles coïncidences, surtout lorsqu'elles sont en aussi grand nombre, ne peuvent pas être attribuées à un simple jeu du hasard ; et il en résulte, si mon illusion n'est pas complète, que non-seulement les bornes milliaires romaines étaient encore debout sur leurs emplacements primitifs et y étaient remarquées par tout le monde, à l'époque où les limites des communes et des diocèses ont été régulièrement déterminées pour la première fois, mais encore que ces bornes elles-mêmes ont été choisies pour servir de base à cette détermination.

Depuis cette époque, déjà si éloignée de nous, ces bornes ont pu disparaître, mais n'ont pas entraîné en tombant le changement des limites qu'elles avaient d'abord servi à marquer, et par conséquent l'existence actuelle de ces limites peut suffire, à son tour, pour déterminer, avec précision, les anciens emplacements des bornes (1).

(1) Quoiqu'il soit permis de croire que les mêmes faits pourront être constatés, avec la même facilité, dans d'autres localités, c'est seulement sur le parcours d'une partie de la voie romaine dans le département de l'Hérault, qu'il m'a semblé nécessaire d'en vérifier l'existence

Si l'on considère, en premier lieu, la portion comprise entre Forum Domitii (Montbazin) et Substantion, l'attention doit porter, avant tout, sur un point singulièrement remarquable, situé près du pont de Lavérune, à 9 milles de distance de Montbazin et à 6 milles de Substantion. Comme les limites des quatre communes de Montpellier, de Saint-Jean-de-Védas, de Lavérune et de Saint-Georges viennent s'y réunir en un seul et même point de la voie Domitienne, c'est évidem-

J'ai dit, au commencement de ce chapitre, que cinq bornes milliaires différentes avaient été pla-

ment là que le LV^e milliaire de Tibère se trouvait autrefois placé, à côté du XXXVI^e milliaire d'Antonin, si le bornage de cet empereur avait été prolongé jusque-là

Lorsqu'en partant du LV^e milliaire ainsi déterminé, on cherche à rétablir, sur les cartes de l'état-major, les milliaires qui le précèdent et ceux qui le suivent, on reconnaît aussitôt que le XXXVI^e se trouvait en dehors et à l'ouest de Montbazin, tandis que le LXI^e se trouvait, au contraire, en dehors et à l'est de Substantion, identiquement comme le LXXVI^e se trouvait lui aussi, ainsi que je l'ai déjà constaté, en dehors et à l'est d'Ambrussum

Ce défaut de concordance exacte entre les milliaires et les emplacements des stations n'a rien qui puisse surprendre ; car, pour qu'une pareille concordance fût possible, il faudrait qu'il existât rigoureusement, trois fois de suite, 15 milles de distance d'une station à l'autre, dans l'intervalle compris entre Montbazin et Nîmes, ce qui n'est pas vraisemblable

Une seule coïncidence existe et a été déjà remarquée, c'est celle de la fin du LXXXI^e mille qui correspond *par hasard*, mais qui correspond exactement au milliaire central de la porte d'Auguste, puisqu'il aurait été impossible, sans cette correspondance exacte, de terminer en ce point le premier bornage, et d'y recommencer sans interruption le second

Les longues explications dans lesquelles je viens d'entrer démontrent, en outre, que j'ai commis une légère erreur, lorsque j'ai dit tout-à-l'heure dans le texte de ce mémoire, qu'on trouvait seulement quatorze emplacements de milliaires entre Substantion et Ambrussum, l'exacte vérité étant, au contraire, qu'il y en avait quinze, et qu'il faudrait, pour n'en compter que quatorze dans cet intervalle, faire abstraction du n^o LXI et le supposer placé dans l'enceinte même de Substantion, quand il était réellement, comme on vient de le voir, en dehors de cette enceinte du côté d'Ambrussum

En résumé donc, il y avait autrefois, sur la voie Domitienne .

1^o Dans l'intervalle compris entre Montbazin et Substantion, quatorze emplacements seulement de bornes milliaires, du n^o XXXVII au n^o LX inclusivement, quoique cet intervalle fût compté, sur les itinéraires, pour quinze milles ;

2^o Entre Substantion et Ambrussum, quinze autres emplacements,

cées, à l'époque romaine, sur chacun de ces emplacements. On devrait donc en retrouver aujourd'hui

du n° LXXI au n° LXXV, quoique l'on comptât aussi quinze milles entre ces deux points,

Et 3° enfin, entre Ambrussum et Nîmes, encore une fois quinze emplacements de bornes miliaires, du n° LXXVI au n° LXXX, sur une égale longueur de quinze milles.

L'étude détaillée des divisions communales, marquées sur les cartes de l'état-major, permet de constater, en second lieu, sur la partie de la voie Domitienne comprise entre Substantion et Ambrussum, quelques autres faits qui, à leur tour, ne sont pas dénués d'importance, et qu'il convient par conséquent de signaler encore ici :

Il résulte, en effet, de cette seule étude :

1° Que la borne n° LXXVI se trouvait sur la ligne qui sépare, au sud de la voie romaine, la commune de Castries de celle de Baillargues ;

2° Que cette voie elle-même sépare ensuite, sur une longueur exacte de quatre milles, toujours en ligne droite, les communes de Castries et de Saint-Gémès, au nord, de celles de Baillargues, de Saint-Brès et de Valergues, au sud ;

3° Que la borne n° LXX se trouvait, par conséquent, près de la métairie de Nabrigas, sur la ligne qui sépare, au nord de la voie, la commune de Saint-Gémès de celle de Lunel-Viel ;

4° Que la commune de Lunel-Viel est ensuite traversée, par la voie romaine, sur une longueur exacte de deux milles, et qu'ainsi la borne n° LXXII a servi à déterminer la ligne séparative des communes de Vêrargues et de Lunel-Viel ;

5° Que la voie romaine sépare encore les deux territoires de Vêrargues et de Lunel-Viel jusqu'à leur extrémité commune ;

Et 6° enfin qu'après avoir traversé le territoire de Saturargues, où elle n'est conservée qu'en partie, cette voie sert, une dernière fois, de limite aux communes de Villetelle et de Lunel.

Ainsi, non-seulement trois bornes miliaires coïncident avec des limites communales entre Substantion et Ambrussum, mais on y trouve encore ces limites elles-mêmes établies, sur plus de six kilomètres de longueur, suivant le tracé de la voie romaine, de telle sorte que, si ce tracé venait jamais à disparaître, dans cette partie du département de l'Hérault, les limites communales actuelles, que la voie romaine a servi à déterminer autrefois, pourraient suffire, à leur tour, pour rétablir d'une manière exacte, cette voie elle-même dans une grande partie de sa longueur.

d'hui 30 fois 5 ou 150, entre le Vidourle et le Rhône, si leur nombre total n'avait pas été considérablement réduit, par diverses causes, dans la suite des siècles ; mais cette réduction a été telle qu'il n'en reste, en ce moment, que 44, plus ou moins bien conservées :

2 sont anépigraphes et remontent à la république ;

8 appartiennent à Auguste ;

6 à Tibère ;

17 à Claude ;

9 à Antonin ;

et 2 ne peuvent être rapportées qu'à Auguste ou à Claude, mais sont malheureusement mutilées au point de rendre leur attribution à l'un ou à l'autre de ces empereurs complètement douteuse.

Ce sont ces 44 bornes milliaires que je me propose de décrire, en premier lieu, d'une manière détaillée, dans le chapitre qu'on va lire, en adoptant, pour ce travail, l'ordre indiqué par les numérotages de Tibère. J'appellerai ensuite l'attention, dans le chapitre suivant, sur une seconde série de bornes milliaires, attribuées aussi à la voie Domitienne par les auteurs des siècles derniers, et qui cependant sont aujourd'hui complètement perdues ou détruites ; enfin, pour ne rien omettre, je consacrerai un autre chapitre aux bornes milliaires trouvées dans le département du Gard, en dehors de la voie Domitienne.

CHAPITRE II.

Milliaires de la voie Domitienne existant encore entiers ou en fragments.

§ 1^{er}. -- *Milliaires réunis dans le parc du Grand-Teillan.*

Les premières bornes milliaires qu'on rencontre, quand on entre dans le département du Gard, après avoir traversé le Vidourle, sont réunies au nombre de six dans le parc d'une propriété appartenant à M. d'Adhémar, nommée le Grand-Teillan et située au sud de la voie romaine, sur la rive gauche du Vidourle, dans la commune d'Aimargues, vis-à-vis le village de Marsillargues (Hérault). Deux de ces bornes sont d'Auguste, une de Tibère et trois de Claude.

1^o Milliaires d'Auguste.

Les deux milliaires d'Auguste sont entiers et portent des inscriptions identiques au fond, mais qui diffèrent néanmoins l'une de l'autre, d'une manière assez notable, par les abréviations, par la disposition des lignes et par quelques autres détails que j'indiquerai tout à l'heure.

Nos I et
1^{er} et 2^e
milliaire
d'Auguste

Voici d'abord quel est le texte actuel de ces inscriptions que l'on trouvera d'ailleurs reproduites, avec beaucoup de soin et comme spécimen, sur les feuilles 2 et 3 des dessins annexés à ce mémoire :

N^o I.

1^{er} milliaire d'Auguste.

IMP · CAESAR
 DIVI · F · AVG · PO...
 MAX · COS · XI ·
 DESIG · XIII · IM ·
 TRIB · POT · XX (1)

N^o II.

2^e milliaire d'Auguste.

IMP CAESAR
 DIVI F AVG PONTIF
 MAXVMVS COS XII
 COS DESIGNAT XIII (1)
 IMP XIII TRIBVNICA
 POTESTATE XX

(Guiran , *Inscriptiones antiquæ* , p. 186. — Gariel , *Series præsulum* , p. 22. — Maffei , *Gallia antiquitates* , ep. VII , pp. 32 et 33. — Astruc , *Mémoires pour l'Histoire naturelle de Languedoc* , p. 232 , nos VI et VII. — Ménard , *Histoire de la ville de Nismes* , tome VII , nos XVIII et XIX , et p. 457 , nos XX et XXI. — Séguier , *Recueil d'inscriptions* , pl. 5 , 2^e colonne , n^o III^a ; pl. 6 , 1^{re} colonne et Feuille additionnelle placée à la fin du manuscrit. — Auguste Pelet , *Colonnes itinéraires* , pp. 27 , 28 et 29 , nos 5 et 6. — Cazalis de Fondouce , *Bornes milliaires* , pp. 22 et 23 , n^o XXI).

(1) Ce chiffre n'est pas barré sur le milliaire de Teillan.

Comme on le voit sur la 2^e feuille de mes dessins et sur la transcription qui précède, les dernières lettres des 2^e, 3^e et 4^e lignes de la première de ces inscriptions ont été malheureusement enlevées par une écornure, mais on peut les rétablir, malgré cela, d'une manière incontestable, à l'aide de l'inscription du milliaire n^o II, et mieux encore, à l'aide de celles qu'on lit, dans le département de l'Hérault : 1^o sur le milliaire de Montels, aujourd'hui à la Tour-Farges (n^o XV, p. 16, du mémoire de M. Cazalis de Fondouce), et 2^o sur celui de Saint-Julien, aujourd'hui à Montpellier (n^o 8, p. 30 du mémoire de M. Pelet, et n^o XX, p. 22 de celui de M. Cazalis), que j'ai reproduit, en outre, en fac-simile, sur la 2^e feuille de mes dessins, à côté du milliaire n^o I de Teillan, afin de rendre encore plus facile la comparaison de ces milliaires entre eux. On peut voir ainsi, sans aucune peine, que leurs inscriptions ne diffèrent, l'une de l'autre, que par un détail de très-faible importance, relatif à la dernière ligne, qui porte POTEST · sur le milliaire de Montels et sur celui de Saint-Julien, quand on trouve seulement POT · sur celui de Teillan.

Il semble dès lors hors de doute que l'inscription du milliaire n^o I de Teillan doit être définitivement complétée de la manière suivante :

N^o I.

1^{er} milliaire d'Auguste.

—

IMP · CAESAR

DIVI · F · AVG · PONT

MAX · COS · XII · COS

DESIG · XIII · IMP · XIII

TRIB · POT · XX

sans qu'il soit possible de savoir aujourd'hui si le chiffre XIII de la 4^e ligne était régulièrement barré ou s'il ne l'était pas.

Dans l'un comme dans l'autre cas, on trouve, sur ce premier milliaire, identiquement les mêmes mots et les mêmes chiffres que sur l'autre, et ils y sont disposés dans le même ordre; néanmoins, les nombreuses abréviations que l'inscription du n^o I renferme ont permis de l'écrire sur cinq lignes seulement, tandis que celle du n^o II en contient six. En outre, l'inscription du milliaire n^o I est soigneusement ponctuée, quand celle du n^o II ne l'est pas. Une troisième différence encore plus remarquable, s'il est possible, existe entre ces deux inscriptions. C'est celle qui résulte de la forme des G, dont la partie droite inférieure est parfaitement rectiligne et verticale sur le n^o II, quand elle est, au contraire, très-recourbée sur le n^o I; et cette différence est tellement saillante, sur ces deux inscriptions, qu'on serait tenté de les attribuer à des époques distinctes l'une de

l'autre, si on pouvait les étudier abstraction faite des dates qu'elles portent et en raison seulement de la forme de leurs lettres.

Une autre différence résulte encore de ce que, sur la première inscription, qui a, en mesures romaines, 1 pied, 2 palmes et 1 doigt, soit 25 doigts de hauteur totale, les lettres des premières lignes sont *un peu* plus grandes que celles des dernières, tandis que, sur la seconde, qui a 2 pieds et 2 doigts, soit 34 doigts de hauteur totale, toutes les lignes sont *rigoureusement* égales entre elles et ont chacune, fort exactement, un palme ou 4 doigts de hauteur. Les lignes sont aussi sensiblement plus rapprochées les unes des autres dans le premier cas que dans le second.

En dernier lieu, aucune lettre ne dépasse, sur la première de ces inscriptions, le niveau moyen de la ligne qui la contient, quand, sur la seconde, tous les T dépassent, au contraire, d'une manière très-sensible, la hauteur moyenne des autres lettres.

Il résulte donc, de ces diverses remarques, que les deux milliaires d'Auguste conservés à Teillan, quoique se rapportant, l'un aussi bien que l'autre, à une seule et même époque et à une seule et même réparation de la voie Domitienne, présentent cependant, dans tous les détails de leurs inscriptions, des différences aussi accentuées que possible. Et ce n'est pas tout encore; car, si l'on veut bien prendre la peine de comparer au milliaire n° I de Teillan non-seulement les milliaires de Saint-Julien et de Montels, dont j'ai déjà parlé tout à l'heure, mais encore celui du Crès (n° 7,

p. 29 du mémoire de M. Pelet, et n° IX, p. 10, de celui de M. Cazalis), sur lequel d'Aigrefeuille (1), en 1737, et M. Pelet, en 1853, ont lu DESIG. XIII, quoique M. Cazalis y lise aujourd'hui DESIG. XII seulement, il ne sera pas difficile de reconnaître, malgré l'état actuel de dégradation de ces différents milliaires, que leurs inscriptions ont toutes été gravées, d'une manière incontestable, sur le même modèle que celle du milliaire n° I de Teilan, tandis que tous les autres milliaires d'Auguste que la suite de cette étude nous fera rencontrer dans le département du Gard, ont été faits, au contraire, sur le modèle du n° II.

L'observation de ce fait a conduit M. Pelet à admettre que le soin de l'entretien des chemins, entre le Vidourle et le Rhône, se trouvait confié, à l'époque d'Auguste, à des agents indépendants de ceux auxquels la même fonction appartenait de l'autre côté du Vidourle; et j'ai le regret d'avoir à constater ici que cette conclusion, parfaitement motivée, ce me semble, et qu'il convient, dans tous les cas, de prendre en sérieuse considération, n'a pas été admise sans difficulté par M. Cazalis de Fondouce, qui s'est cru autorisé à la considérer comme douteuse, uniquement parce que Astruc, aux pages 231 et 232, n° V de son mémoire, a restitué, d'après Gariel, comme il le déclare lui-même, l'inscription du milliaire de Saint-Paul-de-Cabrières, malheureusement détruit depuis quelques années (n° 9, p. 31, de M. Pelet, et n°

(1) *Histoire de Montpellier. — Discours préliminaire, p. xxvij.*

XVIII, p. 19 de M. Cazalis), et parce qu'il a fait cette restitution de la manière suivante, et *sur six lignes*, quand le texte de Gariel n'en contient que deux :

IMP · CAESAR
DIVI · (1) F · AVG · P ·
MAX ·
COS · DESIGNAT ·
. TRIBVNIC . . . (1)
POT (1) XX

Mais Astruc, dont la science médicale était certainement fort grande, est, au contraire, au point de vue purement épigraphique, un auteur auquel il ne faut accorder qu'une confiance bien modérée, et qui même, dans le cas actuel, n'en paraît mériter aucune; car c'est après avoir reproduit, avec assez d'exactitude, dans ses *Mémoires*, cinq milliaires d'Auguste, qui ont, tous les cinq, leurs inscriptions régulièrement écrites sur *six lignes*, comme celle du milliaire n° II, de Teillan (2), qu'il s'est ensuite appliqué à restituer, d'après Gariel, les inscriptions des trois milliaires que ce savant historien a placés, l'un à Saint-Paul-de-Cabrières et les deux autres à Gallargues.

(1) Le texte de Gariel porte : D. F. au lieu de DIVI. F., TRIBVNIT au lieu de TRIBVNIC. . . . , et POT. XX au lieu de POT. XX.

(2) Ces cinq milliaires sont :

1° Celui qui est encore en place, un peu avant Beaucaire, à côté du milliaire n° XIII de Tibère (p. 217 des *Mémoires* d'Astruc);

Or, il est incontestable que ces trois inscriptions transcrites par Gariel, d'une manière fautive, sur deux lignes seulement, et rapportées, en outre, par lui assez inexactement, pouvaient être restituées, avec une égale facilité, par Astruc, sur cinq lignes, conformément au type n° I de Teillan, ou sur six lignes, conformément au type n° II, et que, cependant, cet auteur ne pouvait pas savoir qu'il lui était permis de choisir entre ces deux hypothèses, puisqu'il ne connaissait et n'avait jamais reproduit, ainsi que je viens de le faire remarquer, qu'un seul type écrit sur six lignes. Son attention n'a donc pas été appelée sur la difficulté qu'il y avait pour lui à opter dans ce cas, et s'est, au contraire, naturellement concentrée sur l'obligation dans laquelle il croyait être placé de rétablir, sur six lignes, les trois inscriptions données par Gariel.

Or, il s'est ainsi trompé, au moins une fois, d'une manière certaine; car j'établirai, dans un instant, que les deux milliaires d'Auguste placés par Gariel à Gallargues sont précisément ceux que l'on voit aujourd'hui à Teillan; ce qui fait que l'inscription de celui auquel j'ai donné le n° I devait être nécessairement réduite à cinq lignes,

2° Celui qui était autrefois dans l'église de Milhau, aujourd'hui à Nîmes (p. 229);

3° Celui qui, à l'époque où Astruc écrivait, était encore, d'après cet auteur, à Nîmes même, sur un emplacement qu'il ne désigne pas (p. 230);

4° Celui de Saint-Martin-de-Cart (même page);

5° Enfin, celui que Bergier place dans l'église de Bernis (p. 713, n° I de la 1^{re} édition).

sur la restitution d'Astruc, puisque, en fait, elle n'en contient pas davantage.

L'erreur qu'il a ainsi commise est donc incontestable, et cette seule erreur suffit, ce me semble, pour enlever toute autorité, d'abord à la restitution qu'il a proposée pour le milliaire de Saint-Paul-de-Cabrières, et en même temps, par une conséquence forcée, au doute émis par M. Cazalis de Fondouce, puisque ce doute lui-même ne repose que sur la restitution fautive d'Astruc.

Quant aux deux milliaires d'Auguste aujourd'hui réunis à Teillan, voici quelle est leur histoire exacte :

Nous les trouvons d'abord, en 1652, lorsque Gariel a publié la première édition de son grand ouvrage, sur le territoire de Gallargues, où ils étaient alors placés, d'après cet auteur : le premier, *juxta memoratum superius locum DE GALLARGUES*, et le second, *non procul inde*.

En 1732, lorsque le marquis Maffei écrivait sa VII^e lettre, ces deux milliaires n'étaient plus depuis longtemps à Gallargues, et se trouvaient, suivant la déclaration de cet illustre savant, *in vico Teillani, ubi duæ (columnæ Augusti) servantur in Montholii viridario, translate omnes, atque ex antiquo loco dimotæ*; et l'on sait, d'un autre côté, que ces milliaires, *evecti ex loco de Gallargues*, comme on le voit sur une note ajoutée à la page 186 du manuscrit de Guiran, avaient été transportés à Teillan, à la fin du XVII^e siècle, par Philippe de Bornier, alors conseiller et lieutenant principal au présidial de Montpellier, auquel M. de Montholieu avait déjà succédé, en 1732, comme

M. d'Adhémar succède aujourd'hui lui-même à M. de Montholieu.

Cependant Astruc, qui ne connaissait pas ces faits au moment où il a publié ses mémoires et qui, sans aucun doute, n'avait jamais pris la peine de se transporter sur les lieux, n'a pas craint de placer, à la fois, en 1737 :

1^o à la page 232, d'après Gariel, deux milliaires d'Auguste, l'un *près de Gallargues* et l'autre *assez près du même lieu* ;

Et 2^o à la page 253, d'après le marquis Maffei, deux autres milliaires du même empereur, *au village de Teillan, dans le jardin du seigneur du lieu.*

En résumé, Gariel a publié, en 1652, les inscriptions de nos deux milliaires, d'une manière inexacte quant au texte et à la disposition des lignes, mais alors exacte quant à l'emplacement de Gallargues ; et le marquis Maffei, en 1732, a placé, à juste titre, ces mêmes milliaires à Teillan, où ils avaient été transportés, et a reproduit, avec exactitude, *une seule* de leurs inscriptions, celle qui est gravée en six lignes sur notre n^o II, et s'est contenté de déclarer que la seconde inscription présentait le même texte ; ce qui n'était pas tout à fait exact, surtout par rapport à la division des lignes.

Astruc s'est trompé, à son tour, en 1737 : 1^o lorsqu'il a placé ces deux milliaires à Gallargues, parce qu'ils n'y étaient déjà plus ;

Et 2^o lorsqu'il a rétabli leurs deux inscriptions sur six lignes, d'après Gariel, parce qu'elles se sont trouvées, de cette façon, inexactes dans leurs textes, et, de plus, inexactes, au moins pour l'une

d'elles, quant à la disposition des lignes. Mais Astruc a dit ensuite, avec raison, sur la foi du marquis Maffei, qu'il y avait, à cette époque, à Teillan, deux milliaires d'Auguste.

En dernier lieu, comme une première erreur en amène toujours quelques autres, il est arrivé que, lorsque Ménard a donné, aux pages 456 et 457 de son VII^e volume : 1^o Sous les nos XVIII et XIX, les deux inscriptions faussement attribuées par Astruc à Gallargues, et 2^o sous les nos XX et XXI, les deux inscriptions de Teillan, il a placé inexactement les deux premières à Gallargues où elles n'étaient plus, et a écrit, à tort, les deux secondes sur six lignes, alors qu'une seule aurait dû être écrite ainsi; de sorte qu'après avoir mis quatre milliaires d'Auguste sur un point où il n'y en a jamais eu que deux, Ménard n'a finalement rencontré l'exactitude que pour une seule des quatre inscriptions qu'il a données.

C'est M. Pelet qui a relevé, le premier, ces erreurs aux pages 27 et 28 de son étude des *Colonnes itinéraires de la voie Domitienne*, et son appréciation, sur ce point, est, sans contredit, parfaitement motivée.

En dernier lieu, puisque les deux milliaires de Teillan étaient autrefois sur le territoire de Gallargues, et puisque le n^o I se trouve conforme au type adopté dans le département de l'Hérault, quand le n^o II, au contraire, est conforme au type adopté dans le Gard, il semble résulter de ce double fait que le n^o I était celui qui se trouvait le plus près d'Ambrussum, par conséquent sur l'emplacement du n^o LXXVI de la

série de Tibère, et que c'était le n^o II qui occupait, *non procul inde*, comme Gariel l'a dit, mais cependant de l'autre côté de Gallargues, l'emplacement n^o LXXVII de la même série.

J'ai dit, en commençant, que les deux milliaires d'Auguste conservés à Teillan sont entiers, et malgré cela, leurs hauteurs actuelles au-dessus du terrain ne sont pas égales. Pour le premier, cette hauteur est de 2^m74, et pour le second elle est de 2^m44 seulement. Mais il est nécessaire de faire remarquer qu'ils sont enfoncés, tous les deux, dans le sol d'une allée qu'il n'a pas été possible de fouiller, et qu'ainsi il faut nécessairement leur assigner une hauteur totale un peu supérieure à leur hauteur apparente; ce qui conduit à admettre que cette hauteur s'approche beaucoup, comme je le démontrerai plus tard, de 2^m96, c'est-à-dire d'un décempède romain.

D'un autre côté, la circonférence de ces milliaires a un développement de 2^m,00 pour le n^o I et de 1^m,95 seulement pour le n^o II; d'où il résulte que le diamètre du premier est de 2 pieds et 3 doigts, ou 35 doigts romains, tandis que celui du second n'est que de 2 pieds et 2 doigts, ou 34 doigts; le diamètre de ce dernier milliaire se trouve ainsi rigoureusement égal à la hauteur totale de son inscription, déjà fixée, comme on l'a vu précédemment, à 34 doigts.

2^o Milliaire de Tibère.

On sait déjà que le troisième milliaire conservé à Teillan est un milliaire de Tibère. Il est entier, comme les deux milliaires d'Auguste et se trouve soigneusement reproduit, tant en plan qu'en élévation, sur la 5^e feuille des dessins annexés à ce mémoire. Voici le texte actuel de son inscription : .

N^o I
—
1^{er} mill
de Tib

N^o III.

1^{er} milliaire de Tibère.

—
TI· CAESAR
DIVI· AVG· F· AVG
PONTIF· MAX
TRIB· POT· XXX...
REFECIT ET
RESTITVIT

LXXIII

(Guiran, p. 186. — Maffei, p. 32. — Astruc, p. 238, n^o XV. — Ménard, pp. 451 et 452, n^o IX. — Séguier, pl. 8, 1^{re} colonne et Feuille additionnelle placée à la fin du manuscrit. — J.-P. Thomas, *Mémoires historiques sur le département de l'Hérault*, p. 96. — Delmas, *Notice sur Substantion* dans les *Mémoires de la Société des antiquaires*, année 1835, p. 156. — A. Pclet, p. 47, n^o 6. — Herzog, p. 139. — Cazalis de Fondouce, pp. 19, 20 et 21, n^o XIX.

Le numéro d'ordre LXXIII, qu'on remarque sur ce milliaire, suffit pour démontrer qu'il provient du département de l'Hérault, et qu'il y était placé sur la ligne séparative des communes de Vérargues et de Lunel-Viel, très près du point où vient aboutir le chemin direct de Teillan à la métairie de Ladevèze et à Vérargues, par Marsillargues, Lunel et le mas de Robin.

Comme son angle saillant a été malheureusement écorné, à une époque déjà ancienne, sur le côté droit, de manière à faire disparaître, de la façon indiquée sur mon dessin, non-seulement les extrémités des dernières lettres des 2^e, 3^e et 5^e lignes, mais encore tous les I qui se trouvaient à la suite du chiffre xxx resté seul intact, il résulte de cet accident qu'il est aujourd'hui très-difficile de dire, avec une entière certitude, quel était autrefois, sur ce milliaire, le chiffre réel de la puissance tribunitienne.

Guiran n'a mis, sur sa transcription, que le chiffre xxx; cependant le marquis Maffei, dont la minutieuse exactitude est bien connue, a donné, sans aucune hésitation, le chiffre xxxiii; et son témoignage doit être ici d'un grand poids; car Maffei a vu et transcrit *lui-même* les inscriptions des divers milliaires dont il parle, *quos in Narbonensi provincia*, écrit-il dans sa vi^e lettre, *con-trectavi egomet atque exscripsi*.

Astruc et Ménard se sont contentés de copier Maffei.

Séguier a adopté, lui aussi, le chiffre xxxiii, mais n'a donné ce chiffre, sur son manuscrit, qu'en y marquant à l'encre rouge les trois I qui

le terminent, indiquant ainsi que l'écornure actuelle existait déjà de son temps.

M. Thomas, a reproduit, à son tour, le chiffre xxxiii et ne l'a accompagné d'aucune explication.

M. Delmas a adopté aussi le même chiffre et a donné l'inscription de ce milliaire comme *inédite*, ce qui semble indiquer qu'il l'a vue et copiée lui-même.

M. Pelet, au contraire, sans parler de l'écornure du milliaire, s'est contenté du chiffre xxx.

M. Herzog, de son côté, a donné le chiffre xxxiii, mais en le restituant.

Enfin M. Cazalis vient d'accorder la préférence au chiffre xxxii, que personne n'avait proposé avant lui, et voici comment il se croit autorisé à justifier cette préférence :

« En restituant à cette ligne, dit-il à la page 24 de son mémoire, la longueur qu'elle devrait avoir, on est amené à lire xxxii. *Il n'y aurait pas une place suffisante pour XXXIII* ».

Si cette assertion pouvait être exacte, la difficulté se trouverait, par cela seul, tranchée, malgré l'opinion contraire de tous les auteurs dont je viens de faire connaître les indications ; mais il n'en est rien, car les mesures *très-rigoureuses*, à l'aide desquelles mon 5^e dessin a été fait, démontrent, au contraire, d'une manière incontestable, que l'espace occupé, sur le milliaire de Teillan, par l'écornure qui s'y trouve à la suite du chiffre xxx, est plus que suffisant pour permettre d'y ajouter trois 1.

Malgré cela, il est nécessaire de le reconnaître, la *possibilité* de l'existence de ce chiffre xxxiii ne

suffit pas pour en démontrer la réalité; et il semble dès lors indispensable d'examiner la question de plus près. M. Cazalis de Fondouce consent à reconnaître que le chiffre xxxiii se trouve, à la fois, sur les milliaires qui existent encore aux deux extrémités de la voie Domitienne, c'est-à-dire, d'une part, sur le milliaire de Béziers (n° II de son mémoire) et de l'autre sur les milliaires du Gard; mais il ne craint pas d'affirmer ensuite que le chiffre xxxii existait seul, sur les milliaires du Crès (n° LXII de la série de Tibère), de Saint-Aunès (n° LXIII de la même série), de Montpellier (n° LXVIII) et du mas du Juge (n° LXXII); en d'autres termes, sur tous ceux qui ont été trouvés, dans le département de l'Hérault, entre le Vidourle et Béziers, et que par conséquent ce même chiffre xxxii doit être lu aussi sur le milliaire de Tibère conservé à Teillan (n° LXXIII de la série de cet empereur), puisque ce milliaire se trouvait, comme tous ceux dont je viens de parler, sur la portion de la voie Domitienne qui est comprise entre Substantion et Ambrussum. La réparation exécutée sous le règne de Tibère, entre Montpellier et le Vidourle, aurait été achevée dans ce cas, dit M. Cazalis de Fondouce, un an avant celle des parties voisines de Béziers et de Nîmes. Mais comme la destruction des arêtes a fait disparaître, sur tous les milliaires de l'Hérault, les dernières traces du chiffre qu'ils portaient, cette conclusion est purement hypothétique et semble dès lors complètement inadmissible :

En premier lieu, parce qu'il n'est pas du tout certain que l'usage fût autrefois de marquer, par

des dates successives, les diverses années pendant la durée desquelles une seule et même réparation avait été exécutée, et parce qu'il est, au contraire, plus probable que l'on se contentait habituellement de placer, à la fois, sur toutes les bornes milliaires, après l'entier achèvement des ouvrages, une seule et même inscription indiquant, soit l'année de cet achèvement, soit plutôt celle pendant laquelle les travaux avaient été ordonnés par un décret de l'empereur ;

En second lieu, et quand bien même la théorie contraire devrait être admise, parce qu'il serait rationnel de croire, dans cette dernière hypothèse, que la réparation exécutée sous le règne de Tibère n'a pas duré plus d'une année, puisque celles qui ont été exécutées sous Auguste, sous Claude et sous Antonin n'ont pas duré davantage, comme les indications des milliaires le démontrent.

Et M. Cazalis de Fondouce l'a parfaitement compris lui-même; car il a pris soin de répéter, pour le milliaire du mas du Juge (n^o LXXII de la série de Tibère), la même affirmation que pour celui de Teillan (n^o LXXIII).

« Quant à la date de la puissance tribunitienne de Tibère, dit-il, en parlant (p. 18) de ce milliaire du mas du Juge, si nous nous reportons aux milliaires précédents du même empereur, elle doit être complétée par l'addition de deux unités. *Il ne resterait pas un espace suffisant pour en inscrire trois* ».

Il est vrai que M. Cazalis a été moins affirmatif pour les autres milliaires de l'Hérault, et

qu'il s'est contenté de leur assigner le chiffre XXXII, sans prétendre, en même temps, comme dans le cas actuel, qu'on n'y trouve pas assez de place pour y lire XXXIII. Mais un seul fait bien constaté lui suffirait évidemment pour justifier sa thèse, qui serait inattaquable, si la place du chiffre XXXIII manquait effectivement, comme il l'a dit, sur un seul milliaire. Aussi, et quoiqu'il n'entre pas dans le cadre de mon travail de discuter, d'une manière spéciale, les milliaires de l'Hérault, m'a-t-il semblé indispensable de le faire pour ceux qui appartiennent à Tibère, et c'est naturellement sur celui du mas du Juge que mon attention s'est d'abord portée. Or, quoiqu'il ne reste, en ce moment, sur la quatrième ligne de ce milliaire que les deux premiers X et une moitié à peine visible du troisième, l'autre moitié ayant été enlevée, avec tout le reste, par une énorme écornure, il est cependant facile de constater, qu'il y a, sur cette quatrième ligne, entre le centre du second X et le plan de la face latérale du milliaire, un intervalle total de *cent soixante-cinq millimètres* plus que suffisant, comme il est aisé de s'en convaincre, malgré l'assertion contraire de M. Cazalis, pour contenir aisément le troisième X et les trois I qui l'accompagnaient.

On constate, en outre, quand on examine avec attention ce milliaire, que la pointe inférieure et centrale de l'M de la troisième ligne s'y trouve placée, comme sur celui de Teillan, au-dessus et un peu à droite du centre du premier X, et que par conséquent si, dans cette situation, le chiffre XXXIII peut trouver sa place à Teillan, il doit la

trouver aussi et de la même manière au mas du Juge.

Sur le milliaire de Montpellier, le fait est encore plus certain, quoiqu'on y lise seulement aujourd'hui XXXII, comme MM. Thomas (pp. 98 et 99), Pelet (pp. 52 et 53) et Herzog (2^e partie, p. 144, n^o 634^a) le déclarent, d'accord en ce point avec M. Cazalis de Fondouce. Car il existe, en fait, sur ce milliaire, à la suite des deux I du chiffre XXXII et au milieu de l'écornure de l'arête droite, une éraflure rectiligne et verticale qui, si elle n'est pas un reste certain du troisième I, suffit au moins pour en tenir la place et pour démontrer ainsi la possibilité de son ancienne existence, de la manière indiquée sur la 5^e feuille de mes dessins.

De même encore pour le milliaire du Crès, où le chiffre XXXII, parfaitement visible, permet de mesurer, d'axe en axe, un intervalle de *trente millimètres* entre les deux I de ce chiffre, et où il existe ensuite une distance de *quarante-trois millimètres* entièrement occupée par les écornures, entre le plan de la face latérale et l'axe du second I.

De même enfin pour le milliaire de Saint-Aunès, où l'on ne voit aujourd'hui que le chiffre XXX suivi d'une petite amorce d'un premier I, tout le reste ayant été emporté par les écornures de l'arête, mais où j'ai pu mesurer cependant, entre ce premier I et le plan de la face latérale, un intervalle de *cinquante-quatre millimètres*, plus que suffisant pour contenir deux I.

Rien donc ne vient justifier l'hypothèse admise par M. Cazalis de Fondouce; et, puisque les écor-

nuces des arêtes ont fait disparaître sur tous les milliaires de l'Hérault, aussi bien que sur celui de Teillan, la fin du chiffre indicatif de la puissance tribunitienne, en y laissant cependant, d'une manière certaine, assez de place pour qu'il soit possible d'y rétablir aisément le chiffre XXXIII, tel qu'il existe sur le milliaire de Béziers et sur ceux du Gard, il semble, par cela seul, hors de doute que c'est finalement ce chiffre XXXIII qui doit être préféré partout au chiffre arbitraire XXXII.

Voici maintenant quelles sont les dimensions exactes du milliaire de Tibère conservé à Teillan :

Sa hauteur actuelle, au-dessus du sol, est de 2^m,91 et suffit, par conséquent, quelle que soit la hauteur de la partie maintenant enfoncée dans la terre, pour rendre à peu près certaine, dans ce cas, la fixation normale de la hauteur totale à *un décampède* (2^m,96). En outre, la partie inférieure de ce milliaire n'a jamais été taillée sur 0^m,50 ou environ de hauteur, et, dès lors, il est clair qu'on peut aller, si l'on veut, jusqu'à élever au taux de 8 pieds romains la hauteur de la partie qui restait autrefois visible au-dessus du sol.

Malgré cela, nous verrons plus tard que cette hauteur normale doit être réduite à 7 pieds, non-seulement pour les milliaires de Tibère, mais encore pour tous les autres, conformément à la règle tracée par Végèce dans le chapitre VII du livre III de son traité, où il a dit : *Imparem numerum observari moris est.*

La largeur de la face qui porte l'inscription est ensuite de 0^m,66 et, en mesures romaines, de

2 pieds et 1 palme ou, ce qui est la même chose, de 9 palmes ou 36 doigts.

Quant à l'inscription elle-même, sa hauteur totale, qui est de 3 pieds 1 palme 2 doigts, ou 54 doigts, correspond ainsi à une fois et demie la largeur de la face du milliaire et comprend :

1 ^o Une ligne supérieure de 4 doigts $\frac{1}{2}$ de hauteur, ci.....	4 ^d $\frac{1}{2}$
2 ^o Deux lignes au dessous, ayant cha- cune 4 doigts $\frac{1}{4}$, ci.....	2 ^p 0 ^d $\frac{1}{2}$
3 ^o Trois lignes inférieures ayant cha- cune 4 doigts, ci.....	3 ^p 0
4 ^o Cinq interlignes de 1 doigt chacun, ci.....	1 ^p 1 ^d

Ensemble 30 doigts..... 1^p 3^p 2^d

et 5^o enfin le chiffre LXXII dont les caractères ont 2 palmes ou $\frac{1}{2}$ pied de hauteur et se trouvent séparés du reste de l'inscription par un intervalle qui

a fort exactement 1 pied, ensemble... 1^p 2^p 0^d

Total, comme ci-dessus, 54 doigts ou 3^p 1^p 2^d

En dernier lieu, l'épaisseur prise perpendiculairement à la face qui porte l'inscription ne semble pas correspondre à une mesure bien exacte, parce qu'on remarque, sur le derrière du milliaire que nous étudions, deux petits bourrelets irréguliers ayant chacun un doigt ou environ de saillie, comme pour montrer que la taille de cette partie du monument n'a jamais été terminée

Quoi qu'il en soit, il est certain que cette épaisseur est aujourd'hui de 0^m,48, soit, en mesures

romaines, 1^p 2^p 2^d ou 26 doigts. Mais nous verrons, dans la suite de cette étude, que la dimension de cette partie a été réduite deux fois, dans des cas analogues à celui-ci, à 0^m44, soit 1 pied et demi ou 24 doigts, pour se trouver, avec la largeur, dans le rapport exact de 2 à 3; et il semble permis de croire que telles auraient été finalement les dimensions du milliaire actuel, si sa taille avait été complètement achevée.

3^o Milliaires de Claude.

Les trois milliaires de Claude réunis dans le parc de Teillan sont cylindriques, comme ceux d'Auguste, et sont reproduits, tous les trois, à titre de spécimen, sur la 6^e feuille de mes dessins.

Voici quelles sont leurs inscriptions :

No IV	No V	No VI
1 ^{er} milliaire de Claude.	2 ^e milliaire de Claude	3 ^e milliaire de Claude
TI - CLAUDIVS DRVSI · F · CAESAR AVG · GERMANICVS PONTIF MAX · TRIB POT COS · DESIG II IMP II REFECIT	TI CLAUDIVS DRVSI · F CAESAR AVG · GERMANIC PONTIF MAX · TRIB POT · COS · DESIG II IMP II REFECIT	TI · CLAUDIVS DRVSI F CAESAR AVG GERMANIC PONTIF · MAX · TRIB POT · COS · DESIG II IMP II REFECIT
	P	

Guiran, p. 186. — Maffei, pp. 32 et 34. — Mé-
 nard, tome VII, p. 458, n^{os} XXII, XXIII et XXIV.
 — Séguier, pl. 9, 1^{re} colonne, n^{os} V, VI et VII, et

feuille additionnelle placée à la fin du manuscrit. — Delmas, p. 156. — Pelet, pp. 63 et 64, nos 15, 16 et 17. — Herzog, p. 140, n° 631. — Cazalis de Fondouce, p. 17, n° XVI).

Ces inscriptions, au lieu d'être gravées, comme celles d'Auguste et de Tibère, sur la surface même des milliaires, sans y être accompagnées, ainsi qu'on l'a vu, d'aucun cadre, ni d'aucun ornement quelconque, sont, au contraire, placées, comme je l'ai déjà dit au commencement de ce mémoire, dans un enfoncement quadrangulaire entouré d'une petite baguette servant de cadre; mais les cadres ainsi formés ont des dimensions très-variables :

Le premier, mesuré hors œuvre, a $2^p 1^p 2^d$ (1) de longueur sur $1^p 3^p 2^d$ de hauteur et, dans œuvre, $2^p 1^p$ sur $1^p 3^p$ ou, en d'autres termes, 9 palmes sur 7.

Le second, pareillement mesuré hors œuvre, n'a que 2^p sur $1^p 3^p$, soit 8 palmes sur 7.

Et le troisième, mesuré de même, a $2^p 1^p$ sur 2^p , ou 9 palmes sur 8.

Leur tracé a donc été soumis à des règles différentes, et leurs côtés ne sont pas proportionnels entre eux.

Malgré cela, leurs inscriptions sont aussi semblables que possible, et ne diffèrent finalement entre elles que par l'irrégularité de leur ponctua-

(1) Le côté droit de ce premier encadrement n'est pas bien vertical, et il résulte de là que les deux bases horizontales ne sont pas égales, celle du haut a, comme je l'ai dit, $2^p 1^p 2^d$, mais celle du bas n'a que $2^p 1^p 1^d$.

tion, et par une légère variante se rapportant au mot GERMANICVS, qui est écrit en toutes lettres sur le premier milliaire, celui des trois qui a le cadre le plus long, quand les deux autres ne portent que GERMANIC. Cependant Ménard et Séguier ont écrit, par erreur, dans les trois cas, le premier GERMANICVS et le second GERMANIC seulement.

Quant à Herzog, il a écrit, de son côté, DESIG. III, mais c'est là une erreur manifeste.

On remarque, exceptionnellement, sur le deuxième milliaire, la lettre P gravée au-dessous de la partie droite du cadre de l'inscription; et, pour expliquer cette anomalie, il semble nécessaire d'admettre qu'on a eu l'intention d'ajouter, à une époque indéterminée, le numéro d'ordre de ce milliaire au-dessous des lettres M P (Millia Passuum), et que ce travail, à peine commencé, a été arrêté par une cause inconnue.

Un seul de ces trois milliaires est entier, c'est celui qui porte cette lettre P, les deux autres sont réduits à leur partie supérieure; et comme celui qui est entier s'élève, en ce moment, de 2^m,74 *au-dessus du sol*, on peut, sans s'écarter sensiblement de la vérité, fixer, encore une fois, normalement, la hauteur totale de ce milliaire à un décempède (2^m,96), comme pour ceux d'Auguste et de Tibère.

En outre, la partie inférieure de ce milliaire, dont la taille n'a pas été terminée avec le même soin que tout le reste, est d'une hauteur telle qu'il semble permis de croire qu'il pouvait s'élever autrefois, comme celui de Tibère, de 8 pieds romains au-dessus de la voie antique. Je suis néanmoins

porté à admettre, et pour le même motif que précédemment, que tous ces milliaires devaient être enfoncés dans le sol de manière à s'élever seulement de 7 pieds, parce qu'il est facile de comprendre que, lorsqu'on achevait de les tailler, après leur transport à pied d'œuvre, l'ouvrier chargé de ce soin ne craignait pas de donner trop d'extension à son ouvrage.

On trouve, en dernier lieu, les dimensions suivantes sur les circonférences de nos trois milliaires :

Le premier n'a que 1^m,95 ; ce qui lui assigne un diamètre de 2 pieds 2 doigts, soit 34 doigts seulement.

Mais les deux autres ont 2^m,07, et leurs diamètres sont ainsi égaux à 2 pieds 1 palme, c'est-à-dire, en d'autres termes, à 9 palmes ou 36 doigts.

Et comme les trois premiers milliaires de Teilan proviennent, ainsi qu'on l'a déjà vu, l'un du département de l'Hérault et les deux autres du département du Gard, il semble permis de croire qu'il en est encore de même pour les trois milliaires de Claude, qui doivent être, par conséquent, considérés comme provenant en partie du Gard et en partie de l'Hérault, sans qu'il soit possible de déterminer aujourd'hui leur provenance d'une manière plus exacte.

§ 2. — *Milliaire d'Aiguesvives.*

no VII.

—
milliaire
dont
tribution
est
ertaine.

M. Pelet a signalé, le premier, en 1853, à la page 78 de son *Mémoire sur les Colonnes itinéraires*, deux fragments, l'un de 2 mètres de hauteur, et l'autre de 0^m,70 seulement, qui se trouvaient alors, depuis longtemps, dans le village d'Aiguesvives et qui provenaient, tous les deux, de la rupture d'un seul et même milliaire de forme cylindrique.

Très peu de temps après, le maire de cette commune a transformé, dans un but de conservation, le plus grand de ces deux fragments en borne indicatrice, en le faisant placer à l'embranchement du chemin de Gallargues sur celui qui conduit d'Aiguesvives à la station du chemin de fer, et il s'élève, aujourd'hui, sur ce nouvel emplacement, de 1^m,60 seulement au-dessus du sol. Quant au plus petit fragment, il est, depuis lors, complètement perdu.

» Le temps, a dit M. Pelet, en décrivant la portion encore conservée de ce milliaire, en a tellement rongé l'inscription, qu'on serait tenté de croire qu'elle n'a jamais existé, si quelques restes d'encadrement ne prouvaient le contraire.

» Sa forme, ajouta-t-il, ses dimensions et une espèce d'instinct que donne l'habitude, nous font juger que c'était là un milliaire d'Antonin ».

La vérité est pourtant que ces assertions de

M. Pelet ne sont pas exactes, et plus spécialement que le milliaire d'Aiguesvives n'a jamais appartenu à Antonin.

Un examen très-attentif de la partie encore conservée nous permet d'affirmer d'abord, de la manière la plus formelle, non-seulement qu'on n'y voit aujourd'hui aucune trace quelconque d'inscription ou d'encadrement antiques, mais encore qu'il n'y a jamais eu, à une époque ancienne, ni inscription, ni encadrement sur ce fragment de milliaire. On peut y remarquer cependant, au-dessus de l'inscription moderne que je reproduis ici :

STATION		GALLARGUES
A 1 K — 3 H		A 1 K — 5 H
←		→

et sur le côté droit de cette inscription, quelques caractères très-effacés et à peu près indéchiffrables au premier abord. Mais, avec un peu de patience et d'attention, on finit par y découvrir le millésime 1819, deux fois répété, on ne sait pourquoi, en chiffres arabes, sur une même ligne horizontale, et l'on peut constater, en outre, que le premier de ces millésimes, placé au-dessus de la partie gauche du mot GALLARGUES, y est entouré d'un encadrement rectangulaire, tandis que le second, placé à droite, n'est pas lui-même encadré. Il est difficile de dire à quelle époque et dans quel but ces chiffres ont été gravés à cette place; mais, comme ils sont de grande dimension, et que le chiffre 1 du premier millésime, placé sur la gau-

che de l'angle supérieur de l'encadrement qui lui correspond, ressemble beaucoup à la lettre I du mot IMP, placée, elle aussi, à gauche et dans l'angle supérieur des encadrements des milliaires d'Antonin, il semble permis de croire que c'est là précisément ce qui a induit M. Pelet en erreur.

Dans tous les cas, et quelle que soit la vérité sur ce point, il est parfaitement certain, ainsi que je viens de le dire, que la portion actuellement conservée du milliaire d'Aiguesvives n'a jamais porté aucune inscription antique. Par conséquent, si elle ne provient pas d'un milliaire anépigraphie de la République, elle ne peut correspondre qu'à une partie *inférieure* autrefois enfoncée dans le sol, et ne peut être ainsi attribuée en aucune façon, à un milliaire d'Antonin, parce que les milliaires de cet empereur avaient tous, comme on le verra plus tard, une base carrée.

D'un autre côté, comme la circonférence de la partie qui nous reste n'a qu'un développement de 2^m,07 correspondant à un diamètre de 9 palmes romains, il résulte de ce seul fait, qu'il est impossible d'attribuer ce fragment à l'un des milliaires de la République, dont les diamètres, ainsi que cela sera constaté dans la suite de ce travail, étaient sensiblement plus grands que ceux des autres milliaires. Celui-ci ne peut donc appartenir, en définitive, qu'à Auguste ou à Claude. Et comme les diamètres *normaux* des milliaires de ces empereurs étaient, pour l'un aussi bien que pour l'autre, de 9 palmes, il en résulte, en troisième lieu, que le milliaire d'Aiguesvives appartient incontestablement à l'un de

ces deux empereurs, sans qu'il soit possible de décider aujourd'hui auquel des deux il convient de l'attribuer de préférence.

L'ancien emplacement de ce milliaire est, au contraire, beaucoup plus facile à retrouver ; car, ainsi qu'on peut le voir sur la carte, l'emplacement qui portait le n° LXXVIII se trouvait *seul* sur le territoire d'Aiguesvives, tandis que les deux milliaires voisins, portant, d'une part, le n° LXXVII, et, de l'autre, le n° LXXVIII, étaient beaucoup trop rapprochés, le premier de la commune de Gallargues, et le second de celles de Mus et de Codognan, dont il marquait d'ailleurs la limite, pour que la faculté d'enlever un de ces deux milliaires ait jamais pu être accordée aux habitants d'Aiguesvives. Le milliaire, aujourd'hui placé à l'embranchement du chemin de Gallargues sur celui qui va d'Aiguesvives à la station du chemin de fer, occupait donc autrefois, sur la voie Domitienne, l'emplacement portant le n° LXXVIII de la série de Tibère, ou, ce qui est la même chose, le n° XIII de la série d'Antonin, et n'a été probablement transporté à Aiguesvives qu'après avoir été coupé en deux.

§ 3.— *Milliaire de Codognan.*

Les habitants de Codognan ont fait construire, il y a déjà longtemps, une passerelle en maçonnerie, à l'entrée de leur village, sur le point où la rivière du Rhône traverse l'ancienne voie Domi-

N° VI
2° mill
don
l'attrib
est
incerta

tienne, et les dalles horizontales employées dans la partie supérieure de cet ouvrage sont presque toutes en pierres tendres extraites des carrières les plus rapprochées du village; quelques-unes cependant, plus grandes que les autres, sont en pierres dures, et proviennent d'une carrière plus éloignée, qui a fourni aux Romains la plupart de leurs bornes milliaires.

Comme on remarque, aux abords et au sud de cette passerelle, sur la rive droite du Rhône, une grande base rectangulaire provenant de cette dernière carrière et ornée de moulures qui sont très-certainement antiques, on peut considérer comme démontré que toutes les dalles en pierre dure dont je viens de parler ont également une origine antique, et proviennent d'un pont romain, complètement détruit depuis longtemps, mais qui existait autrefois sur ce point, pour le service de la voie Domitienne.

L'ouvrage moderne est d'ailleurs maintenu, du côté d'aval, par des arcs-boutants en pierres *brutes*, implantés dans le lit de la rivière, suivant un angle de 45° ou environ, et s'appuyant, par l'autre bout, sur les dalles horizontales. L'un de ces arcs-boutants est exceptionnellement en pierre dure, provenant de la même carrière que les milliaires, et, de plus, présente dans sa partie supérieure une surface *taillée* parfaitement cylindrique, ayant la même taille soignée et le même rayon que ces anciennes bornes. On trouve donc là, si je ne me trompe, un fragment incontestable de milliaire romain.

Détaché du cylindre antique suivant un plan

parallèle à son axe, il n'a conservé, dans le sens horizontal, que le quart environ de la circonférence de la borne romaine ; au contraire, dans le sens vertical, sa conservation a été beaucoup plus complète, sans cependant que la longueur ainsi parvenue jusqu'à nous puisse être mesurée aujourd'hui avec exactitude, parce que sa partie inférieure est enfoncée dans le lit de la rivière. En outre, il n'est malheureusement resté, sur ce fragment de milliaire, aucune trace quelconque d'encadrement ni de lettres, de sorte qu'il est complètement impossible de savoir à quel empereur et, à plus forte raison, à quelle date exacte ce monument doit être rapporté.

Malgré cela, son ancien emplacement paraît susceptible d'être déterminé d'une manière plus certaine et correspondait très-probablement au n^o LXXVIII de la série de Tibère, parce que cet emplacement se trouvait, comme on peut le voir sur la carte, très-voisin de la rive droite du Rhosny.

Le milliaire dont un fragment se trouve ainsi conservé n'a, d'ailleurs, été signalé par aucun auteur et se trouve, par suite, complètement inédit.

En résumé, nous venons de rencontrer dans le lit du Rhôny, à Codognan, l'un des milliaires qui se trouvaient sur l'emplacement portant le n^o LXXVIII de la série de Tibère ; et l'un de ceux qui avaient été placés sur l'emplacement n^o LXXVIII a été pareillement rencontré tout à l'heure, à l'intersection de deux chemins vicinaux, sur le territoire de la commune d'Aiguesvives. En même temps, il est extrêmement probable,

et je ne crains pas de dire certain, que les milliaires qui correspondaient aux nos LXXVII et LXXVI se trouvent parmi ceux que l'on conserve encore à Teillan, puisque les emplacements portant ces deux derniers numéros sont situés, tous les deux, sur le territoire de la commune de Gallargues, et puisque les milliaires de Teillan proviennent en grande partie, comme on l'a déjà vu, de cette commune. Mais après cela, les milliaires qui occupaient les emplacements portant les nos LXXX, LXXXI et LXXXII nous manquent à la fois, quoique ces emplacements soient situés, tous les trois, sur des limites communales, et il faut aller jusqu'à Uchau pour y rencontrer, ainsi qu'on va le voir tout à l'heure, le milliaire n° VIII de la série d'Antonin, correspondant au n° LXXXIII de la série de Tibère.

§ 4. — *Milliaire d'Uchau.*

n° IX.

—
milliaire
antonin.

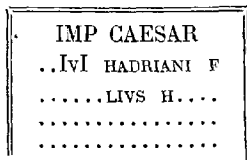
On voit, à la sortie d'Uchau, en allant vers Nîmes, sur le bord et au nord de la vieille route, un milliaire d'Antonin qui, très-probablement, n'a jamais été déplacé ou qui, s'il n'est plus, en effet, sur son ancien emplacement, en est du moins très-rapproché. Cet emplacement est à la fois le LXXXIII^e de la série de Tibère et le VIII^e de la série d'Antonin, ainsi d'ailleurs que le seul nom d'Uchau le démontre, puisque ce village se nommait, en 1060,

comme le *Dictionnaire topographique* de M. Germer-Durand nous l'apprend : *Villa quæ vocatur Octavo in comitatu Nemausense* (1).

Quoiqu'il ne reste de l'inscription de ce milliaire, de la manière indiquée sur la 7^e feuille des dessins joints à ce mémoire, que la première ligne et une partie seulement des deux lignes suivantes, ces lignes suffisent néanmoins pour démontrer que l'inscription à laquelle elles appartiennent doit être attribuée, comme je viens de le dire, à Antonin; car voici ce qu'on y lit, dans la partie supérieure d'un encadrement rectangulaire ayant 2 pieds et 2 doigts de largeur hors œuvre :

№ IX

1^{er} milliaire d'Antonin.



(Gariel, p. 22. — Maffei, pp. 33 et 34. — Astruc, pp. 223 et 224, § XIV. — Ménard, p. 447, n^o V. — Séguier, pl. 11, 2^e colonne, et Feuille additionnelle placée à la fin du manuscrit. — Pellet, pp. 73 et suivantes, n^o 11).

(1) Astruc dit, de son côté, qu'on donnait autrefois, à Toulouse, le nom d'*Uchau* à deux mesures : l'une, de *capacité*, égale à la huitième partie de la grande mesure de vin nommée *Péga*, et l'autre, *pondérale*, égale à la huitième partie de l'once.

Tout ce qui était autrefois au-dessous de ces trois premières lignes a malheureusement disparu depuis longtemps, par suite de l'entière destruction de la surface du milliaire, dans la partie qui correspondait à la fin de l'inscription.

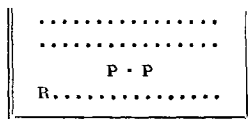
Ménard s'est cru pourtant autorisé à en donner, comme il suit, la reproduction complète, en se servant, nous dit-il, du texte rapporté par Gariel :

IMP · CAESAR
DIVI HADRIAN ·
F · T · AELIVS HADRI
ANVS ANTONINVS
AVG · PIVS
PONTIF · MAX · TRIB · POT ·
VIII · IMP · II · COS · III ·
P · P · RESTITVIT
VIII

Mais le texte de Gariel, qui d'ailleurs n'est écrit que sur trois lignes, est précédé de la mention que voici : *Tertio ab Nemauso milliari visitur hæc inscriptio*, et ne peut, par suite, être rapporté, avec certitude, qu'au troisième milliaire d'Antonin, dont je parlerai tout à l'heure dans le § 7 de ce chapitre, et que l'on peut voir, en attendant, sur la 8^e feuille de mes dessins.

La restitution proposée par Ménard est donc purement hypothétique, et de plus n'est pas

exacte, parce qu'on lit aujourd'hui, en toutes lettres, sur la deuxième ligne du milliaire d'Uchau, DIVI HADRIANI, quand Ménard écrit DIVI HADRIAN seulement, et parce que la lettre F s'y trouve, en fait, à la fin de cette deuxième ligne, quand Ménard la met au commencement de la troisième; en outre, le manuscrit de Séguier donne sur la planche 11, et de la manière suivante, les lettres qui étaient visibles, de son temps, à la fin de l'inscription d'Uchau :

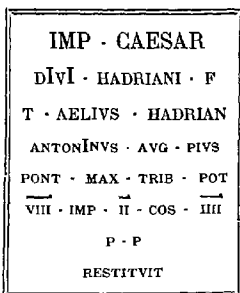


VIIr

Ce qui suffit pour démontrer que cette inscription avait été gravée sur le modèle du milliaire n° II d'Antonin, tel qu'il existe encore aujourd'hui à Nîmes (voyez le § 8 ci-après), plutôt que sur le modèle du n° III, et il est en conséquence à peu près certain que cette inscription doit être finalement restituée de la manière suivante, comme sur le milliaire n° II :

N^o IX

1^{er} milliaire d'Antonin.



VIII

En parlant, dans son mémoire, de ce VIII^e milliaire, M. Pelet s'est appliqué à soutenir un étrange système.

Contrairement à l'opinion de tous les auteurs, et contrairement aussi aux faits, puisque tous les milliaires connus d'Antonin sont numérotés, il a voulu établir que celui-ci ne l'était pas : en premier lieu, parce qu'il se trouve placé au nord de la voie romaine, c'est-à-dire *sur le côté droit*, dans le sens du bornage d'Antonin, alors que les autres milliaires, placés tous, comme celui-ci, au nord, y sont tous *sur le côté gauche*, dans le sens du bornage de Tibère auquel ils correspondent ; ce qui suffirait, dans l'opinion de M. Pelet, pour constituer une contradiction et même une impossibilité réelle, si le milliaire d'Uchau était effectivement numéroté ; et en second lieu, parce qu'il existe, à la fin du manuscrit de Séguier, une

seconde reproduction de ce milliaire, dessinée en entier par ce savant lui-même, et au bas de laquelle on ne voit, dit M. Pelet, aucune indication numérale.

Mais la valeur de ce second argument est encore inférieure, s'il est possible, à celle du premier, parce qu'il est fondé sur une inexactitude, Séguier n'ayant marqué à l'encre, sur son dessin, que les trois premières lignes de l'inscription du milliaire d'Uchau, et y ayant laissé tout le reste simplement indiqué au crayon. Or, les traits de ce crayon, qui ne sont pas encore effacés tous, laissent voir clairement, à la place où devait se trouver le chiffre VIII, la trace incontestable d'un I très-nettement dessiné.

D'ailleurs, et alors même que l'absence de toute indication numérale se rencontrerait effectivement sur le dessin fait par Séguier, comment croire que cette seule circonstance pourrait être capable d'enlever toute valeur, non-seulement aux indications précises du dessin plus correct de la planche 11, dont j'ai déjà parlé, mais encore aux témoignages formels de Maffei et de Ménard.

Or, voici en quels termes le premier s'exprime dans sa VII^e lettre :

« Numero I consignata haud procul ab oppido visitur; quæ III ad S. Cæsarium; quæ VIII in vico Uchau adhuc stans. »

Et de son côté, Ménard ajoute, à propos du même milliaire :

« On ne peut y lire bien distinctement que le commencement de l'inscription et la note numérale VIII. »

Je n'ignore pas qu'Astruc, écrivant quelques années avant Ménard, a dit (pp. 223 et 224) : « Le marquis Maffei prétend qu'on y lit, au bas, le chiffre VIII. Mais ceux que j'ai priés de l'examiner m'ont mandé qu'on n'y voit aucuns chiffres, et que la pierre est creusée et dégradée à l'endroit où ils devraient être. »

Malgré cela, Astruc n'avait pas le droit d'affirmer, comme il l'a fait, qu'aucun chiffre n'a jamais existé sur le milliaire d'Uchau, car le renseignement qui lui a été fourni indique seulement que les traces de ce chiffre n'ont pas été visibles pour ceux auxquels il avait confié le soin de vérifier l'état du monument, quand au contraire elles avaient été constatées par Maffei et par Ménard.

Dans cette situation, est-il rationnel, je le demande, de préférer l'affirmation d'un observateur inconnu à celle de ces deux illustres savants ? Je ne le pense pas, et je maintiens, en conséquence, toutes mes conclusions précédentes.

Notons, en terminant, que la circonférence du milliaire d'Uchau, qui est de $2^m,15$, correspond ainsi à $2^p 1^p 1^d$, et que sa hauteur totale qui est de $2^m,46$ correspond, de son côté, à huit pieds romains, sur lesquels on trouve 7 pieds pour la partie supérieure cylindrique et 1 pied pour la base carrée ; ce qui constitue un nouvel argument en faveur de la fixation de la hauteur normale de tous les milliaires de la voie Domitienne à 7 pieds seulement au-dessus du sol de cette voie.

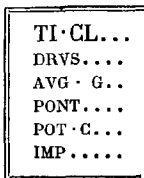
§ 5. — *Milliaires de Bernis.*

Il y a, dans l'église paroissiale de Bernis, à gauche de l'entrée, un milliaire de Claude qui forme la partie inférieure du second pilier de la voûte, et dont l'inscription, tournée du côté du chœur se trouve partiellement engagée dans le mur, de manière à ne laisser apparentes que les premières lettres de chaque ligne. On y lit seulement ;

N^o X.
—
4^e millia
de Claud

N^o X

4^e milliaire de Claude.



(Astruc, pp. 242 et 243, N^o XXII. — Ménard, p. 455, n^o XVI. — Séguier, pl. 9, 1^{re} colonne, n^o IV, et Feuille additionnelle placée à la fin du manuscrit. — Pelet, pp. 60 et 61, n^o 12).

Astruc et Ménard ont lu à tort, à la 5^e ligne, *cos · D*, au lieu de *POT · C*.

Ces deux auteurs se sont pareillement trompés, lorsqu'ils ont considéré les trois autres piliers de la voûte comme appuyés aussi sur des milliaires, et

M. Pelet a reproduit, de son côté, la même erreur. Séguier seul a reconnu la vérité, et voici en quels termes il l'exprime, dans une note écrite de sa main, au-dessous de l'inscription que je viens de reproduire :

« Il n'y a pas apparence que les trois autres colonnes rondes, savoir celle qui répond à celle-ci et les deux premières vis-à-vis l'une de l'autre, aient été des milliaires, parce qu'elles ont, au bas, un tore et un quarré qui sont attachés à la même pierre. C'est faussement qu'on a assuré qu'elles étaient des milliaires ».

Ces assertions de Séguier sont incontestables, et leur exactitude peut être aisément vérifiée, malgré l'énorme quantité de badigeon qui recouvre en ce moment les quatre supports de la voûte de l'église.

En premier lieu, parce que les bases de ceux qui sont opposés au milliaire, composées d'un tore, d'un filet et d'un congé sont toutes adhérentes, comme Séguier l'a dit, au fût des colonnes qu'elles soutiennent, tandis que, au contraire, la base du milliaire de Claude, *beaucoup plus haute que les trois autres et d'un profil différent*, se trouve séparée de ce milliaire par un joint nettement visible ;

Et, en second lieu, parce que ce dernier milliaire forme, au-dessus de sa base, une assise *unique*, de 2^m92 de hauteur totale, tandis que les autres colonnes sont composées, toutes les trois, d'une série d'assises d'une hauteur beaucoup plus faible.

De plus, on le remarquera, les deux supports

placés à droite sont cylindriques sur toute leur hauteur, jusqu'à la naissance de la voûte de l'église, tandis que, du côté gauche, la partie cylindrique ne s'élève que d'environ trois mètres et devient ensuite rectangulaire sur tout le reste de la hauteur; ce qui donne identiquement la même forme aux deux piliers placés de ce côté, sans qu'il soit permis cependant de conclure de la similitude de ces deux supports, qu'on se trouve là en présence de deux milliaires, non-seulement parce que leurs bases ne sont pas semblables, comme je l'ai déjà dit, mais encore et surtout parce que la partie cylindrique du premier support de gauche est divisée, malgré sa faible hauteur, de même que les deux supports de vis-à-vis, par des joints successifs dans l'un desquels j'ai pu enfoncer toute la lamé d'un couteau.

Deux autres milliaires de Claude sont depuis longtemps déposés sur la place publique de Bernis, à côté du puits communal. Ils sont brisés et leurs morceaux restent épars sur le sol. On en comptait primitivement cinq, mais il n'en existe plus aujourd'hui que trois.

N^{os} XI et XII
—
5^e et 6^e
milliaires
de Claude.

Les deux plus rapprochés du puits, provenant d'un seul et même milliaire, sont couchés horizontalement, et comme ils servent aux femmes du village pour battre le linge qu'elles lavent, le frottement occasionné par cet usage a suffi pour donner à la surface de la pierre un poli qui ne permet plus d'y voir aucune trace de lettre.

N^o XI.
—
5^e milliaire
de Claude

L'encadrement de son inscription subsiste seul sur 2 pieds ou 8 palmes romains de longueur dans œuvre et 7 palmes de hauteur.

Cependant Rulman, dont le manuscrit date de 1628, a donné cette inscription tout entière de la manière suivante :

TI · CLAVDIVS
DRVSI · F · CAESAR
AVG · GENIANIO (sic).
PONTIF · MAX · TRIB
POT · COS · DESIGNAT II
IMPE · II · REFECIT.

et les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ont reproduit ce texte, à la page 6 de leurs Preuves, en écrivant GERMANIC au lieu de GENIANIO et IMPER au lieu de IMPE.

Guiran a reproduit plus exactement la même inscription, en 1640, à la page 61 de son manuscrit et voici quelle est sa transcription :

TI · CLAVDIVS
DRVSI · F · CAESAR
AVG · GERMANIC
PONTIF · MAX · TRIB
POT · COS · DESIGN · II
IMP · II REFECIT.

Ménard, en 1758, a copié le même texte à la page 454, n° XV, de son VII^e volume ; et cependant, en 1737, Astruc n'avait pu lire (p. 241,

n° XX), que la transcription suivante, d'après des notes qui lui avaient été envoyées de Nîmes :

TI · CLAVDIVS
DRVSI · F · CAESAR
... GERMANI ...
... IF · MAX · TRIB.
... S · DESIG · II
... II · REFECIT

Quelques années plus tard, Séguier a pu lire ce qui suit, après une étude personnelle de cette inscription :

TI · CLAVDIVS
... VSI · F · CAESAR
... G · GERMANIC
... IF · MAX · TRIB.
... OS · DESIG · II
... I · REFECIT

Il a fait connaître ainsi la véritable version de la cinquième ligne, où il faut certainement lire DESIG, au lieu de DESIGN.

En 1855, M. Pelet n'a pu voir que :

... I · CLAVDIVS
VSI · F · CAESAR
..... MANIC
..... ESIG II
..... FECIT

Et maintenant, comme je l'ai déjà dit, tout ce qu'on voyait encore à cette époque se trouve complètement effacé.

XII.
—
milliaire
Claude.

Il ne reste actuellement, sur la place publique de Bernis, qu'un très-petit fragment du second milliaire de Claude, qui y était autrefois beaucoup plus complet ; et il arrive malheureusement que ce fragment, correspondant à la partie supérieure du milliaire, a été enfoncé verticalement dans le sol, au-dessus duquel il s'élève de 0^m70 seulement, de manière à pouvoir servir de siège circulaire pour les habitants du lieu. Dans cette situation, on ne peut mesurer que son diamètre, qui a 35 doigts romains de longueur, et toute la partie inférieure de l'inscription demeure cachée ; ce qui ne permet plus de voir aujourd'hui l'endroit où se trouvait le numéro d'ordre, qui y avait été exceptionnellement ajouté ; car ce milliaire est précisément celui que j'ai déjà signalé, dans le premier chapitre de ce mémoire, comme étant seul numéroté parmi les 17 milliaires de Claude qui sont parvenus jusqu'à nous.

Mais les auteurs qui ont décrit les milliaires de la voie Domitienne se sont tous accordés, ainsi qu'on va le voir, pour lire sur celui-ci le n^o LXXXV, et par conséquent il ne peut y avoir aujourd'hui aucune difficulté à y rétablir le même chiffre.

Grasser, qui l'a fait connaître le premier, à la page 53 de ses *Antiquitates Nemausenses*, en a donné l'inscription de la manière suivante, reproduite par Reinesius, cl. II, p. 250, n^o IV :

T · CLAVDIVS
DRVSI · F · CAESAR
AVGVST · GERMANIC ·
PONTIF · MAX · TRIB ·
POT · COS · DESIGNAT · II
IMPE · II · RECEPTI
LXXXV

Cette transcription, malgré quelques inexactitudes, suffit déjà pour enlever tous les doutes par rapport au chiffre LXXXV, et cela avec d'autant plus de raison que l'emplacement auquel ce chiffre correspond se trouve lui-même, ainsi qu'on peut le voir sur la carte, très-rapproché de Bernis.

Bergier, en reproduisant, quelques années après, la même inscription, dans son *Histoire des grands chemins* (p. 713, n° 2), l'a rétablie très-exactement comme il suit, en plaçant le milliaire auquel elle correspond sur le marché de Bernis.

TI · CLAVDIVS
DRVSI · F · CAESAR
AVG · GERMANIC
PONTIF · MAX · TRIB
POT · COS · DESIG · II
IMP · II · REFECIT
LXXXV

Rulman n'a pas été aussi exact, et s'est contenté de copier purement et simplement Grasser, sans même prendre la peine de s'assujétir à la division

des lignes; malgré cela, il est parfaitement d'accord avec ses devanciers sur le chiffre final. Voici d'ailleurs quelle est sa transcription :

TI · CLAVDIVS · DRVSI · F ·
CAESAR · AVGVST · GERMANIC
PONTIF · MAX · TRIB · POT
COS · DESIGNAT · II · IMP · II
RECEPTI (*sic*) · LXXXV

Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* l'ont copiée, dans leurs Preuves du tome I^{er}, p. 6, n^o 24, mais en la plaçant, à tort, dans l'église de Saint-Martin-de-Case (*sic*), sur le chemin de Beaucaire à Nîmes.

Guiran, dont l'exactitude est en général fort grande, n'a rien dit du second milliaire de la place publique de Bernis, et, par suite d'une confusion bien difficile à comprendre, a attribué, lui aussi (chap. 6, p. 60²), le chiffre LXXXV à l'un des milliaires de Claude provenant de l'église de Saint-Martin-de-Cart, milliaire qui subsiste encore, comme on le verra bientôt, et qui n'a certainement jamais porté aucun numéro d'ordre.

Astruc, après avoir transcrit l'inscription tout entière, d'après Bergier, ajoute, à la page 242 : « Voilà l'inscription, telle qu'elle est rapportée par les auteurs. On m'a mandé de Nîmes qu'elle existe réellement et qu'elle est dans la place de Bernis, près de l'hôpital du lieu; mais on me marque que l'inscription est très-effacée, à l'exception des chiffres qui sont au bas qui sont très-lisibles. Voici l'état où elle est :

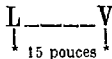
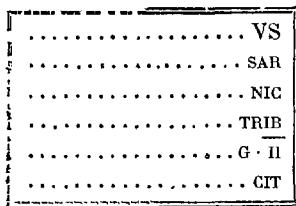
.....VS.
.....SAR.
.....NIC.....
.....TRIB.
.....GN · II.
.....CIT.

LXXXV.

» Ce milliaire est *entier*, mais couché par terre : il est cylindrique dans toute sa longueur ».

Ménard copie aussi Bergier, mais prend soin d'ajouter, à la page 449, n^o VII : « L'inscription en est à demi-effacée ».

Séguier, lorsqu'il intervient à son tour, met, avec son exactitude ordinaire, l'inscription du second milliaire de la place publique de Bernis dans un cadre de 1 pied 8 pouces de hauteur, et donne, de la manière suivante, ce qu'on pouvait y lire de son temps :



Il fait d'ailleurs remarquer que l'espace de 15 pouces, compris entre l'L et le V du chiffre final,

est plus que suffisant pour y ajouter trois X, et qu'en outre le milliaire, quoique brisé dans sa partie inférieure, contrairement à l'assertion d'Astruc, conserve cependant encore une longueur totale de 8 pieds $1/2 = 2^m,76$. Puis il ajoute : « A Bernis, dans la même place, et peu éloigné de l'autre. Ces deux milliaires sont couchés ».

En dernier lieu, ce consciencieux archéologue signale, dans une note particulière ajoutée de sa main, un fait qui n'avait encore été indiqué par personne :

« Par derrière cette colonne, dit-il, à l'opposite de l'inscription, il y a une table équarrie de 2 pieds de haut, avec une bordure, pour recevoir une inscription qu'on n'y a point gravée, et elle est toute vuide ».

M. Pelet a reproduit toutes les indications de Séguier, lorsqu'il s'est occupé du même milliaire, à une époque plus rapprochée de la nôtre, mais en y ajoutant une observation qui lui est personnelle, relativement au second cadre placé du côté opposé à l'inscription : « Un examen attentif de ce cadre a prouvé, dit-il, que ses moulures et ses dimensions étaient les mêmes que celles qu'on voit sur les milliaires d'Antonin ».

Depuis lors et par suite de la position verticale donnée dernièrement à ce milliaire, quand on a voulu réduire sa hauteur à celle d'un simple banc, non-seulement les derniers restes du chiffre LXXXV ont été profondément enfouis dans le sol, mais encore les parties inférieures des deux cadres que ce milliaire porte s'y sont trouvées elles-mêmes cachées; de sorte qu'on n'aperçoit plus, en ce mo-

ment, que les traces très-effacées des dernières lettres des trois premières lignes.

Je me rappelle cependant avoir vu très nettement, il y a une dizaine d'années, lorsque ce milliaire était encore couché, un grand chiffre V placé en dehors du cadre, sur le côté droit de l'inscription, et avoir constaté en même temps que l'autre cadre se prolongeait *plus bas* que celui de cette inscription elle-même.

L'observation de M. Pelet pourrait sembler ainsi justifiée dans une certaine mesure; car on verra bientôt que les cadres dans lesquels les inscriptions des milliaires d'Antonin sont enfermées ont toujours plus de hauteur que ceux que l'on trouve sur les milliaires de Claude.

Je considère, malgré cela, comme impossible d'admettre que celui qui existe derrière le milliaire de Bernis y ait été ménagé avec l'intention d'y ajouter une inscription d'Antonin; et comme le chiffre LXXXV, exceptionnellement écrit sur ce milliaire, n'a pu y être mis que dans le but de remplacer celui qui se trouvait auparavant au même endroit, sur un milliaire de Tibère accidentellement détruit, il semble, au contraire, plus naturel de croire que c'est avec le projet de reproduire aussi l'inscription de ce milliaire de Tibère que le cadre placé derrière le milliaire de Bernis a pu être préparé; une seule chose cependant est certaine, c'est que le projet, quel qu'il fût, n'a jamais été mis à exécution.

En terminant, et puisque ce dernier milliaire provient incontestablement de l'emplacement qui portait le n^o LXXXV sur la voie Domitienne, il

est hors de doute que les deux autres milliaires de Bernis ont dû être pris, de leur côté, sur les emplacements portant les nos LXXXVIII et LXXXIII.

Mais pourquoi deux des milliaires de Bernis, après y avoir été transportés, ont-ils été abandonnés sur la place publique? Il ne me paraît pas difficile de le dire, car il est, à mes yeux, évident qu'ils ont été empruntés à la voie romaine en même temps que celui qui est dans l'église, et pour le même usage, et que c'est après avoir été brisés ou seulement détériorés pendant leur transport, qu'ils ont été abandonnés, au dernier moment, comme matériaux de rebut, pour être remplacés par les assises actuelles des colonnes qui supportent la voûte.

§ 6. — *Milliaire de Caveirac.*

N^o XIII.

—
milliaire
Auguste.

Un milliaire d'Auguste se trouve, en ce moment, au milieu de la place publique de Caveirac, où il sert de fontaine; et M. Pelet nous apprend, à la page 25 de son mémoire, que la conservation de ce monument est due à l'un des anciens seigneurs de ce village, qui l'avait retiré de la voie romaine et fait transporter devant son château, pour servir à y afficher les actes de son autorité.

Ce milliaire se trouvait, en effet, en 1640, lorsque Guiran en a transcrit l'inscription: *Caveiraci, in castro domini.*

Il a été transporté plus tard et est resté longtemps devant la porte du temple protestant, et ce n'est qu'en dernier lieu qu'il a été transformé en fontaine. C'est dans cet état qu'il est figuré sur la 4^e feuille de mes dessins.

Maffei, Ménard, Séguier et M. Pelet s'accordent pour lire son inscription de la manière suivante :

N^o XIII.

3^{me} milliaire d'Auguste.

IMP CAESAR
DIVI F AVG PONTIF
MAXVMVS COS XII
COS DESIGNAT XIII.
IMP XIII TRIBVNICIA
POTESTATE XX

(Guiran, chap. 6, p. 62. — Maffei, pp. 32 et 33. — Ménard, p. 455, N^o XVII. — Séguier, pl. 5, 2^e colonne, N^o Ia. — Pelet, p. 26, N^o 4).

Telle est, en effet, sa lecture régulière. La hauteur des T y dépasse celle des autres lettres ; la forme des G y est la même que sur le N^o II de Teillan ; et, en outre, malgré l'usure aujourd'hui très-grande de toute la partie droite, on y lit incontestablement à la 4^e ligne DESIGNAT, et à la 5^e IMP XIII, quoique le manuscrit de Guiran porte DESIGNATVS en toutes lettres et IMP XIII seulement.

De plus, cette inscription n'est pas ponctuée, quoique Guiran, Maffei, Ménard et M. Pelet ajoutent quelques points sur leurs transcriptions. Le

milliaire de Caveirac reproduit donc, d'une manière aussi exacte que possible, celui de Teillan n° II. Cependant le chiffre XIII de la 4^e ligne y est régulièrement barré, quand il ne l'est pas à Teillan.

Une seconde différence doit être signalée encore, quoiqu'elle ne soit pas sensible à l'œil et ne puisse être constatée que par des mesures exactes. Elle résulte de ce que l'inscription de Caveirac a 9 palmes ou 36 doigts romains de hauteur totale, quand celle de Teillan n'en a que 34; et cette augmentation de 2 doigts a été obtenue en conservant aux interlignes des deux inscriptions une hauteur constante de 2 doigts et en donnant ensuite, sur l'inscription de Caveirac, 4 doigts $\frac{1}{3}$ de hauteur à chaque ligne, au lieu de leur donner, comme à Teillan, une hauteur exacte de 4 doigts.

Et, à ce sujet, une dernière observation doit être ajoutée encore, car le milliaire de Caveirac a 2^m,07 de circonférence, et, par conséquent, 2 pieds et 1 palme, soit 9 palmes ou 36 doigts romains de diamètre, quand celui de Teillan n'a que 2 pieds et 2 doigts ou 34 doigts (Voyez les 3^e et 4^e feuilles des dessins annexés à ce mémoire); ce qui fait que la hauteur totale de l'inscription se trouve, à Caveirac comme à Teillan, exactement égale au diamètre de la colonne.

Quant à la hauteur totale du milliaire, elle ne peut plus être mesurée à Caveirac, depuis que la partie inférieure de ce monument est engagée dans les maçonneries de la fontaine. M. Pelet lui assigne 2^m50, quand Ménard, de son côté, ne lui

donne qu'une toise; d'où il semble permis de conclure que ces mesures n'ont pas été relevées avec beaucoup de soin, comme cela arrive d'ailleurs dans la plupart des cas. Malgré cela et quelle que puisse être la vérité, il paraît certain que ce milliaire ne doit pas être considéré comme entier et que sa partie inférieure manque.

En terminant, si l'on veut essayer de savoir à quel point de la voie romaine le milliaire de Caveirac a pu être emprunté, il suffit de consulter notre carte, et il est facile d'y voir que le milliaire d'Auguste qui supportait l'un des angles de la voûte de la vieille église de Milhau (1) provenait nécessairement du n° V de la série d'Antonin (n° LXXXVI de celle de Tibère), et que, par conséquent, le milliaire de Caveirac ne peut provenir lui-même que du n° III ou du n° VI.

§ 7. — *Milliaires de Saint-Césaire.*

Un milliaire d'Antonin sert de support au toit d'un hangar appartenant à M. Huguet, dans le hameau de Saint-Césaire, qui est une dépendance de la commune de Nîmes, du côté de Montpellier.

Un autre milliaire, du même empereur, se trouve en dehors et très-près de ce hameau, sur le point où vient aboutir un petit chemin qui le réunit à la

N^{os} XIV et XV
—
2^e et 3^e
milliaires
d'Antonin.

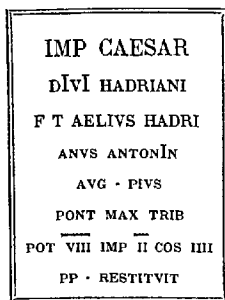
(1) Ce milliaire appartient aujourd'hui au musée de Nîmes, et il en sera question dans le § 8 de ce chapitre.

voie Romaine. Ce second milliaire est placé au sud de cette voie et y sert de pied-droit à la porte d'entrée de la propriété Jalaguier.

Voici très-exactement quelles sont les inscriptions de ces milliaires, qui sont toutes les deux gravées, comme celles des milliaires de Claude, dans un encadrement quadrangulaire, et que l'on trouvera d'ailleurs reproduites avec beaucoup de soin, à titre de spécimen, sur la huitième feuille de mes dessins :

N^o XIV

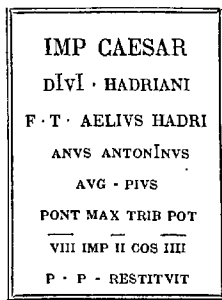
2^e Milliaire d'Antonin.



III

N^o XV

3^e Milliaire d'Antonin.



I

(Poldo d'Albenas, *Discours historial*, p. 177. — Grasser*, p. 54. — Reinesius, *Syntagma inscriptio-num*, Cl. II^a, p. 252, n^o IX. — Bergier, p. 713, n^o 1. — Rulman, *Antiquités de Nismes* (1). —

(1) Les feuilles du manuscrit de Rulman ne sont pas point paginées.

Guiran, chap. 6, pp. 61 et 62. — Gariel, préface, p. 22. — *Histoire gén. de Languedoc*, tome I^{er}, Preuves, p. 7, nos 28 et 29. — Maffei, pp. 33 et 34. — Astruc, p. 223, § XII, p. 249, n^o XXX, et p. 250, n^o XXXI. — Ménard, pp. 444, n^o I, et 446, n^o III. — Séguier, pl. 10, 1^{re} colonne, et pl. 11, 1^{re} colonne. — Pelet, pp. 69 et 71, nos 3 et 5. — Herzog, p. 140, n^o 632).

C'est le milliaire sur lequel se trouve le numéro III qui est maintenant à Saint-Césaire, dans la propriété Huguet, et c'est celui qui porte le n^o I qui sert de pied-droit à une porte.

Quant aux inscriptions, elles ne diffèrent, comme on vient de le voir, l'une de l'autre, que par des détails de peu d'importance. On lit cependant, à la fin de la 4^e ligne du n^o III, ANTONIN · seulement, quand on trouve ANTONINVS, en toutes lettres, sur le n^o I. On peut remarquer aussi que le mot POT ·, qui, dans le premier cas, commence la 7^e ligne, finit, au contraire, la 6^e dans le second cas.

Les principaux auteurs qui ont publié ces inscriptions les ont, presque tous, transcrites d'une manière inexacte.

Poldo d'Albenas, qui en a parlé le premier, en 1559, n'en a donné que le commencement, sans observer la division des lignes. Voici le texte qu'il a adopté :

IMP · CAESAR DIVI HADRIANI ⁽¹⁾ T · ÆLIVS ⁽²⁾
 HADRIANVS ANTONINVS AVG · PIVS _____
 PONT · MAX · TRIB · POT · VIII · IMP · II · COS ·
 IIII ·

(?) La lettre *r* manque ici. — (2) ÆLIVS au lieu de ÆLIVS.

et tout le reste de l'inscription manque; de sorte qu'il est impossible de savoir aujourd'hui auquel de nos deux milliaires ce texte se rapporte.

Gariel donne assez exactement l'inscription du n^o III, sans cependant mieux observer la division des lignes.

Les reproductions de Grasser, de Reinesius, de Rulman et de l'*Histoire de Languedoc* ne sont guère plus exactes.

Bergier écrit, sur le n^o I : L · AELIVS, au lieu de : T · AELIVS.

Guiran donne très-exactement le numéro I et un peu moins exactement le n^o III.

Maffei, après avoir reproduit, comme Guiran, le n^o I, se contente de dire que le n^o III est semblable.

Astruc ne reproduit que le n^o III en y ajoutant, à tort, au commencement de la 5^e ligne, les deux lettres vs qui manquent à la fin de la 4^e.

Ménard, qui donne les deux inscriptions, commet la même faute qu'Astruc pour le n^o III.

Ce dernier milliaire, comme on peut le voir sur ma carte, est resté très-voisin de sa position primitive; mais le n^o I a été déplacé d'une manière plus sensible, car il n'est pas loin aujourd'hui de l'ancienne position du milliaire n^o II; et l'on commet une grave erreur, quand on croit, comme quelques auteurs l'ont admis, que ce milliaire n^o I se trouve aujourd'hui sur son ancienne place.

Mais Séguier nous fournit heureusement, à cet égard, les renseignements les plus positifs. Voici, en effet, en quels termes il s'exprime, dans une note

écrite de sa main au bas du dessin de ce milliaire :

« A un mille de la ville, sur le chemin de Montpellier. Autrefois élevé à *gauche du chemin*, contre le mur d'une vigne ; à présent, en décembre 1770, couché par terre depuis quelques années ».

Et c'est évidemment, en ce dernier endroit, qu'on est venu le prendre plus tard, lorsqu'on a voulu l'utiliser, comme pied-droit de porte, sur son emplacement actuel.

Voici maintenant quelles sont les dimensions de ces deux milliaires :

Ils ont d'abord, fort exactement, tous les deux, 0^m,59, c'est-à-dire 2 pieds romains de diamètre.

Quant à leur hauteur, on ne peut la mesurer complètement que sur le n^o I, parce que le n^o III est enfoncé, d'une certaine quantité, dans le sol d'une cour qu'il n'a pas été possible de creuser.

Sur ce n^o I, la base carrée n'a que 0^m,27 de hauteur et reste ainsi un peu inférieure à 1 pied romain ; mais, en revanche, la partie cylindrique s'élève au-dessus de cette base de 1^m,80, c'est-à-dire d'un peu plus de 6 pieds romains ; ce qui donne pour la totalité 2^m,07, soit, fort exactement, 7 pieds. C'est le plus petit de tous les milliaires du Gard.

D'un autre côté, comme la partie hors de terre a 2^m00 sur le milliaire n^o III, il semble permis d'en conclure que la hauteur totale de sa portion cylindrique doit être au moins de 7 pieds = 2^m,07 ; et l'on est ainsi conduit, en le supposant entier et en tenant compte alors de sa base carrée, à élever sa

hauteur totale jusqu'à 8 pieds, comme pour le milliaire d'Uchau.

Quant aux encadrements, leurs dimensions ont été réglées, sur les milliaires d'Antonin, avec autant de variété que sur ceux de Claude; car, après avoir assigné tout à l'heure à celui d'Uchau 2 pieds 2 doigts ou 34 doigts de largeur totale, nous trouvons maintenant cette largeur réduite à 2 pieds ou 32 doigts sur 37 doigts de hauteur pour le n° I, et même à 30 doigts sur 36 doigts seulement pour le n° III.

En dernier lieu, les dimensions des lettres vont en décroissant, sur ces milliaires, depuis le haut de l'inscription, où les plus grandes ont 1 palme ou 4 doigts de hauteur, jusqu'au bas, où les plus petites n'ont que 2 doigts et $\frac{1}{3}$. Mais les lignes ne sont pas distribuées de la même manière dans l'intérieur des cadres, puisque la dernière descend jusqu'au cadre sur le n° III, et s'en éloigne, au contraire, de 2 doigts sur le n° I.

§ 8. — *Milliaires du Musée de Nîmes.*

Tous les auteurs qui se sont occupés des milliaires de la voie Domitienne en ont signalé deux dans l'ancienne église de Milhau, l'un d'Auguste et l'autre de Claude. Mais cette église ayant été démolie, il y a une vingtaine d'années, pour être reconstruite sur un autre emplacement, les milliaires qui s'y trouvaient n'ont pas été réemployés

et ont été transportés à Nîmes, où ils sont maintenant conservés, sous l'un des arceaux de la porte d'Auguste.

Ce sont ces deux milliaires que je ferai connaître les premiers :

1^o *Milliaire d'Auguste.*

Comme tous les autres milliaires de cet empereur, celui qui est maintenant à Nîmes porte l'inscription suivante :

N^o XV
—
4^o milli
d'Augus

N^o XVI.

4^{me} milliaire d'Auguste.

—
IMP CAESAR
DIVI F AVG PONTIF
MAXVMVS COS XII
COS DESIGNAT XIII (1)
IMP XIII TRIBUNICIA
POTESTATE XX

(Guiran, chap. 6, pp. 60-1. — Maffei, pp. 32 et 33. — Astruc, p. 229, n^o I. — Ménard, p. 453, n^o XIII. — Séguier, pl. 5, 2^e colonne, n^o IIa. — Trenquier, *Notice sur Milhau*, p. 23. — Pelet, p. 25, n^o 3).

(1) Ce chiffre n'est pas barré.

Et cette inscription, qui a été reproduite en fac-simile sur la 4^e feuille de mes dessins, est, comme on le voit sur ma reproduction, une copie très-exacte de celles de Teillan, n^o II, et de Caveirac; les G et les T y ont identiquement les mêmes formes; la même absence totale de ponctuation s'y remarque, et les autres fautes elles-mêmes s'y trouvent reproduites; car le chiffre XIII de la 4^e ligne n'y est pas plus barré qu'à Teillan. C'est évidemment le même lapicide qui a gravé toutes ces inscriptions.

Astruc, et Ménéard qui n'a fait que copier Astruc, ont dit, tous les deux, que ce milliaire est couronné *d'une corniche arrondie*, ce qui est une erreur complète; cette corniche avait peut-être été ajoutée dans l'église de Milhau, mais elle n'existe plus actuellement. Il est, d'ailleurs, parfaitement reconnu aujourd'hui qu'aucun des milliaires de la voie Domitienne, dans son état primitif, n'a jamais porté ni ornements ni moulures.

Une seconde inexactitude commise par un autre de mes devanciers doit être relevée encore, et voici en quoi elle consiste :

Le Musée de Nîmes ne possède et n'a jamais possédé qu'un seul milliaire d'Auguste, et ce milliaire, qui est celui dont je m'occupe en ce moment, provient incontestablement de l'ancienne église de Milhau et se trouve dans un état de conservation parfaite. Il peut ainsi sembler très-naturel de rencontrer l'inscription de ce milliaire sous le n^o 59 de la page 55 du *Catalogue des inscriptions que renferme le Cavædium de la porte d'Auguste*; mais il y est malheureusement accompagné des

explications suivantes : « Ce milliaire, bien conservé, porte encore son astragale à la partie supérieure ; il a été donné par la commune de Caveirac ». Ces deux assertions sont aussi inexactes l'une que l'autre.

La première, relative à l'astragale, ne trompera aucun de ceux qui verront le milliaire de la porte d'Auguste, parce qu'il suffit de l'examiner un instant pour reconnaître aussitôt qu'il n'a jamais porté d'astragale.

Mais la seconde n'est pas aussi facile à découvrir et, par conséquent, devait être signalée ici d'une manière spéciale, parce que très-peu de gens savent maintenant : 1^o que le milliaire donné, en effet, à une époque déjà ancienne, par la commune de Caveirac n'est pourtant jamais sorti de cette commune et y a été transformé dernièrement en fontaine, comme je l'ai déjà dit plus haut, quoiqu'il ait été inscrit, à tort et *par avance*, dès 1849, sur le catalogue du musée de la porte d'Auguste, comme s'il y avait été réellement transporté; et 2^o que ce milliaire a été ultérieurement remplacé, dans les collections de Nîmes, par le milliaire de Milhau, qui était encore dans l'église de ce village, lorsque le catalogue de 1849 a été imprimé.

Voici maintenant quelles sont les dimensions de ce dernier milliaire :

La hauteur totale de son inscription est de 36 doigts romains, comme celle du milliaire de Caveirac, et, en même temps, les hauteurs partielles des lignes et des interlignes sont aussi les mêmes. Cependant le diamètre du milliaire de

Nîmes n'est pas, comme à Caveirac, exactement égal à 9 palmes ou 36 doigts et se trouve, au contraire, réduit, comme à Teillan (n° II), à 2 pieds et 2 doigts, c'est-à-dire à 34 doigts seulement. Par suite, la hauteur totale de l'inscription n'est pas, dans le cas actuel comme dans les deux autres cas, rigoureusement égale au diamètre de la partie cylindrique.

Quant à la hauteur totale du milliaire, elle est égale à 2^m,94, correspondant ainsi, avec une précision bien suffisante, à un décempède (2^m96). Elle se trouve, en outre, divisée en deux parties parfaitement distinctes: l'une inférieure, dont le parement est simplement ébauché sur 0^m,83 de hauteur, et porte dans le haut quatre petites cavités demi-circulaires, symétriquement placées aux extrémités de deux diamètres tracés à angle droit, et l'autre supérieure, parfaitement taillée, au contraire, sur 2^m,11; d'où il semble nécessaire de conclure que ce milliaire devait s'élever autrefois au-dessus du sol de 7 pieds romains seulement (2^m,07).

Nous pouvons maintenant, en réunissant ces diverses constatations aux précédentes, déterminer avec plus de sûreté les véritables dimensions normales des milliaires d'Auguste sur la partie de la voie Domitienne qui correspond au département du Gard.

Leur hauteur totale peut d'abord être fixée avec une entière certitude à un *décempède* (2^m,963), c'est-à-dire à l'unité principale dont les *Agrimensores* se servaient, sur le terrain, pour leurs opérations d'arpentage; et, puisque cette hauteur to-

tale se trouve nettement divisée, sur le milliaire de Nîmes, en deux parties, l'une au-dessus de la voie antique, ayant 7 pieds (2^m,074), et l'autre autrefois enfoncée dans le sol et ayant, de son côté, 3 pieds (0^m,889), il est clair, ce me semble, quoique cette division ne soit plus visible à Caveirac et ne soit pas aussi nettement marquée à Teillan, qu'elle doit être cependant considérée comme correspondant partout à la division normale.

Les diamètres des parties cylindriques et les hauteurs totales des inscriptions ont été déterminées, en second lieu, de la manière rappelée dans le tableau suivant :

INDICATIONS.	EXPRESSIONS EN DOIGTS ROMAINS		
	des diamètres.	des hauteurs totales des inscriptions	des hauteurs des lignes et des interlignes sur les milliaires du Gard.
1 ^o <i>Milliaires exécutés suivant le type adopté dans le département de l'Hérault.</i>			
Milliaire de Saint-Julien, aujourd'hui à Montpellier.	36 ^d	25 ^d	
Milliaire n ^o I de Teillan.	35 ^d	25 ^d	
—			
2 ^o <i>Milliaires exécutés suivant le type adopté dans le département du Gard.</i>			
Milliaire n ^o II de Teillan.	34 ^d	31 ^d	$\left. \begin{array}{l} 6 \text{ lignes de } 4^d = 24^d \\ 5 \text{ interlig. de } 2^d = 10^d \end{array} \right\} 34^d$
Milliaire de Caveirac.	36 ^d	36 ^d	
Milliaire de Milhau, aujourd'hui à Nîmes.	34 ^d	36 ^d	Même division qu'à Caveirac.

Il convient de remarquer, avant tout, dans ce tableau, les hauteurs totales des inscriptions qui y sont exprimées deux fois, dans le département de l'Hérault, par le nombre carré 25, égal à 5 élevé à la 2^{me} puissance, et deux fois, dans celui du Gard, par le nombre carré 36, égal à 6 élevé, lui aussi, à la même puissance. D'où il y a lieu, ce me semble, de conclure dès à présent, et sans qu'il soit nécessaire de recourir à d'autres arguments, que ce n'est pas par le seul effet du hasard que de pareilles expressions ont été choisies, mais qu'elles ont été adoptées, au contraire, à dessein et pour se conformer aux idées philosophiques des anciens sur la *puissance* spéciale de certains nombres et, en particulier, à la théorie exposée par Censorinus, dans son traité *De die natali*, où il a dit, en termes formels, à la page 93 du chapitre XIV : *Quadrati numeri potentissimi ducuntur*.

Une seconde preuve de cette assertion résulte pourtant, si mon illusion n'est pas complète, de la hauteur même qui a été donnée exceptionnellement à l'inscription n° II de Teillan, lorsqu'elle a été fixée à 34 doigts, au lieu de 36. Cette hauteur de 34 doigts est, en effet, évidemment plus simple, ainsi qu'on va le voir, et plus rationnelle que celle de 36 doigts et, de plus, comme je l'ai fait remarquer précédemment, n'en peut être distinguée qu'en prenant la peine de recourir à des mesures rigoureuses; elle serait donc, à ce double point de vue, celle que nous adopterions aujourd'hui de préférence, et, par conséquent, si elle a été modifiée dans la pratique et élevée, deux fois de

suite, jusqu'à 36 doigts, ce ne peut être que dans le but d'obéir au préjugé qui accordait autrefois *une puissance particulière* aux nombres carrés, parce qu'il est incontestable qu'au lieu de tracer sur la pierre, comme à Caveirac et à Milhau, six lignes ayant chacune 4 doigts *et un tiers* de hauteur, ensemble..... 26 doigts et cinq interlignes ayant chacun 2 doigts, ensemble..... 10 doigts pour arriver ainsi à une hauteur totale de 36 doigts,

il était à la fois beaucoup plus simple et beaucoup plus facile de donner exactement, comme à Teillan, un palme ou 4 doigts à chacune des six lignes, ensemble 6 palmes ou 1 pied et demi = 24 doigts, et à chaque interligne 2 doigts, c'est-à-dire fort exactement la moitié de la hauteur des lignes, ensemble..... 10 doigts quoiqu'on ne parvienne ainsi qu'à une hauteur totale de..... 34 doigts.

Mais un lapicide romain, imbu des préjugés de son siècle et appelé à choisir entre ces deux solutions, devait avoir d'autres idées que les nôtres et par suite devait adopter de préférence, dans la plupart des cas, la solution qui lui présentait l'avantage d'exprimer la hauteur totale de son inscription par le nombre *le plus puissant*, quoique ce système fût, en même temps, le plus compliqué des deux.

Les mêmes considérations doivent conduire à fixer, après cela, le diamètre *normal* des parties cylindriques à 36 doigts plutôt qu'à 34, quoique,

dans le tableau qui précède, ce diamètre se trouve égal : deux fois à 34 doigts, une fois à 35 et deux fois seulement à 36.

Mais il ne faut pas perdre de vue : 1^o que nous avons déjà trouvé la face principale du milliaire de Tibère rigoureusement égale à 9 palmes ou 36 doigts ; 2^o que le diamètre du milliaire d'Aiguesvives est pareillement de 36 doigts ; 3^o que les diamètres des trois milliaires de Claude conservés à Teillan sont à leur tour égaux, deux à 36 doigts et un seul à 34 ; 4^o que le seul milliaire de Bernis dont il a été possible de mesurer le diamètre a, de son côté, 35 doigts, et en dernier lieu enfin que le diamètre du milliaire d'Uchau est égal lui-même à 37 doigts ; ce qui semble plus que suffisant pour établir que tous les milliaires de la voie Domitienne, à l'exception cependant des milliaires n^o I et n^o III d'Antonin, dont les dimensions sont exceptionnelles et inférieures, comme on le verra, à celles des autres milliaires du même empereur, avaient, en effet, ou au moins devaient avoir *normalement* un diamètre de 36 doigts.

C'est évidemment, si je ne me trompe, suivant cette dimension normale qu'ils étaient grossièrement taillés à la pointe, avant de sortir des carrières. La forme cylindrique et la diminution de poids résultant de cette première taille suffisait pour permettre de les rouler avec plus de facilité, sur le sol, jusqu'à leur emplacement définitif ; et ce n'était qu'après leur transport à pied d'œuvre que la taille de la partie destinée à rester visible pouvait être achevée sans crainte, au moment de les mettre en place. Mais une légère écornure résultant

de leur extraction ou de leur transport n'était pas suffisante pour les faire mettre au rebut, et c'est, sans aucun doute, pour cela qu'ils étaient finalement achevés et mis en place avec une tolérance, en plus ou en moins, de 1 ou 2 doigts.

En résumé, les milliaires d'Auguste avaient *normalement* les dimensions suivantes, dans le département du Gard :

Hauteur totale	un décempède,
Hauteur au-dessus de la voie .	7 pieds,
Pénétration dans le sol	3 pieds,
Diamètre normal du cylindre .	9 palm ^s ou 36 d.,
Hauteur normale de l'inscription égale au diamètre du cylindre	9 palm ^s ou 36 d. -

En outre, on le remarquera, la circonférence d'un cylindre qui a 9 palmes de diamètre, quoique exprimée mathématiquement par un nombre incommensurable, peut être néanmoins considérée, avec une exactitude très-suffisante dans la pratique, comme ayant un développement de *sept pieds*, et il résulte de là qu'en définitive, la hauteur des milliaires mesurée au-dessus du sol était précisément égale au développement de leur circonférence, comme la hauteur de leur inscription était elle-même égale à leur diamètre (1).

Et ce ne sont pas là, je le répète, de simples jeux du hasard. Il semble même permis d'aller

(1) C'est même, sans aucun doute, pour conserver ce rapport, malgré la réduction accidentelle du diamètre du milliaire de Toulon n° 11 à 34 doigts, que la hauteur de l'inscription de ce dernier milliaire a été réduite *exceptionnellement* à 34 doigts

jusqu'à dire, si mon illusion n'est pas complète, que des nombres *impairs* tels que 3, 7 et 9 n'ont pas été choisis seulement en cette qualité de nombres *impairs* (1) et dans l'unique but d'obéir aux prescriptions formulées par Végèce, lorsqu'il a dit à la page 82, chap. viii de son III^e livre : *Imparem numerum observari moris est*, — ce qui serait déjà bien suffisant, — mais qu'ils ont été encore préférés en raison de l'importance extraordinaire qu'on accordait, dans l'antiquité, à ces nombres 3, 7 et 9 (2).

(1) Un passage de Stobée, *Eclogæ physicæ*, I, 5, donne la raison suivante de cette préférence jadis accordée aux nombres impairs, considérés comme mâles et célestes, quand les nombres pairs étaient considérés comme femelles et terrestres.

Ὁ περισσοῦ τοῦ ἀρτίου τελιώτερός ἐστιν ὁ μὲν γὰρ ἀρχὴν καὶ τέλος καὶ μέσον ἔχει, ὁ δὲ τοῦ μέσου ἐστέρηται.

(T. I, p. 3, édit. Meineke; Leipzig, 1860. Ed. Heeren, p. 14.)

« L'impair est *plus parfait* que le pair ; car l'un a un commencement, une fin et un milieu, tandis que l'autre est privé de milieu. »

(2) On me reprochera peut-être, après cette longue digression, d'avoir insisté plus qu'il ne convenait sur des considérations un peu trop étrangères à l'objet principal de ce mémoire. Si je l'ai fait, c'est pour ne pas perdre l'occasion de prouver, une fois de plus, à ceux qui ne veulent pas le reconnaître encore, que, dans la plupart des cas, les anciens lapicides ne traçaient pas leurs inscriptions au hasard, sans s'assujétir à aucune règle, et par conséquent ne les dessinaient pas arbitrairement et comme on dessine un paysage, mais en déterminaient, au contraire, soigneusement les dimensions, en leur assignant des mesures rigoureuses, calculées suivant des règles aujourd'hui oubliées, et qu'il serait, à mon avis, très-intéressant de connaître d'une manière plus exacte.

Ce résultat, si je parviens à l'obtenir un jour, me servira peut-être d'excuse et suffira, je l'espère, pour faire oublier mes longueurs.

2^o *Milliaires de Claude.*

Le second milliaire provenant de l'ancienne église de Milhau et donné, comme le précédent, par l'administration municipale de cette commune, au musée de la ville de Nîmes est, ainsi que je l'ai déjà dit, un milliaire de Claude. Il portait la chaire de l'église et, pour en faciliter l'établissement, on avait creusé aux deux extrémités d'un même diamètre, et perpendiculairement à sa direction, deux profondes entailles rectangulaires dans lesquelles deux supports horizontaux étaient engagés. En même temps et pour que le dos de la chaire pût s'appliquer plus exactement contre ce milliaire, une partie considérable de sa surface cylindrique avait été enlevée.

N^o X¹
—
7^o mill
de Cla:

Malgré ces mutilations, l'inscription n'a pas été atteinte et la voici telle qu'on la lit dans son encadrement rectangulaire :

N^o XVII.

7^o milliaire de Claude.

TI · CLAVDIV	S
DRVSI · F · CAESA	R
AVG · GERMANIC	
PONTIF · MAX · TRI	B
POT · COS · DESIG	
II · IMP II REFECIT	

(Guiran, chap. 6, pp. 60-1. — Maffei, pp. 32 et 34. — Astruc, p. 243, n^o XXIII. — Ménard, p. 454,

n^o XIV. — Séguier, pl. 9, 1^{re} colonne, n^o 1. — Trenquier, *Notice sur Milhau*, p. 23. — Pelet, p. 60, n^o 11).

Son cadre, qui n'a que 30 doigts romains de largeur mesurés hors œuvre, sur 25 de hauteur, et dont les côtés sont ainsi entre eux dans le rapport exact de 6 à 5, est le plus petit de tous ceux qui se trouvent sur les milliaires de Claude; ce qui n'a pas permis au lapicide de placer dans l'intérieur de ce cadre les dernières lettres des 1^{re}, 2^e et 4^e lignes, qui ont été gravées exceptionnellement en dehors, comme on le voit sur ma transcription. Cependant ce détail n'a été que très-rarement signalé par les auteurs qui ont eu à s'occuper de ce milliaire.

On y remarque aussi le chiffre $\overline{\text{II}}$ du second consulat, qui se trouve très-exceptionnellement au commencement de la dernière ligne.

La hauteur totale de ce milliaire est de 2^m,90 et correspond ainsi, une fois de plus, à la hauteur normale d'un décempède (2^m96). La hauteur de la partie supérieure, seule taillée avec soin, est ensuite de 2^m,25, et dépasse, par suite, d'une petite quantité, 7 pieds et demi; ce qui, par les raisons déjà exposées, ne doit pas empêcher, ce me semble, de considérer, dans le cas actuel, comme dans les autres cas, la hauteur de la partie laissée apparente au-dessus du sol comme exactement égale à 7 pieds.

Quant au développement de la surface cylindrique, il est de 2^m,02 seulement, et le diamètre doit être réduit, par conséquent, à 2 pieds 3 doigts, c'est-à-dire, en d'autres termes, à 35 doigts.

En dernier lieu, les hauteurs des lettres de l'inscription ont été réglées de la manière suivante :

Les interlignes n'ont qu'un quart de doigt ; les deux premières lignes ont, au plus, 4 doigts $\frac{3}{4}$ chacune, en raison de la faible hauteur du cadre ; et les quatre dernières ont seulement 3 doigts et demi.

En dernier lieu, comme le n° V du bornage d'Antonin (n° LXXXVI de Tibère) correspond exactement, sur la carte, à l'emplacement du village de Milhau, il est extrêmement probable et même à peu près certain que ce milliaire et celui d'Auguste, dont je me suis occupé tout à l'heure, proviennent tous les deux de cet emplacement.

M. Pelet a signalé, à la page 60 de son Mémoire sur les *Colonnes itinéraires*, un fragment de milliaire de Claude, qui se trouvait alors à Saint-Césaire, dans la propriété de M. Robert.

N° XVI
—
8° milli
de Clau

Ce fragment, ayant seulement la hauteur d'une marche et réduit à la moitié environ de la partie cylindrique, était placé devant une cuve vinaire et aurait fini par disparaître entièrement, si notre infatigable archéologue n'avait pas eu la précaution de le faire transporter, quelque temps après, à la porte d'Auguste, où il est, depuis lors, en sûreté.

Il ne reste de son inscription que les lettres suivantes accompagnées d'une partie du cadre.

N^o XVIII.

8^{me} milliaire de Claude

TI · CLAVDI

(Pelet, p. 60, n^o 10.)

Elles suffisent pour démontrer que ce fragment provient d'un milliaire de Claude ; et, comme il est probable que ce milliaire avait été transporté à Saint-Césaire, en même temps que le n^o III d'Antonin dont j'ai déjà parlé dans le paragraphe précédent, il semble permis de croire que ces deux milliaires proviennent tous les deux du même emplacement.

• XIX

—
milliaire
Claude.

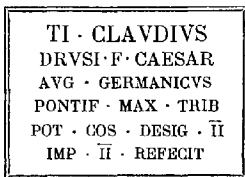
Voici, en 3^e lieu, ce que M. Pelet nous apprend, à la page 57 de son mémoire sur les *Colonnes itinéraires* :

« Vers le milieu du XVIII^e siècle, il existait encore, à un quart de lieue du village de Marguerittes, une chapelle isolée connue sous le nom de Saint-Thomas-de-Couloure (ou plus exactement : Coloures). L'arceau de sa voûte était soutenu par deux milliaires, dont l'un avait son inscription cachée dans l'épaisseur du mur, et l'autre, par la manière dont il était placé, ne laissait voir de la sienne que les premières lettres des six lignes qu'elle comportait. C'est ainsi qu'Astruc et Ménard l'ont donnée. Depuis lors, cette chapelle a été détruite, et ce milliaire, devenu la propriété de M. Salavie, a été donné par lui à la ville. On le voit maintenant à la porte d'Auguste ».

Son inscription est, en conséquence, complètement visible aujourd'hui, et se lit sans peine, dans son encadrement rectangulaire, telle que je la reproduis ici :

N^o XIX

9^e Milliaire de Claude.



(Maffei, pp. 32 et 34. — Astruc, p. 246, n^o XXVIII. — Ménard, p. 440, n^o VIII. — Séguier, pl. 9, 2^e colonne, n^o XII. — Pelet, p. 57, n^o 5.)

Le cadre de cette inscription a, hors œuvre, 2^p 2^p 2^d de largeur sur 2 pieds de hauteur, et dans œuvre, 2^p 2^p sur 1^p 3^p 2^d, ou en d'autres termes 40 doigts sur 30 doigts. C'est le plus grand de tous les cadres des milliaires de Claude; aussi le nom de GERMANICVS y est-il écrit en toutes lettres. Les interlignes y demeurent cependant toujours réduits à $\frac{1}{4}$ de doigt, mais les hauteurs des lignes y sont, en revanche, un peu plus grandes que sur le milliaire provenant de Milhau. Elles ont 5 doigts pour la première ligne, 4 doigts et $\frac{1}{2}$ pour la deuxième et 3 doigts $\frac{3}{4}$ pour les quatre dernières; de sorte qu'en les réunissant à leurs interlignes, ces quatre lignes ont chacune un palme de

hauteur et présentent ensemble une hauteur exacte d'un pied.

La partie inférieure de ce milliaire a été enlevée, et sa hauteur totale se trouve ainsi réduite à 1^m,90 seulement. Quant à sa circonférence, elle n'a que 2^m,00; ce qui ne laisse à son diamètre que 2^p 3^d ou 35 doigts.

En dernier lieu, il est presque certain, que les deux milliaires de l'église de Coloures ont été pris sur l'emplacement n° V de la voie Romaine; car nous retrouverons bientôt, dans l'église de Saint-Martin-de-Cart, tous les milliaires qui étaient autrefois sur les emplacements n° III et n° IIII.

N° XX.

—
1^{er} milliaire
de Claude.

Un quatrième milliaire de Claude se voit encore à Nîmes, dans le musée de la porte d'Auguste. Il provient de l'église de Notre-Dame-de-Lignan, autrefois située sur le territoire de la commune de Manduel, au sud de la voie Romaine, très près de la station du chemin de fer, mais depuis longtemps démolie et remplacée aujourd'hui par une pauvre ferme nommée le Mas-de-la-Crau, qui ne se trouve indiquée ni sur la carte de Cassini, ni même sur celle de l'état-major.

Deux milliaires de la voie Domitienne, l'un de Tibère et l'autre de Claude, servaient autrefois à soutenir la voûte de cette église et, après sa démolition, sont restés longtemps couchés sur le sol. Celui de Tibère, relevé depuis une quarantaine d'années, sert maintenant de support à une croix en pierre, et je m'en occuperai plus tard. Quant à

celui de Claude, auquel Séguier a assigné une longueur de 9 pieds et 1 pouce français, et qui avait par conséquent, en mesures métriques, 2^m,95, et par conséquent aussi, en mesures romaines, un décempède, après être longtemps resté dans un état d'abandon complet, il a été divisé, en 1860, en deux parties de longueurs inégales, pour être plus facilement affecté, sous forme de rouleau compresseur, au service des chemins vicinaux de la commune.

Mais l'administration préfectorale, avertie de cette mutilation, n'a pas voulu en tolérer les conséquences et a fait transporter au musée de la porte d'Auguste les deux fragments de ce milliaire.

Le plus considérable des deux est celui qui porte l'inscription. Il a, dans son état actuel, 2^m,00 ou environ de hauteur, et le plus petit, correspondant à la base, n'a que 0^m,80. Ce milliaire a donc perdu, par suite de son fractionnement, 0^m,16 de sa longueur primitive, et comme le plus petit fragment, beaucoup moins bien taillé que l'autre, et correspondant par conséquent tout entier à la partie qui se trouvait autrefois cachée dans le sol, a très-approximativement trois pieds romains de hauteur, il est clair que ce milliaire doit être encore ajouté à ceux qui s'élevaient exactement de 7 pieds romains au-dessus de la voie antique.

Voici maintenant quel est le texte de son inscription, dont tous les mots sont soigneusement ponctués, *même à la fin des lignes*.

N^o XX.

10^e milliaire de Claude.

TI · CLAVDIVS ·
DRVSI · F · CAESAR
AVG · GERMANIC ·
PONTIF · MAX · TRIB ·
POT · COS · DESIG · II ·
IMP · II · REFECIT ·

(Bergier, p. 714, n^o 4. — Guiran, chap. 6, p. 63. — Maffei, pp. 32 et 34. — Astruc, pp. 221 et 222, § XI. — Ménard, p. 436, n^o III. — Ségurier, pl. 9, 2^e colonne, n^o X, et Feuille additionnelle placée à la fin du manuscrit. — Trenquier, *Notice sur Manduel*, p. 27. — Pelet, p. 55, n^o 3.)

Le cadre qui entoure cette inscription est un peu moins large que le précédent et mesure seulement 2 pieds $\frac{1}{2}$ romains ; sa hauteur est pourtant la même et a, par conséquent, 2 pieds. Les deux côtés de ce cadre sont ainsi dans le rapport exact de 5 à 4, quand on les mesure hors œuvre. Les hauteurs des lignes sont aussi les mêmes que celles du milliaire de Coloures.

Quant aux deux parties cylindriques, elles n'ont que 1^m,96 de circonférence, et leur diamètre se trouve ainsi réduit à 2^P 2^d ou 34 doigts.

En dernier lieu, comme je démontrerai, dans la suite de ce travail, que le milliaire de Tibère qui

était réuni à celui de Claude, dans l'église de Lignan, portait le n° VI de la série, il semble permis de croire que le milliaire de Claude provenait aussi du même emplacement:

3° Milliaires d'Antonin.

« On voit aujourd'hui, à la porte d'Auguste, a dit M. Pelet à la page 72 de son Mémoire, deux milliaires dont les inscriptions sont entièrement détruites. Ils y ont été transportés en 1850, l'un de Milhaud, l'autre d'Uchaud, où ils servaient, depuis un temps immémorial, de piédestal à des croix dans les cimetières de ces villages ».

» A cet effet, on les avait plantés en sens inverse de leur position primitive, afin que leurs bases carrées, comme celles de tous les milliaires d'Antonin, formassent une espèce de chapiteau. L'inscription se trouvant ainsi dans la terre a été détruite par l'humidité et il ne reste plus la moindre trace de lettres ».

Cet exposé est parfaitement exact, et les bases carrées de ces milliaires, encore très-reconnaisables, permettent de les attribuer avec certitude à Antonin, quoique toutes les parties supérieures soient frustes et de plus en plus dégradées, à mesure qu'elles s'éloignent davantage des bases.

Ces milliaires ont, tous les deux, dans leur état actuel, à peu près la même hauteur et s'élèvent seulement à 1^m,90 au-dessus de leurs bases. En dernier lieu, personne ne sait aujourd'hui quel est celui de ces milliaires qui provient

N^{os}
XXI et XXII
—
4^e et 5^e
milliaires
d'Antonin.

d'Uchau ou de Milhau. Le moins dégradé présente pourtant, à l'endroit où devait se trouver son numéro d'ordre, la trace incontestable d'un I suivi d'une partie parfaitement lisse, sur laquelle aucun caractère n'a jamais été gravé ; ce qui suffit pour prouver que cet I était le dernier chiffre du numéro d'ordre. Or, il est facile de comprendre, en jetant les yeux sur la carte, que le milliaire du cimetière de Milhau a dû être pris sur l'emplacement qui portait le n^o V, tandis qu'à Uchau, où nous avons déjà rencontré le milliaire n^o VIII encore debout dans sa position primitive, le milliaire du cimetière n'a pu provenir que des emplacements qui portaient les n^{os} VII ou VIII, situés l'un et l'autre à peu près à la même distance du village ; et il résulte de là que le milliaire qui porte encore la trace d'un I est incontestablement celui d'Uchau.

Sa circonférence mesurée, dans le bas, sur la portion la moins dégradée, est encore de plus de 2^m,00 et, par conséquent, son diamètre, lorsqu'il était entier, devait s'approcher beaucoup du diamètre normal de 9 palmes, avec une légère tolérance en plus ou en moins. L'autre milliaire, autant qu'il est permis d'en juger maintenant, devait avoir aussi à peu près le même diamètre.

N^o XXIII
—
6^o milliaire
d'Antonin.

Le Musée de Nîmes possède encore, depuis très-longtemps, un autre milliaire d'Antonin, beaucoup mieux conservé que les deux précédents, mais sur lequel cependant l'inscription suivante ne se lit pas sans peine.

N^o XXVII.

6^e milliaire d'Antonin.



II

(Gruter, p. CXC, n^o 41. — Grasser, p. 54. — Bergier, p. 714, n^o 2. — Rulman — *Recueil manuscrit de pierres antiques*. — Guiran, chap. 6, pp. 60-2. — Reinesius, ch. II, pl. 252, n^o X. — *Histoire de Languedoc*, preuves, p. 6, n^o 29. — Maffei, pp. 33 et 34. — Astruc, p. 247, n^o XXIX. — Ménard, p. 445, n^o II. — Séguier, pl. 40, 2^e colonne. — Pelet, p. 71, n^o 4).

Lorsque Guiran a publié l'inscription de ce milliaire, il était déjà à Nîmes *in propugnaculo portæ Coronalis*; et il semble dès lors difficile de dire aujourd'hui s'il provient de la partie de la voie Domitienne qui conduisait à Narbonne ou de celle qui conduisait à Beaucaire, puisque le bornage d'Antonin avait été fait, sur ces deux sections, en partant de Nîmes. J'essayerai cependant de

résoudre cette difficulté dans le chapitre qui suivra celui-ci.

Ce milliaire d'Antonin est actuellement privé de sa partie inférieure et n'a que 1^m,30 de hauteur. Sa circonférence est de 2^m,07 et correspond ainsi fort exactement à 9 palmes.

Quant à l'encadrement de l'inscription, il a, comme sur le milliaire n° I, 2^P de largeur hors œuvre sur 2^P 1^P 1^d de hauteur, soit 32 doigts sur 37; par conséquent, son rectangle intérieur n'a que 30 doigts sur 35, et ses deux côtés sont entre eux comme 6 est à 7.

De même encore que sur le milliaire n° I, les cinq lignes inférieures n'ont que 2 doigts $\frac{1}{2}$ de hauteur; mais les trois lignes supérieures, au lieu d'avoir 4 doigts, 3 doigts $\frac{1}{2}$ et 3 doigts, n'ont que 3 doigts $\frac{1}{4}$, 2 doigts $\frac{3}{4}$ et 2 doigts $\frac{1}{2}$, et il en résulte que la ligne inférieure s'élève de 5 doigts au-dessus du cadre, au lieu de 2 doigts seulement.

§ 9. — *Milliaires réunis au château de La Coste, près de Nîmes.*

L'ancienne église de Saint-Martin-de-Cart contenait autrefois plusieurs milliaires, comme la plupart des églises construites, à la même époque, le long de la voie Domitienne; et Rulman, Guiran, ainsi que l'auteur inconnu du manuscrit intitulé *Recueil de pierres antiques*, s'accordent tous les

trois pour y signaler spécialement un milliaire d'Auguste et un milliaire de Claude.

Un siècle après eux, quand Maffei a écrit sa VII^e lettre, cette église n'existait déjà plus ; mais les milliaires qui avaient supporté sa voûte étaient encore debout et même avaient conservé, au moins en partie, leur ancienne place, car voici en quels termes Maffei en parle, à la page 34 de sa lettre :

« Prope Cartum, quatuor eadem forma (deforme cylindrique) conspexi stantes columnas (ædiculam siquidem quamdam Sancti-Martini fulciebant, antequam corrueret) eidem, ut videtur, officio prius destinatas, sed quæ adhibitæ nunquam, *neque inscriptæ fuerint*. Suspiciamurne adhibitas quidem, ac collocatas, sed reipublicæ tempore, propterea nequaquam inscriptas, quod is usus nondum obtinuisset? Ante Augustum certe genuinam milliarem epigraphen habemus nullam ».

Astruc a rectifié et complété, quelques années après, de la manière suivante, ce que Maffei a pu dire d'inexact par rapport à ces milliaires, qui, bien certainement, n'étaient pas tous anépigraphes :

« A la hauteur du III^e milliaire, dit-il à la page 219 de ses Mémoires, et par conséquent tout auprès du Pont-de-Cart, on trouve, dans un champ, du même côté que ce milliaire et environ à trente pas de distance du chemin, une espèce de monument, formé par quatre colonnes plantées en terre debout, qui forment un quarré long. Deux de ces colonnes ont chacune 28 pouces de diamètre, ne sont que de 4 ou 5 pieds hors de

terre et ont été tout-à-fait polies. Les deux autres colonnes sont plus longues et n'ont que 24 pouces de diamètre. Il ne paraît aucune inscription au haut d'aucune de ces quatre colonnes ; apparemment parce qu'on les a plantées à contre-sens, et que l'inscription se trouve enfoncée en terre. C'est ce qui est sûr, du moins, à l'égard de l'une des deux dernières, *sur laquelle on voit à fleur de terre la dernière ligne d'une inscription dont les caractères sont renversés*. Cela forme une présomption assez plausible pour les autres. Ainsi M. le marquis Maffei a eu tort de dire qu'il n'y avait jamais eu aucune inscription sur ces pierres, et d'en conclure ou qu'elles n'avaient jamais été employés, ou qu'elles l'avaient été du temps de la république, auquel temps il croit qu'on ne mettait point d'inscriptions sur les milliaires ».

« Au milieu de ces quatre colonnes qui sont debout, il y en avait une cinquième couchée, de 24 pouces de diamètre et de 9 pieds de long. On lit, au bout de cette pierre qui est le mieux poli, dans un espèce de cadre creusé dans la pierre, entouré d'un rebord simple et de 24 pouces en quarré » :

TI · CLAVDIVS

DRVSI F · CAESAR

AVG · GERMANICVS

PONTIF · MAX · TRIB ·

POT · COS · DESIGN · II

IMP · II · REFECIT

LXXX·

« Il est visible que les cinq pierres qui forment ce monument ont été des pierres milliaires ».

Astruc se trompe ensuite évidemment, lorsqu'il ajoute :

« On ignore ce qui a pu obliger de les arracher de leurs places pour les rassembler là et *quelques-unes d'assez loin* ».

Son erreur, dans ce cas, est même double, parce qu'on sait, d'une manière certaine, que c'est pour être employés dans la construction de l'église de Saint-Martin-de-Quart que les milliaires dont il s'agit avaient été retirés de la voie Romaine, et parce qu'il n'est pas moins certain, d'autre part, comme je le démontrerai surabondamment tout à l'heure, que le chiffre LXXX n'a jamais pu se trouver sur un milliaire placé dans cette église ; car il aurait fallu, pour cela, que ce milliaire, s'il avait réellement porté ce chiffre LXXX, provint des environs de Codognan, ce qu'on peut certainement considérer comme impossible, quoique Ménard se soit cru autorisé à adopter, sur ce point, l'erreur d'Astruc, et à la reproduire à la page 450 de son VII^e volume.

Après un second intervalle de temps égal, comme le premier, à un siècle, lorsque M. Pelet s'est occupé, à son tour, des *Colonnes itinéraires de la voie Domitienne*, le groupe de milliaires que Maffei, Astruc et Ménard avaient fait connaître n'existait déjà plus, ainsi que M. Pelet nous l'apprend à la page 20 de son mémoire :

« Bien des personnes, dit-il, ont vu, comme nous, pendant les vingt premières années de ce siècle; au milieu d'une terre, non loin du Pont-de-

Cart, une espèce de monument formé de quatre milliaires plantés en rectangle et d'un cinquième couché au milieu de cet assemblage ; l'endroit où se trouvaient ces cinq colonnes ainsi déposées était regardé comme un lieu de justice, et pendant longtemps cette singulière réunion fut considérée comme des fourches patibulaires.

» La tradition veut que ces milliaires aient servi d'appui à la voûte d'une chapelle élevée jadis sur cet emplacement, sous l'invocation de Saint-Martin-de-Cart. . . . Ce serait dans le seul but de conserver le souvenir de cet ancien lieu de dévotion qu'on aurait laissé sur la place les piliers qui avaient soutenu sa voûte.

» Quel qu'ait été le motif de cette espèce de monument, il n'existe plus aujourd'hui ; un grand laps de temps l'avait rattaché à notre histoire locale, le caprice d'un propriétaire ignorant a suffi pour l'anéantir : c'est ainsi que disparaissent peu à peu tous nos monuments épars !

» Les cinq milliaires dont se composait celui-ci furent recueillis par M. de Surville le père ; deux, de l'empereur Claude, servent de décoration à son parc du Mas-Lacoste ; les trois autres, disposés actuellement de la même manière que dans le monument détruit, soutiennent un hangar dans la même propriété ; ils sont *d'un plus fort diamètre*, sans inscription. . . . , et nous n'hésitons pas à les ranger parmi les colonnes itinéraires dont parle Polybe, parce que, du temps de la république, il n'y avait pas d'exemple de colonnes portant une inscription ».

Mais les dimensions ainsi données par M. Pelet

ne s'accordent pas toutes avec celles qui ont été fournies par Astruc et par Ménard.

Ces derniers, en effet, ont constaté, sur le monument voisin du pont de Quart, non-seulement l'existence de quatre milliaires, ayant, de deux en deux, 24 et 28 pouces de diamètre, mais encore celle d'un cinquième milliaire, couché dans la partie centrale, et n'ayant lui aussi que 24 pouces ; trois des milliaires ainsi mesurés présentaient donc, d'après Astruc et Ménard, le diamètre ordinaire des milliaires de la voie Romaine, et *deux seulement* avaient des dimensions *plus fortes*.

Au contraire, lorsque M. Pelet a vu les mêmes milliaires, après leur transport au château de La Coste, il en a trouvé, comme il vient de le dire, deux seulement appartenant à Claude, et ayant, par conséquent, les dimensions ordinaires de tous les autres milliaires, et *trois anépigraphes d'un plus fort diamètre*.

La difficulté que cette contradiction présente se trouve résolue, en quelque sorte par avance, dans une note du manuscrit de Séguier, dont les indications, parfaitement conformes, sur ce point, à celles d'Astruc et de Ménard, ne peuvent laisser subsister aucun doute.

Cette note, datée du 24 octobre 1766 et écrite en entier de la main de Séguier, sur une feuille recueillie plus tard et collée à la fin de son manuscrit, accompagne *un plan figuratif des colonnes milliaires qui sont au delà du pont de Cart, sur le chemin de Beaucaire*.

Les deux milliaires, auxquels Astruc et Ménard avaient assigné 24 pouces de diamètre, y sont

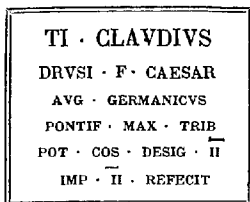
figurés comme ayant seulement 23 pouces, et les deux autres comme en ayant 27 au lieu de 28. Quant au milliaire couché au milieu du monument, Séguier lui assigne, comme aux deux premiers, 23 pouces seulement, au lieu de 24, et donne ainsi raison à ses contemporains, puisqu'il admet avec eux que trois milliaires de l'église de Saint-Martin-de-Quart avaient les dimensions ordinaires des milliaires de la voie romaine, et que *deux seulement* avaient des dimensions *plus fortes*.

Séguier adopte ensuite, pour l'inscription du milliaire central, identiquement le même texte qu'Astruc. Mais il n'y ajoute aucune indication numérale et, de plus, accompagne ce texte de la note suivante :

« Il y a, à la troisième ligne, GERMANICVS tout du long. Il n'y a point de marque de milliaire, et, par conséquent, ni LXXX, ni LXXXV, comme quelques-uns le prétendent (1) ».

M. Pelet a constaté, lui aussi, les mêmes faits dans son mémoire, et voici, en conséquence, quelle est exactement l'inscription de ce milliaire encore debout, au moment actuel, dans le parc du château de La Coste, et qui, bien certainement, n'a jamais porté, ni pu porter aucune indication numérale.

(1) C'est Guiran qui a ajouté par erreur ce chiffre LXXXV à sa transcription, confondant ainsi ce milliaire avec celui de Bernis, qui porte réellement, comme on l'a déjà vu, le chiffre LXXXV.



(Grasser, p. 53.— Rulman, avec le n° LXXXXV dans le bas (1) : *Recueil de pierres antiques*, dernière page, sans n° d'ordre. — Guiran, chap. 6, p. 60-2, avec le n° LXXXV. — Reinesius, cl. II, p. 250, n° III. — *Histoire générale de Languedoc*, tome I^{er}, preuves n° 24 (2), avec le n° LXXXV.— Astruc, pp. 219 et 220, § IX, pp. 243 et 244, n° XXIV, avec le n° LXXXV (2) et p. 244, n° XXV. — Ménard, p. 450, n° VIII.— Séguier, pl. 9, 2^e colonne, n° IX et Feuille additionnelle placée à la fin du manuscrit. — Pelet, p. 54, n° 2).

Séguier s'est trompé cependant, lorsqu'il n'a

(1) Rulman ne commet pas une véritable erreur en donnant le n° LXXXXV à ce milliaire, quoiqu'il ne porte en fait aucun numéro d'ordre; car ce milliaire était placé le III^e après la porte d'Auguste, où finissait le LXXXXI^e mille à partir de Narbonne. Le milliaire du pont de Quart était donc en réalité le LXXXXV^e à partir de cette dernière ville.

(2) L'erreur commise par les Bénédictins et par Astruc dérive de celle de Guiran. Elle résulte de ce qu'ils ont rapporté, sur la foi de ce savant, à l'église de Saint-Martin-de-Quart un milliaire qui appartient à Bernis.

assigné que 23 pouces au diamètre de ce milliaire. Le développement de sa circonférence est, en réalité, de 2^m,04, et, par conséquent, son véritable diamètre est de 0^m,65, c'est-à-dire, en anciennes mesures françaises, de 24 pouces, conformément aux indications d'Astruc, et en mesures romaines, de 2 pieds et 3 doigts ou 35 doigts. Quant à la hauteur totale, que je n'ai pas eu les moyens de mesurer directement, parce que ce milliaire se trouvait, au moment de ma visite, au milieu d'un massif cultivé, elle est, d'après Astruc, de 9 pieds = 2^m,923, et, d'après Séguier, qui mesure habituellement avec plus de précision qu'Astruc, de 9 pieds et 2 pouces = 2^m,977. Elle correspond ainsi, une fois de plus, aussi exactement que possible, à un décempède romain. L'inscription est d'ailleurs renfermée dans un cadre rectangulaire de 2 pieds romains ou 8 palmes de longueur dans œuvre, sur 7 palmes de hauteur, quoique Astruc et Ménard s'accordent pour lui assigner, à tort, 2 pieds français en *carré*.

Voici maintenant quelles sont les autres notes ajoutées, de la main de Séguier, sur le plan qu'il a dressé le 24 octobre 1766 :

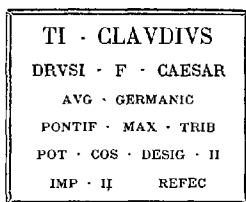
A côté du premier milliaire placé dans la partie gauche et supérieure du plan, il a écrit : « Milliaire de l'empereur Claude, renversé de haut en bas, avec l'inscription semblable à celle de celui qui est couché au centre du monument.

« Celui-ci est long, depuis la ligne du cartouche qui contient l'inscription, de 8 pieds 9 pouces. L'excédant est enfoncé dans la terre ».

Par conséquent, il est incontestable que ce millière est bien réellement le second milliaire de Claude que M. Pelet a vu, et que l'on peut voir encore aujourd'hui, dans le parc de La Coste. Il y est actuellement rétabli, dans sa position primitive, de manière à simuler une fontaine, et on y lit :

N^o XXV.

12^e milliare de Claude.



N^o XXV.

12^e milliai
de Claude

(Pelet, p. 54, n^o 1).

Cette inscription diffère, comme on le voit, de la précédente, par de légères variantes, mais le cadre qui la renferme présente identiquement les mêmes dimensions. Le diamètre du cylindre est aussi le même, et la hauteur totale, qu'il m'a été, comme précédemment, impossible de mesurer, mais qui est, d'après Séguier, de 8 pieds 3 pouces = 2^m,68, à partir du dessous du cadre de l'inscription, ne doit pas différer sensiblement d'un décempède romain, quand on y ajoute la hauteur de l'inscription elle-même.

Le second milliaire placé, dans la partie supérieure du plan de Séguier, en regard et à droite de celui dont je viens de parler, y est accompagné de la note suivante : « Celui-ci n'a point d'inscription, l'endroit où elle était a été dégradé ».

Quant aux deux milliaires qui se trouvent, en regard l'un de l'autre, dans la partie inférieure du plan, et qui sont précisément ceux auxquels tout le monde assigne un plus grand diamètre qu'aux autres, ils sont marqués par Séguier comme ayant, le premier, 7 pieds 4 pouces ou 2^m,38 de longueur, et le second, 6 pieds 8 pouces ou 2^m,17 seulement; et voici, en dernier lieu, quel est le texte de la note qui leur correspond :

« Il n'y a ni moulure ni orle; ces deux milliaires paraissent être d'Auguste, mais le temps en a rongé l'inscription, ou bien elle était dans la partie de la colonne qui manque et qui est dégradée ».

nos XXVI
et XXVII

—
1^{er} et 2^e
milliaires
épigraphes
de la
république

La question est maintenant de savoir à qui et à quel temps doivent être définitivement rapportés ces trois derniers milliaires que Maffei et M. Pelet considèrent comme anépigraphes et proposent en conséquence d'attribuer à la république, et que Séguier, au contraire, regarde comme susceptibles d'être rapportés à Auguste.

A mon avis, aucune de ces opinions ne doit être repoussée d'une manière absolue, et il y a lieu de distinguer.

Les diamètres des deux colonnes cylindriques donnés par Astruc comme égaux à 28 pouces = 0^m,758, et par Séguier comme ayant 27 pouces = 0^m,731 seulement, ont en réalité et très-exacte-

ment 2 pieds et $\frac{1}{2}$ romains, soit $0^m,74$, comme je l'ai constaté moi-même directement, en les mesurant avec beaucoup de soin, et la véritable longueur de ces diamètres se trouve ainsi comprise, comme on pouvait le prévoir, entre celles qu'As-truc et Séguier leur ont assignées en mesures françaises.

Cette longueur exacte de 2 pieds $\frac{1}{2}$ romains suffirait seule, s'il le fallait, pour donner le droit d'attribuer ces milliaires à l'époque romaine, et s'il n'était pas d'ailleurs évident que des pierres de la dimension de celles-ci, provenant, comme elles, de carrières très-éloignées, ne peuvent pas avoir été extraites et transportées, au moyen âge, pour servir à la construction d'une petite chapelle rurale.

La première hypothèse de Maffei doit donc être repoussée; mais il y a lieu, au contraire, d'admettre la seconde, car autant il est facile de comprendre que les deux plus grosses colonnes de l'église de Saint-Martin-de-Quart sont de véritables milliaires empruntés à la voie Romaine, en même temps que les deux milliaires de Claude et sur les mêmes emplacements, c'est-à-dire sur les emplacements n° III et n° IIII, entre lesquels le pont de Quart est situé, autant il est impossible d'admettre, comme Séguier l'a cru à tort, que ces milliaires ont pu appartenir à Auguste, parce qu'il suffit de comparer leur diamètre à celui des autres milliaires de cet empereur pour faire rejeter aussitôt cette hypothèse; puisque, en effet, ainsi qu'on l'a déjà vu, tous les milliaires d'Auguste non-seulement ont des dimensions identiques, mais encore, on peut le dire, sont tellement semblables les uns aux au-

tres, qu'ils sont comme sortis d'un seul et même moule.

Des inscriptions ne pouvaient pas d'ailleurs se trouver, comme Séguier l'a cru, sur ces milliaires, *dans la partie de la colonne qui manque*, car ces colonnes ont encore aujourd'hui leurs deux bases parfaitement taillées dans le haut et dans le bas, et conservent par conséquent toute leur longueur primitive, ainsi qu'il est facile de s'en assurer maintenant, parce que ces milliaires ne supportent plus le toit du hangar dans lequel M. Pellet les a vus, mais sont, au contraire, couchés horizontalement sur le sol et peuvent y être examinés sans peine.

Ils sont donc encore tels qu'ils ont toujours été, c'est-à-dire anépigraphes, et par conséquent ne peuvent être attribués qu'à la république. Il semble même permis d'aller jusqu'à croire que ces milliaires sont précisément de même forme et de même dimension que ceux dont Polybe a constaté l'existence.

Quant à leurs hauteurs totales, auxquelles Séguier n'a assigné que 2^m,38 et 2^m,17, elles ont, en réalité, 2^m,40 et 2^m,23, et correspondent par conséquent, l'une à 8 pieds romains = 2^m,37, et l'autre à 7 pieds $\frac{1}{2}$ = 2^m,22 seulement; ce qui autorise à admettre que les milliaires anépigraphes de la république, ayant 2 pieds $\frac{1}{2}$ de diamètre, devaient s'élever exactement de 7 *pieds* au-dessus de la voie, comme les milliaires des empereurs.

Le dernier milliaire qu'il reste à déterminer maintenant, pour achever l'étude de ceux qui sont réunis au château de La Coste, est celui qui était placé autrefois dans l'église de Saint-Martin-de-Quart en regard du milliaire de Claude; et l'on sait déjà, malgré l'affirmation contraire de M. Pelet, que son diamètre est égal à celui des milliaires des empereurs, comme Astruc et Séguier l'ont dit et comme une mesure directe permet de le constater encore.

N^o XXVI
—
5^e milliai
d'August

Ce seul fait suffit pour rendre impossible l'assimilation admise par M. Pelet entre ce milliaire et les milliaires anépigraphes de la république, dont les dimensions étaient, comme on vient de le voir, sensiblement plus fortes.

Je reconnais cependant que, dans son état actuel, ce milliaire est, lui aussi, anépigraphé; mais il ne l'a pas toujours été, car il est facile de prouver que son inscription pouvait être lue tout entière, dans les premières années du xvii^e siècle, et en outre pouvait être assimilée à celle que Grasser a donnée, en 1607, de la manière suivante, à la page 53 de la 1^{re} édition de ses *Antiquitates Ne-mausenses*, et que Reinesius a reproduite, textuellement (Cl. II, p. 249 n^o I)

IMP · CAESAR

DIVI · F · AVG · PONTIF

MAXIMVS (*sic*) COS · XII

COS · DESIGNATVS XIII

IMP · XIII · TRIBVNICIA

POTESTATE XX

parce qu'il est bien certain que cette inscription, publiée par Grasser et par Reinesius, *sans indication de lieu*, ne peut être finalement attribuée qu'à un milliaire de Saint-Martin-de-Quart ou bien à celui de l'église de Milhau, et au premier plutôt qu'au second, l'église de Saint-Martin-de-Quart étant plus voisine de Nîmes que celle de Milhau. Mais il n'est pas nécessaire d'insister sur cette première indication, parce que l'incertitude qu'elle présente disparaît quand on consulte Rulman, qui a donné la même inscription, dans son manuscrit daté de 1628, en l'accompagnant de la note que je transcris ici d'une manière textuelle :

« *En l'église de Saint-Martin-de-Case* (lisez : de Cart) *allant A Beaucaire*, à Massillargues, au porche du baron de Calvisson (1) ».

Voici d'ailleurs qu'elle est exactement la transcription de Rulman, sur laquelle on remarquera une faute évidente à la fin de la 4^e ligne :

(1) Rulman rapporte ainsi la même inscription à *deux milliaires* distincts qui se trouvaient, de son temps, l'un dans l'église de Saint-Martin-de-Quart, l'autre à Marsillargues chez le baron de Calvisson. Cependant, lorsque son manuscrit a été copié, quelques années après, par les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, à la page 6, n^o 19, des preuves de leur 1^{er} volume, ces auteurs n'ont attribué cette inscription qu'à *un seul milliaire* qu'ils ont placé « à l'église de Saint-Martin-de-Case » (*sic*) allant DE Beaucaire à Massillargues ». Mais en combinant ainsi le remplacement du mot A par le mot DE avec la suppression d'une virgule dont la conservation était indispensable, ces auteurs se sont étrangement trompés, non-seulement parce que l'église de Saint-Martin-de-Case ou de Cart n'était pas sur la route de Beaucaire à Marsillargues, mais encore parce qu'il n'existe aucune route allant directement de l'une de ces localités à l'autre

IMP · CAESAR
DIVI · F · AVG · PONTIF
MAXVMVS · COS XII
COS · DESIGNATVS XIII (*sic*)
IMP · XIII · TRIBVNITIA (*sic*)
POTESTATE XX

La réalité de l'existence d'un milliaire d'Auguste dans l'église de Saint-Martin-de-Quart se trouve constatée, en outre et d'une manière identique, dans le manuscrit anonyme que la bibliothèque de Nîmes possède sous le titre : *Recueil de pierres antiques*.

On lit, en effet, sur la dernière page de ce manuscrit, l'inscription suivante d'un milliaire d'Auguste, et elle y est donnée, cette fois encore, comme se trouvant dans l'église de Saint-Martin-de-Cars (*sic*) (1).

IMP CAESAR
DIVI F AVG PONTIF
MAXVMVS COS · XII
COS DESIGNATVS XIII
IMP XIII TRIBVNICIA
POTESTATE XX

(1) Cette indication peut même servir à déterminer approximativement la date du *Recueil de pierres antiques*, qui n'est pas indiquée sur ce manuscrit; car on va voir dans un instant que l'église de Saint-Martin-de-Quart n'existait déjà plus en 1640.

L'exactitude de la double indication fournie à la fois par le manuscrit de Rulman et par le *Recueil de pierres antiques* ne semble pas susceptible d'être révoquée en doute ; cependant, lorsque Guiran a rapporté, à la page 60 bis du chap. 6 de ses *Inscriptiones antiquæ*, l'inscription du milliaire de Claude qui se trouvait dans l'église de Saint-Martin-de-Cart, il l'a accompagnée de la note que voici : « In agro Nem. et ecclesia DIRUTA S^{ti} Martini de Car », montrant ainsi que cette église était déjà détruite en 1640.

Le même auteur a donné, en second lieu (ch. 6, p. 62), de la manière suivante et probablement d'après Grasser, l'inscription du milliaire d'Auguste qui se trouvait dans la même église :

IMP CAESAR
DIVI · F · AVG · PONTIF
MAXIMVS (sic) COS XII
COS DESIGN · XIII
IMP XIII TRIBVNICIA
POTESTATE XX

et a pris soin d'écrire, en regard de cette transcription : « In agro Nem. *Legebatur* in ecclesia S^{ti} Martini. Hodie non exstat ».

Astruc, de son côté, a fourni un renseignement identique (p. 230, n^o III) ; car, après avoir placé un milliaire d'Auguste, d'après Rulman et l'*Histoire de Languedoc*, « à l'église de Saint-Martin-de-Casse ou plutôt, dit-il, de Saint-Martin-de-Cart, sur le chemin de Nismes à Beaucaire, à une lieue de

Nismes », il s'empresse d'ajouter qu'au moment où il écrit, il n'existe plus aucun milliaire d'Auguste à l'endroit où était l'église de Saint-Martin-de-Quart.

Malgré cela, il est facile de comprendre que Guiran et Astruc se sont exprimés d'une manière trop absolue, quand ils ont considéré la destruction de ce milliaire d'Auguste comme déjà complète, puisque, au contraire, il était encore en place de leur temps, quoique privé de son inscription, et se trouvait en regard du second milliaire de Claude, comme Séguier l'a prouvé en disant dans sa note : « Celui-ci n'a point d'inscription. *L'endroit où elle était a été dégradé* ».

Il n'est pas inutile de faire remarquer, en outre, que ce milliaire, dont la longueur primitive totale devait être de 10 pieds romains, c'est-à-dire de 2^m96, avait encore, lorsque Séguier l'a vu et mesuré, une longueur de 8 *pieds 7 pouces* ENVIRON, ou, en d'autres termes, d'à peu près 2^m78, et n'avait par conséquent perdu, à ce moment, qu'une vingtaine de centimètres de sa longueur primitive. De sorte que son inscription aurait été conservée alors, au moins en grande partie, si la portion supérieure de sa surface n'avait pas été dégradée par la chute de la voûte de l'église, au moment de cette chute, comme Séguier nous l'apprend de deux manières différentes : d'abord directement, dans sa note précitée, et ensuite d'une façon plus détournée en n'assignant à ce milliaire qu'une longueur *approximative* ; ce qui revient à dire que sa longueur exacte ne pouvait pas être mesurée par suite de la dégradation de sa partie supérieure.

Voici donc, en définitive, quelle est la réalité des faits qui viennent d'être constatés : un milliaire d'Auguste existait, antérieurement à 1628, dans l'église de Saint-Martin-de-Quart, dont il servait à supporter la voûte, et se trouvait dans cette église en regard du milliaire de Claude, qui avait son inscription renversée et enfoncée dans le sol.

Ce milliaire d'Auguste avait cependant conservé sa position primitive, et son inscription pouvait, en conséquence, être lue sans peine, antérieurement à 1640. Mais à cette dernière date, l'église de Saint-Martin-de-Quart était déjà détruite et sa voûte avait tellement dégradé, au moment de sa chute, la partie supérieure de la surface du milliaire, que son inscription avait totalement disparu.

Cependant, sa hauteur était encore presque entière, en 1766, lorsque Séguier l'a vu.

Il n'en est plus de même aujourd'hui ; car, au lieu d'avoir 2^m,78 de hauteur, comme au temps de Séguier et d'avoir sa partie supérieure détruite d'une manière irrégulière, ce milliaire n'a maintenant que 2^m,40, identiquement comme le plus long des deux milliaires anépigraphes et a ses deux bases horizontales régulièrement taillées.

C'est là évidemment ce qui a induit M. Pelet en erreur, lorsqu'il a vu ce milliaire dans le hangar de La Coste, où il avait une hauteur égale à celle du milliaire anépigraphe auquel il correspondait. Mais cette réduction de longueur n'était pas le résultat d'un travail antique, ainsi que M. Pelet a pu le croire, et avait été motivée, au contraire, par la nécessité dans laquelle on s'était trouvé, au moment de la construction du hangar, de donner

une même hauteur aux deux colonnes qu'on y plaçait en regard l'une de l'autre.

Il résulte donc de tout ce qui précède qu'un milliaire d'Auguste se trouvait autrefois dans l'église de Saint-Martin-de-Quart, que l'inscription de ce milliaire était écrite sur six lignes comme toutes celles du même empereur dans le département du Gard, et qu'enfin la partie inférieure de ce milliaire subsiste encore et se trouve, au château de La Coste, réunie à quatre autres milliaires provenant de la même église (1).

En dernier lieu, ce milliaire, qui appartenait autrefois à la ligne de Nîmes à Beaucaire, y occupait certainement le III^e ou le IIII^e emplacement entre lesquels l'église de Saint-Martin-de-Quart se trouvait elle-même située.

§ 10. — *Milliaire de l'ancienne église de Saint-Thomas-de-Coloures.*

(Auguste Pelet, p. 66, n^o 2).

On a vu, dans le § 8 de ce chapitre, que la voûte de l'ancienne église de Saint-Thomas-de-Coloures, située sur le territoire de la commune

N^o XXIX

—
7^e milliai
d'Antonin

(1) Quoiqu'il ne reste aujourd'hui que cinq milliaires appartenant à l'église de Saint-Martin-de-Quart, il semble permis de croire qu'il devait y en avoir autrefois six, placés de deux en deux, en regard l'un de l'autre. Dans ce cas, la voûte de cette église aurait été supportée, de chaque côté, par trois milliaires, savoir : à gauche, par

de Marguerittes, était autrefois soutenue par deux bornes milliaires, l'une de Claude, appartenant aujourd'hui au musée de Nîmes, et l'autre ayant son inscription complètement cachée dans l'intérieur du mur. Depuis la destruction de cette église, ce second milliaire, qui appartient à Antonin, est resté longtemps sur le sol, exposé à toute sorte de dégradations. Transporté maintenant à une petite distance de son ancienne place, il protège, sous forme d'avant-bec, l'une des piles du pont de Coloures, nouvellement reconstruit, et sa base carrée, parfaitement visible dans l'eau du ruisseau, suffit pour rendre son attribution à Antonin tout à fait certaine.

Mais sa hauteur au-dessus de cette base est maintenant réduite à 1^m,10 seulement, et son ancienne inscription se trouve ainsi complètement enlevée.

Quant à son diamètre, quoique ce milliaire soit retaillé, à droite et à gauche, pour que sa largeur n'excède pas celle de la pile devant laquelle il est placé, on peut cependant le mesurer sans trop de peine, et il ne diffère pas sensiblement de 9 palmes romains.

un milliaire anépigraphe compris entre deux milliaires de Claude; et, à droite, par un autre milliaire anépigraphe compris entre deux milliaires d'Auguste; ces six milliaires provenant d'ailleurs naturellement: trois de l'emplacement n° III et trois de l'emplacement n° IIII, entre lesquels l'église de Saint-Martin-de-Quart se trouvait située. Et je signalerai, dans le chapitre qui suivra celui-ci, de nouveaux faits qui permettront de croire que ce n'est pas seulement à titre d'hypothèse que cette solution doit être adoptée, mais qu'il y a lieu de la considérer, au contraire, comme seule conforme à la vérité.

Ce milliaire, comme celui de Claude, auquel il était associé, provient, sans aucun doute, ainsi que je l'ai déjà dit, de l'emplacement qui portait le n° V sur la voie romaine.

§ 11. — *Milliaires de Manduel.*

La commune de Manduel a conservé, indépendamment du milliaire de Claude provenant de l'église de Lignan, et dont il a été déjà parlé au § 8 ci-dessus, trois autres milliaires ou fragments de milliaires, l'un d'Auguste, l'autre de Tibère et le troisième d'Antonin, qui y ont été trouvés à diverses époques.

1^o Milliaire d'Auguste.

Il ne reste qu'un très-petit fragment de ce milliaire. Mais la partie la plus importante de son inscription s'y trouve heureusement conservée, et son attribution à Auguste peut dès lors être considérée comme certaine.

Dans le sens de la hauteur, tout ce qui était au-dessous de la 4^e ligne a été enlevé, dans l'autre sens, le commencement de toutes les lignes manque, et voici, par conséquent, ce qu'on y lit encore :

N° XXX

—
6^e milliaire
d'Auguste.

N^o XXX

6^e Milliaire d'Auguste.

—
P · CAESAR

I · F · AVG · PONTIF

XVMVS · COS · XII

DESIGNAT · XIII

(Inédit.)

Ces seules lettres suffisent pour constater que l'inscription de ce milliaire était parfaitement semblable à celles des milliaires de Milhau (aujourd'hui à Nîmes), de Caveirac et de Teillan n^o II, puisque les G y ont la même forme, puisque les T y sont en même temps plus grands que toutes les autres lettres, et puisque enfin l'inscription elle-même, lorsqu'elle était entière, se trouvait certainement écrite sur six lignes et non sur cinq, comme dans le département de l'Hérault.

Il est, en outre, facile de constater, quoique, sur le tronçon qui nous reste, la portion conservée de la surface cylindrique soit à peine égale au tiers de la circonférence, que son diamètre était, lui aussi, absolument le même que celui des autres milliaires et avait par conséquent 9 palmes ou environ.

Quant à la hauteur totale, quoiqu'elle ne puisse plus être constatée aujourd'hui, il est cependant à peu près certain qu'elle était, comme dans tous les autres cas, de 10 pieds romains, dont 7 pieds pour la partie qui s'élevait au-dessus de la voie et 3 pieds pour la partie enfoncée dans le sol.

Ce milliaire a été trouvé, au mois de septembre 1861, dans l'ancienne église de Manduel, au moment de sa démolition. Il y était enfoui, à côté du milliaire d'Antonin dont je vais parler tout à l'heure, au fond des remblais au-dessus desquels on avait posé les dalles du pavé.

Mais, comme il était brisé en plusieurs fragments, il n'a pas attiré l'attention autant que l'autre milliaire, dont la conservation est parfaite; et ses débris ont été réemployés dans les fondations de la nouvelle église construite sur le même emplacement que l'ancienne.

Quant au fragment qui subsiste encore, sa conservation n'est due qu'au hasard et à cette circonstance qu'un des habitants du village l'a pris, à cause de sa forme demi-cylindrique, pour le placer, en guise de bûte-roue, devant la porte cochère de sa maison, où il a été récemment découvert par M. Goudard, zélé collectionneur de médailles et d'objets antiques, qui a bien voulu le faire mettre en sûreté.

Il doit être transporté, m'a-t-on dit, chez M. de Surville, au château de La Coste, pour y être réuni aux cinq milliaires qu'on y conserve depuis longtemps et que j'ai déjà mentionnés. Il est complètement inédit.

2^o *Milliaire de Tibère.*

Le milliaire de Tibère que la commune de Manduel possède est, au contraire, connu depuis fort longtemps; car il en a été fait mention, en 1602, dans la 1^{re} édition du *Corpus inscriptionum*, de

N^o XXXI

—

2^o milliaire
de Tibère.

Gruter. Cependant, comme je le ferai remarquer tout à l'heure, le chiffre de la puissance tribunitienne n'est pas rapporté d'une manière parfaitement exacte dans la transcription de Gruter.

Voici d'abord ce qu'on peut lire encore, quoique assez difficilement, sur ce milliaire, aujourd'hui debout et surmonté d'une croix en pierre, sur le bord d'un champ, au quartier de Lignan, très-près du mas de La Crau, bâti lui-même, ainsi que je l'ai déjà dit au § 8 ci-dessus, sur l'emplacement de l'ancienne église de Notre-Dame-de-Lignan, depuis longtemps démolie :

N^o XXXI

2^o Milliaire de Tibère.

—
TÍ · CAESAR
DÍVÍ · AVG · F · AVG
PONTIF · MAX
TRIB · POT · XXXIII
REFECIT ET
RESTITVIT
V

(Gruter, p. CLIII, n^o 6. — Grasser, p. 53. — Bergier, p. 714, n^o 3. — Rulman. — Guiran, ch. 6, p. 63. — *Histoire de Languedoc*, t. I, Preuves, p. 6, n^o 23. — Maffei, pp. 32 et 34. — Astruc, pp. 221 et 222, § XI, p. 235, n^o XI, et p. 237, n^o XIV. — Ménard, p. 435, n^o II, et p. 442, n^o I. — Séguier, pl. 7, 1^{re} colonne, et Feuille additionnelle placée à la fin du manuscrit. — Trenquier, t. II, *Notice sur Manduel*, p. 27. — Pelet, pp. 38 et 39, n^o 3.)

Sauf le numéro d'ordre, l'inscription de ce milliaire est identiquement la même que celle du milliaire de Tibère déjà rencontré à Teillan. Cependant Gruter a mis, dans la première édition de son grand recueil, XXXII seulement au lieu de XXXIII, à la fin de la 4^e ligne, lorsqu'il a donné le texte de cette inscription *ex Scaligeri schedis*, et Bergier a suivi aussi la même leçon.

Mais ils ont commis, dans ce cas, une erreur certaine; car, malgré les écornures que les arêtes de ce milliaire ont subies, les traces de ce chiffre XXXIII y sont encore parfaitement visibles aux heures de la journée où l'inscription, déjà très-effacée, surtout vers la fin des 3^e et 4^e lignes (1), se trouve éclairée d'une manière favorable.

Grasser, Guiran et Séguier, qui l'ont reproduite à une époque où sa lecture était certainement plus facile qu'aujourd'hui, l'ont donnée, tous les trois, telle que je viens de la rapporter (2), et Rulman, à son tour, l'a reproduite avec la même exactitude, au moins dans ses parties essentielles, quoique en la donnant sur trois lignes seulement, à cause du peu de soin avec lequel la division des lignes était observée de son temps. A quoi il est nécessaire

(1) L'état de cette inscription est aujourd'hui tel que Trenquor a déclaré, dans sa *Notice sur Manduel*, n'y avoir vu que les mots TI . CAESAR, sans pouvoir déchiffrer le reste.

(2) Séguier a reproduit deux fois cette inscription. d'abord avec le chiffre xxviii sur la planche 7, 2^e colonne de son manuscrit, et ensuite sur une feuille additionnelle placée à la fin, sur laquelle il n'a mis que xxxii, en indiquant que ce chiffre est suivi d'une écornure de 2 pouces 1/2, et en ajoutant de sa main : « Peut-être y avait-il encore une ou deux unités, xxxiii ou xxxiiii ».

d'ajouter encore que, lorsque les *Inscriptiones antiquæ*, de Gruter, ont été publiées pour la seconde fois, en 1707, les savants éditeurs de ce grand ouvrage, après avoir conservé, dans leur texte, le chiffre XXXII, d'après Scaliger, ont néanmoins pris soin de dire et de faire remarquer, dans une note spéciale, que Grasser, dans ses *Antiquitates Nemausenses*, adopte de préférence le chiffre XXXIII.

Sans tenir compte des diverses lectures dont je viens de parler et comme s'ils n'en connaissaient pas l'existence, les savants Bénédictins auxquels on doit l'*Histoire générale de Languedoc* ont commis une grave erreur, dans les *Preuves* de leur premier volume, p. 6, n° 23, lorsqu'ils y ont transcrit le texte du manuscrit de Rulman (1).

Ce texte copié, comme je l'ai déjà dit, sur trois lignes seulement, porte, en effet :

TI · CAESAR · DIVI · AVG · F · AVG · PONTIF
MAX · TR · POT · XXXIII · REFECIT ET
RESTITVIT

V

et on lit, au contraire, sous le n° 23, à la page 6 des *Preuves* :

(1) Il est parfaitement certain que c'est du manuscrit de Rulman que les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* se sont servis; car ils ont copié, dans leurs *Preuves*, tous les milliaires de ce manuscrit et n'y ont copié que ceux-là, sans jamais leur faire subir aucune correction sérieuse, ni en la forme ni au fond, malgré les inexactitudes que les transcriptions de Rulman présentent assez souvent.

TI · CAESAR · DIVI · AVG. · F · AVG · PONTIF
MAX · TR · POT · XXIII (*sic*) REFECIT ET
RESTITVIT

V

On ne peut expliquer, ce me semble, cette substitution du chiffre erroné XXIII au chiffre réel XXXIII, qu'en la considérant comme le résultat d'une faute d'impression ou d'une erreur de copie.

Dans tous les cas et quelle que puisse être la véritable cause de l'erreur ainsi commise, en 1730, par les Bénédictins, il est du moins bien certain qu'elle a été singulièrement fâcheuse; car elle a été plusieurs fois reproduite après eux, en donnant naissance à de nouvelles erreurs.

C'est ainsi par exemple que, dès 1737, Astruc invoque les *Preuves de l'Histoire générale de Languedoc* pour adopter le texte suivant, en y rétablissant la véritable division des lignes:

TI · CAESAR
DIVI · AVG · F · AVG.
PONT · MAX
TRIB · POT · XXIII.
REFECIT ET
RESTITVIT.

V

Et Ménard, à son tour, après avoir copié purement et simplement, dans son VII^e volume, daté de 1758, la même disposition et le même texte

qu'Astruc, en y mettant, comme lui, PONT. au lieu de PONTIF et XXIII au lieu de XXXIII, ne craint pas d'ajouter avec assurance, à la page 435 : « Grasser s'est trompé dans le nombre de ce tribunat, qu'il met mal à propos à XXXIII »; comme si les autorités qu'il invoque, quelque respectables qu'on les suppose, pouvaient être capables de faire perdre toute valeur au fait matériel affirmé par Guiran, qui habitait précisément Manduel au moment où il écrivait son ouvrage, ainsi qu'il le déclare lui-même, dans son manuscrit, et qui, par conséquent, écrivait *de visu*.

Mais de nouvelles et plus fâcheuses erreurs doivent être attribuées encore, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, à l'erreur primitive des Bénédictins; car voici ce que Ménard et Astruc ont essayé d'en conclure, par suite de la déplorable facilité avec laquelle tout ce que l'on trouve imprimé dans un ouvrage sérieux devient aussitôt incontestable et suffit, aux yeux des hommes les plus consciencieux, pour les dispenser de se livrer à de nouvelles recherches.

Trouvant, dans Gruter, l'inscription suivante :

TI· CAESAR
DIVI· AVG· F· AVG
PONTIF· MAX
TRIB· POT· XXXII
REFECIT ET
RESTITVIT.
V

évidemment copiée, comme on l'a déjà vu, sur notre milliaire, ils en ont conclu que les seules différences qu'on remarque entre ce texte et le précédent (PONT. au lieu de PONTIF. et XXXII au lieu de XXIII) suffisait pour les autoriser à admettre l'existence simultanée de deux milliaires distincts, portant, tous les deux, le même numéro d'ordre et appartenant, tous les deux, au même empereur ; ce qui les a conduits à admettre, en second lieu, la réalité de l'existence, à l'époque de Tibère, d'une route directe, de Nîmes à Arles, s'embranchant sur la voie Domitienne, au-delà du pont de Quart, entre le III^e et le V^e milliaire, quand il est parfaitement certain, au contraire, que cette route directe, de Nîmes à Arles, sur laquelle il n'a jamais été placé de milliaires et qui, surtout, n'a jamais pu être tracée en franchissant le Vistre, au pont de Quart, n'existait pas encore, lorsque les milliaires de Tibère ont été établis sur la voie Domitienne (1).

Voici, d'ailleurs, une autre circonstance qui, très-probablement, a grandement contribué à entretenir l'erreur dans laquelle Astruc et Ménard sont tombés.

Rulman place le V^e milliaire de Tibère sur la route qui conduit à *Manduel et à Beaucaire*, ce qui est rigoureusement vrai ; et Maffei, à son tour, s'exprime de la manière suivante, en parlant du même milliaire, dans sa VII^e lettre :

(1) Voir, à l'appui de ces affirmations, mon rapport sur le tracé de la voie Domitienne, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1863-64, p. 53.

« Progređienti per antiquam viam, alius occurret ad Mandueli vicum, integro titulo et cum nota V. . . Via hæc *Arelatem* ducit. Millia passuum a Nemauso computantur ». Et ces nouvelles assertions sont aussi exactes que la précédente, puisque la voie Domitienne conduisait certainement de Nîmes à *Arles, en passant par Beaucaire*, comme les anciens itinéraires le démontrent.

C'est pourtant là ce que nos auteurs ont considéré comme une nouvelle preuve et comme une preuve certaine de l'existence d'une route *directe* de Nîmes à Arles, et, par suite, comme une confirmation évidente de leur système.

Une troisième erreur relative au même milliaire a été encore commise :

Il a été placé : 1^o par Guiran, *Mandolii, in ecclesia diruta*; et cette église ne peut être que celle de Notre-Dame-de-Lignan, près de l'emplacement de laquelle ce milliaire se trouve encore aujourd'hui, parce qu'il n'a jamais existé, sur le territoire de Manduel, d'autre église détruite que celle de Lignan;

2^o par Séguier, *prope Manduel, in agro de Lignan*;

Et 3^o par Rulman, *à l'église de Curebussot, allant à Beaucaire ET A MANDUEL*.

Comme il existe une contradiction manifeste entre cette troisième indication et les deux autres, il faut nécessairement que l'une d'elles soit inexacte, et ce ne peut être que celle de Rulman, d'abord et avant tout parce qu'il n'y a jamais eu

d'église aux baraques de Curebousot (1), et ensuite aussi parce que ces baraques, établies sur la route *au-delà de Manduel*, ne peuvent pas être rencontrées, comme Rulman l'a dit, en allant de *Nîmes à Manduel*.

Il semble, du reste, facile de comprendre comment cette erreur de Rulman a pu se produire, et voici probablement ce qui l'a occasionnée :

L'emplacement du VII^e milliaire se trouve, comme on le voit sur ma carte, au milieu des baraques de Curebousot, et deux des milliaires qui existaient en cet endroit ont été transportés, ainsi que je l'établirai tout à l'heure, *dans l'église de Manduel*. Par conséquent, Rulman, qui connaissait sans doute ce double fait, et qui, d'autre part, savait d'une manière certaine que le milliaire n^o V de Tibère *provenait d'une église détruite entre Nîmes et Manduel*, a probablement confondu ces deux indications, lorsqu'il a rapporté son milliaire n^o V A (sic) *l'église de Curebousot, allant A (sic) Beaucaire et à Manduel*.

Par suite et comme conséquence de cette première erreur, les Bénédictins, qui n'ignoraient pas que les baraques de Curebousot se trouvent entre Beaucaire et Manduel, et qui, cependant, pou-

(1) Séguier confirme ce fait dans une note écrite de sa main, où il dit : « Il n'y a point d'église à Curbousot ; c'est à celle de Rodessan que ceux qui habitent les baraques vont entendre la messe. Ils n'en sont qu'à quelques portées de fusil.

» Et, par conséquent, il n'y a jamais eu, dans cette église, aucun milliaire de Tibère, comme Astruc, *Mémoires de Languedoc*, p. 235, le soutient, et, après lui Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome VII, p. 435 ».

vaient fort bien ignorer qu'il n'a jamais existé d'église en cet endroit, se sont crus autorisés, lorsqu'ils ont copié le texte de Rulman, à écrire : DANS (sic) *l'église de Curabussot, en allant* DE (sic) *Beaucaire à Manduel*. De sorte que l'erreur primitive de Rulman s'est trouvée ainsi augmentée et a été, en même temps, rendue moins apparente, par le seul effet de cette nouvelle rédaction. Aussi a-t-elle été adoptée, sans examen et avec une entière confiance, par Astruc et par Ménard, qui ont grandement contribué, à leur tour, à la faire admettre après eux.

Elle a été pourtant relevée, dans ces derniers temps, par M. Pelet, aux pages 42 et 43 de son Mémoire. Mais, en la rectifiant, il en a commis lui-même une nouvelle, lorsqu'il s'est efforcé d'établir que le milliaire dont je m'occupe ici, considéré jusqu'alors comme le V^e de la série de Tibère, en est, au contraire, le VIII^e; ce qui est absolument inadmissible, à cause de la distance considérable qui séparait l'église de Lignan de l'emplacement ce VIII^e milliaire.

« Si l'on remarque, a dit M. Pelet dans son mémoire, que le chiffre v est placé au-dessous de l'E du mot RESTITVIT, gravé au-dessus, que sa distance à l'angle gauche de la pierre n'est que de 0^m,20, lorsqu'elle est de 0^m,48 du côté opposé, on supposera, nous disons même on verra, qu'à la droite de ce chiffre v, il y avait trois chiffres verticaux qui en faisaient le nombre VIII, placé alors à une égale distance des deux bords, et que ce milliaire était le VIII^e, et non le V^e, comme on l'a cru jusqu'à présent ».

Quoique cette conclusion soit complètement inadmissible, ainsi que je l'ai fait remarquer tout à l'heure, l'idée de M. Pelet ne paraît pas, cependant, devoir être rejetée tout entière ; et si l'on veut bien considérer que l'église de Lignan se trouvait placée au sud-ouest et très-près de l'emplacement n° VI, on n'aura, ce me semble, aucune peine à admettre que c'est de cet emplacement que doivent provenir tous les milliaires de cette église ; que, par conséquent, le chiffre V ne devait pas être seul sur celui-ci, et qu'enfin le chiffre I devait y être ajouté sur le côté droit, qui est précisément, comme je l'ai dit, celui où l'inscription est le plus effacée.

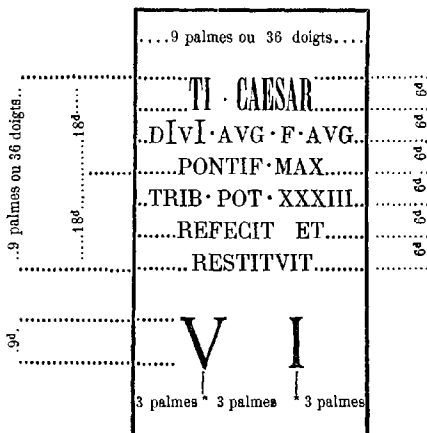
Cette hypothèse pourra même se changer en certitude, si l'on veut bien se rappeler que nous avons déjà trouvé, dans l'église de Saint-Martin-de-Quart, les milliaires provenant des emplacements n° III et n° IIII, et dans celle de Saint-Thomas-de-Coloures ceux qui étaient sur l'emplacement n° V, et enfin si l'on veut bien admettre par avance, comme je le démontrerai bientôt, que les quatre milliaires provenant de l'emplacement n° VII sont précisément ceux qui existent encore aujourd'hui à Manduel et à Redessan ; d'où il résulte que les milliaires de l'église de Lignan ne peuvent avoir été pris que sur l'emplacement n° VI.

Dans cette hypothèse, il semblerait naturel de croire qu'avant d'écrire sur le milliaire de Tibère ce numéro VI qui lui appartient réellement, le lapicide a pris la peine de diviser la largeur totale, qui est de 9 palmes romains, en trois parties égales de 3 palmes chacune, pour faire

correspondre ensuite les deux chiffres du nombre VI aux deux divisions ainsi marquées sur la surface du milliaire ; ce qui a produit le résultat suivant ; car, ainsi que je vais le dire dans un instant, la hauteur totale de l'inscription est précisément égale à la largeur du milliaire.

N^o XXXIV

2^e milliaire de Tibère.



Quoiqu'il ne reste plus, en ce moment, aucune trace du chiffre I, cette conclusion est d'autant plus vraisemblable et j'hésite d'autant moins à l'admettre d'une manière définitive, que la pointe inférieure du V ne se trouve pas, comme M. Pelet l'a dit, à 0^m,20 seulement de distance de l'arête gauche du milliaire, mais en est, au contraire, fort

exactement éloignée de 0^m,22, c'est-à-dire de 3 palmes, et qu'en outre le milliaire de Lignan, qui est un des mieux conservés quant à ses formes extérieures, présente, en fait, une section rectangulaire dont les deux côtés sont entre eux dans le rapport exact de 3 à 2 et ont, par conséquent, 9 palmes sur 6 palmes.

Quant aux dimensions de l'inscription, qui sont sensiblement plus grandes que celles des deux milliaires de Tibère, dont les dimensions ont été soigneusement cotées sur ma 5^e planche, elles doivent être, à leur tour, remarquées; car si l'on prolonge les deux lignes horizontales qui limitent la première ligne dans le haut et la dernière ligne dans le bas, il est facile de voir, qu'elles forment, en effet, avec les deux arêtes verticales du milliaire, un carré parfait de 9 palmes ou 36 doigts de côté; et qu'en outre, la hauteur totale de cette inscription ainsi réglée à 36 doigts se trouve divisée en six parties égales de 6 doigts, comprenant chacune une ligne et un interligne, à l'exception cependant de la première ligne, dont les lettres sont plus grandes que toutes les autres et ont 6 doigts de hauteur totale. Les plus petites lettres ont été réglées ensuite à 4 doigts 1/2, en divisant la hauteur de 6 doigts en 4 parties égales de 1 doigt 1/2 chacune, et en donnant une de ces parties ou 1 doigt 1/2 aux interlignes, et les trois autres parties ou 4 doigts 1/2 aux lettres.

L'inscription considérée dans son ensemble comprend donc :

1 ^o Une ligne supérieure dont les lettres ont 6 doigts, ci.....	6 ^d	}	En total 36 doigts.
2 ^o Cinq autres lignes dont les lettres ont 4 ^d 1/2, ensemble	22 ^d 1/2		
Et 3 ^o cinq interlignes ayant 1 doigt et 1/2 chacun, ensemble	7 ^d 1/2		

Enfin, la hauteur des chiffres, qui est, sur le milliaire de Teillan et sur celui de Montpellier, d'un demi-pied seulement, est encore augmentée d'un doigt sur celui-ci, dont les lettres sont elles-mêmes un peu plus grandes et cette hauteur s'élève de la sorte jusqu'à 9 doigts, correspondant ainsi au quart de la hauteur totale de l'inscription précédemment fixée à 9 palmes.

En dernier lieu, la hauteur totale du milliaire, qui est entier, se trouve complètement visible du côté opposé à l'inscription, où elle est divisée en deux parties bien distinctes : l'une parfaitement taillée sur toutes ses faces et ayant 2^m,07, c'est-à-dire 7 pieds romains de hauteur ; l'autre, complètement brute et par conséquent destinée à rester enfouie sous le sol, sur 0^m,90 ou environ, c'est-à-dire sur 3 pieds de hauteur normale.

3^o Milliaire d'Antonin.

o XXXII

—

* milliaire
Antonin.

Le milliaire d'Antonin trouvé, comme je l'ai déjà dit, en 1861, au-dessous du pavé de l'ancienne église de Manduel, porte l'inscription suivante, écrite exceptionnellement sur sept lignes, quand tous les milliaires du même empereur, dont les inscriptions ont été déjà rapportées, en contiennent chacun huit.

N^o XXXII.

8^e milliaire d'Antonin.



VII

(*Courrier du Gard* du 23 septembre 1861. — *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1863-1864, p. 90.)

Et l'on remarquera particulièrement sur ce milliaire, à la fin de la 5^e ligne, la ligature du T et de l'E, parce que cette ligature est *la seule* que l'on rencontre sur les milliaires du Gard.

Comme celui-ci, qui porte incontestablement le n^o VII, était placé dans l'église de Manduel auprès d'un milliaire d'Auguste; comme, d'un autre côté, nous allons rencontrer tout à l'heure, dans l'église de Redessan, un milliaire de Claude réuni au milliaire n^o VII de Tibère; et comme enfin tous les VII^e milliaires se trouvaient autrefois, ainsi qu'on peut le voir sur la carte, au milieu même de l'emplacement actuel des baraques de Curebousot, c'est-à-dire à égale distance ou à peu près de

Manduel et de Redessan, il semble permis de considérer comme certain que les deux milliaires de l'église de Manduel, aussi bien que ceux de l'église de Redessan, sont précisément ceux qui se trouvaient autrefois à Curebousot, sur l'emplacement portant le n° VII.

Celui dont je m'occupe en ce moment est admirablement conservé, et les habitants de Manduel l'ont élevé sur un piédestal, à l'entrée de leur village.

Sa circonférence a 2^m,15 dans le bas, et 2^m,10 seulement dans le haut; ce qui assigne, en mesures romaines, 2^P 1^P 1^d et 2^P 1^P à ses diamètres.

Sa hauteur au-dessus de la base est de 2^m,70, soit 9 pieds romains. Quant à cette base elle-même, qui est carrée et dont les côtés ont une longueur égale à celle du diamètre inférieur du milliaire, elle a exactement 0^m,295, soit 1 pied romain de hauteur.

La hauteur totale de ce milliaire est donc, comme celle de la plupart des autres milliaires, de 10 pieds romains (un décompède). Mais le cadre dans lequel son inscription est enfermée, au lieu d'avoir plus de hauteur que de largeur, comme sur les milliaires d'Antonin déjà rencontrés entre Ambrussum et Nîmes, se trouve au contraire *carré* sur 2 pieds de côté dans œuvre et 2 pieds 2 doigts ou 34 doigts hors œuvre; et c'est sans doute pour ce motif que son texte, quoique semblable à tous les autres, est cependant écrit *sur sept lignes seulement* au lieu de *huit*. La première de ces lignes a d'ailleurs 3 doigts $\frac{1}{2}$ de hauteur, les deux suivantes n'ont que 3 doigts, et les quatre dernières

2 doigts $\frac{1}{2}$ seulement, comme sur tous les autres milliaires d'Antonin; les interlignes n'ont qu'un doigt.

La hauteur du chiffre VII est enfin de 0^m,17 ou 9 doigts romains, comme sur le précédent milliaire de Tibère.

§ 12. — *Milliaires de Redessan.*

1^o *Milliaire de Tibère.*

Lorsqu'on a démoli, en 1847, l'ancienne église de Redessan, pour la reconstruire sur le même emplacement, on a trouvé, dans les démolitions de cette église, un fragment de la partie supérieure d'un milliaire de Tibère, sur lequel l'inscription tout entière se trouve heureusement conservée. On y lit d'une manière incontestable :

N^o XXXI
—
3^e milliaire
de Tibère

N^o XXXII

3^e Milliaire de Tibère.

TI · CAESAR
DĪVĪ · AVG · F · AVG
PONTIF · MAX
TRIB · POT · XXXIII
REFECIT · ET
RESTITVIT
VII

(Pelet, pp. 44 et 45, n^o 4).

Ce milliaire est aujourd'hui tellement enclavé dans l'un des murs du jardin du presbytère que sa face antérieure est seule apparente. Son inscription est d'ailleurs une reproduction textuelle de celle qui a été déjà signalée, au mas de La Crau, sur le milliaire provenant de l'Eglise de Notre-Dame-de-Lignan, et n'en diffère que par sa conservation plus parfaite et par son numéro d'ordre. Comme toutes les autres inscriptions des milliaires de Tibère, elle ne contient que deux lettres dépassant le niveau commun. Ce sont les deux I de la seconde ligne, et M. Pelet a placé à tort, sur la troisième ligne de sa transcription, un T plus grand que les autres lettres.

Il se trompe aussi, lorsqu'il considère l'inscription de ce milliaire comme écrite sur une dalle d'un mètre de hauteur, de 0^m,70 de largeur et de 0^m,20 seulement d'épaisseur, la vérité étant, au contraire, qu'elle est sur un fragment de milliaire. Pour qu'elle se trouvât sur une véritable dalle, il faudrait que les quatre côtés de l'inscription fussent régulièrement taillés et alignés, tandis que, dans l'état actuel de cette pierre, son arête horizontale inférieure est brisée d'une façon irrégulière, et un éclat de sa rupture a même enlevé, dans le bas, une partie notable du chiffre VII.

M. Pelet a essayé d'expliquer l'emploi exceptionnel d'une dalle, dans ce cas particulier, en admettant qu'une construction existait, à l'époque antique, sur le point où ce milliaire devait être mis; qu'elle avait empêché d'y placer un milliaire

complet et qu'on s'était alors contenté d'une simple dalle enclavée dans un mur. Mais, puisque le milliaire n° VII d'Antonin, que nous avons rencontré tout à l'heure à Manduel, se trouvait incontestablement sur le même point, force est de reconnaître qu'un milliaire complet de Tibère, semblable à tous les autres milliaires du même empereur, devait s'y rencontrer aussi. Ce milliaire s'est donc délité dans le sens vertical, comme les milliaires n° VIII et n° X de Tibère dont j'aurai à parler bientôt, et c'est *en se brisant* ensuite dans le sens horizontal que la partie délitée a pris sa forme actuelle. Le milliaire n° LXVIII de Tibère, appartenant aujourd'hui au Musée de Montpellier et reproduit sur la 5^e feuille de mes dessins, se trouve absolument dans le même cas, et personne n'a jamais songé à le considérer comme primitivement réduit à une simple dalle.

2^o *Milliaire de Claude.*

L'ancienne église de Redessan a fourni encore un autre milliaire. Mais celui-ci est de Claude; et, comme il servait de seuil à la porte de cette ancienne église, il est connu depuis fort longtemps. Il s'est délité dans le sens vertical et se trouve ainsi divisé en deux parties à peu près égales; mais on les a réunies entre elles, et le milliaire ainsi reconstitué se trouve maintenant placé à l'embranchement de deux chemins vicinaux, à l'entrée du village. On y lit aisément l'inscription

N^o XXXI

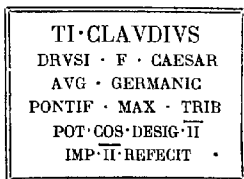
—

13^e milliaire
de Claude.

suiivante, sur laquelle Maffei et Ménard ont écrit à tort GERMANICVS, en toutes lettres, au lieu de GERMANIC seulement.

N^o XXXIV.

13^e milliaire de Claude.



(Maffei, pp. 32 et 34. — Ménard, p. 441, n^o IX. — Séguier, Pl. 9, 2^e colonne, n^o XI, et Feuille additionnelle placée à la fin du manuscrit. — *Topographie de la ville de Nismes*, p. 573, n^o 30. — Pelet, p. 56, n^o 4).

La circonférence actuelle de ce milliaire est de 1^m,95 et par conséquent son diamètre se trouverait réduit à 0^m,62, c'est-à-dire à 34 doigts romains seulement et serait ainsi plus petit que tous ceux des autres milliaires de Claude, s'il n'était pas permis de croire que sa rupture lui a fait perdre une partie de sa grosseur. Sa hauteur actuelle au-dessus du chemin vicinal est seulement de 1^m,95, mais il est enfoncé dans le sol d'une quantité qu'il n'a pas été possible de mesurer. En dernier lieu, l'encadrement de son inscription a, dans œuvre, 2 pieds romains de longueur sur 1 pied

et 3 palmes de hauteur, ou en d'autres termes 8 palmes sur 7.

Ce milliaire provient évidemment, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer dans le paragraphe précédent, du même emplacement que celui de Tibère, et par conséquent il est à peu près certain, qu'à l'époque où les villages de Manduel et de Redessan ont fait enlever les milliaires de la voie romaine pour les employer dans la construction de leurs églises, ils l'ont fait d'un commun accord et en prenant chacun deux milliaires sur cet emplacement, qui occupait le VII^e rang dans la série et qui se trouve situé à égale distance ou à peu près des deux villages.

§ 13. — *Milliaires que l'on retrouve encore sur les emplacements qui portaient autrefois les nos VIII et X.*

Il ne reste aucun milliaire provenant de l'emplacement n^o VIII, mais les emplacements qui portaient, à l'époque romaine, les nos VIII et X ont conservé jusqu'à ce jour quelques-unes de ces anciennes bornes; et quoique, par suite de leur longue exposition aux injures du temps, elles soient toutes dans un état de dégradation déjà très-avancé, on peut néanmoins les déterminer avec une entière certitude.

1^o Milliaire encore debout sur l'emplacement n^o VIII.

N^o XXXV

—
4^o milliaire
de Tibère.

Le premier milliaire que l'on rencontre encore debout sur son emplacement antique, quand on parcourt la voie romaine entre Nîmes et Beaucaire, est situé sur le côté gauche de cette voie, en un point fort remarquable; car il se trouve, ainsi qu'on l'a déjà vu dans le premier chapitre de ce mémoire, sur la limite même des communes de Redessan et de Jonquières, dont les territoires étaient autrefois compris, le premier, dans le diocèse de Nîmes, et le second dans celui d'Arles. De sorte que c'est précisément en se servant de cette borne antique, qui était la neuvième après Nîmes, qu'on a réglé la limite de ces diocèses, lorsqu'elle a été déterminée pour la première fois d'une manière précise et officielle.

Ce milliaire est connu à Jonquières et à Redessan sous le nom de *Peira di Novi* (pierre des fiancés), et cette singulière dénomination provient, dit M. Pelet, dans son mémoire, de ce que les habitants de Jonquières, qui n'avaient pas de notaire dans leur village, s'avançaient jusqu'à cette limite pour y signer leurs contrats de mariage devant le notaire de Redessan, qui, de son côté, n'avait pas le droit de la dépasser. Ce milliaire est rectangulaire et, par conséquent, alors même qu'il ne resterait plus aucune trace de son inscription, pourrait, en raison seulement de sa forme, être rapporté avec certitude à Tibère.

Mais son inscription n'est pas complètement

détruite; car Astruc et Ménard ont pu y lire en entier la première ligne :

TI · CAESAR

et comme, depuis lors, la première et la dernière lettres ont été enlevées par des écornures, on y lit seulement aujourd'hui :

I · CAESA

De plus, le premier mot de la seconde ligne n'est pas aussi effacé que nos devanciers ont pu le croire; et voici, en définitive, ce qu'on lit encore sur ce milliaire :

N° XXXV.

4° Milliaire de Tibère.

—
..I · CAESA

DI·V·I.....

.....

.....

(Maffei, p. 36. — Astruc, p. 218, § V. — Ménard, p. 437, n° IV. — Pelet, pp. 36 et 37, n° 2.)

Ce milliaire, dans son état actuel, s'élève de 2^m,40 ou environ au-dessus du terrain (8 pieds romains sont égaux à 2^m,37), et sa section rectangulaire est de 0^m,66 sur 0^m,50, c'est-à-dire de 2 pieds, 1 palme ou 36 doigts, sur 1 pied, 2 palmes et 3 doigts ou 27 doigts. Les deux côtés du rectangle ont donc été réglés, dans le cas actuel, suivant le rapport exact de 4 à 3 auquel les anciens cons-

tructeurs attachaient une importance tout à fait exceptionnelle et qu'ils employaient souvent.

Au-dessous des deux premières lignes de l'inscription, toute la surface inférieure de ce milliaire est délitée et a été complètement enlevée sur 4 ou 5 centimètres d'épaisseur au moins, de sorte qu'il ne reste plus aujourd'hui aucune trace de la fin de cette inscription, ni du numéro d'ordre qui devait nécessairement se trouver sur ce milliaire, comme sur tous ceux de Tibère. Mais la place que celui-ci occupe suffit pour indiquer, d'une manière certaine, que c'est le n° VIII qui devait y être gravé.

2° *Milliaires qui existent encore sur l'emplacement n° X.*

Maffei s'est exprimé de la manière suivante, à la page 36 de sa VII^e lettre :

« Leucæ quadrante circiter ultra Manduel, Tiberianum lapidem cum conspicatus ossem erectum (1), ab hodierna via, vestigia quædam secutus, decedens, accedensque ad lucum contra Sti. Vincentii pagum, alterum reperi aliquanto inclinatum, quem, e paucis quæ supersunt literis, *Augusto tribuas* : intermedii ab uno ad alium spatium curavi ut, me necnon Seguerio spectante, accurate caperetur dimensio : perticæ hexapedæ deprehensæ sunt 756 ».

(1) Ce milliaire de Tibère est celui dont il vient d'être question dans l'article précédent.

Mais cette attribution à Auguste ne s'accorde pas avec celle qui a été adoptée par Ménard; car voici ce qu'on lit à la page 437 du VII^e volume de son *Histoire de Nismes* :

« Après avoir passé les baraques de Curebousot, on voit, à une demi-lieue de là, presque vis à vis le village de Saint-Vincent, le IX^e milliaire de la grande voie qui est encore dans son ancienne place. Il est de l'empereur Tibère. La forme en est carrée et a la même largeur et épaisseur que les autres milliaires de ce prince dont j'ai déjà donné la description. Les lettres en sont toutes effacées, excepté la première ligne; mais quoiqu'on n'y voie plus la note numérale, il est certain, par sa position, que c'était bien le IX^e milliaire ».

Et ces premières assertions de Ménard sont, comme on le voit, parfaitement conformes à celles de Maffei et aux nôtres (milliaire n^o VIII ci-dessus).

Mais le savant historien ajoute après cela :

» Ensuite vient le X^e milliaire, qui est de même en place. L'inscription en est encore moins lisible que celle du précédent; car on n'y aperçoit plus la moindre lettre. On juge néanmoins, par sa forme carrée et par son épaisseur, qu'elle était aussi de l'empereur Tibère. Sa position fait même juger que c'était le n^o X de cette route ».

M. Pelet s'est élevé, dans son mémoire, contre cette assertion de Ménard, et a adopté de préférence la manière de voir de Maffei.

« Ménard se trompe, nous dit-il à la page 23; ce milliaire est cylindrique et la position de quelques lettres qu'on y lit prouve qu'il faut l'attribuer à Auguste. Il est encore à sa place, dans le terri-

toire de Jonquières, à l'angle même de l'antique *via vicinalis* qui se dirigeait du côté d'Avignon et d'Orange et qui s'appelle aujourd'hui *chemin du Devez*. Cette pierre n'est plus d'aplomb, elle penche vers l'ouest; son inscription, tournée du côté de Nîmes, est extrêmement fruste, et ce n'est qu'avec peine qu'on y distingue quelques lettres, qui suffisent cependant pour prouver qu'elle *doit être attribuée à Auguste* ».

Maffei et M. Pelet s'accordent donc pour rapporter à cet empereur le X^e milliaire que Ménard rapporte, de son côté, à Tibère; et il semble exister ainsi entre ces auteurs une contradiction aussi complète que possible. Elle est cependant plutôt apparente que réelle, comme Astruc va m'aider à le faire voir.

Cet auteur suit la voie romaine en sens inverse du bornage antique, c'est-à-dire en partant de Beaucaire; et, après avoir décrit les deux milliaires d'Auguste et de Tibère que nous rencontrerons tout à l'heure, dans la plaine de Saint-Roman, sur l'emplacement qui portait autrefois le n^o XIII, il ajoute, p. 218 § IV :

« A cinq quarts de lieue de Beaucaire, et presque vis à vis du village de Saint-Vincent, on trouve, à main droite (c'est-à-dire sur le côté gauche dans le sens du bornage) et sur le bord du chemin, *deux autres pierres milliaires*, semblables aux deux qui sont décrites au n^o I et à la même distance l'une de l'autre. C'est le milliaire X ».

« La première *de ces deux pierres*, ou la plus prez de Beaucaire, est quarrée, de même que la première que nous avons décrite et de la même

largeur et épaisseur. Elle est rompue un peu hors de terre ; ainsi il n'y paraît aucune inscription, mais il n'est point douteux par sa forme, qu'elle ne fut de l'empereur Tibère, comme la première.

« La seconde est cylindrique, de même que la seconde que nous avons décrite au n° I, et du même diamètre. Elle est quatre ou cinq pieds hors de terre, un peu panchée (*sic*) ; on y voit les traces d'une inscription, mais il n'est pas possible d'en lire les caractères. Cependant sa forme suffit pour juger qu'elle est de l'empereur Auguste ».

Les indications fournies par Astruc, dans cette partie de ses *Mémoires*, s'accordent ainsi, comme on le voit, aussi bien avec celles de Ménard qu'avec celles de Maffei et de M. Pelet ; et par conséquent il y a lieu d'admettre qu'il existait réellement, en 1737, sur le X^e emplacement de la voie romaine, deux bornes milliaires plus ou moins bien conservées appartenant, la première à Auguste et la seconde à Tibère ; et que, malgré cela, l'attention de Ménard n'a porté que sur le milliaire de Tibère, tandis que celle de Maffei et de M. Pelet a été concentrée, au contraire, sur le milliaire d'Auguste.

Il m'a donc paru intéressant de rechercher soigneusement ce qui peut être retrouvé aujourd'hui sur le même emplacement, et voici ce que j'y ai constaté :

Le milliaire d'Auguste est encore en place, sur le côté gauche, c'est-à-dire au nord de la voie romaine ; son inclinaison vers Nîmes est très-sensible et peut être évaluée à 45° au moins ; ce

N° XXX
—
7^e millia
d'August

milliaire est parfaitement conservé dans sa partie inférieure, mais sa partie supérieure s'est délitée dans le sens vertical, et deux énormes fragments, enlevés à droite et à gauche de la partie centrale, ne laissent plus au milieu qu'une très-faible portion de la surface cylindrique sur laquelle on peut cependant, avec un peu d'attention, lire encore les lettres suivantes :

N^o XXXVI

7^e Milliaire d'Auguste.

↓ —
.....
.....
M.....
C.....
IMP.....
P.....

(Maffei, p. 36. — Astruc, p. 218, § IX. — Pelet, pp. 23 et 24, n^o 2).

Et cette seule lecture suffit pour constater que l'inscription de ce milliaire était certainement écrite sur six lignes, comme toutes celles des autres milliaires d'Auguste, dans le département du Gard.

La longueur de la partie conservée est d'ailleurs de 2^m,80 et permet, par conséquent, d'assigner encore une fois au milliaire tout entier une longueur normale primitive d'un décempède romain. Son diamètre est, en même temps, de 9 palmes ou 36 doigts.

A la suite de ce milliaire et à 1^m50 ou environ de distance du côté de Beaucaire, il reste encore aujourd'hui, en place dans le sol, la culasse quadrangulaire d'un milliaire de Tibère qui n'a jamais été dérangée, mais toute la partie supérieure de ce milliaire est complètement détruite. Et comme plusieurs des fragments qui en proviennent gisent encore sur le terrain, il est facile de constater, en les examinant, qu'ils sont tous sortis, ainsi que la culasse, d'une seule et même carrière, et que cette carrière est étrangère à la localité ; mais ils sont aujourd'hui trop dégradés pour qu'il soit possible d'en mesurer les dimensions primitives. Il est, malgré cela, facile de comprendre que ce milliaire doit être nécessairement placé au nombre de ceux dont il reste encore aujourd'hui des traces certaines.

N^o XXXV
—
5^e milliair
de Tibère

§ 14.— *Milliaires de l'église de Saint-Laurent de Jonquières.*

Dans la petite et très-ancienne église de Saint-Laurent de Jonquières, dont l'emplacement n'est pas indiqué sur les cartes de l'état-major, quoique marqué sur celles de Cassini, deux milliaires de Claude, placés à droite et à gauche de l'entrée du chœur, servent à en soutenir la voûte. Aucun de nos anciens historiens n'a connu ces milliaires, et Séguier lui-même ne les a pas mentionnés dans

Nos
XXXVIII
et XXXII
—
14^e et 15^e
milliaires de
Claude.

son recueil manuscrit d'inscriptions antiques. On les trouve cependant figurés sur une feuille écrite en entier de sa main, et collée après coup sur la dernière page de ce manuscrit; et sur cette feuille le texte des inscriptions des deux milliaires, très-exactement copié par le savant académicien, est accompagné des explications que je transcris ici : « Le 5 juin 1767, j'ai vu, dans l'église ruinée de Saint-Laurent, près de Jonquières, sur le chemin de Beaucaire, en y allant de Nismes, à gauche, les deux milliaires suivants ».

Cependant M. Blaud a donné ces milliaires, lorsqu'il en a parlé à la page 11 de son mémoire sur les *Antiquités de Beaucaire*, comme *découverts* tous les deux, au mois de juin 1807, par M. Isidore de Forton et par lui.

En outre, leurs inscriptions ont été transcrites, d'une manière très-inexacte, dans le mémoire de M. Blaud, où l'on voit, à tort, deux fois de suite, sur les figures 3 et 4 de la planche 1, GERMANICVS en toutes lettres, au lieu de GERMANIC ·, et DESIG · III au lieu de DESIG · II, et où les mots POT · et IMP · II se trouvent écrits, pareillement à tort, le premier au commencement de la 5^e ligne, et le second au commencement de la 6^e, quoiqu'ils soient, ainsi qu'on va le voir, exceptionnellement placés, sur les milliaires de l'église de Saint-Laurent, le premier à la fin de la 4^e ligne et le second à la fin de la 5^e.

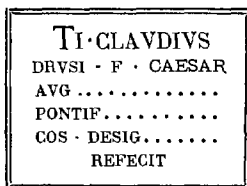
Voici, en effet, très-exactement, le texte actuel des inscriptions de ces deux milliaires, parfaitement conforme aux indications du manuscrit de Séguier.

Sur celui qui se trouve à la droite du cœur, N° XXXVI
on lit seulement, par suite de la dégradation de la
plus grande partie de sa surface :

—
14^e milliai
de Claude

N° XXXVIII.

14^e milliaire de Claude.



(Séguier, Feuille additionnelle placée à la fin du
manuscrit. — Blaud, *Antiquités de la ville de Beau-
caire*, p. 11, et fig. 3, pl. 1. — Trenquier, *Notice
sur Jonquières-et-Saint-Vincent*, p. 8. — Pelet,
p. 58, n° 7).

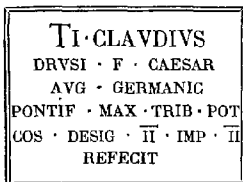
tandis que, sur celui qui est à gauche, on peut
lire, au contraire, l'inscription tout entière de la
manière suivante :

no XXXIX

no milliaire
de Claude.

N^o XXXIX.

15^o milliaire de Claude.



(Séguier, Feuille additionnelle placée à la fin du manuscrit. — Bland, p. 11 et fig. 4, pl. 1. — Trenquier, p. 8. — Pelet, p. 58, n^o 6).

Séguier a cru remarquer et a dit, dans sa note, que, sur ces deux milliaires, la première lettre de chaque ligne est toujours sensiblement plus grande que les autres, et M. Pelet, sur la foi de Séguier, a répété, à son tour, la même affirmation. Elle n'est pourtant pas complètement exacte; car c'est seulement la première lettre de la 1^{re} ligne qui se trouve agrandie de la manière indiquée ci-dessus, tant sur le milliaire n^o XXXVIII que sur le n^o XXXIX, quoique cette modification du type général ne puisse pas être attribuée avec une entière certitude au n^o XXXIX, dont les premières lettres de chaque ligne sont toutes cachées dans le mur de l'église. On peut néanmoins, par suite du caractère exceptionnel des autres détails de ces deux inscriptions et par suite aussi de leur identité manifeste, admettre, sans beaucoup de peine, qu'elles ont été gravées, toutes les deux, par le même lapicide, et que par conséquent leurs pre-

mières lettres doivent présenter, en effet, la même identité que tout le reste.

Ces milliaires, dans leur état actuel, sont tellement engagés dans les murs de l'église et ont, en outre, leurs parties inférieures tellement cachées par les marches du chœur, qu'on ne peut mesurer aujourd'hui ni leurs hauteurs ni leurs diamètres; il est pourtant facile de reconnaître que leurs dimensions doivent être absolument les mêmes que celles de tous les autres milliaires du même empereur.

Une semblable difficulté existe aussi pour l'encadrement de l'inscription du n^o XXXIX, dont l'un des côtés verticaux est engagé dans le mur de l'église et dont la partie horizontale inférieure a été enlevée, en entier, par un large sillon grossièrement creusé, en cet endroit, à une époque inconnue et dans un but qu'il n'est pas facile de déterminer. On ne peut donc mesurer avec exactitude que l'encadrement du n^o XXXVIII, dont les dimensions paraissent avoir été établies sans les assujétir à aucune règle et sans ménager aucun rapport entre elles; car elles ont, quand on les mesure dans œuvre, en longueur 0^m,72, soit 2 pieds 1 palme et 3 doigts ou 39 doigts, et en hauteur 0^m,615, soit 2 pieds et 2 doigts ou 34 doigts.

Enfin, la seule inspection de la carte suffit pour démontrer que la provenance de nos deux milliaires doit être attribuée: pour l'un d'eux et d'une manière à peu près certaine, à l'emplacement n^o XI de la voie Romaine, et pour l'autre au n^o X ou au n^o XII indifféremment.

§ 15. — *Milliaires existant encore sur l'emplacement qui portait autrefois le n° XIII.*

On ne rencontre, sur la voie romaine, aucune trace de bornes milliaires autrefois établies sur les emplacements qui portaient les n^{os} XI et XII; mais trois de ces bornes existent encore, dans la plaine de Saint-Roman, sur l'emplacement n^o XIII. Deux sont restées debout à leur ancienne place, sur le côté nord de la voie, à un mètre environ de distance l'une de l'autre, et la troisième, qui est arrachée, se trouve couchée horizontalement, en dehors et au pied du talus.

1^o Milliaire d'Auguste.

N^o XL. — Celui de ces milliaires qui est le premier, du côté de Nîmes, est cylindrique et appartient incontestablement à Auguste.

3^o milliaire d'Auguste.

« Ce n'est qu'avec peine, a dit Astruc, à la page 217 de son mémoire, qu'on a pu lire ces mots, dont on n'est pas même bien sûr :

IMP· CAESAR
DIVI F· AVG...
.....
.....
IMP· XIII.....
POTE.....
.....

Et Ménard, qui a reproduit textuellement la même lecture, a pris soin de faire observer que le savant médecin s'est trompé en indiquant, comme on vient de le voir, une septième ligne qui n'a jamais existé.

M. Blaud a copié purement et simplement Astruc et Ménard ; et néanmoins, lorsque Séguier et M. Pelet se sont occupés, à leur tour, de la même inscription, ils n'ont pu y lire que les lettres suivantes :

IMP· CA.
DIVI· F· A.
.....
.....
IMP· XII.
POT·E.

parce que toute la partie droite de ce milliaire s'est délitée peu à peu et manque complètement aujourd'hui.

Intervenant, à mon tour, longtemps après ces divers auteurs et, par conséquent, beaucoup moins favorisé qu'eux, je n'ai pu retrouver sur la pierre aucune trace de la sixième ligne.

Voici donc, en définitive, quel est l'état actuel de l'inscription de ce milliaire :

N° XL.

8° milliaire d'Auguste.

—
·
IMP CA.....
DIVI· F· A.....
.....
.....
IMP· XIII.....
.....

(Astruc, p. 217, § 1, et p. 240, n° XVIII.— Mé-
nard, p. 439, n° VI.— Séguier, Feuille addition-
nelle placée à la fin du manuscrit.— Blaud, p. 9,
et pl. 1, fig. 6.— Pelet, pp. 22 et 23, n° 1).

On peut cependant, malgré la dégradation de
ce monument, dont toute la partie droite est en-
levée, considérer comme certain que son inscrip-
tion reproduisait autrefois, fort exactement, le
texte complet des autres milliaires d'Auguste, tel
qu'il est écrit, en six lignes, sur tous les milliai-
res de cet empereur, dans le département du
Gard.

La hauteur hors de terre de celui-ci est au-
jourd'hui de 1^m,65 seulement. Son diamètre est
semblable à celui de tous les autres milliaires.

2° *Milliaire de Tibère.*

Le milliaire suivant est quadrangulaire et, par conséquent, ne peut appartenir qu'à Tibère. Bergier, qui l'a fait connaître le premier, en 1622, et qui en a publié l'inscription sur les indications de Peiresc, n'en a donné que les trois premières lignes de la manière suivante :

N° XLI
—
6° milliair
de Tibère

TI · CAESAR
DIVI · AVG · F · AVG
PONTIF · MAX
.....
.....
XIII

Depuis lors, les premières et les dernières lettres de ces lignes ont disparu sous des écornures, et voici ce qu'il est encore possible de lire aujourd'hui, en rectifiant et complétant la lecture de Peiresc :

N° XLI.
6° milliaire de Tibère.
—
... I · CAESAR
DIVI · AVG · F · A..
.. ONTIF · MA...
.. RI.....
.....
.....
XIII

(Bergier, p. 714, n° 5. — Maffei, p. 34. — Astruc, p. 216, § I, et p. 240, n° XVIII. — Ménard, p. 438, n° V, et p. 433, n° II. — Séguier, pl. 7, 2^e colonne, et Feuille additionnelle placée à la fin du manuscrit. — Bland, p. 9 et pl. I, fig. 7. — Pelet, p. 33 et suiv., n° 1).

Cependant Séguier a pu lire, le 17 août 1768, sur ce milliaire :

.. I · CAESAR
DIVI · AVG · F · AVG
.. ONTIF · MA..
...RIB.....
..... ET ·
RESTITVIT
XIII

et Astruc, quelques années auparavant, a fait beaucoup plus encore; car il a restitué, en 1737, dans ses *Mémoires* (p. 216, § 1^{er}), l'inscription tout entière, de la manière suivante :

TI · CAESAR
DIVI · AVG · F · AVG
PONTIF · MAX
TRIB · POT · XXI.
REFECIT ET
RESTITVIT.
XIII.

Il est impossible de savoir aujourd'hui sur quel document cet auteur s'est appuyé pour adopter

une pareille restitution ; mais il est incontestable , néanmoins , que le milliaire auquel il a rapporté cette inscription est bien réellement celui qui se trouve sur l'emplacement n° XIII de la voie Domitienne ; car Astruc place son milliaire *dans la plaine Saint-Roman , à main droite sur le bord du chemin , à l'endroit marqué XIII sur la carte et à trois pieds de distance d'un milliaire d'Auguste.*

Se croyant ensuite autorisé , ainsi qu'on l'a vu précédemment , à considérer l'existence de la voie directe de Nîmes à Arles commè antérieure à Tibère , quoique cette voie ne fût pas encore ouverte à cette époque , et trouvant d'autre part , dans Bergier , l'inscription suivante :

TI • CAESAR
DIVI AVG • F • AVG
PONTIF • MAX
.....
.....
XIII

Astruc n'a pas craint de considérer ce milliaire n° XIII comme distinct du précédent et en a rapporté l'inscription à sa prétendue voie directe de Nîmes à Arles , attribuant ainsi , sans aucune hésitation , à Tibère deux milliaires placés , tous les deux , sous le même n° XIII , quand il est parfaitement certain , au contraire , qu'il n'en existe et qu'il n'en a jamais existé qu'un seul.

Ménard, qui copie toujours Astruc, a reproduit, lui aussi, les mêmes erreurs, et un demi-siècle après ces auteurs, M. Blaud, en les copiant à son tour, s'est encore trompé, quoiqu'il ne parle que d'un seul milliaire; car il a donné, *en 1819*, comme entièrement lisible sur ce milliaire, conformément aux indications d'Astruc et de Ménard, une inscription dont les trois dernières lignes avaient paru à peu près illisibles à Séguier, lorsqu'il avait essayé d'en reconstituer le texte, à la date du *17 août 1768*, ainsi que son manuscrit le constate.

En dernier lieu, M. Pelet a suffisamment corrigé les fausses indications d'Astruc, de Ménard et de M. Blaud, en adoptant dans son mémoire, pour le XIII^e milliaire de Tibère, la lecture de Séguier, de préférence à celle des trois autres auteurs.

Il semble, en effet, bien permis de croire que les indications qu'il a ainsi données pouvaient être encore parfaitement exactes à l'époque où son travail a été publié.

Voici maintenant quelles sont les dimensions du milliaire dont il vient d'être parlé : sa hauteur au-dessus du sol actuel est de 2^m10, et sa section rectangulaire a 2 pieds et 1 palme, ou 9 palmes romains de largeur sur 1 pied $\frac{1}{2}$ ou 6 palmes d'épaisseur. Les deux côtés de ce rectangle sont ainsi, entre eux, comme sur le milliaire n^o VI, dans le rapport exact de 3 à 2.

3^o *Milliaire d'Antonin.*

Un troisième milliaire se trouve encore sur l'emplacement n^o XIII, à côté de ceux d'Auguste et de Tibère. Il est cylindrique et appartient par conséquent à Claude ou à Antonin; et comme il est couché, ainsi que je l'ai dit précédemment, en dehors de la voie et à demi-enterré dans les broussailles et dans le talus de la route, il est facile de comprendre pourquoi Maffei et Ménard n'en ont pas eu connaissance et n'en ont fait aucune mention dans leurs écrits.

Bergier et Astruc paraissent avoir été aussi dans le même cas; car le premier ne signale, sur l'emplacement n^o XIII, que *deux milliaires* seulement, celui qui porte l'inscription de Tibère, telle que je viens de la donner tout à l'heure, et un second milliaire portant, d'après cet auteur, l'inscription suivante :

TI · CLAVDIVS
DRVSI F ·
.....

Quant à Astruc, il reproduit sans observations la même inscription sous le n^o XXVI de la page 245 de ses *Mémoires*, en la plaçant sur son prétendu chemin direct de Nîmes à Arles.

Mais, je le demande, le milliaire ainsi défini par Bergier, sur les indications de Peiresc, ne doit-il pas être nécessairement celui qui est encore debout à côté du milliaire de Tibère, que, par cette raison,

N^o XLII

—

9^o milliair
d'Antonin.

Peiresc a vu incontestablement en même temps que l'autre, et qu'il a par conséquent voulu signaler en même temps à Bergier?

S'il en est ainsi, il est hors de doute que le savant antiquaire s'est trompé, lorsqu'il a lu sur ce milliaire :

TI · CLAVDIVS
DRVSI · F ·
.....

puisque Séguier, longtemps après, a pu y lire plus exactement :

IMP · CA...
DIVI · F ·
.....

Mais la différence qui existe entre ces deux lectures n'est pas assez grande pour qu'il soit permis de considérer l'erreur que je signale comme impossible, alors surtout qu'elle se rapporte à un milliaire très-dégradé et dont l'inscription est très-fruste.

Ce que je viens de dire est d'autant plus certain que le troisième milliaire du XIII^e emplacement appartient, de la manière la plus incontestable, ainsi qu'on va le voir, à Antonin, et n'a, par conséquent, jamais pu porter le nom de Claude.

Séguier, qui mentionne ce milliaire sur une note ajoutée de sa main à la fin de son manuscrit, dit, dans cette note, après avoir parlé des milliaires d'Auguste et de Tibère : « Derrière ces deux milliaires, il y en a un troisième, couché par terre ;

l'inscription était du côté qui touche la terre et la pierre est rongée ».

Après quoi, il assigne 2 pieds, soit 0^m65, au diamètre de la partie cylindrique, 1 pied et 1 pouce $\frac{1}{2}$, soit 0^m365, à la hauteur DE LA BASE, autrefois enfoncée dans le sol, et 7 pieds 5 pouces, soit 2^m41, à la partie cylindrique supérieure; ce qui donne 2^m77 pour la longueur totale actuelle, et toutes ces dimensions sont rigoureusement exactes.

M. Blaud s'est exprimé, à son tour, de la manière suivante, à la page 10 de son Mémoire :

« Le milliaire qui est couché est long de 9 pieds (dimension qui, évidemment, n'est donnée ici que d'une manière approximative) et a une face plate qui diminue son diamètre de ce côté de plus d'un tiers. Le restant est cylindrique, et dans cette partie son diamètre est de 1 pied 11 pouces (mesure un peu trop faible). Il y a une espèce de base de 1 pied $\frac{1}{2}$ de hauteur. C'est par cette extrémité qu'il était planté en terre.

« Je l'ai fait tourner pour l'examiner de tous les côtés, croyant y trouver une inscription comme aux autres; mais quoique ayant cherché avec beaucoup d'attention, je n'ai aperçu que quelques traces obscures et indéchiffrables sur la partie ronde qui est restée exposée aux intempéries de l'air ».

Et ce simple exposé suffit pour démontrer d'une manière bien certaine que ce n'est pas sur ce milliaire que Peiresc a pu lire :

TI • CLAVDIVS
DRVSI • F •
.....

M. Pelet est venu compléter, à son tour, cette démonstration en disant, à la page 65 de son mémoire :

« On se rappelle que le milliaire de Tibère portant le n^o XIII est encore à sa place, à côté du milliaire d'Auguste, debout, à un mètre de distance; entre les deux on en voit un troisième couché par terre, partagé dans le sens de sa longueur à un tiers de son diamètre; la cassure ayant eu lieu du côté de l'inscription; elle a été enlevée.....
La base carrée de cette borne et quelques restes de la lettre R qui terminait la première ligne nous prouvent que ce milliaire doit être rapporté à Antonin ».

Il ne semble donc plus permis d'hésiter maintenant; car la réalité de l'existence d'une base suffirait seule pour enlever tous les doutes, s'il pouvait en rester encore. C'est donc à Antonin que notre milliaire doit être finalement rapporté, et il résulte incontestablement de là, malgré l'assertion contraire de Bergier, qu'un milliaire de Claude n'a jamais pu être rencontré en cet endroit dans les temps modernes.

§ 16. — *Milliaires de Beaucaire.*

^s XLIII
^t XLIV
—
6^e et 17^e
illiaires de
Claude.

Les deux derniers milliaires de la voie Domitienne appartiennent à Claude et ont été trouvés, tous les deux, en 1735, à Beaucaire, dans le cloître de l'ancienne église collégiale, pendant qu'on

construisait la nouvelle église. Ménard ne connaissait pourtant, en 1758, lorsqu'il a publié le VII^e volume de son *Histoire*, qu'un seul de ces milliaires.

Ils sont aujourd'hui déposés tous les deux dans la cour de la Mairie, à droite et à gauche de l'entrée.

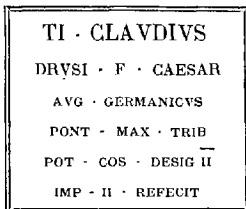
Sur celui de droite, l'inscription est encore assez bien conservée pour pouvoir être lue tout entière. Elle porte :

N^o XLII

—
16^e millia
de Claude

N^o XLIII.

16^e milliaire de Claude.



et cependant M. Blaud y a lu à tort, comme sur les milliaires de Jonquières, DESIG · III au lieu de DESIG II.

(Ménard, p. 441, n^o X. — Séguier, Feuille supplémentaire ajoutée à la fin du manuscrit. — C. Blaud, p. 10 et pl. I, fig. 1. — Pelet, p. 59, n^o 8).

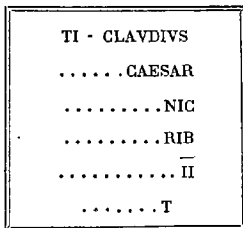
Sur celui de gauche, la plus grande partie de l'inscription est effacée et on ne peut y lire, en ce moment, que ce qui suit :

N^o XLIV.

7^e milliaire
de Claude.

N^o XLIV.

17^e milliaire de Claude.



Ce qui n'a pas empêché M. Blaud de reproduire, pour ce milliaire, tant dans son mémoire que sur la fig. 2 de la planche I, identiquement le même texte que pour l'inscription précédente, en y écrivant notamment GERMANICVS en toutes lettres, au lieu de GERMANIC seulement.

(Séguier, Feuille ajoutée à la fin du manuscrit, — C. Blaud, p. 10 et pl. I, fig. 2. — Pelet, p. 59, n^o 9).

Il est pourtant bien certain, malgré l'état de dégradation du milliaire auquel je viens de donner le n^o XLIV, que les inscriptions des deux milliaires de Beaucaire ne sont pas identiques entre elles, puisque le mot GERMANICVS est écrit en toutes lettres sur la première, tandis que la seconde porte seulement GERMANIC.

Les encadrements de ces deux inscriptions sont néanmoins identiques, et ont, tous les deux, 2 pieds 1 palme ou 36 doigts de largeur sur

1 pied 3 palmes et 2 doigts ou 30 doigts de hauteur ; leurs côtés sont donc entre eux dans le rapport exact de 6 à 5. Quant aux lettres, celles de la première inscription peuvent seules être mesurées avec exactitude et ont : 5 doigts sur la première ligne, 4 doigts sur la seconde et $3 \frac{1}{2}$ sur les quatre autres, avec des interlignes uniformes d'un demi-doigt.

Ces deux milliaires sont tronqués dans le sens vertical. Le premier est divisé en deux fragments superposés, qui ont ensemble une hauteur de 2^m60, sur laquelle 2^m50 seulement ont été taillés avec soin, le reste n'étant qu'ébauché ; le second n'a aujourd'hui que 2^m,33 de hauteur totale, mais on remarque, à côté de ce milliaire, un petit fragment cylindrique, de 0^m,46 de hauteur, qui en a été très-probablement détaché.

Le développement des parties circulaires est de 2^m,05. Par conséquent les diamètres des deux cylindres doivent être réduits à 2 pieds 3 doigts, c'est-à-dire à 35 doigts.

En outre, ces deux milliaires portent exceptionnellement, au-dessous et au centre de leurs inscriptions, une profonde cavité cylindrique, de 0^m,24 ou environ de diamètre intérieur, dont l'utilité ne semble pas facile à comprendre ; il est probable que ces cavités ont été creusées, l'une aussi bien que l'autre, à une époque moderne.

Enfin, ces deux milliaires proviennent incontestablement des emplacements qui portaient autrefois, sur la voie Romaine, les nos XIII et XV.

CHAPITRE III.

Milliaires de la voie Domitienne qu'on ne retrouve plus aujourd'hui, quoiqu'ils aient été mentionnés par des auteurs modernes.

§ 1er. — 9^e Milliaire d'Auguste.

Bergier, en publiant l'inscription suivante, à la page 713, n^o 1, de la 1^{re} édition de son *Histoire des grands chemins* :

.....
DIVI · F · A...
MAXV
COS · DE.....
IMP · XIII.....
POTEST

l'a rapportée, sur les indications de Peiresc, à un milliaire placé « dans l'église de Bernis, à une 1/2 lieue de Nismes »; et Astruc qui a reproduit la même inscription, d'après Bergier, à la page 231, n^o IV, de ses *Mémoires*, a pris soin d'ajouter :

« Cette pierre ne subsiste plus dans l'église de Bernis ».

Après avoir soigneusement visité cette église dans toutes ses parties, et avoir recueilli sur les lieux tous les renseignements qu'on peut s'y procurer encore, je me crois autorisé à être beaucoup plus affirmatif qu'Astruc et à soutenir qu'un milliaire, dont l'inscription doit être nécessairement rapportée, comme celle-ci, à Auguste, non-seulement n'existe plus dans l'église de Bernis, mais encore n'y a jamais existé ; car les quatre colonnes, qui soutiennent actuellement la voûte de cette église, n'ont jamais été accompagnées, ni pu être accompagnées d'une cinquième colonne.

Mais voici comment il semble possible de comprendre l'erreur de Peiresc : elle résulte, si je ne me trompe, de ce qu'il n'a pas signalé à Bergier le milliaire de Claude qui existe *seul*, comme je l'ai constaté précédemment, dans l'église de Bernis, milliaire qui était certainement connu à l'époque où Peiresc envoyait ses notes à Bergier, et qui par conséquent doit être celui qu'il a voulu lui signaler, quoiqu'il l'ait faussement attribué à Auguste. Ce milliaire de Claude est, en effet, en grande partie caché (voir le § 5 du chap. précédent), par le mur de l'église de Bernis, de manière à ne laisser apparentes , comme sur l'inscription d'Auguste rapportée par Bergier, que les premières lettres de chaque ligne ; et, en outre, l'inscription de ce milliaire placée à 4 mètres au moins au-dessus du sol, dans un angle rentrant très-obscur, ne peut y être lue, même au milieu du jour, qu'à l'aide d'une bougie ; elle est, de plus, écrite sur six lignes, comme celle d'Auguste, et c'est, sans aucun doute, par suite de ces diverses circonstances que

Peiresc a confondu ces deux inscriptions entre elles.

S'il en est ainsi, Peiresc, après avoir substitué, de la manière indiquée dans le chapitre précédent, une inscription de Claude à une inscription d'Auguste sur l'emplacement n° XIII de la partie comprise entre Nîmes et Beaucaire, a substitué à l'inverse, par suite d'une seconde erreur tout à fait semblable à la première, une inscription d'Auguste à celle de Claude, dans l'église même de Bernis; et, si je ne me trompe, il peut être permis d'aller jusqu'à croire que cette double erreur résulte simplement de notes prises avec exactitude sur les lieux et mal interprétées ensuite, lorsqu'elles ont été transmises à Bergier, ou bien mal comprises par Bergier lui-même, lorsqu'il les a reçues.

Dans tous les cas, et quelle que puisse être la vérité sur ce point, il reste toujours certain qu'un milliaire d'Auguste n'a jamais existé, ni pu exister dans l'église de Bernis, malgré l'indication contraire de Bergier et l'on peut en dire autant d'un autre milliaire d'Auguste que l'*Histoire de Languedoc* et Astruc placent à Nîmes.

Voici d'ailleurs comment cette seconde erreur a été commise :

On trouve le texte suivant dans le manuscrit de Rulman :

IMP·CAESAR·DIVI·F·AVG

PONTIF·MAX·COS·XII·COS

DESIGNAT·XIII·IMP·XIII

TRIB·POT·XX·

et cette transcription, qui est certainement inexacte, au moins quant à la division des lignes, qui, de plus, n'est accompagnée sur le manuscrit d'aucune indication de lieu, est très-probablement celle d'un milliaire d'Auguste provenant de l'église dé Saint-Martin-de-Quart.

Cependant, lorsque les Bénédictins l'ont transcrite, sans en altérer le texte et sans changer la disposition des lignes, sous le n° 18 des preuves du tome I^{er} de leur *Histoire* (p. 6), ils se sont crus autorisés, on ne sait pourquoi, à y ajouter une note marginale qui la rapporte à *Nismes*.

Astruc, lorsqu'il s'est occupé, à son tour, de la même inscription, l'a aussi rapportée, d'après les Bénédictins, à *Nismes*; mais il en a corrigé le texte et la division des lignes, de la manière suivante, d'après une autre inscription donnée dans la Dissertation de Grasser (p. 53), sans indication de lieu et dont le texte a déjà été transcrit sous le n° XXVIII du chapitre précédent :

IMP · CAESAR
DIVI · F · AVG · PONTIF ·
MAXVMVS COS XII ·
COS · DESIGNAT · XIII
IMP · XIII · TRIBVNICIA
POTESTATE XX ·

L'inscription ainsi déduite des textes combinés de Rulman, de Grasser et de l'*Histoire de Languedoc* est, sans contredit, une reproduction exacte de celles qu'on lit sur les milliaires d'Auguste; mais la question n'est pas là, et se réduit, au

contraire, à savoir si cette inscription existait réellement, comme Astruc l'a dit, à Nîmes, à l'époque où Grasser et Rulman écrivaient leurs ouvrages, ou si elle appartenait à un milliaire placé ailleurs. Or, personne, en dehors d'Astruc et des Bénédictins, n'a jamais signalé une pareille inscription à Nîmes, et leur seule affirmation ne semble pas établie de manière à la faire admettre. Il est vrai cependant que M. Pelet a cru retrouver le milliaire qui portait cette inscription, à l'angle de la rue Notre-Dame, dans un mur de la maison Lérès, et voici en quels termes il a constaté lui-même cette prétendue découverte à la page 31 de son mémoire sur les *Colonnes itinéraires*.

« Jusqu'à ce que l'on se soit assuré du contraire, nous considérerons comme devant être attribué à Auguste un dixième milliaire que l'on voit à Nîmes, à la rue Notre-Dame, dans le mur extérieur de la maison appartenant à M. Lérès ; cette pierre, dont on ne voit pas l'inscription, probablement cachée dans l'épaisseur du mur, est restée longtemps plantée dans une terre située du côté opposé de la rue ; elle avait même fait donner à ce quartier le nom de *Pilon des Marques* (1), qu'on trouve dans les anciens titres. Il serait possible que ce fût là ce milliaire d'Auguste que Rulman, Grasser et l'*Histoire de Languedoc* indiquent comme existant à Nîmes, sans désigner l'endroit où il se trouve ».

(1) Cette dénomination est inexacte. Les compos portent *Pilon des Masques*.

Mais l'hypothèse ainsi formulée par M. Pelet est complètement inadmissible par cette seule raison que la pierre placée à Nîmes dans le mur extérieur de la maison Lérès est, en fait, une véritable colonne anépigraphie, ayant sa section inférieure sensiblement plus grande que la section supérieure, quand tous les milliaires sont parfaitement cylindriques, n'ayant pas plus de 35 centimètres de diamètre moyen, quand les milliaires d'Auguste en ont au moins 66, et, en dernier lieu, ayant à peine 1^m,50 de hauteur, quand ces mêmes milliaires ont près de 3 mètres. Les dimensions de cette colonne sont ainsi beaucoup trop faibles pour qu'il soit permis de l'assimiler à un véritable milliaire, comme M. Pelet s'est cru autorisé à le dire; et il est, par conséquent, nécessaire de reconnaître que le milliaire faussement placé à Nîmes par Astruc et par les Bénédictins n'y a jamais existé et doit être rayé finalement de la liste des milliaires, en même temps que celui qui a été placé à tort, par Bergier, dans l'église de Bernis.

. Il n'en est pas de même pour celui que Deyron avait fait mettre à Marguerittes, dans son jardin; car la réalité de l'existence de celui-ci est, au contraire, parfaitement constatée, ainsi qu'on va le voir.

Guiran a donné, en 1640, à la page 61 de son manuscrit, l'inscription suivante d'un milliaire d'Auguste qu'il place « in castro Marguerito, prope Nemausum ».

IMP · CAESAR
DIVI F · AVG · PONTIF
MAXVMVS COS XII
COS · DESIGNAT · XIII
IMP · XIII TRIBVNICIA
.....

Deyron, en 1663, a reproduit et complété cette inscription, à la page 77 de ses *Antiquités de la ville de Nismes*, mais n'a pas conservé, aussi bien que Guiran, l'exacte division des lignes.

Il a écrit : .

IMP · CAESAR DIVI F AVG · PONTIF · MAXV
MVS COS XII COS DESIGNATVS XIII · IMP · XIV
TRIBVNICIA POTESTATE

« C'est, dit-il, une colonne que j'ai dans mon jardin ».

En 1732, Maffei s'est contenté de signaler, à la page 33 de sa VII^e lettre, un milliaire d'Auguste : « in vico Margaritæ ».

En 1758, lorsque Ménard a parlé, à la page 440 de son VII^e volume, du milliaire d'Auguste, *qui se voit*, dit-il, *à Marguerittes*, il n'a pas craint de donner, de la manière suivante, la restitution complète de l'inscription de ce milliaire, en six lignes, conformément au type n^o II de Teillan, et même en y ajoutant un grand nombre de points, qui, sans aucun doute, n'ont jamais existé sur l'original :

IMP · CAESAR
DIVI F · AVG · PONTIF ·
MAXVMVS COS · XII·
COS · DESIGNAT · XIII·
IMP · XIII · TRIBVNICIA
POTESTATE XX.

On remarquera, de plus, que Ménard a donné aux T de cette inscription la même hauteur qu'à toutes les autres lettres, ce qui est probablement une nouvelle faute de sa part.

Enfin, lorsque le manuscrit de Séguier a été rédigé, ce savant antiquaire y a donné la préférence au texte suivant (pl. 5, 1^{re} colonne).

IMP CAESAR
DIVI F AVG PONTIF
MAXVMVS COS XII
COS DESI. . . III
IMP XIII. . . .

« Marguerites, in æde Deyron ».

justifiant ainsi la transcription faite, en 1640, par Guiran.

Le milliaire auquel ces diverses transcriptions se rapportent est aujourd'hui complètement détruit. Voici, en effet, en quels termes M. Pelet s'exprime à la page 32 de son mémoire, en y parlant du milliaire autrefois conservé à Marguerites :

« Nos recherches, dans ce village, ne nous ont fait connaître qu'un fragment d'un mètre, tout au

plus, de hauteur, sans inscription, servant actuellement de borne à l'angle d'une maison dans la principale rue du village. Les vieillards que nous avons consultés ne se souviennent pas d'en avoir vu d'autres ».

Depuis lors, plus de vingt ans se sont écoulés et nos dernières recherches ont été naturellement encore plus négatives que celles de M. Pelet; car elles ne nous ont pas même conduit à retrouver la borne de 1 mètre de hauteur que cet antiquaire avait pu voir en 1855.

Mais comme Guiran a soigneusement distingué ce milliaire de Marguerittes de celui qui se trouvait, à la même époque, dans l'église de Saint-Martin-de-Quart, puisqu'il a placé ces deux milliaires, l'un, *in Castro Marguerito, prope Nemausum*, et l'autre, *in agro Nem. in ecclesia Sancti-Martini*, il est hors de doute que ces milliaires doivent être considérés maintenant comme ayant réellement existé, au même moment, l'un aussi bien que l'autre.

Il convient donc d'ajouter un 9^e milliaire d'Auguste aux huit qui ont été déjà signalés dans le chapitre précédent, et de placer ce milliaire à Marguerittes, dans le jardin de Deyron.

La question est de savoir maintenant de quel point de la voie romaine ce milliaire pouvait provenir ?

Or, comme, d'une part, il est tout à fait certain que les milliaires de l'église Saint-Martin-de-Quart provenaient des emplacements portant, sur cette voie, les nos III et IIII, et comme de l'autre, il est extrêmement probable, que cette ancienne

église contenait, en réalité, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, six milliaires, quoiqu'il n'en reste aujourd'hui que cinq, la conséquence naturelle de ce double fait semble être que, au lieu de contenir un seul milliaire d'Auguste, cette église en contenait réellement deux, et que celui qui manque aujourd'hui est précisément celui que Deyron avait fait transporter dans son jardin.

Et lorsqu'on considère, après cela, la situation du village de Marguerittes, par rapport à la voie romaine, cette seule considération semble capable de donner à la conclusion qui précède tous les caractères d'une véritable certitude.

§ 2. — *Milliaires de Tibère.*

1° — 7° *Milliaire de Tibère*

autrefois placé sur le côté nord de la voie romaine de Narbonne à Nîmes, et sur l'emplacement n° LXXXVII, au point de division des communes de Milhau et de Nîmes.

Ce milliaire, qui n'est mentionné, ni dans Gruter, ni dans la dissertation de Grasser, a été pareillement omis sur les manuscrits de Rulman et de Guiran et, par conséquent aussi, dans les Preuves de l'*Histoire générale de Languedoc*; son inscription a été pourtant publiée par Bergier, à la page 713, n° 3 de son *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, dont la première édition remonte à l'année 1622. Elle y a été rapportée de la manière suivante, d'après les indications de Peiresc :

TI · CAESAR
DIVI AVG · F · AVG
PONTIF · MAX
.....
.....
RESTITVIT
LXXXVII

« Ce milliaire, a dit Bergier, est sur la voie de Narbonne, quasi au milieu du chemin de Nîmes à Bernis ».

Un siècle après, Maffei en a parlé, à son tour, aux pages 33 et 34 de sa VII^e lettre, mais seulement en termes généraux, en ajoutant les explications suivantes aux détails relatifs au milliaire de Tibère qui est conservé à Teillan : « Horum iterum in Nemausensi territorio quatuor reperiuntur alii, eademque prorsus specie et titulo, quamvis tribunitiæ potestatis extremæ notæ in duobus fere detritæ sint : semel scilicet viam muniri Tiberius jussit (1) : subjectus tantum numerus in unoquoque diversus est : qui eodem itinere, dimidia a Nemauso leuca (2), in via stat, LXXXVII præfert, etiamsi littera L parum perspicua ».

(1) On voit par là que Maffei partage l'opinion de ceux qui pensent, avec nous, que tous les milliaires de Tibère étaient datés de la même année de sa puissance tribunitienne.

(2) Cette indication n'est qu'approximative, et Astruc s'approche davantage de la vérité, lorsqu'il fixe, comme on le verra dans un instant, cette même distance à 3/4 de lieue du milliaire n° 1 d'Antonin, placé lui-même à 1/4 de lieue de Nîmes.

Astruc, quelques années après, s'est exprimé d'une manière encore plus vague, lorsqu'il a dit, à la page 223 de ses *Mémoires* :

« XIII. A trois quarts de lieue de là (du milliaire n° I d'Antonin) et assez près du lieu de Milhau, on trouve, au milieu du chemin, une autre pierre quarrée (lisez quadrangulaire) et de la forme des milliaires de Tibère.

»L'inscription en est effacée, et tout ce qu'on peut faire, en l'examinant de près, c'est *d'y distinguer quelques traces de caractères*. Cependant le marquis Maffei prétend y avoir lu les chiffres LXXXVII, ce qui s'accorde avec l'ordre des milliaires de cette route ».

Mais ce même auteur, qui ne se rappelle pas toujours, lorsqu'il écrit une page, ce qu'il vient d'affirmer quelques instants auparavant, est un peu plus précis à la page 239, où il dit, après avoir copié, sous le n° XVII, le texte de Bergier, tel que je l'ai transcrit tout à l'heure :

« Ce milliaire est celui qu'on trouve dans le chemin, un petit demi-quart de lieue avant d'arriver à Milhau, et dont on a parlé dans l'article précédent n° XIII. Il fallait que cette inscription fût plus lisible du temps de Peiresc, qui la communiqua à Bergier, qu'elle ne l'est à présent, car *on n'y peut distinguer que les seuls chiffres LXXXVII* ».

Ménard, après avoir reproduit, suivant Astruc, le texte précédent de Bergier, à la page 448 de son *Histoire*, s'exprime d'une manière un peu plus formelle :

« L'inscription, dit-il, ne peut pas bien se dé-

chiffrer, à l'exception de la note numérale, *qui se distingue très-bien* ».

En dernier lieu, le manuscrit de Séguier vient ajouter de nouvelles preuves à celles qui sont déjà acquises.

Le milliaire dont je m'occupe y est d'abord figuré sur la planche 8, 2^e colonne, avec l'inscription suivante :

TI · CAESAR
 DIVI.....

 REFECIT ET
 REST....
 ...XXXVII

et nous le retrouvons une seconde fois, à la fin du volume, dessiné et mesuré *par Séguier lui-même*. On y lit alors :

TI · CAESAR
 DIVI · AVG · F...

 ...XXX..II

Sa largeur est portée à 2 pieds 3 pouces français, soit 2^P 1/2 ou 40 doigts romains, et son épaisseur à 1 pied 8 pouces français, soit 1^P 3^P 2^d ou 30 doigts romains.

Les deux côtés de la base rectangulaire étaient donc entre eux, comme sur le milliaire n° VIII, entre Nîmes et Beaucaire, dans le rapport exact de 4 à 3, auquel les anciens constructeurs accordaient tant d'importance et qu'ils ont si souvent employé.

Quant à la hauteur, elle est donnée comme égale seulement à 6 pieds français, soit 1^m,949 ; mais on voit, sur le dessin de Séguier, que ce n'est là qu'un fragment et que toute la partie inférieure manque.

Une note écrite en entier de la main de ce savant indique ensuite que ce milliaire *a été transporté hors de place et qu'il était autrefois sur la voie.*

Voici enfin ce qu'il est devenu depuis. C'est M. Pelet qui nous l'apprend, dans son Mémoire publié en 1853, où il dit, à la page 51 : « Nous nous disposions à le faire retourner, pour voir s'il n'y restait pas quelques traces d'inscriptions, lorsque nous avons appris qu'un malencontreux ouvrier l'avait détruit pour en faire des moellons ».

2° — 8° milliaire de Tibère ,
autrefois placé sur le côté nord de la voie romaine de Nîmes à Beaucaire, et sur l'emplacement n° IIII, au-delà du pont de Quari.

L'inscription suivante a été publiée, pour la première fois, en 1602, dans le grand recueil de Gruter :

TI · CAESAR · DIVI · AVG · AVG · PONTIF
MAX · TRIB · POT · XXI · REFECIT
ET RESTITVIT

IIII

Elle a été donnée, dans la première édition, sous le n^o 3 de la page CXXXIII, et, dans la deuxième, sous le numéro 3 de la page CLIII, comme provenant de Nîmes, *ex iis quæ Scaligero missa*.

Le manuscrit de Rulman, en reproduisant, sans indication de lieu, identiquement le même texte, n'y a introduit aucune correction quelconque, et a conservé religieusement le même nombre de lignes; ce qui tend à prouver que Scaliger et Rulman ont dû prendre, tous les deux, leurs renseignements à la même source.

Le manuscrit de Guiran a reproduit aussi le même texte, à la page 61, en le rapportant, comme Gruter, à Nîmes, et, de plus, en faisant observer, par un renvoi placé entre les deux AVG de la première ligne, que le mot FIL doit y être ajouté. Enfin, on trouve une dernière fois ce texte, toujours rapporté à Nîmes, dans les Preuves du tome I^{er} de l'*Histoire générale de Langue-doc* (p. 6, n^o 21), avec cette seule différence que le mot FIL y a été substitué au deuxième AVG.

D'un autre côté, Grasser a publié l'inscription suivante, à la page 52 de sa dissertation :

IMP · CÆSAR
D · AVG · F · AVGV
PONTIFEX · MAX
TRIB · POT · XXXIII
REFECIT ET
RESTITVIT

Mais elle n'y est accompagnée d'aucune indication de lieu, ni d'aucun numéro d'ordre.

Toutefois, comme elle précède immédiatement l'inscription n° V du même empereur, c'est naturellement au n° IIII qu'elle doit être rapportée.

Il est, d'ailleurs, extrêmement probable que les inexactitudes de la transcription de Grasser sont la conséquence du défaut de conservation du milliaire auquel elle a été empruntée, et il est certain, dans tous les cas, qu'il faut la corriger en y mettant :

A la 1^{re} ligne, TI · CÆSAR, au lieu de IMP · CÆSAR,

A la 2^e, DIVI au lieu de D · et AVG au lieu de AVGV,

Et à la 3^e, PONTIF · au lieu de PONTIFEX.

Quelles que soient au fond les inexactitudes des diverses transcriptions qui précèdent, elles suffisent cependant pour démontrer l'existence du IIII^e milliaire de Tibère.

Voici, d'ailleurs, pour confirmer cette assertion, en quels termes le marquis Maffei s'exprime, lorsqu'il intervient à son tour :

Après avoir soigneusement rapporté, dans sa VII^e lettre, l'inscription du milliaire de Tibère conservé à Teillan, il ajoute :

« Verum e Coronæ porta si quis exeat, leuca

confecta, ad pontem Carti persimilem inveniet, a loco suo nunquam forte dimotum, corrosa quidem admodum inscriptione, sed notis IIII ad calcem conspicuis ».

Astruc, contemporain de Maffei, donne à peu près les mêmes indications, et on lit notamment ce qui suit, à la page 219, § VII, de ses *Mémoires* : « Environ à trois quarts de lieue des barraques de Cureboussot, et prez du pont de Cart, sur le Vistre, on trouve, au bord du chemin et à main droite (c'est-à-dire sur le côté Nord), un milliaire quarré (lisez : quadrangulaire), semblable en tout aux autres pierres milliaires quarrées, ce qui fait juger qu'elle est de l'empereur Tibère. *L'inscription est effacée*, mais on peut voir qu'elle est marquée IIII ».

Ce qui n'a pas empêché le même auteur de donner ensuite la même inscription, une première fois de la manière suivante, sous le n° VIII de la page 234 de ses *Mémoires*, d'après Rulman et l'*Histoire de Languedoc*, p. 6, n° 21, mais pourtant en rectifiant la division des lignes :

TI CAESAR
DIVI AVG · F · AVG ·
PONTIF · MAX
TRIB · POT · XXI ·
REFECIT ET
RESTITVIT ·
IIII ·

et ensuite sous les trois formes que je reproduis ici et qu'il rapporte toutes les trois d *Nismes*, sans y ajouter aucune indication plus précise :

1° Sous le n° IX de la page 234, d'a- près l' <i>Histoire de</i> <i>Languedoc</i> , p. 6, n° 22.	2° Sous le n° X de la page 235, d'a- près l' <i>Histoire de</i> <i>Languedoc</i> , p. 6, n° 20.	Et 3° sous le n° XV de la page 238, d'après Grasser.
TI . . . CAESAR	IMP·CAESAR	IMP·CAESAR
DIVI AVG · F · AVG	DIVI AVG · F · AVG ·	D · AVG · F · AVG
PONT · MAX ·	PONT · MAX ·	PONTIF · MAX ·
TRIB · POT · XXII	TRIB · POT · XXIII	TRIB · POT · XXXIII
REFECIT · AC	REFECIT ET	REFECIT ET
RESTITVIT	RESTITVIT	RESTITVIT

comme si ces quatre inscriptions correspondaient à quatre nouveaux milliaires, quoique les trois dernières ne soient évidemment que des reproductions plus ou moins exactes de la première.

Ménard ne rapporte, sous le n° I de la page 434 de son *Histoire*, que la 1^{re} de ces inscriptions, en copiant textuellement celle que je viens de transcrire, et le fait, suivant sa déclaration, d'après Gruter, Rulman, l'*Histoire de Languedoc* et Astruc; en même temps il prend soin d'ajouter : « L'inscription en est presque effacée, mais on peut, avec quelque attention, parvenir à la lire ».

Il fait remarquer ensuite que ce milliaire ne se trouve pas à Nismes même, mais qu'il est, au con-

traire, « sur l'ancienne voie romaine en partant de Nismes pour aller à Beaucaire et à une lieue de Nismes, sur le bord du chemin, à main gauche (c'est-à-dire sur le côté nord), près du pont de Cart ».

« C'est mal à propos, ajoute-t-il, que les historiens de Languedoc placent ce milliaire à Nismes même ».

En dernier lieu, le manuscrit de Séguier contient, à propos du même milliaire, les renseignements les plus concluants ; car on y trouve deux dessins qui le représentent.

Sur le premier (pl. 6, 2^e colonne), on voit qu'il restait seulement sur la pierre, lorsque ce dessin a été fait, les quatre lettres TI · CA de la 1^{re} ligne et le chiffre III de la fin ; et sur le second, placé à la fin du manuscrit et accompagné de notes marginales écrites par Séguier lui-même, on trouve l'inscription figurée de la manière suivante :

TI·CAE....
DIVI.....
.....
.....B.....
.....
.....
III.

L'une des notes marginales porte, en outre : « On ne peut pas examiner s'il y a TRIB · POT · XXI, comme Ménard et Astruc l'assurent. La pierre est très-fruste ».

Ce dessin, sur lequel les principales dimensions sont d'ailleurs marquées en pieds et pouces français, porte, en outre, le titre et les indications suivants : « Milliaire de Tibère, autrefois placé sur le chemin de Beaucaire, à quelques centaines de pas du pont de Cart; aujourd'hui, en 1766, il a été transporté sur le bord du chemin, et, ayant croulé, il s'est rompu en deux parties ».

Voici maintenant comment les dimensions sont données :

La base a 2 pieds 2 pouces de hauteur,
soit..... 0^m,704
et les deux fragments de la partie au-dessus
ont chacun 3 pieds 1/2 ou 1^m,137, ensemble 2^m,274
de sorte que la hauteur totale était, d'après
Séguier, de..... 2^m,978

ce qui revient, pour ce milliaire comme pour tous les autres, à un décempède romain.

La largeur est ensuite cotée à 2 pieds 1 pouce 1/2 = 0^m,69; et cette dimension, si elle était exacte, se trouverait comprise entre celles qui ont été assignées précédemment aux milliaires de Tibère, dont les largeurs ont été fixées, comme on l'a vu, tantôt à 40 doigts = 0^m,74, et tantôt seulement à 36 = 0^m,665.

Quant à l'épaisseur, il arrive malheureusement qu'elle n'est pas indiquée par Séguier; mais Ménard la donne, à la page 434 de son *Histoire*, en la fixant à 6 pouces = 0^m,162 seulement; ce qui suffit pour prouver que ce milliaire avait été partagé dans le sens de son épaisseur, et se trouvait déjà réduit, comme à Redessan, aux dimensions d'une dalle

très-mince, lorsqu'il a été porté à l'endroit où il s'est brisé, en 1766. Il n'en reste plus depuis longtemps aucune trace.

C'est M. Pelet qui nous l'apprend dans son Mémoire, où il dit, à la page 46 : « Nos recherches pour découvrir cette pierre ont été inutiles ».

§ 3. — 18^e milliaire de Claude.

On lit à la page 60² du manuscrit de Guiran, l'inscription suivante, copiée sur un milliaire de Claude :

TI·CLAVDIVS
DRVSI · F · CAESAR
AVG · GERMANICVS
PONT · MAX · TRIB
POT · COS · DESIGN *(sic)* (1)
IMP · II REFECIT

Et cette inscription y est accompagnée de la mention que je transcris ici : *Nemausi, apud dominum Pistorium* (2). — *Grasser, p. 53*. Grasser donne, en effet, une inscription semblable à la page 53 de sa première édition; mais il oublie malheureusement de dire où elle se trouvait de son temps.

(1) DESIGN est mal lu. Il faut évidemment DESIG. II.

(2) Ce Pistorius était un célèbre médecin du temps.

Maffei s'exprime d'une manière un peu plus précise, dans sa VII^e lettre, où on lit, à la page 34 :

« Claudii undecim apparent adhuc, in milliariis lapidibus, inscriptiones. *Nemausi* una. . . . ».

Mais le manuscrit de Séguier comble cette lacune; car on y trouve, sur la planche 9, 2^e col., n^o VIII, le dessin d'un milliaire de Claude, dont l'inscription ne diffère de la précédente que par l'abréviation GERMANIC substituée au nom complet GERMANICVS, et par la correction de la 5^e ligne, où Séguier a lu, à bon droit, DESIG II; et ce milliaire est donné par lui comme se trouvant *Nemausi prope collegium*.

On ne connaît, en ce moment, à Nîmes, que les quatre milliaires de Claude réunis à la porte d'Auguste. Par conséquent, celui que Grasser, Guiran, Maffei et Séguier ont donué doit être considéré aujourd'hui comme perdu, et il est impossible de savoir s'il provenait de la route de Narbonne ou de celle de Beaucaire. Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, ce milliaire ne pouvait être que le premier ou le second en partant de Nîmes, puisque les deux n^{os} III de Claude ont été précédemment rencontrés : l'un du côté de Narbonne, à Saint-Césaire, et l'autre du côté de Beaucaire, dans l'église de Saint-Martin-de-Quart.

§ 4. — *Milliaires d'Antonin.*

Les huit milliaires d'Antonin dont l'existence a été constatée dans le chapitre précédent doivent être divisés, au point de vue de la discussion qui va suivre, en trois séries distinctes, comprenant : la 1^{re}, les milliaires provenant des cimetières d'Uchau et de Milhau et celui qui était dans l'église de Saint-Thomas-de-Coloures ; la 2^e, ceux d'Uchau, n^o VIII, de Saint-Césaire, n^{os} I et III, et de Nîmes, n^o II, dont les inscriptions, *écrites sur 8 lignes*, sont enfermées dans des cadres *rectangulaires ayant plus de hauteur que de largeur* ; et la 3^e enfin, le seul milliaire de Manduel, n^o VII, dont l'inscription, *écrite sur 7 lignes*, est contenue dans un cadre carré.

Je ne m'occuperai pas ici des milliaires de la première série, dont les inscriptions sont aujourd'hui complètement détruites et n'ont été rapportées par aucun auteur ; mais à propos des autres milliaires, je commencerai par faire remarquer que Guiran, qui n'a pas mentionné, on ne sait pourquoi, le milliaire n^o VIII d'Uchau, a donné, au contraire, *très-exactement*, tant par rapport au texte que par rapport à la disposition des lignes, les trois milliaires déjà signalés dans le chapitre qui précède sous les n^{os} I, II et III, et qu'il les a placés :

Le 1^{er}, *in agro Nem., juxta viam Sancti-Cesarii, in via qua itur Monspelium* ;

Le 2^e, *Nemausi in propugnaculo portæ Coronalis;*
Et le 3^e, *in vico Sancti-Cesarii, domus viduæ
Jacobi Lombardi*, indications qui sont toutes aussi
rigoureuses que la transcription elle-même des
textes de ces milliaires.

La parfaite exactitude de toutes les indications
de Guiran peut donc être admise; et, par suite, il
y a lieu de croire qu'il ne nous induit pas en er-
reur lorsque, après avoir rapporté fort exactement
sur huit lignes les inscriptions des trois milliaires
n^o I, n^o II et n^o III, il ajoute : *sur 7 lignes seule-
ment*, l'inscription suivante :

IMP·CAESAR
DIVI·HADRIANI·F·
T·AELIVS·HADRIAN
ANTONINVS·AVG·PIVS
PONT·MAX·TRIB·POT
V̄III·IMP·II·COS·III
P·P·RESTITVIT
V

en l'attribuant à un milliaire qu'il place : *Mandolii*,
sans désignation plus précise.

Cette dernière transcription est d'autant plus
vraisemblable qu'elle est une reproduction à peu
près textuelle de celle du milliaire de Manduel
n^o VII, pareillement écrite *sur 7 lignes*.

On se tromperait cependant, si l'on allait jusqu'à
croire que le milliaire dont Guiran rapporte ainsi
l'inscription en le plaçant *Mandolii*, ce qui signifie
sans doute *sur le territoire de Manduel*, peut et
doit être confondu avec celui qui porte le n^o VII

et qui est aujourd'hui conservé à Manduel même, parce qu'il est hors de doute qu'en 1640, lorsque Guiran achevait son manuscrit, ce milliaire n° VII était depuis très-longtemps enfoui dans le sol, au-dessous du pavé de l'ancienne église, et ne pouvait être connu alors de personne.

D'ailleurs, on le remarquera, les trois chiffres qui composent le numéro d'ordre de ce milliaire sont encore aujourd'hui profondément gravés et parfaitement visibles; ce qui suffit amplement pour démontrer qu'il n'a jamais pu être confondu par Guiran avec celui auquel il a donné le n° V, et sur l'inscription duquel ce consciencieux archéologue a placé ce numéro, comme ma reproduction l'indique, *du côté gauche*, au-dessous des premières lettres de la dernière ligne et sans y ajouter aucun autre chiffre sur le côté droit.

Il y avait donc incontestablement, en 1640, sur le territoire de Manduel, un milliaire d'Antonin, distinct du n° VII et aujourd'hui détruit ou perdu.

Cette conclusion peut même être confirmée par de nouvelles preuves. Voici, en effet, une inscription que l'on trouve sur le manuscrit de Rulman, écrite de la manière suivante et sur *7 lignes seulement*, comme celles de Manduel n° VII et de Guiran n° V.

IMP · CAESAR
DIVI · HADRIANI · F
T · AELIVS · HADRIAN
ANTONINVS · AVG · PIVS
PONT · MAX · TRIB · POT · VIII
IMP · II · COS · III · P · P
RESTITVIT.

Rulman applique cette inscription à trois nouveaux milliaires auxquels il attribue les nos I, II et VI. « *En trois semblables*, écrit il sur les notes de son manuscrit, *il y a de la différence au nombre qui est au bas, I. II et VI (1)* ».

(1) Lorsque les Bénédictins ont transcrit cette inscription de Rulman, à la page 7, n° 29, des Preuves du tome I de leur *Histoire de Languedoc*, ils ont commis une erreur singulière.

Rulman y avait ajouté, comme je viens de le dire, dans le bas, et sur une seule et même ligne de son manuscrit, les trois chiffres I, II et VI. Le chiffre I s'y trouve orné d'une barre transversale qui permet, à la rigueur, de le confondre avec un X, et, en même temps, l'Et, placé après le chiffre II, est une sorte d'etc. assez semblable à un Q.

Or il est résulté de là que les Bénédictins ont lu XIIQVI au lieu de I - II et VI, et qu'ils ont ajouté à leur inscription n° 29 une huitième ligne qui porte :

LXIIQVI

Cette singulière addition n'a été comprise par personne, et a surtout fortement intrigué Astruc.

« Ces différences, dit-il à la page 217 de ses *Mémoires*, sur l'état de la même inscription, m'ont obligé de demander à Nismes des éclaircissements positifs pour m'assurer de la vérité. On m'a mandé que le milliaire en question existait réellement, etc., etc. »

« Au lieu des caractères LXIIQVI, ajoute-t-il à la page suivante, il n'y a que quatre caractères : le premier est si effacé qu'on ne peut pas le distinguer ; le second est certainement un O et le troisième un R. Pour le quatrième, il est douteux si c'est un R ou un P. Ces quatre lettres, qui sont dans le carré de l'inscription, n'ont jamais été précédées, ni suivies d'aucun caractère, comme il paraît par le poli de la pierre devant et après. Au-dessous du carré et à 4 pouces de distance, il y a deux grands II de 5 pouces 1/2 de haut sur 3 de distance ».

Astruc applique ces indications au milliaire n° II de la porte de la Couronne, aujourd'hui à la porte d'Auguste ; mais c'est une erreur manifeste, car non-seulement il n'existe, sur ce milliaire, aucun caractère quelconque dans le carré de l'inscription, mais encore on

A quoi notre auteur ajoute encore :

Pour le n^o I : « Cette inscription est sur une colonne ronde et longue ».

Et pour le n^o VI : « A Saint-Jean, en une colonne au chemin de Marguerittes à Manduel (1) ».

Quant à la position du n^o II, elle n'est pas indiquée.

Par les motifs déjà exposés, aucune des trois inscriptions que Rulman a fait ainsi connaître, en 1628, ne peut être confondue avec le n^o VII de Manduel. Mais celle à laquelle il a donné le n^o VI ressemble tellement au n^o V de Guiran, qu'on peut être tenté de les rapporter, toutes les deux, à un seul et même milliaire ; et cela avec d'autant plus de vraisemblance que le n^o V de Guiran se trouvait alors *sur le territoire de Manduel*, et le n^o VI de Rulman, *sur le chemin de Marguerittes à Manduel*. J'établirai même tout à l'heure l'identité de ces deux milliaires.

Mais avant de le faire, j'ai besoin de prouver que le milliaire n^o II de Rulman doit être considéré comme parfaitement distinct du n^o II du Musée

n'y trouve pas, entre la fin de l'inscription et le cadre, assez de place pour qu'il soit possible d'y mettre aucune lettre quelconque.

Par conséquent, c'est au milliaire n^o II de la porte Saint-Antoine, dont il sera parlé tout-à-l'heure, que les renseignements recueillis par Astruc doivent être rapportés ; et, comme ce milliaire est aujourd'hui perdu ou détruit, il est complètement impossible de savoir ce qui a pu produire l'erreur du correspondant d'Astruc.

(1) Ce qui n'a pas empêché Ménard, lorsqu'il a fait connaître, d'après Rulman, le milliaire n^o VI d'Antonin, de le rapporter à la route de Nîmes à Narbonne, et de dire que Rulman n'indique pas l'endroit où ce milliaire se trouvait de son temps.

de Nîmes, et que ces deux milliaires, précisément parce qu'ils portent le même numéro, doivent être attribués, l'un à la route de Narbonne à Nîmes et l'autre à celle de Nîmes à Beaucaire.

1^o — 10^e Milliaire d'Antonin
portant le n^o II sur la voie qui allait de Nîmes
à Beaucaire.

C'est la 2^e édition des *Inscriptiones antiquæ* de Gruter qui va me fournir cette preuve.

On y trouve d'abord, sous le n^o 10 de la page cxc, l'inscription suivante, rapportée à Nîmes et donnée, sans numéro d'ordre, *Ex eis quæ missa Scalligero* :

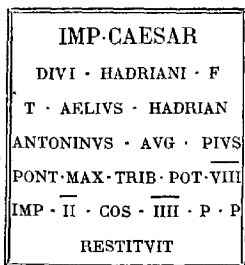
IMP · CAESAR · DIVI · HADRIANI · ANTONINI
AVG · PIVS · PONT · MAX · TRIB · POT · II
IMP · II · COS · III · P P · RESTITVIT

Cette transcription est évidemment fautive. Cependant le manuscrit de Rulman la reproduit *textuellement* ; ce qui prouve, une fois de plus, que Gruter et Rulman ont puisé à la même source.

Les historiens de Languedoc, qui ont copié Rulman, et Astruc, qui a copié l'*Histoire de Languedoc*, la donnent aussi, les premiers, sous le n^o 27 de la page 6, en ajoutant un F à la fin de la 1^{re} ligne, et le second, sous le n^o XXXII des pages 250 et 251, avec la même addition, et, en outre, en essayant d'adopter une meilleure division des lignes ; mais aucune de ces transcriptions n'est exacte, et les seconds éditeurs de Gruter s'en sont bien aperçus ;

car ils ont ajouté à leur transcription la note suivante : « Corrupta hæc et perperam descripta; restitui debet ut legitur in sequenti n^o 11 ».

Et non-seulement ils donnent ensuite, sous ce n^o 11, une reproduction très-exacte de la transcription à laquelle Rulman attribue les nos d'ordre I, II et VI, mais encore ils l'entourent soigneusement d'un cadre rectangulaire et la placent : *Nemausi, AD PORTAM D. ANTONII, e Clusii schedis.* Voici quelle est leur reproduction :



II

Pour plus de sûreté, Gudín a pris soin d'ajouter encore, à côté de cette inscription, la note que je transcris ici :

« *Nemausi hanc vidi et contuli accurate descriptam, ex qua corrupta est illa proxime precedens, n^o 10 hujus paginae, quam frustra Nemausi quaeres.* Gud.

L'exactitude de ces indications ne peut donc pas être révoquée en doute, et cependant il y a plus encore, car une note ajoutée au texte qui précède

indique que d'autres transcriptions portent, au lieu des trois dernières lignes ci-dessus, les quatre lignes suivantes :

Aliae schedae, y est-il dit :

PONT · MAX · TRIB · POT
 VIII · IMP · II COS · IIII

P · P

RESTITUIT

II

Et, on le remarquera, l'inscription du milliaire appartenant aujourd'hui au musée de Nîmes et autrefois conservée, comme on l'a dit précédemment, *in propugnaculo portæ Coronalis*, se trouve alors reproduite *textuellement*. Par conséquent, il n'est plus permis d'en douter, il y avait, à Nîmes, deux milliaires d'Antonin, portant, tous les deux, le n^o II, et provenant par suite, l'un de la route de Narbonne et l'autre de la route de Beaucaire, et ces milliaires y étaient déposés, savoir :

Celui que le musée de Nîmes possède encore aujourd'hui, *à la porte de la Couronne*, et celui que Rulman et Gruter ont fait connaître, *à la porte Saint-Antoine*.

Ces deux milliaires étaient ainsi parfaitement distincts l'un de l'autre.

Le second est malheureusement détruit ou perdu aujourd'hui; mais la reproduction de son inscription n'en est pas moins exactement connue et doit être certainement conforme au texte de Rulman et à celui de Gruter, tel que je viens de le rapporter tout à l'heure.

D'un autre côté, puisque tous les milliaires d'Antonin provenant de la partie de la voie Domitienne comprise entre Nîmes et Narbonne ont eu leurs inscriptions constamment écrites *sur huit lignes*, tandis que tous ceux que nous avons déjà trouvés ou que nous trouvons maintenant sur la partie comprise entre Nîmes et Beaucaire n'en ont, au contraire, que *sept*, il semble naturel d'en conclure que c'était là une règle générale applicable à tous les milliaires du même empereur, et que par conséquent c'est le milliaire de la porte de la Couronne qui doit être considéré comme provenant de la route de Narbonne, précisément parce que son inscription est écrite sur huit lignes, tandis que, au contraire, c'est celui de la porte Saint-Antoine qui provient de la route de Beaucaire, parce que son inscription n'était écrite que sur sept lignes.

*2° — 11° Milliaire d'Antonin
portant le n° VI sur la voie qui allait de Nîmes à Beaucaire.*

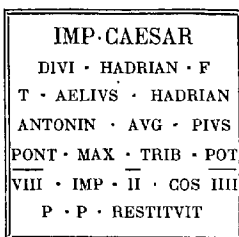
Faut-il considérer maintenant les deux inscriptions, n° V de Guiran et n° VI de Rulman, comme appartenant à deux milliaires distincts, à cause des légères différences que leurs transcriptions présentent, ou bien est-il préférable de les considérer, toutes les deux, comme se rapportant à un seul et même milliaire ?

La question ainsi posée ne me semble pas un seul instant douteuse; car il est incontestable que le milliaire auquel Rulman a donné le n° VI se

trouvait réellement, de son temps, comme il le déclare lui-même, au point où le chemin de Marguerittes à Manduel coupe la voie Romaine, c'est-à-dire, à très-peu près, sur son emplacement antique, où il avait été sans doute laissé lorsqu'on était venu chercher, en cet endroit, pour l'église de Lignan, les milliaires n° VI de Tibère et de Claude, retrouvés plus tard dans cette même église, et parce qu'il est encore plus incontestable que Guiran, qui, comme je l'ai rappelé précédemment, était retiré à *Manduel* au moment où il rédigeait son manuscrit, n'a pas pu ignorer l'existence de ce milliaire et a dû certainement le recueillir.

Le milliaire de Guiran est donc nécessairement le même que celui de Rulman; et si Guiran lui a donné seulement le n° V, en ayant soin de placer ce chiffre sur le côté gauche de l'inscription, il y a lieu de croire que c'est uniquement parce que le chiffre I, primitivement gravé sur le côté droit, n'y était déjà plus visible.

En d'autres termes, il semble évident que la destruction de ce chiffre I déjà constatée, dans le chapitre précédent, sur le milliaire n° VI de Tibère, a dû se produire ici de la même manière, et que par conséquent le texte donné par Guiran doit être définitivement admis et complété de la manière suivante, à l'aide des indications de Rulman :



VI

Il est presque certain, que cette inscription et celle d'Antonin n° II que j'ai rapportée tout à l'heure devaient se trouver enfermées, toutes les deux, comme celle de Manduel n° VII, dans un encadrement *carré*, puisqu'elles étaient écrites, toutes les deux, sur sept lignes seulement; en outre il semble également certain que le texte qui vient d'être transcrit doit être préféré à celui que Rulman attribue à ce même n° VI, parce que Guirran, dont l'exactitude est bien connue, avait ce texte sous les yeux, lorsqu'il l'a transcrit, et par conséquent a dû le copier d'une manière exacte. Rulman, au contraire, a transcrit de préférence le n° II qu'il avait à sa disposition à Nîmes même, et n'a dû faire aucune attention, si l'on veut bien tenir compte des usages de son temps, à la légère inexactitude qu'il commettait en assignant le même texte au milliaire n° VI.

En résumé donc, et malgré la perte actuelle de ces deux milliaires n° II et n° VI, j'ose me flatter

d'en avoir rétabli très-exactement *les deux inscriptions*.

Quel était maintenant, et en quel endroit se trouvait placé, le milliaire auquel Rulman attribue le n^o I, en donnant à l'inscription de ce milliaire le même texte qu'au n^o II ?

La question ainsi posée n'est pas facile à résoudre, et tous les doutes qu'elle soulève me semblent conserver leur entière valeur.

Il est d'abord incontestable que deux milliaires d'Antonin, portant tous les deux le n^o I, ont existé à l'époque romaine et ont été placés, l'un sur la route de Narbonne, et l'autre sur celle de Beaucaire. Mais la difficulté consiste ensuite à savoir si celui de la route de Beaucaire subsistait encore, lorsque Rulman a rédigé son manuscrit, et si c'est à lui que le n^o I de cet auteur doit être rapporté, ou si, au contraire, ce milliaire n'était pas, depuis longtemps, perdu ou détruit, lorsque Rulman s'est occupé de son travail, et si, par conséquent, ce n'est pas au milliaire n^o I de la route de Narbonne que cet auteur a réellement assigné le même texte qu'à son n^o II.

Grasser avait mentionné, lui aussi, et avait mentionné avant Rulman, les mêmes milliaires ; mais les renseignements qu'il fournit ne font qu'augmenter la difficulté, au lieu de la résoudre.

Voici, en effet l'inscription qu'il rapporte à la page 54 de sa Dissertation :

IMP · CAESAR

D · HADRIANI · F

T · ÆLIVS · HADRI

ANVS · ANTONIVS (*sic*)

AVG · PIVS

PONT · MAX · TRIB · POT

VIII · IMP · II · COS · III

P · P

RESTITVIT

I

Si les neuf lignes de cette inscription ont jamais pu exister, elles doivent être nécessairement rapportées au n° I de la route de Beaucaire, puisque la disposition des lignes est différente sur le n° I de la route de Narbonne; et en admettant cette attribution, rien n'a pu autoriser Rulman à déclarer, comme il l'a fait, qu'il existait un milliaire n° I portant la même inscription que son n° II; si, au contraire, comme je le crois, l'inscription rapportée par Grasser n'a jamais existé, telle qu'il l'a donnée, et si elle a été arbitrairement arrangée par lui, en prenant, *sur la route de Narbonne*, les cinq premières lignes du n° II et les quatre dernières du n° I, ensemble *neuf lignes*, qui n'ont certainement jamais été réunies, cette singulière façon d'agir suffit, en montrant, une fois de plus, avec quelle négligence nos prédécesseurs écrivaient quelquefois, pour entretenir tous les doutes; d'autant mieux qu'après avoir transcrit l'inscription qui précède, Grasser

ajoute encore , et cette fois, au moins, son erreur est bien évidente : « Sic et duæ aliæ similes inscriptiones exstant, quorum una habet RESTITUIT II, altera RESTITUIT VI ».

Quant à Reinesius , son intervention dans le débat est sans importance et sans valeur ; car il n'a fait que copier textuellement les fausses indications de Grasser.

En résumé, il me paraît résulter des longues explications qui précèdent :

1^o Que les milliaires I, II et III de la route de Narbonne, et n^o VI de celle de Beaucaire, non-seulement existaient, mais encore étaient parfaitement connus, puisque Guiran en a rapporté les inscriptions avec une grande exactitude ;

2^o Que le milliaire n^o II de la route de Beaucaire existait aussi et était également connu, puisque, de leur côté, Rulman et Gruter en ont rapporté l'inscription avec la même exactitude ;

3^o Que, néanmoins, Guiran et Rulman, malgré la connaissance qu'il avaient de ces deux milliaires n^o II, ayant leurs inscriptions écrites, l'une sur sept lignes seulement et l'autre sur huit, ont cependant trouvé inutile, après avoir copié une seule de ces deux inscriptions, de prendre la peine de transcrire l'autre qu'ils ont considérée comme suffisamment semblable ;

4^o Que Rulman a opéré encore de la même manière sur le n^o VI, auquel il s'est contenté d'assigner le même texte qu'à son n^o II, malgré les différences qui existent entre les deux textes ;

Et 5^o enfin, que Gruter et Reinesius ont agi avec plus de négligence encore, lorsqu'ils ont

adopté un texte qui n'a jamais existé et lorsqu'ils l'ont appliqué arbitrairement aux milliaires nos I, II et VI.

Ce qui suffit, ce me semble, pour rendre les deux solutions suivantes également admissibles :

Ou bien, il existait, sur la route de Beaucaire, un milliaire n° I, ayant son inscription écrite sur sept lignes et placée dans un encadrement carré, et, dans ce cas, les indications de Rulman peuvent être considérées comme exactes ; mais alors cet auteur a eu tort de ne tenir aucun compte des milliaires nos I et n° II de la route de Narbonne, qui ont leurs inscriptions écrites sur huit lignes ;

Ou bien ce milliaire n° I de la route de Beaucaire était depuis longtemps perdu ou détruit ; et alors c'est au n° I de la route de Narbonne que les indications de Rulman se rapportent, aussi bien que celles de Grasser, de Guiran et de Reinesius, malgré les différences qui existent entre ces indications et l'inscription réelle de ce milliaire de la route de Narbonne ; et comme il me semble absolument impossible de choisir, en ce moment, avec certitude, entre ces deux hypothèses, je me dispenserai, en fin de compte, de comprendre le milliaire n° I de la route de Beaucaire au nombre de ceux qui sont aujourd'hui perdus, après avoir été signalés antérieurement par les auteurs.

CHAPITRE IV.

Milliaires trouvés dans le département du Gard, en dehors de la voie Domitienne.

§ 1^{er}. — *Milliaire anépigraphe de Saint-Vincent.*

M. Pelet a signalé, le premier, aux pages 9 et 21 de son mémoire sur les *Colonnes itinéraires*, publié en 1853, une borne milliaire anépigraphe qui se trouvait alors sur le territoire de la commune de Jonquières, au nord de la route actuelle de Nîmes à Beaucaire et à 300 mètres seulement de distance du hameau de Saint-Vincent, dans une terre appartenant à M. Carcassonne.

Cette borne, malheureusement déplacée, en 1866, pour être transportée sur le bord du chemin vicinal, a été, plus malheureusement encore, coupée en deux, en 1871, et son fragment le plus considérable a été transformé ensuite en rouleau compresseur pour le service des chemins vicinaux.

Dans l'opinion de M. Pelet, l'embranchement sur lequel ce milliaire était autrefois placé se détachait de la voie Domitienne vers la fin du X^e mille, et se dirigeait, après avoir traversé le hameau de Saint-Vincent, vers un pont construit, à l'époque romaine, sur le Gardon, près de Remou-

lins, dont quelques vestiges subsistent encore, à 55 mètres en amont du pont suspendu actuel, par conséquent un peu au-dessous du pont du Gard.

Mais cette opinion n'a pas été admise par M. Charvet, dans son savant et consciencieux mémoire sur *Les Voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, où le milliaire de Saint-Vincent a été considéré, avec plus de vraisemblance peut-être, comme établi sur la voie qui reliait Uzès à Beaucaire, ou, mieux encore, Uzès à Arles, par Beaucaire.

Il est inutile, pour l'objet de mon travail, de rechercher, en ce moment, quelle est la plus exacte de ces deux appréciations, et il me suffit d'avoir constaté, en fait, la réalité de l'existence du milliaire que M. Pelet a signalé.

Mais comme il l'a attribué à la république, en l'assimilant à ceux que Polybe a vus, de son temps, sur la voie ouverte par les Romains entre Empurias et le Rhône, il me paraît indispensable de faire remarquer que cette attribution ne doit pas être acceptée, parce qu'il est bien certain que, sous la république et avant la conquête des Gaules, les Romains, intéressés seulement à ouvrir, pour le passage de leurs armées, une grande voie militaire entre l'Italie et l'Espagne, n'ont pas eu à s'occuper et ne se sont pas occupés des voies latérales.

Si donc le milliaire de Saint-Vincent pouvait être effectivement considéré comme contemporain de la république, il devrait être assimilé à un véritable milliaire gaulois, plutôt qu'à un milliaire romain.

Il n'en est rien cependant, ainsi qu'on va le voir, car les caractères extérieurs de ce milliaire suffisent pour l'identifier, avec certitude, aux milliaires d'Auguste ou de Claude.

Il provient d'abord de la même carrière que ces milliaires ; et, comme la longueur du morceau transformé en rouleau compresseur est exactement de 1^m50, quand celle de l'autre morceau, actuellement abandonné sur le bord du chemin vicinal, se réduit à 1^m40, il en résulte que la longueur primitive de ce milliaire était un peu supérieure à 2^m90 et, par conséquent, était égale à un décempède, comme celle des milliaires d'Auguste ou de Claude. En outre, la portion encore conservée se trouve taillée avec le même soin qu'à l'époque romaine, et sa circonférence, qui est de 2^m06, ne permet d'assigner à son diamètre que 9 palmes, comme pour les milliaires d'Auguste ou de Claude, quand on sait que le diamètre des milliaires anépigraphes de la république, s'élevait jusqu'à 2 pieds et demi, c'est-à-dire jusqu'à 10 palmes. Il n'est donc plus permis d'en douter, non seulement le milliaire anépigraphe de Saint-Vincent est un véritable milliaire romain, mais encore il est extrêmement probable, et je ne crains pas de dire certain, que c'est après avoir été transporté à pied d'œuvre, sur la voie Domitienne, pour y être employé comme milliaire d'Auguste ou de Claude, qu'il a été mis au rebut, pour un motif que nous n'avons plus les moyens de connaître aujourd'hui, et, que c'est, après cela seulement, qu'on a songé à l'utiliser, sur une voie transversale, en le laissant anépigraphe et en le

transportant sur cette voie, à un mille de distance de la voie Domitienne.

§ 2. — *Milliaire de Barjac.*

La collection épigraphique de la ville de Nîmes s'est enrichie, il y a une vingtaine d'années, d'un fragment de milliaire, trouvé en 1853, par notre excellent confrère et ami, M. Léon Alègre, à trois kilomètres environ de Barjac, sur la lisière d'un chemin abandonné, connu dans le pays sous le nom de *Chemin royal* et tracé en ligne droite, sur un plateau couvert de ruines, où la tradition place l'ancien Barjac.

Ce milliaire, en calcaire gris, est très-imparfaitement cylindrique, et ressemble plutôt à un rectangle, dont les angles ont été mal arrondis, qu'à un véritable cylindre; sa circonférence est de 1^m50 seulement et correspond ainsi à un diamètre moyen de 26 doigts romains. Sa base, autrefois enfoncée dans le sol, est rectangulaire sur 0^m52, ou 7 palmes de longueur, et sur 0^m,40 de hauteur; son inscription n'est pas encadrée et se prolonge jusqu'au niveau de la base; les lettres en sont mal tracées, suivant des directions qui ne sont pas toujours horizontales et qui présentent même quelquefois une légère inflexion, de manière à se trouver plus rapprochées entre elles, comme on peut le voir sur ma neuvième feuille, à une extrémité qu'à l'autre.

Tout le haut de ce milliaire est malheureusement perdu, et voici ce qui reste de son inscription ;

.....
NO AVG
PIO P P
TRIB POT
VII COS IV (*sic*)
M P XXXIII

(*Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1853-54, p. 141 ; et G. Charvet, *Voies romaines chez les Volkes-Arécomiques*, p. 83).

En rapprochant ce texte de celui d'un autre milliaire qui est maintenant debout sur la place publique de Cruas, en face de l'église, et sur lequel on lit :

IMP · CAES
T · AELIO · HADR
AVG · ANTON
PIO · P · P
TRIB · POT · VII
COS · III
M · P · XVII

Il est facile de voir que ces deux textes peuvent se compléter l'un par l'autre ; que, par conséquent, le milliaire de Barjac porterait, s'il était entier :

[IMP · CAES

T · AELIO · HADR

ANTONI]

NO AVG

PIO P P

TRIB · POT

VII COS IV

M P XXXIII

et qu'ainsi ce milliaire doit correspondre, comme tous ceux que nous avons trouvés sur la voie Domitienne, au IV^e consulat d'Antonin, c'est-à-dire à l'an de Rome 898 (145 ans après Jésus-Christ).

Lorsque M. Pelet a donné connaissance de cette découverte à l'Académie du Gard, il s'est cru autorisé à admettre que c'est en partant de Nîmes que la distance indiquée par ce milliaire avait été comptée, sur la route de Nîmes à Barjac. (Voyez les *Procès-verbaux* de cette Académie, année 1853-54, p. 144).

Mais c'est là une erreur manifeste, le XXXIII^e milliaire devant être placé, dans l'hypothèse admise par M. Pelet, à 48 kilomètres 889 mètres seulement de Nîmes, quand la distance réelle de Nîmes à Barjac, mesurée suivant l'ancienne voie romaine, est, au contraire, de 58 kilomètres au moins.

C'est donc en sens inverse, c'est-à-dire à partir de l'ancienne capitale des Helviens, Alba Augusta, représentée aujourd'hui par le village d'Alps, que la distance se trouve effectivement comptée sur

notre milliaire, lequel présente, en outre, certaines particularités qu'il semble nécessaire de noter ici.

Il est d'abord daté, comme on vient de le voir, de la même année que les milliaires d'Antonin provenant de la voie Domitienne et ne correspond cependant qu'au VII^e tribunat de cet empereur, quand les milliaires de la voie Domitienne correspondent au VIII^e; ce qui prouve que la réparation exécutée entre Alba-Augusta et Nîmes a dû être faite pendant la première moitié de l'année 145, avant la fin du VII^e tribunat d'Antonin (10 juillet 145), tandis que celle de la voie Domitienne a dû être postérieure et n'a été faite que dans la seconde moitié de la même année, par conséquent dans les premiers mois du VIII^e tribunat.

On a signalé ensuite, et je ne dois pas oublier de faire remarquer aussi, le mode de notation du chiffre IV, placé à la fin de l'inscription; car on ne regarde pas ordinairement l'usage de cette nouvelle forme comme remontant jusqu'à l'époque d'Antonin. Il semblerait donc que le chiffre IV ainsi écrit, dès l'année 145, sur le milliaire de Barjac, serait un des plus anciens exemples connus de l'emploi d'une pareille combinaison.

Dans tous les cas, il est bien certain que l'ancienne forme IIII n'a pas été abandonnée dès cette époque, et qu'elle a continué, au contraire, à subsister encore pendant très-longtemps. Il est surtout remarquable de la rencontrer sur le milliaire de Cruas, qui porte identiquement la même date que celui de Barjac.

Mais une dernière et plus importante observa-

tion est celle qui concerne la forme grammaticale, puisque les noms de l'empereur sont écrits au datif sur les inscriptions des milliaires de Barjac et de Cruas, quand on les trouve, au contraire, au nominatif sur celles des milliaires de la voie Domitienne.

On sait déjà que, sur cette dernière voie, le verbe, tantôt sous-entendu et tantôt formellement exprimé, est toujours l'un des suivants : FECIT, REFECIT, RESTITUIT, etc.; tandis que, dans le cas précédent, l'idée exprimée se rapproche de (DEDICATVS) ANTONINO; et nous nous trouvons ainsi en présence de deux rédactions complètement différentes l'une de l'autre, quoique se rapportant, en fait, à des milliaires du même empereur, placés, pendant la même année, sur deux routes peu éloignées l'une de l'autre et qui, dans tous les cas, viennent se réunir à Nîmes; d'où il semble nécessaire de conclure que ce ne doit pas être sans un motif sérieux qu'on a adopté, au même moment et dans des conditions en apparence identiques, des rédactions si différentes.

Mais en y regardant de plus près, il est aisé de reconnaître que, lorsqu'il s'agit de la voie Domitienne, l'empereur intervient directement, armé de toute son autorité, pour faire construire ou réparer, en son nom personnel et aux frais du trésor public, une route à laquelle il s'intéresse et dont la conservation est indispensable au service de l'État; ce qui fait qu'il est alors très-naturel de retrouver, sur les bornes milliaires placées dans de pareilles conditions; l'indication officielle de cette intervention directe, tandis que lorsqu'il

s'agit, au contraire, comme dans l'autre cas, d'une voie secondaire, beaucoup moins importante, intéressant seulement les localités qu'elle dessert et, par conséquent, construite ou réparée par des autorités locales agissant pour leur propre compte, avec leurs seules ressources et sans le concours de l'empereur, les indications des inscriptions mises par ces autorités sur leurs bornes milliaires doivent nécessairement différer de celles qui expriment l'action directe de l'empereur; aussi, voyons-nous qu'elles se réduisent finalement à l'expression d'une date, sous la forme d'une offrande faite à l'empereur lui-même, c'est-à-dire à l'État.

J'estime, en conséquence, qu'il convient de considérer, en thèse générale, les milliaires sur lesquels les noms des empereurs sont écrits au nominatif comme se rapportant aux voies principales de l'Empire; tandis que, à l'inverse, ceux où ces mêmes noms figurent au datif doivent appartenir aux voies de moindre importance, construites ou réparées par les soins des autorités provinciales, aux frais des localités que ces routes traversent.

Je ne dois pas négliger pourtant de faire remarquer que la théorie précédente semble contredite par le milliaire de Galère, trouvé sur les bords du Lez, à l'ouest de Substantion, et publié par M. Cazalis de Fondouce, sous le n° VII de la page 7 de son Mémoire; car ce milliaire portant le n° XXXI de la série à laquelle il appartient, et, de plus, trouvé, à l'ouest de Substantion, c'est-à-dire sur l'emplacement même du milliaire

n^o XXXI de la série d'Antonin, provient incontestablement de la voie Domitienne, quoique les noms de l'empereur n'y soient pas écrits au nominatif.

Mais, comme il est de très-petite dimension, puisqu'il n'a que 0^m30 de diamètre, et, qu'en outre, son inscription est *grossièrement gravée*, ainsi que M. Cazalis le déclare, la réalité de l'existence d'un semblable milliaire se réduit, si je ne me trompe, à prouver qu'il a été mis en place par une administration locale, n'ayant à sa disposition que de faibles ressources, et constate ainsi seulement que l'intervalle d'un siècle et demi, compris entre le règne d'Antonin et celui de Galère, a suffi pour changer complètement la situation administrative de la voie Domitienne, et pour faire passer le soin de l'entretien de cette voie, des mains de l'autorité centrale, alors préoccupée d'autres intérêts, dans celles des autorités provinciales, seules chargées désormais de pourvoir aux réparations des routes. Ce même milliaire démontre, en second lieu, et il ne sera pas inutile de le faire remarquer ici, que le point de départ du bornage de la portion comprise entre Nîmes et Narbonne, placé à Nîmes sous le règne d'Antonin, avait été conservé et subsistait encore, sous le règne de Galère, lorsque le xxx^e milliaire de ce prince a été mis en place.

CHAPITRE V.

Pierres antiques trouvées dans le département du Gard et considérées à tort comme ayant appartenu à des milliaires.

§ 1^{er}. — *Inscriptions.*

1^o Inscription en l'honneur de Dioclétien.

On lit l'inscription suivante :

IMP·CAES
C·VALERIO
DIOCLETIANO
P·FEL·INVIC
(1) (PONT) AVG
PONT·MAX

sur un fragment de colonne privé de sa partie inférieure, n'ayant dans cet état que 1^m,24 de hauteur sur 0^m,27 de diamètre, et conservé à Nîmes, dans le cavédium de la porte d'Auguste.

(1) Les quatre lettres mises ici entre parenthèses sont martelées sur l'inscription ; ce qui permet de croire que le lapicide, aussitôt après les avoir écrites, s'est aperçu qu'il venait d'oublier le mot AVG, et de commettre ainsi une faute qu'il s'est empressé de corriger à l'aide de ce martelage.

En reproduisant cette inscription dans son manuscrit, Rulman ne l'a accompagnée d'aucune explication et s'est contenté de la donner comme se trouvant de son temps au *quartier des Flottes*.

Guiran l'a rapportée aussi de la même manière, en faisant connaître seulement qu'elle était passée en son pouvoir : *in parva columna*, nous dit-il, *apud me*. Comme son manuscrit est divisé en chapitres et que l'inscription de Dioclétien est comprise dans le troisième, ayant pour titre : *Dedicationes imperatoribus factæ*, tandis que les milliaires y sont placés dans le chapitre VI, intitulé : *Opera et loca publica*, il est clair que ce savant antiquaire n'a pas considéré cette inscription comme appartenant à un milliaire. Quelques personnes cependant ont voulu le faire, depuis lors; mais leur erreur me semble complète et résulte, à la fois, si je ne me trompe, des faibles dimensions de la colonne qui porte cette inscription, de l'existence d'un astragale dans sa partie supérieure, de l'absence de toute indication de distance, et en dernier lieu enfin de ce que l'inscription, à peine marquée sur la pierre, y semble plutôt gravée avec la pointe d'un couteau qu'avec les outils d'un véritable lapicide.

« Si c'était là un milliaire de Dioclétien, dit avec raison M. Pelet, dans son *Catalogue des inscriptions du cavædium de la porte d'Auguste* (p. 10), ces espèces de monuments auraient considérablement dégénéré, dans l'espace d'un siècle et demi, tant par la forme de la pierre que par celle des lettres ».

En résumé donc, ce petit monument, quoique

dédié à l'empereur Dioclétien, me semble devoir être définitivement rayé de la liste des milliaires.

2^e Inscription en l'honneur de Julien.

La même conclusion doit être appliquée encore à une inscription dédiée à l'empereur Julien et considérée, par M. Cazalis de Fondouce, comme susceptible d'être rapportée à un milliaire de cet empereur.

Voici d'abord en quels termes M. Cazalis s'exprime, à la page 23, n^o XXII de son Mémoire :

« Gariel dit qu'il a été trouvé, dans les environs du pont Ambroix, *une colonne*, haute de 6 palmes et large de 2, sur laquelle on lisait les noms de l'empereur Julien ».

La vérité est cependant que, dans ce cas particulier, Gariel n'a parlé en aucune façon d'une colonne.

Après avoir reproduit le texte de trois inscriptions qui n'ont aucun rapport avec des milliaires, il s'est contenté d'ajouter :

« Alter vero *lapis* haud ita procul ab Ambrusiano ponte inventus est, senorum palmorum (6 pans ou environ 1^m,50) altitudine, binorum latitudine, in quo legitur :

IMP·CÆS·TIT·CLAUDIO IVLIANO VICTORI
AC TRIUMPH·FELICISS.

Je reconnais, sans beaucoup de peine, que Gariel désigne quelquefois sous ce nom de *lapis* les

milliaires eux-mêmes, auxquels il applique cependant, dans la plupart des cas, le nom plus exact de *columna*, et je ne refuse pas d'admettre qu'on peut, à la rigueur, identifier le texte rapporté par Gariel avec celui d'un véritable milliaire. On peut l'identifier aussi encore plus aisément avec celui que Séguier a transcrit sur la planche 12, n° I, de son manuscrit, de la manière suivante, et en le plaçant sur une colonne beaucoup plus petite que les autres milliaires :

IMP·CAES

FL·CLAUDIO

IVLIANO

VICT AC TR

PIO FELICI

SEMP AVG.

Mais, quand bien même on admettrait ces identifications, malgré les différences notables qu'on remarque entre les deux textes que je viens de reproduire, et malgré surtout la différence qui existe entre l'indication de Séguier, qui place sa colonne à Teillan, où elle ne se retrouve plus aujourd'hui, et celle de Gariel, qui a trouvé sa pierre non loin du pont Ambroix, cette concession elle-même ne modifierait en aucune manière la réalité des autres faits et n'empêcherait pas de rester, dans le cas actuel, identiquement dans la même situation que dans le cas précédent, c'est-à-dire en présence d'une très-petite colonne portant, à la vérité, les noms d'un empereur, mais parfaitement dépourvue, malgré cela, de toute indication de distance

et dont par conséquent l'attribution à un milliaire devient, par cela seul, extrêmement douteuse et très-difficile à admettre, alors surtout qu'il s'agit d'une inscription depuis longtemps perdue et qu'il est impossible de vérifier.

Par ces divers motifs, je ne crois pas qu'il soit permis de considérer en ce moment la découverte d'un milliaire de l'empereur Julien dans le Gard comme suffisamment démontrée, malgré l'opinion contraire émise dans le Mémoire de M. Cazalis de Fondouce.

§ 2. — *Fragments de colonne.*

1^o *Colonne de Saint-Gilles.*

Le mémoire de M. Pelet sur les *Colonnes itinéraires* contient le passage suivant, sous le n^o 18, de la page 64 :

« Dans le chœur de l'ancienne église démolie de Saint-Gilles, on a réuni tous les fragments d'antiquités trouvés dans les environs ; parmi ces débris, on voit une portion de fût de plus de 1 mètre de longueur sur 0^m,55 de diamètre, *qui a évidemment appartenu à un milliaire* ; l'inscription n'existe plus, mais on aperçoit encore le cadre qui l'entourait ; nous jugeons, par ses dimensions, que ce fragment doit être compris parmi les milliaires de Claude ».

Mais une pareille appréciation est complètement inacceptable; car le fragment de colonne dont parle M. Pelet a été trouvé, il y a une trentaine d'années, sous l'ancien perron de l'église, au moment des fouilles qui furent faites pour l'établissement du perron actuel, et tout porte à croire que ce fragment ne peut provenir que de l'ancienne église, et même qu'il provient réellement de la porte latérale du nord qui était décorée et ornée de colonnes comme la porte de la façade principale.

Il fallait d'ailleurs, on en conviendra, être bien résolu, comme M. Pelet, à voir partout des milliaires pour en placer un, sur d'aussi faibles indices, à Saint-Gilles, où l'on sait qu'aucune voie romaine n'a jamais abouti.

2^o Colonnes placées à l'entrée de la carrière de la Lègue.

Il existe, sur les côteaux qui s'élèvent au nord de la ville de Nîmes, une carrière connue sous le nom de *la Lègue*, qui est encore exploitée aujourd'hui, après l'avoir été très-certainement à l'époque romaine. Deux énormes colonnes cylindriques, couronnées d'un simple bandeau également cylindrique, sont placées à droite et à gauche de l'entrée de cette carrière et sont depuis longtemps considérées, dans le pays, comme d'anciens milliaires anépigraphes, mais cette attribution ne me semble pas admissible.

Ces colonnes ont de 3^m,24 à 3^m,25 de circonférence, et par conséquent leur diamètre correspond *très-exactement* à 3 pieds $\frac{1}{2}$ romains; le ban-

deau qui les couronne a lui-même un demi-pied de hauteur, et leur hauteur totale est, en tenant compte de la partie enfoncée dans le sol, pour la colonne de droite, un peu supérieure et pour la colonne de gauche un peu inférieure à 8 pieds romains, ce qui permet de supposer que ces colonnes ont été taillées pour présenter, *après leur mise en place*, une hauteur exacte de 7 pieds sur un diamètre de 3 pieds $\frac{1}{2}$, égal par conséquent à la moitié de leur hauteur.

Toutes ces dimensions se trouvant ainsi exprimées très-rigoureusement en mesures romaines, il est très-naturel d'en conclure que c'est réellement à l'époque romaine que les colonnes dont il s'agit ont été taillées, et cela avec d'autant plus de raison qu'il est à peu près impossible de croire que de pareils blocs ont pu être extraits et travaillés, à une époque plus rapprochée de nous, dans le seul but de les placer, en guise de pieds-droits, à l'entrée de la carrière.

Mais ni leur origine romaine, quelque démontrée qu'on la suppose, ni même leur hauteur totale égale à celle des milliaires de la république, ne peuvent suffire, à mon avis, pour donner le droit de considérer les colonnes de la Lègue comme de véritables milliaires; car ces colonnes ont, ainsi qu'on l'a déjà vu, 3 pieds $\frac{1}{2}$ de diamètre, quand on sait que les milliaires de la république placés sur la voie Domitienne n'avaient eux-mêmes que 2 pieds $\frac{1}{2}$; et cette différence d'un pied, dans la longueur du diamètre, est certainement trop considérable pour qu'aucune assimilation puisse être raisonnablement admise en pareil cas.

CHAPITRE VI.

Résumé et conséquences des faits exposés dans les Chapitres qui précèdent.

En comparant entre elles les diverses bornes milliaires dont je me suis déjà occupé dans les chapitres qui précèdent, et en les comparant surtout à celle de Galère dont j'ai déjà eu à m'occuper, il n'est pas difficile de reconnaître que l'importance d'abord considérable accordée à ces monuments n'a jamais cessé de décroître et qu'ils sont ainsi tombés peu à peu et d'une manière continue, depuis Auguste jusqu'à Galère, c'est-à-dire dans un intervalle d'environ trois siècles, de la plus grande perfection à la plus extrême décadence.

Sous la république, c'était seulement par leur masse que les milliaires se faisaient remarquer ; au contraire, sous Auguste, c'était autant par les moindres détails de leur exécution que par leur ensemble même qu'ils pouvaient être distingués. Non-seulement leurs inscriptions étaient alors tracées en belles lettres capitales profondément gravées, mais encore toutes les dimensions de ces milliaires, en y comprenant même celles des lignes et des interlignes, étaient étudiées et réglées, ainsi qu'on l'a vu, avec tant de soin, que rien ne se

trouvait abandonné à l'arbitraire des ouvriers et des lapicides, et que j'ai déjà pu considérer les milliaires d'Auguste, trouvés dans le département du Gard, comme extraits, pour ainsi dire, d'un seul et même moule.

Il ne faut pas perdre de vue, cependant, lorsqu'on étudie à la fois ceux du Gard et ceux de l'Hérault, que le texte des inscriptions de ces milliaires, quoique toujours identique au fond, diffère cependant dans la forme, suivant qu'il s'agit de l'un de ces départements ou de l'autre; mais comme, dans chacun de ces deux cas, les inscriptions sont toujours rigoureusement semblables entre elles, il est clair que les variations qu'elles présentent, quand on passe d'un département à l'autre, ne résultent pas d'un défaut de soin ou d'une tolérance quelconque accordée aux lapicides, mais proviennent uniquement de la différence des modèles imposés à ces ouvriers, lorsqu'on a voulu, soit réduire, comme dans l'Hérault, la hauteur totale des inscriptions à 25 doigts, soit, au contraire, l'élever, comme dans le Gard, jusqu'à 36 doigts.

Les milliaires de Tibère, quoique placés trente-quatre ans seulement après ceux d'Auguste, n'ont été exécutés ni avec le même soin, ni avec la même rigueur. Leurs inscriptions reproduisent cependant le même texte d'une manière identique, et l'on a pris soin d'y observer religieusement la même division des lignes. On y remarque aussi, comme à l'époque d'Auguste, un peu plus d'ampleur sur les inscriptions du Gard que sur celles de l'Hérault, puisque les premières, compo-

sées de six lignes de six doigts chacune , ont ainsi 36 lignes de hauteur totale, comme sur les milliaires d'Auguste (voyez les milliaires de Tibère portant les nos VI et VII sur la section de Beaucaire), tandis que les secondes, quoique composées aussi de six lignes , n'ont que cinq doigts en moyenne par ligne et ensemble 30 doigts seulement, et sont ainsi susceptibles d'être comparées à celles des milliaires d'Auguste, qui ont 25 doigts pour cinq lignes (voyez les milliaires nos LXVIII et LXXIII sur la cinquième feuille de mes dessins).

Mais , dans toutes les inscriptions des milliaires de Tibère , les lettres sont déjà gravées avec moins de soin et moins de profondeur que dans celles des milliaires d'Auguste.

Il convient aussi de remarquer, sur les milliaires eux-mêmes de Tibère , une rigueur beaucoup moindre dans l'exécution de ces monuments dont les sections horizontales ont leurs côtés établis, tantôt dans le rapport de 4 à 3 , en leur donnant soit 40 doigts sur 30 , comme sur le milliaire n° LXXXVII , soit seulement 36 doigts sur 27 , comme sur les milliaires nos VIII et XIII , et tantôt dans le rapport de 3 à 2 , en leur assignant seulement 36 doigts sur 18 , comme sur le milliaire n° 6 de Lignan.

Les milliaires de Claude, qui ne sont séparés de ceux de Tibère que par un intervalle de neuf ans, ont été exécutés , à leur tour , sans viser à plus de précision et même en laissant aux lapicides une liberté fort grande dont ils ont largement usé. Ainsi , par exemple, pour ne considérer d'abord que les dimensions des encadrements

rectangulaires dans lesquels les inscriptions sont placées, nous avons vu ces dimensions varier, non-seulement d'une manière absolue, les unes par rapport aux autres, mais encore dans leurs proportions relatives, qui ont été établies de la manière suivante :

Comme 3 est à 4, sur le 9^e milliaire de notre série;

Comme 4 est à 5, sur le 10^e;

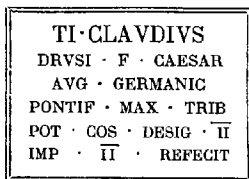
Comme 5 est à 6, sur les 7^e, 16^e et 17^e;

Comme 7 est à 8, sur les 2^e, 5^e, 11^e, 12^e et 13^e;

Comme 7 est à 9, sur le 1^{er};

et comme 8 est à 9, sur le 3^e.

Quant aux inscriptions considérées en elles-mêmes, leur type principal paraît être celui-ci :

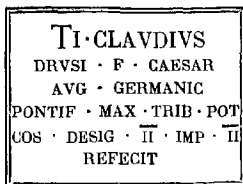


qui se rencontre plus fréquemment que les autres ; que nous avons constaté en particulier sur les nos 2, 5, 10, 13 et 17 de notre série, et qui, en outre, a été reproduit sur le n^o 3, avec la lettre P dans le bas, en dehors du cadre, sur le n^o 6, avec le chiffre LXXXV, et sur le n^o 12, en y écrivant, à la dernière ligne, REFEC seulement au lieu de REFECIT. Quand la longueur du cadre l'a

permis, ce type a été modifié en y mettant GERMANICVS en toutes lettres au lieu de GERMANIC., comme sur les milliaires portant les nos 1, 9, 11, 16 et 18; et lorsque, au contraire, le cadre s'est trouvé réduit à ses plus petites dimensions, comme sur le le no 7 de Milhau, aujourd'hui à Nimes, le chiffre II de la fin de la 5^e ligne, a été transporté au commencement de la 6^e, et les dernières lettres des 1^{re}, 2^e et 4^e lignes ont été placées en dehors du cadre de la manière indiquée ci-après :



Enfin, un nouveau type, sensiblement différent des autres et que je reproduis ici, nous a été conservé sur les milliaires nos 14 et 15 encore debout dans l'église de Saint-Laurent-de-Jonquières.



Il est cependant nécessaire de constater que , malgré la faculté ainsi accordée aux lapicides de modifier, à leur gré, le type primitivement adopté, les dimensions générales des milliaires de Claude sont toujours restées sensiblement conformes à celles des milliaires d'Auguste, quoiqu'il soit possible d'y constater, si l'on veut, une légère tendance à l'amoindrissement.

Mais cette tendance ne peut plus être contestée pour les milliaires placés, sur la voie romaine, un siècle après ceux de Claude, sous le règne d'Antonin, et, en particulier, quand on considère celui qui porte le n° I, du côté de Narbonne, puisque le diamètre de ce milliaire a été réduit à 2 pieds seulement, ou, en d'autres termes, à 8 palmes, au lieu de 9, quand sa hauteur totale atteint à peine 7 pieds. Et puisque, d'un autre côté, les différences considérables qu'on peut observer entre les dimensions des milliaires placés, au même moment, au nom du même empereur et sur la même route, suffisent amplement pour démontrer qu'on ne tenait déjà plus autant à l'ancienne uniformité, et qu'on s'appliquait, au contraire, davantage à utiliser, dans un but d'économie, tous les blocs que le hasard de l'exploitation des carrières rendait disponibles, sans prendre la peine de les ramener, comme autrefois, à des dimensions plus uniformes, en retaillant les plus grands et en rebutant les plus petits.

Quant à la liberté d'action laissée aux lapicides pour les détails de leur œuvre, elle était certainement plus grande, s'il est possible, qu'à l'époque précédente; car les sept inscriptions d'Antonin,

qui sont parvenues intactes jusqu'à nous, ou que j'ai pu reconstituer avec certitude, quoique portant toutes identiquement le même texte, se trouvent néanmoins écrites de six manières différentes, que je reproduis ici :

1° Du côté de Narbonne, sur 8 lignes dans des encadrements rectangulaires.

<p>IMP·CAESAR D<small>IV</small>I·HADRIANI F·T·AELIVS HADRI ANVS ANTON<small>IN</small>VS AVG·PIVS PONT MAX TRIB POT <u>VIII</u> IMP <u>II</u> COS·<u>IIII</u> P·P·RESTITVIT</p>	<p>IMP·CAESAR D<small>IV</small>I HADRIANI F T·AELIVS·HADRIAN ANTON<small>IN</small>VS·AVG·PIVS PONT·MAX·TRIB·POT <u>VIII</u>·IMP·<u>II</u>·COS·<u>IIII</u> P·P RESTITVIT</p>
---	--

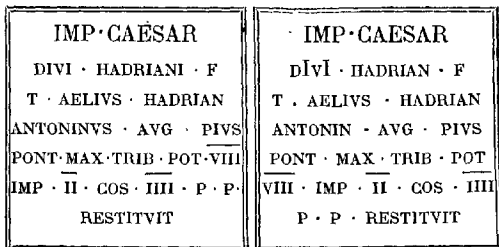
I

II et VIII

<p>IMP CAESAR D<small>IV</small>I HADRIANI F T AELIVS HADRI ANVS ANTONIN AVG·PIVS PONT MAX TRIB POT <u>VIII</u> IMP <u>II</u> COS <u>IIII</u> P P·RESTITVIT</p>
--

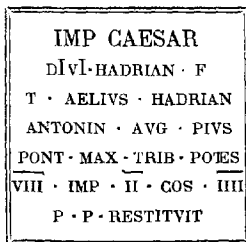
III

2° Du côté de Beaucaire, sur 7 lignes seulement
dans des encadrements carrés.



II

VI



VII

Aucun milliaire romain postérieur à Antonin n'a jamais été trouvé dans le département du Gard ; et cette absence totale de milliaires peut conduire à penser que les successeurs de ce prince, après avoir renoncé à s'occuper directement de la voie Domitienne, en ont laissé la

charge aux localités traversées ; que la nouvelle charge , ainsi imposée , n'a pas été acceptée sans une certaine résistance ; et que , pendant longtemps , les réparations ont dû être ou nulles , ou du moins insuffisantes.

Les mêmes faits ont , d'ailleurs , été constatés , pour la même époque , dans le département de l'Hérault ; et si , dans ces derniers temps , le hasard y a fait découvrir , exceptionnellement , un milliaire unique de Galère , ce milliaire ne peut servir , si je ne me trompe , qu'à confirmer mon hypothèse , puisqu'il montre , par ses faibles dimensions et par son inscription *grossièrement gravée* , au datif , qu'il se rapporte à un travail essentiellement local , et qui se réduisait peut-être à la réparation du pont du Lez , auprès duquel ce milliaire a été rencontré. Dans tous les cas , sa découverte suffit pour faire comprendre à quel degré de décadence la construction des milliaires était déjà parvenue , un siècle et demi après Antonin.

Toutefois , et quoiqu'il soit bien certain qu'on n'attachait plus alors autant d'importance que précédemment à cette construction des milliaires , il est pourtant hors de doute qu'on a continué à respecter et à conserver très-soigneusement et pendant très-longtemps tous ceux qui avaient été placés dans l'origine ; et qu'ils ont été conservés ainsi au moins jusqu'à l'époque où l'on a été conduit forcément à abandonner , d'une manière définitive , l'usage du mille romain , par suite de la réforme métrique , ordonnée par Charlemagne , lorsqu'il a prescrit de substituer partout au pied

romain antique l'ancien pied national gaulois (aujourd'hui pied-de-Roi).

Mais avant de démontrer ce fait et pour pouvoir le faire avec plus d'avantage, j'ai besoin de rappeler au préalable, qu'au nombre des 50 milliaires romains dont l'existence a été constatée dans ce mémoire, j'en ai déjà signalé 21 conservés dans des églises, savoir :

Dix dans trois églises depuis longtemps détruites et dont il ne reste plus de traces :

6 dans l'église de Saint-Martin-de-Quart;	} Ensemble 10
2 dans celle de Saint-Thomas-de-Côloures;	
et 2 dans celle de Notre-Dame-de-Lignan.	

Huit dans quatre anciennes églises reconstruites de notre temps, pour être agrandies ou pour être refaites sur d'autres emplacements :

2 dans celle de Milhau ;	} Ensemble 8
2 dans celle de Manduel ;	
2 dans celle de Redessan ;	
et 2 dans la collégiale de Beaucaire.	

Et enfin trois, dans des églises encore livrées au cultes :

1 dans l'église de Bernis ;	} Ensemble 3
et 2 dans celle de Saint-Laurent-de-Jonquières.	

Et au total comme ci-dessus..... 21

Ainsi, les constructeurs de nos premières églises ont trouvé sur la voie romaine, un nombre

considérable de milliaires qui avaient été conservés jusqu'à eux et qu'il leur a été permis de prendre et d'utiliser alors ; — mais ce fait s'est produit à une époque évidemment postérieure à Charlemagne et remontant, tout au plus, jusqu'au x^e, et même seulement jusqu'au xi^e siècle de notre ère.

En même temps, on le remarquera, *aucun* des 21 milliaires ainsi enlevés à la voie romaine pour être transportés dans des églises, ne provient des emplacements dont les milliaires ont servi à déterminer des limites communales, emplacements qui portaient, comme on l'a déjà vu, du côté de Narbonne, les nos LXXVIII, LXXVIII, LXXX, LXXXI, LXXXII et LXXXVII de la série de Tibère, et, du côté de Beaucaire, les nos V et VIII.

D'où il semble naturel de conclure qu'à l'époque même où l'on a commencé à prendre les milliaires de la voie romaine pour les employer à la construction des églises, on a soigneusement respecté ceux qui servaient alors à marquer les limites communales. Et il y a plus encore, car ces milliaires eux-mêmes ne se trouvent qu'en très-petite quantité et dans des conditions tout-à-fait exceptionnelles, parmi ceux qui ont été empruntés à la voie Domitienne pour d'autres usages, et qui sont ainsi parvenus jusqu'à nous, au nombre de 29 (50 moins 21).

On a déjà vu, en effet, que, parmi ces 29 milliaires, on n'en peut finalement compter que *quatre* ayant marqué autrefois ou marquant encore

aujourd'hui des limites communales, et que ces quatre milliaires sont :

1^o Celui qui est encore debout sur l'ancienne ligne séparative des diocèses de Nîmes et d'Arles ;

2^o Le n^o LXXXVII de Tibère, que M. Pelet a pu voir détruire sur son ancien emplacement ;

3^o Le n^o LXXVIII, transporté dans ces derniers temps à Aiguesvives ;

Et 4^o enfin le n^o LXXVIII, que nous avons pu retrouver dans le lit du Rhône, à Codognan, mais qui, aussi bien que le précédent, n'a été certainement déplacé qu'à une époque extrêmement rapprochée de la nôtre.

Il y a donc lieu de considérer comme démontré que, parmi les milliaires parvenus jusqu'à nous, après avoir été empruntés à la voie romaine, soit pour la construction des églises, soit pour d'autres usages, on ne trouve à proprement parler aucun de ceux qui servaient à marquer des limites communales. Et la conséquence de tous ces faits est incontestablement que les milliaires romains de la voie Domitienne ont *tous* été conservés, comme je l'ai déjà dit, sur cette voie, jusqu'à une époque postérieure à Charlemagne ; qu'on a seulement alors commencé à en enlever quelques-uns pour les employer à la construction des églises, en ayant soin de respecter ceux qui marquaient des limites communales ; et qu'enfin, si l'enlèvement de quelques autres milliaires a pu être autorisé plus tard pour divers usages, ce n'est que bien longtemps après et toujours en respectant ceux qui marquaient des limites, la destruction finale de ceux-ci devant être attribuée à

l'action lente du temps, bien plus sans doute qu'à la main des hommes.

Une dernière conséquence fort remarquable peut être déduite encore du fait de la conservation des milliaires romains. Elle se rapporte à la détermination exacte du mille antique effectivement employé, à l'époque romaine, dans la Gaule narbonnaise.

Les auteurs modernes, qui ont étudié la voie Domitienne, dans sa partie située entre Narbonne et Beaucaire, se sont presque tous appliqués à cette recherche.

Maffei, qui a fait mesurer, dans ce but, comme on l'a vu dans le deuxième chapitre de ce mémoire, l'intervalle compris entre les milliaires n^o VIII de Tibère, et n^o X d'Auguste, n'a pu assigner ainsi au mille romain qu'une longueur un peu trop faible, parce qu'il est facile de comprendre que la véritable longueur du mille ne peut être obtenue qu'en la prenant entre deux milliaires *du même empereur*. Il semble dès lors nécessaire d'augmenter un peu celle de 756 toises, ou, ce qui est la même chose, de 1473^m47, assignée par Maffei au mille, et d'y ajouter l'intervalle qui existe, sur l'emplacement n^o X, entre le milliaire d'Auguste et celui de Tibère. Il faut, par conséquent, élever cette longueur jusqu'à 1474^m50 au moins, en ne comptant qu'un mètre ou environ de distance entre ces deux milliaires.

Cependant Astruc, qui, de son côté, a pris soin de faire mesurer directement l'intervalle compris entre les milliaires n^o VIII et n^o X *de Tibère*, et

qui, par conséquent, aurait dû trouver entre eux une distance plus grande que celle qui a été obtenue par Maffei, n'y a trouvé, au contraire que 754 toises, soit 1469^m67, et a fait de grands efforts pour prouver que cette mesure doit être considérée comme plus exacte que l'autre.

Ménard, adoptant, quelques années après, les conclusions d'Astruc, les a appuyées de son autorité; M. Blaud, à la page 8 de son mémoire, est allé plus loin encore, et n'a pas craint de réduire la longueur du mille romain à 752 toises, c'est-à-dire à 1465^m67 seulement, ce qui est une erreur manifeste. En dernier lieu, M. Pelet, intervenant à son tour, a donné la préférence à une quatrième mesure prise directement, dans des temps plus rapprochés de nous, par M. Emilien Dumas, lorsqu'il a publié sa belle carte géologique du département du Gard.

Cette mesure fixe à 1472^m50 l'intervalle compris entre le milliaire n° VIII de Tibère et le milliaire n° X d'Auguste, et se trouve, comme on le voit, supérieure à celle d'Astruc et inférieure à celle de Maffei; ce qui permet déjà de la considérer comme s'approchant beaucoup de la vérité. J'ai tenu cependant à la vérifier moi-même, et un dernier chainage fait avec beaucoup de soin, sous mes yeux, m'en a démontré la parfaite exactitude, et me permet ainsi d'assigner en définitive 1474 mètres, à la distance comprise entre les milliaires n° VIII et n° X *de l'empereur Tibère*.

Mais l'exactitude de cette mesure est loin de suffire, à mon avis, pour donner le droit d'assigner rigoureusement 1474 mètres à la longueur

du mille romain, en usage dans la Gaule narbonnaise, aux époques d'Auguste et de Tibère; car il est hors de doute que les bornes milliaires n'étaient pas et ne pouvaient pas être toutes rigoureusement placées, sur les routes, à des distances mathématiquement égales, et que, par conséquent, il serait fort étrange que cette longueur de 1474 mètres, réellement comprise entre deux milliaires consécutifs, portant les nos VIII et X, se trouvât, par hasard, identiquement égale à la longueur théorique du mille romain. †

Il était donc nécessaire, malgré l'extrême vraisemblance de cette observation, d'en vérifier directement l'exactitude, et j'ai prolongé, dans ce but, mon chainage jusqu'au milliaire no XIII. J'ai pu constater ainsi qu'il existe effectivement une distance totale de 4432 mètres entre les bornes X et no XIII de Tibère, et que, par conséquent, la longueur *moyenne* de chacun des trois milles romains compris entre ces deux bornes, doit être portée à $\frac{4432}{3}$; ce qui revient à dire, en d'autres termes, qu'elle doit être élevée jusqu'à 1477 mètres, au lieu de 1474^m seulement. Si, pour plus de précision, on veut opérer sur la distance entière comprise entre les milliaires nos VIII et XIII de Tibère, on trouve alors cette distance égale à 5.906 mètres, et la valeur *moyenne* du mille qui en résulte se réduit, dans ce cas, à $\frac{5\ 906}{4}$, c'est-à-dire à 1476^m50.

Cette dernière expression du mille, correspondant à un pied de 0^m295.3 de longueur, est, comme on le voit, un peu inférieure à celle de 1481^m50 correspondant à un pied de 0^m296.3,

qui est celui que l'on regarde généralement aujourd'hui comme le véritable pied romain antique. Je considère néanmoins cette expression de 1476^m50 comme aussi rapprochée que possible de la vérité, et même comme tout-à-fait exacte aux époques d'Auguste et de Tibère, par rapport à la Gaule narbonnaise.

En premier lieu, parce qu'il est incontestable à mes yeux que le pied romain n'a pas eu, *dès son origine*, cette longueur de 0^m296.3 qui, si je ne me trompe, n'a pu lui être assignée que dans les derniers temps de Rome.

En second lieu, parce qu'une longue persistance des anciens usages dans les provinces n'a rien qui puisse surprendre, et parce qu'il est ainsi plus naturel de croire que la longueur du pied romain pouvait être déjà réglée depuis longtemps à Rome au taux de 0^m,296 millimètres et au-dessus, quand on lui conservait encore, dans les provinces, son ancienne longueur de 0^m295 et même une longueur un peu moindre.

Et, en troisième lieu enfin, parce que la réalité de la conservation de cet ancien pied est d'autant plus admissible, pour ce qui concerne les provinces, qu'on en retrouve encore aujourd'hui des preuves sur un grand nombre de points. C'est ainsi, par exemple, qu'en Suisse, avant la réforme votée par l'assemblée fédérale, le 23 décembre 1851, le pied de Neuchâtel n'avait que 0^m294, et que ceux de Berne et d'Iverdon n'avaient eux-mêmes que 0^m293, quoique dérivant d'une manière certaine d'un pied romain antique.

L'ancien pied de Suède, de 0^m296 de longueur,

est aussi très-certainement un pied romain conservé sans altération jusqu'à nous. Mais ce dernier pied est, comme on va le voir, un pied *rigoureusement géographique*, et, par conséquent, n'a dû être introduit, en Suède, que très-longtemps après l'importation du pied romain en Suisse.

J'ai déjà insisté bien des fois sur ces considérations, et il me semble, malgré cela, nécessaire d'y insister encore une dernière fois, en reproduisant ici ce que j'écrivais, en 1868, sur le même sujet, dans mon *Etude des dimensions du grand temple de Pæstum* :

« La véritable longueur du pied parthénonien, disais-je alors, n'est pas supérieure et peut être considérée comme rigoureusement égale à 0^m307 seulement; ce qui revient à dire que la longueur de l'*ancien pied italique* doit être égale, de son côté, aux $\frac{24}{25}$ de 0^m307, c'est-à-dire à 0^m294^{mm}72.

» Je me hâte de reconnaître qu'en opérant de cette manière, je suis en contradiction complète avec Gosselin, avec M. Vazquez Queipo et avec les plus savants métrologues modernes, qui assignent, *dans tous les temps*, au pied grec une longueur de 0^m308^{mm}6, et, par conséquent, au pied romain une longueur de 0^m296^{mm}3; je vais même plus loin encore, car je concède volontiers à ces métrologues que, lorsqu'il s'agit d'une époque *plus rapprochée de la nôtre*, les expressions qu'ils adoptent et qui sont, l'une aussi bien que l'autre, *rigoureusement géographiques*, doivent être considérées comme vraiment incontestables, ainsi que je l'ai démontré moi-même dans deux mémoires spéciaux.

» Malgré cela, il ne semble pas difficile de comprendre que, lorsqu'on remonte jusqu'à l'origine de la nationalité romaine, la même rigueur n'existe plus, et, je ne crains pas de le dire, ne peut plus exister.

» A cette époque, en effet, rien ne peut autoriser à raisonner comme les métrologues modernes. Ils savent que la longueur d'un degré terrestre est rigoureusement égale à 111.111 mètres, et comme ce degré contient, d'après les anciens géographes, 600 stades grecs ou, ce qui est la même chose, 75 milles romains, ils n'hésitent pas à dire qu'un stade grec est égal à $\frac{111\ 111^m}{600} = 185^m18$ et qu'un mille romain est égal à $\frac{111\ 111^m}{75} = 1.481^m50$; d'où ils s'empressent de tirer cette conséquence, à leurs yeux aussi rigoureuse qu'un théorème de géométrie, qu'un pied grec est égal à $\frac{185-18}{600} = 0^m308^{\text{mm}}6$, puisqu'un stade contient lui-même 600 pieds grecs, et qu'un pied romain est égal à $\frac{1481-50}{5000} = 0^m296^{\text{mm}}3$, puisqu'un mille contient, de son côté, 5.000 pieds romains.

» Mais comment ne pas voir que ni les Romains de Romulus, ni les Grecs de Périclès ne pouvaient être en état de connaître la longueur du degré terrestre avec la même précision que nous, et que, par conséquent, les unités de mesure qu'ils employaient n'étaient pas et ne pouvaient pas être *rigoureusement géographiques*?

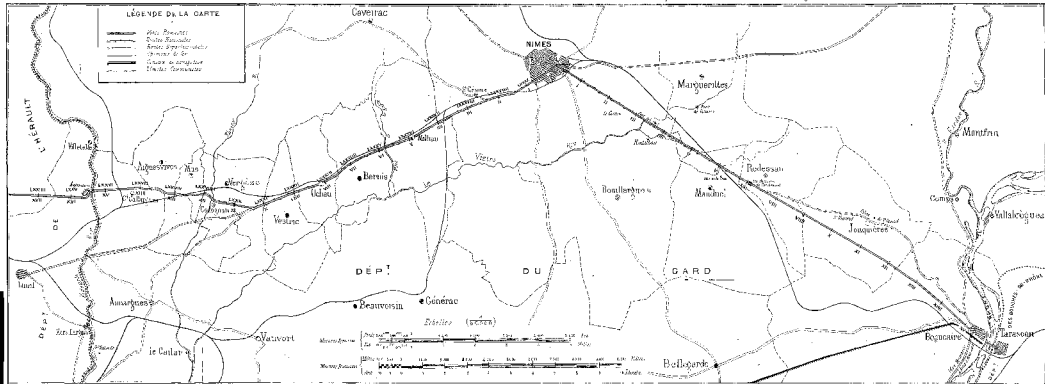
» Sans doute, il n'en était plus de même au siècle d'Auguste, et c'est précisément ce qui peut justifier la théorie moderne; mais elle n'est vraie, je le répète, que d'une manière restreinte, et il

faut surtout la repousser, quand on veut, l'appliquer aux époques les plus reculées.

» Il est donc indispensable de le reconnaître, le véritable pied de l'ancienne Rome n'est pas celui que Gosselin et Vasquez Queipo font connaître; c'est, au contraire, celui que Lucas Petus a déterminé par la comparaison de trois étalons antiques sensiblement égaux entre eux, puisque la longueur de ce pied, qui est précisément égale à $130 \text{ lignes} - \frac{7}{10}$ du pied de Paris, correspond, avec la plus grande exactitude, à celle de $0^m294^{mm}72$ que l'on déduit du pied grec parthénonien, réglé lui-même à 0^m307 .

» L'étude des dimensions du grand temple de Paestum confirmera tout à l'heure cette conclusion de la manière la plus positive, comme l'étude des monuments de Métafonte est déjà venue la confirmer une première fois, etc., etc. ».

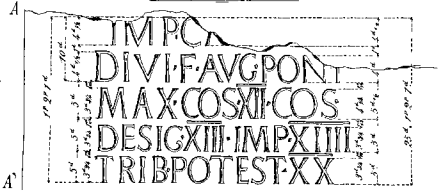
En conséquence, et en appuyant surtout cette opinion sur l'exactitude des chaînages que je viens de faire connaître, je conclus en disant qu'à l'époque même où le mille romain, *rigoureusement géographique*, de 1481^m50 de longueur, était déjà adopté à Rome, l'unité métrique ainsi réglée n'était pas encore en usage dans la Gaule narbonnaise, où elle n'est peut-être jamais parvenue, et que l'on y employait toujours le mille romain antique de 1.476^m50 au plus de longueur.



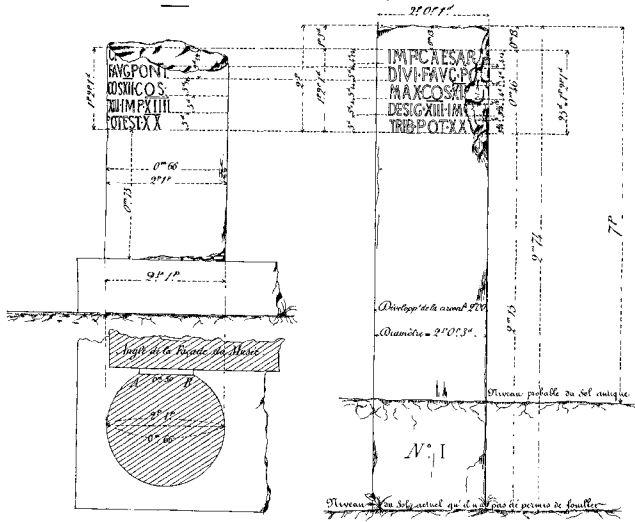
Milliaires d'Auguste
Réduits au 20^e de leur grandeur

Développement de l'Inscription
du Milliaire de Montpellier,
Réduit au 10^e de sa grandeur.

Nota. La ligne AA' correspond à l'angle marqué A sur le plan.

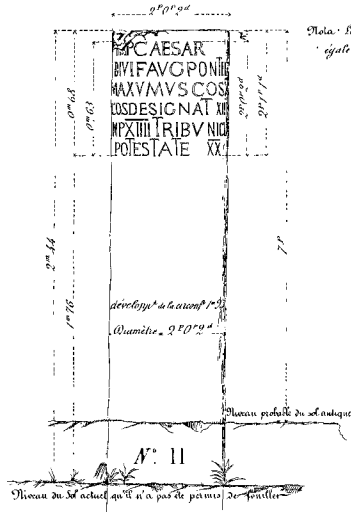


Fragment de Milliaire appartenant au Musée de Montpellier. Milliaire conservé dans le parc du Grand Collège.



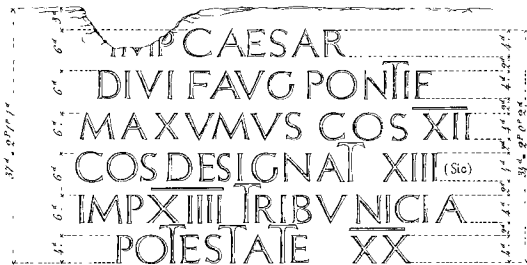
Ch. Lamoignon

Milliaire d'Auguste
conservé dans le Parc du Grand Creillon,
réduit au 20^e. de sa grandeur



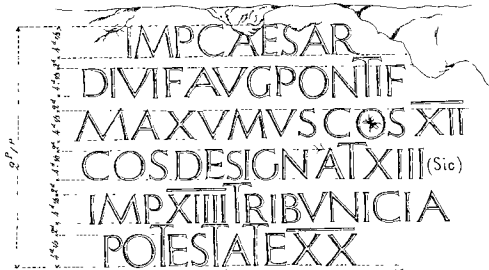
Note. La hauteur de l'inscription est égale au diamètre de la Colonne

Développement de l'Inscription,
réduit au 10^e.



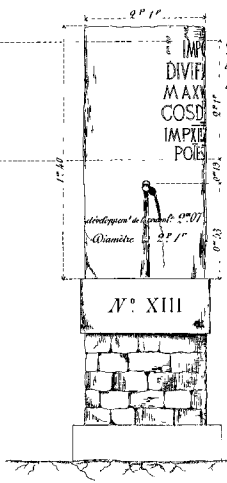
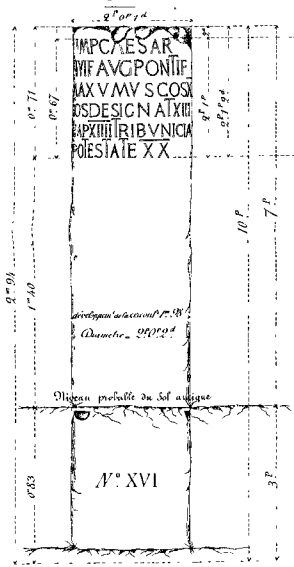
Milliaires d'Auguste,
réduits au 20^e de leur grandeur.

Développement de l'Inscription du Milliaire de Millhaud,
réduit au 10^e de sa grandeur.



Milliaire provenant de l'Eglise de Millhaud
actuellement déposé au Musée de la Ville d'Auguste
à Nîmes

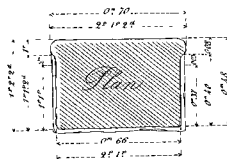
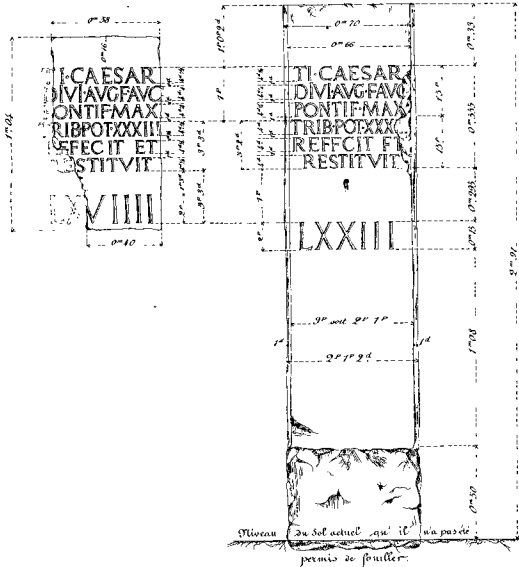
Milliaire servant de Fontaine
à Caracac.

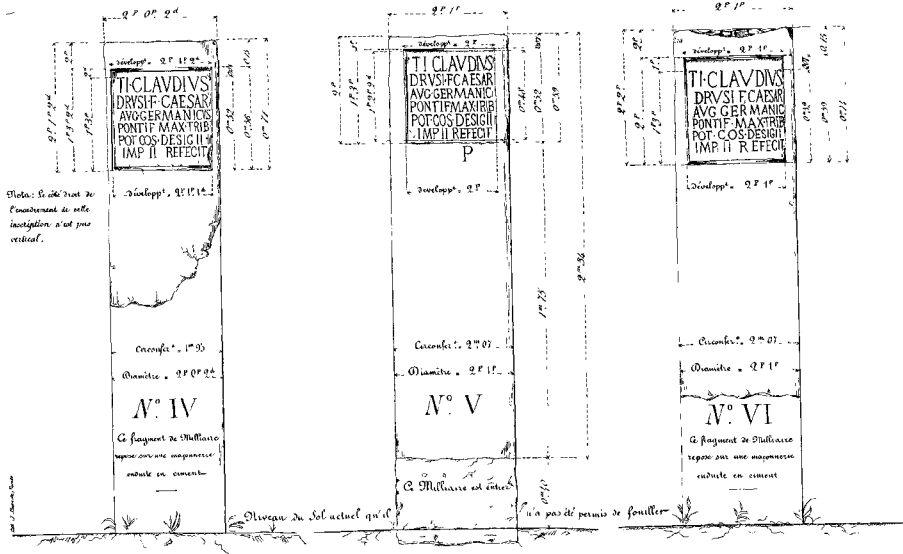


Nota: La hauteur de
l'inscription est égale au
diamètre de la Colonne

Fragment trouvé dans
la Caserne de Lunel
et déposé maintenant
au Musée de Montpellier.

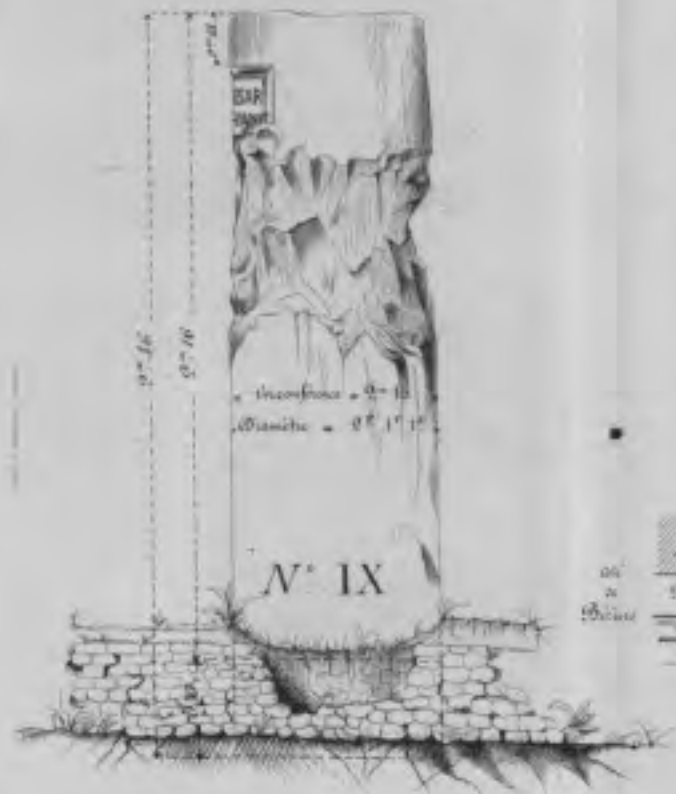
Milliaire
conservé dans le Parc
du
Grand Etellan.





encore en place, à Uchaud, sur le côté Nord de la Voie Romaine?
réduit au 20^e de sa grandeur

Élévation prise
parallèlement à l'axe de la Voie.



Élévation prise
perpendiculairement à l'axe de la Voie.



Développement de l'Inscription
réduit au 10^e



Plan
à l'échelle de 30 millimètres par Mètre.

Milliaires du Gard

Milliaires d'Antonin.
réduits au 20^e de leur grandeur.

S^e Feuille

Milliaire supportant le bas d'un Aqueduc
dans la Propriété de Rogus
à S. Cesaire.



Remarque de S^e Feuille qu'il n'a pas de perçage de feuillet.

Milliaire servant de Pied-droit
à l'entrée de la Propriété de Rogus.

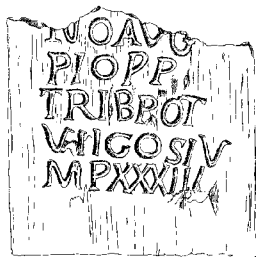


Développement de l'Inscription?
réduit au 10^e de sa grandeur.

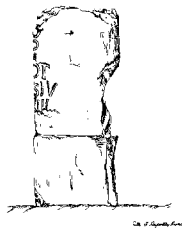


Développement de l'Inscription,
réduit au 1/10^e

Elevation,
réduit au 1/10^e



Elevation latérale.



DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

faites à Nîmes et dans le Gard, pendant l'année 1873;

par M. Eug. GERMER-DURAND,

membre-résident.

SECOND SEMESTRE.

Juillet 1873.

I. — *Inscription gréco-latine de Saint-Ambroix.*
— Depuis longtemps cette inscription m'avait été signalée, et avait vivement piqué ma curiosité; mais, n'ayant pu la voir moi-même et la trouvant d'ailleurs assez énigmatique, je la laissai dormir, attendant une occasion.

Un de nos zélés confrères, à qui j'en parlais un jour, M. Gratien Charvet, que ses fonctions dans l'arrondissement d'Alais appellent parfois à Saint-Ambroix, voulut bien se charger d'en vérifier le texte et de recueillir quelques renseignements. C'est grâce à lui que je puis en donner

aujourd'hui le texte exactement relevé sur un estampage :

D · I · MATHIEV · CONDIDIT · ANNO · DÑI
1669 ET · ΓΕΓΡΑΦΕ · ΠΡ(1)ΟΕ[Ι]ΣΤ. ΦΙΛΙΚΩΣ

D(ominus) I(ohannes) Mathieu condidit, anno D(omi)ni 1669, et γέγραφε · Πρέσι σὺ φιλικῶς.

« Monsieur Jean Mathieu a fait construire (cette maison), l'an du Seigneur 1669, et (y) a écrit : « Entre en ami ».

Les deux lignes qui forment cette inscription sont gravées, en caractères de 0,04 de haut, sur le linteau de la grande porte d'une maison qui appartient aujourd'hui à M. Roustan. Cette porte, d'environ deux mètres de largeur, est formée de deux grands vantaux, dans l'un desquels est percée une porte plus petite pouvant s'ouvrir isolément, pendant que les deux vantaux restent fermés. Cette porte a tous les caractères de l'architecture du xvii^e siècle; elle est hérissée de gros clous à pointe de diamant formant saillie. Au premier étage, s'ouvre une fenêtre du xv^e siècle, avec meneaux et croisillons ornés de clochetons, et qui paraît avoir appartenu à un bâtiment plus ancien que le portail, lequel, d'après l'inscription, date seulement de 1669. Les carreaux de la croisée sont encore dans leurs châssis de plomb. Maître Jean Mathieu n'a donc fait que reconstruire le grand portail; et, dans ce cas, l'expres-

(1) Le Π et le P sont liés.

sion *condidit* peut sembler un peu ambitieuse ; *refecit* aurait parfaitement suffi.

Le compoids de Saint-Ambroix de 1660 (folio 199 r^o) indique cette maison comme appartenant « à Maistre Jean Mathieu jeune , cadissier ».

Pour trouver un sens aux quatre mots grecs qui, avec la date de 1669, forment la seconde ligne, j'ai été obligé d'ajouter un I entre l'E et le Σ de ΠΡΟΕΣΤ, écrit par erreur en un seul mot. Il est infiniment probable, en effet, que la copie remise à l'ouvrier chargé de graver cette singulière invitation portait ΠΡΟΕΙ ΣΤ; le pauvre maçon, bien excusable de ne pas comprendre le grec, n'a pas su s'en tirer, et il a bronché deux fois en gravant ces sept lettres.

Mais aussi quelle fantaisie, de la part de ce cadissier, de faire mettre sur son portail une inscription moitié latine et moitié grecque! Maître Jean Mathieu était-il donc un lettré? La chose est peu vraisemblable. A-t-il du moins trouvé, dans sa petite ville cévénole, quelque savant en *us* qui lui mit en tête cette vanité et lui fournit le moyen de la satisfaire? J'avais d'abord pensé à Samuel Sorbière; mais Samuel Sorbière, né à Saint-Ambroix, en 1615 (1), avait, pour courir le monde et suivre la cour, quitté, dès 1639, son pays natal et n'y rentra jamais. Mais cinq ans auparavant, le 2 avril 1634, un avocat de ses parents, nommé Simon Sorbière, était venu prendre femme dans

(1) Et non en 1625, comme l'a dit M. Michel Nicolas (*Hist. litt de Nîmes*, I, 333), sans doute par suite d'une faute d'impression.

la famille Deyron, un vrai nid de lettrés. Il avait épousé Isabeau Deyron, fille de Jacques Deyron (troisième du nom) et d'Anne Davin (1). Isabeau était la cousine de Jacques Deyron (cinquième du nom, auteur de la *Généalogie du baron d'Aubaix*, des *Anciens bastimens de Nismes*, etc. (2). Est-ce l'avocat Simon Sorbière, ou bien son cousin par alliance Jacques Deyron, qui est l'auteur de notre inscription bilingue ? Il est probable que c'est l'un des deux, et, sans doute, le second. Jacques Deyron, en effet, comme tous les érudits de cette époque, employait volontiers cette langue panachée de grec et de latin.

II. — *Blanc à la croisette de François Ier.* — Dans des fouilles faites pour approfondir une cave de la maison Bataille, au coin des rues de l'Aspic et

(1) Née à Nismes, le 2 janvier 1605, mariée le 2 avril 1634, Isabeau Deyron, devenue veuve vers 1670, revint mourir à Nismes. Son décès est enregistré à la date du 19 juillet 1685.

(2) J'extraits du manuscrit 13,855 de la Bibliothèque de Nismes les quelques lignes que Jacques Deyron nous a laissées sur lui-même :

« Jacques Deyron cinquième, fils de Jean septiesme, est bourgeois, et auditeur des comptes pour le Roy en la seneschaussée de Nismes, conseiller politique au conseil ordinaire depuis huit années (*), et a prins autant de pommeaux consulaires à la seconde eschelle, a escrit ses *Memoires*, composé la *Genealogie de Monsr le Baron d'Aubaix*, un traité *Des anciens bastimens de Nismes*, une Apologie des habitans de la mesme ville faisant profession de la Religion pretendûe reformée sous le titre de *Factum d'un procez* qu'ils auoient pendant au Conseil privé du Roy contre les habitans de Nismes faisant profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et quelques autres pièces anonimes ».

(*) Deyron écrivait ceci en 1657.

de la Fruiterie, on a trouvé un certain nombre de fragments en marbre, ayant évidemment appartenu à quelque riche maison du Nîmes romain. On a rencontré, en outre, une monnaie française du xv^e siècle, qui m'a été remise pour le médaillier de la ville. En voici la description :

† FRANCISCVS·D·G·FRACORVM·REX. Un écusson aux armes de France, couronné et entouré de sept lobes.

† SIT·NOMEN·DNI·BENEDICT. Croix à branches égales et terminées carrément, dans un cercle de quatre lobes.

Le point secret sous la dix-huitième lettre indique que ce blanc ou douzain à la croisette a été frappé à Paris.

Les *Blancs* ou *Douzains* à la croisette, nommés par le peuple *Franciscus*, comme ceux de Charles VIII avaient été nommés *Carolus*, ne commencèrent à être frappés qu'en 1541.

III. — *Inscription inédite du sévir L. Messius Evhodus.* — En exécutant des réparations à une maison de la rue Fresque, on a rendu au jour une inscription romaine malheureusement mutilée, surtout à la 4^e et à la 5^e lignes. L'inscription est encadrée dans une guirlande de fleurs, encore bien visible, malgré le mauvais état de la pierre. — Il n'y a point de D·M. au commencement :

I T T I I V I R · A V G
L · M E S S [I V S]
E V H O [D V S · L · M E S
S I O
P A] T R [I · O P T I M O]
E T · P I E N T [S S I M O]

Sextumvir aug(ustalis) L(ucius) Mess(ius) Evho-
[dus L(ucio) Messio , pa]tr[i optimo] et pi-en-
ti[ssimo].

« Le sévir augustal Lucius Messius Evhodus à Lucius (?) Messius , au meilleur et au plus tendre père ».

Le gentilice *Messius* n'est pas rare à Nîmes, et nos pierres tumulaires nous donnent les noms de sept membres de cette famille, hommes ou femmes. Un seul toutefois porte le prénom de *Lucius*. C'est un édile de la colonie nimoise, *L. Messius Silvinus*. L'inscription qui le concerne a été publiée par Ménard (VII, 281), d'après Guiran, et sans indication de lieu. Guiran (chap. IV, p. 52) ne l'a connue que par Rulman; elle était donc déjà perdue en 1640. Le surnom grec de notre Messius Evhodus indique un affranchi. Son prénom de *Lucius* nous autorise à penser qu'il devait son affranchissement à l'édile *L. Messius Silvinus*.

La pierre qui porte cette inscription a été déposée à la Porte d'Auguste.

IV. — *Sceau du clerc Guillaume Martin*. — La matrice de ce sceau, qui appartient au cabinet de M. Louis de Bérard, est en forme de *vessie de poisson*, suivant la dénomination adoptée en sphragistique. Elle a 0^m045 de haut, et 0^m028 de large.

On y lit, en beaux caractères gothiques du x^ve siècle :

+ S·W·MARTINI·CLERICI.

S[igillum] W[illelmi] Martini, clerici.

« Sceau de Guillaume Martin, clerc ».

Dans le champ, un lion grim pant, d'un fort relief et d'un beau dessin.

Quel rapport y a-t-il entre cet emblème héraldique et le nom ou la profession de Guillaume Martin? — Je ne sais pas le voir.

V. — *Poterie grise trouvée à Saint-Bénézet-de-Cheyran*. — M. Gr. Charvet qui, au mois de mai de cette année, m'avait rapporté de Saint-Bénézet l'estampage de l'épithaphe du centurion S. Matucénus Frontinus (voir ci-dessus, Mai, n° II), y a trouvé, deux mois plus tard, quelques autres débris antiques, au nombre desquels j'ai remarqué un bord de vase en poterie grise. Ce bord de vase est agrémenté à l'extérieur d'un ornement ainsi composé : au centre, une roue à sept rayons, et à l'entour de cette roue deux cercles concentriques formés par un nombre indéfini de rayons juxtaposés, les rayons du cercle intérieur étant plus courts (0^m002) que ceux du cercle extérieur (0^m003).

J'ai déjà parlé ci-dessus, à propos de l'autel votif des *Corioledenses* et des *Budenicenses* (voir Avril, n° III), de cette roue à sept rayons, qui paraît bien avoir été un emblème exclusivement réservé au culte de Jupiter. Les roues, empreintes en creux, à des distances à peu près égales sur le bord de ce vase, sont-elles tout simplement un ornement dû à la fantaisie de l'ouvrier? Je serais tenté d'y voir une intention symbolique.

Août 1873.

I. — *Inscription du tisserand P. Brittius Saturninus.* — Cette inscription, qui fut retrouvée, en août 1873, par M. J.-B. Laurent, architecte, en exécutant des réparations à une maison de la rue de l'Aspic appartenant à M. Estrivier, et qui fut transportée par ses soins dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, n'est pas inédite; mais elle avait disparu. Ménard, qui en indique l'emplacement dans un jardin de M. Galoffres hors la ville (t. VII, p. 316), ne fait que traduire la mention du manuscrit de Guiran : *In horto suburbano civis Galoffres*; mais il ne l'avait certainement pas vue dans le jardin désigné, puisque, en 1758, elle avait été transportée dans la maison de l'intérieur de la ville où elle a été retrouvée.



P(ublio) Brittio, [L(ucii) f(ilio)], Saturnino.

« A Publius Brittius Saturninus, fils de Lucius ».

A la fin de la première ligne, on remarque un espace vide que j'ai figuré par des hachures. Les deux caractères qui devaient occuper cette place semblent avoir été intentionnellement effacés. Cependant j'ai cru y découvrir la haste d'une lettre qui pouvait être une L ou un P, comme si on avait d'abord gravé L·F (*Lucii filio*) ou P·F (*Publii filio*) et qu'on eût ensuite voulu faire disparaître cette indication généalogique.

Aujourd'hui que nous avons reconquis la pierre qui porte cette inscription, il est curieux de constater le plus ou moins de fidélité des auteurs qui l'ont successivement reproduite, depuis la fin du xv^e siècle jusqu'à nos jours.

1. Grasser, pendant les trois années qu'il passa à Nîmes comme professeur au Collège des Arts, eut le temps d'étudier et de voir par lui-même nos antiquités; aussi ses descriptions et ses transcriptions sont-elles généralement exactes, du moins d'une exactitude relative, comme on l'entendait au xv^e siècle. Voici la description dont il fait suivre les deux lignes de notre inscription : *In superiori huius tabulae parte, radius, quo textores utuntur; inferiore autem, forfex visitur; adeo ut liqueat mechanicas artes apud veteres honorifice habitasse* (1). L'expression *tabula* employée par Gras-

(1) Grasser, *De Ant Nemaus. diss.*, p. 64 de l'édit. de Cologne, 1572; — p. 76 de l'édit. de Paris, 1607; — p. 230 de l'édit. de Basle, 1614 (où, par suite d'une mauvaise disposition typographique, les

ser est fort juste et prouve qu'il avait vu la pierre. C'est, en effet, une stèle en pierre froide, qui n'a pas plus d'un décimètre d'épaisseur.

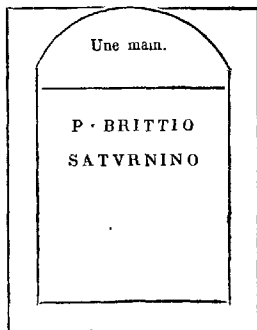
2. Dans des feuilles volantes de Rulman recueillies par Séguier (Msc. 13,802 de la Bibliothèque de Nîmes), on trouve cette inscription deux fois reproduite, mais avec de telles variantes et de telles contradictions, qu'il est bien évident que Rulman ne l'a jamais vue. Et cependant il en donne, chaque fois, la figure et la description. D'abord c'est l'inscription dédicatoire d'une statue élevée à P. Britius (sic) Saturninus.

Une statue d'un homme tout au long, sans barbe et sans cheveux à la teste, tout nud, ayant seulement un manteau volant du costé droit qui va jusques au pied, qui passe à son col pardessus l'espaule gauche et qui pend tout du costé droit, avec ces mots au-dessous de ses pieds.

P · BRITIO
SATVRNINO

deux lignes de notre inscription semblent former la fin d'une inscription précédente); — p. 1085, col. 1 F de la reproduction qu'en a faite Sallengre, dans son *Trésor des antiquités romaines*, La Haye, 1716, in-fol.

Tournons le feuillet, nous aurons une autre reproduction un peu moins fantaisiste sans doute, mais qui est encore loin d'être fidèle :



On peut juger, par cet exemple, quelle est trop souvent la valeur des documents transmis par Rulman et quelle confiance ils méritent.

3. Il n'en est pas de même de Gaillard Guiran. Son précieux recueil, dont le manuscrit original a été acquis, il y a une vingtaine d'années, par la Bibliothèque de la ville (1), révèle à chaque page une érudition exacte et consciencieuse. Il a figuré, bien que très-sommairement, le *radius* au-dessus et le *forfex* au-dessous de l'inscription; il a même eu soin de laisser, à la fin de la première ligne, un certain espace vide, la seconde ligne dépassant la première, du côté droit :

(1) Sur l'histoire de ce manuscrit, voir Ménéard, t. VII, p. ix de l'Avvertissement.

P · BRITTIUS
SATVRNINO

Il est évident que Guiran avait vu notre pierre dans le jardin du « bourgeois Galoffres » (1).

4. Séguier (Msc. 13,801, pl. 67, n° IX), reproduit l'inscription *e Grasser* ; cependant, il dessine au-dessous et assez fidèlement le *forfex*, que Grasser a seulement mentionné, mais rien du *radius* inscrit dans le fronton triangulaire.

5. Ménard (nous l'avons déjà dit) se contente de copier le manuscrit de Guiran, mais sans ménager, comme celui-ci, un vide de deux lettres, à la fin de la première ligne.

6. Aug. Pelet (2), adoptant l'indication erronée de Ménard, dit qu'en 1758 (date de la publication du VII^e volume de l'*Histoire de Nîmes*), notre pierre se trouvait « à Nîmes, dans le jardin de M. Galoffres ». Il dispose les lignes de l'inscription comme Ménard, et l'on voit qu'il n'a fait que le copier.

Brittius ne me paraît être qu'une altération du gentilice *Bruttius*, assez fréquent sur les listes épigraphiques.

II. — *Inscriptions antiques inédites recueillies par M. de Valfons au château de Castelnaud.* — En dépit de son nom (*Castelnaud, Château-neuf*), ce

(1) Pierre Galoffres, que Ménard (*Succ. chronol.*) appelle Gala frès, fut deux fois second consul de Nîmes, en 1642 et en 1668.

(2) *Inscript. antiques de Nîmes, reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs*, t. II, p. 193 v° (Msc non catalogué de la Bibliothèque de Nîmes).

château est l'un des plus anciens et des plus curieux spécimens d'architecture féodale qui subsiste encore dans nos contrées. Non content de le faire restaurer avec un soin pieux, M. le marquis de Valfons y a encore recueilli un certain nombre d'inscriptions trouvées dans les localités environnantes et les a fait encastrier dans les contreforts et les murs extérieurs.

Ayant eu le loisir de les étudier pendant une semaine de vacances passée au château de Castelnau, je vais les publier d'après les estampages que j'en ai pris.

I. — Inscription de Carinia Marcellina.

D · M

CARINIAE · MAR

CELLINAE · Q · CA

RINIVS · CELSVS

VXORI · ME(I)REN

TISSIMAE

POSVIT

D(is) M(anibus) Cariniae Marcellinae. Q(uintus) Carinius Celsus uxori merentissimae posuit.

« Aux manes de Carinia Marcellina. Quintus Carinius Celsus a élevé (ce tombeau) à la plus méritante des épouses ».

On voit que les deux époux appartenaient à la même *gens*, puisque le *gentilium* est le même.

(1) L'M et l'E sont liés.

— Nos listes épigraphiques nous fournissent deux orthographes différentes de ce même nom de famille : *Carenia Secunda* (1) et *L. Karenius Secundinus* (2).

La pierre qui porte cette inscription a pour cadre une frise élégamment sculptée, guirlande de feuillage et de fleurs. Elle a été trouvée, en 1858, sur le territoire de la commune de Sainte-Anastasia.

2° *Inscription de Paetinius Paternus.*

D - M
 PAETI(3)N[I]
 PATE(4)RNI
 LVCILIVS
 F I L I V S
 P A T R I
 O P T I M O

(1) Ménard, VII, p. 359.

(2) Le *Catalogue du Mus. de Nîmes* (édit. de 1863, p. 39) donne une lecture inexacte de l'épithaphe de ce bisome, dont la partie droite a disparu, à l'exception de la première lettre des quatre premières lignes. — Voici comment elle doit être lue :

D - M	D [·M]
K A R E N I A E	M
V I C T O R I N A E	D
L · K A R E N I V S	P
S E C V N D I N V S	
L I B E R T A E	

(3) Le T et l'I sont liés. — L'I qui terminait cette ligne, et qui était gravé à l'extrême bord de la pierre, a été enlevé par une écornure.

(4) Le T et l'E forment monogramme.

D(is) M(anibus) Paetiniî Paterni. Lucilius, filius, patri optimo.

« Aux manes de Pétinius Paternus. Lucilius, son fils, au meilleur des pères ».

Le gentilice *Paetinius* est rare ; cependant nous connaissions déjà, par le recueil de Guiran (p. 136), un *Pétinius*, dont le nom nous a été conservé par un beau fragment d'inscription encasté, depuis le xvi^e siècle, dans la façade du château de la Calmette : *In vico Calmetensi*, dit Guiran, *et muro exteriori ædium Maltreti* (1). Le tombeau du *Pétinius* de la Calmette lui avait été élevé par ses héritiers ; c'est ce que nous apprennent les deux dernières lignes, les seules qui nous restent :

PAETINI
HEREDES

L'inscription était entourée d'une frise élégante, et tout annonce que ce fragment appartenait à l'építaphe d'un personnage important, au moins par sa richesse. Tout, au contraire, dans la pierre trouvée à Sainte-Anastasie, semble indiquer qu'elle

(1) La famille *Maltret* ou *Maltrait* a joué un rôle important dans l'histoire de Nîmes pendant tout le xvi^e et le xvii^e siècles. Un Pierre Maltret, docteur ès-droits, a été premier consul en 1577 et 1588 ; un autre Pierre Maltret, avocat, a été premier consul en 1610 ; Claude Maltret, en 1682, est l'un des fondateurs de l'Académie de Nîmes.— C'est sans doute Claude Maltret qui, dans les dernières années du xvii^e siècle, vendit à Jean-Louis Mathei, d'abord conseiller au Présidial, puis lieutenant particulier de la sénéchaussée de Nîmes, ce petit château de la Calmette que Guiran appelle *ædes Maltreti*. Jean-Louis Mathei, nommé premier consul en 1719, portait déjà le titre de seigneur de la Calmette.

surmontait la tombe d'un modeste campagnard. C'est une stèle étroite et longue, sans aucun ornement, à l'exception de quelques moulures en haut et en bas, sur la face antérieure de laquelle se pressent des caractères assez mal gravés par un lapicide peu expert et que gênait d'ailleurs l'étroite surface qui lui était livrée.

Malgré la différence d'aspect de leurs tombes, n'y avait-il donc aucune relation de parenté entre le Pétinius de la Calmette et celui de Sainte-Anastasia, habitant tous deux des localités voisines, situées l'une non loin du Gardon, l'autre immédiatement sur les bords du même cours d'eau?

Frappé de la rareté du gentilice *Paetinius*, j'ai consulté les *index* des recueils épigraphiques, et j'ai rencontré, sous le n° 4233 des inscriptions de l'Espagne (*C. I. L.*, Huebner) le texte d'un *titulus* conservé au musée de Tarragone, et qui n'est autre que l'épithaphe d'une flaminique de la province de l'Espagne Citérieure, nommée *Paetinia Paterna*, *Paterni filia*. Serait-elle donc la fille de notre *Paetinius Paternus*? Il est bien difficile de le penser, quelque précise que soit cette indication généalogique; car le *titulus* ajoute: *Amocensi Cluniensi, ex gente Cantabrorum*. On ignore l'emplacement d'*Amoca*; mais *Clunia* a été identifiée avec *Coruña del Conde*. Pétinia Paterna la flaminique était donc née dans la Tarraconaise, et non dans la Narbonaise; mais on sait les relations intimes, fréquentes et pour ainsi dire journalières qui existaient entre ces deux provinces. Il est donc permis de penser que si *Paetinia*

Paterna, Paterni filia, n'était pas la propre fille de notre Pétinius Paternus, elle fut au moins l'une de ses descendantes.

3. *Inscription de Q. Marius Dubitatus.*

D M
Q · MARI I
DVBITATI
MARIA · Q · FIL
QVINTIA
LIBERTO · OPTIM

D(is) M(anibus) Q(uinti) Marii Dubitati. Maria, Q(uinti) fil(ia), Quintia liberto optim(o).

« Aux mânes de Quintus Marius Dubitatus. Maria Quintia, fille de Quintus Marius, au meilleur des affranchis ».

Le *cognomen* DVBITATVS est rare; et on comprend aisément qu'il en soit ainsi, à cause du sens injurieux qu'on pourrait lui donner (1). Cependant nos seules listes épigraphiques nous font connaître deux femmes, toutes deux de condition libre, qui ont porté ce surnom, *Messia Dubitata* (2) et *Vettia Dubitata* (3).

(1) Au sujet des sobriquets « qu'un individu pouvait recevoir *accidentellement* dans le cours de son existence », M. Rob. Mowat remarque, avec juste raison, que « si, par ses qualités personnelles, il parvenait à le faire entourer de respect et d'affection, le sobriquet, même d'origine déplaisante, pouvait être honorablement transmis à sa descendance, ou relevé à titre de souvenir ». — (*Des noms familiers chez les Romains*, dans les *Mém. de la Soc. de Linguistique de Paris*, t. I. — P. 43 du tirage à part.)

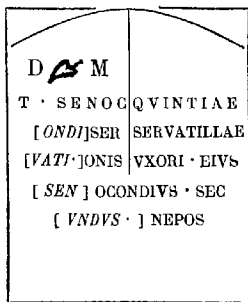
(2) *Notice des trav. de l'Acad. du Gard pendant l'an XIII*, p. 23.

(3) *Topogr. de Nismes*, p. 575, n. 47. — Le texte de cette ins-

Nous y trouvons aussi un *C. Marius Dubius* (1), surnom presque identique à celui de notre *Q. Marius*.

Cette pierre n'a pas été trouvée, comme les deux précédentes, sur le territoire de la commune de Sainte-Anastasie, mais « dans un quartier de la commune d'Aigaliers, où la tradition du pays place, d'après M. Pelet, une ville romaine appelée Roubia » (2).

4. *Inscriptions inédites de Sénocundus Servatio et de Quintia Servatilla.*



cription a été, à l'origine, défiguré par une distraction de Guiran, qui donne (p. 37) à la première ligne, VIRTITIAE. Ménard (t. VII, p. 345), en voulant la corriger, l'a rendue tellement méconnaissable que les auteurs de la *Topographie*, la publiant en 1802, d'après le manuscrit de Séguier (13,801, pl. 32, n. IV), l'ont crue inédite. La pierre paraît aujourd'hui être perdue; mais le fac-simile de Séguier ne donne lieu à aucun doute.

(1) *Top. de Nismes*, p. 575, n. 45.

(2) Msc. d'Aug. Pelet, t. II, p. 164 r°. — C'est sans doute *Probiac* que M. Pelet a voulu dire; mais *Probiac* n'est pas de la com-

*D(is) M(anibus) T(iti) Senocondi Ser[vati]onis ;
Quintiae Servatillae, uxori ejus ;
[Sen]ocondius Sec[undus], nepos.*

« Aux manes de Titus Sénocundus Servation ;—
à Quintia Servatilla, sa femme ; Sénocundius Sé-
cundus, leur petit-fils ».

Outre la physionomie vraiment celtique et nouvelle du gentilice *Senocundus*, ce qui attire mon attention dans le *titulus* de ce bisome (tombeau double, à deux places), élevé par un petit-fils à son grand-père et à sa grand-mère, ce sont les surnoms de Sénocundus et de Quintia, surnoms dérivés tous deux du participial *Servatus*. — D'après M. Rob. Mowat (1), le suffixe *-io,-ionis* aurait une valeur diminutive et hypocoristique (terme de caresse), et il ne faut pas le confondre avec le suffixe *-o,-onis*, dont la valeur est toujours augmentative ou péjorative.

On remarquera aussi que le petit-fils de *Senocundus* s'appelle *Senocond-ius*. L'auteur que nous venons de citer pense que « la terminaison *-ius*, dans les gentilices, a eu, en principe, pour effet d'en faire des filiatifs, c'est-à-dire des diminutifs par rapport aux appellatifs ou aux noms propres en *-us* dont ces gentilices sont dérivés... Le premier Tullius devait être le fils d'un Tullus ; puis Tullius a signifié « descendant de Tullus à un degré quelconque », et enfin, abstraction faite de

mune d'Aigaliers, c'est un hameau de la commune de Barron. Du reste, Aigaliers et Barron sont deux communes limitrophes.

(1) *Des noms familiers chez les Romains*, p. 18 du tirage à part.

toute idée de filiation, « membre de la famille des Tullius » (1).

Cette pierre a été recueillie, en 1859, par M. de Valfons, sur le territoire de Sainte-Anastasie. Elle avait été plantée au point d'intersection de deux chemins dont l'un mène au cimetière de la commune. On l'appelait *la Pause des morts*, parce que, à ce point du trajet, les porteurs fatigués y déposaient la bière.

5. *Inscription inédite de Maria Sécundilla.*

D · M

MARIAE · SECVN

DILLA E · HELV

IA · GEMELLA · MA^r

GEMELLA · SEVERI

NA · AVIA

D(is) M(anibus) Mariae Secundillae Helvia Gemella, mat(er); Gemella Severina, avia.

« Aux manes de Maria Sécundilla, Helvia Gémella, sa mère, et Gémella Sévérina, son aïeule ».

Deux femmes, deux mères, toutes deux veuves sans doute, se sont réunies pour élever ce tombeau à la fille qu'elles ont perdue. — Helvia ajoute à son gentilibre celui de sa mère, Gémella.

C'est par une intention hypocoristique, et comme diminutif de caresse, que le mot *avia*, « aïeule », a été substitué à « *ava*, féminin inusité, mais normal de *avus* » (2).

(1) *Des noms familiers chez les Romains*, p. 15.

(2) Cfr. R. Mowat, *Des noms familiers*, p. 15.

Cette pierre était encore, en 1858, à Saint-Chapte, dans l'aire de M. Brueïs, où elle servait de bute-roue. Les caractères sont d'une bonne époque, et l'inscription est entourée d'une frise de feuillages et de fleurs.

6. *Inscription inédite de L. Sévérianus.*

D · M

L · SAEVERIAN

O · L · SERVATVS

ET · L · SEVERILLA

PARENTES · FI

LIO · PIENTISSI

MO · POSVERV

NT

D(is) M(anibus). L(ucio) Saeveriano (sic). L(ucius) Servatus et L(ucia) Severilla, parentes, filio pientissimo posuerunt.

« Aux manes. A Lucius Sévérianus. Lucius Servatus et Lucia Sévérilla, ses père et mère, ont élevé ce tombeau au plus tendre des fils ».

Tout, dans cette inscription, révèle une basse époque : la faute d'orthographe sur le nom *SAEve-riano* et la manière insolite de partager les mots (l. 2-3, l. 6-7, l. 7-8) ne peuvent être attribués qu'à un lapicide ignorant.

Cette pierre se trouvait, comme la précédente, à Saint-Chapte, chez M. Brueïs.

III. — *Inscription inédite de Sénocondia Primula.* — Il est regrettable que M. de Valfons n'ait

pas recueilli, pour la joindre au n° 4 ci-dessus (voir p. 258) l'inscription suivante, que j'ai estampée à Vic, commune de Sainte-Anastasie, dans la cour d'un propriétaire agriculteur nommé Malignon, où elle sert de pavé. Nous y retrouvons ce même SENOCONDIVS SÉCUNDUS, que nous avons vu élever un tombeau commun à son grand-père *Servatio* et à sa grand-mère *Servatilla*. Cette fois, c'est à une fille du nom de *Primula* que, de concert avec son fils *Primulus*, il rend les honneurs funébres.

D M
P R I M V L A E
S E N V C O N D (1) I V S
S E C V N D (2) · S E N O C O N D I · F I L
P A T E R · E T · P R I M V L V S
F R A T E R

D(is) M(anibus) Primulae, Senocondius Secund(us), Senocondi fil(ius), pater, et Primulus, frater.

« Aux manes de SENOCONDIA PRIMULA, SENOCONDIVS SÉCUNDUS, fils de SENOCONDUS, son père, et SENOCONDIVS PRIMULUS, son frère, ont élevé ce tombeau ».

Bien que cette inscription soit très-fruste, usée qu'elle est par le frottement des pieds, la 4^e lettre de la 3^e ligne est parfaitement visible, c'est un v; et j'ai du lire SENVCONDIVS, et non SENOCONDIVS,

(1) L'N et le D sont lés.

(2) Les lettres VND forment monogramme.

bien que cette dernière forme, que nous avons déjà rencontrée dans l'inscription du bisome ci-dessus n^o 4, se reproduise ici à la ligne suivante SENOCONDI·FIL. Il n'y a donc pour nous aucun doute sur l'identité du SENOCONDUS, petit-fils de SERTIVATION et de SERVATILLA, et du SENUCONDUS, père de PRIMULA et de PRIMULUS. On sait, d'ailleurs (et les exemples en seraient infinis), que l'*o* et l'*u* se mettent sans cesse l'un pour l'autre; plus souvent, il est vrai, dans la terminaison que dans le radical.

Primulus, *Primula*, c'est le diminutif hypocoristique de *Primus* et de *Prima*, surnoms qui nous apprennent que l'un était le *premier* enfant mâle, l'autre le premier enfant du sexe féminin qu'ait eus notre SENOCONDUS. Son surnom de *Secundus* nous indique aussi qu'il avait été le *second* garçon du SENOCONDUS mentionné à la 4^e ligne. On voit que, dans cette famille, au moins pour les deux générations auxquelles notre inscription se rapporte, on était fidèle à cette coutume romaine de désigner les enfants tantôt par un surnom, tantôt par un prénom qui rappelait l'ordre de primogéniture.

Septembre 1873.

I. — *Inscription inédite de Matucenus Primus.*
— J'ai donné ci-dessus (Mai 1873, n^o II), l'épithèque d'un adjudant-centurion de la XXII^e légion, nommé S. *Matucenus Frontinus*, trouvée à Saint-

Bénézet-de-Cheyran et dont l'estampage m'avait été procuré par notre confrère, M. Gr. Charvet. C'est encore à lui que je dois deux autres épitaphes relatives à des membres de la même famille.

D M
MATVCENI · PRIMI

D(is) M(anibus) Matuceni Primi.

« Aux manes de Matucénus Primus ».

La pierre est petite, d'apparence plus que modeste, et les caractères en sont mal gravés. Elle a été trouvée au hameau d'Olympie, commune de Mons, canton d'Alais, c'est-à-dire assez près de Saint-Bénézet-de-Cheyran, pour qu'on puisse raisonnablement supposer que Matucénus Primus était de la même famille que l'adjudant-centurion S. Matucénus Frontinus.

Cette pierre est encastrée dans la façade occidentale de la maison Tréllys, à 2^m50 au-dessus du sol.

II. — *Inscription inédite de Matugénus, fils de Montanus.*



D(is) M(anibus). Matugeno, Montani f(ilio).

« Aux manes. A Matugénus, fils de [Matugénus] Montanus ».

Cette inscription est gravée, d'une façon très-grossière, sur un cippe en marbre blanc, qui se trouve aujourd'hui dans la cour du nouveau presbytère de Barron, canton de Saint-Chapte, arrondissement d'Uzès, et qui a été rencontré dans les fondations de l'ancien presbytère. M. Charvet pense qu'il provient de Probiac, hameau de cette commune, du territoire duquel on a, de tout temps, exhumé de nombreux débris d'antiquités.

La 5^e lettre du nom MATUGENO est bien un G et non un C. Malgré cette différence d'orthographe, je n'hésite pas à rattacher le *Matugenus* de Probiac au *Matucenus* de Mons, surtout quand je remarque que le père du premier a pour surnom *Montanus*. Or, ce surnom n'est autre chose qu'un ethnique devenu *cognomen*. Rien n'est plus commun que les ethniques employés comme surnoms.

Mons est appelé, en 1156, *villa de Montibus*.

III.— *Inscription opisthographe mentionnant la donation d'une somme de 20,000 sesterces, de métairies, de fonds de terre situés au bord du Rhône, et du port de Chamone.* — J'étais au Vigan en vilégiature, quand je fus informé par mon fils François, architecte, qu'on venait de trouver, à l'ancienne Gendarmerie, devenue la propriété de M. Samuel Guérin, une inscription dont il m'envoyait le texte malheureusement mutilé. N'ayant point d'estampage, je songeais à m'en occuper à mon retour, lorsque je reçus, deux jours après, la

note suivante qu'il avait fait insérer dans une feuille locale (1), sous le pseudonyme *Fr. Nicolas* :

« On vient de découvrir, à l'ancienne Gendarmerie, aujourd'hui propriété de M. Guérin, et dans les démolitions opérées sur l'emplacement de l'ancien Château Royal, du côté de la Porte d'Auguste, le fragment d'inscription qui suit :

.....
...MORTEMSV
...HS XX ITEMQ
...DIAFVNDOS
...VMCRINDAV
...ADRIPAMFLV
...ISRHODANI
...DEDIT

« Il est impossible, on le conçoit, de deviner ce qui manque à la partie supérieure de la pierre, où se trouvaient énoncés les noms et qualités du donateur, et peut-être aussi les motifs et conditions de la donation ; mais nous pensons qu'on peut suppléer, avec assez de vraisemblance, les trois ou quatre lettres qui manquent à la gauche de chacune des sept lignes :

(1) Voir la *Gazette de Nîmes* du 7 septembre 1873.

Post] mortem su
*am]*sestertium viginti millies; *itemq[ue*
prae]dia, fundos,
*agr]*um Crindav .
ium], ad ripam flu-
min]is Rhodani
R.P.N.] dedit.

« Comme on le voit, c'est l'inscription commémorative d'une libéralité faite à la *Res Publica Nemausensis*. Cette donation, qui ne doit avoir d'effet qu'après la mort du donateur, se composait : 1^o d'une somme de 20,000 sesterces; 2^o de métairies et de fonds de terre; 3^o d'un grand domaine situé sur le bord du Rhône et qui serait désigné sous le nom d'*Ager Crindavius*.

« Qu'est-ce que l'*Ager Crindavius*? Sur quel point des bords du Rhône était-il situé? Nos suppléments au commencement des lignes 4 et 5 sont-ils acceptables? Ce sont là des questions que nous soumettons à de plus habiles, et sur lesquelles nous nous permettons d'appeler l'attention des savants membres de l'Académie du Gard ».

Avant de répondre, au nom de l'Académie, à cet appel que lui adressait mon fils et disciple en épigraphie, M. *Fr. Nicolas*, je dois compléter la description de cette pierre.

Et d'abord je dirai que, à mon retour de vacances, et lorsque j'eus fait transporter, dans le vestibule de la Bibliothèque, cette pierre, dont M. Sam. Guérin avait bien voulu enrichir nos col-

lections, en même temps que de deux autres dont je parlerai plus loin, je m'aperçus, en la faisant nettoyer, que la face opposée à celle sur laquelle avait été relevée l'inscription précédente portait, elle aussi, une inscription. En voici le texte :

.....
PR[] PRI
PORTVM · CI ····
NVM · ADRI ·····
MINIS · RH ·····
DEDI ···

...pri..... portum Ca[mmo]num, ad ri[pam flu]minis Rh[odani] dedit.

«..... a donné le port de Chamone, sur la rive du Rhône ».

Chamone est aujourd'hui un mas de la Camargue, situé au point de diramation où le canal du *Japon* ou *Bras-de-Fer*, se détachant du grand Rhône, le met en communication avec la branche dite *Vieux-Rhône*, qui se déverse dans la mer par le grau de la *Dent*. *Chamone*, que je crois être le *Portus Cammonus* de notre inscription, était vraisemblablement, à l'époque romaine, une station d'utriculaires, qui fut remplacée ensuite par un bac à traile, dont le souvenir est demeuré dans la dénomination de *Nouveau-Barcarin*, que porte encore aujourd'hui un mas situé en face de Chamone, sur la rive opposée, au sud d'une chapelle ruinée du nom de *Saint-Trophime*, et non loin des

ruines d'une tour de construction romaine dite *Tour-de-Bolevard*.

Mais où était l'*Ager Crindavius* mentionné sur l'autre face de l'inscription et qui, comme le *Portus Cammonus*, était situé *ad ripam fluminis Rhodani* ? — Il existe en Camargue, à 4 kilom. au N. de Chamone et tout près du Rhône, un domaine du nom de *Grifeuille*. Malgré la ressemblance de ces deux noms, ressemblance assez faible d'ailleurs, je me garderai bien, sur ce seul fondement, de proposer l'identification ; mais j'essaierai de déterminer, au moins hypothétiquement, à qui et par qui ont été faits les legs spécifiés sur cette double inscription.

J'écarte tout d'abord l'idée que ce legs ait été fait à la *Res Publica Nemausensis* ; et certainement, si l'auteur de la note insérée dans la *Gazette de Nimes* du 7 septembre 1873 avait connu la partie de l'inscription qui ne fut aperçue qu'un mois plus tard, il n'aurait pas songé au supplément qu'il a proposé pour la dernière ligne (*R.P.N.* en avant de *DEDIT*) ; car, en observant la disposition de ce mot sur la seconde face de l'inscription, il se serait convaincu que cette formule terminale formait à elle seule la dernière ligne, sur l'une comme sur l'autre face, et que, par conséquent, il n'y a jamais rien eu en avant du mot *DEDIT*.

Cependant, l'inscription ayant été trouvée à Nimes, il est hors de doute que les libéralités dont elle nous a transmis le souvenir avaient été faites, soit à des particuliers, soit plus vraisemblablement à quelque collège d'artisans de la cité nimoise. On sait quelle place importante

occupent, dans l'histoire des classes inférieures de la société romaine, surtout dans les provinces, ces *collèges*, ces *sodalités*, ces *confréries* d'artisans. Il n'est pas de recueil épigraphique où l'on ne rencontre, pour ainsi dire à chaque page, des inscriptions attestant les donations qui leur sont faites par leurs patrons ou leurs membres, soit en argent, soit en biens fonds.

Or, l'un des corps d'état les plus répandus dans les régions avoisinant le cours inférieur du Rhône est certainement celui des *Utriculaires*. Nîmes avait son collège d'Utriculaires, comme nous l'apprenons par une inscription trouvée, en 1810, dans les déblais de l'Amphithéâtre et déposée actuellement dans le Nymphée ou Temple de Diane (1). C'est l'épithaphe de L. Valérius Sécundus, affranchi, qui eut deux fois l'honneur de présider le collège de nos Utriculaires : *M(agister) bis colleg(ii) Utricula(r)ior(um) Nemausensium*. Et si on considère que tous les biens énumérés dans la donation dont le texte, malheureusement incomplet, vient d'être retrouvé, sont situés *ad ripam fluminis Rhodani*, on sera peut-être porté à penser avec nous que le donateur était quelque *navicularius* (propriétaire de barques), qui, après s'être enrichi dans l'exploitation du port de Chamone et s'être arrondi un domaine en Camargue, a voulu, pour quelque raison à nous inconnue, en disposer en faveur de notre collège d'Utriculaires.

(1) *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1810, p. 381. — Orelli-Henzen, n° 7,208 ; — A. Pelet, *Essai sur le Nymphée de Nîmes*, p. 46. — — Ern. Herzog, *Gall. Narb., Appendix epigr.*, n° 220.

IV. — *Inscription inédite de Cn. Servilius Séranus.* — Cippes de proportions vraiment monumentales, trouvé, comme la pierre opisthographe dont nous venons de parler, dans les fouilles de l'ancienne Gendarmerie, et donné à la ville par M. Samuel Guérin, ainsi que le fragment d'inscription bilingue que je publierai ensuite :

CN · SERVILIO

SERANO

CN · SERVILIUS

VETVS · P

C(naeo) Servilio Serano Cn(aeus) Servilius Vetus p(osuit).

« Cnéus Servilius Vétus a élevé (ce tombeau) à Cnéus Servilius Séranus ».

La formule D · M est absente.

La beauté des caractères, la sobriété des formules, l'élégance des rainceaux composant la frise dont l'inscription est encadrée, tout, dans ce monument funéraire, indique la meilleure époque.

Cette pierre, étant d'un poids très-considérable, n'a pu être transportée de bien loin à l'endroit où on l'a trouvée. La tombe qu'elle surmontait devait être une des premières qu'on rencontrait sur la voie Domitienne, en sortant de Nîmes par la porte d'Arles, appelée aujourd'hui *Porte d'Auguste*.

V. — *Fragment retrouvé de l'inscription bilingue de T. Julius Dolabella.* — Ménard a publié le premier (t. VII, p. 300), une longue inscription gréco-latine en l'honneur de T. Julius Dolabella.

« On trouva, dit-il, la pierre de cette inscription en 1742, près du bassin de la Fontaine, parmi les ruines des anciens bains... Ce fragment est aujourd'hui détruit. Je ne sçache pas du moins qu'on l'ait conservé. Je pris heureusement copie de cette inscription au moment qu'elle fut découverte... ». Ménard se trompait : les fragments qu'il a vus et transcrits n'ont point péri. Le plus grand fragment, celui qui contient la moitié de droite de l'inscription dans presque toute sa hauteur, avait été recueilli par Séguier. Il est vrai que le propriétaire qui avait succédé à Séguier, ou plutôt à notre Académie, sa légataire, s'était servi de cette dalle pour en couvrir un aqueduc et l'avait ainsi fait disparaître, au moins pour un temps ; mais un de nos plus honorables confrères, le docteur Augustin Pleindoux, l'a retrouvée, il y a une quinzaine d'années, et rendue au jour.

Voici maintenant que, par suite de circonstances que je ne saurais expliquer, un autre fragment, appartenant à la moitié de gauche, vient d'être découvert dans les fouilles de l'ancienne Gendarmerie. Ce fragment porte sur sept lignes :

.....
AERA
IGIL·ET·A
 .. SYNHODOS·NEAPOLI
 ΗΦΙΓΜΑΤΗCΙΕ(1)ΠΑCΘΥΜΕ
 ΤΟΚΡΑΤΟΡΑΚΑΙCΑ
 ΝΑΡΩΝΙCΤΩΝ
 ...FENOT.....

(1) Les E sont tous lunaires ; je les remplacé par des E carrés.

Je profiterai de ce que j'ai, en ce moment, sous les yeux l'estampage des deux fragments dont je viens de parler, pour relever, dans le texte de cette inscription donné par le *C. I. G.*, ou par Herzog, d'après la pierre elle-même dans sa partie droite, et pour le reste, d'après le *Corpus*, certaines inexactitudes de lecture et quelques suppléments erronés.

L. 2. Herzog : PONTIFICI. — Il n'y a, en réalité, sur la pierre, que ce que Ménard a donné, c'est-à-dire les six premières lettres de ce mot.

L. 4. Herzog : SYNODOS. — Ce mot est écrit par un Η, SYNHODOS. — Même ligne : CERTAMINE porte un *apex* sur la quatrième lettre. Du reste, cet auteur nous avertit lui-même qu'il n'a pas noté les *apices* avec beaucoup de soin : « Apices in titulo latino apposui quos vidi; ne in reliqua quidem parte eos defuisse apparet ».

L. 5, première du texte grec. — Après le mot ΙΕΡΑΚ, le *Corpus* et M. Herzog suppléent : [ΤΡΑΙΑΝ]ΗΚ. Ménard, je ne sais pourquoi, a négligé les trois lettres ΘΤΜ, encore parfaitement lisibles sur la pierre. Une copie contemporaine, conservée dans les papiers de Séguier (1), donne un Ε après le Μ. Il est évident qu'il faut lire : ΘΤΜΕ[ΛΙΚ]ΗΚ, et non [ΤΡΑΙΑΝ]ΗΚ. Cette « compagnie thymélique » figure déjà sur un décret dont j'ai publié trois fragments retrouvés à Nîmes en 1742 et en 1869, dans mes *Déc. Arch.*, Mai 1869 (2).

(1) Bbl. de Nîmes, 13,802, iv, p. 7.

(2) P. 57 du tirage à part
VI^e SÉRIE, T. VI, 1876.

L. 9. Herzog lit : ο]ΙΚΟΤΜΕΝΗΝ ΟΤ[Χ]ΗΚΙ[ΣΤΑ. . . .
— Voici ce qu'on lit réellement et incontestablement sur la pierre : ΟΙΚΟΤΜΕΝΗΟΤΚΗΚΙΣ. . . Il n'y a donc pas lieu d'admettre la correction d'Herzog : [περι] πάση[ν τήν ο]ίκουμένην. . . qui introduit la préposition ΠΕΡΙ là où il n'y a pas le moindre espace pour la recevoir.

L. 10. . . . ΕΩΤΗCΝΕΜΑΤC. . . La pierre donne, avant l'ω, cet Ε, que Herzog n'a pas aperçu.

Octobre 1873.

I. — *Objets antiques trouvés à Marbacum.* — Dans la belle *Carte du pays des Volkes Arécomiques* qu'il a jointe à son mémoire intitulé : *Les Voies romaines chez les Volkes Arécomiques* (1), M. Gr. Charvet place, sur une hauteur abrupte de la rive droite du Gardon, en un lieu appelé aujourd'hui du nom significatif de *Castel-Viel*, situé en face du château de Sainte-Anastasie, un oppidum gallo-romain auquel il donne le nom de *Marbacum*. J'avais antérieurement, dans mon *Dictionnaire topographique du Gard*, identifié *Marbacum* avec le groupe communal désigné sous le nom de *Sainte-Anastasie*, et qui se compose, comme on sait, de quatre petits villages, tous quatre fort anciens, tous quatre situés sur la rive

(3) *Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, année 1873.

gauche du Gardon, Russan (*Russanum*), Vic (*Vicus*), Aubarne (*Albarna*) et Campagnac (*Campagniacum*). Il semble, au premier abord, que ces deux attributions se contredisent ; mais cette contradiction n'est qu'apparente. Le mandement de Sainte-Anastasie possédait, au moyen âge, des terrains de dépaissance sur la rive droite, contigus aux *Garrigues* de Nîmes, comme le prouve un procès-verbal de bornage du x^ve siècle, existant aux archives municipales de Nîmes. Or, on sait combien les limites communales variaient peu ; et il est naturel de penser que ce petit territoire du *pagus Uctiensis* avait, dès l'époque gallo-romaine, la même étendue que nous lui voyons au moyen âge. *Marbacum* (Castel-Viel) lui avait servi d'oppidum, à l'époque celtique et gallo-romaine ; cette dénomination disparaît à la fin du ix^e siècle, c'est-à-dire au moment où la forteresse féodale de Sainte-Anastasie, élevée sur l'autre rive, devient à son tour le centre et le chef-lieu de ce groupe de population agricole.

Castel-Viel, qui n'est guère visité aujourd'hui que par les bergers, les chasseurs, les poètes et les archéologues, ne garde, à la surface du sol, à l'exception d'un vieux pan de mur, rien qui indique que ce fut autrefois un centre d'habitation. Aucune inscription n'y a été trouvée ; mais, pour peu qu'on remue le sol, il n'est pas rare d'y rencontrer de petits objets antiques remontant tous à l'époque celtique.

M. L. Rochetin, membre de la Société littéraire et scientifique d'Alais, en a rapporté divers objets, parmi lesquels j'ai noté les suivants :

1. Une monnaie en bronze des Arécomiques, du second type de Diane, au revers du *Démos* debout, revêtu de la toge, ayant devant lui une tige de laurier (La Saussaye, *Numismatique Narb.*, p. 149, n. 9; et pl. xviii, n. 9).

2. Une monnaie autonome de Nîmes, au type de la tête d'Apollon laurée, à gauche, au revers du sanglier courant à gauche, avec la légende NAMA — ΣΑΤ (La Saussaye, *Num. Narb.*, p. 155, n. 2; et pl. xix, n. 2).

3. Plusieurs monnaies de Marseille, argent et bronze.

4. Une agrafe de ceinturon d'épée, en bronze.

Comme on le voit, tous ces objets sont de fabrication gauloise, et le *Marbacum* de la rive droite n'a conservé aucun débris de la civilisation gallo-romaine proprement dite; tandis que la partie du territoire de Sainte-Anastasie située sur la rive gauche nous a fourni (voir ci-dessus, Août 1873, n° II), un nombre relativement considérable d'inscriptions appartenant à cette époque. Nous devons en conclure que le *Marbacum* de la rive droite ne fut qu'un *oppidum*, c'est-à-dire un lieu de refuge, et que, dès les premiers siècles de notre ère, de vrais centres de population agricole, *Rus-sanum*, *Vicus*, s'étaient formés le long de cette même voie de *Nemausus* à *Ucetia*.

Cette voie traversait-elle le Gardon à gué ou bien sur un pont de pierre?

Il est probable qu'à l'origine, c'est-à-dire à l'époque celtique, on se contentait du gué; mais, à mesure que les communications entre les deux villes devinrent plus fréquentes, on sentit le be-

soin de se précautionner contre les caprices d'une rivière aussi torrentueuse que le Gardon, en construisant un pont en pierre.

L'existence de ce pont est niée par les uns, affirmée par les autres. Quant à moi, j'ai deux raisons pour pencher vers l'affirmative : la première s'appuie sur une observation qui m'est personnelle, la seconde sur le témoignage formel d'un de nos confrères.

En explorant, en 1858, cette partie des rives du Gardon, j'ai constaté que le vieux moulin, assis sur la rive gauche, au pied de la hauteur qui porte les ruines du château de Sainte-Anastasie, est construit en partie avec des pierres de forte dimension, et en partie avec des matériaux de grand appareil, qui proviennent certainement de quelque ouvrage romain.

Un de nos confrères, M. Eugène Brun, qui a souvent fait de ces bords romantiques du Gardon le but de ses poétiques promenades, et qui leur a dû quelques-unes de ses meilleures inspirations, nous a assuré, ici même, avoir observé, dans le lit du Gardon, ou plutôt contre l'une des berges, la culée d'un pont romain.

Mais je dois ajouter que les renseignements que j'ai pris pour tâcher d'arriver à la constatation de ce fait n'ont pas encore abouti. Ainsi M. Gr. Charvet, consulté par moi, me répondait, le 7 octobre : « J'ai visité ces parages, il y a quelques années, et je n'ai rien vu. J'ai demandé des renseignements à l'un de mes amis, qui a longtemps habité Russan ; j'ai chargé récemment mon ami L. Rochetin de bien examiner les lieux. Aucun

d'eux n'a rencontré des vestiges d'une semblable construction. C'est pourtant une chose importante à éclaircir; et il pourrait très-bien se faire que la traversée eût lieu, à l'époque celtique, par un gué entre Castel-Viel (*Marbacum*) et Russan, et plus tard, à l'époque romaine, sur un pont établi en face de Sainte-Anastasie. Ce même fait ne peut être révoqué en doute pour la traversée du Gardon entre Remoulins et Lafoux. Le gué, situé à 500 mètres en aval du pont suspendu, était seul pratiqué à l'époque celtique; il fut remplacé, à l'époque romaine, par le pont en pierre dont la culée est encore visible ».

II. — *Estampille du potier M. Tuccius Trophimus sur une anse de grand vase trouvée dans la crypte d'Uzès.* — La crypte d'Uzès, récemment découverte par M. Lionel d'Albioussé, juge au tribunal d'Uzès et notre associé-correspondant, est assurément un des plus anciens, sinon le plus ancien sanctuaire qui existe dans nos contrées, et l'un des plus curieux monuments du christianisme de l'époque des Catacombes. Notre intention n'est pas d'en faire ici l'histoire, qui a d'ailleurs besoin d'être encore étudiée (1), ni d'en donner une description (2). Mais, parmi les petits débris d'antiquité que M. L. d'Albioussé a pieusement recueillis, en déblayant de ses propres mains

(1) Cfr. la *Notice* publiée par M. L. d'Albioussé; — abbé Carle, *Sem. rel. du dioc. de Nîmes*, 1874, 10 et 31 mai, 21 juin

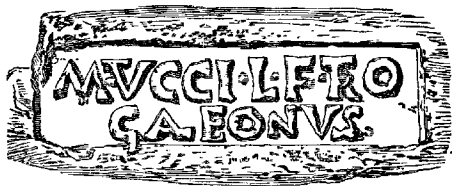
(2) Voir la photographie exécutée d'après un dessin de notre confrère M. L. Alègre.

l'étroit couloir (1) creusé dans le rocher par lequel on accède à la Catacombe, ou plutôt à l'avant-crypte où se trouvent la figure de S. Jean-Baptiste et la vasque destinée au baptême des catéchumènes, — il en est un que l'heureux explorateur nous a soumis pour que nous lui en donnions la lecture, et qui nous a paru d'autant plus intéressant qu'il peut servir à déterminer, au moins d'une manière approximative, l'époque à laquelle le nouveau culte était pratiqué dans la crypte d'Uzès.

C'est une anse de grand vase, en terre blanche, où l'on voit empreinte, sur deux lignes, dans un cartouche quadrangulaire, large de 0^m.068 et haut de 0^m.017, l'estampille du potier.

Ce vase, on ne saurait en douter, a servi à transporter dans l'avant-crypte, au pied de la vasque baptismale, l'eau destinée au sacrement de la régénération. Nous avons donc là une relique de ces temps héroïques où nos pères, traqués par la persécution, allaient chercher, dans les ténèbres d'un hypogée, la vraie lumière, celle qui « illumine tout homme venant en ce monde ».

Voici cette estampille :



(1) Il n'a que 60 centim. de large.

*M(arci) Tucci, L(ucii) f(iliu), Tro(phimi) [figlina].
Galeonius, [servus].*

« Figline de Marcus Tuccius Trophimus, fils
de Lucius Tuccius.

« Galéonius, esclave, ouvrier ».

Etudions maintenant les noms inscrits sur
cette estampille.

1. *M. Tuccius Trophimus, Lucii filius.* — C'est
la première fois, à notre connaissance, que le nom
de famille *Tuccius* apparaît en Gaule. Jusqu'à
présent il ne s'était rencontré que sur des inscrip-
tions d'Afrique et d'Italie. C'est déjà une raison de
penser que le vase dont notre anse a fait partie était
d'importation étrangère. Ce n'est pas qu'il n'existât
des figlines locales, et on en a trouvé des preuves
incontestables sur plusieurs points de la Gaule ;
mais les figlines d'Italie, beaucoup plus nombreu-
ses et plus actives, ayant à leur service d'habiles
ouvriers, et surtout des mouleurs qui étaient de
véritables artistes, inondaient de leurs produits
toutes les provinces de l'empire, même les plus
reculées, et ces produits étaient de qualité supé-
rieure.

Cinq inscriptions d'Algérie, trouvées toutes à
Lambèse (sauf une à Sétif), nous révèlent
l'existence en Afrique, au second siècle de
notre ère, de six hommes (1) et de quatre

(1) TVCCIVS.BVCCO (L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, 1227).

Q.TVCCIVS.FELIX (*Ibid.*, 135⁴⁰).

TVCCIVS.FLAVIVS.SATVRNINVS.FORTVNATVS (*Ibid.*, 3,304).

M.TVCCIVS.SILVANO (*Ibid.*, 1228).

M.TVCCIVS.VRBAIVS (*Ibid.*, 315).

M.TVCCIVS..... (*Ibid.*, 315). — Un éclat de la pierre a
emporté le *cognomen*.

femmes (1) appartenant à la *gens Tuccia*. Les hommes sont presque tous de simples légionnaires; les femmes sont filles ou mères de légionnaires, et l'une d'elles a épousé un bas officier (*adjutor*).

Mais c'est surtout en Italie que cette famille plébéienne paraît avoir été répandue, non plus dans les rangs des légions, mais dans tous les corps d'état se rattachant de près ou de loin à l'exercice des arts manuels ou des métiers. Nous trouvons des *Tuccius* à Salerne (2), à Pouzzoles (3), à Capoue (4), à Bénévent (5), à Rome (6), à

- (1) TVCCIA. POSIA (*Inscr. de l'Algérie*, 578)
 TVCCIA. TERTVLLA (*Ibid.*, 1228)
 TVCCIA. TERTVLLINA (*Ibid.*, 1227).
 TVCCIA. VICTORIA (*Ibid.*, 578)
- (2) TVCCIVS. SATVRNINVS (*Murator*, 1988^a). — Autel votif à Silvain, trouvé à Salerne, transporté à Naples.
- (3) C. TVCCIVS. C. F. (*Gruter*, 59). — C'est l'un des *magistri* sous la direction desquels une réparation a été faite au temple de *Venus Jovia*
- (4) SP. TVCCIVS. — TVCCIA CLEOPATRA. (*Grut.*, 646^b). — Cléopatra est la fille de Sp. Tuccius.
- (5) C. TVCCIVS. C. F. SABINVS. — C. TVCCIVS. VERECVNDVS. (*Murat.*, 1032^a) Sabinus est décurion de Bénévent, Vérécondus est son frère
- (6) TVCCIA. ATHENAIS (*Murat*, 612^u)
 M. TVCCIVS. EVTYCHVS (*Donat suppl. Mur.*, 3875)
 C.N. TVCCIVS. EVANTHES (*Murat*, 1756^b).
 M. TVCCIVS. FAVSTVS (*Ibid.*, 1282^a)
 Q. TVCCIVS. FELIX (*Donat suppl. Mur.*, p. 387^u).
 TVCCIVS. GARTVLLICVS (*Murat.*, 2063^a). — Ce surnom rappelle évidemment une origine africaine
 TVCCIA. GALATIA (Galathea?). (*Ibid.*, 1222^u).
 TVCCIA. H[E]DVLIIVM (*Ibid.*, 1615^u).
 M. TVCCIVS. HERMEROS. — TVCCIA. CRYSAIS (*Ibid.*, 1564^u). — Chrysaïs est l'affranchie d'Hermeros.
 TVCCIVS. HERMES (*Grut.*, 278^u). — Hermes est le greffier de la

Ostie (1), à Orta (2), à Florence (3). Leurs surnoms indiquent presque toujours des gens de petite condition, des affranchis ou même des esclaves. Deux ou trois se sont élevés à des charges municipales. C'est parmi eux que nous avons quelque chance de rencontrer, sinon notre potier Tuccius Trophimus, du moins son père ou l'un de ses auteurs.

La belle estampille du potier trouvée dans la crypte d'Uzès, plus explicite en cela que beaucoup de documents du même genre, ne nous donne pas seulement le prénom, le gentilice et le surnom du propriétaire de la figline d'où était sortie cette amphore; elle nous apprend de plus que le père de ce potier s'appelait *Lucius Tuccius*.

Or, parmi les *Tuccius* que nous avons énumérés en note au bas des pages précédentes, un seul porte le prénom de *Lucius*. C'est un affranchi,

corporation des charpentiers, *scriba collegii fabrorum tignariorum*.

M. TVCCIVS. HILARVS (*Murat.*, 1614⁴⁴)

TVCCIA. LYDIA (*Donat. suppl. Mur.*, 3875)

TVCCIA. VERBANA (*Murat.*, 1551⁴⁵). — Curieuse et longue épitaphe métrique, qui suppose un riche tombeau.

M. TVCCIVS. VENUSTVS (*Ibid.*, 1282²). — C'est le père du Faustus ci-dessus

- (1) C. TVCCIVS. ANTIQVVS (*Grut.*, 1077) — Inscription honorifique élevée par les *Lenuncularii tabularii* (bateleurs), l'an 91 de notre ère. — Antiochus n'est pas un dignitaire, mais un membre de la *plebs* de cette corporation.
 - (2) C. TVCCIVS. SCABVA. — TVCCIVS. RVFVS (*Murat.*, 1282³)
 - (3) L. TVCCIVS. L. ET. D. LIB. GERMANVS. — TVCCIA. HYACINTHIS (*Ibid.*, 1564⁴). — Hyacinthis est une esclave (*verna*) née dans la maison de Germanus.
- TVCCIA. L. L. MNERE (*Ibid.*, 1411⁵).

L. Tuccius Germanus, qui élève, à Florence, un tombeau commun, pour lui-même d'abord, puis pour toute sa *familia*, et en particulier pour une esclave née dans sa maison et nommée *Hyacinthis*. Florence n'est pas loin d'Arezzo, qui était, à cette époque, le centre des plus fameuses figlines de l'Italie. On peut donc supposer avec vraisemblance que *M. Tuccius Trophimus* est le fils du *Lucius Tuccius* de Florence, et qu'il exploitait une figline à Florence ou à Arezzo. Dans ce cas, l'amphore qui porte sa marque de fabrication serait arrivée à Uzès par le commerce d'importation, comme tant d'autres produits de la céramique arétine, qu'on rencontre partout dans la Narbonnaise, la Tarraconaise, dans toutes les provinces de l'empire qui avaient de fréquents et faciles rapports de commerce avec l'Italie.

Le nom de l'ouvrier *GALEONIUS*, qui forme à lui seul la seconde ligne de l'estampille, n'est pas à beaucoup près aussi bien documenté que le gentilice *Tuccius*. C'est la première fois que nous le rencontrons, et tout d'abord nous l'aurions tenu pour suspect, si l'anse elle-même que nous avons sous les yeux permettait la moindre hésitation sur la lecture. Mais non, elle est dans un parfait état de conservation, et le relief des caractères est tel qu'on dirait cette estampille sortie d'hier du moule qui l'a produite.

Il y a dix ans, je n'aurais su à quoi rattacher ce nom *Galeonius*; mais un diplôme militaire de Vespasien, daté de l'an 76 de notre ère, trouvé en 1867 près de Kustendjé, sur l'emplacement même de Tomes, où le pauvre Ovide s'ennuya si long-

temps et composa ses *Tristes* et ses *Pontiques* (1), nous révèle le nom, jusqu'alors ignoré, d'un consul subrogé, *Galeone Tettieno Petroniano* (2).

Du gentilice *Galeo*, -*onis* (3) provient évidemment le nom de l'ouvrier ou de l'esclave *Galeonius* (4). Ainsi *Petr-onius*, de *Petr-o*, -*onis*, et bien d'autres qu'on pourrait citer comme exemples.

Ajoutons que M. Robert Mowat, dans ses excellentes études d'onomatologie comparée, constate que les noms terminés en -*onius* « sont particulièrement fréquents en Etrurie et en Ombrie » (5).

Des inscriptions assez nombreuses sur lesquelles nous avons relevé le gentilice *Tuccius*, une seule porte une date positive; c'est celle des *Lenuncularii* d'Ostie. Les noms des consuls *Manius Acilius Glabrio* et *Marcus Valerius Homulus* la placent à l'an 152 de notre ère; mais c'est dans tout l'espace du second siècle que nous paraissent s'échelonner les autres inscriptions non datées mentionnant des membres de la *gens Tuccia*.

Le diplôme militaire accordé par Vespasien au

(1) On sait qu'il y mourut, en l'an 18 après J.-C

(2) *C. I L*, t. III, p. 853

(3) Etymologiquement, ce nom *Galeo* et son dérivé *Galeonius* doivent être rattachés (croyons-nous), non au latin *galea*, « casque », mais au grec *γαλέα*, *γαλέγ*, *γαλή*, « chat, fouine, belette ». Cet augmentatif serait ainsi le pendant de *Cato*, -*onis*, augmentatif de *catus*.

(4) Je lis *Galeonius*, et non *Galeonus*; car, bien que la branche droite de l'x ne dépasse pas sensiblement le niveau supérieur des lettres voisines, elle est remarquablement plus haute que la branche gauche; ce qui permet de supposer qu'elle contient l'i

(5) *Des noms familiers chez les Romains*, p. 22.

soldat prétorien L. Ennius Ferox, et qui nous a révélé le gentilice *Galeo*, est de l'an 76; mais le nom servile *Galeonius*, dérivé de celui du consul Galéo Tettiénius Pétronianus, ne saurait être antérieur au dernier quart du 1^{er} siècle ou aux premières années du second.

C'est donc toujours au second siècle que nous ramèment nos documents; et si c'est à cette époque que notre amphore a servi aux cérémonies de l'initiation chrétienne, c'est une preuve que, dès lors, le nouveau culte, officiellement proscrit et obligé de se cacher, se célébrait déjà dans la crypte d'Uzès.

III. — *Inscription de l'époque carlovingienne constatant une donation faite à l'église Saint-Théodorit d'Uzès.* — J'ai déjà publié, dans nos *Mémoires*, trois inscriptions carlovingiennes d'Uzès que m'avait fait connaître M. L. Rochetin (1). C'est encore à M. Rochetin que je dois la première indication de l'inscription suivante, fort intéressante pour l'histoire de l'église d'Uzès.

(1) *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1867-68, pp. 105-112.

.....
 ...ET FL... ??
 ...MENTVM·PA...?
 _____ \

\overline{ECLAM} : \overline{B}] \overline{EATI} · $\overline{BAVDILII}$: \overline{ET} : \overline{SCI} · $\overline{FIRMINI}$: \overline{CV} : \overline{SV} [\overline{IS} : \overline{AP}
 \overline{PEND}] \overline{ITIS} : \overline{ECLAM} : \overline{SCI} : $\overline{IVLIANI}$: \overline{ET} : $\overline{BASILISSE}$: \overline{C} [\overline{V}
 \overline{SV}] \overline{IS} : $\overline{APPENDITIS}$: \overline{ECLAM} : \overline{SCI} : $\overline{AVGENDII}$ [\overline{CV} :
 \overline{SV}] \overline{IS} : $\overline{APPENDITIS}$: $\overline{VOLOBRICA}$: \overline{QVANT} [\overline{V} :
 \overline{QV}] \overline{ANTV} : \overline{AB} : $\overline{INTEGRO}$: \overline{CASSIO} [(1)] \overline{NEM} :
 \overline{QVANTV} : \overline{AB} : $\overline{INTEGRO}$: $\overline{CAPANIACVM}$: [\overline{CV} : \overline{MOLEN}
 \overline{DINIS} :] $\overline{FARINARIIS}$: \overline{ET} : $\overline{MACIPHS}$
 \overline{SCO} :] $\overline{THEODORITO}$
 \overline{DEDIT} : \overline{CV} : \overline{SVIS} : \overline{PER}] $\overline{TINENTIS}$ (2)

.....

La lecture des deux fragments de ligne qui sont en tête de la pierre est beaucoup trop incertaine pour que je croie pouvoir essayer des suppléments. C'est là que se trouvait, sans aucun doute, le nom du donateur.

(1) Ici se trouve un *nodus* ou rognou de silex incorporé à la pierre, sur lequel le ciseau de l'ouvrier a dû renoncer, et qui l'a forcé de couper en deux le mot *CASSIO-NEM*.

(2) Les caractères typographiques ne me permettent pas de rendre d'une manière satisfaisante la physionomie de cette inscription, où se remarquent la plupart des abréviations conformes au goût de l'époque : les I dans les D, les V dans les Q, etc

Voici la lecture et la traduction du reste :

[*Ec(c)l(es)iam b]eati Baudilii et s(an)c(t)i Firmini, cu(m) su[is append]itiis ; ec(c)l(es)iam s(an)c(t)i Juliani et [sancte] Basilisse, c[u(m) su]is appenditiis ; ec(c)l(es)iam s(an)c(t)i Augendii, [cu(m) su]is appenditiis ; Volobrica quant[u(m) qu]antu(m) (1) ab integro ; Cassionem, quantu(m) ab integro ; Ca(m)paniacum, [cu(m) molendinis] farinarius et ma(n)cipiiis, — [s(an)c(t)o] Theodorito — [dedit cu(m) suis per]tinentiis*

« a donné à Saint-Théodorit, avec toutes leurs appartenances, les églises et domaines dont les noms suivent :

« L'église du bienheureux Baudile et de S. Firmin, avec ses dépendances ;

« L'église de S. Julien et de S^{te} Basilisse, avec ses dépendances ;

« L'église de S. Eugène, avec ses dépendances ;

« Valabrix, en totalité ;

« Caisson, en totalité ;

« Campagnac, avec les moulins à blé et les serfs de ce domaine ».

Le diplôme de Louis l'Aveugle en faveur de l'évêque Amélius (2) nous apprend que, dans les

(1) L'ouvrier qui a gravé l'inscription a, par une inadvertance évidente, répété, au commencement de la 5^e ligne, le mot *QUANTVM*, qu'il venait de graver à la fin de la 4^e, après *VOLOBRICA*.

(2) *Gall. Christ.*, t. VI, Instr., col. 293. — « . . . Humiliter poscens quatenus S Theodorito res quasdam priscis temporibus attributas, sed quorundam cupiditate sublatas, restituere deberemus ».

dernières années du ix^e siècle, deux de ces églises, *Saint-Baudile* et *Saint-Julien*, et l'un de ces domaines, *Campagnac*, avaient été, par la cupidité de quelques seigneurs voisins, enlevés à l'église cathédrale de Saint-Théodorit. Ce fut ce roi de Provence qui les lui fit restituer en 896, avec d'autres églises et domaines dont nous n'avons pas à nous occuper ici, puisqu'ils ne sont pas mentionnés dans notre donation.

Cette donation est donc bien antérieure au diplôme de 896, puisque ce diplôme, en parlant de ces églises et de ces domaines, dit : *Res quasdam S. Theodorito PRISCIS TEMPORIBUS attributas*. Mais à qui faut-il en faire honneur? Est-ce à quelque seigneur laïc, comme ce Raynald qui, en 823, donne à l'église de Saint-Théodorit la terre de Jalong dans le comté d'Uzès, et l'église de Saint-Martin-de-Caux dans le comté d'Agde (1)? ou bien à quelque évêque d'Uzès du viii^e siècle? Les documents historiques étant muets sur ce point, on ne pourrait émettre à ce sujet que des conjectures sans base.

Le diplôme de 896 nous révèle encore que l'église Saint-Baudile, située au nord et dans le voisinage d'Uzès, avait été bâtie par S. Firmin : *Ecclesiam S. Baudilii a parte aquilonis, non longe ab eadem civitate, a S. Firmino, ejusdem civitatis pastore, constructam*. Le saint évêque Firmin, qui avait donné pour patron à cette

(1) Gr Charvet, *Catalogue des évêques d'Uzès*, dans le *Bull. de la Soc. litt. et scientif. d'Alais*, année 1870, p. 133

église le Martyr nimois, ne se doutait certes pas, dans son humilité, que, moins de deux siècles après sa mort, la reconnaissance populaire associerait son nom à celui de S. Baudile pour désigner l'église où il était enterré et où des miracles s'opéraient sur son tombeau. C'est sous ce double titre qu'elle figure déjà à la première ligne de notre inscription : *Ecclesiam beati Baudilii et sancti Firmini*. Le nom de S. Firmin devait même absorber et faire complètement disparaître celui du patron primitif. Dès le milieu du XII^e siècle, cette église est appelée *abbatia S. Firmini* (1).

La seconde église mentionnée dans notre inscription est celle de Saint-Julien et Sainte-Basilisse : *Ecclesiam sancti Juliani et [sancte] Basilisse*. Le diplôme de 896 lui donne un patron de plus, S. André (2) ; mais, à partir de 1156, S. André et S^{te} Basilisse ont disparu, et cette église ne sera plus connue désormais que sous le nom de Saint-Julien (3).

Ecclesiam S. Augendii, c'est l'église Saint-Eugène, dont on voit encore actuellement les ruines adossées à une maison d'exploitation rurale de la commune de Saint-Maximin (4). — *Augendus*

(1) *Gall. Christ.* t VI, Instrum., col. 299.

(2) *Neenon et ecclesiam in honore S. Juliani martyris et S. Andreæ apostoli et S. Basilissæ virginis*.

(3) Sur cette église et sur la précédente, voir le mémoire de M. L. Rochetin : *Recherches historiques sur l'ancien bourg de Saint-Firmin*, dans le *Bull. de la Soc. litt. et scientif. d'Alais*, année 1873, p. 250.

(4) Gr. Charvet, *le château de Saint-Privat*, p. 7.

n'est qu'une altération dialectale d'*Eugenius*. Nous en avons un exemple sur le territoire même de Nîmes. L'abbaye de Saint-Gilles possédait, aux premières années du XIII^e siècle, au hameau de Courbessac, commune de Nîmes, une église appelée, dans un acte de 1119, *ecclesia Sancti Eugenii de Corbessat* (1). Cette église a disparu de bonne heure; mais le quartier où elle était située en a gardé le nom, qu'on retrouve, dans les compoïds de Nîmes, sous les formes suivantes : *Sanctus-Augen*, 1380; *Sant-Eugen*, 1479; *Sainct-Augen*, 1671.

Volobrica, Valabrix, et non Valabrègue. On pourrait hésiter, parce que cette dernière localité s'appelle en latin *Volobrica*; mais il y aurait alors *Volobricam*, tous les noms étant et devant être à l'accusatif. *Volobrica*, au contraire, est l'accusatif régulier de *Volobr-ix, -icis*. D'ailleurs, la terre de Valabrègue, aussi loin que peuvent remonter les témoignages historiques, appartenait à la maison de Toulouse et fut ensuite réunie au domaine royal.

Cassionem, Caisson, qui devint plus tard Saint-Paulet-de-Caisson. C'est sur ce domaine que Guillaume de Vénéjan devait fonder, en 1200, la chartreuse de Valbonne.

Campaniacum, cum molendinis farinariis, Campagnac, où s'éleva plus tard (avant 1156) le monastère de Saint-Nicolas, « l'un des plus con-

(1) Bullaire de Saint-Gilles; et Mén, *Hist. de Nîmes*, t I, Pr., p. 29, col. 1

sidérables du diocèse d'Uzès, et qui, pendant tout le XIII^e et le XIV^e siècles, fut l'objet des libéralités des seigneurs d'Uzès et le lieu de leur sépulture » (1). A l'époque de notre inscription, et même aux dernières années du IX^e siècle, Campagnac n'était encore qu'un *beneficium*, mais il avait déjà ses « moulins bladiers »; il les a gardés jusqu'à la Révolution, malgré les terribles inondations du Gardon, qui, plus d'une fois, les a détruits ou avariés (2).

La pierre où se trouve cette inscription est restée fort longtemps encastrée dans un mur de la cour de la maison de M. le baron de Castille, à Uzès. Elle en a été, dans ces dernières années, extraite, puis transportée dans une cour du Duché.

Novembre 1873.

I.— *D'un vase en verre colorié trouvé à Nîmes en 1857.* — Le 18 novembre 1873, je reçus de M. E. Dufour, lieutenant-adjoint au bureau arabe d'Aïn-Béida, province de Constantine, la lettre suivante. — « Monsieur le Conservateur..... Je m'occupe depuis quelque temps, de recherches sur les anciennes verreries, tant au point de vue artistique et de l'ornementation employée dans le temps, qu'à celui de l'industrie et des moyens d'action

(1) *Le prieuré et le pont de Saint-Nicolas-de-Campagnac*, p. 12.

(2) *Ibid.*, p. 32 et 135.

dont disposaient alors les ouvriers Romains ou Grecs chargés de ce genre de travail. Je n'ai point la prétention de refaire l'histoire d'une question qui, tout en laissant subsister bien des points obscurs, a été complètement élucidée ; mais je voudrais, par de patientes recherches et des comparaisons successives, déterminer, à l'aide des spécimens arrivés jusqu'à nous, toutes les transformations subies par l'art de nos anciens verriers. Je pourrais mettre ainsi à la disposition des personnes compétentes, des matériaux précieux, qu'elles pourraient utiliser avec succès, si elles étaient tentées, dans l'avenir, de traiter cette intéressante question.

« Je possède déjà un grand nombre de renseignements fort utiles, provenant soit des conservations de l'Etat, soit des cabinets particuliers ; et j'y ajoute tous les jours les observations personnelles résultant de fouilles que je fais pratiquer à mes heures de loisir. Je ne crois pas cependant être arrivé au terme de mes investigations ; et j'en ai acquis la preuve dernièrement, dans une conversation que j'ai eue avec M. Héron de Villefosse, attaché au musée des antiques de Paris. Il m'a, en effet, affirmé que, parmi les richesses que renferme votre Musée, il se trouvait un verre antique *peint* d'une grande beauté.

« L'annonce de cette peinture sur verre m'a beaucoup intrigué ; car je ne croyais pas qu'il existât des ornements sur verre de cette nature. Je ne veux pas parler évidemment des verres de plusieurs couleurs fondues qui sont assez communs, mais de sujets représentant des personna-

ges, des fleurs ou des animaux. Il est clair que, si cette peinture s'est conservée visible jusqu'à aujourd'hui, c'est qu'elle faisait corps avec la matière première. C'est la notion rudimentaire de l'art des émailleurs. La nomenclature des objets trouvés à Pompéi ne donne rien de semblable, et je serais porté à penser que cet objet est unique.

« Je vous serais donc très-reconnaissant et infiniment obligé, si vous vouliez bien m'adresser le catalogue dans lequel figure ce verre, etc.

Voici ma réponse à M. E. Dufour : — Monsieur, — Depuis tantôt un an que les objets antiques enfermés dans deux grandes vitrines de notre Maison-Carrée ont été transportés à la Bibliothèque de la Ville et confiés à mes soins, j'ai, avec deux de mes confrères de l'Académie du Gard (MM. Aurès et Flouest), classé provisoirement, après les avoir nettoyées et étudiées, les diverses séries d'antiques qui composent cette collection. La série des vases en verre y est relativement assez riche; mais je puis vous assurer qu'il n'y a pas de vase en *verre peint*.

Comment expliquer alors que M. Héron de Villefosse vous ait dit avoir vu, au musée de Nîmes, « un verre antique peint, d'une grande beauté »? — C'est ce que je vais essayer de faire.

M. Aug. Pelet, membre de l'Académie du Gard, mort depuis plusieurs années, mit sous les yeux de cette Académie, dans sa séance du 17 avril 1857, « un verre antique qu'on venait de découvrir à Nîmes, en creusant les fondations d'un mur, dans une vigne, à l'ouest de l'Abattoir », et dont le propriétaire lui avait fait don. D'après

M. Pelet, ce vase était un spécimen unique de la peinture sur verre pratiquée par les Romains. — Je vis alors ce vase, et l'impression qui m'en est restée, c'est que les personnages et les oiseaux qui y étaient représentés (*Combat des Pygmées contre les grues*) avaient été obtenus par des applications de pâtes de diverses couleurs, incorporées au vase au moyen d'une seconde cuisson.

Ce vase n'a jamais fait partie de la collection d'objets archéologiques de notre Musée, et M. Héron de Villefosse ne peut l'avoir vu qu'entre les mains de M. Pelet, ou de quelque personne à qui M. Pelet l'aura cédé. Celui-ci en envoya alors une aquarelle à M. Mérimée, qui lui répondit : « Votre vase me paraît infiniment curieux. Ce serait un cadeau magnifique pour Cluny ou pour le Louvre; de toute façon, cela me semble digne d'un musée » (Voir *Procès-Verbaux de l'Acad. du Gard*, 1857-1858, p. 114).

Qu'est devenu ce vase? M. Pelet l'a-t-il donné à Cluny, au Louvre, ou à toute autre collection publique ou particulière? C'est ce que je ne saurais dire; mais je puis vous certifier que la nôtre ne le possède pas; ce que je regrette d'autant plus qu'il a été trouvé sur notre territoire.

Notre collection étant à peine organisée, nous n'avons point de catalogue imprimé; sans quoi, je me serais fait un devoir de vous en envoyer un exemplaire.....

II. — *Inscription inédite de Paterna, fille de Solibitis.* — Cette inscription provient-elle encore de Probiac, comme celles que j'ai données plus

haut ? C'est à Baron, dans la cour de la maison Dumas, qu'elle se trouvait en 1873, lorsque M. Charvet en a fait pour moi un estampage dont voici la lecture :

PATER]NA • SOLIBITIS • FILIA
 S]IBI • ET • PATERNO • F
 ET • MA]NSVETAE • FILI[AE

[*Pater]na, Solibitis filia, [s]ibi et Paterno, f[ilio],
 [et Ma]nsuetae, fili[ae].*

« Paterna, fille de Solibitis, a fait ce tombeau pour elle-même, ainsi que pour son fils Paternus et pour sa fille Mansueta ».

La pierre, dans son état actuel, n'a aucun encadrement et n'en a peut-être jamais eu. Elle a, du reste, souffert, surtout du côté gauche où plusieurs lettres ont disparu. Les caractères sont longs et minces, les traits transversaux inclinent de gauche à droite; c'est ce qu'on est convenu d'appeler le caractère rustique.

Le nom propre *Solibitis* a bien la physionomie celtique. — On connaît la ville de *Solimariacum*, que Zeuss (p. 772) pense avoir pris son nom d'un chef *Soli-marus*, qui l'aurait fondée. Ce nom de *Soli-marus* figure depuis longtemps sur nos listes épigraphiques (1). Il faut y joindre son diminutif *Soli-marion*, trouvé à Nîmes, sur

(1) SOLIMARVS || LEITVRRONIS, à BRIGNON. — *Notice des trav. de l'Ac. du Gard pendant l'année 1808*, p. 345.

un autel votif aux Proxumes (1), et le nom de femme *Solirix* dont je vais parler (Voir ci-dessous, n° III).

III. — *Inscription inédite de Solirix.* — C'est sur un estampage pris, il y a vingt-cinq ans, par notre savant et toujours regretté confrère, le capitaine Achille Colson, alors que la pierre se trouvait encore dans la maison Séguier, que je transcris cette inscription, curieuse au point de vue des noms celtiques qu'elle nous a conservés.

CN · EXCINGILLI · F
SOLIRIGI · VXSORI
ET · PARENTIBVS · FECERVNT

*Cn(aei) Excingilli f(ili) Solirigi, uxori [ejus],
et parentibus [suis] fecerunt.*

« Les fils de Cnéus Excingillus ont élevé ce tombeau à Solirix, femme de celui-ci, ainsi qu'à leurs père et mère ».

Pour trouver un sens à cette épitaphe incorrectement rédigée, j'ai été obligé de suppléer les pronoms *ejus* et *suis*.

Ce qui me paraît intéressant dans ce texte épigraphique, ce sont les deux noms celtiques, *Excingillus* et *Solirix*.

Excingillus est déjà connu. Zeuss le cite, dans le passage suivant, comme un exemple des diminutifs gaulois en *illus* : « ILL et ELL frequenter obviae terminationes in nominibus vetustis galli-

(1) *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1850-51, pp. 48-49.

cis deminuentes videntur, præsertim in nominibus virorum et feminarum, ex. gr. *Roscillus*, *Celtillus*, *Abducillus*, apud Cæsarem; *Otacillus*, *Otacilla*, *Excingilla*, etc., in inscriptionibus; præterea in nominibus fluviorum et locorum, ex. gr. *Mosella* juxta *Mosa*, *Mursella* juxta *Mursa* (1) ».

Ṣoli-rix est tout à fait nouveau; mais il se compose de deux éléments sur l'interprétation desquels les celtistes paraissent être d'accord : *sawl*, copia, multitudo (2); et *rig*, rex (3).

IV. — *Inscription de la bibliothèque du couvent des Dominicains de Nîmes* (xvii^e siècle). — Lorsque les Frères Prêcheurs, revenus à Nîmes dans les premières années du xvii^e siècle, furent enfin, après un demi-siècle de procès contre nos consuls religieux (4), mis en possession du Château-Royal et de ses dépendances, qui leur avaient été assignés par ordre de Louis XIII, en échange de leur ancien couvent ruiné pendant les guerres religieuses, ils se mirent vaillamment à l'œuvre et se construisirent peu à peu, dans les masures qui leur étaient livrées, et parfois au détriment de ce qui restait de la porte romaine (5), une résidence convenable.

Une des plus grandes et des plus belles salles du couvent était la Bibliothèque. On y accédait

(1) *G. C.*, p. 304

(2) Zeuss, *G C*, p. 408.

(3) *Ibid.*, p. 280.

(4) Voir l'abbé Goiffon, *Les Ordres religieux mendiants à Nîmes*, pp. 43-56.

(5) *Ibid.*, p. 56.

par un escalier à quatre paliers, bordé d'une rampe en fer forgé, ornée de « six boules de bronze », achetées « six livres pièce » (1). Au-dessus du linteau de la porte, dans un cadre formé par de profondes moulures, on lisait l'inscription suivante :



Cette bibliothèque fut, en effet, inaugurée en mai 1689, par la tenue d'un chapitre provincial (2). Un certain nombre de volumes et de manuscrits conservés aujourd'hui dans la Bibliothèque de notre ville, et la pierre qu'on vient de voir, voilà ce qui reste, après moins de deux siècles, tristement féconds en révolutions de toute sorte, de la bibliothèque construite et ornée, en 1689, par les Dominicains.

La pierre a été donnée à la ville par M. Samuel Guérin, et réunie à notre collection épigraphique. — Les caractères ont 0^m06 de hauteur.

(1) Nous n'avons pu retrouver le prix-fait passé par le procureur des Dominicains avec les entrepreneurs Causse et Duplan pour la construction de cette salle ; mais nous avons rencontré, dans le registre des recettes et dépenses du couvent pour ces années-là (Arch. dép. H. 625, *Invent. somm. de M. A. de Lamoignon*), diverses mentions d'à-compte qui leur sont payés pour ce travail.

(2) L'abbé Goiffon, *les Ordres rel. mend. à Nîmes*, p. 56.

V. — *Inscriptions romaines de Foissac, dont deux inédites.*

1. — *Inscription d'Helvia Marciana.*

D  M

HELVI

E · MAR

CIANE

NIS 

T  M

SEXTI

LIVS

· MATRI

OPTIME (1)

POSVIT

D(is) Manibus) Helvi[a]e Marcianenis. T(itus M(arcianus) Sextilius) matri optim[a]e posuit.

« Aux manes d'Helvia Marciana. Titus Marcianus Sextilius a élevé ce tombeau à la meilleure des mères ».

Pour montrer une fois de plus que les textes épigraphiques qui nous ont été transmis par les auteurs des deux derniers siècles ont absolument besoin d'être contrôlés par des personnes compétentes sur les monuments eux-mêmes, quand par bonheur on peut les retrouver, je vais transcrire

(1) L'M et l'E sont liés.

ici la lecture que Ménard a donnée de cette inscription, d'après le *Voyage littéraire* des Bénédictins DD. Martenne et Durand, partie I, p. 303.

D · M
F V L V I Æ
MARCIA N Æ
....  T  M
SEXTILLVS
MATRI · OPTIMÆ
POSVIT

Ménard, toujours d'après les Bénédictins, indique cette inscription comme se trouvant à Uzès, « à la porte S. Etienne » (1); elle se trouve aujourd'hui au château de M. de Fontarèche, à Foissac. C'est un cippe de 0^m63 de haut, et de 0^m14 seulement de large. L'inscription est encadrée, non d'une guirlande, mais d'un ornement affectant la forme d'une corde ou d'une tresse.

Marcianenis. — Dans mon fascicule relatif aux *Découvertes* de l'année 1872 (Janv. 1872, n° III), j'ai déjà fait remarquer l'usage assez fréquent, dans la Narbonnaise, de cette singulière déclinaison, tout à fait inconnue à la langue classique et qui donne aux noms propres féminins un génitif en *enis* et un datif en *eni*. Cette pierre nous en fournit un nouvel exemple.

On remarquera que les Bénédictins (ou plutôt

(1) *Hist. de N.*, t. VII, p. 466

le capiscol d'Uzès, sur le cahier duquel ils ont copié leurs inscriptions), ont remplacé par quatre points, au commencement de leur 4^e ligne la syllabe NIS qui les embarrassait, bien que ces trois lettres soient, sur la pierre, aussi distinctes et aussi lisibles que tout le reste.

2. — *Inscription inédite de T. Attius Paternus.*

D M
T · A T T I I
P A T E R N I

D(is) M(anibus) T(it)i Attii Paterni.

« Aux manes de Titus Attius Paternus ».

Cette pierre qui, comme la précédente et la suivante, gît dans le jardin de M. de Fontarèche, à Foissac, est d'une étonnante conservation : on la dirait gravée d'hier. Il faut qu'elle ait été enterrée avant d'avoir subi longtemps les injures de l'air. Tout y est simple, noble et sévère, le cadre aussi bien que les caractères, et la rédaction, qui se distingue par une brièveté de bon goût.

Le nom de la *gens Attia* nous a été transmis par d'assez nombreux monuments funéraires trouvés à Nîmes ou sur le territoire arécomique. Sans parler de la magnifique inscription trouvée à Clarensac en 1758 et déposée aujourd'hui dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, où nous voyons un *Attius* portant, comme le nôtre, le surnom de *Paternus*, voici, à Foissac même, l'épithaphe d'un autre membre de la même famille :

3. — *Inscription inédite de T. Attius Marcellus.*

[D · M]

T · ATTĪ · T · F · VOLT (1)

MARCELLI

[D(is) M(anibus)] T(it)i Attii, T(it)i f(ili)i,
Voll(inia tribu), Marcelli.

« Aux manes de Titus Attius Marcellus, fils de Titus, de la tribu Voltinia ».

Le D · M est absent ; il se trouvait sans doute sur un fronton triangulaire superposé à la pierre qui nous est restée. C'est une disposition qu'on remarque fréquemment dans ces sortes de monuments.

Sauf cette différence et la ligature des lettres LT dans VOLT, on retrouve, dans cette inscription, tout ce que nous avons remarqué dans la précédente : conservation parfaite, brièveté des formules, pureté des caractères. Ces deux pierres sont certainement l'œuvre du même ciseau.

T. Attius Marcellus était le fils de *T. Attius Paternus*. Une inscription, donnée par Ménard (t. VII, p. 463), d'après Guiran (*Inscr. Uceti.*, à la fin de son msc.) et les Bénédictins (*Voy. Litt.*, partie I, p. 300) a fait connaître depuis longtemps l'épithaphe d'une ATTIA · MARCELLA ; c'était la fille de notre *T. Attius Marcellus*. Guiran et les Bénédictins donnent cette pierre comme ayant été

(1) L et T sont liés.

trouvée, au xvi^e siècle, dans la cathédrale d'Uzès ; elle est aujourd'hui à Serviès, encastrée dans le mur d'une maison appartenant à M. de Robernier, d'Uzès, où notre confrère, M. Aurès, l'a estampée récemment.

Une autre pièce qui se trouvait, du temps de Guiran, *in œdibus Passeronis juxta Castellum*, nous donne le nom d'un frère de notre *T. Attius Marcellus*. Cette pierre a disparu aujourd'hui ; mais la copie de Guiran, qui prouve qu'elle était déjà incomplète à gauche et par en haut, permet de la compléter ainsi :

[D·M
T·ATTI·T·F·VOLT]
IVGVNDI
[T·A]TTIVS·MARCELLUS
FRATER

Décembre 1873.

I. — *Epitaphe de Primus, fils de Tertius.*

D M
PRIMVS · TERTI
ET · SECVNDELLA
FRATRI · P

La partie supérieure des lettres composant la troisième ligne, ET · SECVNDELLA, a été emportée

par un sillon transversal, qui semble avoir été tracé en vue de les effacer.

Cette épitaphe, que je transcris d'après un estampage qui m'a été remis par M. G. Charvet et qui avait été pris par lui sur une pierre encastrée dans le mur méridional d'une cour, à Trespau, près d'Alais, m'offre l'occasion :

1^o De constater une fois de plus l'inexactitude de certains transpositeurs;

2^o De mettre en face l'une de l'autre deux éditions d'une seule et même épitaphe, l'une *biffée* et rejetée comme incorrecte (elle n'offre, en effet, aucun sens, c'est celle que nous venons de transcrire), l'autre reçue comme bonne et définitive.

M. Trélis, secrétaire de l'Académie du Gard, a inséré, à la page 347 de sa *Notice des travaux de l'Académie pendant l'année 1808*, les trois textes suivants, qu'il avait reçus de M. d'Hombres :

XIV

D · M
C · NAMANTI
O · SEVERINO

D · M
PRIMVSTERTI
FRATRI · P

XV

D. M.
PRIMOTE
RTIFILIO
SECUNDIL
LA · FRATRI
P · P.

« A Trespau , auprès d'Alais ».

Qui ne croirait, en voyant ces textes ainsi disposés, que les deux inscriptions comprises sous le n° XIV étaient tracées côte à côte, sur la même pierre, et qu'elles ont été trouvées au même lieu ? Il n'en est rien pourtant. Une lettre de l'abbé Bois-sier de Sauvages à Séguier (avril 1770), que nous avons retrouvée dans les notes volantes de celui-ci, nous apprend qu'il y a là trois inscriptions, ou du moins trois pierres séparées; que la première (1) a été trouvée à Aubrespy (?), et que les deux autres « sont à une portée de carabine de Trespau, à M. l'abbé Dupin, entre Mons et Trespau, paroisse de Saint-Privat, diocèse d'Usez ».

Non-seulement la disposition adoptée par M. d'Hombres est fautive en ce qu'elle fait croire que ces deux inscriptions se trouvent sur la même pierre, mais encore la seconde (celle de gauche) est incomplète d'une ligne, la troisième, que M. d'Hombres n'a sans doute pu lire, à cause du large sillon qui la traverse et qui en a emporté la partie supérieure. Trente-huit ans auparavant, l'abbé de Sauvages avait été plus habile, et le texte qu'il communique à Séguier est parfaite-

(1) Voici comment cette inscription doit être lue, d'après le texte communiqué par l'abbé de Sauvages à Séguier :

GN - AMANTI
O - SEVERINO

Gn(aeo) Amantio Severino.

« A Cnéius Amantus Severinus ».

Le D^M donné par M. d'Hombres n'existe pas sur la copie de l'abbé de Sauvages, que nous croyons très-exacte.

ment conforme à celui que m'a fourni mon estampage et que j'ai donné ci-dessus, en tête de cet article.

Ce texte, il est vrai (et je l'ai déjà remarqué) ne peut se construire grammaticalement et par suite ne présente aucun sens; et c'est pour cela qu'il a été *bâtonné* et remplacé par une autre inscription, trouvée au même lieu, et dont le texte (voir, à la page 304, le n^o XV), identique dans la lettre de l'abbé de Sauvages (1770) et dans la communication faite à l'Académie en 1808 par son parent M. d'Hombres, doit se lire ainsi :

D(is) M(anibus). Primo, Tertii filio. Secundilla fratri p(iissimo) p(osuit).

« Aux manes. A Primus, fils de Tertius. Sécundilla a élevé ce tombeau à son tendre frère ».

Primus, *Sécundilla*, *Tertius*, ces surnoms, qui nous laissent ignorer le *gentilitium*, nous révèlent du moins que, dans cette famille évidemment rustique et plébéienne, on se conformait à cet usage que nous avons déjà constaté (voir ci-dessus, Août, n^o III) de désigner les enfants par un surnom qui rappelait l'ordre de primogéniture.

II. — *Epitaphe inédite de Quartus Sévérinus.*
— Voici une inscription dont je me suis procuré successivement plusieurs estampages faits par des personnes compétentes. La pierre qui la porte, encastrée dans le mur d'une maison du village de Serviès appartenant à M. de Robernier, d'Uzès, est dans un état parfait de conservation : les caractères sont du plus beau style et de la meilleure

époque, aucune lettre n'est douteuse; — et pourtant elle reste jusqu'à présent inexplicable pour moi.

D M
Q V A R · T · S
Q V A R · T · S E
V E R I N O
F · V I V

III. — *Inscription inédite de C. Pompéius Blésus.* — Dans la plaine, à 8 kilom. E.-N.-E. d'Alais, à la Liquière, maison de campagne ayant appartenu à feu notre confrère le docteur Serre, le célèbre oculiste; aujourd'hui à M. Parran, directeur de la compagnie de Mokta-el-Hadid, on a trouvé, en même temps que diverses poteries, une pierre de 1^m25 en largeur, sur 0^m37 en hauteur, où sont gravées, en beaux caractères de 0^m07 de haut, les deux lignes suivantes :

C · P O M P E I O · S E X · F · V O L · B L A E S O
S E X · P O M P E I V S · B L A E S V S · F R A T E R (1)

*C(aio) Pompeio, Sex(ti) filio, Vol(tinia tribu),
Blaeso, Sex(tus) Pompeius Blaesus, frater.*

« A Caius Pompéius Blésus, fils de Sextus, de la tribu Voltinia, son frère Sextus Pompéius Blésus ».

(1) Ces trois dernières lettres sont liées ensemble et forment monogramme.

Voilà deux frères qui, distingués seulement par leurs prénoms, portent tous deux le surnom de *Blaesus*. Étaient-ils réellement *blaesi*, c'est-à-dire « bégues », ou bien était-ce un surnom héréditaire dans cette branche de la *gens Pompeia*? La seconde hypothèse est la plus probable.

Bien que cette inscription ait un aspect monumental et que les caractères en soient fort beaux, on voit que l'ouvrier chargé de la graver, ayant mal calculé la proportion de ses caractères, s'est vu réduit à recourir, à la fin de chacune des lignes, à des expédients rarement admis dans des monuments de ce genre; ainsi, la première ligne se termine par un petit o, qui entre dans le creux supérieur de l'S; et la seconde ligne, par un monogramme, formé des trois lettres T, E, R.

APPENDICE.

I.

La XXII^e Légion.

M. A. Allmer, dans son excellente monographie *Inscriptions de Vienne en Dauphiné* (t. II, p. 68), résume ainsi, d'après Borghesi, ce que nous savons de la XXII^e Légion Primigenia :

« La seconde des deux légions désignées par le numéro XXII est celle qui avait le surnom de *Primigenia*, et avait été créée par Claude, en même temps que la XV^e du même surnom, probablement à la suite de la guerre de Bretagne ; elle est maintes fois citée par Tacite dans ses *Histoires*, mais presque toujours sous la fausse leçon *duodevicesima*, qu'il y a lieu de corriger partout par *duoetvicesima*. La XVII^e, la XVIII^e et la XIX^e ayant été, toutes trois, complètement détruite, avec Varus en Germanie, en l'an 9 de notre ère, et n'ayant pas été rétablies, évidemment la XVII^e ne peut pas s'être trouvée mêlée aux événements des années 69 et 70 ; et, d'autre part, l'épithaphe de Dillius Vocula, légat de la prétendue *duodevicesima* (*Hist.*, IV, 24), épithaphe encore existante au siècle dernier, et copiée par Muratori (697, 5) le dit expressément : *LEGatus IN GERMANIA LEGionis XXII PRIMIGENIAE*. La nécessité de la correction étant donc démontrée, on voit la légion, cantonnée dans la Germanie supérieure, à Mayence, prêter, le premier jour de l'année 82 (de J.-C., 69), serment à Galba ; ensuite une partie, envoyée en Italie par Vitellius, vaincre à Bédriac les Othoniens, et se faire battre à Crémone par les Flaviens ; et l'autre partie, restée en Germanie sous le commandement de Vocula, passer honteusement, en 83 (de J.-C. 70), après avoir déjà reconnu Vespasien, sous les enseignes de Classicus et de Tutor ; mais bientôt, repentante de sa défection, venir rejoindre l'armée de Cerialis et obtenir de lui son pardon.

« Plus qu'aucune autre des légions qui ont résidé en Germanie, la XXII^e a laissé sur le Rhin, et principalement à Mayence, de nombreux souvenirs ; et aussi plus qu'aucune autre, elle a fait sur le fleuve un long séjour ; n'ayant même jamais, depuis sa création, quitté la province supérieure. Effectivement, Spartien (*Did.*, 1) nous montre Didus Julianus, qui parvint à l'empire, « commandant en Germanie, du temps de Marc-Aurèle, la vingt-deuxième Primigénia » ; ensuite, une brillante série d'inscriptions à dates consulaires, du recueil des *Inscriptions du Rhin*, nous la fait suivre depuis l'an 931 jusqu'en 983 (de J.-C. 178 à 230), et nous la trouvons encore successivement rappelée sur les médailles de Septime Sévère, de Gallien, de Victorin et de Carausius. Elle subsistait donc bien certainement au temps de Dion, et ce n'est pas sans une grande surprise qu'on remarque son absence sur la liste qu'il a dressée des légions existantes à son époque. L'absence est, toutefois, plus apparente que réelle ; car c'est à la XXII^e que doit être rapporté ce que dit cet auteur d'une légion XX^e de la Haute Germanie, peut-être la même, selon lui, que la XX^e Valéria de Bretagne, mais qui « déjà, lorsqu'il écrivait, n'était plus connue sous ce nom ». Il ressort des termes mêmes des explications de Dion, aussi bien que du rapprochement de son énumération avec le tableau légionnaire de celle des deux colonnettes de Rome où ce tableau est complet, qu'il s'agit de la XXII^e Primigénia ».

A propos de ce qu'affirme Borghesi, que la légion XXII^e Primigénia ne sortit point de la Germanie supérieure, M. Henzen (note aux pp. 254 et 203) remarque « qu'elle fit, quelque temps, partie de l'armée de la Germanie inférieure, probablement pendant l'absence de la 1^e Minervia, appelée par Trajan à prendre part à la guerre de Dacie. Son séjour dans la Germanie inférieure est prouvé par plusieurs inscriptions de Bonn, et le fait que ce séjour correspond à l'époque des guerres contre les Daces résulte de deux inscriptions de la vallée de Broih, consacrées sous le même légat, par le même centurion, et dans lesquelles sont nommées les mêmes légions, si ce n'est que la 1^e Minervia y est remplacée par la XXII^e Primigénia ».

Elle vint aussi à Lyon combattre contre Albin ; la circonstance qu'elle figure sur les médailles de Septime Sévère et le rapprochement de la province où elle tenait garnison permettent de le penser.

Une inscription offerte pour la conservation de Caracalla à la *Fortuna Redux* de la légion (Orelli, 4247) semble également laisser entrevoir une expédition qui l'aurait momentanément éloignée de sa résidence habituelle ; hypothèse pour la justification de laquelle le règne de Caracalla n'offre d'autres probabilités que le semblant de guerre qu'il fit, en 214, à divers peuples d'Allemagne, notamment

aux Cattes et aux Rhètes, et le surnom d'*Antoniniana*, porté par elle, et qu'elle pourrait avoir mérité en cette occasion

Elle a porté ce même surnom d'*Antoniniana*, en l'honneur aussi d'Héliogabale (Mommsen, *Inscript. helv.*, 219); et celui d'*Alexandriana*, en l'honneur de Sévère Alexandre (Orelli, 181 et 5127), mais non pour avoir fait partie de l'armée avec laquelle cet empereur se proposait, en 235, d'entrer en Germanie. Elle l'avait déjà alors depuis plusieurs années.

Quant à ceux de *Pia Fidelis*, ils lui sont donnés par un certain nombre d'inscriptions, dont la plus ancienne est du temps d'Hadrien, et la plus récente de celui d'Alexandre Sévère, après qui on les lui trouve encore sur les médailles de Gallien, où elle est dite *Pia* « pour la VI^e fois », *Fidelis* « pour la VI^e fois », et même *Pia* « pour la VII^e fois », *Fidelis* « pour la VII^e fois ». Il est à remarquer que ces médailles, ainsi que celles de Carausius, présentent le numéro de la légion écrit, tantôt par XXII, et tantôt par IXXX, manière insolite, il est vrai, mais qui signifie également « vingt-deuxième » et est l'exacte traduction en chiffres du *duodevicesima* de Tacite. C'est fautivevement qu'Eckhel (7, p. 403) explique ce second chiffre par « dix-huitième » (Voy. Borghesi, 4. p. 255, note)

Suivant les apparences, elle avait cessé d'exister ou avait changé de nom, à l'époque de la *Notitia dignitatum*; il ne se rencontre, dans ce document, aucun souvenir d'elle.

M. Allmer donne ensuite (aux pp. 75-83), les noms des légats, tribuns, centurions, sous-officiers et soldats de la XXII^e Primigénia, qui nous ont été conservés par les monuments épigraphiques; liste à laquelle il faudra ajouter le nom de l'adjudant centurion Sextus Matucénus Frontinus.

A propos du nom de *Syronia Quieta*, femme de notre Matucénus, j'ai oublié de rapprocher ce nom de *Syronia* de celui de la déesse *Sirona*, dont le culte est associé à celui d'Apollon sur trois inscriptions, dont l'une offre cette particularité, qu'elle a été élevée par un vétéran de la XXII^e légion Primigénia (Orelli, 2047) Les deux autres sont dans Gruter (37, 10 et 11). — Cfr. A. Héron de Villefesse, *Gazette archéol.*, 2^e année, p. 8.

II.

Le Conseiller-poète Jean Barnier et sa famille.

Jean Barnier, conseiller au Présidial de Nîmes, né dans cette ville en 1600 et mort en 1639, avait laissé en manuscrit des poésies galantes composées par lui en l'honneur des dames de Nîmes de la première moitié du XVII^e siècle.

Nous ne connaissons malheureusement ces poésies que par les quelques lignes que leur a consacrées Ménard (t. v, p. 630), qui en avait trouvé le recueil dans un cahier de 85 pages faisant partie de la bibliothèque du marquis d'Aubais. A l'époque de la dispersion de cette riche bibliothèque, J.-F. Séguier, chargé par M^{me} la marquise d'Urre, fille et héritière du marquis d'Aubais, d'évaluer la plupart des imprimés et des manuscrits et d'en procurer la vente, entretenit avec elle, à ce sujet, une correspondance pendant les années 1779-1781. Un assez grand nombre des lettres de M^{me} d'Urre et des notes et brouillons de Séguier font aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque de la Ville. A la fin d'un brouillon portant la date de septembre 1780, Séguier dit à M^{me} d'Urre : « Les poésies de Barnier resteront, avec votre permission, pour notre Académie ». Je ne doute pas que M^{me} d'Urre ne se soit rendue à ce désir. Comment se fait-il pourtant que ce manuscrit ait disparu, et que la trace en soit complètement perdue ?

M. Michel Nicolas (*Hist littér de Nîmes*, I, 424) a parlé des poésies de Jean Barnier ; mais il ne l'a connu que par la courte notice de Ménard, et encore doit-il l'avoir lue bien rapidement. Ainsi, il fait naître notre conseiller-poète en 1660, erreur reproduite par la *Biographie Didot* (t. iv, p. 539) ; et cependant Ménard place, avec toute vraisemblance, vers l'année 1632 la composition de ces poésies. Ainsi encore, Ménard nous dit que Jean Barnier « eut du goût et une inclination particulière pour René de Malherbe, qu'il a déguisée sous le nom de Lynde ». Et M. Michel Nicolas transforme ainsi ce passage : « Il eut un goût décidé pour la poésie et une vive admiration pour Malherbe, qu'il prit pour son modèle ». Singulier quiproquo, par suite duquel l'auteur de l'*Histoire littéraire de Nîmes* prend pour le poète François Malherbe une fille du lieutenant de l'intendant de Languedoc Jean-Balthazar de Malherbe, qui a laissé son nom à un domaine des environs de Nîmes, connu sous le nom de

Château de Malherbe, et qui forme aujourd'hui, sous les noms de *Grand-Malherbe* et de *Petit-Malherbe* deux exploitations rurales de la commune du Caylar.

Les documents sur lesquels nous avons dressé la généalogie suivante de la famille Barnier sont tous empruntés aux registres de l'Etat-civil.

Nous n'avons *su à quelle génération de nos Barnier rattacher :

1° *Jean Barnier*, comte du palais de Latran et chevalier de l'ordre du Pape, à Avignon, qui épousa Anne des Seguns, par contrat passé devant Monteil, notaire, le 15 mars 1609 (Pithon-Curt, III, p. 250);

2° *Pierre Barnier*, prieur de Maruéjols-lez-Gardon, dont l'existence nous est révélée par l'Armorial de Nîmes (Bibl de Nîmes, 13,810²). Voici comment ses armoiries sont blasonnées (p. 21, n° 261) : *D'azur à un chevron d'or, accompagné de 3 poules d'argent, 2 en chef affrontées et 1 en pointe; et un chef d'argent chargé de 3 étoiles de gueules*. Si l'on compare ce blason à celui que les « Jugemens sur la Noblesse de Languedoc » par M. de Bezons, donnent, en 1668, aux Barnier du Présidial, on ne pourra s'empêcher de penser que le prieur Pierre Barnier portait les mêmes armes qu'eux, par conséquent était de la même famille; mais que ces armes furent mal lues par les commis chargés, en 1694, de les enregistrer, moyennant la somme de 20 livres. Ainsi, il mirent un chevron d'or au lieu d'un chevron d'argent, 3 poules au lieu de 3 grues et un chef d'argent à la place d'un chef d'or

I. *Antoine Barnier*, né dans les dernières années du xv^e siècle, marié en 15... à N. N, testa le 10 mai 1541. Il eut un fils du même nom que lui (n° II).

II *Antoine Barnier*, docteur et avocat, épousa, le 17 août 1572, *Gabrielle de Boileau de Castelnau*, testa le 5 octobre 1618 et mourut le 1^{er} mai 1622. — Il eut pour enfants : 1 *Jean* (n° III); 2. *Louise*, qui épousa le conseiller *André de Villar*, sieur de *Vallongue*, et mourut le 16 mars 1836, après avoir donné naissance à un fils, baptisé sous le nom de *François*, le 1^{er} mars; 3 *Claudine*, qui épousa *Gilles d'Aldebert*, docteur et avocat, jnge de la baronnie de Sauvo, dont elle devint veuve en 1629. Une naive autobiographie du procu-

reur Pierre Graverol, père de François, l'un des fondateurs de notre Académie, contient, au sujet de *Claudine Barnier*, sa belle-mère, les lignes suivantes : « Ladite demoiselle *Claudine de Barnier* décéda dans la maison de son défunt mari, en la ville de Sauve, le dimanche 21 mai, à dix heures du soir, et [fut] inhumée le lendemain au soir au cimetière de ladite ville fort honnorablement, regrettée généralement de tous ceux de sa connoissance, comme ayant vécu en femme d'honneur et craignant Dieu » ; 4. *Antoine*, qui épousa, en 1616, *Gaspare de Villar*, et en eut un fils baptisé sous le nom de *David*, le 27 décembre 1617.

III. *Jean Barnier*, conseiller au présidial, épousa en 1508, *Louise de Pontailhé* (1), testa le 3 janvier 1617 et mourut avant 1634. — *Louise de Pontailhé* était déjà veuve en 1634, comme le prouve l'acte de baptême, extrait des registres de la Cathédrale, que nous citons en note (2); elle ne mourut que le 26 août 1652 — *Jean de Barnier* en avait eu : 1. *Jean* (n° IV); 2. *Tiphaine*, baptisée le 22 mars 1603; 3. *Catherine*, baptisée en décembre 1604; 4. *Claudine*, baptisée le 24 octobre 1607, épousa le ministre *François de Rozel*, et mourut le 16 mai 1669; 5. *Gabrielle*, baptisée le 1^{er} mars 1610, épousa, en 1630, *Charles de Baudan-Villeneuve*, et mourut le 25 août 1658 (3).

IV. *Jean Barnier*, seigneur de Caussargues, conseiller au Présidial, né en 1600, épousa, le 7 avril 1639, *Marie de Faret*, et mourut le 8 mai 1659. — Il avait eu de nombreux enfants : 1. *Charles* (n° V); 2. *Pierre-Armand*, né en 1643, mort le 13 juin 1682; 3. *Maximilien*, né en 1645; 4. *Camille*, né en 1646; 5. *Françoise*, née en 1648, morte le 9 mai 1654; 6. *Jean*, né en 1650; 7. *Marie*, née en 1651, morte le 9 juin 1670; 8. *Edouard*, né en

(1) Ce nom est écrit de quatre ou cinq manières différentes dans les actes de l'Etat-civil : *Portalliers*, *Portulans*, *Pontallier*.

(2) 13 juillet 1634. A été baptisé *Pierre Duprix*, fils de Messire *Guillaume Duprix*, docteur en droit, et de demoiselle *Marguerite de Malhan*. Parrain, Messire *Pierre de Malhan*, docteur en droit de la présente ville; et Marraine, demoiselle *Louise de Pontailhé*, veuve à feu M^r M^e *Jean Barnier*, conseiller, faisant profession de la R. P. R., et pour elle, demoiselle *Louise de Rousson*, femme à M. Jeau Rosset, seigneur de Vic, conseiller au présidial.

(3) *Charles de Baudan* se remaria bientôt avec *Lucrece de Bergoise de Montserier*. Elle lui donna un fils qui fut baptisé, le 9 juin 1663, sous le nom de *Théodore*, et présenté par noble *Théodore de Bôtra*, de la ville d'Orange.

1653 ; 9. *Théodore*, né en 1654. Les six garçons vivaient encore en 1668, époque où ils furent maintenus dans leur noblesse par arrêt souverain du 3 décembre.

V. *Charles Barnier*, seigneur de Caissargues, conseiller au présidial jusqu'en 1684, puis lieutenant des maréchaux de France au département de Nîmes. Né en 1640, mort le 10 mars 1709. Il avait épousé, en 1673, *Jeanne de Granier*, dont il eut : 1. *Pierre-Charles* (N^o VI) ; 2. *Diane*, présentée au baptême, le 16 décembre 1677, par son oncle *Armand de Barnier* et *Diane de Finor*, morte le 28 février 1682 ; 3. *Angélique-Thérèse*, présentée au baptême, le 17 janvier 1679, par *François de Gînestous*, seigneur de *Montdardier*, et *Louise de Barnier*, dame de *Saint-Jean-de-Gardonnenque* ; 4. *Camille*, présenté au baptême, le 24 avril 1680, par *Jeanne de Finor de Granier*, son aieule maternelle ; 5. *Marie-Elisabeth*, baptisée le 14 septembre 1682, épousa, le 17 mai 1700, *Jacques de Baudan-Langlade*, sieur de *Trescol* ; 6. *Dauphine-Emilie*, baptisée le 3 décembre 1683, épousa, le 30 juin 1711, *Charles de Froment*, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Thiérasche, âgé de 45 ans, habitant de Lunel ; 7. *Louis*, baptisé en secret (1), le 17 août 1687 ; 8. *Henri*, baptisé dans les mêmes conditions, le 10 septembre 1690 ; 9. *François-Gabriel*, présenté au baptême, à la Cathédrale, par *François de Sandricourt*, gouverneur de Nîmes, et *Gabriele-Thérèse de Louet*, comtesse de *Calvisson*.

VI. *Pierre-Charles Barnier*, seigneur de Caissargues, lieutenant-colonel d'un régiment de dragons, né le 3 janvier 1675, épousa, le 4 avril 1707, *Marie-Madeleine de Baudan*, âgée de 22 ans, fille de feu *Louis de Baudan*, sieur de *Vestric*. Il en eut d'abord une fille, *Jeanne-Emilie*, née à Nîmes, le 30 octobre 1710, et sans doute aussi d'autres enfants, dont nous ne retrouvons pas les traces dans nos registres, les hasards de la carrière militaire lui ayant fait quitter le pays.

(1) L'exercice public de la R. P. R. avait été suspendu à Nîmes, le 23 septembre 1686.

ADDENDA ET CORRIGENDA.

P. 41. C'est a tort que j'ai dit que l'autel votif des *Corioldenses* et des *Budenicenses* en l'honneur de Jupiter était perdu. Cette pierre se trouve encore à l'hermitage de Colhas

P 60, l 8. (Voir ci-dessus, p. 102-103). — Lisez : (Janvier , n° III).

TABLE DES MATIÈRES.

(N. B. Pour le 1^{er} semestre, les chiffres se rapportent au vol. des Mémoires de 1875).

PREMIER SEMESTRE.

Janvier 1873.

I. Le tombeau de la fille d'Annibal.....	229
II. Inscription de Gratilla Successa.....	231
III. Matapan de Jacques Trépolo, doge de Venise.....	232
IV. Inscription chrétienne provenant de l'église de Saint-Laurent.....	234
V. Inscription inédite de S. Elius Straton.....	235
VI. Epitaphe de la famille Praden, dans l'église de Marguerites.....	236
VII. Inscription inédite de Q. Fabius Atticus.....	238
VIII. Inscription de Cécilius Cassibratus.....	239

Février 1873.

I. Inscription de Titia Sévérina.....	241
II. Personnage sur le culot d'un petit vase en verre.....	242
III. Intaille sur cornaline.....	243
IV. Inscription inédite de M. Cominius Emilianus.....	243
V. Inscription inédite de Q. Cosconius Onésimus.....	246
VI. Autel votif à Jupiter et à Auguste.....	247
VII. Inscription inédite de Primus, fils de Primitivus.....	250

Mars 1878.

I. Epitaphe métrique de Bernard Ursi ou des Hours.....	251
II. Gros sou du canton de Schwitz.....	254
III. Réparation d'honneur à Marcella.....	255
IV. Inscription inédite de C. Gellius Maternus.....	257
V. Véritable inscription de Cornélia Chresté.....	258
VI. Inscription inédite de Cantius Varrus.....	259

Avril 1878.

I. Inscription d'un portique au génie topique d'Aramon.....	260
II. Autel votif à Sulivia Idennica et à Minerve.....	262
III. Autel votif inédit des Corioledenses et des Budencenses en l'honneur de Jupiter.....	264
IV. Autel votif inédit à Mars Budenius.....	267

Mai 1878.

I. Inscription d'Asellia Muta et d'Asellia Synété.....	269
II. Inscription inédite d'un adjudant-centurion de la XXII ^e légion.....	272
III. Inscription inédite de Silvina, fille de Silvanus.....	274
IV. Scène d'intérieur sur un fragment de vase sigillé.....	274
V. Inscription inédite de Seccia Secundona.....	275
VI. Denier de la famille Julia.....	277

Juin 1878.

I. Inscription inédite de Q. Pompéius Primus.....	278
II. Drachme massaliote trouvée à Brignon.....	279
III. Inscription du xviii ^e siècle sur une maison d'Arpaillargues.....	280
IV. Pièce de quatre sols de Lonis XIV.....	281
V. Inscription inédite de Valia Béronicé.....	282
VI. Inscription inédite de Livia Chrysopolis.....	284
VII. Inscription inédite de Blésa et d'Annia Servata.....	285
VIII. Inscription inédite de Titia Tertia, flaminique augustale.....	285

SECOND SEMESTRE.

Juillet 1873.

I. Inscription gréco-latine de Saint-Ambroix.....	241
II. Blanc à la croixette de François I ^{er}	244
III. Inscription inédite du sévir L. Messius Evhodus.....	245
IV. Sceau du clerc Guillaume Martin... ..	246
V. Poterie grise trouvée à Saint-Bénézet-de-Cheyran.....	247

Août 1873.

I. Inscription du tisserand P. Britius Saturninus.....	248
II. Inscriptions antiques inédites recueillies par M. de Valfons au château de Castelnaud.....	252
1. Inscription de Carina Marcellina.....	253
2. Inscription de Pétinius Paternus.....	254
3. Inscription de Q. Marius Dubitatus.....	257
4. Inscriptions de Sénocundus Servatio et de Quintia Servatilla.....	258
5. Inscription de Maria Secundilla.....	260
6. Inscription inédite de L. Sévérianus.....	261
III. Inscription inédite de SENOCONDIA PRIMULA.....	261

Septembre 1873.

I. Inscription inédite de Matucénus Primus.....	263
II. Inscription inédite de Matugénus, fils de Montanus... ..	264
III. Inscription opisthographe mentionnant la donation d'une somme de 20,000 sesterces, de métairies, de fonds de terre situés au bord du Rhône, et du port de Chamoue.	265
IV. Inscription inédite de Cn. Servilius Séranus.....	271
V. Fragment retrouvé de l'inscription bilingue en l'honneur de T. Julius Dolabella.....	271

Octobre 1873.

I. Objets antiques trouvés à Marbacum.....	274
II. Estampille du potier M. Tuccius Trophimus sur une anse de grand vase trouvé dans la crypte d'Uzès.....	278
III. Inscription de l'époque carlovingienne constatant une donation faite à l'église Saint-Théodorit d'Uzès.....	285

Novembre 1873.

I. D'un vase en verre coloré trouvé à Nîmes en 1857.....	291
II. Inscription inédite de Paterna, fille de Solbitus.....	294
III. Inscription inédite de Solbitus.....	296
IV. Inscription de la bibliothèque du couvent des Dominicains de Nîmes (xvii ^e siècle).....	297
V. Inscriptions romaines de Foissac, dont deux inédites.	
1. Inscription d'Helvia Marciana.....	299
2. Inscription inédite de T. Attus Paternus.....	301
3. Inscription inédite de T. Attus Marcellus.....	302

Décembre 1873.

I. Epitaphe de Primus, fils de Tertius.....	303
II. Epitaphe inédite de Quartus Sévérinus.....	306
III. Inscription inédite de C Pompéius Blésus.....	307

Appendice.

I. La XXII ^e Légion.....	309
II. Le conseiller-poète J. Barnier et sa famille.....	312

NOTE

SUR L'INSCRIPTION D'UNE STATUE

DU PORTAIL DE SAINT-GILLES ;

par M. l'abbé J. GAREISO,

associé-correspondant.

Vous m'avez demandé de vous communiquer l'interprétation de l'inscription que tient la statue de S. Barthélemy, de la façade de l'église de Saint-Gilles, telle que je la lis, dans l'état de dégradation où elle se trouve. M. Révoil, qui, après bien d'autres, s'en est occupé avec un soin tout particulier, dans son bel ouvrage sur *l'Architecture romane du midi de la France*, a cru y lire: *Ego sum Bartolomeus apostolus X^{vi}. Evertique quasi... converti*. Jusqu'à présent il a été impossible de compléter et partant d'interpréter ces derniers mots.

Dernièrement M. Pocheville me soumit un moulage de cette inscription, et je vis bientôt qu'elle avait été mal lue. En examinant toutes les

lettres, tant celles qui étaient bien lisibles que celles qui étaient mutilées, et ayant égard aux signes d'abréviation encore visibles, je crus qu'il fallait lire : *Non everti quemquam, sed converti.* Mais, ces paroles n'étant pas tirées de l'Écriture-Sainte, je cherchai, dans la *Légende dorée*, la vie de S. Barthélemy, et j'y trouvai que, le saint apôtre ayant converti un roi indien, le frère de celui-ci le lui reprocha en lui disant : « Vous avez séduit ou perverti mon frère ». Le Saint lui répondit : *Non everti quemquam, sed converti.* Mon texte était justifié, et son interprétation devenait évidente.

SUR L'ANCIENNE HISTOIRE DE CARTHAGE

(à propos du XVII^e vol. des *Mémoires de la Société
archéologique de Constantine*);

par M. Alph. DUMAS,

membre-résident.

Il n'est pas un seul point du sol européen, asiatique ou africain, jadis habité par les peuples de l'antiquité, qui ne soit, de nos jours, remué et fouillé jusqu'en ses profondeurs, dans le but d'y retrouver les vestiges des civilisations éteintes, de ramener celles-ci à la lumière, avec leurs lois, leurs mœurs et leurs usages domestiques, pour les faire, en quelque sorte, revivre à côté des populations occupant aujourd'hui leur place.

Des hommes éminents parmi les savants de ce siècle se sont adonnés avec passion à ce genre de recherches, et nous voyons les résultats de leurs travaux prendre, d'année en année, une importance croissante.

Voici, entre autres preuves de l'activité contemporaine de la science archéologique, un fort volume de 450 pages, accompagné de nombreuses planches, publié, en 1875, par la Société archéologique de Constantine, et qui est le dix-septième d'une collection qu'elle poursuit sans interruption depuis vingt-cinq ans. Cette longue et fructueuse carrière lui a mérité une des trois médailles d'or destinées par le Ministre de l'Instruction publique aux Sociétés savantes des départements ayant le plus contribué aux progrès de l'histoire et de l'archéologie; et cette haute marque de distinction, également accordée cette année à l'Académie du Gard, vient former naturellement, entre la Société de Constantine et nous, un nouveau lien de sympathique confraternité.

L'exacte description des débris de l'ancienne Carthage, aussi bien que de l'ensemble de la province romaine d'Afrique et des peuplades voisines, accompagnée de la reproduction, par la gravure, du texte et de la forme de plus de 2,500 inscriptions lapidaires, composent surtout la matière de ces volumineux Mémoires. Mais on y rencontre, en outre, de sérieuses études ayant pour but de faire connaître, dans leur succession chronologique, les faits essentiels et les grandes catastrophes qui, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'au temps actuel, n'ont cessé de s'accomplir sur cet éternel champ de bataille.

Je laisse à mes confrères qui s'occupent spécialement de recherches archéologiques le soin de donner à notre Compagnie, quand ils le jugeront convenable, une idée des travaux de ce

genre, auxquels s'est livrée jusqu'ici la Société de Constantine. Pour ma part, je ne veux aujourd'hui que signaler la nature de ses investigations relatives à l'histoire de l'ancienne province d'Afrique, travaux dont l'étendue nous est attestée par le nouveau volume placé sous nos yeux.

C'est ainsi que, sous le titre de *Bibliographie carthaginoise*, il nous offre d'abord quelques pages signées de M. de Sainte-Marie, premier drogman de notre consulat à Tunis, dans lesquelles l'auteur déplore l'insuffisance des documents anciens sur une puissance qui, un moment, a partagé avec Rome l'empire du monde. « A peine, en effet, dit-il, nous est-il resté un très-petit nombre de fragments des auteurs indigènes, tels que Magon et Hannon; et quant aux écrivains latins qui ont parlé de Carthage, ils l'ont tous fait en termes secs et écourtés, tandis que, de son côté, Rome ne mettait pas moins d'acharnement à détruire les manuscrits que les monuments dont s'enorgueillissait sa rivale.

« Néanmoins, ajoute M. de Sainte-Marie, les livres sur Carthage n'ont manqué en aucun temps, surtout depuis le xvii^e siècle, mais ils ne présentent ni suite ni ensemble. Où donc s'adresser pour trouver les matériaux d'un édifice historique non déparé par de regrettables lacunes? — Partout et nulle part; nulle part, car, jusqu'à présent, nul auteur n'a pu écrire une histoire précise et générale de la grande colonie tyrienne; partout, parce qu'il faut compulsier nombre de documents pour les compléter l'un par l'autre ».

C'est dans l'intention de faciliter un tel travail

d'ensemble , aux érudits aussi bien qu'aux esprits curieux des choses de l'Afrique ancienne ou moderne , que M. de Sainte-Marie a dressé une bibliographie spéciale , où figurent , dans l'ordre alphabétique , les auteurs de toute époque ayant traité de Carthage , punique , romaine , byzantine , vandale , chrétienne et arabe. Et cette liste raisonnée ne mentionne pas moins de deux cent quarante écrivains.

S'appuyant de ces documents si divers et de ses propres et minutieuses recherches , un de nos jeunes officiers , attaché à notre occupation militaire de l'Algérie et membre de la Société de Constantine , M. Paul-William Ragot , enlevé récemment par une mort prématurée à l'armée et à la science , avait entrepris un grand ouvrage relatif à la terre d'Afrique , envisagée au double point de vue de sa géographie et de son histoire. Il ne lui a été donné de publier lui-même que la première partie de cette vaste étude , insérée dans le volume xvi de la collection des Mémoires , année 1874 ; la deuxième partie , dont il avait presque entièrement réuni les éléments , mais qu'il n'avait encore conduite que jusqu'à la destruction définitive de Carthage par les Arabes , en 698 , a pu voir également le jour , grâce aux soins de bienveillants confrères , qui , dans le volume de l'année 1875 , ont accordé une large place à cet essai historique.

J'en indique ici certains aperçus , qui m'ont semblé particulièrement justes et intéressants. — Après un regard attentif jeté sur la longue suite de siècles écoulés , de l'antiquité la plus reculée

jusqu'à nous, M. Ragot relève ce fait constant, qu'à côté des populations du littoral africain, probablement autochtones, mais successivement soumises à plusieurs invasions, dont quelques-unes les firent civilisées et puissantes, ont existé, au sud de l'Atlas, d'autres peuplades, celles-ci toujours indomptées et indomptables et ne voulant point abandonner le désert. Bien que les occasions ne leur aient pas manqué de voir de près une société régulièrement organisée et jouissant des bienfaits de la civilisation, elles sont néanmoins restées elles-mêmes, sans unité ni fixité; toujours fidèles à leurs instincts particuliers et à leurs habitudes nomades, absolument réfractaires à toute idée de progrès.

M. Ragot pense qu'on ne peut attribuer ce frappant contraste à la seule différence de sol et de climat, mais qu'il provient des oppositions naturelles de deux races distinctes; et il s'autorise de l'opinion de savants ethnographes, admettant que les Berbères et Arabes du Tell, sur la rive méditerranéenne, ont eu pour ancêtres les Libyens aborigènes, répandus de Carthage à l'océan Atlantique, et qui descendaient de la souche indo-européenne, d'où leur tendance à l'assimilation et à la civilisation; tandis que les bandes indisciplinées de la région saharienne (Gétules et Garamantes pour les Romains) seraient d'origine chamite ou sémitique, indépendantes par essence et invariablement rebelles à toute domination. — Rien encore aujourd'hui de changé dans leurs mœurs et leur fanatisme; et leurs insurrections actuelles conservent la plus grande analogie avec celles

d'autrefois. Même manière de combattre à cheval, presque même costume. A leurs chefs indigènes, qui recevaient pour insignes de leur autorité un manteau rouge ou blanc, ont succédé, de nos jours, les aghas, les caïds ou les cheikhs, enveloppés du burnous. « Aussi, affirme M. Ragot, se trompe-t-on étrangement, lorsqu'on suppose que, même au moment où les Romains passaient pour tout puissants en Afrique, leur administration s'y étendait des Syrtes à la Mauritanie occidentale. En dehors des territoires réellement conquis, l'autorité de Rome ne se trouvait pas en meilleure condition que la nôtre, quoique la France ait à se débattre contre un obstacle inconnu à la république, celui de la religion.

Du reste, Carthage elle-même, fondée par les Phéniciens, près du golfe de Tunis, environ 800 ans avant l'ère chrétienne, et qui, après une lutte de deux siècles contre les indigènes des côtes, avait fini par les soumettre, n'était jamais parvenue, au temps de sa grandeur, à placer sous son joug les cavaliers numides, ses voisins du Sud. Surtout préoccupée de ses établissements commerciaux le long de la Méditerranée, et bientôt aussi de la conquête de l'Espagne, qui fut le premier grand objet de son ambition, elle n'avait songé qu'à exploiter à son profit les ressources de son entourage moins immédiat, sans rien tenter pour s'en assurer la possession durable et incontestée.

A plus forte raison perdit-elle son influence sur les tribus de Numidie et de Mauritanie, quand, pour s'être heurtée à la politique envahissante de

Rome, elle eut perdu, l'une après l'autre, la Sicile et l'Espagne.

Détruite par Scipion Emilien, 146 ans avant notre ère, selon le vœu si souvent formulé par Caton, l'illustre cité semblait à jamais ensevelie sous ses ruines. Elle ressuscita cependant, environ un siècle plus tard, par la volonté de l'empereur Auguste, qui, néanmoins, ne la rebâtit pas exactement sur ses anciennes fondations; et la nouvelle Carthage, successivement attaquée et occupée par Chrétiens et Barbares, vécut néanmoins longtemps encore. Les grandes villes voisines, telles qu'Utique et Cirta, avaient eu à peu près le même sort; mais cette dernière, relevée vers l'an 325 de notre ère par l'empereur Constantin, et devenue capitale de la Numidie, prit alors et depuis a gardé le nom de Constantine; et, malgré les pillages et destructions partielles dont elle fut plus d'une fois victime, elle a eu l'heureuse fortune, pour elle-même et pour la France, de traverser les siècles et de pouvoir aujourd'hui presque rivaliser, en richesse et population, avec la ville d'Alger, sa suzeraine sous la domination ottomane, mais qui, ne datant guère que de l'an mil, n'a point, comme elle, un long passé historique ».

M. Ragot remarque, dès les premières années de l'empire romain, la grande puissance des proconsuls d'Afrique, objet de crainte pour la métropole; si bien qu'Auguste, après y avoir, à son avènement, trouvé deux légions établies, retira l'une d'elles d'une manière définitive, en dépit des incursions fréquentes et des tentatives d'insurrections des Gétules.

Plus tard , quand Rome fut partout maîtresse du monde et eut transformé en provinces de l'empire toutes les contrées qu'elle s'était soumises , aucune ne lui parut d'une importance comparable à celle d'Afrique , dont elle tirait de vaillants soldats et d'abondantes subsistances ; aussi , du jour où de nombreuses et ardentes compétitions s'élevèrent pour parvenir à l'empire , la province d'Afrique fut-elle constamment la première de la fidélité de laquelle sentaient le besoin de s'assurer les divers prétendants ; et aucun d'eux n'osait déclarer la guerre à son rival qu'avec la certitude d'avoir obtenu l'appui de l'Afrique.

Les troubles sociaux et politiques qui , à cette époque , bouleversèrent l'empire , n'épargnèrent pas la côte africaine ; car , du Nil à l'Océan , elle se trouvait en feu. Dioclétien essaya , en 286 , de porter remède au désordre général par un partage de l'empire , dont il se réserva l'Orient et confia au vaillant Maximilien-Hercule les provinces occidentales , parmi lesquelles l'Afrique , qui leur resta unie jusqu'à la mort d'Honorius , en 395.

Si jamais il avait été donné à la province d'Afrique de jouir de quelque paix , ç'aurait été sous l'empereur Constantin , de 306 à 337 ; mais survinrent alors , entre sectes chrétiennes , les querelles religieuses , qui prirent aussitôt une grande violence et se perpétuèrent dès lors sur le rivage africain. En 311 , bien que les prédicateurs de l'Evangile n'y eussent qu'assez récemment pénétré , s'était déjà élevé le schisme des *Donatistes* , exaspérés contre les *Traditeurs* , qu'ils avaient ainsi

nommés, pour avoir, disaient-ils, livré les Saintes-Ecritures aux gouverneurs païens.

Sous Théodose, commença l'affaiblissement de la puissance romaine en Afrique, d'abord par la prépondérance croissante qu'y obtinrent les princes maures indigènes, et bientôt par la première invasion barbare, sous les ordres d'Alaric, roi des Goths, suivie de celle des Vandales, commandés par Genséric. Du reste, la décadence de la province africaine marchait de front avec celle de l'empire lui-même; c'est ce que remarquait avec douleur, à cette époque, S. Augustin, né à Tagaste, en Numidie, nommé, en 395, évêque d'Hippone (aujourd'hui Bone), où il mourut en 430.

Je ne m'engagerai pas, avec M. Ragot, dans l'étude des chefs militaires, soit Maures, soit Vandales, qui, simultanément ou tour à tour, gouvernèrent ou plutôt déchirèrent l'Afrique.

L'empereur Justinien, grâce à la valeur de ses généraux Bélisaire et Salomon, en chassa les Vandales, mais laissa le pays entier dans un état d'affreuse dévastation, dont ne parvinrent pas à le relever les princes de Constantinople, ses successeurs.

Sous Tibère III, en 698, Carthage faisait encore partie de l'empire d'Orient, malgré une grande victoire remportée, en 647, sur les troupes impériales par une armée de 20,000 Musulmans, commandés par Abd-Allah, frère du kalife Othman; mais peu après, Abd-el-Méleck, successeur d'Othman, mit sous les ordres de Hassan, son gouverneur d'Afrique, une armée de 40,000 hommes, avec mission d'achever la conquête.

Carthage ne put résister ; prise d'assaut ; elle fut brulée et, cette fois, à jamais détruite , après deux rencontres sanglantes entre le représentant du kalife et le patrice Jean, commandant l'armée romaine pour Tibère III.

« De ce moment, dit en terminant M. Ragot , prit fin sur cette rive la domination byzantine, et le nom de Grecs et de Romains fut désormais effacé de l'histoire d'Afrique ».

Quand l'esprit s'est ainsi reporté sur les principaux événements qui se succédèrent, pendant quinze siècles, sur cette terre africaine, comme au sein de cette grande et malheureuse Carthage, qui la résume en quelque sorte, on ne peut, avec le jeune écrivain, s'empêcher d'y trouver un des plus navrants spectacles de l'histoire du monde ; car chefs illustres et vaillants, aussi bien que despotes cruels et sanguinaires, ne font que paraître et disparaître, comme de fugitives ombres ne laissant que néant après elles.

LOUIS VIII

A SAINT-ANDRÉ (VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON),

ET

BERMOND DE CLAUSONNE,

XIII^e ABBÉ

du monastère de Saint-André-d'Avignon (1226) ;

par M. A. COULONDRES,

membre non résidant.

AVANT-PROPOS.

Plusieurs auteurs, qui ont écrit soit l'histoire de la ville d'Avignon, soit l'histoire de Provence, ont commis une erreur. lorsque, parlant des rapports qui ont pu exister entre Avignon et le bourg de Saint-André, (aujourd'hui Villeneuve-lez-Avignon), ils ont placé les habitants et le territoire de ce bourg sous la suprématie de la ville consulaire leur voisine. — C'est là une erreur, qu'il nous a paru convenable de détruire. Malgré la faiblesse de nos moyens, eu égard à l'importance de

la tâche, nous espérons atteindre notre but, comptant sur la bienveillance de nos confrères et sur l'indulgence de nos lecteurs.

Nous allons donc chercher à démontrer qu'Avignon, cité impériale et provençale, ne pouvait avoir des droits sérieux, incontestables, sur le bourg de Saint-André, terre française et languedocienne, notamment aux XII^e et XIII^e siècles (1154-1226).

LOUIS VIII

à Saint-André (Villeneuve-lez-Avignon),

ET

BERMOND DE CLAUSONNE,

XIII^e abbé de Saint-André-d'Avignon (1226).

L'ancienne et célèbre abbaye de Bénédictins, renfermée dans le vieux fort Saint-André (1), et que le voyageur qui descend le Rhône aperçoit

(1) « Monasterium sancti Andreae apostoli, quod est fundatum in cacumine montis qui nuncupatur Andaoni super fluvium Rhodani (996. *Hist. de Languedoc*, II, pr. col. 156). — Monasterium Sancti-Andreae, quod est situm juxta Avinionem, in monte Andaone, in ulteriore parte fluminis, 1075 (*Cart. de Saint-Victor de Marseille*, ch. 533). — Monasterium Sancti-Andreae, Monasterium Andaonense, 1088 (*Hist. de Languedoc*, II, pr. 325). — Monasterium Sancti-Andreae, secus Avinionem, 1175 (*Chap. de Nîmes*, arch. départ.). — Monasterium Sancti-Andreae, ante civitatem Avenionem, 1292 (Mén. I, pr. p. 114, col. 2). — Villanova prope Avenionem, 1384 (*ibid.*, III, pr. p. 76, col. 1. — Germer-Durand, *Dict. top. du départ. du Gard*, impr. imp. 1868). — Le monastère de Saint-André fut construit en l'an 600, sur la grotte même de sainte Casarie ; ruiné dans le cours du siècle suivant par les Sarrasins, il ne fut relevé qu'en 987, deux cent cinquante ans après leur expulsion par Charles-Martel. Durant

sur la rive droite du fleuve, au-dessus de la petite ville de Villeneuve, est un splendide monument auquel se rattachent des souvenirs historiques et religieux d'un prix inestimable. Plusieurs papes se sont arrêtés à l'abbaye de Saint-André, et Gélase II en a consacré l'église (1198). Les comtes de Toulouse, et, après eux, les rois de France lui ont octroyé les plus beaux privilèges. Parmi ceux des rois de France qui visitèrent l'abbaye de Saint-André, Louis VIII mérite une mention spéciale, à cause des traités importants conclus entre ce souverain et l'abbé de Saint-André, et aussi à raison des événements mémorables qui amenèrent le roi dans les contrées méridionales.

Les conditions de ces traités nous sont révélées par deux chartes, dont les originaux sont con-

douze siècles, l'abbaye de Saint-André jeta un vif éclat dans nos contrées. cinquante abbés s'y succédèrent, tous remarquables par leur piété ou leur érudition, au nombre desquels nous citerons. S. Pons (1063-1087), Bermond de Clausonne (1196-1229), César Brancas, en 1600, Thomas Southeate, en 1748, qui devint dans la suite général des Bénédictins d'Angleterre, Jean-Baptiste de Belloy, qui lui succéda (1748-1766), etc. — Les armes du bourg de Saint-André étaient : *de gueules au sautoir d'or* — Celles de l'abbaye, étaient : *d'azur, à une porte flanquée de deux tourelles, qui est la porte du fort de Saint-André, d'or, maçonnée et crénelée de sable, avec l'écu du bourg de Saint-André sur la porte, à une fleur de lis d'or en chef surmontée de deux branches de laurier du même posées en chevron, laquelle indique que l'abbaye était royale, à trois clous d'or en pointe, qui sont de la congrégation de Saint-Maur.* — C'est là plutôt une réunion d'emblèmes, qu'un véritable écusson héraldique. — Voir un panonceau en fer repoussé au musée de Villeneuve, n° 11 — L'abbé de Saint-André se servait, pour son usage personnel, d'un sceau à l'effigie de S. Benoit, avec cette inscription : † S · Monrii · S · Andreæ · Sec · Avinionem (Musée de Villeneuve)

servés au dépôt des archives nationales ; et, quoique dom Chantelou et les savants bénédictins dom Vic et dom Vaissète aient mentionné ces documents dans leurs travaux historiques, néanmoins, il nous a paru intéressant de les faire connaître, en les accompagnant de notes, qui les compléteront. Mais avant de les relater, nous dirons un mot sur l'abbé Bermond de Clausonne et sur la situation politique de nos contrées à à cette époque.

L'abbé Bermond de Clausonne, qui occupa le siège de l'abbaye de Saint-André, de 1196 à 1229, n'est pas le moins célèbre des abbés de ce monastère. En effet, cet abbé, qui succéda à Guillaume de Pujaut (*Guillelmus de Podio-Alto*) (1) vers l'an 1196, garda, pendant plus de trente ans, les clefs de l'abbaye de Saint-André. Vivant en un temps de transformation politique, de discordes civiles et religieuses, et dans un milieu où peut-être ces questions étaient plus vives et plus agitées, l'abbé Bermond sut, par une administration à la fois forte et habile, réparer avantageusement les pertes que plusieurs procès et de longues discussions firent éprouver à son abbaye. S'attachant à mettre

(1) Guillaume de Pujaut, XII^e abbé de Saint-André (1177-1196), appartenait à la famille des barons de Pujaut (l'une des communes du canton de Villeneuve). On voyait son tombeau dans la cloître de l'abbaye de Saint-André, il était bâti tout en pierre, et il était placé sous la petite voûte du cloître, à côté de la porte servant d'entrée à l'église Saint-Martin ; il portait cette inscription : GVILLELMVS DE PODIO-ALTO.— Un autre membre de cette même famille, un oncle de Guillaume, Guiraud de Pujaut, avait été abbé de Saint-André (IX^e abbé), de 1133 à 1154

la paix partout, il a laissé une grande réputation de piété, de sagesse et de prudence : aussi dom Chantelou (1) fait-il le plus grand éloge de cet abbé, dont il vante la conduite et les mœurs, « qu'il est difficile, dit-il, dans ce temps de république et d'hérésie, de conserver pures ». A sa mort, arrivée en 1229, Bermond de Clausonne laissa l'abbaye de Saint-André plus forte et plus riche qu'il ne l'avait reçue de ses prédécesseurs.

En l'année 1154 (2), pendant que Guiraud de Pujaut administrait l'abbaye de Saint-André, les habitants d'Avignon voulurent soumettre à leur consulat les habitants du bourg de Saint-André, ainsi que l'abbé et les moines. Mais ceux-ci, trop faibles pour résister, subirent avec une vive répugnance la suprématie avignonnaise. Plusieurs causes expliquent facilement l'antipathie des habitants et des moines de Saint-André à vivre sous la suzeraineté de leurs voisins de la rive gauche du Rhône. C'est que, séparés par ce fleuve, ne communiquant entre eux qu'avec peine, tant le

(1) *Historia Monasterii Sancti-Andree secus Avenionem* : Auctore domno Claudio Chantelou, monacho presbytero congregationis Sancti-Mauri. — (Claude Chantelou, bénéd. de Saint-Maur, né à Vion (Anjou), 1617-1664). — Le manuscrit autographe est à la Bibliothèque nationale ; la bibliothèque d'Avignon en possède une copie.

(2) *Histoire de Villeneuve-les-Avignon (Gard) et des communes de son canton*, par N. Haguenot ; le manuscrit de cette histoire est en notre possession.

lit du Rhône est large et son cours impétueux (1), les habitants d'Avignon et de Saint-André sont encore séparés par des motifs d'antipathie qui sont de tous les temps et de tous les pays, — la traditionnelle rivalité des villes qui se regardent des deux rives d'un fleuve; — la jalousie des petites villes contre la grande ville leur voisine, — et aussi ce fait que le territoire des deux cités relevait de deux États différents (2). De là, sans doute, la répugnance qu'éprouvait Saint-André à changer de maître. En effet, tandis qu'Avignon, cité soumise à l'empire, avait pour seigneurs les comtes de Provence et de Forcalquier, et pour gouverneurs l'évêque et le vicomte, Saint-André relevait des comtes de Toulouse, sous la suzeraineté de la couronne de France, et avait l'abbé pour seigneur (3).

(1) Le pont, qui reliera un jour les deux rives, ne sera construit par S. Bénézet que quelques années plus tard (1177).

(2) Le souvenir de la dépendance de ces deux cités à deux États différents est si vivace dans nos contrées, que, même de nos jours, lorsque les mariniers du Rhône commandent la manœuvre pour diriger leur barque vers *la rive gauche*, ou vers la *rive droite* du fleuve : ils disent : *Empèri*, Empire, pour désigner la rive gauche, et *Reiaume*, Royaume, pour désigner la rive droite.

(3) Nous pourrions citer plusieurs documents qui prouveraient ce que nous avançons ; nous nous bornerons à indiquer un acte de 1088. — Il résulte de ce document que Raymond de Saint-Gilles, fils de Pons, comte de Toulouse, qui se trouvait en ce moment à Saint-André, donna le *Puy* ou *Mont-Andaon*, sur lequel est bâti le monastère de Saint-André, avec le village des Angles, tout ce qui lui appartient, leurs territoires, et toutes leurs dépendances. — Cette donation portait qu'elle était faite en faveur du monastère de Saint-André et aux *seigneurs-abbés*, ainsi qu'aux moines de cette abbaye, tant présents que futurs, *ainsi que ses prédécesseurs l'avaient donné*. — Cette chartre porte encore que les abbés et les moines du mo-

Aussi Bermond de Clausonne , esprit supérieur , jaloux de ses privilèges , supportera encore plus difficilement que ses prédécesseurs la suprématie avignonnaise , préférant avoir son suzerain à Toulouse , plutôt que d'être placé sous les yeux et à portée d'un maître qui , à tout moment , peut faire appel à ses services . Seulement , la prudence bien connue de l'abbé Bermond fut en défaut , lorsqu'il essaya de rompre les liens qui l'attachaient à sa puissante voisine ; l'heure favorable à ses desseins ne devait sonner que plus tard ; mais du moins Bermond de Clausonne fut assez heureux pour assister au triomphe de sa cause .

Nous avons déjà dit que , à l'époque où l'abbé Bermond de Clausonne administrait l'abbaye de

nastère de Saint-André sont autorisés à disposer des fiefs qu'ils possédaient dans le comté de Raymond de Saint-Gilles , en faveur de leur abbaye . Et , pour donner plus de force à cette charte , Raymond de Toulouse , comte de Saint-Gilles , duc de Narbonne et marquis de Provence , ainsi qu'il s'intitule dans la charte en question , a le soin de la faire signer et approuver par les seigneurs du voisinage , sans doute aussi afin de faire reconnaître les abbés de Saint-André comme seigneurs feudataires de ce pays . Ainsi , on voit figurer : — Guillaume de Sabran — Elzéar d'Uzès — Rostaing de Posquières — Gabelin de Sabran — Ripert de Gaderousse , — comme témoins de Raymond . — Les témoins de l'abbé (Pierre 1^{er}) furent . — Albert , évêque d'Avignon — Rostaing , prieur de Saint-André , et tous les moines de l'abbaye . — D'où on peut conclure que l'abbé de Saint-André était alors seigneur temporel et sans partage du bourg de Saint-André et de son territoire , et que si , plus tard , les Avignonnais étendirent les limites de leur consulat jusqu'à Saint-André , c'est qu'ils profitèrent des troubles et des discordes qui régnaient dans nos contrées . D'ailleurs , ainsi que le prouve la donation de 1210 , dont nous parlerons

Saint-André, nos contrées méridionales étaient agitées par des discordes civiles et religieuses : l'histoire leur a donné le nom de *guerre des Albigeois*, guerre entreprise contre Raymond VI, comte de Toulouse, d'abord à l'occasion d'un crime personnel commis par lui (1), et surtout pour extirper, dans la France méridionale, l'hérésie que Raymond VI était accusé de favoriser.

« La guerre des Albigeois, dit M. Guizot (2), dura quinze ans (de l'an 1208 à l'an 1223), et des deux chefs, dont l'un l'ordonna et l'autre l'exécuta, le pape Innocent III et le comte Simon de Montfort, ni l'un ni l'autre n'en vit la fin. Durant ces quinze années, dans la région située entre le Rhône, les Pyrénées, la Garonne et même la Dordogne, presque toutes les villes, tous les châteaux forts, Béziers, Carcassonne, Castelnaudary, Lavaur, Gaillac, Moissac, Minerve, Termes, Toulouse, etc., furent pris, perdus, repris, pillés, saccagés, massacrés, brûlés

plus loin, cette soumission de Saint-André à la juridiction consulaire ne fut jamais que temporaire et toujours très-précaire.

(1) Raymond VI, excommunié par le légat Pierre de Castelnau et effrayé par les menaces du pape, engagea Pierre de Castelnau et Raoul, autre légat, à se rendre à Saint-Gilles. Ceux-ci, après avoir adressé de vifs reproches au comte de Toulouse, à cause de ses tergiversations, se décidèrent à quitter Saint-Gilles. Le lendemain de leur départ (15 janvier 1208), comme ils se disposaient à passer le Rhône, deux inconnus, qui avaient logé la veille dans la même hôtellerie, s'approchèrent d'eux, et l'un des deux frappa Pierre de Castelnau d'un coup de lance si violent, que le légat, après s'être écrié « que Dieu te pardonne, comme je te pardonne », n'eut que le temps de donner à son compagnon ses dernières instructions, et il expira.

(2) Guizot. — *Histoire de France*, T. I, p. 479.

par les croisés, avec la cruauté du fanatisme et l'avidité de la conquête ».

Le comte de Toulouse, pourchassé et dépouillé, réclama vivement auprès du pape ; il protesta contre l'accusation de favoriser les hérétiques et promit d'exécuter envers eux les décisions de Rome ; il offrit et fit effectivement la concession que Rome lui commanda, et comme garantie il livra sept de ses principales places fortes. Mais, toujours trop irrésolu et trop faible pour tenir ses engagements contre ses sujets, comme pour résister aux exigences de ses adversaires, il retombait dans la même situation et repoussait des attaques de plus en plus pressantes par des promesses toujours inefficaces. Après avoir envoyé à Rome ambassadeur sur ambassadeur pour s'expliquer et se défendre, il y alla lui-même deux fois, en 1210 et en 1215 ; la première fois seul, la seconde avec son jeune fils, alors âgé de treize ans et qui fut plus tard Raymond VII. Innocent III n'avait ni l'esprit étroit, ni le cœur inaccessible, il écouta la plainte du père, prit intérêt au jeune homme, et il écrivit, en avril 1212 et en janvier 1213, à ses légats en Languedoc et à Simon de Montfort, pour arrêter les adversaires du comte de Toulouse dans la poursuite de leurs projets contre la personne et les domaines de celui-ci ; mais les regrets d'Innocent III furent vains. Trois conciles locaux réunis en 1210, en 1212 et en 1213, à Saint-Gilles, à Arles et à Lavaur, et présidés par les légats du pape, prononcèrent l'excommunication de Raymond VI et l'abandon de ses Etats à Simon de Montfort, qui en prit

possession pour lui-même et pour ses compagnons (1).

Cependant la cause de Raymond VI comptait de nombreux partisans ; de grandes cités lui étaient ouvertement favorables, et Toulouse, Avignon, Marseille, Tarascon, Beaucaire, Saint-Gilles, devaient même lui fournir de l'argent et des troupes pour faire la guerre aux croisés. Les Avignonnais surtout se signalèrent par leur attachement à la cause du comte de Toulouse, et celui-ci, en récompense de cette sympathie, céda, en 1210 (A), aux consuls-d'Avignon, la ville de Pont-de-Sorgue et le château et le monastère de Saint-André, dont les habitants et les moines venaient d'essayer de se soustraire à la suprématie avignonnaise, à laquelle ils avaient été déjà soumis en 1154 (2).

Malgré l'insuccès de cette première tentative d'indépendance, Bermond de Clausonne continue à s'opposer à la réunion de Saint-André au con-

(1) La prise de possession du Languedoc par Simon de Montfort fut plutôt une tentative incomplète qu'un acte accompli.

(2) Dom Chantelou, en parlant de cette donation, dit que Raymond VI doit être excusé pour cet acte de faiblesse, parce que, dit-il, « le comte de Toulouse avait besoin des Avignonnais » Il fallut, en effet, des motifs bien puissants pour déterminer Raymond VI à donner Saint-André, qui était à cette époque une position stratégique des plus importantes.

sulat d'Avignon, et il entreprend, peu de temps après (1213), de s'en détacher de nouveau. Mais cette seconde révolte devait être encore plus fatale aux moines et aux habitants de Saint-André.

Bermond faisait valoir que le bourg de Saint-André ne faisait pas partie de la ville d'Avignon, qu'il n'était pas dans son comté, en étant séparé par toute la largeur du Rhône, et que ses intérêts étaient en opposition avec ceux d'Avignon. — De leur côté, les Avignonnais se prévalaient de la cession de Raymond, comte de Toulouse, faite en leur faveur, en 1210, de tous ses droits sur le château de Saint-André et le Pont-de-Sorgue, et du serment prêté, entre les mains de l'évêque d'Avignon, par l'abbé, tous les moines et tous les habitants de Saint-André (1). Mais ceux-ci, à qui la suprématie avignonnaise était insupportable, s'en détachent brusquement, espérant que les circonstances leur seront plus favorables, vu les troubles qui régnaient alors dans nos contrées (1213).

Les consuls d'Avignon réprimèrent ce nouvel acte d'insoumission avec d'autant plus de rigueur, qu'ils reprochaient aux habitants de Saint-André toutes sortes d'excès, qui n'étaient peut-être que

(1) Guillaume de Monteils, évêque d'Avignon, intervint au serment de fidélité prêté, par l'abbé de Saint-André et tous les moines et habitants de Saint-André (1210), aux consuls d'Avignon, comme à leurs souverains, après leur avoir été rebelles quelque temps, ainsi que l'on pourra voir par l'acte suivant. — Nonguer, *Histoire chronologique de l'Église, des évêques et archevêques d'Avignon*. — Avignon, impr. George Bramereau, 1659 — Bibl. d'Avignon.

des représailles pour ceux commis par les hommes de Raymond, « lesquels, dit Chantelou, passaient souvent le Rhône et commettaient toutes sortes de désordres ; et aussi à cause des impôts excessifs qu'entraîne naturellement un grand rassemblement de troupes ». Toujours est-il que les Avignonnais reprochaient aux habitants de Saint-André d'avoir jeté en prison, frappé et même tué les citoyens qu'ils avaient pu saisir, d'avoir détroussé les voyageurs et les marchands qui se rendaient à la ville consulaire, et d'avoir élevé des fortifications sur leur territoire pour se mettre à l'abri des représailles ; mais les consuls, agissant avec promptitude et vigueur, firent rentrer les habitants et les moines de Saint-André dans la soumission (1). Dom Chantelou nous fait savoir que les consuls d'Avignon lancèrent un *décret solennel* (A), par lequel ils obligèrent l'abbé, les moines et les habitants de Saint-André, âgés de plus de quatorze ans, à jurer solennellement de ne plus, à l'avenir, construire des fortifications de quelque nature qu'elles fussent, d'empêcher qu'on en construisit, ou d'abandonner la ville, si on venait à en élever malgré eux. Leurs biens et ceux du monastère de Saint - André devaient répondre de l'exécution de leurs engagements.

Pendant que la guerre des Albigeois se poursuit avec des chances diverses, Bermond de Clau-

* (1) *La municipalité et la République d'Avignon aux XII^e et XIII^e siècles*, par l'Élix Achard. — Avignon, 1872.

sonne, suivant avec anxiété les péripéties de cette lutte, et gardant toujours au fond de son cœur la fidélité à ses anciens suzerains et l'espérance de voir rompre les liens qui le retenaient soumis à Avignon, ne songe plus qu'à réparer la fortune de son abbaye, amoindrie par les derniers événements et par les subsides qu'il est tenu de fournir. Nous pourrions citer plusieurs chartes, reproduites par dom Chantelou et les Bénédictins, qui témoignent de la sollicitude de Bermond pour les intérêts de son monastère ; et l'une de ces chartes (1), qui porte qu'elle est faite *sous le consulat de la cité d'Avignon*, prouve la soumission de Bermond de Clausonne à accepter, au

(1) Nous donnons une analyse de ce document, à cause de certains quartiers du territoire de Villeneuve, qui sont désignés encore aujourd'hui tels qu'ils l'étaient alors. — Le 3 des nones du mois de mars de l'an 1213, *sous le consulat de la ville d'Avignon*, Pierre-Guillaume Malvoisin et autres, étant consuls, — Banasterus donne, par pure aumône, au monastère de Saint-André la jouissance du droit de *tasque* (*) qu'il possède, comme sa mère avant lui l'avait possédé, à percevoir sur une terre, dont les tenants et aboutissants sont : la fontaine de Valabris, la Cavellada, les monticules de Jus (*Ramos de Jasii*), Carbonnières, col de Fontenilles, col des Chèvres, (*collum de Gabreso*), Pierre-Longue, Caramude, les carrières des Ambrunas (*lapidaria de les Lebredunas*), etc. — La plupart de ces noms se retrouvent dans la désignation des anciennes limites de Villeneuve — Voir le 2^e *Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais* (année 1874, p. 177).

(*) *Tasque*, *tasca*, *terrage* ou champart, droit de lever au profit du seigneur d'un fief une certaine quantité de gerbes sur les terres qui sont dans l'étendue de la censive — Etyrn. de besace, comme emblème de la collecte. — *Tosc* radical dérivé de l'allemand, *Tasche*, poche, besace, d'ou les Italiens ont fait *tasca*, qui a la même signification. Dict. d'Houorat. — *Tasca*, *Taschia*, *Pras*, *tatto agraria*. Dict. de Ducange. — Voir aussi le *Bulletin de la Société d'Alais*, indiqué ci-dessus.

moins temporairement , la suprématie avignonnaise.

Raymond VII, devenu comte de Toulouse par la mort de son père (1222) (1), soutenu par le sentiment populaire, continue la guerre avec assez de succès pour que ses ennemis désespèrent de leurs avantages; et, le 14 janvier 1224, Amaury de Montfort, après avoir conclu, avec les comtes de Toulouse et de Foix, un traité qui semblait n'avoir qu'un caractère provisoire, « sortit de Carcassonne avec tous les Français, dit l'*Histoire de Languedoc*, en abandonnant pour toujours le pays que sa maison avait possédé pendant près de quatorze ans ». A peine arrivé à la cour de Louis VIII, qui venait de succéder à son père Philippe-Auguste, il céda au roi de France ses droits sur les domaines conquis par les croisés.

Raymond VII n'avait donné à l'Eglise que d'incomplètes satisfactions. Ce n'est pas qu'il ne fit profession d'un attachement bien sincère à la foi catholique; mais sa situation, plus forte que sa volonté, ne lui permettait pas de réprimer, au gré des inquisiteurs établis à Toulouse, l'hérésie toujours cachée au fond des entrailles de la société provençale. Cette hérésie semblait faire alors, en

(1) Raymond VI mourut à Avignon (août 1222). Son corps, placé dans un cercueil, près d'un cimetière, resta sans sépulture, les prêtres et les moines ayant refusé de l'inhumer, à cause de l'excommunication qui le frappait.

Lombardie, des progrès menaçants. Le pape Honorius III comprit que, pour empêcher le mal de se répandre davantage, il fallait essayer de l'éteindre en son foyer même. Aussi, après avoir différé de jour en jour la réconciliation de Raymond avec l'Église, remit-il le soin de prononcer la sentence définitive sollicitée par le prince à un concile qui devait s'assembler à Bourges sous la présidence de son légat, le cardinal de Saint-Ange. Ce fut au mois de novembre 1225 que se réunit cette assemblée, une des plus nombreuses et des plus solennelles qu'eût jamais vue l'Église de France. Six archevêques, cent-treize évêques et cent cinquante abbés et prieurs y siégèrent. Le roi y assistait avec toute sa cour. Il avait sommé Raymond VII et Amaury de Montfort de comparaître devant lui et devant le concile. Amaury, après avoir déployé devant l'assemblée les titres de la donation faite à son père par le concile de Latran et confirmée par l'investiture de Philippe-Auguste, somma son compétiteur de soumettre leur litige au jugement des douze pairs du royaume. Ni Raymond, ni le légat, pour des motifs divers, n'acceptèrent la juridiction chevaleresque de ce tribunal dans une affaire de conscience; le concile s'en réserva la décision, sans discussion publique et par écrit. Le cardinal romain de Saint-Ange prononça que les offres de soumission faites par le comte Raymond n'étaient pas un titre suffisant pour l'absoudre, et que « le roi de France était seul capable de purger la terre de la scélératesse des hérétiques ». En conséquence, cette tâche est expressément confiée à Louis VIII, à qui la dîme de tous

les revenus ecclésiastiques était concédée pendant cinq ans, pour subvenir aux frais de cette expédition. Deux autres réunions de prélats et de barons eurent lieu à Paris, au mois de janvier 1226. Dans la première, le cardinal de Saint-Ange fulmina l'excommunication contre Raymond et ses adhérents, déclara leurs domaines, en vertu de la renonciation d'Amaury de Montfort, dévolus au roi de France et à ses hoirs, et ordonna que des Frères Prêcheurs allassent, sur tous les points de la France, offrir les pardons de l'Eglise à tous ceux qui, le quatrième dimanche après Pâques, se rendraient à Bourges au ban du roi. Dans la seconde de ces assemblées, toutes les dispositions furent prises pour la conduite de la guerre. Vingt-cinq des premiers seigneurs du royaume souscrivirent l'engagement d'aider Louis VIII de tout leur pouvoir dans l'affaire des Albigeois, et leur exemple entraîna par milliers barons et chevaliers sous la bannière royale. — Grand nombre d'entre eux, s'ils eussent été maîtres de leur volonté, eussent répugné à cette guerre; ils en prévoyaient l'issue et ne pouvaient voir sans défiance l'énorme accroissement de puissance que donnerait à la couronne l'envahissement du comté de Toulouse. Mais, suivant l'observation de Matthieu Paris, « ils prirent la croix par crainte du roi des Français et pour s'assurer la faveur du légat ». L'indépendance féodale était désormais contrainte de plier sous l'ascendant de la royauté, comme sous celui de l'Eglise. — Le malheureux Raymond VII en eut une nouvelle preuve car tous les alliés sur qui il avait compté l'abandonnèrent les uns

après les autres, même le roi Jacques d'Aragon, et, avec lui, le comte de Provence et le comte de Roussillon, tous deux aussi bien que lui parents de Raymond, qui renoncèrent à défendre la cause commune de leur nationalité contre le puissant monarque du Nord, qui s'avancait précédé des foudres de l'Eglise.

Le célèbre chroniqueur anglais, Matthieu Paris, déjà cité, porte au nombre de cinquante mille combattants à cheval l'armée qui se rassembla à Bourges, sous le commandement de Louis VIII. C'était un armement plus considérable que celui qui avait rendu Philippe-Auguste victorieux à Bouvines. Aussi la terreur fut-elle universelle au pays de la langue d'Oc, à la seule nouvelle de l'approche du roi de France. « On se disait qu'il venait détruire, d'une extrémité à l'autre, la terre du comte avec ses habitants ». Le roi n'avait pas dépassé Lyon, et déjà une foule de ville du marquisat de Provence et du comté de Toulouse lui avaient envoyé leurs clefs, une foule de seigneurs lui avaient apporté leurs hommages, nulle part on ne songeait à la résistance. Avignon même, si dévouée (1) à la cause de Raymond VII, avait

(1) Avignon avait témoigné souvent ses sympathies pour la cause des comtes de Toulouse : en 1216, Raymond VI et son fils, qui revenaient de Rome, débarquèrent à Marseille. Arrivés à Avignon, ils y furent reçus avec enthousiasme : Arnaud d'Anguyera, leur ayant porté la parole, dit, en s'adressant au vieux Raymond « *Senhor comte Ramon, la villa d'Avinho no se dona pas tant solomen à vos, mais los habitans et los bens ; losquals vos supplicans que les veltés recebrue per vos servis envers tots et contra tots, ainsi que vostre plaiser sera de commanda ; et aussi, après vos, se donan à vostre noble filh, que aissi es presen ; et no vos embayssas de rés, car la*

député vers le roi ses podestats jusqu'à Clermont en Auvergne, pour lui offrir, ainsi qu'au légat et à cent chevaliers, le passage à travers ses murs. Mais Louis VIII n'admit pas les restrictions que les magistrats de la fière République (1) prétendaient opposer au déploiement de sa puissance ; il leur signifia qu'il entendait traverser leur ville en arrivant sur le grand pont du Rhône, la lance à la cuisse, à la tête de toute son armée. Avignon, cité relevant de l'empire comme Arles et Marseille, ne croyait rien devoir au roi de France ; elle répondit à l'injonction hautaine du monarque en lui fermant ses portes. Louis se décida sur le champ à l'assiéger. En lui ordonnant « de purger Avignon d'hérétiques », le légat lui avait ôté la crainte qu'il eût pu avoir de s'attaquer aux droits de la suzeraineté impériale.

Louis VIII étant arrivé à Saint-André (2), d'où il dirigeait le siège d'Avignon, divisa son armée en

villa a, per vos ajuda et secore et conquestar vostra terra et pays, nilo bons cavaliers ben armats et montats, et d'altra part cent milo de cor et de coratge ». Histoire de la guerre des Albigeois, écrite en languedocien, par un ancien auteur anonyme. — Recueil des historiens de la Gaule et de la France, tome 19, p 161. Bibl. d'Avignon. — Dom Chantelou dit aussi que les Avignonnais promirent à Raymond mille cavaliers et cent mille fantassins. — Mais ce n'est là sans doute qu'une hyperbole, et Papon (Histoire de Provence) a certainement très-exactement traduit la pensée d'Arnaud d'Aiguères, lorsqu'il dit : « La ville d'Avignon a mille cavaliers bien armés et tout prêts à vous aider à conquérir vos Etats. Pour le courage et la bonne volonté, ils en valent bien cent mille ».

(1) Avignon se consutua en République au mois de février 1226

(2) Louis VIII accompagné de Romain, cardinal-diacre, légat du

deux portions : l'une campa dans la plaine et sur les côteaux de Saint-André ; l'autre portion fut placée autour d'Avignon et dans la plaine, du côté de la Durance. Bermond de Clausonne et les habitants de Saint-André durent se réjouir de l'arrivée de cette armée qui allait les délivrer de la suprématie avignonnaise, et, en abaissant par ses victoires leurs puissants voisins, procurer une telle jouissance à leur amour-propre. Et ce devait être aussi un spectacle à la fois curieux et émouvant que de voir cette armée, qui occupait une partie du territoire actuel de Villeneuve, depuis Caramude jusqu'aux Angles, prête à emporter d'assaut, au commandement du roi, qui avait sous ses ordres les plus grands seigneurs du royaume, une ville qui passait pour très-fortifiée et résolue à défendre avec intrépidité ses libertés républicaines.

La siège d'Avignon ne fut ni si aisé, ni si court que le cardinal de Saint-Ange l'avait espéré. La ville était forte, défendue par une double enceinte, munie d'armes et de machines de guerre, et peuplée d'une bourgeoisie qui était très-attachée à son indépendance et très-réfractaire au joug royal. Les habitants, selon l'expression du chroniqueur anglais, renvoyèrent aux oppresseurs pierre pour pierre, flèche pour flèche, javelot pour javelot, « et ils infligeaient aux Français des blessures mortelles ». Le mal que faisait à l'en-

Saint-Siège, étant arrivé à l'abbaye de Saint-André (1226), reçut les hommages des consuls d'Avignon. — Vailhen, *Essai d'un abrégé chronologique de Villeneuve*, 1744

nemi leur résistance meurtrière était moindre encore que celui de la faim et des maladies causées par le climat brûlant de la Provence. Louis vit périr à ses côtés vingt mille croisés, et, parmi eux, deux cents chevaliers bannerets. Il en vit d'autres, et à leur tête Thibaud IV de Champagne, prétexter l'expiration du terme de leur service féodal pour quitter l'armée ; mais il ne s'en obstina pas moins à poursuivre pendant trois mois sa vengeance (juin à septembre 1226) (1). Avignon, délaissée de toutes les villes environnantes, finit par renoncer à une lutte désespérée ; elle ouvrit ses portes et eut à subir les conditions rigoureuses d'un vainqueur irrité (2). Le bruit de

(1) Plusieurs des historiens qui ont raconté le siège d'Avignon mentionnent la construction d'un pont de bois par les Avignonnais. Ce pont croula, et les uns disent que ce furent les Avignonnais eux-mêmes qui le rompirent pour empêcher la communication de l'armée. — Les uns prétendent que, le roi ayant ordonné l'assaut, le pont céda sous le poids des gens armés lancés sur la place. (*Histoire de Languedoc*, tome III, p. 356 et suiv.). — Nous devons mentionner une autre version qui nous paraît la plus vraisemblable ; elle est d'un témoin oculaire. — « Le roi fit construire, avec des pièces de bois carrées, une tour du sommet de laquelle on pouvait voir facilement tout ce qui se passait dans la ville. Puis, ce qui est bien plus merveilleux encore, on construisit un pont de bois, long et étroit, plus élevé que les remparts de la ville, sur lequel des hommes armés pouvaient marcher en toute sûreté, qui répandait la plus grande terreur parmi les habitants, reposait sur de doubles roues et pouvait être transporté d'un point à un autre. — (*Faits et gestes de Louis VIII*, poème historique, traduit de Nicolas de Bray. — *Collection Guizot*, etc., etc. J. Brière, 1825, tome II, pp. 462-463. — Bibliothèque d'Avignon).

(2) Le légat imposa des lois aux habitants d'Avignon. Les Avignonnais furent obligés de subir ces lois, et le roi employa l'amende qu'ils payèrent (six mille marcs d'argent) à construire le château de Saint-André, en deçà du Rhône, pour les tenir en bride. (*Histoire de Languedoc*, tome III, p. 364).

sa chute retentit au loin dans la langue d'oc ; déjà Marseille, Arles, Nîmes, s'étaient soumises ; et Louis VIII, après avoir séjourné pendant quelques jours à Avignon, se remit en marche en passant par les Angles, et se fit reconnaître comme maître sur toute la rive droite du Rhône.

Avant de quitter Saint-André, Louis VIII signa, avec Bermond de Clausonne, les chartes dont nous avons parlé au début de notre récit (1) (C et D). Le premier de ces documents ou *acte de pariage*, comme le qualifie dom Vaissète, devint, avec l'acte de paréage que devaient signer, en 1292, l'abbé Bertrand de Laudun et Philippe-le-Bel, le titre qui régla les rapports de la couronne avec les abbés de Saint-André. On peut conclure de cette charte que les murailles de Saint-André, démolies une première fois par les Sarrasins, puis relevées après leur dispersion, furent rasées de nouveau par les Avignonnais et définitivement rétablies, comme nous les voyons aujourd'hui, par Louis VIII et ses successeurs, avec l'amende imposée aux Avignonnais ; et elles furent entretenues au moyen du *denier de Saint-André*, auquel contribuait toute la province, à l'exception de Villeneuve.

(1) Le roi signa encore d'autres traités ou documents, notamment celui concernant la création de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire, dont dépendait Villeneuve. — Il y établit dès lors un sénéchal royal pour le gouvernement et l'administration des pays circonvoisins, entre autres de la ville de Nîmes : il confia cette charge à un chevalier français nommé Peregrin Latinier (*Latinarius*), qui prend la qualité de *sénéchal du seigneur roi de France à Beaucaire et à Nîmes*. (*Histoire de Languedoc*, t. III).

COPIE DES CHARTES.

A.

In nomine Domini nostri Jesu Christi. Notum sit omnibus hanc chartam inspicientibus et audientibus quod, anno Domini MCCX, mense Julii, existentibus in civitate Avenionensi consulibus Raymundo de Sancto-Petro, Verano Audeberto de Moreriis, Rostagno Malvicino, Pontio Raymundo, Guillelmo Bruno, Petro Ruffo et Bertrando Formagio, et iudicibus Bertrando Willelmo et Rostagno Targuerio, Nos Raymundus, filius Domini R., Dei gratia, Ducis Narbonensis, Comitis Tolose, Marchionis Provincie, cognoscimus et in veritate profiteamur vobis, prefatis consulibus Avenionensibus, et per vos universitati civitatis Avenionensis, et in nomine ipsius universitatis, castrum monasterii Sancti-Andree et villam Pontis-Sorgie, cum omnibus totidem pertinentiis suis, esse vestra et in districtu et consolatu vestro et de consolatu vestro. Et si quid juris vel rationis, in predicto castro et villa, pater meus vel predecessores nostri vel nos unquam habebamus vel habere debebamus, totum vobis prefatis consulibus, et per vos universitati civitatis Avenionensis, per nos et per omnes successores nostros cedimus in perpetuum, remittimus et desamparamus cum hujus charte insinuatione; renuntiantes in hoc facto minoris etatis beneficio et privilegio. Factum fuit hoc in curte staris liberorum quondam Bertrandi Rodulphi, in presentia Vairani, Rost. Malvicini, Pontii Raymundi, Willelmi Bruni et Bertrandi Formagii, consulum, et Bertrandi Willelmi et Rostagni Targuerii, iudicum. Testes alii interfuerunt Rostagnus de Moreriis,

Bertrandus de Avinione, Bertrandus Andegarius, Mil-
sontus, Berengarius Elysiarius, Bertrandus de Foz, Alva,
Bertrandus Materonus, Guillelmus Isnardus, Malvicini,
Gaufredus de Foz, Bertrandus de Cornilione, Petrus
Bassanus, Catellus; et ego, Guillelmus notarius interfui, et
authoritate domini Comitis et Consulium, et eorum man-
dato, presens instrumentum scribi jussi, subscripsi,
bullavi et signavi.

Tiré du vidimus, en date du 21 août 1377. Boite I, n° 14,
De l'inventaire imprimé. — Arch. mun. d'Avignon.

B.

Notum sit omnibus quod, anno Domini MCCXIII, mense
aprilis, dominus Willelmus, Avenionensis episcopus et civi-
tatis consules, videlicet Petrus de Foz, Pontius Augerius,
Hugo Bermundus, Bertrandus de Avenione, Petrus de
Sancto-Michele, Guillelmus Cavalerius et Raymundus
Fulquetus, cum consilio Isnardi Aldegarii, eorum judicis
et cum consilio multorum sapientium virorum, tam mili-
tum quam proborum hominum juratorum, quorum nomina
infra leguntur, propter inobedientiam et enormes exces-
sus et pessimam conversationem quam homines ville
Sancti-Andree contra civitatem Avenionensem et contra
consulatum, quem ipsi et eorum antecessores juraverant
commiserunt, videlicet, milites et alios homines civitatis
Avenionis capiendo et in captione et carcere detinendo
vulnerando et etiam occidendo, et homines per stratum
publicam Avenionem venientes, rebus eorum per rapi-
nam spoliando, tale mandatum abbati et monachis et ho-
minibus predictae ville fecerunt, ut abbas et conventus
totus monasterii Sancti-Andree, per se et per successores
suos, abbates et monachos, et omnes homines a XIV
anno supra, propriis manibus tactis sacrosanctis Evan-

geliis jurent, se ullo unquam tempore futuro, circa villam vel infra villam supramemoratam, aliquam munitionem, clausuram alicujus materie, vel lapideam, vel ligneam, vel luteam, aliquo excogitato dolo, vel arte fraudulenta, seu enganno faciant, vel fieri faciant vel patientur; imo si aliquis, vel aliqua publica vel privata persona id fecerit, vel facere attentaverit, totis viribus, bona fide, omni fraude explosa, illam vel illas personas prohibeant. Quod si potentie illius persone, vel illarum personarum non potuerint resistere, monasterium et villam Sancti-Andree prorsus delinquant, et illuc non revertantur, donec munitio vel clausura supradicta prorsus destruat. Et ad hoc faciendum, auxilium et consilium, secundum quod monachos decet, consulibus Avenionensibus prestabunt. Similiter mandaverunt ut omnes homines supradicte ville a XIV annis supra, sicut dictum est, eodem modo et in eandem formam qua abbas et conventus prefati monasterii jurent, tactis sacrosanctis Evangeliiis, et in pena amissionis rerum suarum, tam mobilium quam immobilium, publico Avenionensis civitatis applicandarum, se omnia bona fide supradicta servaturos, et contra ea non verturos promittant. Ita tamen ut res immobiles quas, nomine monasterii Sancti-Andree possident, vendantur tali emptori qui sit idoneus ad ea facienda, que prior possessor et sui sacramenti contemptor abbati et monasterio faciebat seu prestabat; et pretium publico Avenionis applicetur; et omnes homines cum uxoribus et liberis, et cum omnibus rebus suis, villam supranominatam delinquant, et illuc ultra non revertantur, donec munitio seu clausura, sicut supra dictum est, funditus destruat; et ad hoc faciendum fidele auxilium pro posse suo consulibus et civibus Avenionensibus prestabunt. = Et ego Bermundus, abbas monasterii Sancti-Andree, per me et successores meos, cum toto conventu nostri monasterii, mandatum domini Willelmi, Avenionensis epis-

copi et consulum supradictorum laudantes, approbantes et confirmantes, omnia suprascripta, nos bona fide servaturos, et in aliquo non violaturos, tactis sacrosanctis Evangeliiis, cum toto conventu nostro juramus. Idem deinde jurant decamus et ceteri monachi, necnon universi oppidani. — (*Tiré de Dom Chantelou*).

C.

B., Dei gratia, monasterii Sancti-Andree abbas, et conventus, notum facimus universis quod nos, pro negotio fidei christiane et pro defensione terre, et ob amorem quem ad illustrem regem Francie Ludovicum et regnum ipsius habemus, donamus et concedimus in perpetuum eidem domino illustri regi Francie Ludovico, et heredibus suis de carne sua, cuicumque voluerit, ut idem dominus Rex possit in villa Sancti-Andree muros reparare et pro voluntate sua fortericiam construere, et ponere munitionem suam et deponere, quotiescumque voluerit utque ei placuerit, tanquam in sua propria fortericia. Insuper concedimus ei, et heredibus suis supradictis, medietatem totius justitie supradicte ville, in omnibus salvis nobis possessionibus et redditibus et omnibus aliis juribus nostris. Homines autem predicte ville faciant fidelitatem domino Regi et heredibus suis, et nobis fidelitatem pristinam quam facere consueverunt, et jurabunt quod juvabunt et conservabunt munitionem regis et gentes suas contra omnes homines, bona fide. Predictus autem Rex, in recompensationem predictorum, donat et concedit nobis et ecclesie nostre in perpetuum quadraginta libras Turonensium percipiendas, singulis annis, in festo Sancti-Andree, de redditibus suis percipiendis in portu Belliquadri et in aliis redditibus dicti castri. Actum est hoc apud Avinionem,

anno Incarnationis dominice millesimo ducesimo vigesimo sexto, mense septembri. Et nos B., et conventus supradicti, ad majorem hujus rei firmitatem, presentem paginam nostri sigilli munimine duximus roborandam (1).

Arch. nat. J. 295.

(1) Voici ce qu'on lit sur cette charte, dans l'*Inventaire des pièces, Chartes, Layettes*, t. II, p. 92. Arch. nat.

« 1802. Avignon. 1226. septembre.

(J. 295 Languedoc. n° 4. Original scellé).

Scellé en cire verte, sur lacs de soie rouge; du sceau du couvent de Saint-André-de-Villeneuve-lez-Avignon, décrit dans l'*Inventaire des sceaux*, sous le n° 8,367.

Inventaire des sceaux.

8,367

VILLENEUVE - LEZ - AVIGNON

(l'abbaye et l'abbé de Saint - André de)

1226.

FRAGMENT DE SCEAU ROND DE 53 MILLIM.

Archives de l'empire. J. 295, n° 4.

Une église, avec clocher et tour ouverte et surmontée d'une croix.



.....NENSE CENOBIIUM

(*Andaonense cenobium*).

Revers.

L'abbé, vu de face, à mi-corps, tenant un livre à droite et une crosse à gauche.



† ABBAS SANCTI E

(† *Abbas Sancti-Andree*).

Appendu à la permission donnée par l'abbé au roi de fortifier la ville de Saint-André. — Avignon, 7 septembre 1226.

L'original de cette chartre, déposé aux archives nationales, est un parchemin assez bien conservé. Beaux caractères gothiques, malheureusement très-effacés sur une dizaine de lignes. — Hauteur : 19 centimètres 4 millimètres. Largeur : 18 centimètres 2 millimètres. — Il comprend 17 lignes d'écriture. La *cote*, dont l'écriture paraît postérieure d'un siècle, est : « De la concession de la moitié de la justice du bourg de Saint-André, et du serment de fidélité des hommes de ce bourg, faite au seigneur roi par l'abbé de Saint-André, et des murs et forteresses, et des quarante livres assignées en récompense à l'abbé sur le port de Beaucaire ».

D.

B., Dei gracia, monasterii Sancti-Andree abbas, et conventus, notum facimus universis quod, si dominus rex Francie Ludovicus non fecerit fortericiam in villa Sancti-Andree, nec medietatem justitie predictæ ville receperit, non tenetur nobis reddere quadraginta libras Turonensium assignatas nobis in redditibus Belliquadri, singulis annis, in festo Sancti-Andree, per cartam suam, dum tamen in predicta villa fortericiam faciat, et medietatem justitie ipsius ville percipiat.

Actum apud Avinionem, anno Domini (1) millesimo ducentesimo vigesimo sexto, mense septembri.

(Arch. nat. J. n° 295).

TRADUCTION DES CHARTES.

A.

Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Connu soit à tous ceux qui cette charte verront et orront, que, l'an du Seigneur 1210, au mois de juillet, étant consuls dans la

(1) Cette charte est séparée de la première, mais elle est réunie pour la cote. Elle comprend six lignes d'écriture encore parfaitement lisibles : caractères un peu moins beaux que dans la précédente : sorte de gothique courue.

On lit dans l'*Inventaire des pièces* :

« Chartes, Layettes, t. II, p. 93.

1803. Avignon, 1226. Septembre.

(J. 295. Languedoc. N° 4 bis. Original.

Traces des sceaux pendant sur double queue. — (Voir la pièce précé-

ville d'Avignon, Raymond de Saint-Pierre, Véran Aubert, de Morieres, Rostaing Mauvoisin, Pons Raymond, Guillaume Brun, Pierre Roux et Bertrand Formage, et étant juges Bertrand Guillaume et Rostaing Targuier, Nous, Raymond, fils de messire Raymond, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence, avons reconnu et déclarons en vérité à vous susnommés consuls d'Avignon, et par vous à toute la communauté d'Avignon, et au nom de cette même communauté, que le fort du monastère de Saint-André et le bourg du Pont-de-Sorgue, avec toutes ses dépendances, vous appartiennent et se trouvent dans votre district et consulat et en font partie. Et tous les droits et pouvoirs que mon père ou nos prédécesseurs, ou nous-même avons eus ou dû avoir dans lesdits fort ou bourg, nous les cédon's à perpétuité à vous susdits consuls et par vous à toute la ville d'Avignon, pour nous et pour nos successeurs, nous vous les délaissions et désemparons en entier par l'insinuation de cette charte, renonçant pour cet acte au bénéfice et privilège de minorité. Ce fut fait en la cour de la maison des enfants de feu Bertrand Raoul, en présence de Véran, de Rostaing Mauvoisin, de Pons Raymond, de Guillaume Brun et de Bertrand Formage, consuls, et aussi de Bertrand Guillaume et de Rostaing Targuier, juges. Autres témoins présents à l'acte : Rostaing de Morières, Bertrand d'Avignon, Bertrand Aldeguier, Milsont, Béranger Elzéar, Bertrand de Fos, Alvar, Bertrand Materon, Guillaume Isnard, Mauvoisin, Geoffroi de Fos, Bertrand de Cornillon, Pierre Bassan,

dente). — La double queue ou le sceau était suspendu est en parchemin. — *Cote.* De l'annulation de l'assignation desdites quarante livres, faite par l'abbé de Saint-André au profit du seigneur roi, pour le cas où le seigneur roi ne prendrait pas possession de la moitié de la justice du bourg de Saint-André et n'y construirait pas de forteresse. — Pièce provenant de la sénéchaussée de Beaucaire.

Catel ; et moi Guillaume , notaire , qui fus présent , et par l'autorité de Monseigneur le comte et des consuls et sur leur ordre , ai fait écrire le présent instrument , l'ai souscrit , scellé et signé.

B.

Connu soit que, l'an du Seigneur 1213, au mois d'avril, messire Guillaume, évêque d'Avignon, et les consuls de la ville, à savoir Pierre de Fos, Pons Auger, Hugues Bermond, Bertrand d'Avignon, Pierre de Saint-Michel, Guillaume Cavalier et Raymond Foulquet, avec le conseil d'Isnard Aldeguier, leur juge, et avec celui de beaucoup d'hommes sages, tant chevaliers que prud'hommes jurés, dont les noms se lisent plus bas, à raison de la désobéissance et des énormes excès et de la détestable conduite qu'ont tenue les hommes du bourg de Saint-André à l'égard de la ville d'Avignon et à l'encontre de la juridiction de ses consuls, que lesdits hommes et leurs devanciers avaient cependant acceptée par serment ; c'est à savoir en arrêtant et en retenant en captivité et en prison des chevaliers et autres hommes de la ville d'Avignon, en les blessant et même en les tuant, et en dépouillant par rapine de ce qu'ils ont sur eux des hommes venant à Avignon par la route publique, ont fait à l'abbé, aux moines et aux habitants dudit bourg de Saint-André le mandement d'avoir, tant l'abbé que tout le couvent du monastère de Saint-André, pour eux et pour leurs successeurs, abbés et moines, ainsi que tous les hommes âgés de quatorze ans et au-dessus, à jurer, en touchant de leurs propres mains les Saints Evangiles, que jamais à l'avenir, autour du bourg ou dans le bourg susnommé, ils ne feront, ne feront faire, ou ne

laisseront faire aucune défense ou clôture de n'importe quelle matière, en pierre, en bois, ou en terre, par quelque ruse préméditée, fraude ou engin (1) ; bien plus, que, si quelqu'un ou si quelque personne publique ou privée faisait ou tentait de faire ces choses, ils empêcheront cette personne ou ces personnes de toutes leurs forces, de bonne foi, et en laissant de côté toute fraude. Que, s'ils ne peuvent résister à la puissance de cette personne ou de ces personnes, qu'ils évacuent aussitôt le monastère et le bourg de Saint-André et qu'ils n'y reviennent qu'après la destruction totale de la défense ou clôture susdite ; et, pour ce faire, ils prêteront aux consuls d'Avignon secours et conseil, selon ce qui convient à des moines. Semblablement, ils ont ordonné que tous les hommes du susdit bourg âgés de 14 ans et au-dessus, comme il a été dit plus haut, de la même manière et dans la même forme que l'abbé et le couvent dudit monastère, jureront, et toucheront les saints évangiles, et sous peine de la perte de tous leurs biens, tant meubles qu'immeubles, qui seraient confisqués au profit du trésor public de la ville d'Avignon, la promesse d'observer de bonne foi toutes les choses sus-énoncées et de ne rien faire à leur rencontre. De telle

(1) Nous avons tenu à traduire le mot *enganno* par son équivalent en français du moyen-âge. — *Engin, Engan*, qui se trouve dans les vieux auteurs avec le sens de *ruse*, et que Littré enregistre encore avec cette acception. — On se rappellera ces vers de La Fontaine (*Fables*, livre IV, fable 11) :

LA GRENOUILLE ET LE RAT.

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui,
Qui souvent s'*engeigne* soi-même.

Voir encore le *Dictionnaire provençal — français d'Honorat*, au mot *Enganna*, s. f. (engâne) engama, engan, Inganno-ital. Engâno, esp. Engano, port. Engan, anc. cal. Tromperie, fraude, moyen évasif.

Etyrn. du celt. Engamma, fraude.

Qu'a fach la lei u fach l'engano.

sorte que les immeubles qu'ils possèdent au nom de leur monastère de Saint-André, soient vendus à tout acquéreur qui sera idoine à faire tout ce que faisait et prêtait à l'abbé et au monastère le précédent possesseur, violateur de son serment, et que le prix en soit acquis au trésor d'Avignon. Et tous ces hommes, avec leurs femmes et leurs enfants, et tout ce qu'ils possèdent, doivent sortir du bourg susdit, et n'y plus rentrer jusqu'à ce que la défense ou clôture, comme il a été dit plus haut, soit détruite de fond en comble ; et, pour ce faire, ils prêteront, suivant ce qu'ils pourront, un fidèle secours aux consuls et aux citoyens d'Avignon.

Et moi, Bermond, abbé du monastère de Saint-André, pour moi et mes successeurs, avec tout le couvent de notre monastère, ratifiant, approuvant et confirmant le mandement de messire Guillaume, évêque d'Avignon, et des consuls susnommés, nous jurons avec tout notre couvent, en touchant les saints Évangiles, que nous observerons de bonne foi, et que nous n'enfreindrons en rien les clauses sus-énoncées. Font ensuite le même serment le doyen et les autres moines, ainsi que tous les autres habitants.

C.

Bermond, par la grâce de Dieu (1) abbé du monastère de Saint-André, et les moines dudit couvent, savoir faisons que nous, dans l'intérêt de la foi chrétienne et pour la défense de notre terre, et aussi à cause de l'amour

(1) C'est le premier document où les abbés du monastère de Saint-André s'intitulent — *Abbés par la grâce de Dieu*.

que nous portons à notre illustre roi de France Louis et à son royaume, accordons et concédons à perpétuité, au même illustre seigneur roi de France Louis, et à ses héritiers par le sang, quel que soit celui qu'il désigne, que le même seigneur roi puisse, dans le bourg de Saint-André, réparer les murs, et, à sa volonté, construire une forteresse, y placer une garnison (1) ou l'enlever, tant qu'il le voudra, suivant qu'il lui plaira, comme dans sa propre forteresse. En outre, nous concédons à lui, et à ses héritiers sus-désignés, la moitié de toute la justice du susdit bourg, en toutes choses, nous réservant nos possessions, rentes et tous autres droits; de plus, les hommes du susdit bourg devront fidélité au seigneur roi et à ses héritiers, sans préjudice de l'ancienne fidélité qu'ils nous ont toujours due, et ils jureront de prêter aide et main-forte de bonne-foi à la garnison du roi, et à ses gens, envers et contre tous. De son côté, le susdit roi, en compensation des avantages sus-énoncés, donne et concède à nous et à notre église, à perpétuité, quarante livres tournois à percevoir, chaque année, en la fête de Saint-André, sur les rentes qu'il perçoit au port de Beaucaire et sur les autres rentes de cette place forte. Ce fut fait à Avignon, l'an de l'Incarnation de notre Seigneur 1226, au mois de septembre.

Et nous Bermond, et les moines susdits, pour augmenter la force de cet acte, nous avons fait confirmer la présente page par l'apposition de notre seccau.

(1) En traduisant le mot *munitio* par *garnison*, nous avons entendu prendre ce mot dans son acception la plus large, et lui faire désigner tout ce que comprend une garnison — les hommes, les armes, les vivres, etc.

D.

Bermond, par la grâce de Dieu, abbé du monastère de Saint-André, et les moines dudit couvent, savoir faisons à tous que, si le seigneur roi de France Louis ne fait pas de forteresse dans le bourg de Saint-André et ne prend pas possession de la moitié de la justice dudit bourg, il n'est pas tenu de nous servir les quarante livres tournois à nous assignées, par sa charte, sur les rentes de Beaucaire, chaque année, en la fête de Saint-André, pour le cas seulement où il construirait une forteresse dans le susdit bourg et exercerait la moitié de la justice de ce bourg.

Fait à Avignon, l'an de Notre Seigneur 1226, au mois de septembre.

En écrivant ce travail, ainsi que nous l'avons indiqué dans l'avant-propos, nous avons eu surtout un but, — celui de démontrer que le bourg de Saint-André était, notamment aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles, l'un des fiefs des comtes de Toulouse, sous la suzeraineté de la couronne de France, et que l'abbé de Saint-André était son seigneur. — Il nous a semblé que la charte de 1088, par laquelle le comte de Toulouse qualifie l'abbé de Saint-André, *Seigneur-abbé*, le démontre suffisamment. Et d'ailleurs, la charte de 1210 vient aussi à l'appui de cette longue possession de la seigneurie de Saint-André par les abbés de Saint-André, comme feudataires de la


couronne de France ; car, dans cette dernière charte, Raymond VI céda aux consuls d'Avignon le fort et le monastère de Saint-André, ainsi que tous les droits et pouvoirs que *lui et ses prédécesseurs* ont eus ou dû avoir sur lesdits fort et bourg. — Or, si Avignon avait eu des droits réels, incontestables, sur le bourg de Saint-André avant 1210, les consuls d'Avignon n'auraient pas eu besoin d'en obtenir la donation de Raymond VI. Nous croyons donc que Nougier et d'autres auteurs, parlant de cette époque et des rapports d'Avignon avec le bourg de Saint-André, ont commis une erreur, en avançant que la ville d'Avignon, cité impériale et provençale, avait des droits de suzeraineté sur Saint-André, terre essentiellement française et languedocienne. — Ces droits, il est vrai, ont existé un moment ; mais ils ne furent obtenus par les consuls d'Avignon que grâce à la situation troublée de nos contrées, et arrachés à la faiblesse des comtes de Toulouse, qui avaient besoin du concours des Avignonnais, lesquels furent leurs fidèles alliés. — Dans tous les cas, la suprématie avignonnaise sur Saint-André n'a été que de très courte durée ; elle fut subie par les abbés, qui étaient trop faibles pour se soustraire à ce joug, et les consuls d'Avignon n'en ont joui qu'à titre précaire.

Nous avons adopté la date de 1210 pour la charte A, sur la foi du *Vidimus*, et aussi parce que cette même date avait été acceptée par plu-

sieurs auteurs. Mais, ayant eu des doutes sur l'exactitude de cette date, soit parce que dom Chantelou assignait à ce document la date de 1212, soit à cause du silence observé par les Bénédictins et d'autres historiens de Languedoc, notamment par M. le général Moline de Saint-Yon (*Histoire des Comtes de Toulouse*), tant à l'égard de la charte A que de la charte B, nous avons soumis nos doutes à M. Deloye, conservateur du Musée d'Avignon, dont tout le monde connaît et sait apprécier le savoir et l'extrême obligeance. M. Deloye nous a fait d'abord observer que, si les deux chartes susdites avaient été publiées, nous les trouverions dans la *Table chronologique des chartes et diplômes*. En effet, la charte A figure seule dans ce recueil, mais sous la date de 1222, avec l'indication que Fantoni et Bouche l'ont publiée.

Bouche (*Histoire de Provence*, t. II, p. 1062) donne ce document presque *in-extenso*, moins les noms de plusieurs témoins, et il a dû avoir l'original entre ses mains, puisqu'il en décrit le sceau (1). Fantoni paraît s'être borné à copier

(1) Scellé en double bulle de plomb pendues en soye cramoisie ; la première a, d'un côté, le prince à cheval, armé de maille de cap à pied, tenant son épée d'une main et son écu de l'autre, avec l'inscription † S. — R. comitis ; et de l'autre, la croix patée, vuidée

et pommetée de Tolose, avec ces lettres :  VENAISSINI. La seconde a quatre têtes en demy figures d'hommes, vêtues d'un manteau boutonné sur une épaule, avec l'inscription : G · E · R · F · A · L · C · V · S.

— Bouche, *Hist. de Provence*.

Bouche, car il renvoie à cet auteur (*Hist. d'Avig.*, t. II, p. 93).

Ayant voulu compléter nos recherches et fixer d'une façon certaine la date de cette charte, nous avons demandé à M. Deloye si la bibliothèque ne possédait pas la liste chronologique des consuls d'Avignon, afin de contrôler le nom de ces magistrats portés sur ladite charte avec ceux indiqués dans le tableau chronologique. — Tous nos doutes se sont dissipés, et la date de 1222 doit être acceptée; car, dans le *Recueil manuscrit de Massilian*, t. 29, les consuls d'Avignon donnés par la charte A sont les mêmes que ceux qui siégeaient en 1222.

Notre travail étant terminé, nous avons cru pouvoir nous borner à indiquer une erreur de date, qui ne modifie pas le sens de ce document, pas plus qu'elle ne détruit ce que nous avons voulu démontrer.

LA CHAMBRE

DE

L'ÉDIT DE LANGUEDOC;

par M. N. GOUZÉ,

membre-résidant.

A côté du parlement de Toulouse, dans une des villes de son ressort, a siégé et rendu la justice pendant près d'un siècle une cour souveraine, composée par moitié de magistrats catholiques, par moitié de magistrats protestants. Ces derniers étaient permanents; les autres se renouvelaient (1) tous les ans et étaient nommés par le roi sur une liste de candidats présentée par le parlement. Cette cour, dont le siège fut successivement établi à l'Isle (d'Alby), à Castres, à Béziers, à Castelnaudary, connaissait de toutes les

(1) Un arrêt du conseil, du 16 mai 1602, ordonna que, sur les huit conseillers à renouveler tous les ans, quatre resteraient une seconde année pour informer les autres de ce qui se serait passé. On réduisit peu à peu les *retenus* à deux.

affaires tant civiles que criminelles dans lesquelles l'une des parties professait le culte réformé.

A quelles causes dut-elle sa création, quelle fut sa mission, quel bien a-t-elle produit, pourquoi fut-elle supprimée? Ces questions ont perdu une grande partie de leur intérêt, depuis que la conscience publique a prononcé son jugement sur les deux célèbres édits qu'à un siècle de distance ont promulgués Henri IV et Louis XIV. Néanmoins elles sollicitent encore de loin en loin l'attention des érudits et des légistes.

Le président Sacaze a publié, en 1853, dans le recueil de l'Académie de législation de Toulouse, une étude souvent citée sur la chambre de l'Edit de Languedoc; le docteur Combes a inséré, en 1867, dans le recueil de la Société littéraire et scientifique de Castres, un mémoire très-intéressant sur cette institution.

Le livre dont M. Cambon de Lavalette a fait hommage à l'Académie embrasse ce sujet d'une manière plus complète. La partie historique y est traitée avec plus de développement; la partie judiciaire abonde en détails puisés dans les registres originaux de la chambre, conservés aux archives de la cour de Toulouse. Après avoir retracé dans six chapitres son histoire, les vicissitudes de sa destinée et ses pérégrinations, il donne, dans un appendice qui forme un septième chapitre, la nomenclature de tous les magistrats qui, de 1579 à 1679, furent appelés à siéger dans la Chambre.

Au milieu de noms dont beaucoup sont aujourd'hui oubliés ou inconnus, apparaissent les plus beaux noms du parlement de Toulouse.

Les présidents de Clausonne et Canaye du Fresne, qu'Henri IV honorait de son amitié, et à qui il avait confié la mission d'installer la Chambre ;

De la Bourgade, qui faillit payer de sa vie, après la prise de Carcassonne par Joyeuse, sa fidélité à son roi ;

Les doctes Maynard et de Ranchin ;

Cambolas, d'Olive, Catelan, savants compilateurs des arrêts et des décisions notables du parlement, devanciers de nos arrêtières modernes ;

Péllisson, l'historien de l'Académie française, à qui les villes de Castres et de Béziers se disputent l'honneur d'avoir donné le jour ;

Pierre Fermat, dont le génie se cachait sous la simplicité et la modestie, mais ne put pas cependant se dérober à Pascal, qui l'appelait dans sa correspondance *le premier homme du monde* (1), et que Laplace et Lagrange n'ont pas hésité à proclamer l'inventeur du calcul différentiel, et tant d'autres que je ne saurais ici nommer.

Le travail de M. Cambon de Lavalette a été couronné par l'Académie de Toulouse, au concours historique de 1869 ; cette circonstance me dispense d'en faire l'éloge.

La ville de Nîmes avait été un moment choisie pour être le siège de la Chambre de l'Edit. L'histoire de cette juridiction se rattache d'ailleurs par plus d'un côté à l'histoire même de ce pays. C'est

(1) Lettre de Pascal à Fermat, insérée dans le tome III du *Port-Royal* de Sainte-Beuve, p. 318, éd. Charpentier.

ce qui donne à ce livre, dont l'auteur fait aujourd'hui partie du tribunal de Nîmes, un intérêt particulier.

Je ne crois pas pouvoir mieux répondre à l'honneur que m'a fait l'Académie de me choisir pour lui en rendre compte, qu'en lui présentant, dans une analyse rapide, l'histoire même de la Chambre de l'Édit de Languedoc.

I.

On ne s'expliquerait point aujourd'hui, quand la liberté de conscience n'est pas seulement inscrite dans nos constitutions, mais qu'elle est profondément entrée dans nos mœurs, l'utilité, au point de vue d'une exacte distribution de la justice, d'une organisation judiciaire qui composerait les tribunaux, moitié de protestants, moitié de catholiques. L'une et l'autre croyance reconnaissant que la loi civile aussi bien que la loi criminelle régissent les citoyens, et qu'ils leur doivent obéissance, il importe peu que le juge chargé d'appliquer ces lois professe tel ou tel culte. Néanmoins, il est encore d'usage, dans les pays où une partie notable de la population est protestante, de tenir compte de ce fait dans le choix des magistrats, non que l'impartialité de la justice y soit intéressée, mais parce qu'il est impossible qu'il en soit autrement. Tous les citoyens étant également admissibles aux emplois et charges de l'État, la magistrature d'une contrée doit se composer des

éléments divers dont est formée la population au sein de laquelle elle se recrute.

Mais si l'on suppose une société, dans laquelle les protestants et les catholiques sont en état d'hostilité flagrante, où ils se livrent les uns contre les autres à toutes les fureurs de la guerre civile, où pendant cinquante ans les Parlements, appliquant d'ailleurs la loi de l'état, ont condamné les protestants aux supplices les plus atroces, on ne s'étonnera plus de l'insistance de ces derniers pour faire inscrire, dans les traités qui suivront chaque guerre, une clause relative à l'établissement de tribunaux mi-partis. — L'impartialité est une condition inséparable de la justice ; non-seulement le juge doit la posséder en réalité, mais il faut aussi, pour l'autorité de ses arrêts, que les justiciables y croient. Les réformés n'avaient point confiance dans la justice des Parlements. Si grande que fût, à cette époque, l'âme des magistrats, si sincères que fussent leurs efforts pour éloigner la prévention de leur conscience, ils ne pouvaient pas ne pas être pénétrés de l'esprit de leur temps, et, même à leur insu, ils devaient subir l'influence des passions ardentes qui ont fait du *xvi^e* siècle l'époque la plus dramatique de l'histoire.

La réforme s'était établie sans difficulté en Angleterre, en Suisse et en Allemagne. L'Espagne et l'Italie l'avaient repoussée ; introduite en France, elle s'y propagea rapidement, malgré la sévérité des Parlements ; et, au moment où Charles IX montait sur le trône, on y comptait 2,150 églises dissidentes. Les réformés formaient

alors, au dire du chroniqueur Haton, le quart de la population totale du royaume.

Cependant deux édits, l'un de Henri II (1559), l'autre de François II, avaient enjoint aux juges de condamner tous les luthériens à mort ; mais la justice, en présence d'un mouvement religieux aussi intense, fut impuissante. Les supplices, au lieu de l'arrêter, lui imprimaient une force plus grande. Des classes inférieures de la société, la réforme gagna les plus hautes ; elle pénétra dans la cour et envahit la noblesse, qui lui donna ses chefs les plus illustres.

Devenue dès lors un parti puissant et armé, l'état dut se résoudre à la combattre sur les champs de bataille, jusqu'au jour où il consentira à accorder aux réformés la liberté de croyance et de culte.

La dernière moitié du *xv^e* siècle a été remplie par la lutte acharnée des deux partis. Le principe de la liberté religieuse n'était compris alors, dit M. Guizot (1), ni des catholiques, ni des protestants. Ils étaient les uns et les autres également intolérants. La paix qu'ils signaient le lendemain des batailles n'était qu'une trêve, les traités qu'une vaine formule, que chaque parti s'empres-
sait de déchirer, dès qu'il était en état de reprendre les armes.

Un seul homme, à cette époque, devançant l'esprit de son siècle, le chancelier l'Hospital, essaya, dans les édits d'Amboise et de Longjumeau (1563-

(1) *Histoire de France racontée à mes petits-enfants.*

1568) de donner pour base à la politique du gouvernement le respect de la liberté de conscience, et de distinguer l'Eglise de l'Etat en accordant aux réformés une certaine liberté restreinte d'exercice de leur culte.

Le parlement de Toulouse refusa d'enregistrer cet édit; il ne s'y résigna qu'après quatre jussions du roi; mais, pour mieux marquer la contrainte à laquelle il obéissait, il ordonna que tous les catholiques de la ville porteraient une croix blanche sur leurs habits, pour les distinguer des religieux. C'était ce même parlement qui, au début de la guerre, avait interdit trente de ses membres comme suspects d'hérésie.

C'est dans ces circonstances que les réformés de Languedoc procédèrent au premier établissement d'une chambre souveraine. Elle fut instituée par le prince de Condé, leur chef, et composée de sept conseillers pris parmi ceux que le parlement de Toulouse avait expulsés de leur siège. Cette chambre, installée à Castres, fonctionna pendant les deux ans que dura la guerre, de la fin de 1568 au mois d'août 1570, rendant la justice au civil et au criminel.

Aucun fait ne saurait mieux indiquer la situation du parti protestant; il se considérait comme formant un état politique distinct de celui du gouvernement. Comme il avait une armée et des places fortes, il voulut avoir des tribunaux et des juges différents de ceux du parlement. La paix de Saint-Germain (8 août 1570) mit fin à cet état de choses.

Alors, pour la première fois, les réformés ob-

tinrent, dans l'ordre des institutions judiciaires, une garantie, qui consistait dans le droit de récusation, dans chaque parlement du royaume, d'un certain nombre de magistrats, *sans expression de cause*, dit l'Édit. Ils pouvaient en récuser quatre par chambre dans les parlements de Paris et de Bordeaux, trois dans ceux de Rouen, Dijon, Aix, Grenoble et Rennes ; quant au parlement de Toulouse, l'article 36 de l'édit lui enleva la connaissance de toutes les causes où les réformés avaient intérêt. Les parties étaient tenues de s'entendre pour porter leurs différends devant l'un des autres parlements.

Il lui fut, en outre, enjoint de réintégrer dans leurs charges les magistrats qu'il en avait expulsés. Funeste réparation ; car, deux ans après, trois d'entre eux (1) périrent dans les massacres qui ensanglantèrent la ville de Toulouse et reproduisirent, sous l'influence des mêmes passions fanatiques, les horreurs de la nuit du 24 août 1572.

Le coup d'Etat de la Saint-Barthélemy excita l'horreur en Europe autant qu'en France, et son résultat le plus direct fut de rallier à la cause des réformés tous les hommes modérés. Un parti nouveau se forma, celui des politiques, qui, ne voulant suivre ni les catholiques dans leurs violences, ni la royauté dans ses tergiversations, s'efforça de maintenir, dans les provinces et les villes où il prévalait, assez d'ordre et de justice pour en écarter la guerre civile, alors flagrante (2).

(1) Jean de Goras, Antoine de Latger et François de Ferrières.

(2) Guizot, *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*.

L'union des politiques suscita une autre union, non moins fameuse, celle des catholiques armés pour la défense de la religion, et connue sous le nom de la Sainte-Ligue.

Après la mort de Charles IX (1574), la reine Catherine de Médicis et son fils Henri III essayèrent de gouverner entre ces trois partis, s'alliant tantôt à la ligue, tantôt aux protestants et aux modérés, avec la prétention de les dominer. Dans l'espace de quatre ans, ils signent quatre traités avec les réformés : la paix de Monsieur (1576), la paix de Bergerac ou de Poitiers (1577), la paix de Nérac (1579), la paix de Fleix (1580).

II.

C'est dans le premier de ces traités que fut concédé aux protestants l'établissement des chambres mi-parties, qu'ils n'avaient cessé de réclamer depuis le commencement de la guerre.

Les garanties accordées par l'Édit de 1570 étaient, en effet, illusoire. Il est évident que, pour les justiciables du Parlement de Toulouse, l'obligation d'aller plaider à Aix ou à Bordeaux équivalait le plus souvent à un déni de justice. Les réformés ne s'y étaient pas trompés, et ils n'avaient pas cessé de réclamer l'établissement de cours souveraines composées mi-partie de magistrats de l'une et de l'autre religion.

L'Édit de 1576, confirmé par celui de 1577, fit droit à leurs réclamations.

Il accordait aux réformés l'établissement dans

tout le royaume de chambres de justice souveraine, composées de magistrats des deux cultes, pour juger les causes civiles et criminelles où étaient intéressés tant ceux de la religion réformée que les catholiques ayant suivi leur parti.

Pour le parlement de Paris, la Chambre était composée de deux présidents et de seize conseillers; pour les parlements de Bordeaux, Aix, Grenoble, Dijon, Rouen, Rennes, de deux présidents et de dix conseillers. — La Chambre de Languedoc devait avoir son siège à Montpellier, et être composée de douze conseillers, qui furent plus tard portés à seize, avec deux présidents, l'un catholique, l'autre réformé. Les gens du roi étaient deux substitués, l'un catholique, l'autre réformé.

Les procureurs du parlement avaient le droit de postuler devant la Chambre; à leur défaut, le roi en devait nommer le nombre nécessaire, qui ne pouvait pas dépasser dix.

On pourvut également la Chambre d'huissiers et de sergents.

Ce n'était pas tout que d'instituer des chambres mi-parties, il fallait les faire fonctionner. Le siège de la Chambre de Languedoc, qui avait été d'abord fixé à Montpellier, fut définitivement établi, aux conférences de Nérac, dans la petite ville de l'Isle, en Albigeois. A cette occasion, la reine-mère se rendit à Toulouse, réunit le Parlement et l'adjura de s'accommoder aux nécessités de l'époque, en ne fournissant aux religionnaires aucun sujet de recommencer les hostilités. Le Parlement se soumit; il vérifia, le 2 juin 1579, les

édits de pacification, désigna ceux de ses membres qui se rendraient à l'Isle; et, le 22 juin 1579, la Chambre mi-partie ouvrit sa séance, sous la présidence de M. Roques de Clausonne, pour les réformés, et de Paul de Saint-Jean, pour les catholiques.

Les magistrats catholiques n'acceptèrent qu'avec regret la commission qui leur fut donnée; malgré les édits de pacification, la paix n'était pas dans les esprits ni la sécurité dans le pays. La Chambre eut quelque peine à obtenir le libre exercice du culte. Il ne paraît pas qu'aucune des rares causes qui furent alors portées devant elle ait reçu une solution définitive. Comment les magistrats qui la composaient auraient-ils eu la tranquillité d'esprit nécessaire pour rendre la justice, quand ils étaient obligés, la nuit, de faire la ronde en armes autour des murailles!

Elle siégea cependant jusqu'au mois d'août 1580. A cette date, le substitut du procureur général, messire d'Averano, vint requérir qu'il fût sursis à l'expédition des procès, afin, disait-il, d'éviter que les parties plaidant *soient vexées, massacrées et emprisonnées, attendu les surprises des villes, et attentats qui se commettent journellement, ensemble les voleries et brigandages.*

Ce ne fut pas seulement la Chambre de l'Isle qui dut proclamer l'impuissance de la justice en ces temps néfastes: la Chambre *tri-partie* établie en vertu du même édit à Bordeaux, et installée à Agen, fut également forcée de suspendre sa séance (1).

(1) Cette Chambre, établie en exécution de l'Edit de Bergerac, était

Le roi de Navarre multipliait cependant ses efforts pour obtenir l'exécution des traités ; mais sa diplomatie restait inefficace devant le mauvais vouloir du Parlement, peu disposé à seconder l'établissement d'une juridiction qui portait ombrage à son autorité et blessait ses croyances. Il ajournait sans cesse la composition de la liste des conseillers catholiques qui devaient faire leur service à la Chambre de l'Isle.

Les audiences ne furent reprises qu'au mois de mai 1583. On se fera une idée de la situation du pays, si l'on remarque que le premier soin de la cour fut de faire défenses à toutes personnes, excepté celles chargées de la défense de la ville, de porter aucune espèce d'armes ; les gentils-hommes seuls avaient le droit de garder leur épée.

Elle avait, pour la protéger, une compagnie de cinquante arquebusiers, commandés par un capitaine. Il arriva un jour que, sa solde n'étant pas payée, elle menaça de s'en aller. Les officiers des finances n'avaient pas d'ordre et refusaient les fonds ; il fallut que le Parlement de Toulouse, pour triompher de ce mauvais vouloir, fit arrêter le trésorier et envoyât des agents forcer sa caisse et en retirer les sommes nécessaires à la solde des arquebusiers. Tels étaient, à cette triste époque, les procédés même de la justice !

composée de douze conseillers et de deux présidents : l'un catholique, l'autre protestant. Elle ne pouvait rendre aucun arrêt qu'un tiers des juges ne fût protestant. Installée à Agen, le 1^{er} juin 1578, elle clôtura ses séances le 11 février 1581.

Dans ces conditions, la Chambre ne pouvait pas se promettre une longue durée. Au fond, la paix n'était pas faite, et, vu l'état des esprits, elle n'était pas prochaine. « Protestants et catholiques, » dit M. Guizot (1), n'acceptaient ni les uns ni les autres leur liberté mutuelle. Non-seulement les uns et les autres se croyaient en possession de toute la vérité religieuse, mais ils se croyaient aussi en droit de l'imposer par la force à leurs adversaires ». On touchait d'ailleurs au moment où la lutte engagée entre les catholiques et les réformés allait prendre un nouveau caractère de violence. Le roi était sans enfants. Son frère, le duc d'Alençon, mourut le 10 juin 1584; et Henri de Navarre, le chef des huguenots, devint par ce fait l'héritier présomptif de la couronne.

On conçoit aisément ce qu'une semblable éventualité dut imprimer d'ardeur fanatique à la Ligue et aux Guise, d'audace.

Le vieux cardinal de Bourbon est désigné pour succéder au roi. Sixte-Quint fulmine l'excommunication contre Henri de Navarre; et Henri III, conduit par Catherine de Médicis, oubliant les traités de 1576, 1577, 1579, 1580, passe du côté de la Ligue, signe le traité de Nemours, et, le 17 juillet 1585, promulgue l'édit de ce nom, qui proscriit la religion nouvelle, enjoint aux ministres de sortir du royaume, déclare tous hérétiques incapables de tenir charges publiques, ordonne que les places qu'ils détiennent leur seront reprises.

(1) *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*,

La nouvelle de l'adhésion du roi à la Ligue fut bien accueillie à Toulouse. Le Parlement se transporta en corps à la basilique de Saint-Sernin, pour y faire célébrer un service d'actions de grâces. En même temps il enregistrait l'Édit, l'envoyait à la Chambre de l'Isle; et, le 1^{er} août, cette compagnie se séparait; les conseillers catholiques rentrèrent à Toulouse, les réformés se rendirent à Castres.

Dix années vont s'écouler, avant que la Chambre ne reprenne ses séances.

La lutte entre le principe de l'unité catholique, soutenu par la Ligue, et celui de la liberté religieuse, que défendait Henri de Navarre, était parvenue à cet état de crise où la violence et la fureur des partis ne connaissent plus de bornes.

La loi fondamentale de la monarchie, attaquée au nom de l'intérêt catholique, est près de périr. Des orateurs fanatiques, instruments inconscients de l'ambition des Guises et de Philippe II, prêchent l'assassinat du roi.

De son côté, Henri III, obligé de fuir devant l'émeute, se venge de l'outrage fait à sa dignité et se défend contre le péril dont ils menacent sa couronne, en ordonnant le meurtre d'Henri de Guise et du cardinal, son frère.

Ces tragiques événements avaient porté au paroxysme la fureur des Guises. La terreur régnait dans Paris. Le Parlement était divisé; les royalistes s'étaient retirés à Tours sous la conduite du premier président Achille de Harlay; le reste, sous le nom de Parlement ligueur, siégeait à Paris,

asservi aux passions qui dominaient, et votaient la déchéance d'Henri III.

Maîtresse à Toulouse comme à Paris, la Ligue exigeait et obtenait un vote semblable, malgré la noble résistance du premier-président Duranti, qu'une multitude en délire massacrait au seuil de sa demeure, pour être resté fidèle à son roi et à la loi fondamentale du pays (février 1589).

Quelques mois plus tard, les prédications de la Ligue donnaient leurs fruits. Henri III tombait lui-même sous le couteau de Jacques Clément; mais, avant de mourir, il avait rendu contre le Parlement de Toulouse un édit d'interdiction.

Henri IV, proclamé roi par la déclaration des seigneurs du 3 août 1589, fit exécuter cet édit, en installant dans la cité de Carcassonne un parlement royaliste, qui y tint sa séance, de novembre 1589 à 1591.

Après la prise de Carcassonne par Joyeuse, commandant dans le Languedoc des forces de la Ligue, le Parlement dut se réfugier à Béziers; ses audiences s'ouvrirent le 6 août 1593.

Cependant Henri IV abjurait dans un intérêt de pacification générale et ramenait à lui, par cet acte de sage politique, tous ceux qu'aucune ambition personnelle ne retenait dans les rangs de la Ligue, mais à qui leur conscience ne permettait point d'adhérer à un roi hérétique, par la crainte qu'ils avaient que son avènement ne mit le catholicisme en péril.

Ils formaient la majeure partie du Parlement de Toulouse. Rassurés à cet égard par son abjuration, ils manifestèrent le désir de se soumet-

tre ; mais la démagogie toulousaine, excitée par Joyeuse, dont le zèle ligueur était d'autant plus grand qu'il entendait mettre à un plus haut prix sa soumission, vint former une émeute aux portes du palais et empêcha par la violence toute délibération. Il fallut, pour se soustraire à l'oppression de la multitude, que ces magistrats quittassent la ville. Ils sortirent sous la conduite du président du Faur de Saint-Jory et allèrent installer le Parlement à Castel-Sarrasin.

Le petit nombre des conseillers qui restèrent à Toulouse étaient des ligueurs endurcis, qui n'admettaient pas la possibilité d'un culte dissident à côté du culte catholique. Ils étaient les irréconciliables, et ne voulaient point revenir à un prince qui faisait de la liberté de conscience et de culte la base de ses déclarations.

Cette séparation s'accomplissait le 11 avril 1595. Image trop fidèle des divisions et des haines qui déchiraient, à cette sombre époque, le sein de la patrie, le Parlement de Toulouse se trouvait alors partagé en trois fractions : l'une était à Béziers, l'autre à Carcassonne, la troisième à Toulouse.

Quel trouble un semblable spectacle ne devait-il point jeter dans l'esprit des populations ?

Le Parlement de Béziers fit les premiers pas vers la réconciliation, en se réunissant, le 23 septembre 1595, à celui de Castel-Sarrasin.

Quelques mois plus tard (février 1596), le traité de Folembray faisait tomber les armes des mains des rebelles, la province était pacifiée ; et le Parlement, réuni désormais en une même famille, rentra solennellement dans Toulouse, aux ap-

plaudissements et aux acclamations de ce même peuple qui avait, sept ans auparavant, massacré son premier président. La guerre civile était enfin terminée, la paix et la justice se donnaient la main.

III.

Henri IV n'avait pas attendu la pacification de la province de Languedoc pour rétablir la chambre mi-partie. Dès l'année 1594 (2 février), il ordonnait son rétablissement et choisissait, pour la présider, des hommes d'une situation, d'un caractère et d'un talent bien faits pour démontrer à tous l'importance qu'il attachait à cette institution. C'étaient : messire Philippe Canaye, seigneur de Fresnes, l'un de ces magistrats éminents par le savoir et l'élevation de l'esprit, auxquels il aimait à confier l'exécution de ses vues politiques. Canaye de Fresnes avait été conseiller d'Etat sous Henri III et chargé de missions en Angleterre et en Allemagne. Calviniste sincère à cette époque, il abjura plus tard et devint ambassadeur à Venise (1). Le président catholique était ce même Sabattier de la Bourgade, qui présidait le parlement royaliste de Carcassonne, lorsque Joyeuse se rendit maître de la cité, chassa les magistrats et

(1) Plusieurs des harangues par lui prononcées à l'ouverture des audiences, à la Saint-Martin ou après Pâques, ont été insérées dans un recueil publié en 1609 à Paris, avec celles de du Vair, de Ranchin et autres magistrats célèbres du temps.

fit pendre l'avocat-général Gibroud. La Bourgade n'échappa lui-même à la mort qu'en payant une rançon de 2000 écus.

Canaye de Fresnes se concerta avec Montmorency pour le choix de la ville où devait siéger la chambre. Ils hésitèrent un moment entre la petite ville de Bagnols et la cité de Nîmes ; mais, sur l'insistance de M^{gr} de Fossé, évêque de Castres, qui trouvait dans cet établissement l'avantage d'accroître l'importance de sa ville épiscopale, d'augmenter la population catholique enfermée dans ses murs et de se placer avec elle sous la protection d'une cour souveraine, le siège de la chambre mi-partie de Languedoc fut définitivement fixé à Castres.

Le Parlement de Toulouse était encore, à cette époque, dans le parti de la Ligue. On ne put pas prendre dans son sein les conseillers catholiques qui devaient, avec les réformés, constituer son personnel. Le Parlement royaliste de Béziers, réduit lui-même à 18 membres, ne pouvait, sans s'affaiblir plus qu'il ne convenait à sa dignité, en détacher huit pour la chambre de Castres. Il fut alors décidé par le roi, qui s'occupait personnellement de cette affaire, que trois conseillers catholiques et un président se joindraient provisoirement aux magistrats réformés résidant à Castres, sauf à porter le personnel catholique au nombre fixé par les édits, dès que la ville de Toulouse serait rentrée dans l'obéissance.

La chambre, ainsi constituée, tint sa première audience le 25 avril 1595.

Ce n'était pas tout que de l'installer solennelle-

ment, il fallait encore assurer l'autorité de ses décisions. Or, la fraction du Parlement retirée à Castel-Sarrasin, blessée de ce que les conseillers catholiques avaient été pris dans le Parlement de Béziers, et elle-même tenue à l'écart (ce qui était bien naturel, puisque le Parlement de Toulouse n'avait point encore lavé la tache que sa rébellion lui avait imprimée), ne voulut pas reconnaître la chambre de Castres. Défenses furent faites en conséquence, par ses arrêts, aux officiers de justice, de publier l'acte de son rétablissement. La chambre l'ordonna de plus fort, et, appuyant sa décision sur la force, fit arrêter et condamner à diverses peines les huissiers qui avaient assigné les justiciables devant le Parlement de Castel-Sarrasin. La situation de ces officiers était bien difficile : quel que fût le parlement auquel ils obéissent, ils étaient toujours sûrs d'encourir la prison ou l'amende.

La paix mit fin à cet antagonisme, qui, en se prolongeant, aurait pu tomber dans le ridicule. Le 6 avril 1596, le Parlement de Toulouse, rentré dans l'obéissance, désigna les huit conseillers catholiques qui devaient siéger à Castres ; et, le 29 mai suivant, la Chambre put enfin se former au complet, ayant à sa tête Philippe Canaye et le président Jean de Paulo, qui avait remplacé Sabatier de la Bourgade, décédé.

Le plus urgent besoin du pays, après trente ans de guerre civile, était l'ordre, le travail, la sécurité. Il fallait imprimer par des châtimens rigoureux une crainte salutaire aux malfaiteurs, disperser et détruire les bandes armées, habituer les

populations à préférer le règne de la loi à celui de la force.

A cet effet, la Chambre rendit plusieurs arrêts portant défense aux gentilshommes qui guerroyaient encore les uns contre les autres de faire ni entreprendre entre eux aucun combat ou duel.

Autour d'elle, l'influence qu'elle exerçait fut toute d'apaisement ; elle habitua les populations à la tolérance par l'exemple et par la parole. . . .
« Si par ci-devant, disait le président Canaye de
» Fresnes à la rentrée de la Saint-Martin de 1596,
» l'on a douté si la diversité en la religion, permise
» à présent en ce royaume, peut subsister sans
» troubler l'État, cette compagnie, par la grâce
» de Dieu, en sera une démonstration si oculaire
» à toute la France, que quiconque s'efforcera
» dorénavant de couvrir la sédition et la rebellion
» du masque de religion, sera ridicule aux plus
» simples et grossiers ».

En dépit de ces affirmations et de ces espérances, le principe de la liberté de conscience n'avait point encore pénétré les esprits. On le vit bien, lorsque le roi, voulant assurer définitivement aux réformés les droits pour lesquels ils avaient combattu pendant trente ans, et dont mieux que son peuple il comprenait la légitimité, promulgua l'édit de Nantes. Cet acte célèbre eut pour objet, en prévenant une nouvelle guerre religieuse, de régler l'état civil, politique et religieux des réformés. Il fut publié le 2 mai 1598, mais le Parlement de Paris fit des difficultés pour l'enregistrer et ne s'y résolut que le 25 janvier 1599, sur les remontrances sévères du roi. Le

Parlement de Toulouse résista plus longtemps ; le vieil esprit de la Ligue n'était pas mort ; ce corps ne pouvait se résigner à admettre l'égalité des droits civils et politiques accordée par l'Edit à ceux de la religion. La consécration définitive de la Chambre de Castres l'importunait aussi ; son intérêt et sa dignité souffraient de ce qu'il appelait, dans ses remontrances, *une bigarrure de la justice*.

L'Edit, en effet, avait confirmé la Chambre de Languedoc, qui, à partir de ce jour, ne s'appela plus que la *Chambre de l'Edit*. Il confirma également celles qui existaient dans les autres Parlements, avec cette différence, toutefois, dans leur composition, que les Chambres des trois Parlements de Grenoble, Bordeaux et Toulouse étaient mi-parties, tandis que celle établie au Parlement de Paris était tri-partie. Elle se composait, en effet, de six conseillers et d'un président catholiques, avec quatre conseillers réformés. Cette distribution inégale tenait à cette circonstance que les réformés étaient établis presque exclusivement dans les provinces du Midi de la France.

La présidence de la Chambre mi-partie fut attribuée par l'Edit au magistrat le plus ancien, quelle que fût sa religion.

Tant qu'Henri IV vécut, la Chambre de Castres continua sa mission de justice et de civilisation sans obstacle. Le renouvellement des conseillers catholiques s'opéra régulièrement, et un chroniqueur du temps en a témoigné en ces termes : « La Chambre fleurissait dans Castres de toute façon, étant composée d'officiers de grand

» mérite, qui étaient en telle estime partout, qu'il
» se disait que le roi, parlant un jour d'elle, affir-
» mait avoir, dans cette compagnie, d'aussi habiles
» officiers qu'en toute autre cour souveraine du
» royaume ».

Elle était au plus haut point jalouse de son autorité, et ne craignait point, pour la faire respecter, d'engager la lutte avec l'autorité ecclésiastique. L'évêque de Castres avait été condamné, par un arrêt du 15 août 1597, à fournir 1200 écus pour la construction d'une église. Il s'en prit de cette décision à deux conseillers catholiques de la Chambre et les excommunia. Le Parlement prit fait et cause pour ses membres ; le 7 septembre 1599, il déclara que cet acte constituait un abus de pouvoir, et ordonna que l'excommunication serait levée à peine de 4000 écus d'amende ; en même temps, il fit saisir les meubles de l'évêque pour assurer l'exécution de son arrêt.

Dans ces conflits, chacun, comme on le voit, combattait avec ses armes !

Les meilleures institutions ne sont pas à l'abri des abus. Bien que la Chambre rendît en toute occasion bonne justice, cependant il ne se pouvait point qu'elle ne se montrât quelquefois indulgente pour ceux de la religion. Les criminels spéculaient sur cette faiblesse, et il s'en rencontra qui, pour échapper à la sévère justice du Parlement, abjurèrent leur religion le lendemain même des poursuites, afin de revendiquer sa juridiction. Ces faits s'étant reproduits plusieurs fois, un arrêt du conseil intervint qui décida que, pour réclamer la juridiction des chambres de l'Edit, les réformés de-

vaient avoir fait profession six mois, au moins avant leur demande en renvoi.

Cette indulgence des membres réformés de la chambre pour ceux de leur religion devint une cause fréquente de partage; et comme, en matière criminelle, le partage entraînait sinon l'acquiescement, au moins la peine la plus douce, la société aurait été exposée au péril de l'impunité, si le législateur n'eût coupé court à cet abus en insérant, dans l'ordonnance de 1629 (1), une disposition remarquable, portant qu'à l'avenir l'égalité des voix en matière criminelle, ès chambres mi-parties, ne ferait pas conclusion à la plus douce opinion, mais qu'il y aurait partage, lequel serait départi en une autre chambre.

Le Parlement n'acceptait pas l'égalité d'autorité entre lui et la Chambre; il prétendit d'abord que ses arrêts ne pouvaient pas être exécutés sans son *pareatis*. Repoussé dans cette prétention exorbitante, il voulut du moins assurer la prépondérance à l'élément catholique; et, malgré le texte de l'édit, il soutint que le président catholique devait avoir la préséance sur le président réformé. Vaincu sur ce point, il demanda que tout au moins, en cas d'absence des deux présidents, elle fût accordée au plus vieux des conseillers catholiques, même lorsque le plus ancien de la chambre serait un conseiller réformé. Un arrêt du conseil, du 10 octobre 1602, condamna cette nouvelle prétention et déclara que le plus ancien conseiller, quelle

(1) Ordonnance de janvier 1629, dite *Code Michau*.

que fût sa religion, présiderait en cas d'absence, maladie ou récusation des présidents.

Le Parlement alla plus loin ; il soutint que le choix des membres catholiques de la Chambre lui appartenait en propre, et que le gouvernement n'avait qu'à sanctionner les désignations par lui faites. Cette prétention était contraire à l'Edit, qui voulait que le choix des catholiques fût fait par le roi, sur une liste de personnages équitables, paisibles et modérés. Le gouvernement sut maintenir son droit, en obligeant le Parlement à lui soumettre tous les ans une liste de douze conseillers, sur laquelle il choisirait lui-même les huit qui devaient faire le service à la chambre (1612). *

La mort d'Henri IV fut pour les réformés une cause d'inquiétude et d'alarmes. La déclaration solennelle par laquelle la régente confirmait, le 22 mai 1610, l'Edit de Nantes, ne les rassura pas. Cet Edit ne leur avait pas seulement concédé la liberté de conscience, la liberté civile, l'exercice public du culte, il leur reconnaissait encore le droit de se réunir en assemblée politique, leur laissait la garde de nombreuses places fortes, et mettait dans leurs mains tous les moyens de recommencer la guerre, quand l'intérêt ou l'ambition de leurs chefs les y pousseraient, et que la faiblesse d'un roi mineur leur en donnerait la tentation ; c'est ce qui arriva en 1621.

Au prétexte que leurs libertés étaient menacées par les influences qui régnaient à la cour, ils se soulevèrent. La ville de Castres devint le quartier général du duc de Rohan, leur chef. On comprend quelle fausse situation cette prise d'armes dut

faire à la Chambre ; ses audiences furent suspendues le 4 juin 1621. Les conseillers catholiques, l'évêque, le clergé, sortirent de la ville; et, à cette occasion, il convient de noter, comme un signe de l'influence que vingt-cinq années de paix et de tolérance réciproque avaient exercée sur les mœurs, qu'aucune insulte ne leur fut faite, et que leurs personnes et leurs biens furent au contraire protégés contre toute agression.

Les réformés tinrent à honneur, en reconduisant à la frontière du pays où ils dominaient ceux à qui ils venaient de déclarer la guerre, de se faire délivrer une attestation écrite des égards qui furent témoignés aux catholiques, au moment de la séparation.

Pour punir la ville de Castres de sa rébellion, le roi lui enleva le siège de la Chambre, qui fut, par arrêt du conseil du 4 juillet 1623, transféré à Béziers.

IV.

Cependant Richelieu rentrait au pouvoir; sa mission était de fonder l'unité de la nation, et, pour y arriver, d'élever l'autorité royale au-dessus des pouvoirs rivaux, de la faire prévaloir sur les résistances des grandes familles issues de la féodalité. Il ne pouvait pas permettre que les réformés formassent un Etat dans l'Etat, qu'ils appellassent à leur aide, pour combattre le roi, les flottes de l'Angleterre. Il les anéantit comme corps politique, rasa leurs forteresses ; mais, se conduisant en véritable homme d'Etat et en continua-

teur de la politique d'Henri IV, il confirma les dispositions de l'Edit de Nantes qui leur avaient assuré les libertés civiles et religieuses.

La Chambre de Béziers employa son autorité à seconder les efforts du grand ministre. Fidèle au roi, elle déclara le duc de Rohan ennemi de l'Etat et perturbateur du repos public.

Lors de la prise d'armes de la Rochelle, elle maintint la ville de Castres dans l'obéissance. — Le 5 avril 1627, elle enregistra les lettres du roi déclarant Soubise et les partisans des Anglais traîtres au roi et à la patrie.

Le 8 juillet 1626, elle avait sévi contre les assemblées séditeuses tenues à Privas.

La fermeté et la loyauté de son attitude firent revenir Richelieu de la disposition où tout d'abord il avait été d'incorporer la Chambre au Parlement. L'article 102 de l'ordonnance de janvier 1629 avait, en effet, prononcé cette incorporation, mais des lettres-patentes du 10 avril 1629 maintinrent la Chambre à Béziers.

Le traité d'Alais, publié à Nîmes, en juillet 1629, la rétablit à Castres, après toutefois que les fortifications de cette place auraient été rasées. — La peste, qui se déclara dans cette ville, et d'autres circonstances mirent obstacle à ce rétablissement jusqu'au 22 mars 1632; en attendant, elle alla successivement siéger à Puylaurens, à Revel et à Saint-Félix-de-Caraman.

V.

La Chambre mi-partie rentrait à Castres après un exil qui avait duré plus de dix ans ; mais combien sa situation était différente de ce qu'elle avait été le jour où Canaye de Fresne avait ouvert ses audiences au nom du grand roi qui avait vaincu la Ligue , pacifié le royaume et qui allait promulguer l'Edit de Nantes !

Les murailles de Castres venaient de tomber comme celles de Montauban ; les chefs des réformés avaient succombé dans les combats ou s'étaient réfugiés à l'étranger ; eux-mêmes n'existaient plus comme parti politique ; ils n'étaient désormais que des citoyens.

Cette Chambre de justice, qui leur avait été accordée comme un gage de paix, quand ils signaient des traités les armes à la main, dont l'autorité était pour le Parlement de Toulouse une cause d'ombrage, dont jusqu'à ce jour il n'avait cessé de demander la suppression, pourront-ils la conserver longtemps ?

On ne doit pas se dissimuler que son maintien était encore nécessaire. Si la paix était faite, les préventions subsistaient ; le vieil esprit de la Ligue vivait encore au sein du Parlement, et il était opportun, pour assurer l'impartialité de la justice dans certaines causes, d'en confier la distribution à des tribunaux mixtes. On pouvait facilement prévoir que cette institution ne résisterait pas longtemps aux attaques ouvertes ou cachées dont

elle allait être l'objet. — La modération et la sagesse ne sont pas le propre des partis vainqueurs, et c'est leur instinct de renverser et de détruire les monuments qui pourraient attester la puissance du parti vaincu.

Les premiers coups furent portés à la Chambre par le Parlement lui-même. Il s'appliqua d'abord à diminuer son prestige aux yeux des populations. En leur qualité de membres d'une Cour souveraine, les conseillers qui la composaient avaient le droit de porter aux cérémonies publiques la robe rouge. Le Parlement rendit un arrêt par lequel il défendait à ceux de ses membres qui servaient dans la Chambre de s'en revêtir pendant toute la durée de leur délégation. C'était un moyen détourné de l'interdire aux réformés. Une décision royale, du 28 septembre 1634, sanctionna ce règlement sous le prétexte dérisoire que la robe rouge avait été accordée aux Parlements et non aux Chambres.

Le Parlement avait essayé, en 1602, sans y réussir, de faire admettre que, en l'absence des présidents, le plus ancien conseiller catholique dans l'ordre des réceptions aurait la présidence, alors même qu'il existerait un conseiller réformé plus ancien. La tentative fut renouvelée en 1635, et, cette fois, elle eut un plein succès. La prééminence qui, jusqu'alors, avait appartenu à l'ancienneté, fut désormais conférée à la religion.

Mais ce qui tenait le plus au cœur du Parlement, ce qu'il poursuivait avec la plus tenace insistance, c'était la translation de la Chambre à Toulouse. Tant qu'elle était à Castres, éloignée de

son influence , formant comme une Cour rivale , le Parlement se sentait diminué. Cependant Richelieu résista aux sollicitations qui lui furent adressées dans ce sens. Après sa mort , Mazarin fut également circonvenu. Il ne céda pas davantage. Il ne déplaisait ni à l'un ni à l'autre de ces ministres de retarder une union qui eût fortifié le Parlement de Toulouse. Celui-ci eut alors recours à un singulier expédient. Il fit demander la translation par les membres catholiques de la Chambre, qui se réunirent le 27 mars 1649 , et délibérèrent : « qu'attendu les violences exercées à » Castres sur les consciences de ceux de la re- » ligion catholique , le roi était supplié de trans- » férer ladite Chambre en la ville de Toulouse. » La délibération ajoutait que , par cette transla- » tion, la religion prétendue réformée recevrait » une notable diminution et le service du roi un » affermissement visible ».

Les réformés s'empressèrent de prendre à leur tour une délibération portant « qu'il n'y avait ville » dans le royaume où les catholiques vécussent » plus en liberté qu'à Castres ».

Mazarin n'avait pas à se plaindre des réformés, et, dans les complications et les difficultés que lui suscitait la Fronde, son intérêt était de les ménager. Il éconduisit, cette fois encore, la demande de translation. Sa politique eut à se louer de ses ménagements ; pendant la Fronde, leur fidélité résista aux tentatives de Condé pour les rejeter dans la guerre ; la Rochelle chassa son gouverneur ; Saint-Jean-d'Angély arma des soldats pour le roi.

Aussi l'habile ministre pouvait dire : « Je suis » content du petit troupeau ; s'il broute de mauvaises herbes, il ne s'écarte point ».

En témoignage de sa satisfaction et pour les maintenir dans ces dispositions, le roi, par une déclaration du 20 mai 1652, confirmait et ratifiait l'Edit de Nantes et révoquait toutes lettres et arrêts du Conseil ou du Parlement portant atteinte aux dispositions de l'Edit.

Mais, s'il maintenait à Castres le siège de la Chambre, le gouvernement ne s'opposa plus aux empiètements du Parlement sur ses attributions.

Sa compétence, dont l'Edit avait tracé les limites, alla toujours en se circonscrivant.

Une déclaration, du 16 décembre 1656, lui défendit de connaître de la transgression des fêtes de l'Eglise catholique ; les réformés, à qui des faits de cette nature étaient imputés, devaient être jugés par les parlements.

Un arrêt du Conseil du 17 novembre 1664 lui enleva les affaires concernant les communautés ; quoique la majorité des habitants fût réformée, on avait érigé en présomption légale que toute communauté en France était catholique.

Enfin, lorsque le mouvement général des conversions fut commencé, la déclaration du 2 avril 1666 attribua aux parlements seuls la connaissance des affaires des relaps, apostats et blasphémateurs contre les mystères de la religion catholique, et toutes celles où figuraient les nouveaux convertis ; ces actes annonçaient l'esprit qui prévalait dans les conseils du gouvernement et encou-

rageaient le Parlement de Toulouse dans ses entreprises. Pour peu que l'affaire touchât à la religion, il s'en saisissait ; le plus petit prétexte lui suffisait pour se déclarer compétent ; et, si les conseillers catholiques délégués chaque année à la Chambre de Castres, cédant aux scrupules de leur conscience et à la voix de la raison, votaient avec les réformés dans les causes où la compétence pouvait être incertaine, le Parlement les appelait à sa barre pour leur infliger un blâme. C'est ainsi que, un conflit s'étant élevé entre le Parlement et la Chambre, au sujet de deux réformés accusés de meurtre dont il voulait retenir le jugement, tandis que la Chambre avait, de son côté, affirmé par arrêt sa compétence, le Parlement envoya à Castres un de ses membres pour enquêter et rechercher quels étaient ceux qui, au lieu de faire partage, avaient été d'avis de la rétentention de la cause, *contre leur conscience, la religion catholique et l'autorité de la Cour.*

Les Chambres de l'Edit avaient un ennemi plus redoutable encore que les parlements, c'était l'Assemblée générale du clergé. Elles étaient, à ses yeux, un obstacle à l'union de tous les sujets du roi dans une même croyance. Au nom et dans l'intérêt de l'unité religieuse, cette Assemblée demanda leur suppression.

Sa voix fut écoutée ; l'ordonnance du 21 janvier 1669 prononça d'abord la suppression des chambres de l'Edit du Parlement de Paris et de celui de Rouen. Au droit dont elle dépouillait les réformés, cette ordonnance substitua, à titre de compensation, le droit de récuser deux conseillers par

chambre, sans expression de cause. C'était revenir à l'édit de Saint-Germain de 1570, en le diminuant; car la récusation pouvait, d'après cet édit, aller jusqu'à quatre. Cette mesure faisait présager celle qui devait bientôt atteindre les chambres mi-parties, et, en particulier, celle de Languedoc. On n'osa pas les frapper en même temps; c'est dans le midi surtout qu'étaient établies les populations protestantes. Le gouvernement craignait, en les mécontentant, de les pousser à la révolte. — Il attendit donc que le mouvement conversionniste eût produit tous ses effets; mais il n'y avait plus désormais à se faire illusion: la condamnation de la Chambre de Castres était arrêtée. Avant de la prononcer, le gouvernement crut devoir, par mesure de prudence, ordonner son déplacement et fixer son siège dans un milieu exclusivement catholique. En conséquence, par lettres-patentes du 15 novembre 1670, elle fut transférée à Castelnaudary, — dans une ville où il n'existait aucun lieu d'exercice du culte.

L'accueil qui lui fut fait dans ces contrées ne fut pas sympathique, s'il faut en croire un arrêt du 5 mars 1672, par lequel elle faisait défense à ceux de la religion catholique de troubler ceux de la religion réformée en leurs enterrements et autres actions concernant l'exercice de leur culte.

Ainsi disgraciée, exilée loin des populations qui lui étaient dévouées, loin d'une ville dont elle avait été l'honneur et que sa présence avait rendue prospère, il ne lui restait plus qu'à attendre sa fin avec dignité. — Elle ne devait point tarder;

un édit, du 4 juillet 1679, prononça sa suppression.

Il rappelait que le roi Henri IV avait maintenu la juridiction des Chambres, afin de protéger les réformés contre les ressentiments des officiers de justice et l'excitation des esprits à l'occasion de la religion ; mais elles n'avaient plus de raison d'être, ajoutait l'édit, à présent qu'il y a cinquante années qu'il n'est pas survenu de nouveaux troubles causés par la religion, et que, par ce long temps, les animosités se sont éteintes.

La Chambre tint sa dernière audience le 4 août 1679, et se sépara.

Les magistrats réformés qui la composaient furent distribués dans les diverses chambres du Parlement. Ils n'y entrèrent pas néanmoins sans subir les effets de la suspicion ou de la défaveur qui s'attachait à leur culte.

L'accès de la Grand'Chambre leur fut interdit, on les reléqua aux Enquêtes et à la Tournelle ; et une déclaration du roi, du 27 novembre 1679, décida que, lorsque la Grand'Chambre et la Tournelle se réuniraient en assemblée générale, les conseillers réformés de la Tournelle ne pourraient point assister aux délibérations.

Cet asile, même avec ces conditions humiliantes, les réformés ne devaient pas le conserver longtemps ; le 15 octobre 1685, Louis XIV, désertant la tradition d'Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, et cédant à des influences néfastes, révoquait, au nom de l'unité catholique, l'Édit de son aïeul et ouvrait l'ère de la persécution. Trois mois auparavant, un arrêt du conseil, du

29 juin 1685, avait ordonné aux magistrats réformés de se défaire de leur charge ou d'abjurer dans le délai de trois mois.

Telle fut la fin de la Chambre mi-partie de Languedoc; elle avait vécu un siècle.

Née d'un état de guerre, cette institution, unique dans l'histoire de notre organisation judiciaire, fut concédée comme un gage de paix, au lendemain des batailles.

Tant que dura la trêve, pendant le règne d'Henri IV et les premières années de son successeur, elle remplit efficacement sa mission, qui était d'assurer l'impartialité de la justice et de protéger les réformés contre les ressentiments de ses officiers. Mais, dès que la trêve fut rompue et les hostilités recommencées, il fut facile de prévoir que cette garantie, comme toutes celles que l'Édit avait accordées aux réformés, suivrait le sort de la guerre.

Richelieu, vainqueur, s'était borné à leur enlever le droit de réunion et les places de sûreté. Il leur avait laissé la liberté de conscience, l'exercice du culte et le droit d'être admis aux fonctions publiques; Mazarin suivit son exemple. Mais ces droits, libertés nécessaires qui les plaçaient sur un pied d'égalité avec les autres citoyens, devaient eux-mêmes leur être ravis; il était dans la nature des choses et dans la logique

des faits que les petits-fils des ligueurs, devenus les maîtres par le sort des batailles, poursuivissent jusqu'au bout leurs avantages.

Entre le principe d'autorité et de foi et celui du libre examen, il n'y avait pas de conciliation possible. Celui qui se croyait seul en possession de la vérité devait fatalement asservir le plus faible, dont la croyance, à ses yeux, était l'erreur. Il devait en être ainsi, du moins jusqu'au jour encore éloigné où l'État, cessant de s'identifier avec une religion, inscrirait dans la constitution et proclamerait la liberté de conscience.

La conduite de Dieu, qui dispose de tout avec douceur, a dit Pascal, est de mettre la religion dans l'esprit par la raison et dans le cœur par la grâce; mais de vouloir la mettre dans l'esprit et dans le cœur par la force et par les menaces, ce n'est pas y mettre la religion, mais la terreur, *terrorem potius quam religionem!* (1).

Ce fut l'erreur de Louis XIV et de ses conseillers, disons mieux de son temps (car les populations, qui applaudirent à la révocation de l'Édit de Nantes, furent ses complices) de croire que la vérité peut être imposée par la force.

Que serait-il advenu des chambres mi-parties, si l'édit de 1685 n'avait pas été promulgué? A mesure que l'esprit de tolérance aurait pénétré dans les cœurs, elles auraient perdu leur raison d'être. La liberté de conscience proclamée, les souvenirs irritants des guerres civiles éteints, il n'y aurait

(1) *Pensées de Pascal*, art. XXIV. 3.

plus eu de motifs pour les maintenir. Aussi, en proclamant la liberté des cultes et en leur accordant une égale protection, le législateur moderne n'a pas songé à les rétablir, et je ne crois pas non plus que personne les ait réclamées. Aucun fait ne saurait mieux témoigner du caractère accidentel et temporaire de cette institution.

DU NÉOLOGISME

ET DE

QUELQUES NÉOLOGISMES;

par M. Ch. LIOTARD,

membre-résident.

Non omnia nova recipienda , non omnia
repudianda.

(*Frater Baptista Mantuanus*).

Je ne viens pas attaquer, encore moins condamner le néologisme : je voudrais seulement rappeler, d'après d'excellents critiques de tous les temps, et confirmer au besoin par quelques exemples, dans quelles circonstances, dans quelles proportions et conditions il convient d'y avoir recours, et contre quels abus il y a lieu de se prémunir dans ce genre d'innovations.

Le néologisme créé sous l'impulsion de la nécessité me paraît parfaitement acceptable, mais le seul acceptable. -- Encore faudra-t-il que la composition du mot nouveau concorde avec le génie

de notre langue, trop souvent méconnu dans les combinaisons où se rencontrent des emprunts à plusieurs idiomes étrangers.

On peut appeler « néologisme » l'invention d'un mot nouveau, simple ou composé, comme aussi une alliance de mots hardie et inusitée. Tel était, dans le premier sens, le célèbre *invaincu* de Corneille. La nouveauté n'était pas dans les éléments, mais dans la combinaison. — Pourquoi ce mot n'a-t-il pas vécu, appliqué soit aux chefs d'armées, soit aux chevaux de course? La langue du sport n'a pas toujours été aussi bien inspirée.

Je n'irai pas, pour trouver les éléments de cette étude, fouiller dans les journaux, pas plus dans la petite presse folâtre que dans les grandes feuilles politiques, dont l'audace en fait de langage est poussée aujourd'hui aux dernières limites, surtout quand il s'agit d'imaginer une qualification injurieuse ou simplement ironique à l'adresse des partis opposés : après *Capitulard* et *Légitimard*, ils sont allés jusqu'à *Appelaupeuplard* ! ils ont porté le culte de l'insulte au dernier degré du mauvais goût et de l'insanité ; leur langue demandera bientôt un supplément particulier aux vocabulaires d'argot.

Laissons donc de côté ces locutions qui ne sont pas justiciables de la grammaire ; je ne puis mes exemples que chez les écrivains les plus sobres, les plus corrects, en un mot, dans la littérature d'élite.

Parmi ces locutions nouvelles, hasardées, qui réclament ou attendent la consécration du temps, il en est qui se sont risquées timidement, souli-

gnées dans la phrase qui les contient et comme accompagnées d'un point d'interrogation. Mais combien d'autres qui s'étalent le front haut et d'un air vainqueur, avec la prétention de s'imposer par la noblesse ou la notoriété de l'inventeur ?

O Dumarsais ! que sont devenues vos honnêtes et timides réserves ? vous, qui recommandiez d'accompagner les expressions ou tournures un peu trop hardies d'un correctif comme « *si l'on peut dire, si je puis parler ainsi* ». O Vaugelas ! que sont devenus vos scrupules, vous, qui vouliez attendre, pour prononcer l'admission d'un mot dans le beau langage, qu'il eût reçu l'approbation de Malherbe ou la consécration de Coeffeteau ? Que nous sommes loin aujourd'hui de ces restrictions et de ces précautions oratoires ! Faut-il s'en plaindre, faut-il s'en louer ? La langue française a-t-elle perdu, a-t-elle gagné à l'introduction d'une foule d'éléments nouveaux, dont un grand nombre empruntés à l'étranger, et à la proscription d'une quantité d'expressions traitées de surannées parce qu'elles remontent au xvi^e siècle ? Je suis, pour mon compte, fort tenté de dire avec Vaugelas :

« J'ai toujours regret aux mots et aux termes retranchés de notre langue, que l'on apauvrit d'autant ».

(Vaugelas : *Remarques*, p. 252).

Quant à l'introduction de termes nouveaux, je comprends que les amateurs effrénés du sport et du Jockey-Club empruntent à nos aimables voisins d'Outre-Manche les termes spéciaux d'un art où ils sont passés maîtres, et que nos aïeux ne pra-

tiquaient pas avec le même degré de perfection ; qu'ils importent dans notre langage une technologie spéciale adaptée à un fait nouveau : la langue reflète les mœurs , les usages , les habitudes ; rien de plus logique. Que les découvertes merveilleuses dont s'enrichissent journellement les sciences naturelles et l'industrie appellent des dénominations nouvelles , rien de mieux : on invente le mot comme la chose.

Mais la littérature n'a pas les mêmes excuses , ou plutôt les mêmes motifs : pour traiter les sujets éternellement vrais qui sont du domaine de la poésie , du roman , de l'art oratoire , de la philosophie , de la critique , s'aperçoit-on qu'il manque quelque chose à la phrase de Pascal , de Bossuet , de Le Sage , de Racine , de La Fontaine ? La langue de ces maîtres immortels ne se prête-t-elle pas merveilleusement à rendre toutes les grâces et toutes les splendeurs ?

Qu'il y ait une langue des affaires , une langue de l'industrie et de l'atelier , permis à elle d'affecter , jusqu'à un certain point , les termes d'un argot compréhensible aux seuls adeptes ; mais , pour la langue littéraire , qu'il me soit permis de désirer une fixité , sinon une immutabilité , qui me garantisse contre les fantaisies excessives et les excentricités .

Cicéron avait pressenti et autorisé les innovations , dont je ne combats que la trop facile adoption , l'excès et le mauvais goût ; il admet avec raison les mots nouveaux pour les choses nouvelles :

« Zenoni licuit , cum rem aliquam invenisset

inusitatam, inauditum quoque ei nomen imponere ».

Horace accepte aussi la même tolérance, mais avec une sage restriction :

..... Licuit semperque licebit
Signatum præsentè nota procudere nomen.
..... Si forte necesse est
Indiciis monstrare recentibus abdita rerum ,
Fingere cinctutis non exaudita Cæthegis
Continget , dabiturque licentia , sumpta pudenter.

C'est cette prudence trop dédaignée que j'invoque comme un frein aux témérités.

Quant aux mots abandonnés, j'espère qu'ils nous reviendront en partie, lorsque l'étude de nos vieux auteurs, répandue et facilitée par les réimpressions, aura fait renaître tout ce qui peut être avantageusement réintégré dans la langue moderne (1).

Puisque c'est une affaire de mode, espérons que cet éternel mouvement de rotation, qui en est l'essence, nous ramènera de temps en temps en triomphe quelques termes trop longtemps décriés, et rejettera dans l'oubli ceux qui n'auraient jamais dû voir le jour. C'est encore la pensée d'Horace, mon aimable guide :

•
(1) « Il est bon d'enseigner dans nos lycées le latin, qui est la racine du français, et la langue de Louis XIV, qui en est la floraison; mais l'entre-deux, qui est la tige même, pourquoi l'oublier? C'est là qu'est la moëlle, la sève, la vie ».

(Laboulaye, *Sur les vieux poètes du cycle carlovingien*. (Les Débats du 3 novembre 1863).

Multa renascentur quæ jam cecidere , çadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula , si volet usus.

L'usage a force de loi , je le veux bien , mais
l'usage sanctionné par le goût et la raison.

Je recommande, du reste , aux maladroits in-
venteurs ce modeste précepte de Baïf, dans la
dédicace de ses *Passe-Temps*, au duc d'Alençon :

Que nul , me blâmant , ne m'outrage
Qu'outrecuidé , je m'avantage
De forger un parler nouveau ;
Je fuy du commun la parole ,
Des bien parlans j'aime l'école
Et leur parler je trouve beau ;
Je m'y règle , je m'y conforme ,
Et , sans donner nouvelle forme ,
Tel qu'il est , le veux prononcer.

Et un peu plus avant :

Conservons nostre langue pure ;
Règlons-la , telle comme elle est ;
Ce seroit grande moquerie
De maintenir la barbarie ,
Pour un vain abus qui nous plaist.

(En tête du vol. des *Jeux et Passe-Temps* ,
éd. 1573).

La même pensée est exprimée par le grand hel-
léniste et philologue Henri Estienne, dans la pré-
face de la *Conformité du langage françois avec le
grec* :

« Avant que d'en venir là (je di d'emprunter des langues modernes), pourquoy ne ferions-nous plutot feuilleter nos romans et desrouiller force beaux mots tant simples que composez, qui ont pris rouille pour avoir esté si long temps hors d'usage ; non pas pour se servir de tous sans discrétion , mais de ceux pour le moins qui seroyent les plus conformes à l'usage d'aujourd'huy ? Mais il nous en prend comme aux mauvais mesnagers, qui, pour avoir plus tost fait, empruntent de leurs voisins ce qu'ils trouveroyent chez eux, s'ils vouloyent prendre la peine de le chercher ; et encores , faisons-nous souvent bien pis, quand nous laissons, sans savoir pourquoy, les mots qui sont de nostre creu, et que nous avons en main, pour nous servir de ceux que nous avons ramassez ailleurs ».

On dirait qu'il avait pressenti nos malheureux et détestables emprunts à l'Angleterre.

Permettez-moi de faire encore passer sous vos yeux quelques réflexions, ou principes émanés de bons écrivains, et qui se rattachent plus ou moins à mon sujet.

A propos d'anciens mots français empruntés de l'étranger, Gérard de Nerval s'écrie :

« Avions-nous une littérature avant Malherbe ? Pour le vulgaire des lecteurs, non. — Pour ceux qui voudraient voir Rabelais et Montaigne mis en français moderne, non. — Pour ceux à qui le style de La Fontaine et de Molière paraît tant soit peu négligé, non. — Mais pour les intrépides amateurs de poésie et de langue française, que n'effraie pas un mot vicilli, que ne démontent pas les *oncques*,

les *ainçois*, les *ores*, oui. — Pour les étrangers qui ont puisé tant de fois à cette source, oui.

« Du reste, ils ne craignent point de le reconnaître, et rient bien fort de voir souvent nos écrivains s'accuser humblement d'avoir pris chez eux des idées qu'eux-mêmes avaient dérobées à nos ancêtres ».

(Gérard de Nerval, *Bohème galante*, 1861, p. 20-21).

M. de Sacy veut admettre les termes nouveaux, mais avec la sanction du bon sens, de la clarté et du goût.

« La langue aussi, cette langue française qui s'est déjà pliée à tant d'esprits divers sans se corrompre, a besoin d'être défendue; mais comment? Non pas en interdisant aux écrivains les tours nouveaux et les expressions créées : tout mot est bon qu'aucun autre ne remplacerait; toute expression est française qui éclaire comme un phare dans la nuit. Montaigne, c'est lui-même qui l'a dit, n'en refusait aucune qui lui parût propre à recevoir et à rendre énergiquement sa pensée. Il n'y a de barbares que ces mots et ces tours qu'imagine l'impuissance ou la paresse pour ne savoir pas trouver le mot propre, ou s'éviter la peine de le chercher dans l'inépuisable magasin de la langue. Il se présenterait de lui-même, si l'on commençait par se rendre bien maître de sa pensée, par l'approfondir, par en avoir une claire et complète perception. Un mot vague, qui a l'air de dire quelque chose et qui ne dit rien, coûte moins à inventer. Quelquefois aussi la pensée est commune; on croit

l'ennoblir par une expression qui n'a pas la roture de l'usage.

« En somme, toutes les règles du langage peuvent se réduire à une seule : bien parler et bien écrire, c'est bien penser. Les langues ne se corrompent que lorsque les esprits dégénèrent. Pourquoi la vieille critique est-elle morte ? parce qu'elle ne s'occupait plus que des mots. Elle avait raison de les vouloir purs, harmonieux, corrects ; elle avait tort de refuser à une pensée neuve le droit de s'exprimer par une tournure ou par une image nouvelle. La critique classique de notre époque, débarrassée des vieux préjugés, peut rendre les plus grands services à la langue, à une seule condition : celle de ne jamais condamner un mot comme nouveau, un tour comme inusité, sans démasquer sous ce tour ou ce mot l'idée fausse qui s'y cache, la pensée incomplète et mal digérée qui s'en couvre ».

Extrait du discours sur l'*Etat des lettres en France depuis vingt-cinq ans*, composé, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867, par M. Sylvestre de Sacy, sur la demande du Ministre de l'instruction publique.

{Voir *Bulletin du Bibliophile*, février 1868, p. 74}.

Voici enfin dans quels termes M. Forgues (*Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre 1864, p. 481) recommande l'extension du domaine de la langue, à l'exclusion des emprunts faits aux idiomes excentriques ou argots de toute provenance :

« Nous ne rêvons pas l'extinction totale des

classes malfaisantes ; et , tant qu'elles subsisteront , un idiome particulier leur sera indispensable. Mais cet idiome , on ne le leur disputera plus comme aujourd'hui , et ce n'est point à elles que les novateurs iront demander les richesses dont ils voudront grossir le trésor des langues adultes et déjà formées ; d'autres sources leur seront offertes , bien autrement abondantes et saines : le rajeunissement des archaïsmes injustement tombés en désuétude , — l'adaptation graduelle et sagement limitée de la technologie scientifique aux nécessités progressives de la langue courante ou de celle qui constitue le monopole des poètes , — le droit de bourgeoisie , concédé de temps en temps à quelques rusticités pittoresques , — les lettres de grande naturalisation données , *après mûr examen* , à tel mot étranger dont nous ne possédons pas l'équivalent. — N'y aurait-il pas là de quoi remplacer avantageusement les leçons de style qu'on demande au turf , à l'écurie , aux prisons même , et les emprunts qu'on fait à tous grossiers idiomes » ?

On ne saurait mieux dire , et nous sommes parfaitement de cet avis.

L'auteur ajoute :

« Le génie gaulois , accessible à toutes sortes de séduction , complaisant aux nouveautés les plus diverses , n'en prévaut pas moins à la longue contre tout ce qui est excessif et illogique. . . . Le jour n'est donc pas loin , selon nous , où le monde saura résolument purifier son langage des expressions empruntées à la Bohême » .

Fiat , je voudrais pouvoir dire *voluntas tua* ;

mais il ne s'agit ici que d'une espérance. — En attendant ce beau jour, voyons, par de notables exemples, comment se comportent, en fait d'innovations, nos contemporains les plus accrédités.

C'est dans des notes de plus de quinze ans que je vais puiser mes exemples.

INCURIOSITÉ.

M. Forgues, dans une nouvelle intitulée *Dorlcote-Mill* (*Revue des Deux-Mondes*, du 15 juin 1860), en décrivant le caractère de son héroïne, risque le mot *Incuriosité*. — Ce terme ne m'effarouche pas trop : il n'affecte pas désagréablement mon oreille; il n'a pas d'ailleurs d'équivalent : « Incurie, Indifférence », ne présentent pas le même sens.

Je me demande, et je serais disposé à répondre négativement, si M. Forgues a connu un livre du xv^e siècle où ce mot avait déjà paru. — Jean de Marconville, à propos de la légende du Chien d'Aubry de Montdidier, dit de Montargis, s'exprime ainsi :

« Nos ancêtres sont notoirement taxez d'*incuriosité* et nonchalance, disant qu'ils n'ont tenu conte de remarquer le temps, ny le nom du roy, sous lequel ce spectacle est advenu, ny le nom de l'homicide, ni le nom du massacré ».

(Jean de Marconville, *Histoires prodigieuses*, 6^{me} tome. 1598. V^e Cavellat (avec la gravure de Macaire enterré à mi-corps pour le combat (1).

(1) Jean de Marconville, reproduisant le récit d'après Olivier de la VI^e Série, T. VI, 1876. 27

INSCRUTABLE.

M. Forgues emploie également *inscrutable*. « Le battement du sang dénonce le mal caché dans les plus *inscrutables* profondeurs ».

(*Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1860, p. 44).

Insondable est admis depuis longtemps. — Je me montrerais plus difficile pour *inscrutable* à cause de l'accumulation et de la rencontre dure des consonnes. — Ce nouveau qualificatif répond toutefois à une idée qui n'a pas d'expression rigoureusement correspondante.

INCLASSABLE.

Celui-ci appartient à George Sand :

« Quant à moi qui n'éprouvais aucun entraînement particulier vers cette nature déclassée et *inclassable*, je l'examinais lorsque je n'avais rien de mieux à faire ».

(George Sand, *le Dernier amour*. — *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} juillet 1866, p. 32).

Le mot n'est pas joli et l'auteur sait bien qu'il est risqué, puisqu'il le souligne ; — mais ici encore le terme répond si bien à une idée qu'il

Marche, relève l'erreur de Belleforest^{*}, qui place la scène du combat à Montargis, sous prétexte que le dessin en avait été peint sur une cheminée du château royal de Montargis.

(V. la préface de *Macaire*, par Guessard. — Pages 28 à 33).

serait impossible de rendre autrement, que, malgré la répugnance de l'oreille, j'inclinerais à l'adoption.

INSÉCURITÉ.

« C'est qu'avec cet amour, il fait l'apprentissage de l'*insécurité* des passions et de l'inconsistance du pauvre cœur humain ».

(Montégut. — Critique des *Chansons des rues et des bois*. — *Revue des Deux-Mondes*, du 15 décembre 1865, p. 1063).

Le mot n'est pas choquant; il est correct, régulièrement formé. — Il suffit, pour conclure à l'adoption, de jeter un coup-d'œil sur la quantité de termes *osés*, que condamnent Vaugelas ou Ménage avec leur ton autoritaire, et qui n'en ont pas moins pris racine avec le temps (1).

(1) Ouvrez au hasard le livre des *Nouvelles Remarques*, de Vaugelas, sur la langue française, vous y trouverez des arrêts formulés par ce tyran grammatical, comme ceci :

Fallacieux. — Ne vaut rien, ni en prose, ni en vers.

Restauration. — M. de Malherbe dit *Restauration de la ville*. C'est un mot à fuir.

Outrecuidance et *outrecuidé*. — M. de Malherbe se sert d'*outrecuidance*, mais M. de Coeffeteau n'en a jamais usé; et je vois peu de gens, de ceux même qui ne sont pas des plus délicats au choix des mots, approuver celui-ci, non plus qu'*outrecuidé*,

Superficie, *surface*. — *Superficie* est bon, et meilleur que *surface*. Pour *superficie*, que quelques-uns disent, il ne vaut rien du tout.

Inaccoutumé. — Inaccoutumé ne vaut rien; il faut dire *non-accoutumé*.

Tardité. — M. de Malherbe dit, dans sa traduction des *Bienfaits*

DÉSAPPOINTEMENT.

Et, à ce propos, qu'il me soit permis de reproduire un passage de M. de Jouy, dans le *Franc parleur* (2^e vol.), qui croit devoir s'excuser de recourir au mot *désappointement*.

« Quelque ennemi que je sois du néologisme, il faut bien créer ou adopter des mots nouveaux, quand on n'en trouve pas dans la langue qui puissent, à moins d'une longue périphrase, rendre l'équivalent de votre idée. C'est le cas où je me trouve. Je ne connais pas de terme français pour exprimer la situation d'un homme trompé dans une espérance raisonnablement conçue; je demande donc la permission de *reprendre aux Anglais* un mot qu'ils nous ont emprunté avec cinq ou six mille autres, et pour lequel Montaigne avait une prédilection toute particulière ».

Fort bien en principe; c'est là, en effet, la pierre de touche. Pouvez-vous mettre un autre mot à la place? Mais je ferai deux objections à M. de Jouy: Pourquoi aller chercher votre mot en Angleterre, au lieu de l'emprunter directement

de Sénèque: *Si un précepteur* accommode sa patience à ma *lardité*.
— Ce mot me semble fort mauvais.

Inébranlé. — *Inébranlé*, que dit M. de Malherbe, ne vaut rien.

Intrépide. — que dit M. de Malherbe, ne vaut rien.

Aspreté. — *Aspreté* n'est pas bon, parmi ceux qui ont soin de la douceur du langage; — il a lui-même ce qu'il signifie.

On pourrait multiplier ces citations, pour montrer la rigueur et la dureté de forme de ces jugements, qui n'ont pas été ratifiés la plupart par la postérité.

à Montaigne; — et, d'ailleurs, n'avait-il pas *déçu*, *déception*, pour exprimer, comme il le dit, la situation d'un homme trompé dans une espérance légitime?

L'Ermite de la Chaussée-d'Antin, qui se montre disposé à blâmer et emploie à regret *désappointé*, qui est resté, emploie tout naturellement, comme mot courant, *subvertir*, dont nous n'avons conservé que le correspondant *subversion*.

(Tome II, pag. 20).

IRRÉVÉRENT.

Celui-ci est, je crois, déjà fort acclimaté, et je ne lui en veux pas.

Je l'emprunte à M. Gust. Merlet, *Article critique sur Mme Bovary* :

« Ce pauvre curé de campagne n'a été qu'une cible criblée de plaisanteries irrévérentes ».

On disait plutôt autrefois *irrévérencieux*; mais l'adjectif est bien long et rappelle un peu les *sesquipedalia verba* d'Horace. Aussi c'est le cas d'appliquer, pour accueillir son équivalent, la tolérance recommandée au nom de l'euphonie par Quintilien :

« Imperatum est a consuetudine, *suavitatis causâ*, ut peccare liceret ».

Il n'y a pas ici de péché: — l'auteur cité aurait pu dire *inconvenantes*; mais à le bien prendre, le terme « irrévérent » en parlant d'un homme revêtu d'un caractère religieux, me paraît parfaitement admissible comme le contraire de *révérend*, employé d'ordinaire pour qualifier les gens d'église.

M. Forgues fait aussi emploi d'*irrévérent*. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1860, p. 428).

INVOLÉ.

A propos des poésies de Wordsworth, M. Taine énumère et apprécie ce qu'elles contiennent en ces termes :

« Ce que ce livre expose, ce sont. . . . les grands intérêts de l'âme, . . . c'est l'esprit individuel, qui maintient sa retraite *inviolée*, sans y recevoir d'autres maîtres que la conscience et la loi suprême de cette intelligence qui gouverne tout. Cette personne *inviolée*, seule partie de l'homme qui soit sainte, est sainte à tous les étages » (c'est-à-dire l'Être moral).

(*Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1862, p. 375).

EPERDUMENT. Substantif.

« Elle enviait les existences tumultueuses, les nuits masquées, les insolents plaisirs, avec tous ces *éperduments* qu'elle ne connaissait pas et qu'ils devaient donner ».

(Flaubert, *Mme Bovary*, p. 63).

ENDORMEMENT.

« C'étaient de longs repas où ces bourgeois riches s'attardaient avec des lenteurs, des lassitudes, des *endormements* de paysans ».

(Alph. Daudet, *Fromont et Risler*, livre I, ch. v, p. 72).

Voilà deux mots, sinon congénères, qui ont du moins assez d'analogie de situation et de composition. Avant de jeter la pierre à leurs auteurs, tous les deux habiles à peindre les passions désordonnées, dont les actes, les sentiments, les excès ont été si souvent, si puissamment décrits, qu'ils ne sembleraient pas devoir appeler de nouvelles formes de langage, il faut encore se demander si, dans les deux circonstances que je rappelle, nous trouverions facilement des équivalents aux deux substantifs que j'hésite à incriminer.

M^{me} de Sévigné plaisante d'une façon charmante sur le mot *éperdument*, employé à son sujet comme adverbe par Bussy :

« N'allez pas, sur cela, vous mettre à m'aimer »
» *éperdument*, comme vous m'en menacez : que
» voudriez-vous que je fisse de votre *éperdument*,
» sur le point d'être grand'mère ? Je pense qu'en
» cet état je m'accommoderais mieux de votre
» haine que de votre extrême tendresse ».

(Lettre à Bussy du 4 juin 1869) (1).

(1) M. Flaubert fait école : un écrivain qui n'a pas encore une grande notoriété, mais qui a beaucoup d'esprit, lui à certainement emprunté son mot, qu'il souligne pourtant.

« L'idée d'être assis entre les deux plus belles créatures de cette merveilleuse assistance ne laissait pas, malgré l'état d'*éperduement* où me plongeait la dame blonde, de me jeter dans un trouble encore plus délicieux ».

(Mérimos (pseudonyme de Mouton), *Nouvelles et fantaisies humoristiques*, 2^e série, p. 75).

AFFAMEMENT.

Pour celui-ci, je fais mes réserves : la création de ce genre de substantifs risque de passer en habitude, ou de devenir systématique.

« Pour dévorer les aventures du *Bossu* ou de » *Monte-Christo*, avec cet *affamement* des lecteurs romanesques qui tient le peuple de Paris (1) ».

(A. Daudet, *Jack*, 2^e vol., p. 276).

ESSEULÉ et DÉSHEURÉ.

Voilà deux termes nouveaux que je n'hésite pas à déclarer excellents et à qui je m'empresse de faire fête. On a fait honneur du second à M^{me} Swetchine :

« Une fois *desheurée*, tout le reste de ma journée est au pillage ».

(*Lettres*, tome I^{er}, p. 126).

Mais j'ai vu, je ne sais plus où, que ce joli mot n'est pas de son invention.

Esseulé me paraît présenter avec *désheuré* quelque analogie de forme et d'invention. Feuillet

(1) Pour montrer que ce genre d'innovations tourne à la manie, je me borne à renvoyer au dernier volume publié par Edmond de Goncourt (*la Fille Eliza*) ; — on y rencontrera des substantifs comme ceux-ci :

Enragement, cassement, avachissement, enfermement, rébellionnement, endormement, en compagnie de *irraison, mignonnesse, bruyance, féminilité, insomnieuses*, eet.

l'applique à une épouse qui veut reconquérir son mari, éloigné du foyer domestique parce que sa femme n'était pas à sa hauteur.

« C'était à M^{me} de Vergnes de l'y retenir et de l'y fixer peu à peu, en lui ménageant une intimité où son intelligence ne se sentît point trop *esseeulée* ».

(Feuillet, *Sibylle*. — *Revue des Deux-Mondes*, du 1^{er} septembre 1862, p. 60).

DÉVELOUTÉ. — TRANSVERBÉRER.

Ernest Renan a un bien joli mot tenté dans sa dernière publication sur les légendes de Bretagne (*Souvenirs d'enfance*).

« Maintenant, avec ma pauvre âme *déveloputée* de cinquante ans, cette impression dure encore ». (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1876, p. 246).

Je trouve charmante cette comparaison avec le duvet de la pêche qui a disparu.

Il me semble moins heureux, quelques pages plus loin :

« Le vieux père attribuait à une faiblesse d'esprit ce qui était le résultat des ravages intimes de rêves impossibles en un cœur que l'amour avait *transverbéré* ».

Transpercé se dit habituellement dans le même cas.

AUTODIDACTE.

Il est bon, en principe, de désigner par un mot ce qui exigerait une périphrase un peu longue ;

mais il est encore meilleur, en créant ce mot, de se préserver des formes dures et mal sonnantes. Tel est *autodidacte* pour désigner les hommes qui ont fait eux-mêmes leur éducation, qui ont été leurs propres instituteurs :

Le général Hoche,

Jules Janin.

Un anonyme de *l'Intermédiaire* donne ce nom à Rétif de la Bretonne; il propose de ranger dans la même catégorie J.-J. Rousseau; mais il n'est pas heureux dans l'expression de son idée — *autodidacte*.

Ce n'est pas le cas d'invoquer ici la tolérance de Quintilien, qui permet de pécher : *suavitatis causâ*.

AGISSEMENTS. — ASSAGISSEMENT.

Le premier de ces termes s'emploie beaucoup, depuis quelque temps, pour désigner les mouvements que se donnent les hommes politiques, les hommes d'affaires.

Par exemple : « Dans ses agissements, M. Pereire a-t-il dépassé la mesure légitime imposée à tout candidat qui sollicite les suffrages » ?

(*Rapport sur l'élection de M. Pereire au Corps législatif*. — *Moniteur* du 25 novembre 1863).

En quoi le mot « agissement » diffère-t-il du mot acte ? — Je ne le vois pas trop bien ; — et que gagne-t-on à surcharger la langue française de mots qui font double emploi, comme *monologue* et *soliloque*, *presqu'île* et *péninsule*, comme *transporter* et *transférer*, *surface* et *superficie*, etc. Les

synonymes qui se distinguent par la variété des circonstances, par l'expression de nuances délicates, ont encore leur raison d'être; mais les synonymes parfaits me paraissent parfaitement inutiles.

Quant à *assagissement*, qui commence à prendre pied dans notre langue, je le rencontre en deux passages avec un emploi assez différent.

Que veut dire M^{me} Swetchine par cette expression, employée à propos de la possibilité d'une restauration de la branche aînée des Bourbons :

« Il faut qu'il y ait *assagissement* général, rapprochement sincère de la nation vers lui... ». (*Lettres*, tome I, page 305 —). Probablement que la nation deviendra sage.

Dans cet autre passage de M. Paul Janet, le mot n'a pas absolument le même sens :

« Il semblait que la nouvelle école (philosophique) avait beaucoup promis, lorsqu'on la vit peu à peu se refroidir, *s'assagir*, invoquer de plus en plus le sens commun, partout fixer des limites plutôt qu'ouvrir des issues . . Les impatientes passèrent peu à peu de l'admiration à l'estime, de l'estime à la révolte ».

(Paul Janet. — *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1864, page 461).

Quand un écrivain emploie un de ces mots un peu neufs, vous remarquerez qu'il sent le besoin de l'accompagner de développements, d'équivalents qui lui servent de définition. Le mot qui m'occupe répond, chez M^{me} Swetchine, à l'idée de « sagesse »; chez M. Janet, à l'idée de « calme, repos ». Le calme

peut conduire à la sagesse, mais le calme est-il la sagesse (1) ?

EXFOGATION.

« Mais là où il trouvait le calme, le rassérénement des facultés, après l'*exfogation* des instincts, je ne trouvais que la honte de moi-même et une profonde tristesse ».

(George Sand. — *Pierre qui roule*. — *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1869, p. 286).

Ce terme ne me déplait pas, et je le passerais plus volontiers que bien d'autres ; mais j'admettrais moins volontiers l'observation dont l'auteur croit devoir timidement l'accompagner, dans une note ainsi conçue :

« J'ai retenu ce mot du récit de Laurence parce qu'il m'a frappé. — Je ne le crois pas français, je désirerais qu'il le fût. — C'était, sans doute, de la part de mon narrateur un souvenir de l'Italie, dont le verbe *sfogarsi*, admirablement expressif, n'a pas d'équivalent dans notre langue ».

Nous n'avons pas le verbe, il est vrai, mais n'avons-nous pas *fougue* et *fougueux*? *Sfogato*, terme de musique, est aussi devenu tout à fait français.

(1) M. Ch. Blanc emploie aussi « assagir » dans le sens de « calmer, modérer ».

« Lancret voulut assagir Watteau ».

(*Les Peintres des îles galantes*. — Lancret, p. 41)

EXQUISITÉ.

Malgré l'autorité d'un des meilleurs écrivains de notre temps, je ne laisserai passer qu'avec peine ce substantif, qui manque d'agrément. George Sand l'emploie pour exprimer le caractère étrange du duc d'Aleria :

« Charmant sans *exqu Coast*, bon sans grandeur d'âme, sceptique sans athéisme ». (George Sand, *le Marquis de Villemer*. — *Revue des Deux-Mondes*, du 15 juillet 1860, p. 285).

Ce mot, d'une prononciation difficile, était-il donc bien nécessaire, ainsi que celui de *vastitude*, que l'on rencontre dans le même roman ?

(*Revue des Deux-Mondes*, du 1^{er} août 1860).

Théophile Gautier a aussi employé *exqu Coast*, dans un compte-rendu du *Lion amoureux* (*Moniteur* du 22 janvier 1866).

N'est-il qu'imitateur de George Sand, ou serait-il créateur en second ?

INNÉITÉ.

Celui-ci serait plus acceptable ; il n'a pas d'équivalent et correspond à un adjectif souvent employé. Néanmoins, dans l'exemple que je transcris, l'auteur sent le besoin de l'expliquer par une définition, qui suit immédiatement, à l'usage de ceux dont l'intelligence ne serait pas au niveau de la hardiesse de l'écrivain :

« A force de travail et de bon vouloir, on peut certainement produire des tableaux recommanda-

bles. M. Paul Delaroche a passé sa vie à le prouver. Mais, sans *innéité*, sans ce don mystérieux que la fée inconnue apporte, au jour même de la naissance, on ne fera que des à-peu-près, et jamais une œuvre complète ».

Max. Ducamp, *Salon de 1866*. — *Revue des Deux-Mondes*, du 1^{er} juin 1866, p. 703).

ALACRITÉ

me paraît exprimer un sentiment ou un mouvement vif en musique, la légèreté, l'animation, la gaieté.

« Rossini, avec un coloris et des engins que n'avaient pas ses prédécesseurs, imprime à l'opéra bouffe le cachet de son génie, et il en fait l'expression de l'*alacrité*, du brio, et de la désinvolture bruyante de la comédie moderne ».

(Scudo. — *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} août 1862, p. 230).

Le mot n'est pas malheureux, mais est-il nécessaire, surtout en contact avec la quantité de synonymes dont le critique musical l'accompagne. Il a tout simplement francisé les mots italiens *allegro*, *allegretto* (1).

(1) Je viens de retrouver le même mot dans le sens de « vivacité, animation », employé par Stendhal :

« Elle a parlé du dévouement sincère, plein d'*alacrité*, sans ostentation, mais sans bornes, que certaines âmes ont pour leur Dieu ou pour leur amant ».

(*Promenades dans Rome*, Edition de 1873, t. II, p. 5).

ATTISÉE. — DOSSÉE.

Deux mots créés à l'imitation de « charretée, pannerée, cuillerée », etc.

C'est un écrivain un peu maniéré, mais correct, gracieux et généralement bien inspiré qui me fournit le premier : Feuillet est particulièrement amoureux de couleur locale, et il n'en abuse pas trop. Voici le passage où je m'arrête :

« Jacques Ferny y jeta une brassée d'ajoncs épineux, et la vive flamme qui s'en éleva aussitôt rayonna sur les murs isolés de ce réduit avec un air de gaité bizarre. Raoul déposa la jeune fille évanouie devant cette claire *attisée* ».

(Feuillet, *Sibylle*. — *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} octobre 1862, p. 604).

J'emprunte le second à un autre maître en fait de langage, M. Taine :

« Montrons notre personnage tel qu'il fut. Qu'il soit féroce et superstitieux, s'il le faut ; élaboussons le barbare dans le sang, et chargeons le covenantaire de sa *dossée* de textes bibliques ».

(Taine, *Etude sur la poésie moderne en Angleterre*. — *Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre 1862, p. 358).

L'auteur n'aurait-il pas eu d'abord l'idée de mettre « charge », et l'impossibilité de faire rencontrer « charge » et « charger » ne serait-elle pas la cause du recours au terme nouveau *dossée*, qui n'est pas d'ailleurs très-malheureux.

VIRGINISME.

Un écrivain à peu près inconnu, M. Sibille (peut-être un pseudonyme), traducteur de l'*Essai sur les vieilles filles* de l'anglais de Hayley, se montre tout d'abord très-embarrassé pour trouver un terme qui désigne convenablement cette condition intéressante de l'état civil, que Gray avait appelée une *vieille fille en culottes*. Après avoir risqué les expressions de *vierge ridée* et de *vierge automnale*, il se décide, pour désigner l'état ou la corporation, à employer la périphrase de *virginisme suranné*. Le mot n'a rien de choquant, il est bien fait, c'est-à-dire correctement composé, et employé d'ailleurs avec cette timidité qui rappelle les précautions oratoires recommandées par l'auteur des *Tropes*.

Le « virginisme suranné » me rappelle aussi (dans un autre ordre d'idées, par exemple), le *publicisme* des femmes de Rétif, le réformateur à outrance, mais réformateur malheureux, des mœurs et du langage. Parmi les mots forgés par lui et par son contemporain et confrère Mercier, il en est de moins réussis ; — et qui peut assurer d'ailleurs, à l'apparition d'une de ces formes étranges que j'interroge, quelle en sera la fortune dans un certain avenir ?

Je reviens à *virginisme*. Le mot n'a pas fait fortune ; il ne lui a peut-être manqué que d'être lancé par une main plus autorisée. Il n'aurait pas fait double emploi avec *virginité*, qui indique l'état physiologique, tandis que le mot nouveau aurait représenté, par analogie avec *éclectisme*,

sensualisme, paupérisme, un état social, comme une espèce d'institution.

Et à ce propos, veuillez remarquer que, comme il est des enfants mal venus, des ustensiles mal réussis, il est aussi des mots frappés d'un vice constitutif, irréguliers de naissance, et qui n'en ont pas moins survécu et prospéré. Ceux de la technologie scolastique, créés systématiquement, sont généralement bons; mais, parmi ceux qui appartiennent à la langue des salons, il n'en existe pas mal de reprochables; et ce n'est pas sans un certain chagrin que je me vois obligé de ranger, dans cette classe d'irréguliers, notre cher qualificatif de *bibliophile*: c'est *philobible* qu'il aurait fallu dire; le radical *phil* a le sens actif placé en tête, et le sens passif placé en queue: *philosophe, philanthrope, philhellène*, « qui aime la sagesse ou la science, qui aime les hommes, les Hellènes »; tandis que *Philothée* doit signifier « qui aime Dieu », *Théophile* présente le sens passif, « aimé de Dieu ».

Bibliophile signifie donc régulièrement « aimé des livres ».

INCANTATIONS.

Scudo écrit, à propos d'un mauvais plan chorégraphique :

« Il ne s'est pas rencontré un homme assez avisé pour demander à Alfred de Musset, quand le monde possédait cette fleur de poésie, un *scenarîo*, un conte bleu de sa façon, rempli d'amour, de

caprices, de désespoirs et de sublimes *incantations* ».

(*Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1861, p. 1025).

Pourquoi pas *enchantelements*, synonyme parfait? Depuis qu'il n'existe plus pour de vrai d'enchanteurs et de sorciers, *enchantelements* a dû s'employer, au figuré, pour désigner les charmes, les merveilleuses étrangetés qui pourraient rappeler les enchantements du monde fantastique, chassés du monde réel par les progrès de la raison moderne; de sorte qu'on se serait vu amené à créer le mot *incantations* pour désigner les pratiques de l'antique sorcellerie, les opérations des Médées, des Circés représentées sur la scène. On disait pourtant, à l'époque où l'opéra exploitait surtout la représentation de ce genre de féeries, les *enchantelements* de Médée.

N'est-ce pas, en conséquence, *enchantelements* plutôt qu'*incantations* qui aurait dû se rencontrer sous la plume de Scudo, pour exprimer les charmes de la poésie, s'il eût été moins préoccupé de la recherche d'un mot à effet. Musset a été créateur dans le monde de la fantaisie, mais il n'a pas introduit, dans ses combinaisons littéraires, les sylphes et les farfadets.

NOLONTÉ

Se trouve dans le dernier roman de Cherbuliez, publié par la *Revue des Deux-Mondes*: *Le fiancé de M^{lle} Saint-Maur* (1).

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} février 1876.

Un diplomate reproche à son jeune frère son indécision pour le choix d'une carrière.

« Il faut en prendre son parti : les volontés de Maurice sont inflexibles. — Vous voulez dire ses *volontés* ». Le mot hasardé est écrit en italique ; il est très-neuf en effet, et je doute qu'il soit souvent reproduit. Il s'agit ici de qualifier un état physiologique trop exceptionnel pour que l'expression qui lui est consacrée ait de grandes chances de se généraliser.

Que sait-on pourtant ? Je me garderais bien de me faire prophète à cet égard, quand je rencontre, parmi les termes qui ont été, dans le temps, traités de hardis ou malencontreux, le mot *bienfaisance*, créé, je crois, par Bernardin de Saint-Pierre ou quelqu'un de ses contemporains.

ENCOLÉRER. — ENTÉNÉBRER.

Maurice Sand, dans le récit fait, au courant de la plume, de son voyage avec le prince Napoléon, en 1861, raconte qu'en traversant une forêt vierge, en Amérique, il a cru entendre le bruit de la cognée.

« L'idée que ce bel endroit est déjà entamé par la main de l'homme m'attriste et m'encolère ».

(*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mars 1862, p. 491).

Encolérer n'est pas mal inventé ; mais n'avons-nous pas *irriter*, comme équivalent d'*irasci* ?

Faut-il passer à Michelet *enténébrer* ? à propos d'un portrait de femme de Prud'hon, au Louvre :

« Elle est dans le sombre encore, comme un mystère qui se débrouille, — ses beaux yeux profonds et pleins de promesses. — Le spectateur se figure que cette nuit est *enténébrée* de désirs ».

Il me semble, à part l'étrangeté de l'association des mots, que la pensée demanderait plutôt un verbe comme « éclairer, enflammer ».

DISQUALIFIER.

Octave Feuillet emploie ce terme à l'adresse d'un gentleman qui perdrait sa qualité pour avoir enfreint certains articles du code de l'honneur.

(*M. de Camors. — Revue des Deux-Mondes*
du 15 mai 1867, p. 272).

Dis, particule séparative, s'emploie fréquemment en composition pour exprimer l'idée de « perte, suppression, détachement » : — *disjonction, disloquer, distraire*.

Mais cette particule, comme la particule destructive *in*, comme la particule privative *dé* ou *des* et la particule péjorative *mé* ou *mes*, pourra-t-elle s'installer à volonté devant tous les qualificatifs ou tous les verbes de forme simple ou primitive? Tout en laissant à cet égard une certaine latitude aux bons écrivains, il serait bon d'exiger en principe que le nouveau terme introduit soit, en même temps qu'utile, harmonieux et bien sonnant.

Celui-ci apporte-t-il avec lui toutes ces justifications?

Bien des tentatives de ce genre n'ont pas été ratifiées par l'usage. Les exemples seraient nom-

breux de ces avortements; en voici quelques-uns pris dans des temps reculés.

DESMESURE.

Li uns de nous sont usurier,
Li autres, larron ou meurtrier,
Li autres sont plain de luxure,
Et li autre de *desmesure*.

(*La Bible au seigneur de Berze*, citée
par Lenient, *Satire au moyen âge*,
page 119).

DÉSENMURER.

Les corps des morts tu *désenmures*
De leurs tombeaux reclus.

(Ronsard, *Odes*, p. 340).

DESSCEPTER, ravir le sceptre.

O bon Dieu, qui toujours as eu soin paternel
De ton aimé Jacob ! fortifie ma dextre,
Afin que, ceste nuit, d'une vigueur adextre
Elle puisse esgorger ce prince audacieux
Qui, pour te *descepter*, veut escheler les cieux.

(Du Bartas, *Poème de Judit*, édition
de 1582, p. 104).

COMPÉNÉTRER.

Dans cet ordre d'idées (la formation des composés par l'adjonction d'une particule initiale), je citerai, comme heureusement et utilement inventé,

le terme *compénétrer* dans cette phrase du P. Félix :

« Les rôles du père et de la mère dans la famille se *compénétrent* et se complètent mutuellement ».

(Le P. Félix : *la Paternité chrétienne*, conférences sur la Famille, p. 222).

EMINCER.

Voici qui est très-singulier :

« Il prenait grand plaisir à *émincer* ce mari de quelques mois ».

(Edm. About, *les Mariages de province*.

— *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} janvier 1868, p. 6).

Nous possédons, « amincir, agrandir ». Je m'attends à rencontrer au premier jour « égrandir », comme pendant à « émincer ». Où s'arrêtera l'abus ?

EMASCULER.

Employé par Montégut, dans une étude sur les romans de Cherbuliez :

« L'hôte qui convient à un tel séjour (les bords du Rhin), ce n'est pas l'opulent dandy français, *émasculé* par l'épicurisme de la vie parisienne ».

(*Revue des Deux-Mondes* du 15 mars 1867, p. 497).

On aurait dit autrefois « efféminé ». Le mot nouveau est plus brutal et plus galant tout à la fois. Il rend exactement et parfaitement l'idée du mot

latin *eviratus*. Il ne dit pas que, pour avoir cessé d'être homme, le citadin épuisé par les plaisirs est transformé en femme. J'essaierais bien de dire que « émasculé » me paraît un peu trop réaliste — mais je n'ose pas — le réalisme est si fort à la mode !

On se laisse aller trop facilement à l'abus, dans l'emploi commode des particules privatives ou ablatives *in, de*, pour exprimer des idées contraires. J'ai cité : « incuriosité, inviolé, désenmurer, desseptre » ; j'en dirai autant de la particule *mé* ou *mes* dont on a fait *mépriser, mésuser, méses-time*. La Fontaine a créé *mémarchure*, dans l'*Oraison de Saint-Julien* :

.... *On guerit sa monture,
Soit du farcin, soit de la mémarchure.*

MÉPRISERIE.

Mais c'est à un autre point de vue que j'interroge *mépriserie*, employé dans cette phrase de George Sand :

« Quand une femme dispose d'un homme jusqu'au dédain, elle le provoque plus qu'elle ne l'éloigne; et, quoi qu'on en puisse dire, il y a toujours un peu d'encouragement au fond de ces *mépriseries* royales... ».

(*Valvèdre. — Revue des Deux-Mondes, du 1^{er} mai 1861*).

On chercherait vainement, je pense, la différence de *mépriserie* à *mépris*. Comment justifier dès lors la forme nouvelle? — Ne serait-ce pas

seulement pour donner à la chute de la phrase une résonance plus riche; — *mépris royaux* ne produirait certainement pas le même effet. — L'auteur aurait pu dire *mépris souverains*.

Mais est-ce bien à moi qu'il appartient de proposer une correction à un écrivain de la taille de George Sand ? J'ai osé le chicaner un jour pour une faute de grammaire; mais pour une hardiesse de style, je m'empresse de me récuser et de battre en retraite.

PRISTINE. — TURPIDE. — STELLAIRE.

Trois qualificatifs, que je ne suis pas disposé à laisser passer sans protestation.

Henri Blaze, parlant de M. de Dalwegk, ministre du duché de Hesse-Darmstadt, dit :

« La haine qui s'attache, à cette heure, au nom prussien, l'a relevé, comme tant d'autres, de son impopularité *pristine* ».

Ce qualificatif n'a pas, il me semble, la justification de la nécessité; — ne dirait-on pas aussi bien « son impopularité passée, son impopularité d'hier, d'autrefois » ? — *Pristine* me paraît une fort singulière innovation. — Ce mot ne tient à rien. *Ancien, Antique, Antiquité, Antiquaire*, voilà toute une famille; — mais *Pristine* se présente dans un état d'isolement complet, je ne le crois pas destiné à faire souche.

M. Flaubert, comme M. Henri Blaze, veut sans doute s'attirer, en recourant inutilement à une forme latine, *turpide*, le reproche de Boileau à

Ronsard : *Sa muse en français parlant grec et latin* :

« Les prêtres ont toujours croupi dans une ignorance *turpide*, où ils s'efforcent d'engloutir avec eux les populations ».

(Flaubert, *M^{me} Bovary*).

« Honteuse, grossière » rendait très-bien la pensée qu'il prête au pharmacien matérialiste Homais.

Que gagne Octave Feuillet en disant « clarté *stellaire* », au lieu de « clarté des étoiles » ?

« Tantôt perdus dans l'ombre épaisse des futaies, tantôt traversant des éclaircies inondées d'une clarté *stellaire* ».

(Feuillet, *Sibylle*. — *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} octobre 1862, p. 600).

IMBRIQUE.

J'ai rencontré, dans une comédie d'Hauteroche, l'adjectif *imbrique* pour *ivre*; il rappelle le patois *embriä*.

Se rattacherait-il à *imber*, « pluie » ? Mais alors il s'agirait d'une pluie de vin. Remarquons d'ailleurs qu'on rencontre *humide* parmi les nombreux synonymes de l'état d'ivresse.

CONCEPT.

Comment justifier l'innovation qui consiste à dire *concept* pour *conception* ?

M. Scudo, écrivain qui n'était pas sans valeur, appréciant l'œuvre de Richard Wagner, écrit ceci :

« La critique n'a pas le droit d'imposer sa loi arbitraire et absolue au génie qui veut manifester sa vie intérieure; elle ne peut opposer ses *concepts* étroits à la liberté indéfinie de l'inspiration individuelle ».

(*Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} mars 1860, page 229).

et un peu plus loin, dans le même article (p. 231), il ajoute :

« Quelle que soit votre pensée, la profondeur de votre génie, la vaste *conception* que vous vouliez manifester. . . ».

Pourquoi faudrait-il dire les *concepts* de la critique et les *conceptions* du génie ?

Je ne perds pas de vue qu'un de nos confrères d'Alais, assez novateur pour son compte, a fait souvent emploi du mot *concept* pour « entendement ». — C'est ici une faculté de l'esprit; mais, dans l'article de Scudo que je signale, « concept » est dit pour « conception »; ce n'est pas une faculté, mais une opération de l'esprit, de l'intelligence.

SÉCESSION.

Sécession me plaît médiocrement, à cause de l'accumulation de consonnes sifflantes; il faut bien le subir, car il est généralement admis depuis la guerre d'Amérique, qui a empêché la rupture de la confédération des Etats-Unis. On pouvait dire *séparatistes* aussi bien que *sécessionnistes*. Je crois que le mot nouveau a été créé par Ampère, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (1^{er} dé-

cembre 1861) : *Commencements de la liberté à Rome. La sécession du mont Sacré*. Les premiers historiens des mêmes événements avaient dit : « la retraite du mont Sacré ».

FLIRTATION.

Voici un mot né d'hier, que je ne comptais pas ramasser dans la conversation des cocodès, qui l'ont probablement mis en circulation, en promenant sur les boulevards de Paris leur désœuvrement ; mais je viens de le rencontrer dans un livre sérieux, sous la plume d'un homme sérieux. M. le baron Ernouf, dans un article du *Bulletin du Bibliophile*, exprime, par ce mot, les tendres protestations que se renvoient, dans une correspondance (qui n'est peut-être qu'une phraséologie à froid), deux natures poétiques : M^{me} de Krudner et Jean-Paul Richter.

Le mot *flirtation*, que je prendrais volontiers pour le substantif défailant du verbe « courtiser », et qui correspondrait à peu près à « galanterie légère, amourette », m'étonne, quand il se présente en dehors des manifestations qui caractérisent l'efflorescence des amours du jeune âge.

Faudra-t-il désormais le voir appliqué aux formes de l'amour honnête, délicat et ouvertement avouable ?

Ce mot, fort joli d'ailleurs et gracieux comme l'idée qu'il représente, revient à deux reprises dans l'article que je signale : il n'est souligné que la seconde fois.

« C'était dans ce style que les lectrices enthous-

siastes de Jean-Paul lui écrivaient d'ordinaire et qu'il leur répondait ; et les vulgaires humains qui tenaient à ces dames par des liens moins immatériels n'avaient pas à s'inquiéter de ces *flirtations* ».

(*Bulletin du Bibliophile*, janvier 1876, p. 23).

L'autre passage :

« La jeune femme de Jean-Paul, déjà mère de deux enfants, sûre de l'affection de son mari, ne se préoccupait guère de ses anciennes *flirtations* ; elle aurait eu trop à faire ».

(*Bull. du Bibliophile*, janvier 1876, p. 32).

Je me garderai bien toutefois de blâmer l'introduction d'un mot qui n'est pas tout à fait un nouveau venu dans notre langue ; c'est plutôt une rentrée ou une restitution que je salue : le substantif *flirtation* nous est renvoyé de l'autre côté de l'Atlantique par les Américains, qui ont évidemment emprunté leur verbe *to flirt* à notre mot *fleurette*, employé figurément : *to flirt* n'est autre chose que « conter *fleurette* ».

Emprunts à l'étranger.

RAIL-WAY, TUNNEL, GENTLEMAN, DANDY, DILETTANTE, CITIZEN, TOMBOLA, TRUISME, COMFORT, etc.

J'ai indiqué ailleurs quelques emprunts à l'étranger qui n'ont eu pour résultat que de restituer à notre langue des mots qui lui avaient été

ravis ; je dirai maintenant un mot de ceux qui sont bien la légitime propriété de nos voisins, mais dont quelques-uns se sont, sans motif plausible, transplantés sur notre terrain.

Rail-way a été importé, mais ne s'est pas absolument substitué à *voie de fer*, qui est presque aussi court; *tunnel* ne vaut pas mieux que *souterrain*; *dandy* et *gentleman* n'ont-ils pas chez nous des équivalents ? On a dit successivement pour « dandy » : *petit-maitre*, *incroyable*, *muscadin*, *fa-raud*, *cocodès*, *petit-crevé*; et l'expression a changé etchangera encore, selon le temps et selon le caprice de la mode; mais la langue française fournira toujours de nouveaux éléments pour rendre la même idée. *Dilettante* n'a pas d'expression correspondante en français, si ce n'est *amateur*, qui est plus général, et il faut recourir à une périphrase pour le remplacer; faisons une exception en sa faveur; mais est-il bien nécessaire, sous prétexte de couleur locale, d'aller chercher par-delà l'Océan *citizen*, quand nous avons *citoyen*; *truisme*, qui correspond exactement à *axiome*; — et, par delà les monts, *tombola* pour le substituer à *loterie*? Un peu plus de patriotisme, s'il vous plaît (1).

PROCRASTINATION. — TERRITORIALITÉ.

Evitons d'ailleurs les formes lourdes, dures, les mots longs d'une aune, que je voudrais voir pros-

(1) J'accepterais *comfort*, parce que le terme fournit un heureux équivalent des mots *aisance*, *commodité*, qu'il remplacera avantageusement dans l'occasion.

crire comme anti-français, tels que *procrastination, territorialité*.

Je regrette de rencontrer le premier de ces mots à plusieurs reprises dans les *Mémoires* de M. Guizot pour signifier, je crois, « habitude de remettre au lendemain ».

Je regrette de trouver le premier exagéré et allongé encore sous la plume de M. Saint-Marc Girardin, écrivain si pur, si châtié : Pour exprimer sa coopération à un journal étranger, il n'a pas reculé devant le mot *extra-territorialité*, voulant dire qu'il est sorti de son terrain ordinaire, le *Journal des Débats*.

(*Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1860, p. 307).

COMPRÉHENSIVITÉ.

Je m'insurge, par les mêmes motifs, contre le terme *compréhensivité* employé, si mes souvenirs sont exacts, par Scudo, supposant Mozart aux prises avec le sujet d'Hamlet.

. « Quelles ressources n'eût-il pas trouvées dans sa *compréhensivité* si intense, l'homme qui, créant Don Juan, Dona Anna, sut pousser si avant l'analyse de l'être moral » ?

Ceci me rappelle une anecdote de Sainte-Beuve, à propos du travail si lent du *Dictionnaire de l'Académie*.

Il raconte qu'un des académiciens les plus récalcitrants à admettre ce qu'il appelle les *novalités*, s'attendait à voir éclore à la suite de

régle,
régler,
réglement,
réglementer,
réglementation,

le verbe *réglementationner*.

On en verrait bien d'autres, s'il fallait relever les nombreux barbarismes qui émaillent les écrits de la petite presse. On peut faire là des études de mauvaise langue (entendez-le comme vous voudrez), mais y chercher des modèles, oh ! non.

Pour n'en citer qu'un exemple, un critique est qualifié quelque part, dans un recoin de petit journal, d'esprit *décourageateur*. J'emprunterai, pour ce cas de péché mortel, un peu de la mordante ironie du P. Veillot (*les Odeurs de Paris*), en disant avec lui que je plains fort le pauvre écrivain *décourageaté*.

J'ai donné pour épigraphe à cette petite dissertation une maxime ou un conseil emprunté au frère Baptista Mantuanus, qui peut aussi bien lui servir de conclusion :

Non omnia nova recipienda, non omnia repudianda.

Cette étude sera encore mieux résumée dans quelques lignes d'un opuscule peu connu de Voltaire : *Conseils aux journalistes*, que je trouve in-

sérées dans le journal *le Temps* de ces jours derniers (20 avril 1876) (1).

« N'employez jamais un mot nouveau, à moins qu'il n'ait ces trois qualités : d'être nécessaire, intelligible et sonore. Des idées nouvelles, surtout en physique, exigent des expressions nouvelles ; mais substituer à un mot d'usage un autre mot qui n'a d'autre mérite que la nouveauté, ce n'est pas enrichir la langue, c'est la gâter ».



(1) M Schérer, qui a entrepris, comme moi, une croisade contre les nouveautés de langage inutiles ou malsonnantes, a inséré sur ce sujet, dans *le Temps*, une série d'articles qui ont eu assez de retentissement.

ANALYSE ET APPRÉCIATION

DE

LA VIE D'AUGUSTIN COCHIN

PAR LE COMTE DE FALLOUX,

de l'Académie française ;

par M. Q. DES RIVIÈRES,

membre-résident.

Dans les temps troublés que nous traversons, au milieu de l'affaiblissement des caractères, de l'instabilité des doctrines, de l'ardeur des convoitises, de l'âpreté des ambitions, il est consolant de reposer sa pensée sur la vie d'un homme invariable dans ses principes, passionné pour le bien jusqu'au sacrifice de sa vie, joignant à une nature richement douée la modestie d'une véritable supériorité, en un mot digne fils de ses pères et fils de ses œuvres.

Augustin Cochin appartenait à cette ancienne bourgeoisie, opiniâtre au travail, de mœurs austères, où les traditions de famille se perpétuaient

de génération en génération avec l'honneur d'un nom plébéien, une fortune modeste et surtout l'estime publique attachée à une réputation sans tache.

L'histoire mentionne un Cochin, échevin de Paris, sous S. Louis. Les diverses branches de la famille Cochin obtinrent dans les arts, dans le commerce et au barreau fortune et considération. Dans la première moitié du xviii^e siècle, Henri Cochin fut une des plus belles renommées du barreau de Paris. Il introduisit le premier l'improvisation dans les plaidoiries du palais.

Les dons de la vertu ne brillaient pas avec moins d'éclat dans la famille Cochin que les mérites de l'esprit. Jean-Denys Cochin, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, se distinguait par une rare facilité d'élocution ; mais il était encore plus remarquable par sa charité. Ce fut au commencement de 1780 qu'il conçut le projet de fonder un hospice pour les malades et pour les vieillards.

« La première pierre fut posée par deux pauvres et non par quelque grand personnage ». L'édifice fut achevé en dix ans. Sentant que sa fin était proche, il distribua tout son linge aux pauvres, en disant : « Je ne saurais trop leur donner ; car c'est la dernière fois que j'aurai ce bonheur ». En 1788, le conseil des hospices donna à cet hôpital le nom d'hôpital Cochin.

Le père d'Augustin Cochin remplit les fonctions de maire du xii^e arrondissement. Sous la Restauration, créé baron, il ne voulut point porter ce titre, estimant qu'il valait mieux être l'un des plus

anciens parmi les bourgeois que l'un des plus récents parmi les nobles. On commençait, à cette époque, à s'occuper des salles d'asile, déjà florissantes en Angleterre. M. Cochin partit pour ce pays, étudia les modèles de ces écoles, et pendant un an il fit lui-même la classe aux petits enfants, pour assurer les progrès de cette institution naissante. En 1835, il fut, malgré son refus, nommé député, et il conserva ce mandat jusqu'à sa mort.

Le comte de Falloux, qui attache un si haut prix aux traditions, aux habitudes héréditaires de la famille, s'est complu à esquisser les principales figures des ancêtres d'Augustin Cochin; il nous montrait à l'avance les qualités que nous allons voir revivre en lui.

Pierre-Suzanne-Augustin Cochin, naquit à Paris, le 11 décembre 1823. Il perdit sa mère — M^{lle} Benoit — à un âge où on ne soupçonne pas l'étendue de ce malheur. Elle succomba à la fleur de ses jours, emportée par la maladie — le croup — dont elle venait de sauver ses enfants. Cette mort brisa le cœur de son mari, qui chercha dans la charité une consolation à sa douleur. Il donna le nom de celle qu'il pleurait à celui de ses enfants qui lui ressemblait le plus par les traits du visage et par la douceur de son caractère.

L'enfant n'avait que trois ans, quand on lui fit quitter le nom de Pierre pour prendre celui d'Augustin. A un âge où tout s'oublie, il garda vivant dans son cœur le souvenir de sa mère; quelques années plus tard, jouant à la campagne dans un jardin, il s'arrêta tout à coup devant une rose et fondit en larmes. On lui demanda quelle

était la cause de son chagrin : « Cette rose m'a rappelé ma mère, dit-il, tout ce qui est beau me fait penser à elle ».

Augustin n'avait pas encore neuf ans qu'il savait donner un tour ingénieux à une pensée venant du cœur. Son père, absorbé par les œuvres de charité et par le poids des affaires publiques, dut mettre ses deux enfants au collège. L'éducation publique lui paraissait être le véritable apprentissage de la vie. On peut dire que les épreuves de cette société en petit nous préparent aux épreuves sérieuses de la grande société où nous devons vivre, agir et nous frayer un chemin.

Toutefois la nature tendre et délicate d'Augustin eut peine à se plier aux exigences d'une discipline uniforme et sévère pour un enfant de neuf ans. Il chercha des consolations dans le travail et fut même un des meilleurs élèves du collège Rollin ; mais les regrets de la maison paternelle restèrent toujours bien vifs. Un saint prêtre, l'abbé Senac, s'attacha à lui et le prépara à la première communion. Ce grand acte laissa dans l'âme d'Augustin une impression ineffaçable.

Plus Augustin grandissait en âge, plus il devenait l'ami et le confident de son père. Une admiration réciproque et croissante les unissait l'un à l'autre. L'un parlait institutions de charité, apprenait à envisager la vie du côté sérieux, du côté du devoir ; l'autre parlait de ses lectures, de ses impressions, de ses idées, et s'abandonnait à la prudence paternelle pour le diriger. Il fit sa philosophie avec distinction et la couronna, en 1841, par un brillant examen. Il avait hâte de partager

les travaux de son père, d'entourer sa vieillesse de soins et d'affection. Mais Dieu lui préparait une redoutable épreuve. A peine rentré dans la vieille maison de la rue Saint-Jacques, il vit son père emporté en quelques heures par une maladie violente. Je laisse M. de Falloux peindre la force de son âme et le déchirement de son cœur : « Ce père auquel il voulait se dévouer se trouva en peu d'heures dans un état désespéré. Une douleur poignante n'enleva pas au jeune homme son énergie; il montra, dans ces terribles circonstances, une activité et un jugement au-dessus de son âge. Il avertit ses parents, convoqua les médecins, entoura d'attentions le malade, et lui parlant avec force de Dieu, de l'âme, du salut, prépara à la mort celui qui aurait dû lui montrer le chemin de la vie. Quand il eut fermé les yeux de son père et conduit à la tombe ses restes mortels, il rentra sous le toit paternel, le cœur brisé, l'âme déchirée. Il s'assit en sanglotant dans cette demeure désormais déserte, et s'abandonna, selon son propre témoignage, à la plus amère douleur qu'il ait jamais ressentie. Il n'avait alors que dix-sept ans ».

Le malheur abat et brise les âmes molles et faibles, tandis qu'il élève et grandit les natures énergiques et fortes. Augustin n'accepta aucun des avantages qui lui étaient assurés par testament. Il ne revendiqua en entier que la succession des œuvres de charité. En même temps il suivait assidûment les cours de l'École de droit, et fondait, avec quelques amis de collège, une conférence de Saint-Vincent-de-Paul; il en fut élu président et n'avait que dix-huit ans. Le vénérable curé de la

paroisse l'encourageait souvent de sa présence, et aimait à répéter : « Le bien ne fait pas de bruit ; le bruit ne fait pas de bien ». Plus tard Augustin établit, dans ce même faubourg, une société de secours mutuels pour les ouvriers. Il était convaincu qu'il faut les éclairer sur leurs véritables intérêts et leur venir en aide au besoin ; en un mot, les aimer. Fréquemment il les appelait chez lui, s'entretenait cordialement avec eux et consacrait tous ses dimanches à un patronage d'apprentis. Sa nature infatigable ne se reposait jamais. Il avait aussi organisé une conférence de droit, et il était un des membres les plus assidus et les mieux écoutés.

Les vacances même, il les employait dans un but utile. Il parcourait les pays étrangers pour étudier la situation des ouvriers. Un homme déjà éminent, et plus tard une des gloires de notre pays, M. Le Play, le dirigeait dans ses investigations. C'est ainsi qu'il parcourut l'Allemagne et les Vosges ; il en rapporta trois monographies que nous pouvons lire dans la *Revue des Deux-Mondes* : le Chiffonnier de Paris, le Tisserand de la vallée du Rhin, le Brodeur des Vosges.

Au milieu de tous ces travaux, il poursuivait ses études de droit : il fut reçu docteur avec des éloges unanimes. Son titre d'avocat ne lui servit qu'une fois : ce fut pour arracher un pauvre clerc d'avoué à une condamnation infamante : il reçut les félicitations de la cour et du ministère public.

Le comte de Falloux trace avec un charme infini le portrait d'Augustin Cochin :

« Dès vingt ans, lorsque d'ordinaire on ne donne que des espérances, il pouvait déjà présenter des

œuvres. Il n'y eut point pour lui de transition entre l'enfant et l'homme mûr. En pleine possession de son indépendance, maître d'une fortune qui le plaçait au-dessus de l'aisance, il ne se laissa point enivrer; il demeura jeune sans étourderie et devint sérieux sans pédantisme, à l'âge où les qualités comme les défauts ne savent pas encore se défendre de l'exagération. Une abondante chevelure blonde, des yeux bleus vifs et doux, un sourire cordial, une physionomie et un esprit qui passaient sans effort de l'enjouement à la gravité, tout en lui était attrayant; tout le rendait séduisant pour le monde et pouvait lui rendre le monde séducteur». Les conseils du comte Benoist d'Azy eurent sur sa carrière une influence décisive. A l'exemple des jeunes Anglais qui se destinent à la vie politique : devenir un véritable jurisconsulte, savoir bien une chose, mais un peu de toutes les autres; tel était le plan tracé et qui fut fidèlement suivi. Les exigences de ces études multiples peuvent étonner certains hommes : elles supposent que la politique est chose sérieuse et exige un apprentissage comme toute autre profession.

Son premier ouvrage fut l'examen critique du système d'instruction et d'éducation de Pestalozzi, considéré principalement dans ses rapports avec le bien-être et la moralité des classes pauvres. Ce sujet était mis au concours par l'Académie, qui décerna à M. Cochin une mention honorable. « Dans la famille du peuple, dit-il, la figure dominante c'est la femme, c'est la mère : tout dépend de sa vertu et finit par se modeler sur elle. La mère forme le cœur de son enfant, et lui apprend à ado-

rer Dieu; l'école, sous peine d'être funeste, doit conserver cet enseignement ».

Le dévouement de M. Cochin aux intérêts populaires, ses rapports fréquents avec les ouvriers, son courage pendant les journées de juin 1848, les traditions de sa famille le désignaient pour les fonctions municipales : il fut nommé adjoint du 10^e arrondissement. La réaction renversa bientôt le général Cavaignac, qui céda la place à Louis-Bonaparte, élu président de la République, le 10 décembre 1848.

Le comte de Falloux qui, en acceptant le portefeuille de l'instruction publique, avait posé comme condition expresse la présentation d'une loi sur la liberté d'enseignement, appela le jeune Cochin dans la commission nommée pour examiner cette grave question. Dans cette commission se trouvaient MM. Thiers, Cousin, Saint-Marc-Girardin, de Montalembert et l'abbé Dupanloup. « Quel est ce jeune homme » ? dirent les anciens, en apercevant M. Cochin assis à la dernière place. Peu de jours après, quand il parla, on fut ravi de sa précoce maturité. Bientôt on appela M. Cochin un Thiers catholique, et M. Thiers ne s'en montrait nullement blessé. L'œuvre de la commission réussit : elle nous donna la loi du 15 mars 1850, dite la loi de conciliation. La liberté pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement secondaire était enfin conquise.

M. Cochin se délassait de ses fatigues auprès de M. Benoist d'Azy et près de sa cousine, M^{lle} Adeline Benoist, qui allait porter son nom et partager avec lui les joies et les épreuves de la vie.

Après quelques mois passés dans le vieux château d'Azy, il revint, dès le mois de septembre 1849, reprendre ses travaux avec une nouvelle ardeur. Il prodiguait son temps, sa vie et sa fortune.

Cette activité dévorante use les natures les plus vigoureuses. En 1858, M. Cochin allait demander aux eaux de Luchon des forces pour lui-même et de la santé pour un de ses fils.

M. de Falloux, par des extraits de sa correspondance pendant son séjour à Luchon, nous fait pénétrer dans l'intimité de cette âme d'élite. Ce qui touche M. Cochin plus que la beauté des grands paysages, c'est la beauté morale :

« Nous avons, écrit-il, visité le curé de Montauban, petit village, un saint, un artiste, dans sa maison modeste, illuminée par la plus belle vue. Ce vieillard à cheveux blancs est là depuis trente-quatre ans ; il bâtit sa seconde église, et il les fait non pas chétives, mais ornées de marbres et de peintures. Il construit aussi dans l'âme de ses paroissiens. Tous font leurs Pâques. . . . Il a semé de fleurs le cimetière, tout embelli, tout sanctifié autour de lui ».

M. de Falloux nous a fait connaître Augustin Cochin comme homme privé et comme chrétien. Il l'envisage maintenant dans sa vie publique.

« M. Cochin avait trop de patriotisme pour rester indifférent aux affaires de son pays. A vingt-cinq ans, il se trouva en présence de la République : il n'éprouva pour la révolution de 1848 ni empressement ni confiance. Il écrivait à M. de Soland : « S'il fallait perdre la vie tous les quatre

ans, on aurait beau la reprendre et ne mourir tout à fait qu'à cent ans, on ne pourrait ni élever un enfant, ni faire une entreprise, ni exploiter une ferme, ni apprendre une science; ce serait pis que mourir : et cette mort est notre vie sociale ».

Le coup d'Etat du 2 décembre avait brisé l'Assemblée législative, qu'osa défendre M. Cochin. L'Empire oublia sa résistance et chercha même à se l'attacher en le nommant maire du 10^e arrondissement. Jusque-là sa nature conciliante avait rencontré partout bienveillance et sympathie. L'union des catholiques, sous Louis-Philippe, avait été féconde en résultats heureux. Lacordaire, le P. de Ravignan, de Montalembert, étaient à la tête du mouvement religieux, lorsqu'un dissentiment imprévu vint compromettre ces pacifiques conquêtes. Aux attaques violentes d'une polémique agressive, *le Correspondant* répondit avec courage. Dans le conseil de rédaction, que présidait M. de Montalembert, entra M. de Falloux lui-même avec M. Lenormant, le prince de Broglie et M. Cochin, le plus jeune de tous. Avec la plume qui a vaillamment combattu, avec la conscience qui se montre supérieure à toutes les calomnies, M. le comte de Falloux retrace cette période de controverses passionnées.

M. Cochin se consolait de ces luttes pénibles et des répugnances politiques que lui témoignait le Gouvernement, en s'occupant avec une ardeur fiévreuse de l'Exposition universelle de 1855. Constantement préoccupé du bien-être des ouvriers et des classes indigentes, il demanda et obtint qu'un jury spécial fût constitué pour constater à quel

degré de bonne fabrication sont arrivés les objets à bon marché. Il passait des journées entières au Palais de l'Industrie, livré à un travail écrasant. A la fin de l'Exposition, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Partout où une bonne œuvre était à créer ou à soutenir, il prodiguait sa fortune et sa peine. Les Petites-Sœurs des Pauvres, obligées de quitter la rue du Regard et de se transporter, avec 180 vieillards, dans l'avenue de Breteuil, trouvèrent aide et appui auprès de M. Cochin, qui mit les ouvriers à l'œuvre, inaugura la maison et prononça un discours qui émut vivement l'assemblée. La charité individuelle gardait tous ses droits sur son âme généreuse. Le monde a ses jours de réception pour une foule brillante : lui avait aussi son jour de réception pour les pauvres ; c'était le vendredi. Depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à sa mort, il ne manqua jamais à ce pieux rendez-vous.

Au milieu de ses travaux, M. Cochin trouvait encore du temps pour coopérer activement à la rédaction du *Correspondant*, dont la situation devenait difficile et délicate. Un article, qui contenait l'éloge de la vie parlementaire chez les Anglais, avait éveillé les susceptibilités du pouvoir. Montalembert, défendu par Berryer et Dufaure, fut condamné à six mois de prison et à trois mille francs d'amende. En appel, la prison fut réduite à trois mois. M. Cochin, qui avec M. de Broglie avait eu les honneurs d'un avertissement, renonça aux fonctions municipales pour affirmer hautement et librement ses convictions religieuses.

M. Cochin était trop profondément chrétien pour ne pas être moraliste. Le Christianisme, la société et même la souffrance lui fournissaient leurs enseignements. Doué d'un esprit pénétrant, il recueillit, sous la forme de *Notes*, les observations que les hommes et les choses lui suggéraient. Quelques-unes de ces pensées sont profondes ; d'autres ont le tour vif et fin ; toutes attestent un esprit judicieux.

Convaincu qu'on n'améliore qu'en *aimant*, il se livrait avec ardeur à l'étude du paupérisme. Un de ses travaux, les plus remarquables traite de l'état numérique de la population indigente à Paris. Chaque arrondissement a son genre de pauvres, comme les professions y ont des domiciles spéciaux. Les pauvres sont rarement d'origine parisienne. La misère frappe surtout les étrangers qu'attire l'appât d'un salaire plus élevé et qu'atteignent souvent le chômage et la maladie. Sa monographie du chiffonnier est prise sur le vif et est le fruit d'une investigation personnelle.

L'œuvre capitale de M. Cochin est son beau livre sur *l'Esclavage*. M. de Falloux se complait dans l'exposition et dans l'analyse de ce magnifique sujet. L'esclavage, loin d'être une source de richesse, est une cause de ruine pour les planteurs, dont il est l'œuvre. L'exemple des colonies françaises vient à l'appui. Avec l'émancipation, les colonies ont vu naître deux choses : « la liberté et la famille ». L'histoire des colonies anglaises atteste le même progrès, la même prospérité. En Amérique, le Nord, qui n'avait pris les armes que pour rétablir l'Union, a dû, en combattant le

Sud, détruire ce qui en faisait la force, l'esclavage. — En 1870, l'émancipation a été décrétée au Brésil, et M. Cochin peut revendiquer sa part dans ce grand acte. L'Eglise, on le sait, a de tout temps protesté contre l'esclavage. Dans une page éloquent, M. Cochin résume l'action civilisatrice du Christianisme sur la terre. — Cet ouvrage fut immédiatement traduit, commenté, discuté aux Etats-Unis, au Brésil, en Espagne.

En 1862, M. Cochin accomplit un de ses rêves les plus ardents, le voyage de Rome. Le moment était solennel. Les progrès de Victor-Emmanuel conduisaient le Pape à l'exil ou à la captivité. Pie IX était réduit à la souveraineté de Rome et au patrimoine de Saint-Pierre, dernier lambeau de sa grandeur, qui devait bientôt lui être arraché. Reçu en audience particulière, il exposa au Saint-Père les besoins intellectuels et politiques de la France. — Pie IX lui répondit avec un accent tout paternel. Cette audience dura trois quarts d'heure. M. Cochin en sortit profondément frappé d'admiration devant la sainteté, la bonté, la majesté qui rayonnaient dans la personne de Pie IX.

M. Cochin avait le bonheur d'étudier les beautés de la ville éternelle avec des amis capables de les lui faire goûter. Il parcourait Rome avec Ampère, qui lui ouvrait les trésors de son érudition; il visitait les Catacombes avec de Rossi, qui lui expliquait les naïves inscriptions des premiers chrétiens; il contemplait les splendeurs de Rome chrétienne, ayant pour interprète M^{gr} Dupanloup. De là, il se rendit à Naples; il parcourut ce pays avec ravissement, éprouvant l'enthousiasme

siasme qui faisait dire à Goethe : « J'excuse tous ceux que la vue de Naples met hors de sens ». Son voyage à Naples ne fut qu'une excursion rapide.

Pendant son séjour à Rome, M. Cochin avait pris part aux délibérations les plus graves ; mais il s'imposa la plus grande réserve et la modestie du silence sur lui-même. Il publia, dans *le Correspondant*, un magnifique récit sur les martyrs du Japon et les évêques au XIX^e siècle. Ce n'est pas un article, c'est un hymne.

Après avoir assisté aux grandes fêtes de la foi, M. Cochin aurait voulu assister aux grandes assises du travail. Absorbé par des occupations incessantes, il ne put se rendre à Londres pour la seconde Exposition universelle. Son activité ne lui laissait pas un instant de repos. Un mois à peine après son article sur les martyrs Japonais, il envoyait au Congrès international, réuni à Londres, un travail complet sur les ouvriers français. Il résume, avec une sage critique, les divers écrits qui ont eu pour objet la condition des classes laborieuses. Il montre combien l'ouvrier moderne est supérieur à l'ouvrier ancien, et cette supériorité, il la doit au Christianisme, qui a ennobli le travail, aux découvertes de la science et à la liberté du travail. — Si leur sort est meilleur, sont-ils plus satisfaits ?

Il signale les dangers qu'ils courent dans les grandes villes et indique le remède : l'épargne, la famille et la religion. Dans sa constante sollicitude, il chercha à acclimater en France une loi réglant les assurances sur la vie, permettant au pauvre de continuer, après sa mort, par l'épar-

gne, le bien qu'il faisait à ses enfants par son travail.

La liste des œuvres que fondait M. Cochin serait interminable : chez lui, les faits suivaient de près la théorie. Après la visite d'une famille pauvre qui veillait près du lit d'un enfant malade, il fondait, près Paris, une maison de convalescence, assurait le bénéfice des bains de mer aux enfants pauvres. — En même temps, il s'occupait de l'éducation de ses trois fils, oubliait près d'eux le poids des affaires et se mêlait à leurs jeux.

En 1863, il se porta candidat à la députation. Trop sage pour plaire aux radicaux du temps, et trop indépendant pour le Gouvernement, il obtint cependant plus de voix qu'aucun candidat conservateur.

Ne pouvant faire entendre sa voix à la tribune en France, il partait, deux mois après, pour Malines, où il prononça ou plutôt improvisa un admirable discours, qui fut accueilli avec enthousiasme. Il soutenait cette thèse : « Toutes les sciences prouvent Dieu ; tous les progrès servent Dieu ». Il eut le bonheur de voir ses amis, Montalembert et de Broglie, obtenir un grand succès.

Quelques semaines plus tard, M. Cochin se trouvait près de M. de Montalembert dans un moment de suprême épreuve. Une vocation irrésistible enlevait à l'affection paternelle M^{lle} Catherine de Montalembert. La page la plus gracieuse et la plus éloquente qui soit sortie de la plume de M. Cochin est sans contredit celle où il raconte la prise d'habit de la fille de son illustre ami. M. de Falloux n'ajoute qu'un mot à cet émouvant récit :

« M. Cochin était digne d'être le témoin et le narrateur d'une pareille journée ».

Exclu de la vie politique, M. Cochin, qu'une forte culture générale avait préparé aux études qui lui étaient le moins familières, fut invité, dès qu'il eut l'âge requis — 30 ans — à siéger dans le Conseil d'administration du chemin de fer d'Orléans. Dans les questions importantes soumises à l'examen du Conseil, le côté moral le préoccupait avant tout. C'est dans les mesures prises à l'égard des ouvriers qu'il a laissé une trace vivante de son action près la compagnie d'Orléans.

Pour faire le bien, il se concertait avec les chefs de service ; de là des fondations nombreuses et nouvelles : établissement des classes du soir pour les ouvriers, conférences spéciales sur les objets de leurs travaux ; bienfait de l'enseignement étendu avec une attention délicate aux filles des ouvriers ; toujours l'école placée près de la maison paternelle ; ouvriers pour les jeunes filles d'un âge plus avancé. Là, sous la direction des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, elles apprennent à devenir des ouvrières habiles et des mères de famille chrétiennes. La sage prévoyance de M. Cochin embrasse tout. Pour soustraire les ouvriers aux dangers qu'offrent les restaurants, dans les grandes villes, il établit pour les ouvriers un réfectoire, qu'il surveillait lui-même et où l'on trouvait, à des prix modiques, une alimentation convenable.

Le repos des ouvriers, le jour du dimanche, fut accepté par le Conseil de la compagnie, grâce à l'influence et aux instances de M. Cochin. Une

société de secours mutuels fondée par lui est aujourd'hui en pleine prospérité.

Ce fut surtout avec le concours tout puissant de M. Cochin que M. Meignan fonda l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. Le premier fut le cercle du boulevard Montparnasse. Cette œuvre a pris, depuis, un vaste développement.

En 1862, élu membre du Conseil de la compagnie des glaces de Saint-Gobain, il étudia et acquit avec son ardeur ordinaire les connaissances nécessaires à ses nouvelles fonctions. M. de Falloux met sous nos yeux les pages brillantes où M. Cochin décrit les merveilles de cette fabrication.

Au mois d'octobre 1865, le nouvel administrateur, pour célébrer le 200^{me} anniversaire de la fondation de la compagnie, composa l'histoire de la société, cette société, la plus ancienne des sociétés industrielles, « puisqu'elle a traversé sans périr deux siècles et plusieurs révolutions, la plus grande de toutes, l'abolition du monopole ».

A l'exposition de 1867, M. Cochin poursuivit sa tâche de prédilection, en s'occupant des objets à l'usage du peuple, des procédés utiles aux chefs de métiers et à leurs ouvriers.

Toutefois, plein d'admiration pour les merveilles de la science et de l'industrie, M. Cochin, qu'on pouvait éblouir, mais qu'on n'aveuglait jamais, écrivait à M. Montalembert, absent de Paris : « J'ai dîné ce soir avec de grands savants, Wheatstone, l'inventeur du stéréoscope, Staas, votre chimiste belge, un portugais, des américains. J'ai causé avec l'historien Bancroft. Pas un de ces vrais savants en lunettes et cheveux blancs ne se

doute du rôle que des barbouilleurs de papier assignent à la science, *nouvelle religion*, *nouvelle divinité*, *nouvelle philosophie*, à la science reine de l'avenir, à la science émancipatrice des hommes. Les vrais savants sont humbles, et ils tirent leur chapeau devant ce grand Dieu, dont ils touchent et retrouvent les traces à tous les coins du globe ».

M. Cochin avait reçu comme patrimoine de ses ancêtres, le don de la véritable éloquence. Il possédait, avec la noblesse de la pensée et l'élévation de la parole, ce charme qui séduit et qui entraîne. Sa jeunesse s'était formée à l'école des grands maîtres. Alors brillaient Guizot, Thiers, Molé, Berryer à la tribune, et, dans la chaire, le P. de Ravignan et Lacordaire.

Pour ses débuts oratoires, M. Cochin choisit le milieu le plus inflammable, un club du faubourg Saint-Marceau. A force d'à-propos, de fermeté, de saillies populaires, il rallia à la cause de l'ordre presque tous ses auditeurs en veste et en blouse.

Plus tard, sur le seuil même de l'église des Missions étrangères, prié de prendre la parole, il improvisa, devant la foule émue, l'éloge du duc d'Harcourt. Au cercle catholique, il prononça l'éloge de l'abbé Perreyve, plus d'une fois interrompu par les applaudissements des auditeurs. Le chef-d'œuvre oratoire de M. Cochin, et le plus douloureux à son cœur, fut l'éloge de M. de Montalembert, « son ami et son modèle ».

La lutte politique qui s'engageait alors avait une importance extrême. Le pouvoir absolu avait perdu une partie de son prestige : la démagogie

s'organisait dans l'ombre et se tenait prête pour une surprise. M. Cochin, convaincu que tous les honnêtes gens devaient prêter leur concours dans la lutte, posa sa candidature pour le 6^e arrondissement de Paris. M. de Falloux retrace, avec un intérêt saisissant, toutes les phases de la lutte : M. Ferry eut 12,916 suffrages et M. Cochin 12,470. De précieux témoignages d'intérêt lui arrivèrent de toutes parts. M. Thiers lui écrivit une lettre charmante qui se terminait par ces mots : « Soyez confiant dans votre avenir : il n'y a que les hommes de mon âge qui doivent s'affliger du temps perdu. Adieu, mon cher et jeune ami ».

On l'accusait d'être catholique et de n'être pas indépendant. Dans les réunions électorales, dès qu'il montait à la tribune, on essayait de fatiguer sa patience et ses forces par de violentes interruptions.

Le règne de Napoléon III marchait, par une pente fatale, aux mêmes désastres que celui de Napoléon I^{er}. La guerre avait été déclarée à la Prusse. M. Cochin, faisant taire tout pressentiment sinistre, écrivait à l'évêque d'Orléans : « Il faut éviter les leçons, pousser au courage et à la fierté nationale ». A la première nouvelle de la défaite de Reischoffen, il voulut ramener sa famille à Paris : « Là, pour moi, dit-il, est le devoir ». Sans attendre l'appel de la loi, son fils aîné s'enrôla volontairement ; son jeune fils, âgé de seize ans, se mit sous les ordres de M. Henri de l'Espée, qui alors dirigeait les fortifications de Meudon, et qui, plus tard, devait tomber à Saint-Etienne sous les coups de lâches assassins.

M. Cochin assistait, le 4 septembre, à la dernière séance du Corps législatif : c'était une *nouvelle révolution*. Mais la question suprême était celle de la défense nationale. Bientôt commencèrent les rigueurs d'un siège qui dura quatre mois. M. Cochin écrivait ses articles au corps de garde. Jamais sa plume ne fut plus féconde et mieux inspirée : d'autre part, sa charité fit des prodiges. Les jours de combat, on le vit sur le champ de bataille allant recueillir les blessés. Le dernier acte de cette sombre tragédie s'accomplit à Montretout. M. Cochin ne quitta Paris qu'après les derniers efforts de cette lutte suprême. Son front pâle, ses traits altérés, la tristesse de son regard, tout révélait en lui l'impression profonde que lui causait l'humiliation de la France. Ce coup avait accablé cette nature frêle et délicate.

La paix était à peine signée que la démagogie reprit ses tentatives, ajournées plutôt qu'avortées pendant le siège. Le meurtre des généraux Lecomte et Thomas montra le caractère de l'insurrection. M. Cochin fut désigné comme ôtage. Un ouvrier reconnaissant l'avertit secrètement. Le 20 mars, on se présenta inutilement rue de Grenelle pour l'arrêter : il s'était décidé enfin à mettre les siens en sûreté, bien résolu à revenir à son poste.

L'armée de Versailles avait retrouvé des chefs, des soldats et de l'énergie. L'Assemblée sortie des élections de 1871 montrait une majorité compacte. Les amis de M. Cochin étaient redevenus arbitres provisoires de la France. L'armée du maréchal Mac-Mahon s'était rendue maîtresse de Paris. L'Assemblée avait fixé sa résidence à Versailles et

M. Thiers était président du nouveau gouvernement. On employa beaucoup d'instances auprès de M. Cochin pour lui faire accepter la préfecture de Versailles. On avait d'abord songé à lui pour la mairie centrale de Paris. M. Cochin céda modestement à l'appel fait à son dévouement.

Il se livra avec ardeur à ses fonctions : il y porta sa supériorité de vues et un talent d'administration incontestable. Mais il acheva d'y user ses forces et paya de sa vie le bien qu'il voulait réaliser. Ses amis s'alarmèrent en voyant sa fatigue croissante. Les premiers symptômes parurent au moment où l'empereur du Brésil vint à Paris. M. Cochin le vit plusieurs fois et obtint de lui des concessions plus larges pour l'affranchissement des esclaves. Chaque course à Paris devint pour lui une fatigue. Sa gaieté l'abandonnait. La mort du P. Gratry vint ajouter à sa tristesse. Il voulut assister à son convoi. En rentrant à Versailles, il écrivit à Ernest Naville une lettre pleine d'émotion (14 février 1872). Le lendemain, il éprouva de violentes douleurs à la tête, et c'est là que le mal se fixa.

Malgré les espérances que les médecins cherchèrent à lui rendre : « Comme on me trompe ! » dit-il, en souriant, et il se prépara à mourir. Il avait rêvé une noble carrière, il fallait tomber avant d'avoir donné sa mesure. Le père de famille se sentait encore plus vivement atteint : il laissait les enfants sans guide et sans appui. Son âme, un instant troublée, se raffermi bientôt dans la foi du chrétien.

Une légère amélioration fit concevoir quelques

espérances. Les associations ouvrières envoyèrent des délégués apporter leurs félicitations. Bientôt la maladie reprit son cours, et alla s'aggravant. « Plus le mal devenait redoutable, plus il mettait en relief l'âme qui animait un corps si débile. On eût dit qu'elle recevait déjà un reflet du rayon divin ».

Après avoir béni sa famille et adressé un dernier adieu à ses amis, il demanda l'Extrême-Onction. L'évêque d'Orléans prononça les sublimes prières de la dernière heure. Après la cérémonie, Augustin Cochin dit encore, d'une voix faible : « Je vais donc enfin retrouver mes amis ». Puis il se recueillit tout entier : on l'entendit murmurer encore quelques paroles. Il perdit ensuite connaissance ; et, le vendredi 15 mars, il expirait, à neuf heures du soir, après une pénible agonie, laissant une mémoire honorée et bénie, montrant à tous qu'on peut être « homme de son siècle et aimer la religion, rechercher la science et rester inébranlable dans la foi ».

Nous avons, dans cette étude sur M. Cochin, suivi fidèlement la biographie de M. de Falloux ; qu'il nous soit permis maintenant de porter un jugement sur le travail de l'éminent académicien.

Si nous examinons le style de M. de Falloux, nous y trouvons l'empreinte du grand siècle : l'expression est juste, correcte, sobre, toujours en harmonie avec la pensée, c'est-à-dire pleine de noblesse et de mesure. Point de phrases à effet, point d'images prétentieuses, tout est simple, naturel ; quelquefois l'émotion de l'auteur révèle la vive affection d'un ami pour celui qui avait

partagé ses aspirations, ses luttes et ses combats.

Peut-être désirerait-on un ordre plus rigoureux, plus méthodique dans l'ordonnance des diverses parties de l'ouvrage. Quelques esprits trouveront que les discussions relatives à la polémique du *Correspondant* occupent une trop large place.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. le comte de Falloux sera consulté avec fruit par ceux qui voudront étudier cette époque sous le rapport religieux, politique et social.

Il sera lu par tous avec cet intérêt qu'inspire une nature d'élite cherchant, avec la plus pure ardeur, le plus noble idéal, l'alliance de la pensée religieuse avec la liberté politique.

Je me hâte de terminer cette étude en appliquant à M. Cochin les belles paroles qu'il appliquait lui-même à l'abbé Perreyve : « Avant tout, il avait du cœur ; le cœur est ce qui vit le premier, ce qui meurt le dernier ». *Primum vivens, ultimum moriens.*

FÉNELON

MISSIONNAIRE & PRÉDICATEUR ;

par M. A. de GRISY,

membre-résident

PREMIÈRE PARTIE.

Fénelon et les *Dialogues sur l'éloquence*. — L'idéal du missionnaire réalisé en sa personne. — Dans quelle mesure les *Dialogues* sont-ils propres à former des prédicateurs ? — Le sermon avant Fénelon. — La théorie oratoire de Fénelon — Les *missionnaires* contemporains de Fénelon. — Idée de la prédication populaire surtout sensible dans les *Dialogues*.

§ I.

Ce qui fait le charme et l'unité des *Dialogues sur l'éloquence* et des trop rares sermons écrits ou improvisés de Fénelon, c'est qu'ils portent tous la marque d'une vocation particulière. Si

l'abbé de Fénelon tient de ses origines la noblesse et la fortune, tout jeune il se passionne pour les grands orateurs de l'antiquité, et brûle, le temps venu, de convertir les pécheurs et d'éclairer les infidèles. De là ses premiers travaux sur l'éloquence, et les œuvres non moins admirables de son apostolat. On ne peut étudier ceux-là sans y trouver la théorie oratoire dont les autres, dans le détail et dans l'ensemble, ne sont que l'application pratique et rigoureuse. Les *Dialogues*, en effet, là surtout où ils traitent de l'éloquence de la chaire, retracent, à ce qu'il semble, les lignes délicates d'un portrait, lequel, à le regarder de près, est celui de Fénelon prédicateur. De même les sermons, qu'ils soient achevés ou à l'état de plans imparfaits, sont l'expression frappante de cet idéal du missionnaire, c'est-à-dire de ce prêtre dont le cœur battait si fort, dès l'adolescence, pour le salut de ses semblables. On essaiera donc, dans une étude spéciale, de comprendre et de juger des ouvrages où Fénelon, toujours écrivain supérieur, s'inspire, comme orateur, d'un certain modèle formé d'après les anciens, et auquel il a communiqué, d'après lui-même, une poésie et une vérité extraordinaires.

§ II.

De nos jours où les portraits abondent, et où les peintres sont presque plus nombreux que les originaux, Fénelon, il faut le reconnaître, est une figure dont tous les traits n'ont pas été saisis. Par

le *Télémaque* (1), ce poème classique, Fénelon narrateur a pris place dans nos écoles, et, du même coup, parmi nos auteurs populaires. On le lit, on l'apprend, on le traduit, par un tour aisé, du français en latin ; bien mieux, on l'a traduit en grec. On le traite comme on fait Homère et Virgile. C'est un pastiche merveilleux, et propre à faire illusion. L'Iliade (2), l'Odyssée surtout, y revivent pour nous avec une physionomie et des grâces nouvelles. Tout est dit sur le *Télémaque* : c'est une œuvre de génie, d'une hardiesse inouïe, et un vrai prodige de style dont Fénelon, ivre d'antiquité, mais non de bel esprit, était capable, et qui reste sans égal dans la prose française. Il faut en dire autant des *Dialogues des morts*, où les vivants mêmes trouvent leur compte, et des *Fables*, moins naïves que savantes, par lesquelles l'aimable précepteur d'un prince instruisait son élève.

Dans nos souvenirs d'écolier, nous nous rappelons le plaisir extrême que nous fit d'abord la *Lettre écrite à l'Académie française* sur l'éloquence, la poésie, l'histoire, etc., plaisir durable, malgré tout, et qui survit en nous aux dures épreuves de la vie. Heureux Dacier, qui triomphait ainsi « de la mauvaise santé et des embarras continuels » de son illustre correspondant ! Mais cette lettre, ouvrage accompli où sont estimés à leur prix, et

(1) « Pour *Télémaque*. écrit Fénelon, c'est une narration fabuleuse, forme de poème héroïque, comme ceux d'Homère et de Virgile ».

(2) Boileau salua *Télémaque* comme un plaidoyer en faveur d'Homère

quelquefois surfaits, les anciens et les modernes, est de celles qui, en perpétuant l'admiration des beaux écrits, empruntent de ceux-ci la solidité et l'inaltérable éclat.

Ce même écrivain, qui demande à l'orateur d'établir et de persuader la vérité par des preuves sensibles, a su, dans un *Traité* qui ne vieillira point, prouver Dieu lui-même et ses attributs par des arguments non moins vifs, non moins sensibles. Il a, en vrai disciple de Descartes, poussé jusqu'à la dernière évidence une démonstration que relève le tour brillant et passionné de son langage. Il se peut qu'en ce traité « l'on ne trouve pas la profondeur et la logique de Clarke » ; mais, pour aller au cœur, Fénelon a suivi un chemin sûr, et fait servir l'univers à la gloire du Créateur, en le montrant tel qu'il se présente, dans le miroir de ses œuvres (1).

Que dire des *Dialogues sur l'éloquence* ? Ils eussent enchanté la Grèce, ravi Platon même dont ils reproduisent les formes élégantes et variées, satisfait Démosthènes qu'ils louent pour son génie. Ils eussent étonné les Romains et Cicéron dont ils renferment, sur le premier des arts, les doctrines et l'inépuisable inspiration. Dans ces *Dialogues*, leçon vivante, Fénelon, qui le cherche à son tour, fournit au xvii^e siècle ce qu'il croit l'idéal du maître de la parole ; et, s'il ne le rencontre pas aussi grand qu'il le conçoit, du moins

(1) « Voilà le grand objet du monde entier, où Dieu, comme dans un miroir, se présente au genre humain »

il le fait admirer dans ces *Dialogues* où tout nous parle de perfection littéraire et d'éloquence (1). Ecrits par un prêtre, par un philosophe chrétien, ils contiennent sur la prédication tous les préceptes que l'étude et l'expérience peuvent enseigner. Grâce à un mélange heureux, ils donnent pour fondement à nos idées modernes les plus belles théories oratoires de l'antiquité (2). En outre, comme Fénelon mit à les composer toute son âme, qui est si grande, et qu'ils sont remplis de ses vues personnelles sur la parole sacrée, dont il fut l'un des maîtres, n'est-il pas nécessaire, afin de mieux apprécier l'orateur, d'interroger ces *Dialogues* où l'écrivain paraît avoir déposé toute sa pensée ?

§ III.

Le sermon, sous Louis XIV, se personnifie surtout dans Bossuet et Bourdaloue ; Massillon, qui vint après, appartient aux dernières années du règne, et au commencement du xviii^e siècle. Il n'en a pas moins illustré la chaire chrétienne, où il eut pour auditeurs Bourdaloue dont on sait le mot fameux (3), Bossuet lui-même vicilli, et sensible pourtant au mérite du célèbre orato-

(1) « On peut regarder les *Dialogues* comme l'un des ouvrages de critique les plus originaux dans notre langue ». (D. Nisard).

(2) « Il fallait cet harmonieux accord de l'esprit chrétien et du souvenir des fables antiques pour achever l'originalité de Fénelon ». (E. Gaudar).

(3) *Oportet illum crescere, me autem minui.*

rien. Fénelon, très-jeune encore lorsque Bossuet quitta la carrière et quand Bourdaloue la remplit à son tour, prêcha plus tard (1), par accident, et fit éclat néanmoins parmi tant de voix dont la tribune sacrée retentissait alors ; mais il ne fut pas considéré comme prédicateur ordinaire de la cour et chargé d'exposer devant le roi la morale et les mystères du christianisme. On se représente plutôt Fénelon prenant la parole dans des circonstances particulières, et mêlant à la solennité du jour quelque chose de ce ton populaire et familier qu'il regrettait de ne pas trouver dans les sermons de son temps, et qu'il admirait dans l'homélie, monument simple et pieux de la prédication aux premiers âges de l'Eglise. Dès lors, sans doute, l'orateur prêchait en vue des *Dialogues* ou d'après le type d'éloquence qu'il y avait si ingénieusement imaginé. Dès lors aussi il se livrait à ces hasards de l'improvisation qu'il préférait déjà aux compositions étudiées dont plus d'un prédicateur, non sans péril, chargeait sa mémoire, et qu'il récitait après les avoir apprises. D'ailleurs, il est permis de conjecturer que les *Dialogues* eux-mêmes, production de la jeunesse de Fénelon, furent le fruit du travail qu'il dut entreprendre avant de se livrer à la prédication. A cette époque décisive où il entretint un commerce assidu avec les Pères de l'Eglise (2), le missionnaire (car il rêva toujours

(1) En 1684.

(2) « Il les étudia profondément toute sa vie, et il avait consacré les premières années de son ministère à les expliquer aux fidèles de la paroisse Saint-Sulpice ».

ce rôle apostolique) se fit certainement de l'éloquence de la chaire une idée qui a passé toute vive dans son ouvrage. En comparant les Pères aux prédicateurs de son temps, il put se convaincre de la différence des genres, apercevoir ce qui manque, pour être complet, au génie d'un Bourdaloue, et composer un traité où, à la manière de Cicéron (1), il jugerait l'éloquence de ses contemporains, en lui opposant celle d'un autre âge avec ces qualités et ces ressources qu'il ne trouvait pas toutes dans les sermons du xviii^e siècle. Ne fut-il pas impatient de montrer, par son exemple, « qu'une imagination vive et touchante pouvait répandre encore sur la chaire évangélique quelque chose de cette inspiration primitive » ? Il le montra bientôt, et, dans ses sermons comme dans ses moindres entretiens, il est facile de renouer le fil souvent rompu, mais toujours visible, de sa doctrine oratoire. Ici, ce n'est plus Fénelon raisonnant en critique sur l'art par excellence, c'est Fénelon qui, avec une hardiesse d'inventeur, soumet ce même art à l'épreuve de la pratique, et d'une abstraction fait une réalité. Toutefois, bien différent de ces auteurs, lesquels, ayant donné un libre cours aux saillies de leur esprit, imaginent, pour les justifier, une esthétique qui tombe avec eux, Fénelon remonte aux origines de l'éloquence, et, conciliant la tradition et le progrès, développe une théorie qui peut servir encore de guide aux plus grands orateurs. Mais cette théorie de Fénelon

(1) Pour Cicéron, l'idéal de l'éloquence, c'est l'*Orator*.

sur l'éloquence de la chaire en particulier n'est pas tout entière renfermée dans les *Dialogues* ; on la trouve répandue et disséminée à travers le champ immense de ses ouvrages. Elle acquiert ainsi une consistance, une suite admirable, et comme d'elle-même elle se place vivante sous nos yeux. Par elle aussi nous pouvons reconstituer le plan sur lequel Fénelon a dû édifier sa prédication ; outre que, dans ce qui reste des sermons, elle nous fait presque deviner ce qui malheureusement a péri, l'orateur ne l'ayant pas livré, pour y survivre, à l'écriture qui nous l'eût conservé. Ce qu'il improvisa, nous le revoyons à la clarté des monuments qui subsistent ; et nous savons, par l'examen de ses doctrines, sinon ce qu'a dit Fénelon au peuple assemblé, au moins dans quel esprit et d'après quel idéal il a prêché.

Fénelon, et c'est là un point essentiel qu'il importe de remarquer, met en ses *Dialogues*, l'un de ses premiers ouvrages, l'esprit et l'imagination du missionnaire. C'est cette vocation qui les explique et les justifie. Né pour l'action autant que pour l'étude, Fénelon agit sous l'inspiration de l'amour divin, et il écrit sur l'éloquence de la chaire en disciple nourri des doctrines de S. Augustin (1). La forme qu'il donne à son *Traité*, cette forme de *Dialogues*, il l'emprunte autant à celui-ci qu'au maître commun, à Platon, dont l'évêque d'Hippone suit de préférence la sublime et poétique

(1) « Je croirais même, dit-il, S. Augustin bien plus que Descartes, sur les matières de pure philosophie ».

méthode. Pour le fond, c'est à la méditation qu'il le doit, et à cette idée du prédicateur tel qu'il le conçoit et tel qu'il voudrait être lui-même. Dès le commencement, il s'efforce « d'arracher le *moi* des derniers replis du cœur. . . ». — Il a soif « d'annoncer le Seigneur à ceux qui l'ignorent, d'en rappeler le souvenir à ceux qui l'oublient ». — Il brûle de « communiquer aux autres cette science et cet amour céleste », de l'annoncer à tous les peuples de l'univers. . . ». — Il veut « passer au-delà des mers, jusqu'au bout de la terre, pour faire connaître et aimer le Père commun aux peuples qui ont oublié sa grandeur. . . ».

Ainsi, non content de donner, dans la plus agréable des formes, les préceptes d'une théorie que son esprit plein de ressources fait jaillir des profondeurs mêmes de la tradition, Fénelon s'apprête à l'autoriser de son exemple et à mettre au service de l'éloquence une parole qui paraîtra originale dans le temps où le langage de la chaire atteignait au plus haut point de la perfection. Cet idéal auquel il s'attache, qu'il ne cesse de poursuivre, Fénelon va le réaliser, on sait comment, dans ces merveilleux discours qui nous restent. Bien mieux, ses écrits de spiritualité, ses lettres de direction, en réfléchiront aussi les traits délicats et la grâce incomparable. En le cherchant bien, on le retrouve avec sa beauté originale jusqu'en ces écrits où la piété d'un saint s'exprime dans la langue des orateurs; et partout (1) il est conforme à l'esprit

(1) Boileau regrettait que Mentor fût un peu trop « prédicateur ».

des *Dialogues sur l'éloquence*. Mais, il faut le dire, c'est bien sans prétention littéraire que Fénelon veut prêcher l'Évangile aux nations. En effet, comme missionnaire, animé par Dieu même à la conquête des âmes, il a pour modèle le Christ, et avec le Christ, Moïse et les Prophètes, dont il prendra si heureusement les expressions. A l'exemple de ces divins Docteurs, il n'a d'autre ambition déclarée que d'être familier et populaire; que d'atteindre naturellement et sans effort à la persuasion. Comme les Apôtres, il choisira, afin d'opérer le salut des chrétiens, tout ce qui est noble, vif et touchant; et par là son accent, plein d'un enthousiasme lyrique, aura quelquefois la magnificence et la simplicité profonde des deux Testaments. Que veut-il encore, cet apôtre des temps nouveaux, sinon recommencer, pour sa part, au moyen de la conversion des peuples, le grand miracle du christianisme; établir sur la terre « le royaume de Dieu qui vient du ciel », et qui « devait soumettre au vrai Dieu toutes les nations de l'univers »? Ne sait-il pas « que les philosophes avaient raisonné sans convertir les hommes et sans se convertir eux-mêmes »? Aussi appuiera-t-on le moins possible la prédication de l'Évangile sur les fondements fragiles de la nature. Car le prodige de l'éloquence chrétienne, de celle qu'il porte en lui, c'est de s'ouvrir les cœurs, non à force de raisonnements, mais par une sorte de persuasion qui vient « de l'opération de la grâce ».

A peine le monde lui a-t-il souri avec le cortège de toutes ses faveurs, que Fénelon, encore simple lévite, est impatient de gagner le monde à Dieu et

de le soumettre au joug de l'Évangile. Ce n'est pas seulement une intelligence d'ordre supérieur, mais de condition médiocre, que la foi illumine soudain dans l'intérêt des âmes; c'est un homme de race distinguée, un esprit orné de toutes les connaissances, nourri aux lettres sacrées et profanes, et qui, touché de la vocation, aspire à user des plus beaux dons pour le salut du genre humain. Dans les œuvres du génie, qu'il était si propre à comprendre, il sentit la perfection, et mérita d'y atteindre par l'instinct qui l'y portait et par l'effort d'une haute raison. Comme le fonds d'un prêtre c'est la conversion des pécheurs par la parole, et que la parole n'a d'effet sur eux qu'à la condition d'être persuasive, il crut reconnaître, dans les orateurs anciens (les Grecs surtout), et dans les Pères, leurs dignes successeurs, l'origine et le fondement d'une doctrine qu'il croira seule capable de former un prédicateur accompli. Cependant, si une telle doctrine, comme l'indiquent les *Dialogues*, est un fruit exquis de l'étude, il est évident, ainsi qu'on le verra, qu'elle part d'une raison éclairée par l'expérience, et qu'il est impossible de ne pas donner créance aux leçons d'un maître qui les rend si sensibles et si vraies par ses propres exemples.

Ce n'est pas que les grands prédicateurs, à l'époque où parut Fénelon, n'eussent déjà fourni à l'admiration des siècles les plus beaux modèles de l'éloquence sacrée. Bourdaloue, à défaut de Bossuet descendu de la chaire, est le sermonnaire accompli, et bientôt Massillon rappellera, dans la tribune évangélique, le riche et harmonieux lan-

gage de Cicéron. En ce plein développement du sermon, et quand il semblait ne pouvoir plus s'accroître, Fénelon s'applique surtout à ranimer, au profit des hommes, l'image trop effacée de ce discours que les Pères, avec un admirable sentiment de leur mission, nous ont laissé sous le nom d'homélie. L'homélie, voilà ce que Fénelon, rempli des Ecritures et des Pères, regrettait, et ce qu'il essayait, dans son enthousiasme apostolique, d'évoquer au dix-septième siècle, où dominait une autre forme d'éloquence, plus noble, sans doute, mais non plus efficace. Il regrettait aussi les circonstances où triompha l'homélie, et qui la rendirent, outre son action sur les esprits, si favorable aux intérêts et à la liberté des peuples. De telles circonstances, on le sait, ne pouvaient renaître de sitôt. Les temps étaient bien changés, et, peut-être, en dépit de Fénelon, un Chrysostome, un Augustin, eussent-ils eux-mêmes, avec les temps, changé d'esprit et de langage. Pour Fénelon, toutefois, un grand intérêt, celui des missions, en allumant sa charité, poussait vivement son âme aux travaux de l'apostolat. Il y avait là quelque chose de nouveau qui imposait à la parole d'autres moyens de persuasion et comme une nouvelle éloquence. Or, l'abbé de Fénelon l'avait senti, pour ainsi dire, d'inspiration. Déjà il ne posait plus sur le sol de sa patrie (1). Emporté par son zèle, il pénétrait jusqu'en ces régions lointaines

(1) Fénelon, plus grec que latin, voulut voir la Grèce et retrouver Homère là même où Homère a chanté. « La Grèce entière s'ouvre à moi, dit-il; le Sultan effrayé recule; déjà le Péloponèse respire en liberté, et l'église de Corinthe va reflourir, etc. ».

où il allait, au moins dans ses vœux, propager, avec la parole divine, ces instincts de liberté, ces semences de civilisation qui ont passionné et fait fleurir les vieux mondes. A des peuplades errantes, à des idolâtres, à des hommes sans morale, sans lumière et sans Dieu, pouvait-il proposer les vérités de la foi sous des formes savantes, convier à entendre un discours étudié des esprits incultes qui n'entendaient que le grossier langage de la matière, et se servir, pour une œuvre de conversion, des artifices de la rhétorique ou des preuves rigoureuses de l'école? D'ailleurs, est-ce sur le même ton qu'il convient de parler à cette foule innombrable qui compose les cantons reculés de nos pays civilisés? Le peuple de nos villes n'est-il pas plus accessible à ce genre de prédication que Fénelon conseillera, qu'aux subtiles beautés d'un sermon où tout semble fait pour plaire à un auditoire choisi et délicat? Aussi Fénelon eut-il recours à la tradition, représentée par les orateurs de la primitive Eglise, afin de former ce modèle du prédicateur qu'il cherchait vainement parmi les sermonnaires ses contemporains.

D'un autre côté, Fénelon, par une sorte de hardiesse conforme à l'Evangile, rompit sensiblement avec les idées de son temps en matière de prédication. Il pensait que le ministère de la parole a surtout pour objet, parmi les hommes, ceux qui constituent la foule, les humbles d'esprit, les ignorants, le peuple (1), en un mot. Il le

(1) « En Jésus-Christ, dit Massillon, il n'y a ni nobles ni roturiers ».

pensait, et ce sentiment qui devait animer sa prédication, a passé dans ses écrits, et particulièrement dans ses *Dialogues sur l'éloquence*. Parlant de l'autorité en matière de foi, il dit quelque part : « Qu'y a-t-il de plus simple, de plus court, de plus proportionné à la faiblesse de l'esprit du peuple, qu'une décision (celle de l'Eglise) pour laquelle chacun n'a besoin que de sentir son ignorance, et que de ne vouloir pas tenter l'impossible »? Ailleurs, faisant l'éloge de la méthode naturelle, en ce qui touche la controverse, il conclut : « C'est ainsi qu'il faut soulager les esprits et chercher des moyens pour éclaircir la vérité, qui soient proportionnés à tous les simples ». C'est donc à la gentilité, c'est-à-dire aux nations qui vivent plongées dans les erreurs du paganisme, que Fénelon doit appliquer les fruits de son ministère. Assez de bouches éloquentes se tiendront au centre de l'unité chrétienne pour y représenter la loi vivante et pour y perpétuer l'enseignement de l'Eglise; mais de ce centre, il faut que « sortent les rayons de la foi la plus pure et la plus féconde, pour percer les ténèbres de la gentilité ». Il faut aussi « que la plus grande autorité extérieure qui soit parmi les chrétiens mène sûrement les simples à la vérité ». Tandis que les prédicateurs du dix-septième siècle, et les plus illustres, bornent l'action de leur parole aux seuls croyants qu'inondent les clartés de la foi, Fénelon, qui veut étendre la sienne au-delà « des sables brûlants », ne craint pas, dans son ardeur, de franchir « le milieu fatal de la ligne où l'on découvre un ciel nouveau ». Il voit par les yeux de

la charité « des nations ensevelies dans l'ombre de la mort », et, pour les en tirer, il envoie aux extrémités de l'Orient des hommes qui iront faire part au reste du troupeau « de la vie éternelle qu'ils ont découverte ». A ce troupeau, qui n'est pas moins cher à Dieu que les autres, puisqu'il a coûté le sang de Jésus-Christ, Fénelon montrera, si les forces favorisent son zèle, ce qu'il appelle si bien « la beauté des anciens jours », la « douce image de la céleste patrie » (1). — « O mes frères, leur dit-il, qui me donnera de vous montrer ce que je vois? De vous faire entendre cette voix qui soit pour vos âmes dures le marteau de la parole divine qui brise la pierre? De vous ramener au bercail, brebis errantes et dispersées sur toutes les montagnes, et de courir après vous jusqu'aux extrémités du désert » ?

§ IV.

Mais comme tout idéal dans les arts, celui de Fénelon, exprimé en perfection, était-il assez simple, assez impersonnel pour être aisément réalisable au commun des pasteurs? Qu'il convint à Fénelon, lui qui l'avait conçu, rien de plus raisonnable : le peintre était fort capable de donner la vie aux conceptions de son esprit, et de faire d'un

(1) C'est la pensée de Bossuet : « Selon le Messie, un peuple inconnu se joindra au peuple de Dieu, et les Gentils y accourront de tous côtés ».

beau dessin un tableau parlant avec ses couleurs, ses traits frappants et sa vive expression. Cependant, il ne dépend point d'un coup de génie que la plus haute idée soit praticable pour le grand nombre comme elle l'est pour son auteur. Heureux si quelques intelligences, l'ayant trouvée exacte et vraie, s'appliquent à la mettre dans l'usage, ainsi qu'on l'a fait après Fénelon, et à la rendre populaire par l'imitation ! Or, l'idée qu'a si bien exprimée la plume de Fénelon, et qui paraît d'abord très-propre à renouveler l'art du sermon, est de celles qu'il importe de vérifier, sinon pour la combattre, au moins pour voir en quoi elle peut être chimérique, en quoi aussi elle est bonne et susceptible d'application. Car si une telle idée est féconde, il est permis de rechercher pourquoi, depuis bientôt deux siècles, elle a si peu servi à l'éloquence de la chaire, et pourquoi la plupart des prédicateurs, même ceux qui passent pour être populaires, sont plutôt demeurés les imitateurs des sermonnaires du xvii^e siècle qu'ils n'ont marché dans les voies nouvelles que leur ouvre Fénelon.

Ce qu'il faut d'abord remarquer, c'est que Fénelon, à le juger par ses sermons, n'est pas, en théorie du moins, de cette grande école dont Bossuet et Bourdaloue sont les chefs et qui n'a point de rivale après eux. Le sermon n'est pas pour lui, dans sa constitution propre, ce qu'il fut pour ces modèles, tout classiques et durables : tandis que ceux-ci donnent à ce genre d'éloquence une forme régulière, Fénelon, par un effort de son génie, brise cette forme arrêtée et fait remonter le sermon aux sources primitives. Sa pa-

role, dégagée de toute convention étroite, s'affranchit là où celle de Bourdaloue reste comme assujettie à des règles fixes et déterminées. Sans porter atteinte au fondement de la théologie, sans modifier en rien la morale chrétienne, Fénelon tente néanmoins de construire, sur un plan élargi, original et neuf, tout l'édifice de la prédication. En même temps peut-être qu'il songe à lui-même et qu'il se flatte dans sa tentative, quand il compose ses *Dialogues*, il étend plus loin ses regards et déplace les limites d'un art, celui du sermon, lequel se renferme, à ses yeux, dans le cercle trop restreint d'une théorie absolue et tenue pour infranchissable. C'est aussi le lettré, l'homme d'esprit, qui exerce sa critique sur un genre qu'il croit susceptible de changements. Il en est susceptible, en effet. Car, si par une méthode qui leur est personnelle, et par une dialectique inimitable, Bossuet et Bourdaloue restent les princes de l'éloquence évangélique, est-il donc impossible d'être éloquent et populaire sans leur ressembler, et de tracer, non pour le génie, qui n'en a pas besoin, mais pour les plus humbles pasteurs, des règles éprouvées par les orateurs des premiers siècles, et transmises, comme une tradition, aux siècles suivants? Aussi est-ce en vue des pasteurs eux-mêmes et afin de les préparer au ministère de la parole, que Fénelon varie les préceptes, et que, sous une apparence didactique, il assouplit et généralise ce type un peu sévère, et, en tout cas, très-personnel, du prédicateur tel que le fut Bourdaloue au dix-septième siècle. Sans abaisser la chaire, il la rend

ainsi plus accessible aux ministres de Dieu qui se sentent dirigés par un maître expérimenté. Il la rend aussi plus accessible à cette foule d'auditeurs qui, dans leur ignorance, veulent être éclairés doucement et trouver en un sermon la grâce et l'onction unies à la simplicité.

§ V.

Fénelon veut donc, par ses *Dialogues sur l'éloquence*, former des disciples pour la prédication, et, comme Boileau, écrire son art oratoire. Il veut, avant de l'éprouver, réduire en préceptes son ingénieuse théorie. S'il y met tant d'art et d'agrément, s'il passionne si vivement son sujet, est-ce qu'il croit par là susciter des orateurs et transformer en maîtres de la parole sacrée ceux qui ne peuvent être que de modestes disciples ? Non certes ; mais, en s'imposant à lui-même une certaine méthode, en se réglant, d'après les modèles, honneur de la Grèce et de Rome, et sur ces types de l'éloquence chrétienne qu'on a si justement appelés, tant ils jettent d'éclat, les « lumières de la foi », l'auteur des *Dialogues* veut aussi préparer pour la chaire ceux qui, par mission, doivent, selon l'ordre de leurs facultés, y porter ou les fruits de leurs études ou les dons, plus rares encore, de leur génie. L'exercice de la parole, à ses yeux, ne va point sans travail ni sans une longue méditation ; il y faut l'ordre, la patience et surtout le choix ; en un mot, il y faut une règle comme en tout. Fénelon

permettra , par conséquent , au génie son audace et ses surprises ; et , comme il doit être utile au talent qui s'essaie et qui aspire à grandir , ou même à la médiocrité laborieuse , il gardera une juste mesure , et ne retiendra des modèles , qu'ils soient anciens ou nouveaux , que le fond pratique , que le nécessaire , dont tout le monde a besoin pour exercer dignement le ministère de la prédication. En effet , retranchez la doctrine , la connaissance des mystères et la science de l'homme dans les diverses conditions de la vie , qu'est-ce que le reste , sinon une pure chimère , en ce genre de sermon où c'est l'efficace qui domine et l'emporte , et où l'essentiel est d'instruire l'auditoire , sauf à le charmer , s'il se peut , par les attraits de l'imagination ? Fénelon n'y a pas manqué , témoin son chef-d'œuvre oratoire , le *Sermon pour le jour de l'Épiphanie*. Toutefois , en véritable missionnaire qui voit , avant tout , le bien des hommes , il se borne à prescrire ce qui doit l'être , et à formuler , parmi tant de règles précises , celles qui vont à rendre ses disciples et lui-même capables de persuader et d'enlever les cœurs. Ainsi , l'objet immédiat des *Dialogues* sera de montrer aux ministres de l'Évangile la route qui conduit aux esprits , de les diriger dans cette route , d'en aplanir les difficultés et de réduire en préceptes soit les données de l'expérience , soit les divers modes sous lesquels les prédicateurs ont considéré et pratiqué l'art difficile de la parole chrétienne.

Car le sermon , quelque nom qu'il porte , est , quoi qu'on en dise , un genre qui repose sur une

longue tradition. Depuis les origines du christianisme jusqu'à notre époque, où il a bien changé, il a vécu, s'est développé ; et, comme tout genre littéraire, il a connu mille vicissitudes. Mais tel qu'il est, le sermon a ses lois, sa constitution propre, on dirait presque sa poétique. Sans doute, on ne l'a pas toujours traité comme une branche de littérature particulière, et cultivé, ainsi qu'on le fit plus tard, avec un soin jaloux. A Dieu ne plaise qu'au temps des persécutions, on puisse attribuer à tant de pieux Evangélistes armés du glaive de la parole, le souci de briller et d'opposer aux ennemis du Christ un sermon préparé d'après les règles d'une savante dialectique. Les Pères eux-mêmes, avec tout leur génie, songeaient moins, quand ils parlaient, à débiter des discours étudiés qu'à défendre les droits du ciel atteints par l'hérésie ou menacés par la violence. Leur prédication est tout active comme leur charité. Bien mieux, à ce qu'il semble, le sermon n'eut jamais plus de force que dans le temps même où il fut un acte de foi et une des manifestations du zèle apostolique. Seulement, au cours des siècles, et la culture de l'esprit se raffinant, le sermon, sans être plus efficace peut-être, a pris rang parmi les diverses formes de l'éloquence ; si bien que, par un progrès continu, il s'est constitué, dans le domaine des arts, une place qu'on essaierait en vain de lui disputer. Oui, il faut en prendre son parti, on peut ne pas goûter le sermon, quelque besoin qu'on en ait, mais on ne saurait nier qu'il existe, et qu'il soit depuis longtemps assujéti aux lois d'une esthétique constante

•

et régulière. Il est certain que Fénelon, cet esprit si éclairé, si attaché aux principes et à la distinction des genres, l'a reconnu comme l'un des plus grands, et admis comme tel au nombre des plus heureux présents que nous ait faits l'éloquence. L'auteur des *Dialogues*, en effet, prenant le sermon à ses origines, le montre déjà très-agissant dès l'aurore du christianisme, et, par conséquent, très-ancien. Puis, le comparant au sermon tel qu'il existe de son temps, il lui attribue une sorte d'état légitime, un développement, une tradition certaine et incontestable. Sans doute le sermon n'est pas toute l'éloquence, quoique le dix-septième siècle et une partie du dix-huitième n'en aient guère connu d'autre que celle-là. Mais en tant qu'il embrasse les matières de controverse et les grandes vérités de la foi, on peut dire qu'il égale, s'il ne surpasse tout autre genre d'éloquence, non-seulement par la grandeur des objets qu'il propose à notre admiration, mais encore par le génie de ses auteurs et par le talent infiniment varié de ses nombreux prédicateurs. Il fait donc partie de l'éloquence, qu'il honore au plus haut point. Il ajoute un éclat sans pareil à l'histoire déjà si brillante de la parole humaine, considérée comme l'expression des plus nobles sentiments.

C'est à peine même, on le verra, si le sermon a subi quelque éclipse dans la barbarie du moyen âge. Fénelon ne l'a point pensé. Seulement il semble n'admettre que deux époques où fleurit surtout la prédication : celle des Pères et celle où il vécut, c'est-à-dire la seconde partie du xvii^e siècle. C'est

ce qu'il devait faire au point de vue éternel de l'art. Boileau, en bon législateur, a-t-il fait autrement pour la poésie ? Aussi Fénelon s'en tient-il, dans cette partie des *Dialogues* où il traite de l'éloquence de la chaire, aux modèles, ou du moins à ce qui lui paraît supérieur, et aussi à cet idéal dont on a parlé, et qu'à l'exemple de Cicéron il cherche sans le rencontrer jamais. Mais là où Boileau, étudiant presque tous les genres de poésie, applique un même esprit à divers sujets, en historien moins impartial que méthodique, Fénelon se renferme dans un seul objet, l'observe sous tous les aspects, et s'efforce de créer, par l'idée qu'il en a conçue, non pas tel ou tel prédicateur, mais le prédicateur accompli. Ni l'un ni l'autre, on le sait, n'a pu goûter le plaisir de la découverte. Fénelon seul, essayant lui-même de pratiquer ce qu'il enseigne si bien, put nous donner l'illusion qu'enfin il était ce prédicateur par excellence, ou qu'au moins il devait l'être, puisqu'il n'a pas eu, comme Bossuet ou Bourdaloue, de copistes et d'imitateurs. Boileau aussi entreprend de former le vrai poète, celui qui dès sa naissance a reçu les dons du ciel ; mais, hélas ! combien Boileau, au lieu de vrais poètes, verra-t-il sortir de son école de versificateurs, et Fénelon, de médiocres prédicateurs ! N'oublions pas, toutefois, que c'est Fénelon qui parle et crée, sous forme de conseils, un genre de sermon qui n'appartient qu'à lui. N'oublions pas qu'il cède, quand il parle, à l'ardeur d'une vocation sublime, et qu'après tout le prêtre et l'écrivain, qu'il représente en sa personne, ont raison de placer bien

haut le degré de perfection auquel il faut atteindre, lorsqu'il s'agit de l'éloquence apostolique.

§ VI.

D'ailleurs, ni *l'Art poétique*, ni les *Dialogues* de Fénelon, qui sont l'art oratoire des prédicateurs, ne donnent la flamme à quiconque ne l'a pas en soi. Ces deux ouvrages, si beaux qu'ils soient, ne communiqueront à personne le don sacré du génie. Mais qu'ils sont bien faits pour servir au talent, et pour lui apprendre à user de ses facultés et de ses ressources ! Qu'il faudrait être dépourvu d'âme et de ressort si, après avoir lu et médité les *Dialogues*, on ne se sentait comme excité à mieux dire, et si l'on ne prenait une idée plus noble du rôle que Fénelon semble imposer aux maîtres de la parole évangélique ! Or, n'est-ce pas là l'essentiel, et ne vaut-il pas mieux être profitable au grand nombre que de ne s'adresser qu'aux esprits supérieurs, si rares et si peu disposés à subir le joug de la plus sage et de la plus solide méthode ? Quoi qu'il en soit, à ne considérer que les *Dialogues*, on verra bientôt comme ils sont propres à inspirer les ministres de l'Évangile ; combien même ils contiennent de fortes leçons pour tous ceux que leur mission ou leurs talents appellent à courir la carrière de l'éloquence. C'est par là qu'ils intéressent les prédicateurs de notre époque plus peut-être qu'ils n'ont intéressé ceux du XVII^e siècle. La chaire alors suivait une direction ferme et assurée. Aujourd'hui sa prétention

ou son tort est de n'en suivre aucune. En outre, la doctrine littéraire des *Dialogues* n'a sans doute point vieilli ; si bien que Fénelon nous paraîtra souvent plus que justifié, dans ses appréhensions d'écrivain critique, par ces nouveautés après lesquelles on voit courir encore le XIX^e siècle. En effet, les fautes contre lesquelles il entendait prémunir les jeunes disciples de la parole chrétienne, ces écarts dont il essayait de les défendre, beaucoup sous nos yeux y sont tombés, beaucoup y tomberont certainement ; et Fénelon aura eu trop aisément raison contre nous, qui serions peut-être tentés de le trouver bien sévère ou du moins bien prévoyant. Le fait est qu'il se serait peu soucié d'affaiblir la rigueur de ses préceptes, s'il eût d'aventure suivi quelques-uns de nos prédicateurs à la mode, et vu par quels moyens oratoires on s'efforce à l'envi de corrompre le genre, si épuré jadis, du sermon tel que nous l'admirons dans Bourdaloue. Il eût plutôt redoublé de vigilance, et mis tout son zèle à ramener parmi nous cette simplicité grave et cette gravité simple (1) qui ne sont plus aujourd'hui qu'un heureux accident.

Dira-t-on que l'auteur des *Dialogues* abuse, en ses jugements, du sens propre, et qu'il a, par la séduction de son langage et de ses brillants aperçus, égaré plus de prédicateurs qu'il n'en a préservés de l'illusion ? Dira-t-on qu'on ne saurait tirer tout le profit possible d'un traité où l'écrivain semble plus préoccupé de se donner raison

(1) Ce que les Italiens appellent *soave austero*.

que d'asseoir sur de solides fondements une théorie générale, et, comme on dit, impersonnelle ? Dira-t-on enfin qu'un tel ouvrage n'est pas excellent de tout point s'il ne convient qu'à un seul homme capable de se l'appliquer, et s'il effraie par là même les esprits moyens, qu'il prétend pourtant façonner à l'éloquence de la chaire (1) ? Si l'on veut dire, au moyen de ces objections, que Fénelon pense de son fonds sur le sujet qu'il traite, et qu'il écrit sans réserve tout ce qu'il pense, certes l'on a raison (2). Le sermon perfectionné des *Dialogues*, ce discours vraiment évangélique, est une conception originale, où le sens propre de l'écrivain, il faut en convenir, n'exclut pas la tradition et le respect des règles établies. C'est un édifice dont les proportions, quoique devenues plus simples, restent néanmoins les mêmes. Fénelon, il est vrai encore, se trace, pour la suivre résolument, une route dans laquelle néanmoins il voudrait voir entrer ses contemporains. Cette route est neuve, hardie, et peu d'hommes sont capables de la tenir sans tomber. Mais est-ce à dire que Fénelon ait tort de s'y engager et de l'ouvrir à la charité et au zèle apostoliques ? Transporté d'ar-

(1) Cicéron exprimait une réserve pareille, quand il disait à Brutus : « Vereor ne, si id, quod vis, effecero, eumque oratorem, quem quavis, expressero, tandem studia multorum, qui desperatione debilitati esperiri id nolent, quod se assequi posse diffidant ». Et il ajoutait : « Nec vero Aristotelem in philosophia deterruit a scribendo amplitudo Platonis ; nec ipse Aristoteles admirabili quadam scientia et copia ceterorum studia restinxit » (*Orator*, I).

(2) « En général, un grand écrivain dans les questions de goût a pour type involontaire son propre talent » (Villemain).

deur pour les missions, il ose enseigner, avant que de monter en chaire, comment l'on prêche et ce qu'il convient de prêcher. Il fait de la prédication une étude réfléchie à laquelle il mêle quelque chose de son enthousiasme. Dans le feu de la jeunesse, il répand les grâces du génie et les traits de l'éloquence sur une matière un peu aride et nue. Il la transforme, se l'approprie, si bien que l'on pourra penser, tant il en devient maître, qu'il n'a pas eu de modèle. En un mot, il se montre là comme en tout, vif, aimant, généreux, passionné même. Prenant appui sur l'autorité, il s'élève jusqu'où lui-même il souhaite d'aller, et jusqu'où en effet il est allé un jour. Aussi nul, plus que lui, n'aura travaillé et agrandi un tel sujet ; nul, mieux que lui, n'aura su concilier la tradition ancienne avec l'esprit nouveau. Mais que Fénelon est donc séduisant ! Prenez garde que sa pensée est active, que son génie est persuasif, et qu'il est plein de hardiesse communicative. Il veut être étudié avec discrétion, suivi, sinon avec défiance, au moins avec un discernement éclairé, et avec une raison qui a bien connu toutes ses forces. Autrement, et par un excès de confiance en ce guide des forts, les faibles, s'ils ne se préservent d'un certain éblouissement, courent risque de se perdre en ces régions nouvelles où Fénelon s'est tant complu, et vers lesquelles son imagination se sent irrésistiblement attirée.

D'un autre côté, et comme s'il tendait surtout à la pratique (même lorsqu'il confine à une sorte de chimérique), Fénelon, dans ses *Dialogues*, se place, à ce qu'il paraît, au point de vue de son apostolat.

Ce n'est pas un oisif qui prêche le travail pour les autres, ni un utopiste incapable de réaliser ce qu'il imagine. Fénelon ne sépare guère l'enseignement de l'action, et, ce qui est remarquable, il donne à la fois le précepte et l'exemple, soutenant et justifiant l'un par l'autre, comme le fit l'orateur romain en ces *Oraisons* où se reconnaissent parfaitement ses belles théories. Puis, comme il a mission de gagner des âmes à Dieu, et de porter la croix sur les bords inconnus, il se voit déjà, en écrivant, aux prises avec le labeur sacré. Il éprouve déjà le frémissement de la lutte, les joies sévères du triomphe remporté par la persuasion. Il va prêcher sur le plan qu'il adopte, et sans doute, en ses élans de piété agissante, il s'est plus d'une fois livré à l'improvisation de ces sermons qu'il a pris pour thème de ses *Dialogues* sur l'éloquence. C'est alors que, sans autre prétention et sous l'aiguillon d'un sublime instinct, il expose sa méthode oratoire, pour lui-même d'abord, puis pour l'utilité commune.

§ VII.

Quelle est donc précisément cette théorie ? Elle est la plus solide qui se puisse concevoir. Elle est conforme à ce type absolu que le suffrage des siècles a consacré. Bien que tous les points n'en soient pas également acceptables, elle n'est toutefois ni vague, ni trop étroite. Elle tient par racines au fond de la pure théologie, et son caractère particulier est d'être tout ensemble désintéressée

et de convenir au plus grand nombre des esprits. Nul doute qu'elle ne soit très-libérale. En est-il une qui soit moins exclusive ? Elle a de plus l'avantage d'être neuve, sans laisser prise au reproche d'être raffinée. Est-ce qu'elle ne fait pas la part de tous les genres de prédication, depuis la simple homélie, depuis l'entretien populaire et familier jusqu'au sermon lui-même avec son appareil un peu didactique et solennel ? Exclut-elle, on le demande, l'Ancien Testament au profit de l'Évangile, ou les Pères au profit des prédicateurs modernes ? Bossuet et ses hardiesses sublimes, est-ce qu'elle les rejette par timidité ? L'évêque de Meaux n'y est-il pas compris aussi bien que S. Bernard, et avec Bourdaloue n'admet-elle pas les prédécesseurs immédiats de celui-ci, les Lingendes et les Senault ? Certes, elle ne loue pas toutes choses, elle ne devait pas tout louer. Mais, dans son éclectisme, elle respecte du moins tous les monuments de la parole sacrée, pour peu qu'ils aient honoré l'éloquence et avec elle la religion. Si par hasard elle fait un choix entre ces monuments, c'est que, par leurs dispositions ou leurs défauts, les uns valent moins que les autres, et pèchent contre les lois d'une heureuse harmonie. La théorie oratoire de Fénelon est donc générale, comme elle est impersonnelle. Il n'y a pas trace en elle de la moindre aspiration à l'égoïsme, puisqu'elle embrasse tous les âges et fait une revue exacte de toutes les gloires du christianisme.

Cependant, pour bien entendre une telle doctrine, et pour en recueillir quelque utilité, il faut être déjà par vocation une âme d'élite, un de ces

hommes qui, joignant à de bonnes études le zèle et l'amour du bien, ont en soi un rayon de cette flamme qui brûlait au cœur de Fénelon. Car la théorie des *Dialogues*, profonde comme elle l'est et tout inspirée, veut être, en quelque sorte, embrassée avec un véritable esprit de dévouement pour la cause de Dieu, et, s'il se peut, étudiée à la clarté de l'expérience. Fénelon, il est vrai, était seul capable de l'inventer, parce qu'il l'avait au dedans de lui comme en puissance. Mais c'est à l'appliquer sagement que doit tendre tout prédicateur digne de ce nom. Or, il faut le dire dès maintenant, telle est cette théorie que, dans sa rigueur, elle paraît d'abord décourageante. En effet, elle exige de nous, que le temps dévore, un fonds immense de savoir, une mémoire étendue, des facultés supérieures, et, ce qui est si rare, une étincelle de génie. Le plus souvent, peut-être, elle effraiera la faiblesse de nos jeunes prédicateurs, auxquels, s'ils n'y ont garde, échapperont bien des traits de lumière, bien des préceptes délicats qu'il est plus facile de comprendre que de mettre en application. Mais combien, pour quelques inconvénients dont elle ne saurait être exclusivement comptable, offre-t-elle de précieux avantages, dont le premier est d'ajouter aux dispositions naturelles de chacun les enseignements d'un art consommé, et qui s'expriment en une langue si aisée et si claire ! Surtout elle fait voir aux bons esprits, émules des grands sermonnaires, ce qui manque à ceux-ci pour être parfaits, et pour remplir cette idée que Fénelon, le premier, a conçue de l'orateur évangélique.

L'art excepté, lequel est simple et grand dans les *Dialogues*, que d'objections ne [pourrait-on pas faire à l'auteur, aujourd'hui surtout où l'on a bien des raisons d'admirer sans réserve ce que Fénelon jugeait plus sévèrement, et de maintenir à leur rang des sermonnaires que, malgré leur talent, nos contemporains n'auront point surpassés. Certes, nous avons beaucoup d'esprit, outre celui que l'on nous accorde. Mais Fénelon en avait-il moins que nous, ou plutôt n'en montrait-il pas un peu trop, lui qui, assistant aux sermons de son temps, avouait qu'il n'était pas « entièrement satisfait ». Avons-nous donc le droit d'être si délicats, en matière de goût, nous qui ne chicanons guère les prédicateurs, s'ils savent parler à notre imagination? et n'aurions-nous pas applaudi aux discours, on ne dit pas de Bossuet ou de Bourdaloue, mais même à ceux de quelqu'un des orateurs de second ordre, Mascaron, par exemple, dont M^{me} de Sévigné proclamait les succès? Fléchier nous eût ravis, comme il nous ravit encore. Mais entendre le Père Bourdaloue et n'être pas « entièrement satisfait » ! Passe encore pour Lingendes, pour Sénault, ou pour tant d'autres qui, sans être accomplis, nous sembleraient bien près de l'éloquence. Assurément, Fénelon est un critique des plus difficiles, et un terrible justicier. Qu'il eût de graves motifs, lui qui écrivait et prononçait, l'œil fixé sur un idéal de perfection; qu'il eût même de légitimes raisons pour chercher mieux encore que ce qu'il voyait, ou pour faire autrement que ses rivaux glorieux, on ne saurait en douter; et, en effet,

ce qu'il a réalisé sur ce point rend toute objection plus spécieuse que péremptoire. Car ses sermons ne ressemblent à rien de ce qui existait avant lui, et ils ont pourtant la marque d'un art véritable. Quoi qu'il en soit, il nous dira lui-même d'où vient sa grande sévérité; quels sont les points qu'il trouvait faibles, les défauts qu'il apercevait dans les vaillants défenseurs du nom chrétien au dix-septième siècle. Par lui, nous saurons pourquoi ce cœur rempli « d'un amour éclairé, intrépide et tendre », tournait volontiers ses regards vers le temps où se levèrent, avec l'Eglise naissante, ces hommes de Dieu, apologistes tout ensemble et docteurs intrépides, qui firent de la chaire une tribune populaire, et de la religion un rempart inexpugnable aux ennemis du christianisme.

§ VIII.

Ainsi Fénelon, cet esprit si fin, si pénétrant, d'un goût si exercé, se prit à juger par comparaison les anciens prédicateurs et les modernes: les uns, qu'il avait approfondis; les autres, qu'il écoutait chaque jour avec tout le monde, et sur lesquels il portait déjà une sentence motivée, mais très sévère. Aux premiers, c'est-à-dire aux Pères de l'Eglise (1), il accorde l'autorité de la doctrine

(1) « Le respect de Bossuet pour les Pères l'exposait à fermer les yeux sur les inégalités qui les distinguent, en matière de goût comme en matière de doctrine ». (Gandar, *Bossuet orateur.*)

et les qualités qui distinguent les modèles. Quant à leurs défauts, il les impute au siècle où ils ont paru. Cependant, s'il les critique, on sait bien qu'il s'y résigne, plutôt en avocat qui défend sa cause et cherche à sauver son client, qu'en arbitre véritablement armé des rigueurs de la justice. Il irait volontiers jusqu'à aimer en eux ce qui est odieux à quiconque met la pureté de la diction au dessus de toutes choses. On dirait qu'il estime particulièrement, en ces maîtres de l'apologétique et de la parole familière, ce je ne sais quoi qui sent les hasards de la lutte et respire le feu du zèle apostolique. Enfin, il leur passe, au prix de l'onction, ces formes parfois négligées d'un style que soutient, il est vrai, une pensée forte et saine, et qui a tout le naturel et toutes les grâces du sentiment. Hormis le tour irrégulier de son langage, que reprocherait-il à S. Bernard, dont la vie fut un long assaut contre les puissances de la terre et contre celles des ténèbres? à S. Bernard, qui est encore un Père de l'Eglise et par l'esprit et par le cœur? Que ne fait pas l'éloquence, et de quels défauts elle absout, aux yeux de la critique, les œuvres qu'elle anime! Fénelon passera même à S. Bernard les épines de la scolastique. Il ne verra pas avec trop de rigueur s'il serre de près la suite des développements; s'il conduit ses auditeurs à la vérité par le circuit ordinaire des logiciens de profession. Mais comme il a cette véhémence qui décide la raison et force les avenues du cœur, comme il prévaut par les arguments invincibles des docteurs, il est aussi vraiment l'homme de Fénelon. Voudrait-on, par

exemple, que l'auteur des *Dialogues* eût une égale estime pour un Senault, applaudi des *Précieuses*, ou pour un Lebourg, formé à l'école de Balzac et tout brillant de rhétorique ? Ce qu'il lui faut, c'est le sublime et le grand, « qui doit être le style de la chaire ». Il demande aux orateurs sacrés la tendresse qui fond l'endurcissement des âmes, le zèle qui se communique et les échauffe, l'enthousiasme, et ce coup d'aile enfin du génie qui les emporte du côté des cieux.

Voilà bien ce qui constitue le prédicateur accompli, et ce que Fénelon pouvait admirer, sinon dans Lingendes ou Mascaron, du moins dans Fléchier, et à un degré éminent, dans les princes de la parole chrétienne, qu'ils s'appellent Bossuet ou Bourdaloue. Il les voyait, eux si grands, « dans une possession paisible de quinze siècles », honorés à la Cour, écoutés à la ville, l'un évêque et, par conséquent, maître de la doctrine ; l'autre simple jésuite, mais apôtre rempli de sainteté. Que leur manque-t-il donc ? Bossuet, faut-il le redire, est le génie même de l'éloquence. Bourdaloue, grave et judicieux, atteint au génie à force de talent. Le premier est consommé dans toutes les sciences divines et humaines. Le second a vécu d'études et de solides pensées. En ce silence des orateurs civils ou politiques, ils sont les seules voix qui retentissent. Du sermon ils ont fait un genre et un art, qu'ils n'ont pas inventé sans doute, mais dont ils ont fixé les lois, la langue et le caractère. L'organisation de ces deux esprits est naturellement montée pour être sonore, pour être « distributive à distance ». Et pourtant Fénelon,

leur contemporain, leur rival et dès lors si bien placé pour les juger, Fénelon, qui a l'oreille si délicate, et qui est un critique éloquent, « n'est pas entièrement satisfait ». Que n'êtes-vous nés à l'ombre des églises d'Orient, orateurs puissants qui consacrez vos forces à terrasser les passions, à renverser les dieux du jour en ce siècle civilisé, et qui faites entendre les vérités du Christianisme devant des mondains, fous de plaisirs, mais en qui le cri de la faiblesse trouve un écho, la religion un appui, et l'humanité un pouvoir protecteur ! Au lieu d'annoncer Jésus-Christ devant une société choisie, devant un auditoire apaisé, et dans un temple où règne le Dieu de mansuétude, vous alliez, avec le glaive de la parole, affronter la tribune évangélique, porter en tous lieux la vérité méconnue, frapper les idoles, les réduire en poudre, et même résister dans Rome à quelque empereur imbécile et cruel, contraindre la tyrannie de suspendre ses fureurs, et, dans le camp d'un barbare altéré de sang, plaider pour le salut du genre humain. Au proconsul qui veut des martyrs, on vous aurait vus offrir le monde et vous-mêmes en sacrifice ; enfin, parmi les clameurs d'une populace adoratrice des fausses divinités, faire éclater, soit au forum, soit dans quelque basilique assiégée, l'hymne du triomphe, et précipiter tout un peuple aux autels de Dieu, vengé par ses ministres courageux. Or, c'est là cette mission tout apostolique où l'éloquence des Pères fut quelquefois sublime ; c'est cette mission périlleuse, mais digne de la charité, que Fénelon n'a pu remplir, mais qu'il

envie pour les prédicateurs modernes. N'est-ce pas là, au moins dans ses traits essentiels, ce zèle surhumain qui, noblement compris, achevait, à ses yeux, le modèle du grand orateur de la chaire tel qu'il le représente au cours de ses *Dialogues*? Du moins est-ce bien ce qu'il ambitionnait pour lui-même en pleine adolescence, et, plus tard, quand il poursuivait la noble chimère de l'apostolat. Assurément, cette auréole du martyr affronté, de la persécution vaincue et désarmée, de la tyrannie rendue muette par l'ascendant d'une âme héroïque et d'une parole irrésistible; cette auréole n'a point relui au front de Bossuet ou de Bourdaloue. Car, dans le temps où l'Eglise est tranquille, ils parlent devant un peuple fidèle. Docteurs de la loi, pasteurs d'un immense troupeau, ils n'ont point à défendre leurs brebis contre les loups ravisseurs. Ils ne passent point leur vie à disputer au despotisme et au glaive des soldats le royaume de Dieu calme et respecté sur la terre. Toutefois, leur prédication, outre qu'elle est faite pour un monde d'élite, ne laisse pas que d'être agissante. Eux aussi, avec zèle et avec amour, ils soutiennent une lutte pacifique, il est vrai, mais constante et journalière. Ils mènent, selon l'opportunité des circonstances, une carrière militante, puisqu'ils ne cessent de marcher, l'Evangile à la main, contre les passions, ces idoles du cœur, contre les vices de leur temps; puisqu'ils ne goûtent d'autres plaisirs que celui de dompter les âmes, de les gagner à la foi, et de les conquérir au nom de Jésus-Christ.

§ IX.

Que demande donc à de tels hommes armés contre eux-mêmes de rigueur et de sévérité, que demande à de tels sermonnaires le goût exigeant de Fénelon? Que manque-t-il aux prédicateurs, ses contemporains ou ses prédécesseurs immédiats, pour être irréprochables à son jugement, et pour satisfaire de tout point celui qui, les ayant étudiés et suivis, regrette de ne pas trouver en ces modèles certaines qualités dont il a le secret, et qu'il loue par allusion ou directement dans les apôtres^s de la primitive Eglise? Qu'il faut être difficile à contenter, si l'on n'admire pas sans réserve tant de sermons où Bossuet est naturellement simple et sublime, où tous les mérites du style s'unissent aux hardiesses d'une pensée grave et profonde! Qu'y a-t-il de plus parfait qu'un sermon de Bourdaloue? Où trouve-t-on plus de bon sens avec plus de solidité? Quelle pièce d'éloquence renferme de plus beaux traits et de plus pressantes raisons? N'est-ce pas à Démosthène qu'il serait permis de comparer ce dialecticien si abondant et si persuasif? Massillon, un peu plus tard, allait-il s'éloigner beaucoup du grand art de la chaire, et devait-il lui-même se tenir bien loin de cet idéal si cher à Fénelon? Est-il un genre de beauté littéraire qui ne soit merveilleusement exprimé par ce rare et brillant esprit? Certes, si quelqu'un, à l'époque où furent composés les *Dialogues*, pouvait non-seulement être comparé, mais égalé aux

plus grands orateurs sacrés du iv^e siècle, c'est Bossuet. Il monte dans la chaire, et si du premier coup il n'y porte pas la perfection, il met du moins un abîme entre lui et les prédicateurs qui, récemment et presque sous ses yeux, « déshonoraient le ministère de la parole » par un mélange bizarre d'emphase et de subtilité, de recherche et d'érudition « tout ensemble pédantesque et profane »(1). Au désordre, à la confusion, il substitue l'ordre et la clarté. A ce style étrange et parfois monstrueux, dont les dispensateurs des mystères osaient revêtir de saintes pensées; à ces écarts de l'imagination, qui les emportaient hors des limites de l'art, font place, dans Bossuet, le choix des termes, la convenance habituelle du langage, la gravité, l'élévation du discours, et, parmi quelques négligences, une audace heureuse, une originalité de conception qui étonne sans éblouir, qui frappe sans fatiguer, et dont le génie seul, en sa marche libre et fière, peut se montrer capable. Fénelon ne dut certainement pas s'y méprendre. La vérité parlait enfin une langue digne d'elle, et la religion rencontrait, pour se faire entendre, le plus noble des interprètes. Bien mieux, Bossuet, par le caractère même de son esprit et l'ardeur généreuse de son âme, montrait unis en un seul homme l'apôtre et l'orateur. Par là surtout, il ressemblait à ces Pères dont l'auteur des *Dialogues* exalte à bon droit les vertus admirables et les talents inspirés. Un tel sermonnaire

(1) Patin

avait bien aussi, quel que fût son auditoire, ces mouvements vifs et soudains, ces transports oratoires qui enlèvent les cœurs et subjuguent la foule assemblée. En un mot, Bossuet avait, il semble, tout ce qu'il faut pour être un prédicateur populaire.

N'est-ce pas, d'ailleurs, un trait de plus qui achève la ressemblance entre Bossuet et les Pères, que cette faculté surprenante d'improvisation, grâce à laquelle le chanoine de Metz, et, plus tard, l'évêque de Meaux, put, tout rempli qu'il était de son sujet, se présenter « en assurance à des chrétiens ». Fénelon dut encore applaudir à ce vivant exemplaire d'une méthode de prédication qu'il recommandait si fort et que lui-même allait pratiquer. Car l'auteur des *Dialogues*, on le sait, préférant l'inspiration, qui s'enflamme sous les regards de l'auditoire, à ce travail de style qui fixe la pensée et l'arrête, sans laisser place aux mouvements de l'éloquence, croit qu'il suffit en général aux orateurs chrétiens de connaître la religion, de se nourrir d'études, de méditer un texte bien choisi, et de se livrer, l'esprit tout occupé et le cœur débordant, aux émotions que font naître en eux la solennité du jour, le spectacle d'un peuple attentif et le concours favorable des circonstances. Sur ce point, on peut le dire, nul mieux que Bossuet n'offrait au critique un terme de comparaison plus saisissant avec les orateurs sacrés du iv^e siècle. Du moins est-il certain qu'en cela Fénelon, éclairé par un goût vif et sûr, rend pleine et entière justice à son illustre contemporain. Il put le juger d'autant plus exactement qu'il n'en

était pas réduit, comme nous le sommes, à prononcer sur une parole écrite et sur un recueil de sermons, mais après avoir, sinon entendu Bossuet dans tout l'éclat de sa renommée, au moins après avoir recueilli les derniers accents de cette parole et l'impression qu'elle venait de faire sur les hommes qui avaient eu le bonheur de l'admirer. Car cette impression se prolongea pendant la vie de Bossuet, et dans le temps même où d'autres voix également éloquents pouvaient en diminuer la vivacité. Mais la voix de Bossuet avait ému et ravi trop de cœurs pour que Fénelon, qui put l'entendre aussi, fût maître de formuler autrement qu'il le fit son jugement sur le grand orateur. Rare, en effet, elle apparut aux contemporains qu'elle étonna comme une nouveauté en ce siècle de merveilles et qui, pour la première fois, se crurent transportés tout à coup aux anciens jours, après treize cents ans, au cours desquels la chaire fut muette ou gâtée par le faux goût de ses prédicateurs.

Mais si Bossuet, considéré comme orateur, est, aux yeux prévenus de Fénelon, comparable aux premiers défenseurs de la foi chrétienne, il n'en fut pas de même d'un grand nombre de sermonnaires auxquels l'écrivain des *Dialogues* opposa, non sans succès, les maîtres de la doctrine évangélique. On ne lui reprochera pas de s'être montré sévère pour la plupart d'entre eux. Le génie seul ou le talent élevé a droit aux respects de la critique. Quant aux prédécesseurs de Bossuet, ils étaient de ces esprits que leur mauvais goût ou le tort des temps ne saurait protéger contre un juge

aussi délicat et aussi éclairé que l'est Fénelon. D'un autre côté, on ne voit pas bien quelle est en eux la part de l'originalité et celle de l'imitation, celle-ci d'ailleurs n'ayant pour excuse ni l'habileté ni la discrétion des imitateurs. Ajoutez à cela que l'on se reconnaît difficilement parmi les bizarres conceptions d'un art confus, parmi les témérités d'une langue qui brave dans la chaire toutes les délicatesses comme toutes les bienséances. Sans doute, plus on se dégage des ténèbres du moyen âge et de l'inextricable amas d'érudition et de pédantisme qui embarrasse les routes de l'esprit au xvi^e siècle, plus on approche enfin de ces clartés dont brille le xvii^e siècle, mieux on distingue, à ses formes naissantes et à ses caractères de plus en plus précis, ce germe fécond d'un genre qui sera le sermon, et auquel on pardonne ses grossiers commencements en faveur du libre épanouissement de sa maturité. Déjà on le voit grandir, et, formé par Bossuet, faire oublier qu'entre l'âge où il prit essor et celui où il s'affermirait pleinement, il s'est écoulé des siècles entiers, pendant lesquels la pure tradition chrétienne à cet égard put paraître pour jamais interrompue.

Or, en la faisant reflleurir, l'auteur des *Dialogues* pouvait bien négliger les intermédiaires, ne voir dans le passé que les Pères, et leur comparer ceux qu'on appellerait des successeurs immédiats. C'est ainsi que, fidèle à sa méthode, il supprime l'époque de barbarie, et rattache, non sans raison, le siècle de Bossuet et de Bourdaloue, à celui qui vit combattre les orateurs sacrés, aux premiers jours du Christianisme. Le fil de la tra-

dition ainsi renoué, chacun des orateurs ainsi étudié, Fénelon ne se défendit guère, tout en maintenant aux Pères la palme de l'éloquence, de cette admiration qu'inspire, au xvii^e siècle, un prédicateur tel que Bourdaloue. Bourdaloue, en effet, moraliste supérieur non moins que dialecticien nerveux et pressant, est un modèle de la prédication élevée à la dignité d'un type accompli. Toutefois, il faut en convenir, quel que soit le mérite d'un tel maître, son art savant, sa méthode un peu uniforme, n'ont pas trouvé grâce devant l'auteur des *Dialogues*. Car plus que Bossuet, plus que Massillon, Bourdaloue s'éloigne du type idéal conçu par Fénelon, auquel le célèbre jésuite doit paraître bien correct et bien didactique. N'oublions pas que le goût de Fénelon a pour caractère essentiel d'être libéral. Aussi ne voyait-il pas, dans le prédicateur, un homme d'étude très-appliqué, très-laborieux, qui froidement construit, sur un plan rectiligne et presque géométrique, un sermon où tout porte l'empreinte de l'ordre et de la mesure; un homme qui, proportionnant au tout chacune des parties, traite une œuvre d'inspiration comme un discours composé à loisir, solidement médité et orné d'une certaine forme de style propre à le rendre simplement agréable aux auditeurs. Il n'admettait guère, en ces pièces d'éloquence d'un tour libre et hardi, l'exactitude des divisions, le détail minutieux des subdivisions, la symétrie, en un mot, l'effort sensible et presque apparent de la composition oratoire. C'est qu'à ses yeux — et par là s'expliquent ses réserves touchant

Bourdaloue — le prédicateur est moins fait pour plaire à un cénacle de lettrés, que pour émouvoir et persuader la foule. C'est qu'il ne sépare jamais la parole de la persuasion dont elle est l'organe, et que le grand point pour un prédicateur est de convertir, de toucher les cœurs, et, vrai missionnaire, d'exercer en vue de tous les hommes le ministère apostolique.

§ X.

Gardons-nous cependant de penser que Fénelon, bravant l'opinion commune, ait de parti pris tenté de s'inscrire au nombre des détracteurs de Bourdaloue; ou du moins qu'il n'ait pas voulu comprendre et apprécier comme il convient l'admirable talent de son contemporain. Il subit, au contraire, jusque dans l'ardeur de son prosélytisme, l'invincible empire de cette austère et sainte parole. S'il fut moins ému que pénétré par une si haute raison, par un si ferme bon sens, il sentit, n'en doutons pas, l'ascendant de Bourdaloue (1) et la force de ces coups dont l'homme de Dieu accable le pécheur endurci. On parle des Pères, mais quelque profonde que fût leur science, quelque étude qu'ils aient faite du cœur et des passions, ont-ils mieux connu le monde et ses

(1) « Bourdaloue, a-t-on dit, habile dialecticien, mais peu contemplatif, prend ses plans, ses preuves, tout son fond dans la théologie positive de la Renaissance, et remplit son cadre à l'aide de raisonnements et de déductions logiques ».

faiblesses que cet apôtre d'un siècle ivre de plaisirs, que ce rude adversaire dont la religieuse audace fit rougir plus d'une fois le visage troublé des gens du siècle et des courtisans? Mais, au point de vue même où se place Fénelon, est-ce du plus docte des Pères de l'Eglise ou de Bourdaloue que parle l'auteur des *Dialogues*, quand il suppose quelque part « un homme qui se remplit de son sujet, qui en médite fortement tous les principes, et dans leur étendue, qui s'est fait un ordre dans l'esprit... , qui range toutes les preuves... ; en un mot, un homme qui sait tout ce qu'il doit dire et la place où il doit mettre chaque chose » ? Qui, plus que Bourdaloue, avait fait « une étude sérieuse du Christianisme, étudié son sujet par une profonde méditation » ; qui, plus que lui, a possédé « le fond de science, le fond des choses » ; qui enfin, employa plus d'années que Bourdaloue « à se faire un fonds abondant » ?

Pour ce « fonds abondant », qui le lui fournit, sinon les Ecritures dont il est rempli, sinon les Pères, lesquels ont passé en quelque sorte tout entiers dans le vaste recueil de ses sermons ? Mais la forme de ce recueil est, avant tout, littéraire. Elle est le produit d'une haute culture d'esprit et d'un art consommé. Les sermons de Bourdaloue, compositions étudiées, œuvres savantes, où le dogme et la morale se partagent également un domaine qui leur est propre, appartiennent, comme monuments de style, aux plus beaux jours de la littérature régulière, et sont écrits avec ce goût sobre et sévère dont le siècle de Louis XIV avait communiqué le secret à tous

ses grands esprits. Il leur manque donc, au jugement de Fénelon, ce que celui-ci rencontrait dans les sermons de Bossuet et surtout dans les homélies des missionnaires, ses prédécesseurs, c'est-à-dire cet abandon, cette hardiesse, ce tour passionné, ces négligences même inséparables de l'improvisation, enfin toutes ces qualités qui sont le don des âmes inspirées, et par lesquelles un François-Xavier, un François-de-Sales et leurs disciples, triomphaient puissamment des cœurs et les convertissaient. Oui, ce que Fénelon voudrait, à ce qu'il semble, trouver dans le plus complet des sermonnaires, c'est l'enthousiasme apostolique, et ces moyens tout sensibles de persuader qu'il rencontrait chez les orateurs du iv^e siècle et chez quelques-uns de leurs plus illustres disciples. Du reste, avec les critiques de son temps, il voyait en Bourdaloue ce génie qui pénètre les consciences et déchire tous les voiles de l'amour-propre, cette anatomie patiente et délicate qui analyse les plus secrets mouvements de la passion, cette psychologie à laquelle rien n'échappe parmi nos plus intimes sentiments. Avec nous il demeurerait confondu devant cette sûreté de doctrine, cette science sans bornes, et ces lumières infinies qui font de Bourdaloue, comme de Bossuet, les maîtres de la parole, et plus encore peut-être, les grands docteurs de la foi chrétienne au xvii^e siècle.

§ XI.

D'ailleurs, en dehors de ces deux modèles de la chaire, où donc, de son temps, Fénelon eût-il pris ses termes de comparaison, et comment eût-il associé aux Pères de l'Église des noms qui fussent plus dignes de leur génie ? Des noms, il est vrai, l'auteur des *Dialogues* en aurait certainement rencontré mille, si l'éloquence religieuse, outre qu'elle doit agir sur les âmes, n'était aussi une littérature. Et de même qu'on ne saurait sans injustice rapprocher de nos prédicateurs du xvii^e siècle, ni un S. Martin, ni un S. Césaire d'Arles, missionnaires sublimes, mais pauvres écrivains, de même on ne pourrait raisonnablement opposer aux S. Chrysostome et aux S. Augustin, je ne dis pas S. Bernard, mais cette foule de prédicateurs du xv^e et du xvi^e siècles dont les sermons, mélange bizarre de plusieurs langues, fruits indigestes d'un art confus et grossier, paraissent mieux faits pour la foule de nos carrefours que pour les auditeurs assemblés dans un temple chrétien (1). En outre, ce qui nous reste de tant de sermons n'en forme que la moindre partie. Car, depuis Charlemagne, qui avait fait de la prédication en langue vulgaire, un devoir rigoureux, la plupart des prédicateurs durent prononcer leurs discours dans cette langue, à laquelle ils ont substitué le latin pour les lecteurs ordinaires.

(1) V. Géruzez, sur la Prédication religieuse au xv^e siècle.

Or, qu'est-il arrivé? C'est que l'essentiel, la forme vivante, a péri, et l'on n'a plus que le squelette de cette abondante et populaire éloquence.

Ainsi, à l'exception de S. Bernard, que Fénelon appelle « un prodige dans un siècle barbare », et peut-être de S. François de Sales, dont il goûtait la grâce et l'onction, l'auteur des *Dialogues* n'a évidemment en vue, parmi tant de sermonnaires, que ceux du xvii^e siècle. C'est donc entre ceux-ci et les Pères de l'Eglise grecque et latine que l'écrivain établira un parallèle d'où naîtra comme idéal le prédicateur nouveau qu'il cherche et que peut-être il voulait, dans sa personne, montrer à ses contemporains. Bossuet, pour les hommes de son époque et de son vivant même, n'était-il pas, comme il l'est pour nous, un Père de l'Eglise? Que lui manque-t-il à cet autre Chrysostome, aussi éloquent et plus savant, s'il est possible, que l'évêque de Constantinople? En effet, non seulement il soumet à l'empire de son vaste génie le domaine intellectuel de la Grèce et de Rome; mais, poussant plus loin ses conquêtes, il enrichit, vainqueur pacifique, de tous les trésors de la science orientale cet Occident où il règne sans partage sur toutes les intelligences. Il fait de la Bible la nourriture de son esprit, transporte du même coup dans la langue de son pays, l'accent et les images de ce livre divin, se crée un idiome à part, se fixe en maître sur un fonds que personne ne lui dispute, et triomphe par le dogme comme il domine par l'éloquence. On ne voit pas ce qu'un homme pourrait faire de plus pour l'accroissement et la dignité de l'intelligence.

Faites vivre ce génie universel aux jours du Christianisme naissant : il se servira de la parole comme d'un glaive. On le verra, soldat du Christ, braver les ennemis de l'Eglise, asseoir l'Evangile sur les bases de l'autorité, parler aux grands et aux petits le langage qui leur convient, et martyr, s'il le faut, de la vérité qu'il annonce et dont il est tout rempli, il joindra les vertus de l'apôtre à la sagesse des docteurs. Bourdaloue, ce rival du grand évêque, est bien digne aussi d'entrer en parallèle avec toutes les lumières des premiers siècles chrétiens, lui qui, héritier de leurs exemples et imitateur pieux de leur zèle, semble n'avoir vécu, pensé et respiré que pour affermir comme eux le règne de Dieu sur la terre, et pour travailler jusqu'à la mort au salut des âmes. Et, par l'heureux privilège de sa vocation, s'il a si bien cultivé et fait fleurir la vigne sacrée, combien n'a-t-il pas ajouté, par la force de sa prédication, d'efficace à la vérité et de vigueur aux preuves sur lesquelles repose l'apologétique chrétienne ! Tels sont, n'en doutons pas, les deux orateurs que Fénelon donne pour successeurs aux Pères de l'Eglise, qu'il met de compagnie avec les anciens ; tels sont les maîtres excellents qui s'imposaient à lui et qu'il considérait, dans le temps même où il écrivit les *Dialogues sur l'éloquence*.

§ XII.

D'ailleurs, quelles que soient la nouveauté des vues et l'indépendance de sa critique, Fénelon ne pouvait détacher ses regards et sa pensée de cet

édifice solide que tant d'architectes sacrés, en moins d'un siècle, avaient élevé à la prédication évangélique. Pour Fénelon, on peut le dire, Bossuet et Bourdaloue marquaient bien la limite extrême d'un art qui, eux éteints, devait promptement dégénérer. Mais avant cette saison de la pleine maturité, le sermon avait déjà poussé sans culture très-régulière, il est vrai, et porté bien des fruits. Ou plutôt, dès lors, il renaissait un peu capricieusement sur la souche antique qui attendait une greffe immortelle. Sans compter Mascaron et Fléchier, qui appartiennent aussi à la seconde moitié du xvii^e siècle, et qui occupent dignement les premières places parmi les talents distingués, il y eut, dès le règne de Louis XIII et sous Richelieu, un certain nombre de prédicateurs, lesquels, sans jeter un très-vif éclat, tenaient cependant la voie où allaient marcher d'un pas si hardi ces illustres sermonnaires qu'ils avaient précédés. Quelle que soit la langue dont ils se servent, et de quelque bigarrure qu'ils aient trop souvent défiguré leurs ouvrages, ces prédicateurs de l'époque antérieure forment néanmoins un groupe assez imposant. Ils maintiennent la tradition, et, sous l'influence de travaux si divers et si peu étudiés aujourd'hui, nul doute que le genre du sermon n'ait pris là son point de départ pour aboutir au terme glorieux où nous le voyons toucher en 1660. Or, ces prédicateurs, qu'ils appartenissent à l'Oratoire ou aux Jésuites, Fénelon les a connus, au moins par leurs recueils. Non content de les lire, il les a comparés entre eux comme les produits d'un même temps. Avec ce don admi-

nable de pénétration qui perce en tous ses écrits, avec ce goût si antique tout ensemble et si moderne qu'il met dans ses jugements, l'auteur des *Dialogues* a fait un partage équitable de leurs qualités et de leurs défauts, et opposé ainsi les productions oratoires d'une longue série d'années à l'inépuisable trésor que lui offrait l'éloquence des Pères, ces modèles toujours préférés.

§ XIII.

En outre, quoiqu'il fût séparé d'eux par un long espace de temps, Fénelon entendait encore ces missionnaires dont les nations barbares recevaient, sous l'inspiration de François-Xavier, les saintes et salutaires leçons. Il y avait là, pour l'abbé de Fénelon, comme un écho vivant de cette parole évangélique si propre à convertir les âmes, et qu'il essayait déjà de réduire en une sorte d'art oratoire avec ses préceptes et ses règles fondamentales. Sans doute, les monuments écrits de cette prédication avaient péri; mais restait ineffaçable l'impression qu'elle avait produite sur les esprits. Sans doute aussi l'imagination, et surtout celle de Fénelon, pouvait prêter bien des charmes à ces mouvements d'un cœur inspiré et rempli de l'amour de Dieu, à ces transports d'une charité sublime. Seulement, il suffisait à l'ardeur de sa foi que les missions eussent fait ainsi « fleurir les déserts », pour que Fénelon cherchât à recueillir les derniers accents de ces voix lointaines, et à donner au moins, telle qu'il

la concevait, l'idée d'une éloquence où le cœur parvient à tout sous l'aiguillon du prosélytisme. C'est là aussi qu'en se retrouvant lui-même, il reconnaissait à bien des traits l'esprit des Pères, le ton familier de leur parole et la vertu agissante de leur prédication. Ce fut donc là, du moins on peut le conjecturer, le principe générateur des *Dialogues* sur l'éloquence de la chaire. Ce sont les missions qui durent inspirer à Fénelon ce qu'il a si bien déduit touchant la prédication populaire. Car il savait par quels moyens de persuasion, dont la charité seule eut toujours le secret, les conquérants des âmes avaient, dans l'Inde et au Japon, assuré leur victoire sur l'ignorance et la barbarie. Sous cette forme saisissante où elle étonnera quelquefois les maîtres mêmes de la parole, l'éloquence des missionnaires, outre qu'elle piquait la curiosité d'un esprit ouvert à toutes les nouveautés, convenait aux plus nobles penchants de sa vocation. Non pas que cette éloquence si vive, si passionnée, si saintement hardie, fût comme un modèle littéraire dont Fénelon pût étudier les beautés et goûter les moindres détails. Les missions ne portaient pas alors plus que de nos jours les catéchistes à composer pour les générations des recueils de discours dans lesquels dût revivre l'esprit de leur enseignement. C'était, comme il sied à l'apostolat, le cœur qui, soudainement, parlait aux cœurs des infidèles. C'était aux conversions qu'ils opéraient que se mesurait le génie des orateurs. Aussi, les plus célèbres d'entre eux, moins jaloux de produire un beau discours que d'enfanter une âme à Dieu, n'ont-ils laissé sur terre

aucun témoignage écrit de leur mission divine. Toutefois, le récit de leurs marches triomphales à travers les régions dévorantes du Nouveau-Monde est demeuré, pour Fénelon comme pour nous, inscrit dans les annales de la foi, et, plus encore, dans la mémoire reconnaissante des peuples.

Or, c'est de cette impression dominante que relève toute la théorie de la prédication telle qu'elle s'offre à notre étude sous la plume élégante et neuve de Fénelon. Ne croyons pas que le spectacle seul d'une assemblée de fidèles réunis pour quelque solennité dans la nef d'un temple chrétien ait pu la lui inspirer. Gardons-nous aussi de nous représenter Fénelon se mettant à l'œuvre après une lecture approfondie des sermonnaires de son temps, ou, l'œil fixé sur ces grands modèles, écrivant à loisir une suite de *Dialogues* pour les contredire ou les approuver.

§ XIV.

D'abord, Fénelon assistait au sermon en auditeur favorable, et à qui, sans doute, ce même sermon, s'il était excellent, plaisait surtout; car il était trop libéral en ses jugements pour ne point trouver beau ce qui l'eût été aux yeux de tout le monde, et particulièrement pour ne point partager l'universel enthousiasme qui accueillit alors la parole de Bossuet ou de Bourdaloue. Seulement, en critique susceptible, en missionnaire éclairé et plein de son idéal, il fit sur les meilleurs sermons,

parce qu'ils ne répondaient pas de tous points à ses vues, certaines réserves discrètes, il est vrai, et toujours sensées, par lesquelles il marquait nettement, ou par voie d'allusion, qu'un tel prédicateur n'avait pas ce qu'il fallait pour produire, par exemple, la persuasion pleine et entière dans tous les cœurs. Il voyait bien que, après tout, les prédicateurs, qui parlaient devant une société choisie, n'étaient peut-être pas capables d'enlever aussi aisément le cœur des ignorants, et que leur éloquence, si haute qu'elle fût, n'eût peut-être pas triomphé par cela même « des nations ensevelies dans l'ombre de la mort »; que, pour réussir auprès des « emportés et des furieux », il faut d'abord « être inspiré d'en haut », et, par un langage simple, familier, sorti des entrailles, gagner à la vérité ceux qui pourraient refuser tout à une éloquence étudiée et rigoureusement déduite. Direz-vous qu'il est parfois plus facile d'instruire des peuples qui, quoique nés et élevés dans l'infidélité, suivent les impressions de la grâce, que des chrétiens qui la combattent, la rejettent et l'étouffent? Il se peut; mais certainement tout autres sont les moyens de persuasion qu'exigent les uns, tout autres ceux dont il faut user à l'égard de ces athées de créance que Bourdaloue poursuivait de son impitoyable logique. Voilà pourquoi Fénelon, qui voulait armer l'éloquence de la chaire de raisons vives et sensibles, s'appliqua, du temps même de Bossuet, à lui prêter ces ressources dont les Pères et les grands missionnaires du XVII^e siècle ont fait un si admirable emploi.

Ensuite, et c'est par là qu'il échappe au re-

proche de partialité, l'auteur des *Dialogues* ne fait pas à l'éloquence le tort de la réduire à n'être plus qu'un heureux accident. S'il atteste, par les témoignages qu'il rappelle, tout le pouvoir de la prédication populaire sur les esprits ; s'il attribue une grande influence à ce qu'on pourrait appeler l'éloquence d'action, il ne dispensera point pour cela l'orateur qu'enflamme la charité et qu'inspire une mission toute céleste, ni d'orner sa parole, ni de méditer ses discours, ni de s'écarter en rien des règles de l'art oratoire. Il ne lui laisse, à ce qu'il semble, que la liberté d'être éloquent. Fénelon, en effet, n'admet pas que l'art soit un vain mot, ni que les anciens, et S. Augustin avec eux, aient pris un soin inutile, quand ils ont formulé sur ce sujet un ensemble de préceptes positifs. Il impose, au contraire, l'observation de ces préceptes comme une loi, et la présente comme inviolable aux prédicateurs qui veulent être dignes de ce nom. Il les assujettit à la nécessité de bien dire, et ne souffre pas que, dans leur plus saint emportement, ils confondent l'éloquence véritable avec le désordre d'un sublime faux et d'un enthousiasme déréglé.

Ainsi devait penser un écrivain qui voyait presque sous ses yeux la grande éloquence succéder à la barbarie du langage ou aux artifices d'une froide rhétorique; pour qui Bossuet et Bourdaloue (1) étaient des maîtres formés sur les modè-

(1) « Bourdaloue, a-t-on dit, fait intervenir les Pères, non comme maîtres pour enseigner, mais comme témoins pour déposer en faveur de sa propre parole; la tradition reste à la surface et ne pénètre pas ses discours ».

les antiques, et comparables aux Pères, dans un temps où le ministère de la parole évangélique n'éclatait plus en des circonstances terribles et sous l'action des fureurs populaires. Malgré lui, Fénelon subit le charme d'une si parfaite éloquence. Elle avait, à ses yeux, trop de rapports avec ce qu'il aimait pour ne la pas préférer à tout ce qui n'est pas elle ou près de lui ressembler. S'il estimait à son prix l'art simple et naturel des missionnaires, c'est qu'il le jugeait par ses effets digne de notre admiration. Voilà pourquoi ses réserves porteront plutôt sur le tour particulier qu'il entend donner à la prédication que sur le fond des choses; son art oratoire n'étant guère en substance que la méthode même de Bossuet et de Bourdaloue réduite en préceptes et ornée de toutes les grâces d'un style inimitable.

Il est vrai qu'à cette méthode exacte et rigoureuse Fénelon paraît préférer l'ancienne, et qu'il y eut, durant tout le xvii^e siècle, des prédicateurs qui suivaient celle-ci et qui n'en recueillaient pas moins les applaudissements. Fénelon, qui le savait, raisonnait donc et écrivait en conséquence. Il composait ses *Dialogues* de manière à ce que les Pères eux-mêmes s'y fussent reconnus, et avec eux ces missionnaires qui, sous d'autres cieux, ont, avant Fénelon, répandu, comme ils le font aujourd'hui, la semence de l'Évangile. Et qu'ont-ils fait, tous ces hommes de Dieu, sinon ce qu'avaient fait leurs saints devanciers? N'ont-ils pas exécuté les travaux de l'apostolat et perpétué, en la rendant plus populaire encore, l'éloquence

si persuasive, si entraînant des Pères du iv^e siècle ? C'est ainsi qu'ils eurent, eux si modestes, le singulier honneur de passionner pour le salut des âmes un cœur tel que celui de Fénelon, et de fournir à cette plume inventive les principes d'un art devenu plus fécond par le sublime effort de leur charité.

§ XV.

Enfin, l'éloquence chrétienne venait de s'ouvrir, la Réforme aidant, des voies nouvelles d'où Fénelon put la voir dévier sensiblement, selon la prédiction de Luther. Avant la création de l'ordre des Jésuites, l'Eglise, à l'intérieur du moins, n'a pas d'athlètes capables de se mesurer avec les nouveaux prédicateurs. Les Jésuites eux-mêmes ne dominent pas encore dans la chaire. Ils se préparent pour le siècle suivant. Ainsi qu'on l'a dit, « l'avantage de la vraie et sérieuse éloquence reste donc au protestantisme ». Viennent les controverses théologiques des premières années du xvii^e siècle, et l'on verra briller l'éloquence orthodoxe dont ces controverses décident le glorieux avènement.

Quoi qu'il en soit, à s'en tenir au point de vue où se place Fénelon, les orateurs de la Réforme, Luther et surtout Calvin donnaient à l'auteur des *Dialogues* l'idée de la prédication populaire, avec ses mouvements, ses images frappantes, ce tour, enfin, qui est si propre à persuader les cœurs. D'ailleurs, c'est au peuple que

parlaient le plus souvent les orateurs du xv^e siècle, et, mieux que personne, ils surent adapter leurs discours à l'entendement de leurs auditeurs. « Que m'importe, disait un jour Luther à Lauterbach, qu'on dise de moi que je ne sais pas prêcher? Ma seule crainte est que, devant Dieu, je passe pour ne pas avoir parlé comme il faut de sa grande majesté et de ses œuvres royales. Un prédicateur éclairé, sage, prudent, doit dire la parole de Dieu avec simplicité, proportionner ses enseignements à l'intelligence des enfants, des servantes et des pauvres gens (1); les traiter comme une mère son enfant, qui le caresse, joue avec lui, lui donne du lait pour breuvage au lieu de vin de Malvoisie. Ainsi doit faire l'orateur évangélique ». Or, ce que Luther indique en ce passage comme une sorte d'idéal de la prédication populaire, Fénelon ne l'a pas répudié, tant s'en faut. Seulement il exigera du missionnaire et des pasteurs un ordre lucide dans le discours, une méthode, une vigueur de fond que ne connaissait pas Luther en ses vivacités, souvent grossières, de langage, et dans les emportements de son imagination. Quant à l'austère Calvin, né pour l'escrime et la thèse, il n'a en général ni l'accent qui émeut, ni l'éclat vibrant de la voix, ni ces négligences parfois sublimes dont son émule ani-

(1) Le père Lejeune, parmi les Oratoriens, et avant Bossuet, paraît bien avoir prêché dans cet esprit. Il réussissait auprès des petits, comme Sennault devant le grand monde, et en dépit des critiques de M^{me} de Sévigné. — N'est-ce pas Godeau qui, élève pourtant de Balzac, prêcha en patois provençal devant des villageois ?

mait sa prédication. Car Luther avait tout ce qu'il faut pour transporter la multitude et pour enlever les cœurs. Il avait — et nous usons des termes de Buffon — « un ton véhément et pathétique, des gestes expressifs et fréquents, des paroles rapides et sonnantes ». Aussi, a-t-il pu, pour sa part, offrir à Fénelon quelques-uns de ces traits dont il compose avec tant d'art la physionomie originale de son prédicateur.

Fénelon, dans ses *Dialogues*, veut donc former, avant tout, comme le dit La Bruyère, « un apôtre qui fait des conversions », ou encore ce que le même écrivain, parlant des Vincent et des Xavier, appelle « des hommes apostoliques ». Il veut, non sans penser secrètement à lui-même, les préparer « aux grands travaux et aux heureuses missions ». A ses yeux, prêcher, c'est instruire, c'est ouvrir à la lumière les yeux qu'aveugle l'ignorance ; c'est rendre meilleurs les hommes que leurs passions dominant ; c'est travailler à l'œuvre du bien et de la sanctification, non pas en se servant, comme font les prédicateurs sans mission, d'un art calculé, qui cherche à se montrer, ou de vains oripeaux d'une fausse rhétorique, mais du grand art simple et naturel, de cette éloquence qui prend sa source au fond du cœur et qui jaillit en flots abondants. Lui aussi, il entend que le sermon, en toute rencontre, atteigne son objet, et qu'il soit fait pour les auditeurs. A la société polie, au monde élégant, il réserve les discours qui produisent un bel effet, les morceaux étudiés, les pièces d'éloquence, et l'élévation unie aux charmes de la diction. Mais au peuple, mais

à nous tous, que faut-il ? On le verra bientôt par le détail. Il faut, pour que la semence du bien ne tombe pas sur un sol aride, une éloquence à la fois simple et saisissante, des raisons qui nous touchent, des images qui nous frappent, une parole qui produise la persuasion. Certes les sermons, au temps de Fénelon, ne manquaient pas. Jamais peut-être on n'a tant prêché. Néanmoins les conversions étaient rares, et parmi les gens du siècle quelques-unes seulement firent un heureux éclat. Était-ce assez pour Fénelon, jeune, ardent, dévoré du feu de l'apostolat ? Était-ce assez pour ce disciple assidu des Pères, et surtout de S. Augustin, dont il lisait et méditait les sermons si courts et si familiers ? Était-ce assez enfin pour cet apôtre naissant qui, sans prétendre, comme on l'avait déjà dit, que le prédicateur ne doit point viser à l'éloquence, tenait pour nécessaire que l'on usât de la parole au moins afin de persuader, de peindre et de toucher ? Sans doute il ne lui sera pas donné de franchir l'espace des mers, et de propager la foi dans toutes les parties du monde. Il n'aura même pas le bonheur, comme S. Augustin, de prêcher dans un petit village de mariniers, de laboureurs et de marchands. Cependant, par un instinct merveilleux des besoins de l'homme et de l'avenir des sociétés modernes, il rêve aussi un prédicateur qui, homme de bien et de génie, soit l'apôtre des peuples et le missionnaire des infortunés. S'il remonte jusqu'aux Pères avec tant de persistance, c'est qu'ils ont créé et tiré de leur fonds apostolique la touchante homélie, l'instruction vive,

courte et pittoresque; c'est qu'ils ont su parler divinement la langue commune et populaire, descendre dignement jusqu'aux foules attentives et pressées sous le feu de leurs regards; c'est qu'enfin ils ont fait servir les plus belles ressources de leur esprit à la propagation universelle des vérités du christianisme.

Oui, Fénelon « cherche un homme », il le dit, un homme « qui donne un goût et une estime telle pour la parole de Dieu qu'il en soit plus disposé à l'écouter partout ailleurs ». Voyons donc, par l'étude des *Dialogues*, quels préceptes et quelle méthode Fénelon applique à l'éloquence de la chaire, en un mot, à la prédication évangélique.

DEUXIÈME PARTIE.

Ce que pense Fénelon du ministère de la parole en général. — Division des *Dialogues*. — Ce que Fénelon entend par l'éloquence. — Qualités d'un prédicateur d'après Fénelon. — La théorie des *Dialogues* comparée à celle des Pères. — L'orateur parfait d'après Fénelon. — De l'éloquence naturelle et de ses effets.

§ I.

La Bruyère comparant, dans le chapitre *de la Chaire*, l'avocat au prédicateur — ces deux maîtres de la parole au xvii^e siècle, — conclut que, « s'il semble plus aisé de prêcher que de plaider,

il semble aussi plus difficile de bien prêcher que de bien plaider ». Fénelon, en ses *Dialogues sur l'éloquence*, songeait-il aux luttes du barreau, et à ce métier de la parole qui ressemble un peu, il faut en convenir, à celui de la guerre? On le croirait, à certains traits par lesquels il désigne ce ministère de l'orateur antique, lequel consistait surtout dans la persuasion. Mais il songe certainement par allusion aux avocats de son temps, en cette partie des *Dialogues* où il énumère avec soin les qualités qui conviennent à l'orateur, et où, d'après les Grecs et Cicéron, il insiste sur les deux arts de l'esprit, « qui sont la science des lois et la jurisprudence ». Bientôt même, c'est plus qu'une simple allusion; et Fénelon, montrant à son interlocuteur la « vaine subtilité des sophistes » et « le faste des rhéteurs », qui succèdent, d'une part, à la science des lois; de l'autre, à la jurisprudence, ajoute avec vivacité : « Que penseriez-vous d'un avocat qui, plaidant une cause où il s'agirait de tout le bien de votre famille ou de votre propre vie, ferait le bel esprit et remplirait son plaidoyer de fleurs et d'ornements, au lieu de raisonner avec force et d'exciter la compassion des juges »? L'interlocuteur, il est vrai, en homme habile et qui veut être éclairé, reprend aussitôt : « Je vois bien maintenant, selon vos principes, que les orateurs devraient être les défenseurs des lois et les maîtres des peuples pour leur enseigner la vertu ». Et, plus loin : « Mais voyons donc de quelle manière ces orateurs doivent parler; je vous supplie de m'expliquer vos vues là-dessus ». Mais Fénelon se borne à lui

répondre : « Je ne vous dirai pas les miennes ; je continuerai à vous parler selon les règles que les anciens nous donnent ». On voudrait que Fénelon, trop discret sur les orateurs de son époque, eût, au moins en cet endroit, expliqué ses vues sur l'éloquence du barreau et, comme la Bruyère, ajouté un chapitre aux mœurs et aux caractères des hommes du xvii^e siècle.

Ce qu'il eût exigé de l'avocat, sans doute nous le savons par ce qu'il exige de tous les orateurs. A l'exemple de Platon, il entend que l'avocat moderne soit philosophe, et qu'il ait appris « par les principes. . . la philosophie, et, de plus, quelles sont les choses qu'il faut tâcher de persuader aux hommes ». — « Ainsi, ajoute-t-il, il faut savoir ce que c'est que l'homme, sa fin, ses intérêts véritables ; de quoi il est composé, c'est-à-dire de corps et d'esprit ; la véritable manière de le rendre heureux ; quelles sont ses passions, les excès qu'elles peuvent avoir, la manière de les régler, etc. . . Après cette étude générale, vient la particulière : il faut connaître les lois et les coutumes de son pays, les mœurs de chaque condition, les éducations différentes, les préjugés et les intérêts qui dominent dans le siècle où l'on vit, le moyen d'instruire et de redresser les esprits ». En outre, l'éloquence demande que « l'orateur soit homme de bien, ou cru tel, pour toutes les affaires les plus profanes ».

Tel est, à ce qu'il semble, l'avocat dont Fénelon, s'il se l'était proposé réellement dans ses *Dialogues*, eût cherché aussi le vrai modèle autour de lui, et qui, « pour toutes les affaires les plus pro-

fanes », doit montrer les vertus de ceux « qui ne doivent parler qu'en apôtres ». Car ces vertus sont, aux yeux de Fénelon, le fond de tout orateur, soit qu'il expose les mystères, soit qu'il développe devant les tribunaux le sens et la lettre des lois positives. Pour le détail cependant, c'est-à-dire pour tout ce qui aujourd'hui piquerait si vivement notre curiosité, Fénelon, qui poursuit un autre objet, ne nous livre pas toute sa pensée. Du moins, quand on croit la tenir, elle échappe à l'observation. Car là encore c'est à l'antiquité que Fénelon s'attache. C'est à elle qu'il emprunte proprement le portrait de l'orateur du barreau, l'orateur de son temps mis à part avec une prudence qui nous étonne, nous qui voudrions tant le connaître sous la plume de l'illustre écrivain (1). Mais encore une fois, tel n'est point l'objet des *Dialogues sur l'éloquence*. Sous ce rapport, la Bruyère, dans le chapitre même de la *Chaire*, qui est merveilleux, paraît bien, en vérité

(1) « Depuis cent ans, dit Fénelon, l'éloquence de nos orateurs, pour la chaire et pour le barreau, a changé de forme trois ou quatre fois ».

(*Mémoire sur les occupations de l'Académie française*).

C'est à la naissance de l'Académie qu'il rapporte la réforme du barreau. « Avant, disait Massillon, en 1719, le barreau n'était presque plus qu'un étalage de citations étrangères à la cause, et, les plaidoyers fins, les juges étaient bien plus en état de prononcer sur le mérite des orateurs que sur le droit des parties ». — « Gautier, dit M. Demogot, fut quelquefois bon, quand il n'aspira pas à être admirable. . . . Il sembla s'inspirer de l'éloquence antique, quand il ne songea pas à la copier »

(V. *Tableau de la littérature française sous Louis XIII*, p. 358 et suiv.)

ble laïque dont c'est le propre, vouloir donner de l'avocat une idée plus nette et surtout plus actuelle. On sent bien que, à la manière de Cicéron et de Tacite, il risque ainsi pour notre plaisir un très-agréable parallèle entre l'avocat et le prédicateur, et que Fénelon, comme prêtre et parce qu'il visait à la prédication, s'est tenu à dessein dans les limites de son sujet et au point de vue tout spécial de l'éloquence purement classique. Mais nul doute que, s'ils eussent raisonné librement et tout au long sur la fonction de l'avocat, les deux écrivains ne se fussent rencontrés et n'eussent porté un même jugement sur l'orateur du barreau, que primait essentiellement l'orateur de la chaire, à la fin du xvii^e siècle.

C'est donc en particulier sur l'éloquence sacrée que Fénelon, dans les *Dialogues*, déduit, en philosophe et en lettré, cette admirable théorie dont il faut bien connaître tous les préceptes, puisqu'ils forment comme la poétique de l'art oratoire, à une époque que l'on peut appeler l'âge d'or de la prédication.

§ II.

Or, parmi ces préceptes, les uns sont généraux, d'application étendue, les autres d'application restreinte. Il en est un certain nombre dont tout homme appelé à porter la parole dans les assemblées peut et doit profiter. Ils dérivent du *Gorgias*, ou des *Traitéts* de Cicéron. Le *de Oratore* et

l'*Orator* (1) en ont fourni la lettre ou l'esprit. Et, comme ces traités, œuvres de réflexion à la fois et d'expérience, conservent, en dépit des siècles, une éternelle opportunité, Fénelon les fait aisément servir à ses besoins, ou, mieux encore, aux besoins de sa cause. Puis, il y a cet ordre de préceptes qui font corps avec le reste, il est vrai, mais dont le propre néanmoins est de convenir particulièrement à ceux qu'un ministère sacré et une vocation décidée appellent à prêcher l'Évangile au peuple. Leur mission étant la plus haute, il leur faut aussi la plus haute culture, et, par conséquent, une étude profonde des principes et des lois de la grande éloquence. Toutefois, avec un tact bien rare, Fénelon a su proposer à tous les esprits une méthode que l'on croirait d'abord très-spéciale pour quelques-uns, tandis qu'elle a en vue les plus simples talents comme le génie lui-même. D'ailleurs, la langue du critique est cette langue claire, exacte et charmante qui est le français pur, et qui plus est, le français de Fénelon. Tout le monde peut donc recueillir quelque utilité de ces *Dialogues*, d'une diction si élégante et si rapide, où le cœur parle avec abondance et où les moindres choses coulent de source (2).

(1) Cicéron aussi voulait montrer, dans l'*Orator*, les préceptes et comme la route de l'éloquence. . . . Il n'estimait pas que ce fût un mal de bien parler, *dicere ornate*. (*Orat.*, cap. 11.)

(2) « On ne croit pas lire, ou croit causer »

§ III.

L'ordre suivi par Fénelon dans les *Dialogues* est fort simple. Il commence par les orateurs profanes. Pour les prédicateurs, « ils viendront, dit-il, en leur temps ». Comme il cherche à donner, dans les deux premiers dialogues, une idée complète du véritable orateur, de même, dans le troisième, et tout en raisonnant sur « l'art de l'éloquence », il « achève de former, selon son idée, un vrai prédicateur ». Seulement, on peut dire que ces deux rôles, aux yeux de l'auteur, n'en font qu'un seul, puisqu'il exige, sinon un même esprit, au moins une même science (1) et une préparation égale de la part de l'orateur et du prédicateur. A l'avocat, non moins qu'aux pasteurs (car c'est le titre dont il honore les religieux et les prêtres qui remplissent dignement les chaires), il demande une « âme forte et grande, avec quelque facilité de parole et un grand exercice ». Mais aux prédicateurs, il impose une mission, parce qu'ils ont « des emplois à charge d'âmes ». Sans mission, en effet, que sera le prédicateur, sinon « un déclamateur fleuri », ou une manière de bel esprit étranger « aux principes d'une saine philosophie, et

(1) On sait tout ce qu'exige Cicéron de l'orateur. « Peut-être même, dit-il, pour être plus noble et plus sublime, ne doit-il pas ignorer les sciences naturelles » (*Orat.*, cap. 34). — Dans Gautier et Lemaitre, que ne trouvé-t-on pas, eu fait de mauvaise physique et d'histoire naturelle !

à ceux de la doctrine évangélique pour perfectionner les mœurs ». Or, Fénelon ne cesse de le faire remarquer : L'orateur, quel qu'il soit, doit bannir sévèrement des discours les ornements frivoles. D'ailleurs, « rien n'est plus méprisables qu'un parleur de métier, qui fait de ses paroles ce qu'un charlatan fait de ses remèdes ».

Qu'est-ce donc que l'éloquence pour Fénelon, et comment l'a-t-il comprise en général ? « Je crois, dit-il, que toute l'éloquence se réduit à prouver, à peindre et à toucher ». Et il ajoute : « Toutes les pensées brillantes, qui ne vont point à une de ces trois choses, ne sont que jeux d'esprit ». Voilà bien la doctrine des anciens rhéteurs, la véritable assurément, et sans laquelle, ni au barreau ni dans la chaire, il n'y a point d'orateurs. Cependant, comme l'éloquence chrétienne a d'autres vues que la profane, et que, si elle ressemble à celle-ci par ses traits essentiels, elle en diffère par l'ordre des vérités qu'elle enseigne, Fénelon applique avec art ces préceptes généraux et les fait servir à la prédication évangélique.

Ainsi, ces trois choses, prouver, peindre, toucher, se rapportant aux facultés maîtresses de l'âme, il essaie d'abord de bien déterminer le travail auquel se rattache ce qu'il appelle, selon ses idées particulières, la préparation des sermons. Sans doute, cette préparation a pour objet la science de la religion et, par conséquent, celle des Ecritures ; et la religion, c'est elle qu'il importe d'apprendre à un monde qui la connaît mal, ou même qui ne la sait pas du tout. Par là, le prédicateur

acquiert un fonds solide qui, certes, n'exclut pas les grâces du discours. Par là, il se met à même de réunir un corps de preuves, et « tout ce qui est convenable à la persuasion ». En outre, d'après Platon, « soit en parlant, soit en écrivant, on doit toujours se cacher, se faire oublier et ne produire que les choses et les personnes qu'on veut mettre devant les yeux de l'auditeur ou du lecteur ». C'est donc à un effet solide que va sûrement le prédicateur, si, par le fonds de science, il devient capable de raisonner et de persuader, c'est-à-dire de prouver. Mais pour mieux prouver, il faut toucher, en excitant les passions, et « la manière la plus vive et la plus touchante est aussi la meilleure ».

C'est ici que se place cette distinction si contentieuse et un peu subtile que Fénelon établit entre « l'orateur (ou le prédicateur) qui apprend par cœur, et celui qui parle sans réciter mot à mot ce qu'il a appris ». Lequel des deux a la manière la plus vive et la plus touchante? L'un des interlocuteurs soutient que « c'est celui qui a appris par cœur ». Quant à Fénelon, il donne la supériorité à « un homme savant, qui se remplit de son sujet, qui s'est fait un ordre dans l'esprit, qui range toutes ses preuves, qui prépare un certain nombre de figures touchantes ». Tout au plus perdra-t-il à cette méthode « un peu d'ornement », mais il gagnera « pour la liberté et pour la force de l'action, qui est le principal ». Là dessus, l'interlocuteur, qui veut avoir toute la pensée de Fénelon, insiste et le prie d'aller jusqu'au bout. « Considérez donc, dit-il, les avantages d'un homme

qui n'apprend point par cœur : il se possède, il parle naturellement, il ne parle point en déclamateur ; les choses coulent de source ; ses expressions sont vives et pleines de mouvement ». Fénelon, quand il s'exprime de la sorte, a pour lui les anciens orateurs. Démosthènes a-t-il écrit et récité de mémoire ses harangues, qui sont des modèles ? On peut en douter. Cicéron a sans doute recomposé ses *Oraisons*, et, d'ailleurs, il ne marque point que l'on doive apprendre mot à mot par cœur. Quoi qu'il en soit, et pour être capable de parler ainsi après une forte préparation, il faut, ainsi que l'a déjà dit Fénelon, un grand fonds de doctrine ; il faut, en outre, suivre la nature, qui enseigne à parler d'une manière noble, forte et sensible.

D'un autre côté, l'orateur a besoin de mettre un ordre rigoureux dans les proportions de son discours, ce qui amène les interlocuteurs à ces fameuses divisions, « une invention très-moderne, dit Fénelon, qui nous vient de la scolastique ». Or, d'après son propre aveu, il n'est pas moins bizarre — remarquez le mot -- sur cet article que sur les autres.

Et d'abord, ni Démosthènes, ni Isocrate, ni les Pères n'ont divisé leurs discours ; « mais ils distinguaient soigneusement toutes les choses qui avaient besoin d'être distinguées ». Ils arrivaient ainsi à établir cet « ordre naturel », qui soulage mieux la mémoire que ne le ferait la division elle-même. Celle-ci est un usage de l'école, et « si le peuple retient mieux la division que le reste, c'est qu'elle a été plus souvent répétée ». Cependant,

combien ne faut-il pas préférer à cet ordre tout extérieur, le mouvement et l'ordre naturel des pensées? Combien Fénelon n'est-il pas d'accord avec l'expérience, lorsqu'il conclut en termes admirables : « Généralement parlant, les choses sensibles et de pratique sont celles que le peuple retient le mieux ». Ajoutez à cela le gothique, contre lequel s'élèvent Fénelon et la Bruyère ; les antithèses, que l'auteur des *Dialogues* bannit du discours, et nous entrons avec lui dans le vif de la question touchant l'éloquence de la chaire et le rôle que Fénelon assigne au prédicateur évangélique.

D'abord, il convient de rappeler ce tour remarquable que prend successivement chacun des *Dialogues* sur l'éloquence pour aboutir tous ensemble au même résultat, c'est-à-dire à former un vrai prédicateur. Jusq'ici, ce sont des préceptes généraux ; c'est une méthode oratoire dérivée des anciens, c'est un résumé très-vif, très-original de cette rhétorique dont Cicéron et, après lui, Quintilien nous ont laissé d'immortels monuments. C'est tout cela, présenté d'une façon ingénieuse, aimable et spirituelle. Mais c'est encore une étude délicate des règles anciennes animées par une conception supérieure de cet idéal dont on a parlé et qui n'existait pas entier aux yeux de Fénelon, dans le temps même où la chaire semblait l'offrir au monde émerveillé. Il faut en prendre son parti. Bourdaloue, selon toute vraisemblance, encourt les rigueurs de Fénelon, et cela pour n'avoir pas impro-

visé (1). Bientôt et comme d'instinct, on cherchera, mais vainement, parmi les contemporains, un apôtre qui ait les rares qualités du prédicateur populaire tant souhaité par Fénelon. C'est donc à Fénelon lui-même, puisqu'il donne si bien le précepte, que l'on sera tenté de demander l'exemple, les missionnaires ne l'ayant fourni ni assez sensible ni assez durable (2). On sera donc vraiment en présence d'un type inventé plus par le cœur que par l'esprit de Fénelon, et si caractéristique, qu'il sera impossible de vérifier, sur un autre modèle que le sien, l'exactitude et la réalité de son existence.

Spectacle intéressant ! Tandis qu'à force de travail et de conscience, Bourdaloue fixe avec un soin jaloux le sermon dans les bornes prescrites ; tandis que tout concourt, dans l'ordre de l'intelligence, à maintenir intactes la discipline et la tradition, un jeune prêtre, avec une hardiesse singulière et une sorte de dédain pour la timidité des plus beaux talents, hasarde des aperçus nouveaux sur un genre où, à ce qu'il semble, il ne restait rien à espérer qui fût supérieur aux inventions originales et aux discours méthodiques d'un Bossuet et d'un Bourdaloue. Que veut-il, en

(1) « Un moyen très-simple de se contraindre à ne jamais improviser sans préparation suffisante, c'est d'écrire des sermons comme si on les devait apprendre, et de les prêcher ensuite comme si on n'avait fait que les méditer sans les écrire » (Mgr Dupanloup). — Bossuet, dit-on, avait conseillé à Bourdaloue d'échapper, par l'improvisation, à la fatigue machinale d'apprendre ses sermons par cœur.

(2) Voir un fragment d'Homélie du VIII^e siècle, traduit de S. Boniface, par Ozanam (*Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. V)

effet ? Il veut un prédicateur qui retrace les qualités et la physionomie des Pères, un missionnaire qui parle à tous (1). Il veut une éloquence *sensible et touchante* ; en un mot, ce qu'il brûle de voir, c'est la conception de son esprit s'animant au souffle du génie, et se faisant homme pour convertir les peuples, pour persuader et toucher le cœur des autres hommes. Mais, en attendant, Fénelon, qui, ainsi qu'on l'a dit, « avait beaucoup réfléchi sur l'art oratoire et sur l'éloquence de la chaire (2) », se borne aux préceptes, l'exemple devant suivre et n'être qu'une application de ses propres doctrines.

§ IV.

Le grand point pour le prédicateur, c'est l'onction. De même, d'après Fénelon, « la plus essentielle qualité du prédicateur est d'être instructif ». Puis, il ajoute finement : « Mais il faut être bien instruit pour instruire les autres ». En outre, comme l'auditeur de tous les temps connaît mal l'Écriture, et « laisse volontiers à d'autres le soin de la comprendre », l'auteur des *Dialogues* veut « que le prédicateur entende parfaitement toute la force des expressions de l'Écri-

(1) « Les Pères montent en chaire, non plus pour parler seulement à ceux qui ont le droit de cité, mais à tous les hommes libres, à tous les esclaves, aux femmes, aux enfants réunis dans la même basilique » (Ozanam).

(2) Villemain.

ture ». Qu'il y a loin déjà de cette méthode, où le principal devoir du prédicateur est si bien compris, à ces « sermons vagues et détachés (1) » dont Fénelon parle ailleurs, et à cette prédication où manquent la suite et les principes ! Vous m'entretenez, en effet, tous les jours de l'Eglise, de la Loi de Moïse et de celle de Jésus-Christ, des sacrifices sanglants et non-sanglants, d'Aaron, des prophètes, des apôtres ; mais le catéchisme le plus sec m'en entretient aussi, et, comme lui, vous vous bornez à la lettre, sans m'apprendre « ce que signifient toutes ces choses et ce qu'ont fait ces personnes-là ». Enfant, je me suis contenté de ce catéchisme ; devenu homme, je l'ai peut-être oublié ; et, d'ailleurs, j'ai besoin d'en comprendre le sens et d'entendre la religion par principes. J'ai besoin d'être mené avec ordre jusqu'aux plus grands mystères. Ne dites pas que je sais les choses dont je viens de parler, et que le peuple grossier seul les ignore. Sur ce point, je suis peuple, « et n'est-ce pas le peuple qu'il faut instruire » ? Rappelez-moi donc les histoires « qui sont l'origine et l'institution de toutes les choses saintes » ; car presque tout est historique dans la religion. Il faut donc que les prédicateurs soient savants dans l'Ecriture, sinon ils ne comprendront pas bien cette vérité.

Il est une autre vérité que, du temps de Fénelon comme aujourd'hui, les prédicateurs n'entendaient pas bien sans doute, c'est à savoir

(1) Fleury, à cet égard, tient le même langage que Fénelon.

que, pour être compris des auditeurs, il importe de proportionner le discours à leur intelligence(1). Pour cela, il faut songer que, dans un auditoire, il se trouve beaucoup plus d'ignorants que d'hommes éclairés; qu'il y a le peuple, auquel convient une explication abondante, lumineuse et familière des grandes vérités de la religion, et avec lui le beau monde, ce que le xviii^e siècle appelait la société polie et les honnêtes gens, lesquels, pour être supérieurs au peuple par l'éducation, ne savent pas toujours beaucoup mieux que lui le fond et les principes de l'enseignement chrétien. Assurément, Bossuet et Bourdaloue, qui prêchaient devant les grands, et, par conséquent, devant des personnes très-disposées à les écouter, devaient élever leur accent à la hauteur d'un tel auditoire et fortifier d'autant plus leur prédication qu'ils pouvaient être mieux compris. De là peut-être est restée aux prédicateurs cette habitude de parler, en général, une langue plus savante que populaire, plus relevée que simple et familière, et même (qui ne le sait?) plus emphatique que naturelle. De là persiste, parmi les orateurs de la chaire, cette tendance à supposer que l'auditoire, aujourd'hui si mêlé, est fort capable de goûter un sermon étudié, soigneusement divisé, et où domine l'esprit littéraire et les ornements du style académique. Or, dans une telle assemblée, combien peu de personnes sont préparées, soit

(1) Platon professait qu'il faut approprier son enseignement aux âmes de ceux à qui l'on s'adresse (V. *Phèdre*).

par leur culture intellectuelle, soit par leur piété même, à saisir certains raffinements d'un art délicat? D'ailleurs, qui ne voit qu'en agissant ainsi, le prédicateur s'expose à ne travailler que pour un petit nombre d'âmes, quand il s'agit de produire en toutes les autres également une impression décisive? Voilà pourquoi l'auditeur tant de fois sort de l'église moins éclairé qu'émbloui par le discours qu'il vient d'entendre. Voilà pourquoi Fénelon va jusqu'à dire : « On suivrait vingt ans bien des prédicateurs sans apprendre la religion comme on la doit savoir »; pourquoi, enfin, il donne à tous ceux qui ont mission d'instruire les autres, ce précepte excellent : « Il faut connaître précisément la portée des esprits auxquels on parle ».

Ainsi, instruire et se faire comprendre, voilà ce qui d'abord doit être l'œuvre d'un bon prédicateur.

§ V.

Est-ce à dire qu'il faille bannir du sermon l'éloquence et les mouvements oratoires? Afin de demeurer simple, sera-t-il nécessaire de parler sans élégance et sans agrément? La simplicité admet-elle donc un discours « sans ordre, sans liaison, sans preuves solides et concluantes »? Certainement non; l'éloquence n'a jamais rien gâté, surtout si le prédicateur y joint une forte instruction et l'art de « persuader les hommes en les touchant ». Seulement Fénelon, aux yeux

de qui l'éloquence est compatible avec la prédication évangélique, se garde bien de bannir du sermon cet art qui « consiste à persuader la vérité et à en exciter l'amour dans le cœur des hommes ». De même il veut qu'au raisonnement viennent s'ajouter « des mouvements pathétiques, c'est-à-dire qui touchent et qui remuent les cœurs ». Mais si l'on n'entend par art que « cette invention de rendre un discours plus poli pour plaire aux auditeurs », alors il ne dispute pas sur les mots, et « j'avoue, dit-il, qu'il faut ôter l'art des sermons ». Et pourquoi ? « Parce que cette vanité est indigne de l'éloquence, à plus forte raison du ministère apostolique ». Tout l'art d'un S. Paul, toute sa prédication, sur quoi était-elle fondée, sinon sur un ministère dont toute la force venait d'en-haut. L'apôtre, en effet, parlait comme inspiré de Dieu, « sans avoir recours à nul moyen humain : ni philosophie, ni éloquence, ni politique, ni richesse, ni autorité ». Le prédicateur ordinaire, qui n'a point la vertu d'un S. Paul, peut néanmoins avoir la foi. Il doit prier, purifier son cœur, attendre tout du Ciel, s'armer du glaive de la parole de Dieu « et ne point compter sur la sienne ». Toutefois, parce qu'il est un simple prédicateur, il a besoin de se préparer et de se remplir de la doctrine des Ecritures pour former ses discours. Mais, ajoute excellemment Fénelon, « cette préparation ne doit jamais tendre à parler moins simplement que les apôtres ».

De même donc que la nécessité d'instruire, pour le prédicateur, ne va pas sans une science fort solide et sans un grand discernement de la portée

des esprits auxquels il s'adresse; ainsi, pour les mieux instruire, il lui faut user d'une extrême simplicité, non pas d'une simplicité nue, mais sévèrement ornée et accommodée à la prédication évangélique. Ne croyez donc pas non plus, avec l'un des interlocuteurs, que l'éloquence soit un art entièrement profane. Car il faut distinguer la vraie éloquence de « cette vaine pompe de paroles » qui est la fausse éloquence. Aussi le prédicateur ne sort-il pas de son rôle, s'il cherche néanmoins l'éloquence véritable, celle qui a pour objet de persuader les hommes, de leur plaire et de les toucher.

§ VI.

Mais quelle est cette éloquence véritable dont il s'agit dans les *Dialogues*? De quel fonds jaillit cette source où devra puiser le prédicateur qui ne veut être ni un déclamateur « amoureux de paroles », ni un orateur au sens profane de ce mot? Cette éloquence est celle de l'Écriture. C'est l'Écriture qui en est la source et le fondement. « Pour la sentir, rien n'est plus utile, dit Fénelon, que d'avoir le goût de la simplicité antique ». Puis, en homme qui a ce goût lui-même, il ajoute : « Surtout la lecture des anciens Grecs sert beaucoup à y réussir ». C'est, du reste, ce que Bossuet montre bien, dans son admirable langage. « Les mœurs antiques qu'Homère et Hésiode nous représentent, et les vestiges qu'ils gardent encore, avec beaucoup de grandeur, de l'ancienne simpli-

cité, ne servent pas peu à nous faire entendre les antiquités beaucoup plus reculées et la divine simplicité de l'Écriture » (1). Alors Fénelon, gagné lui-même par la magnificence du sujet, et tout plein de l'esprit des Écritures, publie cet hymne inimitable où il exalte la sublimité de Moïse, où il montre Isaïe qui peint la majesté de Dieu, le tendre Jérémie déplorant les maux de son peuple, ou Nahum voyant de loin en esprit tomber la superbe Ninive sous les efforts d'une armée innombrable ». Après quoi il conclut : « Tout se soutient dans l'Écriture, tout y garde le caractère qu'il doit avoir, l'histoire, le détail des lois, les descriptions, les endroits véhéments, les mystères, les discours de morale... ». Faut-il s'étonner si, après une telle peinture, l'interlocuteur à qui Fénelon dit : « Il faut lire ces choses pour les sentir », lui répond : « Il me tarde d'en faire l'essai ». Par là on comprend aisément que Fénelon, formé sur un aussi parfait modèle, et nourri des beautés de l'un et l'autre Testament, ne craigne pas de mêler à cette simplicité de style le sublime et le figuré que Jésus-Christ emploie en bien des endroits. Car ce Maître divin de la parole fut souvent aussi figuré que les prophètes dans ses prédications populaires. Sans doute il le fut divinement : « Toutes ces grandeurs, dit Fénelon, lui sont naturelles, il y est né ». Ainsi le prédicateur, s'il a pénétré toute l'éloquence des livres saints,

(1) *Disc. sur l'Hist. univers*, 1^{re} partie, 6^e époque.

pourra, même devant la foule assemblée « imiter ou plutôt emprunter cette éloquence ».

Bossuet qui, dans ses sermons (1), est si figuré, partage sur ce point le sentiment de Fénelon : « Le prédicateur évangélique, dit-il, est celui qui fait parler Jésus-Christ ; mais il ne lui fait pas tenir un langage d'homme ; il craint de donner un corps étranger à sa vérité éternelle. C'est pourquoi il puise tout dans les Ecritures ; il en emprunte même les termes sacrés, non seulement pour fortifier, mais pour embellir son discours » (2). Fénelon voudrait avec raison que les prédicateurs « expliquassent les principes et l'enchaînement de la doctrine des Livres saints, et non « des passages détachés ». Peu après il ajoute même : « Représentez-vous quelle autorité aurait un homme qui ne dirait rien de sa propre invention, et qui ne ferait que suivre et expliquer les paroles de Dieu même ». La Bruyère aussi demandait un homme qui, « avec un style nourri des Saintes Ecritures, expliquât au peuple la parole divine uniment et familièrement ». Voilà de quelle sorte ces grands esprits, raisonnant sur un même sujet et presque à la même époque, s'accordaient pour indiquer aux prédicateurs l'Écriture comme source d'éloquence évangélique, et pour les inviter à faire des sermons qui fussent « la religion même ».

(1) Cf. *Disc. sur l'Hist. univers*, 2^e partie, ch. I à X, édit. Jaquinet. Le barreau, sous Louis XIII, ne laissait pas que de suivre les routes ouvertes par la chaire et de se jeter dans les sens figurés et les interprétations allégoriques.

(2) *Sermon sur la parole de Dieu*, 1^{er} point. Edit. Lachat.

§ VII.

A la fin du xvii^e siècle, en effet, et comme si l'on eût pressenti l'avènement prochain de Massillon dans la chaire chrétienne, « on s'attachait trop aux peintures morales, et l'on n'expliquait pas assez les principes de la doctrine évangélique ». On s'appliquait alors à faire de belles images de certains désordres ; si bien que La Bruyère pouvait écrire en toute vérité : « Si je n'ai pas de pente à vouloir ressembler aux portraits de l'orateur, j'ai besoin du moins que quelque apôtre, avec un style plus chrétien, me dégoûte des vices dont on m'avait fait une peinture si agréable ». A dater de ce temps, on évita de plus en plus, et pour cause, non seulement de pénétrer dans l'âme des mystères, mais encore de les expliquer. On vit le prédicateur en chaire agiter des thèses, raisonner sur la philosophie, traiter des sujets de morale pure, sous le prétexte peut-être « qu'il y a des mystères qui s'expliquent mieux par une leçon d'école que par un discours oratoire » (1). Il était donc permis à Fénelon de mettre au-dessus de ces sermons, qui sont « des raisonnements de philosophes », ce qui fut si populaire à l'époque des Basile et des Chrysostome, c'est à savoir l'homélie ou même un catéchisme so-

(1) La Bruyère, *De la Chaire*, édit. Hémardinquer. Il dit ailleurs : « Les portraits finiront et feront place à la simple explication de l'Évangile jointe aux mouvements qui inspirent la conversion ».

lide. Mais cette époque était bien éloignée ; et, si Fénelon, dans ses *Dialogues*, puis dans ses *Entretiens*, essaya d'y revenir, les hommes d'alors s'en éloignaient davantage encore ; et afin d'être hors de la portée de ces grandes voix, si elles eussent pu se faire entendre, ils eussent passé plutôt en d'autres diocèses, où, comme dit La Bruyère, les prédicateurs faisaient autre chose « que de familières instructions ».

Pendant, alors comme aujourd'hui, il y avait de ces prédicateurs qui, prenant à la lettre ce que Fénelon appelle la simplicité apostolique (1), s'en tenaient pour tout talent à crier « et à parler souvent du diable et de l'enfer ». Assurément, rien n'est plus commode. Mais, si l'on entend faire de vives et profondes impressions sur la foule, si l'on veut rendre les instructions sensibles et populaires, que ne se livre-t-on à l'étude de l'Écriture, laquelle apprend admirablement ces choses ? Que n'y cherche-t-on des vérités distinctes et des impressions de crainte qui soient vraies et durables ? D'ailleurs, cette simplicité que l'on affecte, qu'est-elle au fond quelquefois sinon, comme dit Fénelon, « une ignorance et une grossièreté qui tente Dieu » ? Or, la Loi divine veut être dignement interprétée, et la droiture des intentions peut à peine excuser ces prédicateurs en qui certainement le cœur vaut mieux que la parole, mais dont le zèle mal en-

(1) V. sur la simplicité du style de l'Écriture, S. Augustin, *Confess.*, lib III, cap. v

tendu étourdit, faute de science, un auditoire, qu'il leur faudrait plutôt prêcher et surtout solidement instruire. De là, cette emphase et ce ton déclamatoire qui gâtent les meilleurs sentiments; ces gestes sans rapport avec les idées, et ces grands mots qui, semblables à des outres gonflées, crèvent et tombent faute d'être soutenus par le souffle des pensées. Mieux vaut donc, ou un pasteur qui, comme un père, parle à ses enfants avec tendresse, ce qui est le comble du génie apostolique, ou un prédicateur qui, consommé dans l'Écriture, fait à ses auditeurs un bon et solide catéchisme.

• Telle est la vertu de l'Écriture pour former un prédicateur digne de ce nom, que l'auteur des *Dialogues* ne juge pas nécessaire qu'un homme ait étudié fortement, pendant sa jeunesse, tout ce qu'il y a de plus utile dans la poésie et dans l'éloquence grecque et latine. Tout au plus ceux qui auront fait de pareilles études pourront-ils en tirer un grand fruit pour l'intelligence de l'Écriture; mais à la rigueur « on peut s'en passer ». Fénelon, dont on ne saurait soupçonner le langage à ce sujet, craignait-il que l'on ne perpétuât dans la chaire cet abus du latin et même du grec qu'y parlaient la plupart des prédicateurs, à l'époque précédente? S'il ne condamne point absolument la lecture des auteurs païens, du moins il en règle l'usage avec prudence; et, après lui, l'on n'osera plus, comme le dit La Bruyère, « parler latin et longtemps devant des femmes et des marguilliers ». Trouvera-t-on, en effet, dans les auteurs de la Grèce et de Rome une, éloquence qui

soit égale à celle des Ecritures? Et si elles ne suffisent pas à inspirer les prédicateurs, où ceux-ci iront-ils donc chercher l'inspiration? Qui donc, s'il est pauvre de son propre fonds, ne s'enrichira pas en puisant à ces sources sacrées? Puis, voyez tout le profit que peut retirer l'auditeur d'un sermon où se mêlent aux magnificences de la parole divine, les traits les plus beaux de la pensée humaine. Ainsi l'on n'a pas besoin, d'après Fénelon, de « chercher ailleurs ce qui peut former le goût et le jugement pour l'éloquence même ».

§ VIII.

Mais, indépendamment de l'autorité qui lui est propre, l'écriture a besoin, afin d'être mieux comprise, de s'appuyer sur l'interprétation doctrinale qu'en ont donnée, depuis les origines du Christianisme, ces maîtres de la science sacrée, les Pères de l'Eglise. S'il est permis peut-être de ne pas les suivre, quand ils se bornent à des sens pieux qui ne se fondent ni sur les mystères ni sur les figures prophétiques, ils obligent, au contraire, le prédicateur, quand ils « expliquent le sentiment de l'Eglise sur la doctrine de la foi, ou sur les principes des mœurs ». Alors ils font, comme l'on dit, pleine et entière autorité, soit même qu'ils posent simplement des règles de modération ou de conduite; car, sur tous ces points, selon le langage de Fénelon, « ce sont nos maîtres ». — « C'étaient, poursuit-il, des esprits très-élevés, de grandes âmes pleines de senti-

ments héroïques, des gens qui avaient une expérience merveilleuse des esprits et des mœurs des hommes, qui avaient acquis une grande autorité et une grande facilité de parler ». Ajoutez à tout cela leur politesse, qui s'accordait très-bien avec la simplicité évangélique, et concluez avec Fénelon que, « après l'Écriture, ce sont là les sources pures des bons sermons ».

Il convient de remarquer que Fénelon ne sacrifie pas à la prédication ce qu'on peut appeler le ministère des pasteurs. C'est qu'au fond, il a toujours en vue le missionnaire, c'est-à-dire un homme aussi riche de science que de vertu, et préparé de bonne heure à expliquer l'Évangile avec beaucoup de fruit et d'autorité. Si, par des instructions familières, par les conférences et par une certaine grâce insinuante, il opère de grands effets pour la religion, si la bouche parle en lui « selon l'abondance du cœur », qu'importe alors que les règles de la véritable éloquence demandent quelque chose de plus, quand le ministère évangélique ne permet pas de donner davantage ? Fénelon, il faut se le rappeler, ne conçoit guère un prédicateur qui ne serait point, comme tout pasteur doit l'être, appliqué au détail de sa charge, à l'administration des sacrements, à la direction des consciences, à la consolation des mourants et des affligés ; un prédicateur, en un mot, qui ne serait pas tout entier dévoué à la conquête des âmes. Or, cet homme qui doit être comme épris de toute bonne œuvre, et impatient de déraciner « l'ignorance et les scandales du champ de l'Église », aura-t-il bien le temps d'apprendre par

cœur des sermons fort étudiés ; et ne sera-t-il pas indigne de lui et de sa mission « qu'il passe sa vie dans son cabinet à arrondir des périodes , à retoucher des portraits , à inventer des divisions » , si même il ne se trouve réduit à redire toujours les mêmes sermons ? « Vraiment , ajoute avec ironie l'interlocuteur de Fénelon , c'est bien là le moyen de surprendre , d'étonner , d'attendrir , de saisir et de persuader les hommes ! Voilà une étrange manière de cacher l'art et de faire parler la nature » ! Tout cela est vrai ; mais , quand Fénelon insiste si vivement sur le rôle essentiel des prédicateurs , c'est qu'il n'ignorait pas le goût qui dominait alors , et combien les faux orateurs , même les déclamateurs , et surtout les *énumérateurs* avaient de crédit sur le commun des hommes. Ne savait-il pas que le vulgaire aime les phrases , et , comme le dit La Bruyère , « admire ce qu'il n'entend pas , se suppose instruit » , quand il n'est qu'ébloui ou même embrouillé par ce que le grand moraliste appelle « des énormes partitions » ? La Bruyère ne se rencontre-t-il pas avec l'auteur des *Dialogues* , lorsqu'il dit finement : « C'est avoir de l'esprit que de plaire au peuple dans un style fleuri , une morale enjouée , des figures répétées , des traits brillants et de vives descriptions » ! Fénelon convenait bien que « le genre fleuri a ses grâces » ; mais , enfin , ce que l'on exige du prédicateur , ce n'est pas l'étalage d'une vaine rhétorique , c'est une parole simple , forte , chrétienne , et qui soit digne , par sa gravité et sa douceur persuasive , de la divine simplicité de l'Évangile. Tous les efforts de l'éloquence hu-

maine ne sauraient égaler cette irrésistible puissance d'un cœur touché de ce qu'il dit, et qui, sans affectation et sans crainte, ose regarder comme le premier des devoirs d'expliquer à ses auditeurs la vérité dans toute son étendue. « Quoi! ajoute Fénelon, le dispensateur des mystères de Dieu sera-t-il un déclamateur oisif, jaloux de sa réputation et amoureux d'une vaine pompe »? Cependant, c'était une méthode dans laquelle « beaucoup de gens de mérite et même de piété, déférant à la coutume », s'étaient engagés de bonne foi, sous les yeux même de Fénelon. Les prédicateurs étaient rares qui se contentaient, à l'exemple de S. Augustin, « de préparer les choses dans leur esprit, sans mettre dans leur mémoire toutes les paroles de leurs sermons ». Pour le missionnaire, cet idéal de Fénelon, il n'existait guère que sous le nom de pasteur ou plutôt d'apôtre « qui fait des conversions ».

§ IX.

Ainsi, d'après l'auteur des *Dialogues*, « la véritable manière de prouver la religion, c'est de la bien expliquer ». Où n'irait, peut-on dire, avec une pareille méthode, un sérieux esprit dont le zèle animerait la parole, et qui serait, avant tout, jaloux de gagner à Dieu les âmes qui ne savent pas son Evangile? Serait-il incapable de toucher même ceux de ses frères qui, quoique séparés de sa communion, « ne sont point opiniâtres »? Au moins, à l'aide de cette science et de ce fonds qu'il

aurait acquis, pourrait-il prémunir les fidèles contre les objections de l'impiété ou de l'hérésie ; les mettre en état de « rendre raison de leur foi », et donner ainsi « une haute idée de la religion ». Oui, la religion veut être expliquée assidûment et de suite au peuple, et cela par un développement lumineux et sensible ; car, ainsi que le remarque avec profondeur Fénelon, « il n'y a ni art ni science dans le monde que les maîtres n'enseignent de suite par principes et avec méthode ». D'où il va jusqu'à dire : « Il n'y a que la religion qu'on n'enseigne point de cette manière aux fidèles ».

La religion constitue donc un enseignement. Mais, pour que cet enseignement soit profitable aux fidèles, il faut que la méthode y préside et que le prédicateur parte des éléments et s'élève « jusqu'aux plus hauts mystères ». Par là sont exclus d'un enseignement solide « ces sermons vagues », qui forment le plus souvent la seule instruction d'un grand nombre, si l'on y ajoute un catéchisme sec, « qu'ils apprennent par cœur sans en comprendre le sens ». Or, du temps de Fénelon comme aujourd'hui, ces sermons vagues et détachés portaient ordinairement sur la morale et plaisaient davantage aux prédicateurs et à l'auditoire. Seulement, ils instruisaient peu ; et, s'ils ne nous instruisent, de quelle utilité pourraient être des sermons qui, sans cela, risqueront de devenir un spectacle ou un pur divertissement ? Cette manière d'apprendre la religion aux hommes est donc à la fois insuffisante et sans fruit ; et là dessus, il est nécessaire d'en revenir aux pratiques

primitives. Que faisait-on autrefois ? « On commençait, dit Fénelon, par des instructions données de vive voix ; après quoi, les pasteurs enseignaient de suite l'Évangile par des homélies. Cela faisait des chrétiens très-instruits de toute la parole de Dieu ». Reste le mystère, c'est-à-dire la partie la plus délicate et la plus négligée de l'enseignement évangélique. Or, « pour descendre jusqu'à l'âme du mystère », c'est peu d'être un zélé missionnaire, il faut encore s'y être préparé avec soin par de longues et pénibles études. Puis, il faut, afin de remplir l'objet de la prédication, rendre accessible à tous et familier un genre de sermons dont c'est le propre d'être étudiés, suivis et méthodiques. Voilà ce que ne peuvent faire ni les prêtres qui n'ont pas le don de la parole, ni surtout de jeunes prêtres sans expérience et dont l'esprit, si brillant qu'il soit, n'a rien encore approfondi. Un tel genre de sermon ne peut donc convenir qu'aux bons théologiens, à ceux des pasteurs qui sont consommés dans la science des Écritures et des Pères, comme aussi à ceux que Fénelon appelle « des gens fixes », c'est-à-dire aux curés desservants de nos paroisses. Sinon, qu'arrivera-t-il ? « On ne donnera au peuple qu'une instruction superficielle » ; on ne produira pas dès lors tout le bien souhaitable. On aimera mieux s'en tenir aux sermons de morale, auxquels on court de préférence, et qui, d'ordinaire, coûtent moins d'efforts, exigent moins d'études, et favorisent l'essor du talent mieux que ne le font les discours sur les mystères. Ne faudrait-il pas, au contraire, employer aujourd'hui, pour l'instruction des chré-

tiens, cette méthode de quelques Pères, laquelle consistait à catéchiser d'abord, ensuite à enseigner « les païens qui se convertissaient », et à leur faire connaître les mœurs de la philosophie chrétienne. Car, enfin, c'est à nous rendre meilleurs, c'est à concilier notre conduite avec nos maximes, que doit travailler un bon prédicateur. Le sermon ne sera jamais un amusement, mais bien une leçon, leçon grave et sévère, souvent répétée, toujours nourrie de la substance des Ecritures et du suc fortifiant de la doctrine. Ce n'est point en confondant l'esprit du monde avec l'esprit de l'Eglise, mais en les séparant, que l'on formera de vrais chrétiens. Non qu'il faille nous faire mourir tout entiers au monde; seulement, par un discours solidement enchaîné, par une suite d'instructions où se mêle avec la science un certain agrément, il importe aux prédicateurs de nous détacher de toutes ces sortes d'esprits, l'esprit du monde, celui de l'ambition, de la vengeance, que nous portons dans nos cœurs et qui sont autant d'ennemis de notre perfectionnement moral.

§ X.

Faut-il, pour instruire utilement les chrétiens de nos jours, faire ce que Fénelon appelle « une cérémonie », c'est-à-dire de longs sermons? Faut-il que le prédicateur, en sortant de chaire, soit « tout en eau, hors d'haleine et incapable d'agir le reste du jour »? L'auteur des *Dialogues*, qui regarde sans cesse le passé, voudrait, au con-

traire, que le prédicateur, quel qu'il fût, fit ses sermons de manière qu'ils ne lui fussent point pénibles, et qu'ainsi il pût prêcher souvent. Fénelon, sans doute, entend par là ces prônes, ces courts entretiens des dimanches, que nos prêtres d'ordinaire réduisent à une simple lecture de l'Évangile, et qui demandent, néanmoins, une solide préparation (1). D'ailleurs, c'est au milieu de la messe, quand le peuple est le moins fatigué, le moins distrait par les préoccupations du travail, qu'un prédicateur a le plus de chance d'être écouté. Au moins, sont-ce là des occasions admirables d'exercer le ministère de la parole et d'ensemencer le champ de la prédication chrétienne. Ces occasions, on ne les fait pas naître à son gré, pas même en appelant aux vêpres un auditoire à qui l'on offrira un sermon d'apparat, grâce auquel on emportera peut-être le renom de brillant orateur, trop rarement celui de bon missionnaire. Mais conçoit-on bien tout l'effet que peut produire sur ses ouailles le pasteur, le curé de la paroisse, qui les tient là, le dimanche, toutes chargées du poids de leurs fautes, et disposées, par le loisir même dont elles jouissent en ce jour, à percevoir les fruits d'un enseignement grave et court; à se laisser toucher par l'aiguillon de la pénitence ou, du moins, à se laisser pénétrer par l'onction d'un cœur qui parle au cœur, et excite en lui le désir de la conversion?

(1) C'est ainsi que Fénelon prêchait lui-même et faisait prêcher à la maison de Saint Louis (V. M^{me} de Maintenon, *Correspondance*).

Qui agira plus efficacement sur cette assemblée que l'homme qui la connaît le mieux et qui, pour ainsi dire, l'observe toute la semaine? Sera-t-elle mieux persuadée par ce prédicateur étranger dont le discours, peut-être plus soigné, plus élégant, plus profond même, n'aura pourtant pas cette tendresse, cet abandon, cette familiarité qui, comme une huile délicieuse, s'étend jusqu'aux replis secrets du cœur, le préparant de plus en plus à recevoir les dons de la repentance? N'avons-nous pas, rarement il est vrai, entendu au fond de nos campagnes, en quelque canton reculé, une de ces voix modestes, mais respectées, un de ces curés pleins de bon sens et de lumières pratiques, auxquels l'Évangile du jour fournissait un motif excellent d'appliquer à ses auditeurs de vives paroles et surtout de sensibles vérités? Cela était court, d'accord, mais cela était touchant, direct et persuasif. Il y avait en cette homélie la sobre peinture, comme aussi le portrait, où plus d'un auditeur pouvait bien se reconnaître ou du moins reconnaître son voisin. Un tel entretien, préparé ou fait d'abondance, valait à nos yeux tous les sermons du monde, à en juger par l'impression qu'il produisait sur nous, étrangers à la paroisse, et toutefois capables, comme chrétiens, d'en profiter nous-mêmes.

§ XI.

Telle n'est pas sans doute l'idée que l'on se forme aujourd'hui du sermon. On ne le comprend

guère, bien mieux, on ne le goûte guère, ni si court ni si simple. S'il ne dure au moins une heure, s'il n'épuise toutes les parties du sujet, on le juge incomplet. Ou bien encore l'on s'en prend à l'orateur, qui, s'il a du talent, nous prive d'un plaisir, et, s'il est médiocre, nous semble, hélas ! l'avoir abondamment prouvé. Pourtant, cette idée du sermon, avec sa brièveté éloquente, est « celle de l'antiquité ». Elle devrait être la nôtre. Fénelon lui-même en témoigne. « Plus j'entre dans le détail, dit-il, plus je trouve que cette ancienne forme des sermons était la plus parfaite ». Elle avait, pour lui donner crédit, des hommes saints, « très-éclairés sur le fond de la religion et sur la manière de persuader les hommes ». Aujourd'hui peut-être on se figure que cette forme extrêmement simple du sermon ne convient qu'aux méchants prédicateurs, et cela, parce qu'eux seuls, croit-on, ont le don de cette simplicité qui, en réalité, n'appartient qu'au petit nombre; tandis qu'on réserve aux orateurs, ou soi-disant tels, ce qu'ils ne pratiquent que trop bien, c'est à savoir le *sermon-discours*, le sermon à effet, celui que l'on admire, que l'on discute et qui, toutefois, ne convertit point. Mieux vaudrait certainement laisser aux déclamateurs, qui en feraient leur proie, ces longs et fatigants sermons où l'on attend jusqu'à la fin d'être touché, et où l'ennui décidément domine presque toujours l'empire de la grâce. Les bons prédicateurs, les vrais pasteurs des âmes, ceux que dévore le zèle, prendraient pour eux le prône, les instructions. Puis, dans les grands jours, étendant leur action, ils porte-

raient au-delà du petit cercle accoutumé l'effet de la parole divine, en lui donnant quelquefois les agréments et la noble parure de l'éloquence évangélique. Ce serait toujours le même accent, la même action, la même tendresse ; seulement, en vue de la solennité, le pasteur élèverait la voix, soignerait son geste, et, puisqu'il le faut, travaillerait, sans qu'il y parût trop, et son style et les divisions de son discours. On en reviendrait ainsi à l'ancienne idée, à celle de l'interlocuteur de Fénelon ; et, l'expérience faite, on trouverait que l'auteur des *Dialogues* a raison de dire : « Il ne faut pas imaginer qu'on ait pu, dans la suite, trouver rien de meilleur ». Rien, en effet, ne rendrait plus efficace et plus intéressante la prédication qui, aujourd'hui comme naguère, devient l'œuvre de quelques-uns, quand elle devrait être l'œuvre de tous les pasteurs, quel que fût leur talent. Car, le cœur aidant et la vocation, aucun d'eux ne peut manquer de se faire écouter, de produire une impression salutaire, de persuader enfin ses ouailles, ce qui est le grand point du ministère évangélique.

§ XII.

Nous touchons presque à la fin des *Dialogues sur l'éloquence*, lorsque l'un des interlocuteurs, pour conclure, se prend à dire : « Vous élevez bien haut l'éloquence et les sermons des Pères ». — « Je ne crois pas en dire trop », répond Fénelon. Et il va soutenir, contre son adversaire, qu'il

n'y a pas d'orateur chrétien ni de discours vraiment utile sans la connaissance non-seulement de l'Écriture, ce qu'il a déjà dit, mais des Pères de l'Église. Certes, il ne défendra pas, dans ces admirables docteurs, ce qui ne saurait l'être. Il n'hésitera pas non plus à faire de leurs ouvrages, déjà remplis de la substance des deux Testaments, le fondement même de la prédication. En élevant bien haut leur éloquence apostolique, il continuera la longue tradition des maîtres de la chaire et donnera ainsi raison à celui que, de son vivant même, La Bruyère appelait un *Père de l'Église*. Bossuet, en effet, dans son livre de la *Défense de la tradition et des Pères*, écrivait : « Quiconque veut devenir un habile théologien et un solide interprète, qu'il lise et relise les Pères... Que s'il s'ennuie de trouver des choses qui, pour être moins accommodées à nos coutumes et à nos connaissances, peuvent surprendre, qu'il se souvienne que, dans le temps des Pères, elles ont eu leur effet, et qu'elles produisent encore un fruit infini dans ceux qui les étudient... ». On sait que ses préférences portèrent Bossuet du côté de S. Augustin, qu'il mettait au-dessus même de S. Chrysostome (1). Aux yeux de Fénelon, l'évêque d'Hippone est aussi le modèle qu'il préfère. On peut croire qu'il reçut de ce Père, avec les théories platoniciennes, les traditions de cette belle doctrine. D'un autre côté, n'est-ce pas à la lu-

(1) Sur ce point, voir M. Nourrisson (*Journal gén. de l'Instr. pub.* du 29 mars 1862)

mière des sermons de S. Augustin que Fénelon cherche cet idéal de prédicateur simple et populaire, qu'il voudrait former pour le bien et l'instruction des hommes? Aussi, lorsque l'un des interlocuteurs, estimant que Fénelon passe aux Pères ce qu'il ne pardonne pas aux orateurs profanes, le somme de s'accorder avec lui-même et de développer toute son idée, l'auteur des *Dialogues* distingue tout de suite, dans Tertullien et dans les Pères, les sentiments et le style, les pensées et le tour que prennent chez eux ces pensées, le fond enfin de la diction. Car c'est par la grandeur des sentiments, par les principes, par la discipline, que les Pères sont inimitables. Il n'en est pas de même de leur style — et l'on ne parle ici que de Tertullien et de S. Cyprien — que Fénelon n'a garde de défendre et qui est la partie faible de leurs ouvrages. Tertullien, en effet, « a beaucoup de pensées faibles et obscures, beaucoup de métaphores dures et entortillées ». Quant à S. Cyprien, « son style et sa diction sentent l'enflure de son temps et la dureté africaine ». Mais s'ensuit-il que l'un et l'autre n'aient beaucoup d'éloquence et de force? S. Augustin, on le sait, admirait la lettre de S. Cyprien à Donat, quoique trop ornée, parce que, en général, « cette épître est très-sérieuse, très-vive et très-propre à donner une haute idée du Christianisme à un païen qu'on veut convertir ».

Dans ses jugements sur les Pères, Fénelon, qui les connaît mieux que personne, hormis Bossuet, fait preuve, il faut l'avouer, d'une grande justice. S'il les défend, c'est contre certaines per-

sonnes qui les condamnent sur quelques défauts , et « sans avoir égard au goût dépravé du temps où les Pères ont vécu ». Ces personnes oublieraient trop que ce temps était déjà bien loin de ceux de Périclès et d'Auguste; que les Pères avaient eu pour maîtres les mauvais rhéteurs, et pour ennemis les préjugés de leur époque, préjugés auxquels les sages même, selon la remarque de Fénelon, ne résistent presque jamais; qu'ainsi l'on ne tenait plus en honneur le langage simple et naturel, mais bien la déclamation, l'enflure et le faux éclat. Mais, peut-on dire, est-ce que les païens eux-mêmes n'ont pas subi l'empire de la décadence littéraire? Personne n'ignore qu'après Cicéron, d'une part, Horace et Virgile, de l'autre, le style faiblit ainsi que la poésie. Ainsi Juvénal a moins de délicatesse, Lucain moins de simplicité et de force vraie que ses devanciers. Sénèque le tragique est enflé; Sénèque le philosophe est subtil et raffiné. « Rome tombait, dit Fénelon; les études d'Athènes même étaient déchues, quand S. Basile et S. Grégoire de Nazianze y allèrent ». On ne saurait donc raisonnablement imputer aux orateurs chrétiens un mal qui frappe, un certain jour, les orateurs profanes. Alors il importe de mettre, si l'on veut, quelques défauts des Pères au compte de la mode et d'examiner avant tout leurs écrits, en ayant égard aux grandes qualités qui les distinguent. Car, s'ils pèchent par la forme, s'ils parlent trop souvent la langue de leurs auditeurs; si celui-ci est gâté par le voisinage des déclamateurs, celui-là par les préventions d'un siècle barbare, tous cependant, depuis Tertullien jus-

qu'à S. Bernard , demeurent éloquentes. On trouve en chacun d'eux de la véhémence , de l'élevation , du tour , de la tendresse , « un jugement exquis , des manières nobles , une morale sensible et aimable ». S. Augustin , par exemple , sera pour nous ce qu'il fut pour Bossuet , « ce maître si intelligent , cet aigle des Pères , ce docteur des docteurs ». A l'évêque d'Hippone , nous voudrions , comme Bossuet , joindre S. Chrysostome. L'un élève l'esprit aux grandes et subtiles considérations , et l'autre le ramène et le proportionne à la capacité du peuple. Le premier ferait peut-être , au jugement de Bossuet , « s'il était seul , une manière de dire un peu trop abstraite , et l'autre trop simple et trop populaire ». Fénelon , parlant de S. Augustin , va plus loin encore que Bossuet. « Nous l'avons vu , dit-il , descendre jusqu'aux dernières grossièretés de la populace pour la redresser ».

§ XIII.

Mais il faut insister sur la sentence que porte Fénelon touchant S. Augustin , parce qu'elle paraîtra plus propre à démontrer que ce Père est bien celui auquel l'auteur des *Dialogues* emprunte , pour la rendre plus sensible , la véritable idée et comme le premier modèle du prédicateur.

Fénelon vient de dire , en parlant de S. Cyprien : « Dans les endroits où il s'anime fortement , il laisse là tous les jeux d'esprit , il prend un tour véhément et sublime ». Et l'interlocuteur répli-

que aussitôt : « Mais S. Augustin , dont vous parlez , n'est-ce pas l'écrivain du monde le plus accoutumé à *se jouer des paroles* ? Le défendrez-vous aussi » ? Non , car l'évêque d'Hippone ne saurait se défendre de « se jouer des paroles », de donner dans les jeux d'esprit ; aussi Fénelon passe-t-il aisément condamnation là-dessus. D'ailleurs , il est assez riche de son bien sans avoir besoin d'emprunter, en vue de sa défense, les excuses de la faiblesse et de la médiocrité. Si donc, il se joue des paroles, c'est que, de son temps, tout, et même son esprit vif et subtil, l'entraînait sur cette pente. De plus , comme l'avoue finement Fénelon , « cela montre que S. Augustin n'a pas été un orateur parfait ». Il ajoute non moins finement : « Mais cela n'empêche pas qu'avec ce défaut, il n'ait encore un grand talent pour la persuasion ». La persuasion, voilà bien ce par quoi S. Augustin devait plaire à Fénelon ; ce par quoi il excelle et triomphe de toutes les critiques et de tous les détracteurs d'une éloquence simple, familière et naturelle. Un peu plus, et l'on a cet idéal que Fénelon poursuit avec tant d'ardeur, et qui est déjà si semblable à l'auteur des rares sermons qui portent le nom de l'archevêque de Cambrai. Que dit , en effet, celui-ci de S. Augustin, du grand orateur populaire ? « C'est un homme qui raisonne avec une force singulière, qui est plein d'idées nobles, qui connaît le fond du cœur de l'homme, qui est poli et attentif à garder dans tous ses discours la plus étroite bienséance , qui s'exprime enfin presque toujours d'une manière tendre , affectueuse et insinuante ». Est-ce

bien la peine de dire et de redire , après cela , que S. Augustin , comme s'il s'agissait de quelque rhéteur , se *joue des paroles et se livre aux jeux du bel esprit* ? Et , s'il a ce défaut , un tel homme ne mérite-t-il pas qu'on le lui passe en faveur de sa divine et rare éloquence ? Vraiment l'autre interlocuteur est bien plus juste et bien plus éclairé , qui dit : « Il est vrai que je n'ai jamais trouvé qu'en lui seul une chose que je vais vous dire : c'est qu'il est touchant , lors même qu'il fait des pointes ».

Etre touchant , c'est là l'essentiel aux yeux de Fénelon . Pour lui , le meilleur discours est celui qui est tendre et propre à attendrir les auditeurs . Or , S. Augustin , malgré le goût qu'il a pour le *bel esprit* et pour les *pointes* , sait néanmoins corriger ce travers par la naïveté des mouvements , si chère à Fénelon ; en un mot , par le pathétique . Et d'où naît ce pathétique , sinon de l'amour de Dieu , dont l'auteur des *Dialogues* fit lui-même le principe de sa prédication , que S. Augustin sentait si vivement et qu'il savait si bien exprimer au dehors ? Ainsi , la tendresse , l'amour (1) , qui n'est pas toute l'éloquence , en fait pourtant une partie , et peut-être la plus rare , parce que , si les règles sont nécessaires pour la soutenir et la faire valoir , elle domine , à défaut

(1) C'est dans ce sens qu'Ozanam a pu dire : « La prédication ne sort pas de la prose ; et la prose , si éloquente qu'elle devienne , n'est après tout que le langage de la raison... Mais l'*amour* ne se contente pas si facilement ; il faut qu'il reproduise les beautés dont il est touché dans un langage qui émeuve et qui ravisse ».

des règles mêmes, et produit encore une forte impression sur les esprits (1).

Est-ce à dire que l'évêque d'Hippone ait ignoré les règles ? Non certes, et nous voyons, dit Fénelon, que S. Augustin connaissait bien le fond des véritables règles ». Seulement, il ne voulait pas qu'un discours parût trop beau. Il faut, selon ce Père, que le discours soit simple, pour être persuasif; que, de plus, il soit naturel; qu'enfin, l'art y soit caché, car, sans cela, l'auditeur, tout de suite, est mis en défiance et, avec S. Augustin, il applique à un tel discours ces paroles si connues : *Qui sophisticè loquitur, odibilis est*. En outre, S. Augustin, formé à l'école des grands orateurs, ne dédaigne aucun détail de l'art oratoire. Bien qu'il s'adresse à des auditeurs grossiers (2), il sait le prix des mots et des choses, mêle heureusement les divers styles; et aux moyens de faire toujours croître le discours, il ajoute une simplicité qui, sans rien ôter à la grandeur des vérités, les rend plus accessibles à tous, et, en quelque sorte, surprenantes et palpables pour les moins exercés.

(1) C'est ce que Bossuet appelle « persuader contre les règles ».

(2) « Sur le rivage d'Hippone, aux murs d'Arles ou d'Alexandrie, les Pères s'adressaient à des foules grossières, mais ils savaient descendre jusqu'à elles sans s'abaisser à leur niveau. Leur parole unissait sans effort la paternelle simplicité du pasteur et la noble réserve du Pontife, la vivacité familière de l'orateur et la sainte tristesse du chrétien ».

§ XIV.

Telle est, en raccourci, la théorie de S. Augustin sur l'éloquence. Pour la pratique, l'évêque d'Hippone met tout l'art de persuader dans l'émotion. Selon le vrai but de la rhétorique, il cherche à émouvoir les passions, comptant pour rien le plaisir et l'admiration de l'auditeur. Devant le peuple d'Hippone, qu'il veut corriger de l'abus des festins trop libres, il prend en main le livre des Ecritures; il prie ses auditeurs d'avoir pitié de celui qui leur parle avec tant d'affection, et de se souvenir du vénérable vieillard Valère, qui l'avait chargé par tendresse pour eux de leur annoncer la vérité. « Ce ne fut point, dit-il, en pleurant sur eux que je les fis pleurer; mais, pendant que je parlais, leurs larmes (1) prévinrent les miennes ». Au peuple de Césarée, il tient le même langage et enlève les cœurs: « J'espérai, quand je les vis pleurer; les acclamations montraient que je les avais instruits, mais leurs larmes marquaient qu'ils étaient changés ». Telle est la règle de la véritable éloquence, celle qu'a suivie Démosthènes, c'est-à-dire le « bon sens qui parle, sans autre ornement que sa force », celle enfin que doit avoir, s'il a souci d'instruire et de toucher, le ministre de l'Évangile. L'exemple de

(1) Les larmes, que S. Augustin appelle le « sang du cœur »

(Sermo 99)

S. Augustin est donc , d'après Fénelon , celui qu'il faut imiter, parce qu'il vient d'un orateur qui unit à l'art de s'insinuer dans les esprits le talent d'é-mouvoir les passions et de *changer* les cœurs.

S. Augustin , malgré les défauts de sa diction , est bien près de remplir l'idée que Fénelon a conçue du véritable orateur. S'il n'est point parfait, il touche néanmoins à la perfection, en ce genre de sermon où il est essentiel de persuader. Il donne à la parole une invincible efficacité , et cela indépendamment des moyens par lesquels, d'ordinaire, agit l'orateur, lequel peut plaire encore s'il s'exprime avec élégance et pureté. L'évêque d'Hippone ne rejette donc pas les règles communes de l'éloquence ; mais, comme il a des vues plus hautes , il porte , par des voies qui lui sont particulières, l'émotion dans les cœurs, la conviction dans les esprits. Il est moins grand par la langue et par le style que par l'usage qu'il fait de la parole. Qu'importe que cette parole soit moins ornée, polie, régulière, si, avec les seuls agréments qu'elle comporte, elle entraîne, grâce à un puissant naturel, l'auditeur subjugué et auquel convient surtout un langage approprié à ses aptitudes ? La victoire est complète, dès qu'en nous la passion désarmée se rend à la raison émue du prédicateur. Or, c'est par là que S. Augustin agit si vivement sur les âmes. Il fut éloquent sans prétention à l'être , et, digne émule des plus grands orateurs , il osa, en se conformant au goût de son époque, étendre les bornes de l'art oratoire par des hardiesses que la plus belle rhétorique ne saurait indiquer. Il réalisa, encore une fois, le

triomphe de l'éloquence naturelle, en un siècle et devant un auditoire qui estimaient plutôt, dans le prédicateur, le don des larmes que le prestige d'une savante et forte dialectique. C'est ainsi qu'il demeure à nos yeux et qu'il parut à Fénelon le maître excellent de l'éloquence tout à la fois simple et grande, familière et touchante, noble et populaire. Pour l'auteur des *Dialogues*, S. Augustin est le Cicéron de l'éloquence chrétienne, sinon par l'harmonie et la beauté de la diction, au moins par la variété et la richesse inventive de ses moyens oratoires. Il voit en lui le précurseur et le modèle de tous ces missionnaires, de tous ces apôtres du Christianisme qui, depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à nos jours, ont fait *fleurir* les déserts mêmes, propagé par la persuasion la foi chez les sauvages, enseigné aux nations barbares un culte nouveau et les vérités qu'elles n'avaient pas soupçonnées. De la sorte, Fénelon est bien le disciple de l'évêque d'Hippone, celui dont il s'inspire, qu'il s'efforce d'imiter, et, pour ainsi dire, de reproduire fidèlement en plein xvii^e siècle. Et tel est l'ascendant du génie que, ce n'est pas seulement Fénelon qui prend S. Augustin pour maître et pour guide, c'est encore Bossuet, le dernier des Pères qui, cherchant un idéal dans l'antiquité chrétienne, n'en trouve pas de plus voisin de la perfection que l'aiglé incomparable de l'Eglise latine. Toutefois, tandis que Bossuet estime en S. Augustin le plus illustre des docteurs, Fénelon admire en lui le premier et le plus accompli des missionnaires.

§ XV.

C'est, en effet, le missionnaire que l'on retrouve partout dans les sermons de l'évêque d'Hippone. Voici, par exemple, un de ces sermons où éclate cette puissance d'action, cette douce familiarité, ces grâces touchantes que Fénelon prisait tant chez S. Augustin et qu'il tient pour nécessaires dans un prédicateur. S. Augustin s'adresse à ses fidèles d'Hippone. Pour adoucir les regrets que l'homme éprouve et qu'ils ressentent eux-mêmes à la mort de ceux qui nous sont chers, il leur fait cette ingénieuse et frappante leçon :

« Une personne que vous aimez a cessé de vivre, vous n'entendez plus sa voix ; elle ne se mêle plus aux joies des vivants, et vous, vous pleurez. Pleurez-vous aussi sur la semence, quand vous l'avez jetée dans la terre ? Si un homme, ne sachant rien de ce qui doit arriver quand on confie le grain à la terre, allait se lamenter sur la perte de ce grain ; s'il gémissait en songeant que ce beau blé est enfoui, et s'il attachait des yeux pleins de larmes sur les sillons qui le cachent ; vous, plus éclairés que lui, n'auriez-vous pas pitié de son ignorance ? Ne lui diriez-vous pas : Plus d'inquiétudes ; ce que vous avez enseveli n'est plus dans le grenier, n'est plus entre vos mains ; mais encore quelques jours, et ce champ que vous trouvez si aride sera couvert d'une abondante moisson ; et vous serez tout joyeux de la voir,

comme nous qui, sachant ce qui va arriver, sommes tout joyeux dans cette espérance.

» Mais les moissons se voient chaque année, tandis que celle du genre humain n'aura lieu qu'une fois, et encore à la fin des siècles; nous ne pouvons donc pas vous la montrer, etc...» (1).

Un autre jour, il parle de Dieu, et son éloquence touche au sublime : « Que les cieus louent le Verbe; que les voûtes des cieus le louent; que les puissances de l'air le louent; que les grands luminaires du firmament et les astres redisent sa gloire; que la terre le loue aussi comme elle pourra; que si elle ne sait le célébrer dignement, qu'au moins elle ne soit pas ingrate. Expliquez et comprenez Celui qui, dans sa puissance, atteint d'une extrémité à l'autre, et qui ordonne tout dans sa bonté. Comment se lève-t-il pour courir cette immense carrière dans laquelle il part du plus haut des cieus et veut remonter au plus haut des cieus? S'il atteint partout, d'où a-t-il pu sortir? S'il atteint partout, où a-t-il pu aller? Quels espaces ne le possèdent dans sa toute puissance? ne le contiennent dans son immensité, ne le sentent dans son action? Vous voyez tout ce que j'ai dit, et ce n'est rien » (2).

Prêche-t-il sur la cupidité, ce vice si justement poursuivi par tous nos sermonnaires, S. Augustin a des passages d'une saisissante vérité: « A vare, s'écrie-t-il, pourquoi aspirez-vous à posséder le

(1) *Sermo* 361.

(2) *Sermo* 377.

ciel et la terre ? Celui qui les a faits n'est-il pas plus digne de notre amour ? L'homme passe comme une ombre , et c'est bien en vain qu'il se tourmente : quelle vanité ! Il thésaurise , et ne sait pas pour qui . Il vous semble , avarès , que je déraisonne en parlant ainsi . Pour vous , gens de conseil et de prudence , vous cherchez chaque jour de nouveaux moyens d'amasser . Négoce , agriculture , éloquence peut-être , jurisprudence , guerre , que sais-je ? N'y ajoutez-vous pas l'usure ? Mais pour qui amassez-vous ces trésors ? — Pour mes enfants , direz-vous (1) ; mais cette parole paternelle est une triste excuse : vous qui devez passer , vous amassez pour ceux qui doivent passer aussi , et c'est en passant que vous amassez pour ceux qui passent . La terre est un lieu peu sûr pour vos richesses , car vous n'y resterez pas longtemps . L'avare se soucie peu de thésauriser dans le ciel ; il répond qu'il regarde comme perdu ce qu'il ne voit pas . — Mais , réplique S. Augustin , n'avez-vous pas caché ces trésors ? Vous ne les portez pas avec vous , et , pendant que vous êtes ici , savez-vous s'ils ne vous sont pas enlevés ? Il me semble qu'à cette parole je vois le cœur de tous les avarès frémir »... (2).

On pourrait multiplier ces exemples . Il vaut mieux dire que l'évêque d'Hippone , dans la plupart de ses sermons , se borne à commenter l'E-

(1) « Ce que je veux , dit S. Paul , ce ne sont pas vos biens , c'est vous-mêmes . Ce ne sont pas les enfants qui thésaurisent pour leurs parents , ce sont les parents qui thésaurisent pour les enfants » .

(2) Psalm. 32 , 38 , 39 .

vangile. Le plus souvent, d'un mot vif et attachant, il résume les sentiments qu'a dû faire naître, dans le cœur des fidèles, la lecture qu'ils viennent d'entendre. Il use pour cela d'un procédé très-simple, d'une forme de langage extrêmement familière. « Vous venez d'entendre, dit-il à ses auditeurs, la parole de Jésus-Christ... » — ou bien : « Les paroles du Seigneur nous donnent suffisamment à connaître que... » — Ou bien encore : « La lecture de l'Evangile que nous venons de lire nous suggère... ». — Une autre fois, il dira d'un ton plus familier : « Ecoutez le sens de l'Evangile que le Seigneur nous a donné... ». Enfin, et presque toujours il emploie cette manière de parler : « Avertis par le Seigneur dans son saint Evangile, nous allons faire un sermon sur la *rémission des péchés*. Vous avez vu, etc... ». Considérez par exemple, dans le sermon CX, comme S. Augustin attaque vivement le sujet de son discours : « *De arbore ficulnea quæ triennium habebat, et fructum non habebat, quod Dominus donaverit audite. Arbor ficulnea genus humanum est. Triennium autem hæc sunt tempora, etc...* ».

Telle est cette manière de prêcher, et qui plus est, de prêcher avec fruit, que S. Augustin a rendue populaire par ses nombreux sermons, et que Fénelon, dans ses *Dialogues* et aussi par son exemple, essayait de représenter aux prédicateurs du xvii^e siècle.

§ XVI.

Certes, ce n'est pas en grammairien (1) qu'il faut juger la langue et le style de l'évêque d'Hippone, ou même de S. Jérôme, qui pourtant, au témoignage de Fénelon, « a des expressions mâles et grandes ». Cicéron ne reconnaîtrait pas toujours, en ces éloquents apologistes, les grâces étudiées et l'abondance toute grecque de sa diction. Que nous sommes loin de la perfection du siècle où vécut le grand orateur ! Les Pères, en effet, ne rencontrent l'élégance et la pureté des modèles classiques que par accident. Le plus souvent chez eux le fond emporte la forme. Entraîné alors par le mouvement impétueux de leur pensée, le latin subit une sorte de violence ; et, s'il paraît moins grave et moins solennel, il a peut-être plus de physionomie. C'est le latin des rhéteurs devenu éloquent. Combien il diffère en cela de ce langage arrondi et périodique que parlèrent plus tard les érudits de la Renaissance ! Cependant, tel qu'il est avec les Pères, il porte, grâce aux idées chrétiennes, un caractère incontestable de nouveauté. On ne le lit point pour en admirer le nombre et l'harmonie. On cherche ce qu'il y a au fond, c'est-à-dire cet enthousiasme de la foi naissante, ce pathétique inspiré par le zèle et

(1) « J'aime mieux, disait S. Augustin, que les grammairiens me reprennent que de n'être pas compris des peuples ».

la charité, et ces procédés oratoires qu'une raison sublime a su inventer pour se faire écouter. Qu'importe dès lors que le goût d'un autre âge puisse souffrir de cette familiarité avec laquelle S. Augustin ou S. Ambroise osent traiter l'idiome des vieux Romains? C'est qu'avant tout les Pères, dispensateurs de la parole de Dieu, se servent du latin « pour insinuer les vérités de la religion ». Il est sous leur plume un instrument de persuasion; il faut donc qu'il plie et obéisse à leur volonté. Aussi, voyez comme il gagne à descendre, puisqu'il a le suprême honneur d'être le véhicule des plus hautes pensées qui furent jamais; puisqu'il a pour mission de traduire au monde le Verbelui-même et d'annoncer aux nations la morale et les mystères du Christianisme! Sans doute, il n'aura que rarement cette majesté dont il est revêtu dans les écrits de Cicéron. S'il le faut, il quittera le ton de la grandeur pour s'abaisser à de vulgaires jeux de mots, à des pointes subtiles. Il ne ravira plus les oreilles d'un peuple enchanté. Il prendra le rude accent des multitudes ou les faux ornements qu'elles estiment (1). Amolli par la charité, il saura trouver, pour leur parler, les tours les plus vifs et les plus tendres; en un mot, il se conformera au goût dépravé du temps. Mais il ne sera pas déchu pour cela. Il jouira d'une seconde jeunesse. Dans sa vigueur renouvelée, il sera encore une fois mis au service de

(1) « Le monde était, pour la parole, dans l'état où il serait pour les habits, si personne n'osait paraître vêtu d'une belle étoffe sans la charger de la plus épaisse broderie » (Fénélon).

l'éloquence, et deviendra pour jamais la langue de l'univers chrétien. C'est dans cette langue immortelle que S. Ambroise écrit à Théodosie, « avec une force et une persuasion inimitables ». C'est dans cette langue attendrie, pleine de larmes, « qu'il parle de la mort de son frère Satyre ». Tout enflé qu'il soit, le latin de S. Léon est grand et triomphe des violences du sauvage Attila. S. Grégoire même, qui écrivait en pleine nuit du moyen âge, obtient encore de cette langue, étonnée de sa puissance, des prodiges d'énergie et de dignité. Aussi, quand il s'agit des Pères, de leur style et de leur goût, « il faut savoir distinguer, avec Fénelon, ce que le malheur du temps a mis dans ces grands hommes, comme dans tous les autres écrivains de leur siècle, d'avec ce que leur génie et leurs sentiments leur fournissaient pour persuader leurs auditeurs ».

Cependant S. Augustin, quand il le veut, retient encore, du beau style des Romains, la propriété et la construction savante. L'écrivain du iv^e siècle, après plusieurs révolutions du goût, semble avoir conservé çà et là le naturel et la pureté de langage que nous admirons dans les écrits de la grande époque. Combien sur ce point l'évêque d'Hippone est-il supérieur aux écrivains qui l'ont suivi presque immédiatement ! Comparez à la langue des sermons celle du vi^e siècle, et vous serez frappé de la différence. Mais ce qui est plus étonnant, c'est que le latin de cette époque ait suffi à S. Augustin pour exprimer, en philosophie, tant de profondes pensées, tant de vues neuves et ingénieuses; en religion, tant de solides enseigne-

ments ; en morale, tous ces secrets de la conscience et du cœur que l'illustre évêque a si bien connus et si habilement analysés. Là où il pouvait, avec moins de génie, être obscur et inintelligible à ses auditeurs, il est clair, malgré l'élévation de ses sentiments, il est simple et presque populaire, en égard, bien entendu, à la grandeur des choses qu'il exprime. Aussi est-il, comme écrivain, très-éloigné de la barbarie proprement dite, de celle surtout qui va suivre et où l'on trouve à peine quelques traces d'élégance et de simplicité. De plus, son goût, formé par une haute culture, l'avertit souvent des fautes et des hardiesses de sa diction ; il se reprend lui-même, il corrige aussitôt toute erreur qu'il commet contre la grammaire (1). Et, quand il l'a fait, il ajoute non sans finesse : « *Dum omnes instruuntur, grammatici non timeantur* ». — « Et que nous font les grammairiens » dit-il ailleurs ! *Fenerat* est plus clair que *Feneratur*, lequel est latin ; mais — et il s'adresse à ses auditeurs — il vaut mieux que vous vous retrouviez dans mon barbarisme que d'aller vous perdre dans ma faconde ». Il y a, dans les sermons, plus d'un exemple qui prouve que S. Augustin avait un sentiment très-délicat des beautés du latin. Ailleurs il remarque que le mot *salus* est très-latin, et que pourtant les mots *salvare* et *salvator* ne le sont que depuis la venue du Sauveur (2).

(1) Par exemple, au sermon 37, où il dit : « Videte quomodo *net*, imo videte quomodo *neiat* ».

(2) *Sermo* 299.

Quoi qu'il en soit, Fénelon, en attribuant à l'évêque d'Hippone une éloquence sérieuse et efficace, le distingue par cela même de tous les prédicateurs de son temps, et le propose, à ce qu'il semble, pour modèle à ceux qui l'ont suivi. On ne saurait non plus mieux juger S. Augustin que ne l'a fait l'auteur des *Dialogues*, ni donner une idée plus nette de la manière de prêcher avec fruit que pratiqua si bien, soit à Hippone, soit à Césarée, le plus grand docteur de l'église latine. Du reste, telle est la partielle autorité de Fénelon, qu'il va jusqu'à trouver, dans celui des Pères qu'il admire le plus, « que son éloquence est bien inférieure à celle de l'Écriture ». Ce n'est pas Fénelon en effet qui confondrait le langage tout divin d'Isaïe avec celui de S. Augustin, et moins encore avec les pointes d'un S. Pierre Chrysologue. Il ne saurait se méprendre sur le nom que porte ce père, auquel sa piété évangélique tint lieu d'un talent qu'il n'a guère montré dans ses homélies.

§ XVII.

Voilà pour l'Occident. « Dans l'Orient, dit Fénelon, la bonne manière de parler et d'écrire se soutint davantage : la langue grecque s'y conserva presque dans sa pureté ». Il est vrai de dire que l'on sent, dans les écrits des Pères, l'influence des écoles et des écrivains helléniques (1). Sou-

(1) Dans la plupart des ouvrages de l'époque alexandrine, même

vent même toutes les grâces du style attique ont passé en plus d'une homélie des Pères de l'église grecque ; si bien que l'on a pu considérer comme classiques certains extraits de ces orateurs où revit l'abondance des auteurs de la grande époque.

Comme orateur, S. Chrysostome qui parlait fort bien la langue grecque, est le S. Augustin de l'Orient. Moraliste, il connaît l'esprit du monde ; prédicateur, il tend à la persuasion, il entre dans les cœurs, et surtout il rend les choses sensibles. L'Écriture lui est familière ; « il a des pensées hautes et solides et il n'est pas sans mouvements ». On a déjà vu quel cas Bossuet fait de ce Père, dont Fénelon dit excellemment : « Dans son tout, on peut dire que c'est un grand orateur ». Ailleurs, Fénelon ajoute avec non moins de raison : « On trouve dans S. Chrysostome un jugement exquis, des images nobles, une morale sensible et aimable ». On le voit, Fénelon cherche, en tous ces orateurs, le premier des dons, celui de la persuasion.

Ainsi, il rend justice à S. Grégoire de Nazianze, qui « est plus concis et plus poétique » que l'évêque de Constantinople, mais qui, toutefois, « est un peu moins appliqué à la persuasion ». Il loue aussi en eux ce qu'ils ont de tou-

ceux des Pères de l'Église d'Alexandrie, de Jérusalem ou d'Antioche, bon nombre de nuances, qui séparent le dialecte *hellénistique* ou *alexandrin* de la langue athénienne classique, échappent aux modernes.

chant (1), et ; dans ce genre , Fénelon cite de S. Grégoire de Nazianze « son adieu à Constantinople et l'éloge funèbre de S. Basile », S. Basile qui, selon l'expression vive et neuve de Fénelon, « est un grand maître pour le régime des âmes ».

§ XVIII.

Cependant, soit qu'il examine les titres oratoires des Pères de l'Église latine, soit qu'il prononce un arrêt sans appel sur les Pères de l'Église d'Orient, Fénelon met au-dessus d'eux l'orateur qui ne sépare point l'éloquence d'une diction pure et d'une forme accomplie (2). Or, ce type de l'orateur, c'est aux païens qu'il fut donné de le produire, eux qui, en tout, surent imiter la nature en ses variétés, et qui ont cultivé dans l'éloquence le premier et le plus élevé des arts. Démosthènes donc et Cicéron, tels sont les modèles qu'il faut suivre; car, en les suivant, l'orateur échappe aux maux de la décadence, qui sont : la subtilité, le bel esprit, l'antithèse et les jeux de mots. Les Pères, qui sont venus tard et dans un siècle où dominait le mauvais goût, ont connu les modèles, étudié les plus grands orateurs, et, pourtant, ils ont trop souvent pratiqué la fausse éloquence.

(1) D'après Cicéron lui-même, il faut prouver ; il est doux de plaider ; mais sans l'émotion, point de succès, *flectere victoria est (Orator, ch. 21)*.

(2) « Quem (oratore) hoc uno excellere, id est oratione, cetera in eo latere, indicat nomen ipsum » (Cic. *Orator*, ch. 19).

C'est que, s'ils appartiennent au paganisme par la langue, par les souvenirs et par les études, ils relèvent d'une religion unique, et aussi de la société au milieu de laquelle ils vivent. C'est au goût de cette société qu'ils doivent conformer leurs paroles et leurs enseignements; c'est aux hommes de leur temps qu'ils doivent, véritables apôtres, annoncer ce Dieu dont ils sont les ministres et les interprètes sur la terre. De là est venue cette éloquence païenne, il est vrai, par le style, mais toute chrétienne par le fond des idées et par les vérités nouvelles qu'elle a mission d'exprimer. Mais, bonne pour nous, qui la jugeons en chrétiens, cette même éloquence, aux yeux de Fénelon, qui la juge en critique, n'en est pas moins fausse ni moins dégénérée du grand art tel que l'ont compris Démosthènes et Cicéron. Pour ces orateurs, en effet, comme pour les poètes de l'antiquité, Homère et Virgile, l'éloquence consiste à « chercher simplement dans la seule nature tout ce qui est capable de saisir, d'animer et d'entraîner les hommes ». Pour eux encore, toute la force de la parole ne doit tendre qu'à mouvoir les ressorts cachés que la nature a mis dans le cœur des hommes. Homère nous étonne par une simplicité originale. Ce n'est plus Virgile que l'on écoute, quand il prête un langage à ses héros; le poète disparaît, et on ne voit plus que « ce qu'il fait voir, on n'entend plus que ceux qu'il fait parler ». Dans les Pères cependant, l'éloquence et la diction participent de l'état social et de la corruption littéraire au temps où ils ont écrit. Ils ne sont même venus « qu'après ce déclin ». Aussi,

à ne les juger que par leurs sermons, lesquels, au témoignage de Fénelon, « sont leurs moins forts ouvrages », ne faut-il pas « les prendre pour des modèles sûrs en tout ». Au point de vue chrétien, seule l'Écriture surpasse en naïveté les peintures d'Homère et de Virgile; mais, à leur tour, combien les orateurs païens ne sont-ils pas supérieurs aux plus illustres des Pères pour la véritable éloquence, et combien n'ont-ils pas mieux mis en pratique et mieux connu que S. Augustin tous les secrets de l'art oratoire. Surtout, combien n'ont-ils pas mieux uni ces deux forces que le grand docteur a trop souvent séparées, le style et la pensée, l'ordre et le mouvement; en un mot, le fond et la forme qui, en eux, concourent si heureusement à produire les plus admirables effets.

Mais ne l'oublions pas, dans les sermons et dans les homélies des Pères, il y a de l'excellent, il y a beaucoup de bon, et, à côté, des défauts, de la faiblesse et du mauvais goût. Dans l'un, c'est le bel esprit qui domine, et, dans l'autre, c'est la subtilité. Chez la plupart, le genre fleuri fait tort au genre grave et gâte les plus beaux endroits. L'éloquence, alors, comme ces feux que la cendre étouffe, se dégage péniblement des faux ornements qui la surchargent. Voilà pourquoi Fénelon, qui loue tant les Pères et qui leur rend une si exacte justice, ne peut, sans blesser l'histoire, absoudre les écrivains du iv^e siècle de cette dépravation où ils ont trouvé l'art oratoire, et à laquelle ils ont dû, avec tout leur génie, payer un trop large tribut. Bien mieux, il réussit d'autant plus aisément à les louer comme

il convient, qu'après eux il a fallu douze siècles à notre France pour sortir de cette barbarie où les hordes qui inondèrent l'empire romain l'avaient plongée. « Oui, dit Fénelon, jusqu'à nous elle a duré, cette fausse éloquence » ; et il ajoute : « Nous n'en sommes pas encore autant sortis que nous croyons ». L'histoire de la prédication, pendant la première moitié du xvii^e siècle et même au-delà, justifie si pleinement sur ce point l'auteur des *Dialogues*, qu'il conclut avec beaucoup de raison : « On a eu de la peine à revenir à la bonne voie ; et il y a encore bien des gens fort éloignés de la connaître ». Mais les Pères et les auteurs pieux qui ont écrit après eux, comment faut-il les juger ? Fénelon n'hésite pas à nous le dire : « Il ne faut pas laisser de les respecter ». Et pourquoi ? parce que, « dans leurs écrits, on apprend la tradition de leur temps, et l'on trouve plusieurs autres instructions très-utiles ».

Avant de terminer ce que Fénelon appelle trop modestement *une conversation*, l'un des interlocuteurs souhaite de connaître le sentiment de l'écrivain sur la manière de choisir un texte. C'est là, il faut le dire, un point essentiel pour la prédication, puisque du choix d'un texte dépend le plus souvent toute l'économie du sermon. N'est-ce pas Fénelon qui, dès le premier *dialogue*, blâme un certain prédicateur auquel il avait suffi de trouver un rapport de mots entre le texte et la cérémonie du jour ? N'est-ce pas lui aussi qui exige qu'on entende le vrai sens du texte, avant de l'appliquer au sujet ? De même, le meilleur texte n'est pas celui qui pique le plus la curiosité ou

qui prétend s'écarter le plus du sujet. Le meilleur est, au contraire, le plus simple et le plus convenable à la circonstance. L'auteur des *Dialogues*, en insistant là-dessus, montre donc de quelle conséquence est à ses yeux le bon choix d'un texte. Il commence par indiquer d'où viennent les textes. Ils viennent « de ce que les pasteurs ne parlaient jamais naguère au peuple de leur propre fond ; ils ne faisaient qu'expliquer les paroles du texte de l'Écriture ». S. Augustin et les autres Pères en agissent ainsi. Ils prennent proprement pour texte la lettre même de l'Évangile ; ils en commentent les termes, s'en tiennent ordinairement au sens littéral, et se bornent, ce qui est essentiel, à dégager de ce même Évangile « les vérités les plus importantes et les plus proportionnées au besoin du peuple ». Ils évitent, en cela, toute subtilité et toute affectation, se mettant, pour ainsi dire, à couvert sous l'autorité des Écritures, dont ils empruntent les textes. Telle est la tradition du temps sur le choix et la valeur des textes.

Plus tard, qu'est-il arrivé ? Que se passait-il, quant au choix du texte, à l'époque de Fénelon ? Alors, comme aujourd'hui, le prédicateur, au lieu de suivre toutes les paroles de son Évangile, « n'en explique plus qu'un seul endroit, qu'on nomme le texte du sermon ». Et encore n'est-il pas rare qu'il n'y ait qu'un simple rapport de mots entre ce texte et la cérémonie, comme si, en le choisissant (1),

(1) C'est le cas de dire *Textus, prætextus*. — « A plus forte rai-

on se conformait à un vieil usage, écho affaibli d'une autre époque. Ou bien on torture le texte, en lui prêtant un caractère de subtilité qu'il n'a pas; ou bien on le perd de vue après que l'on a pris la peine de le réciter, comme s'il s'agissait d'une sorte de formalité qu'il faut d'abord accomplir, sauf à se livrer ensuite à tous les caprices de l'imagination. On ne paraît pas songer que, d'ordinaire, pour bien faire entendre la force d'une parole, « il faut en expliquer beaucoup d'autres qui la précèdent ou qui la suivent ». On rejette l'ancien usage, ou parce qu'il est gênant, ou au moins parce qu'il ne laisse pas toute la liberté que l'on veut se donner d'être inventif et ingénieux. Mais Fénelon qui, en tout, tient pour la tradition, conseille aux prédicateurs d'en revenir à la coutume ancienne, et d'éviter la recherche dans le choix des textes. Il ne veut pas, par conséquent, de texte forcé, ni qu'un prédicateur tire d'un texte tous les sermons qu'il lui plait. On le faisait alors, on le fait aujourd'hui, et c'est un abus que signale justement l'un des interlocuteurs. Celui-ci avait remarqué que tel ou tel orateur « détourne insensiblement la matière pour ajuster son texte avec le sermon qu'il a besoin de débiter ». On le voit, le texte du sermon n'est plus qu'une pièce de rapport. Voltaire ajou-

son, blâmerons-nous, dit un écrivain, ceux qui abusent de leur texte jusqu'à en faire sortir non-seulement tout ce qui peut à la rigueur y être, mais ce qui n'y est évidemment pas. Il faut toujours qu'à l'ouïe du texte un auditeur intelligent puisse dire à peu près de quoi vous allez l'entretenir ».

tera plus tard : « Le texte devient une espèce de devise ou plutôt d'énigme que le discours développe ». Et quand le texte est énigmatique, faut-il donc s'étonner que le sermon lui-même ne soit pas exempt du même reproche ?

Ainsi, fidèle à sa méthode et aux véritables règles de l'éloquence chrétienne, Fénelon demande au prédicateur, pour texte, l'Évangile ou un passage des Ecritures ; pour un sermon touchant et fructueux, une explication exacte, suivie et littérale de ce passage ou même de l'Évangile. C'était ainsi que procédait S. Augustin, et suivre un si bel exemple « serait admirable », dit Fénelon. Le fait est, néanmoins, que les Pères, en général, séduits par l'imagination des juifs, devenus fertiles en sens mystérieux et allégoriques, se sont beaucoup servis de ces interprétations qui ont quelque chose « d'ingénieux, d'agréable et d'édifiant ». Toutefois, Fénelon se hâte d'ajouter que les Pères recouraient fidèlement au sens littéral et au prophétique, qui est littéral en sa manière, « dans toutes les choses où il s'agissait de montrer les fondements de la doctrine ». D'ailleurs, l'on conçoit bien que ces explications aient dû plaire surtout aux Orientaux, à qui cette variété de sens faisait une impression profonde. Mais que nous faut-il à nous, qui sommes infiniment moins instruits que les Orientaux, sinon le sens littéral, sinon « du pain, avant que de chercher des ragôts ».

Le prédicateur expliquera donc l'Écriture, mais avec suite et solidité. Il ne tiendra pas pour sec et stérile le sens littéral, puisque dans l'Écri-

ture on trouve toutes les vérités et tout le détail des mœurs. « En s'y attachant, dit Fénelon, un prédicateur aurait toujours sans peine un grand nombre de choses nouvelles et grandes à dire... » De plus, il faut ajouter avec lui, car l'expérience en témoigne, « que c'est un mal déplorable de voir combien ce trésor est négligé par ceux même qui l'ont tous les jours entre les mains ».

§ XIX.

C'est ici que Fénelon établit entre les prédicateurs une distinction fort équitable, et qui les comprend tous parce qu'elle n'en exclut aucun. « Si on s'attachait, dit-il, à cette méthode ancienne de faire des homélies, il y aurait deux sortes de prédicateurs ». Par cette distinction, l'auteur des *Dialogues* ne prétend nullement décourager les plus humbles talents. Il ouvre bien plutôt au zèle des pasteurs une carrière qu'ils peuvent aisément fournir et dans laquelle, s'ils ont quelque ardeur, ils trouvent un heureux emploi de leur activité. Ceux, en effet, qui n'ont « ni la vivacité ni le génie poétique », expliqueraient l'Écriture avec simplicité, tout uniment, « pourvu qu'ils le fissent d'une manière solide et exemplaire ». Que leur faudrait-il pour se faire entendre ? « Une diction pure, simple, claire, pleine de poids et de gravité, sans y affecter l'élégance, ni mépriser la douceur et l'agrément ». Voilà pour le grand nombre, pour les bons prêtres et pour les jeunes gens qui essaient leurs forces. Mais

ceux qui ont le génie poétique expliqueraient l'Écriture avec le style et les figures des livres sacrés, et ils seraient par là non-seulement excellents, mais incomparables comme prédicateurs. Les uns, revêtus d'autorité, entourés de respect, instruiraient fortement ; les autres « ajouteraient à la force de l'instruction la sublimité, l'enthousiasme et la véhémence de l'Écriture ». Qu'y aurait-il au-dessus de ces prédicateurs accomplis, sinon les prophètes eux-mêmes, ces hommes qui, selon la belle parole de Fénelon, « furent miraculeusement inspirés d'en-haut » ?

Cette division des prédicateurs en deux classes, que le talent seul distingue et non la vocation, laquelle doivent remplir également les vrais ministres de l'Évangile (1), est une distinction naturelle et qui n'exclut même pas le plus modeste des pasteurs. Elle résulte d'ailleurs de tout ce qui précède, et montre combien Fénelon est libéral en ses jugements, puisque, doué de génie, instruit par les plus grands maîtres de la parole, il comprend dans un tel ministère les simples prêtres, s'ils ont pour les fidèles le dévouement pastoral, si propre à nourrir la foi au milieu des peuples. C'est là un caractère particulier de la méthode des *Dialogues*. Elle ouvre une perspective aux plus simples esprits, et, sans gêner l'essor du talent, elle en règle l'emploi. Tout attaché qu'il soit à la méthode an-

(1) Bossuét l'a dit « Les ministres de Jésus-Christ ont deux principales fonctions : ils doivent parler à Dieu, ils doivent parler aux peuples ; parler à Dieu par l'oraison, parler aux peuples fidèles par la prédication de l'Évangile ».

cienne, prenez garde cependant que Fénelon tient pour les modernes, et, parmi ceux-ci, pour les prédicateurs de son temps, pourvu qu'ils aient toujours en vue l'Écriture, qui renferme tant de choses neuves et grandes. Il ne saurait admettre que la prédication puisse n'être qu'un brillant spectacle; et il la condamne justement à être efficace et salutaire. C'est pour cela sans doute qu'il revient à l'homélie, qui est le genre populaire du sermon, et le plus capable de faire impression sur les chrétiens. Ajoutez que ce genre est, entre tous, convenable à la plupart des intelligences; qu'il permet aux pasteurs d'expliquer l'Évangile d'une manière *solide et exemplaire*; et qu'enfin, s'ils réussissent en ce genre de sermon, les pasteurs ne laissent pas d'être d'excellents prédicateurs. Toutefois, il ne faut pas oublier que, pour être accompli aux yeux de Fénelon, un missionnaire doit unir ensemble la simplicité de l'homélie et les figures des livres saints, être à la fois judicieux et véhément, instructif et touchant; en un mot, qu'il doit faire éclater dans la chaire une raison grave et un pathétique entraînant.

Les *Dialogues* vont finir, lorsque l'un des interlocuteurs se ravise et s'écrie : « Ha! monsieur, j'oubliais un article important ». Cet article important, ce sont les panégyristes. Fénelon, selon les principes qu'il a posés sur l'éloquence, voit, dans le panégyrique des saints, non-seulement un portrait, mais encore et surtout une instruction. Là où les Pères avaient sensiblement mêlé le panégyrique et l'oraison funèbre, Fénelon distin-

que les deux genres, et fait du premier une sorte de prédication où la peinture du saint et de ses actions louables serait, comme le sermon lui-même, persuasive et touchante (1). Tandis que l'un des interlocuteurs entend réduire à un seul point tous les actes et toutes les vertus du personnage, Fénelon veut que l'orateur, en décrivant le cours de la vie du saint, appuie principalement sur les endroits où son naturel et sa grâce paraissent davantage, parce que, dit-il, « il y a un grand nombre d'actions dans la vie d'un homme qui viennent de divers principes et qui marquent des qualités très-différentes ». Donc, « le meilleur moyen de louer le saint est de raconter ses actions louables ; c'est de le peindre au naturel, de le montrer tel qu'il a été dans tous les âges, dans toutes les conditions et dans les principales conjonctures où il a passé ». Ainsi, l'on remarquera son caractère, quand on l'aura sous les yeux parlant et agissant, mieux qu'on ne le remarquerait « par des pensées et des desseins d'imagination ». Ce ne sera pas l'histoire de la vie du saint sous forme d'une narration simple, ce sera un tissu des faits principaux, un récit, mais un récit qui serait « concis, pressé, vif, plein de mouvements », où chaque mot, en donnant une haute idée du saint, fût une instruction pour l'auditeur.

(1) « Ce qu'on appelle une oraison funèbre n'est aujourd'hui bien reçue du grand nombre des auditeurs qu'à mesure qu'elle s'éloigne davantage du discours chrétien ou, si vous l'aimez mieux ainsi, qu'elle approche plus près d'une éloge profane » (La Bruyère). — Voilà bien à peu près l'oraison funèbre et aussi le panégyrique au XIX^e siècle.

De la sorte, le panégyrique, sans être un sermon, aurait l'intention morale du sermon. Il peindrait, mais il édifierait en même temps, et ces sermons-là, comme le dit un des interlocuteurs, « ne seraient ni moins instructifs, ni moins touchants, ni moins agréables que les autres ». Quelle différence alors n'y aurait-il pas entre ces panégyriques édifiants et tous les anciens éloges, où l'orateur songeait moins à faire admirer ses héros qu'à se faire admirer lui-même. Combien aussi ne diffèreraient-ils pas, au point de vue de la véritable éloquence, de tous ces panégyriques guindés qu'on voyait du temps même de Fénelon ? Lui-même, quand il donnera l'exemple (1) et quand il mettra en action ce qu'il enseigne, confondra presque le panégyrique avec le sermon, en ce sens qu'il y mettra l'intention morale dont on a parlé, et qu'il fera servir les actions et la vie d'un saint personnage à l'instruction, bien plus, à la conversion des auditeurs. C'est ainsi que Fénelon, toujours d'accord avec lui-même, aperçoit en toute prédication ce qui la rend vraiment efficace et éloquente, c'est-à-dire le côté pratique et touchant. Voilà pourquoi, voulant gagner à sa cause ses interlocuteurs, il ne trouve pas de

(1) V. entre autres, le *Panégyrique de S. Bernard*, que Fénelon a composé dans sa jeunesse. Cf. celui de Bossuet. « Fénelon, qui tient à garder une mesure exacte entre les diverses parties de son double récit, tombe, malgré toutes les ressources de son imagination, dans la monotonie ou la sécheresse ». V. aussi le *Panégyrique de S. Thérèse*, prononcé aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Fénelon y suit exactement la même méthode que dans le *Panégyrique de S. Bernard*.

plus fortes expressions que celles-ci, lesquelles résument l'esprit et le sens des *Dialogues* : « Quand vous enseignez dans l'église, n'excitez point les applaudissements, mais les gémissements du peuple. Que les larmes de vos auditeurs soient vos louanges. Il faut que les discours d'un prêtre soient pleins de l'Écriture sainte. Ne soyez pas un déclamateur, mais un vrai docteur des mystères de Dieu ». Par ces paroles, qu'il emprunte à S. Jérôme, Fénelon se déclare, ainsi qu'on l'a dit d'abord, le disciple de S. Augustin, ce « vrai docteur des mystères de Dieu », que Fénelon, dans l'ardeur de son apostolat, allait reproduire au xvii^e siècle, en mêlant à l'onction et à la tendresse le bon sens le plus exquis et le goût le plus délicat.

§ XX.

Que faut-il conclure de tous ces préceptes sur l'art oratoire et, en particulier, sur la prédication évangélique ? Il faut conclure, d'après Fénelon, que rien n'a plus d'action sur les hommes que l'éloquence naturelle ; et que le plus sûr moyen de persuader le peuple assemblé, c'est de lui parler à la fois d'une façon familière, insinuante ou même véhémence pour l'instruire, pour lui faire aimer la vertu, et aussi, quand on le peut, pour l'entraîner et l'arracher à ses passions. Cette méthode sérieuse, Fénelon la tenait des Pères de l'Église. Comme eux, l'auteur des *Dialogues*, qui connaît l'esprit humain, n'entend pas que la

vérité soit sèche et nue dans un sermon. Le prédicateur se servira, s'il le veut, des expressions qui plaisent, pourvu que le genre sublime, si l'on y atteint jamais, ne soit point fleuri; car si la parole, quand elle s'élève, est comparable à un glaive « enrichi d'or et de pierreries », le prédicateur doit en user comme un bon soldat fait d'une épée, sans penser à son prix, et seulement parce qu'elle est propre au combat. Pour l'éloquence naturelle, ce produit si rare dans un siècle raffiné, Fénelon, on doit le dire, en a, par l'heureux effort de son génie, ravivé et presque renouvelé les sources. S'il l'inspire si bien, c'est parce qu'il la possède en soi, et qu'il en a tous les secrets. Ce don de persuader, si exquis en lui, il le communique et le rend accessible même à la plus humble intelligence. L'auteur, dans Fénelon, trahit le missionnaire apostolique, et celui-ci nous montre, au lieu d'un écrivain, l'homme même avec son langage éloquent, vif et passionné; si bien qu'il paraît clairement que les préceptes vont, à l'occasion, se changer en exemples, et que le jeune apôtre est prêt à mettre en action l'enseignement des *Dialogues* et la théorie si neuve, si personnelle qu'ils renferment.

Qu'un tel enseignement conviendrait bien à notre époque, où la sainte parole a tant de conquêtes à faire. Quel temps fut jamais plus propice aux entraînements d'une prédication tout ensemble éloquente et naturelle? Que de foules ignorantes et égarées, que de cœurs troublés par l'orage des passions, et sur lesquels s'étendraient avec tant de succès ces miraculeux filets dont parle

l'Évangile. A Dieu ne plaise que l'on applique aux personnes ce qui est dit contre les erreurs où leur zèle lui-même les engage sous nos yeux. Mais, il faut l'avouer, les prédicateurs de nos villes, ceux de nos campagnes, ne profitent pas assez de cette théorie des *Dialogues*, où Fénelon a mis, avec toute son âme, l'expérience de tous les siècles et de tous les orateurs. Pénétré de l'idée que la véritable éloquence se mesure, pour ainsi dire, au bien qu'elle accomplit, Fénelon la voudrait dans les chaires chrétiennes telle qu'on ne la voit pas toujours, sérieuse, simple et populaire. Pour lui, comme pour nous sans doute, c'est le cœur qui doit parler au cœur. Et pourtant, que de fois c'est l'imagination que l'on prétend éblouir et charmer par tous les artifices de la rhétorique! Alors, de ces lèvres d'où tombent les fleurs on ne voit couler ni le miel de la persuasion, ni les grâces de la conversion; car c'est d'un cœur ému et tout sensible que ces grâces peuvent jaillir et se répandre sur les pécheurs. Aussi rien n'est plus opposé à l'esprit du Christianisme que ces discours où, pour plaire au goût régnant, ou pour ménager un auditoire délicat, certain prédicateur, dès le dix-septième siècle, rassemblait toutes les ressources d'un art corrompu ou toutes les élégances du style académique. Cette sorte de discours que Fénelon réprouvait a-t-il donc péri avec le temps, et sommes-nous devenus plus circonspects que ces devanciers dans la tribune évangélique? Mais en nos jours sombres et périlleux, ce ne sont ni des fleurs qu'il nous faut, ni l'appareil des morceaux littéraires, ni l'éclat d'une éloquence artificielle. Son-

gez que parmi nous, sous le costume de la civilisation, sous les dehors d'une culture raffinée, se cachent des cœurs où domine le grôssier mélange de tous les préjugés, de tous les sophismes, et des plus bas instincts. Nos missionnaires, revenus des bords lointains sur nos continents, n'y ont-ils pas vu tout ce que l'éloquence de Fénelon pourrait opérer de merveilles? N'est-on pas tenté de leur dire: « Mais c'est ici, ouvriers intrépides, qu'il faut porter le feu de la parole sacrée. C'est parmi nous, peuples de la nouvelle alliance, que sont les Gentils, les idolâtres et les dévots du paganisme. Avant de convertir les Indes ou les Amériques, parlez le langage de la foi et celui de la raison à cette Europe, à cette France surtout, qui ne croit plus. Faites du moins entendre à nos modestes pasteurs de village, et, s'il le faut, à nos prédicateurs des grandes cités, qu'il leur serait bon de revenir aux hardiesses familières, à l'enthousiasme des maîtres de l'homélie, à la simplicité des Evangiles, en un mot, à la grande prédication chrétienne. Car s'ils étaient convaincus, que d'âmes seraient sauvées, que de consciences seraient éclairées, que de préjugés tomberaient, et surtout que de faux prophètes seraient confondus!

Oui, il faut à nos prédicateurs, non le langage passionné de la presse, non le ton léger des salons, mais l'esprit et les grands sentiments des missionnaires. Nous sommes rassasiés de beaux discours, de belles pièces d'éloquence; nous voulons de bons et fructueux sermons, simples pour les

simples (1), édifiants pour tout le monde, enflammés de charité, et où l'on sente, pour l'avoir éprouvée soi-même, l'habileté de l'apôtre à persuader les âmes, à les convertir, à les dompter enfin par la douceur et par l'onction. Sans rompre avec les fortes traditions littéraires, sans oublier un instant la sainteté du Ministère évangélique, un vrai prédicateur ne doit-il pas se mettre à la portée des auditeurs, se prêter à la disposition présente des esprits, appartenir à la religion par la foi, et à son temps par le genre même de sa prédication ? Qu'il ne l'oublie jamais. Le progrès si vanté des sciences sociales et politiques, progrès qui sera la marque ineffaçable de notre époque, a fait plus d'ignorants, c'est-à-dire d'incrédules, que de savants convaincus et de croyants sincères. Bien mieux, il a pu, sous des apparences trompeuses, multiplier les causes de ruine pour le brillant édifice de la civilisation. Il faut donc réparer le mal que notre fortune même nous a causé. Or, ce mal est grave, profond, peut-être sans remède; raison de plus pour que, d'une main délicate, les médecins de l'âme essaient de lui appliquer l'hygiène qui lui convient. Celle que Fénelon conseille n'est-elle pas excellente ? est-il rien de plus agissant, de plus simple pour les âmes que ces instructions familières où, par une sorte de privilège, la guérison s'opère comme à l'insu du malade, si

(1) « Le prédicateur doit tirer son discours d'une source commune, et où tout le monde puise. . . Il n'a besoin que d'une noble simplicité ; mais il faut l'atteindre ; talent rare, et qui passe les forces du commun des hommes » (La Bruyère).

peu que se prête celui-ci au traitement que lui prescrit le ministre de l'Évangile? D'ailleurs, d'où le bien pourrait-il venir, sinon de la prédication? Du haut de la chaire, en effet, le prédicateur est tout pour les fidèles: moraliste, il les éclaire sur leurs devoirs essentiels, il les guide à travers les embarras de la vie, leur montre les obligations de leur état, et les prévient contre tous les écueils du monde. Philosophe sans système, il les entretient de cette Sagesse supérieure à notre courte sagesse, et qui tient tous les cœurs dans sa main comme tous les États sous son regard. Il leur apprend, ce qui est si malaisé, à se connaître eux-mêmes, et n'affecte d'autre philosophie que celle de l'expérience. Prêtre de Jésus-Christ, il a le droit toujours ouvert de combattre, au nom du Dieu de vérité, le mensonge et l'erreur, qui se disputent la domination des intelligences, et qui, sous les plus beaux noms, s'efforcent à l'envi de fonder l'empire du mal au sein de l'humanité.

Telle est donc cette théorie oratoire de Fénelon, tels sont les préceptes qu'il propose à l'étude de quiconque veut être le vrai *dispensateur* des mystères de Dieu. Ces préceptes que lui inspirent les grands modèles de l'éloquence antique, l'auteur des *Dialogues* les accommode aux besoins de nos sociétés. Il les rend applicables à tous les hommes et accessibles à tous les talents.

Il n'exige pour cela que l'amour et l'unction, ces deux forces qui font tout; et lui-même, ainsi qu'on le verra, n'a guère été, comme sermonnaire, que l'exemple vivant de ces préceptes mis en action et rendus sensibles par le génie de leur illustre auteur.

TROISIÈME PARTIE.

Fénelon soumet la théorie à l'épreuve de la pratique. — Le discours pour le *Sacro de l'électeur de Cologne* — Plans et sujet des sermons de Fénelon — Du style des discours et des sermons — Les peintures morales dans les discours et dans les sermons. — Trois périodes dans la carrière oratoire de Fénelon — Conclusions.

§ I.

A tous ces préceptes, qui sont les lois du genre, et où se mêlent heureusement la tradition et le progrès, il fallait joindre l'exemple. Il fallait soumettre la théorie à l'épreuve de la pratique oratoire. Fénelon, en prêchant, prit soin de justifier l'auteur des *Dialogues sur l'éloquence*. Le prédicateur est, dans Fénelon, l'image exacte du philosophe, et ses sermons, si peu nombreux, contiennent en abrégé la *poétique* du grand évêque sur la prédication. D'un autre côté, si dans les *Dialogues* on retrouve, avec tous ses charmes persuasifs, l'esprit et le tour platonicien, le fond aussi bien que la forme des sermons rappelle, à s'y méprendre, la doctrine et le style évangélique de S. Augustin. Bien plus, Fénelon donne à ses moindres écrits touchant la religion cette admirable simplicité dont il fait la qualité essentielle chez un prédicateur. Ajoutez à cela l'onction, l'amour de Dieu, cette science d'aimer « qui fait aimer »; enfin l'intelligence du temps où l'on vit, des au-

diteurs auxquels on parle, et vous aurez tout le secret de Fénelon considéré comme sermonnaire. « On entend, dit-il, selon S. Augustin, tout le sens des Ecritures, dès qu'on sait aimer. . . C'est l'unction qui enseigne tout. Mais voulez-vous savoir comment cette science de l'amour s'apprend ? On n'y pénètre point par des raisonnements subtils ; c'est en mourant à l'amour-propre ». De là cette maxime de l'évêque d'Hippone, maxime qui suffit à expliquer la prédication et la piété de son illustre disciple : « *Nec colitur Deus nisi amando* ». De là enfin ce mot, dont le cœur de Fénelon propose l'application à tous les pasteurs, pour peu qu'ils aient une véritable vocation : « L'amour, avec peu d'esprit, ferait des découvertes merveilleuses ».

Quand Fénelon écrivit les *Dialogues sur l'éloquence*, il ne faisait qu'exprimer ce qu'il pensait et ce qu'il sentait sur l'art de la prédication. Les sermons, où il mit en action ses préceptes, ne sont qu'une faible partie de son œuvre, et pourtant, même sous forme de plans, ils montrent bien que Fénelon ne prétendait imposer aux autres que les règles qu'il s'imposa à lui-même. Sans doute il faut regretter, et les homélies qu'il prononça comme missionnaire (1), et les prônes qu'il fit comme pasteur dans ses tournées, et les mille exhortations de circonstance où l'évêque dut être, à l'exemple des Pères, touchant à la fois et familier.

(1) V. une étude de M. Gazier sur *Fénelon au cours de ses missions de Saintonge* (*Revue politique et littéraire*).

Il faut aussi envier à ses contemporains les entretiens que Fénelon eut avec eux dans les simples occasions, où il savait si bien déclarer toute son âme et rendre sensibles toutes les vérités. Cependant il nous reste l'essentiel, un sermon composé par écrit et selon la méthode habituelle ; ceux qu'il fit entendre pour la *fête de l'Épiphanie*, pour la *fête d'un martyr*, et pour la *profession d'une religieuse*. Nous avons encore des *Entretiens* sur la prière, sur les caractères de la piété, etc. ; puis des *plans* de sermons sur divers sujets, enfin des *Mandements*. De ces divers sermons, le premier en date, et non le moins important, est celui que prêcha Fénelon, dans l'Église des Missions étrangères, le 6 janvier 1685, et (ce qu'il faut noter) en présence des ambassadeurs de Siam. Sans entrer encore dans le détail de ce discours, dans la technique dont il est formé, on peut y apercevoir déjà, comme dominante et supérieurement exprimée, la doctrine littéraire de l'auteur des *Dialogues*, avec ses lignes générales et son caractère inspirateur. On y voit aussi combien le missionnaire porte de tendresse dans la religion, et, parmi tous ces traits éclatants dont il est semé, combien ce sermon est nourri de fortes pensées, animé de nobles sentiments, et comme illuminé d'enthousiasme chrétien. C'est la nature que Fénelon suit ici dans ses variétés, c'est surtout au sublime instinct de la vocation qu'il obéit, et à cette ferveur religieuse qui l'entraîna d'abord à se consacrer aux missions les plus lointaines. Qu'il dut paraître propre, dès lors, à remplir, aux rivages du Levant, et dans la Grèce elle-même, ce ministère de

persuasion et de douceur qu'il allait exercer, s'il ne l'avait déjà fait, parmi les populations du Poitou !

Mais d'abord, pour la doctrine, l'œuvre par excellence de Fénelon, c'est le *Discours pour le sacre de l'électeur de Cologne*. Ce discours, qu'il composa dans les dernières années de sa vie, est aussi, à nos yeux, un témoin éloquent de l'état des esprits touchant la condition de l'Eglise, au commencement du XVIII^e siècle. En outre, Fénelon y trace une sorte de portrait du prédicateur, et nous permet de mettre en regard l'une de l'autre la théorie, celle des *Dialogues*, et l'application de cette théorie faite par l'orateur dans la chaire évangélique. Sans être donc le plus intéressant pour nous, ce discours ne laisse pas que d'ajouter un trait remarquable au sombre tableau que nous offre, de la société contemporaine, le prédicateur des missions, et surtout l'évêque relégué dans son diocèse de Cambrai. C'est ce même évêque qui, parlant à un évêque électeur d'Allemagne, à la fois pasteur et roi, cherche à lui inspirer l'ardeur d'une foi agissante, par la peinture qu'il lui fait des devoirs et des obligations de sa charge sacerdotale. On reconnaîtra facilement l'écrivain des *Dialogues* et l'auteur du *Traité sur le ministère des pasteurs*. Si, en ce discours, Fénelon prêchait « de génie et sans préparation », peut-être faudrait-il tenir pour moins graves les leçons de sa haute expérience; au moins les prédicateurs verraient-ils en ces passages une sorte de précaution et de bienséance littéraire. Mais c'est un discours « étudié et oratoire », où Fénelon semble de nouveau enseigner l'art de

la prédication devant un prince qui devra bientôt , pour être fidèle à sa mission , gagner les cœurs par la persuasion et les agréments de sa parole. On dirait que l'orateur s'applique à résumer, en termes frappants, les préceptes généraux qu'il a formulés dans les *Dialogues*. Ainsi, au *second point* du discours dont il s'agit, Fénelon pose en principe « que les princes qui deviennent pasteurs peuvent être très-utiles à l'Eglise, pourvu qu'ils se dévouent au ministère en esprit d'humilité, de patience et de prière ». Après avoir insisté éloquemment, et non sans motifs, sur l'esprit d'humilité, il vient à l'esprit de patience et s'écrie: « Quelle patience ne faut-il pas dans ce ministère ! Le ministre de Jésus-Christ est débiteur à tous, aux sages et aux insensés. . . Il faut qu'il apprenne sans cesse pour enseigner ». Mais que doit-il étudier ? Ici ce sont les expressions mêmes des *Dialogues*. « Non-seulement l'évêque (ou le pasteur) doit sans cesse étudier les saintes Lettres, la tradition et la discipline des canons, mais encore, etc. » Puis, comparant le pasteur au médecin, vers lequel les hommes viennent pour se guérir de leurs maladies spirituelles: « Mais ce médecin, reprend Fénelon, ne doit-il pas diversifier les remèdes selon les maladies ? Oui sans doute ; de là vient qu'il est dit que nous sommes les *dispensateurs de la grâce de Dieu, qui prend diverses formes*. Le vrai pasteur ne se borne à aucune conduite particulière ; il est doux, il est rigoureux, il menace, il encourage, il espère, il craint, il corrige, il console, *il devient Juif avec les Juifs*, pour les observations légales. . . O pasteurs, ajoute-t-il dans l'ardeur de sa foi, loin de

vous tout cœur rétréci ! Elargissez, élargissez vos entrailles. Vous ne savez rien, si vous ne savez que commander, que reprendre, que corriger, que montrer la lettre de la loi. Soyez pères ; ce n'est pas assez, soyez mères... Ne doutez pas que les pierres mêmes ne deviennent enfin des enfants d'Abraham ».

§ II.

Mais ce n'est pas assez. L'orateur, n'écoutant que son zèle, achève de peindre, aux yeux de l'évêque-électeur, ce beau portrait de l'apôtre évangélique ; et, pour cela, il lui suffit d'emprunter les couleurs et les traits essentiels à la didactique des *Dialogues*, fondée en tout sur le bon sens et sur la nature. « De quoi s'agit-il dans le ministère apostolique ? Si vous ne voulez qu'intimider les hommes et les réduire à faire certaines actions extérieures, levez le glaive : chacun tremble, vous êtes obéis... Où seront donc ceux que le père cherche, et qui l'adorent en esprit et en vérité ? Souvenons-nous que « le culte de Dieu consiste dans l'amour ». Pour faire aimer, il faut entrer au fond des cœurs ; il faut en avoir la clé ; il faut en remuer tous les ressorts ; il faut persuader et faire vouloir le bien, de manière qu'on le veuille librement et indépendamment de la crainte servile... Le bon pasteur préfère, autant qu'il le peut, une douce insinuation... Le grand art, dans la conduite des âmes, est de vous faire aimer pour faire aimer Dieu, et de gagner la confiance pour par-

venir à la persuasion... Le pasteur expérimenté dans les voies de la grâce n'entreprend que les biens pour lesquels il voit que les volontés sont déjà préparées par le Seigneur. Il sonde les cœurs ; il n'oserait faire deux pas à la fois, et, s'il le faut, il n'a point de honte de reculer... Pour le mal, il se ressouvient de ces belles paroles de S. Augustin : « Les pasteurs conduisent, non des hommes guéris, mais des hommes qui ont besoin de guérison... Il faut souffrir les défauts de la multitude pour les guérir, et il faut tolérer la contagion avant que de la faire cesser ». Et, plus loin, écoutez ce langage vraiment apostolique : « Possédez votre âme en patience ; plantez, arrosez, attendez que Dieu donne l'accroissement ; *ne fussiez-vous jamais procurer que le salut d'une seule âme, les travaux de votre vie entière seraient bien employés* ».

Dans ces passages, où un évêque s'adresse à un évêque, les moindres pasteurs et dispensateurs des mystères peuvent apprendre quels sont les grands devoirs de leur ministère. A défaut de la lettre, ils verront là tout l'esprit des *Dialogues*, et la théorie en action des règles qui doivent gouverner l'art de la prédication. Fénelon, ce semble, est là tout entier ; là est toute sa doctrine, non moins que l'idée qu'il s'est faite, dès sa jeunesse, du vrai prédicateur. Ce qu'il enseigne à l'électeur de Cologne, il l'a pratiqué, il le pratique pour son compte ; il l'applique en toute circonstance ; en un mot, il prêche d'exemple ; il touche d'autant mieux qu'il est touché lui-même. C'est l'esprit de prière qui lui inspire ces mouvements si pathétiques : « Oh ! qui me donnera cet esprit de prière

qui peut tout sur Dieu même, et qui met dans le pasteur tout ce qui lui manque pour le troupeau ! O esprit de prière, c'est vous qui formerez de nouveaux apôtres pour changer la face de la terre... Prier sans cesse pour aimer et pour faire aimer Dieu, c'est la vie de l'apôtre ». C'est lui encore qui inspire à Fénelon cette ingénieuse vérité : « Le refroidissement de la charité est le silence de notre cœur à l'égard de Dieu ». Et ailleurs : « L'oraison n'est qu'amour; l'amour dit tout à Dieu, car on n'a à parler au bien-aimé que pour lui dire qu'on l'aime et qu'on veut l'aimer : *Non nisi amando colitur* ». Mais comme, pour nourrir le zèle apostolique et éclairer l'esprit qui a charge d'âmes, il faut de solides lectures, Fénelon trace à l'électeur de Cologne une sorte de plan d'études qu'il résume ainsi : « Il me semble que vous pourriez lire les épîtres de S. Paul à Timothée et à Tite, le Pastoral de S. Grégoire, les livres *du Sacerdoce* de S. Chrysostome, quelques épîtres et quelques sermons de S. Augustin, les livres *de la Considération* de S. Bernard et quelques lettres aux évêques, la vie de S. Charles, les ouvrages et la vie de S. François de Sales... Vous pourriez ajouter à ces lectures de pure piété celle du Concile de Trente et du Catéchisme romain, qui est une espèce de théologie abrégée; l'histoire de l'Eglise, bien écrite en français par M. l'abbé Fléau, est utile et agréable ». Ces lectures, qui étaient familières à Fénelon, étaient bien propres sans doute à diriger le nouvel électeur dans les voies de la « douce persuasion » et de la charité apostolique. Le moyen de rencontrer un guide

plus sûr, plus éclairé, plus libéral que l'archevêque de Cambrai ? Qui, mieux que l'illustre pasteur, pouvait enseigner à ce « pasteur de peuples » les devoirs de son état, et le rendre plus capable d'exercer dans toute son étendue le ministère de la parole ? Le prélat consacré, qui voyait la théorie de la prédication si noblement appliquée à sa personne, dut emporter de France en Allemagne l'idée de cet orateur évangélique dont nous cherchons à saisir la figure vivante dans les discours du prélat consécrateur.

Cette figure, elle se détache encore du fond un peu mêlé des *plans* où Fénelon a su, toutefois, demeurer fidèle à sa méthode. Il nous reste dix-neuf de ces plans. Tous sont dressés d'après un texte sacré, et, si on peut le dire, composés avec une abondante précision. La plupart sont faits pour les dimanches et les principaux jours du carême jusqu'au dimanche de *Quasimodo*. Trois seulement s'appliquent à des sermons de circonstance, un seul au panégyrique de S. Charles Borromée. Il paraît bien, à ne considérer que la première série, que Fénelon eut à prêcher tout un carême, et qu'il se proposa de donner aux fidèles un enseignement suivi et développé. Il nous faut donc rechercher dans ces plans quelle idée Fénelon s'est faite du sermon, et s'il fut vraiment le prédicateur tel que le conçoit l'auteur des *Dialogues sur l'éloquence*. Pour le style et les figures, nous les demanderons aux sermons achevés, parce que, seuls, ils ont reçu la marque du travail et de l'invention originale; les plans, qui ne sont que des lignes plus ou moins correctes, nous fourniront

de précieux renseignements sur les procédés de composition dont s'est servi le grand évêque. L'ordre extérieur est celui-ci : un texte emprunté aux épîtres, aux Evangiles, texte « dont il est plein et touché » ; puis l'exorde, qui n'est qu'une application immédiate de ce texte, soit celui-ci : *Estote ergo imitatores Dei...* Fénelon, sans autre précaution, entre vivement en matière : « Quelle haute perfection ! » s'écrie-il. « Imiter Dieu même, aimer comme Jésus-Christ ». Ou le suivant : « Jésus fut conduit au désert par l'Esprit, pour y être tenté par le Diable ». L'orateur le complète par plusieurs textes empruntés aux Ecritures et relatifs au premier. C'est ce que Fénelon entend par expliquer « les principes et l'enchaînement de la doctrine de l'Ecriture ». Soit enfin celui-ci : *Non in solo pane vivit homo*, etc. Tout de suite l'auteur entre en matière : « La parole de vérité, dit-il, est pour l'âme ce que le pain est pour le corps. *Et vita erat lux hominum* : aliment nécessaire ».

Le texte ainsi expliqué en manière d'exorde, l'orateur marque la *division* du sermon. Elle est courte et renferme tout le discours, ou plutôt c'est le discours en abrégé. Dans le plan XII du sermon pour le *jour de Pâques*, la division est celle que voici : « Veillez, priez ». Et des deux points dont se compose le sermon, le premier est tout entier dans ce mot : *Veillez* ; le second, dans ce mot : *Priez*. — Pour le *dimanche de Quasimodo*, la division n'est pas moins nette. « Je ne demande que trois points. Vouloir de bonne foi, fuir le danger, prier pour soutenir *votre* faiblesse ». — Fénelon divise alors

le sermon, soit en deux points, soit en trois points. Le plus souvent, chaque point se subdivise en paragraphes, que l'orateur indique à l'aide de numéros ou par un mot seulement, le mot le plus frappant dans l'ordre du raisonnement. Chaque paragraphe, à son tour, est coupé et découpé irrégulièrement. Ce sont des phrases commencées et brisées, des paroles parfois confuses, des transpositions, et, comme Fénelon l'a dit des apôtres, « des liaisons de discours qui ne peuvent finir ». Mais, pourrait-on dire avec l'auteur des *Dialogues*, « nonobstant ces petits désordres pour la direction, tout dans ces paragraphes est noble, vif et touchant ». Ce qui est remarquable, c'est le mélange de force et de tendresse, de grandeur et de simplicité, de décence et de familiarité qui fait le fond de ces nombreux passages. Voici le premier point du *Sermon pour le dimanche de la Passion*, que l'on croirait une ébauche de Pascal :

1^o Sur la présence réelle. La croyez-vous? Interrogez votre foi : *Putasne*, etc. On n'ose contredire cette vérité : on ne la croit pas. Comparaison de cette vérité avec les vérités de géométrie.— Supposition de Chinois qui verrait messe... Supposition de Jésus-Christ dans une ville à trente lieues d'ici. Supposition de la manne dans un désert ».

Et comme Fénelon marque et résout vivement, prestement, les objections qu'il rencontre chemin faisant ! Telles sont les objections qu'il place sous le premier point du sermon pour le troisième dimanche de carême : 4^o... Comparaison d'un homme qui a deux passions incompatibles, deux

amis irréconciliables : toute douleur vient de là.

« Quoi! *direz-vous*, rien pour le monde? — Vous vous trompez: Dieu vous commande charité pour le prochain, bienséance pour votre réputation. L'amour de Dieu fait aimer le prochain comme soi-même. Il opère le retranchement de servitude, d'idolâtrie, d'artifice, etc. Heureux qui est libre!

« Quoi, *dites-vous encore*, vous nous prêchez une perfection de solitaire? Non, *mais je vous prêche une perfection sociable*, complaisante, etc. Je ne demande que préférence de Dieu au mensonge...

« Mais enfin, *direz-vous*, c'est faire haïr la piété et jeter dans le désespoir. — La jalousie de Dieu doit vous consoler, en vous montrant son amour. Jalousie douce, qui ne veut qu'amour et bonne foi ».

Quelquefois l'orateur, comme entraîné par l'esprit de Dieu, et pour se donner carrière, met la dernière main à certains passages auxquels il ne dut rien changer. Tel est celui-ci, qui forme une partie de la péroraison du sermon pour le *troisième dimanche de Carême*, sur *l'amour de Dieu, source unique du vrai bonheur*. Fénelon vient d'établir que, grâce à l'amour de Dieu, les justes ont l'espérance d'un bien infini et éternel; et il poursuit avec une sorte d'enthousiasme poétique: « N'est-ce point un beau songe, une image flatteuse? Quoi! notre unique bien est-il une illusion? Quoi! le Christianisme, descendu du ciel sur la terre avec le Fils de Dieu, promis par les prophètes, annoncé par les apôtres, vérifié par

tant de miracles, confirmé par tant de martyrs, cette religion seule digne de Dieu, cette doctrine visiblement céleste, qui a formé tant d'hommes merveilleux sur la terre, n'est-ce qu'un songe ? Si le Christianisme est vrai, quiconque n'est pas pour Jésus-Christ est contre lui.

« Mais, ô mon Dieu ! pourquoi me faites-vous dire ces choses, si vous ne les faites pas croire ? Non, ils ne me croiront pas. Il faudrait des miracles. Faites-en dans les cœurs : renouvelez les anciennes merveilles ; ouvrez les yeux, changez les cœurs, etc. . . »

Çà et là, entre deux vérités spirituelles, se glisse un mot charmant, quelque gracieuse image, un cri d'amour ou d'espérance. Souvent aussi Fénelon revient à ses maximes favorites, à ses pensées les plus ordinaires : « Oh ! si l'esprit de prière animait les hommes ! *l'onction enseignerait tout.* — Le monde se fait chercher : Dieu vous prévient ». — « Vains efforts pour s'étourdir ; jeunesse s'enfuit rapidement ; infirmités fréquentes ; mort d'amis ; tous les plaisirs d'une longue vie ne valent pas horreur de mort. . . Quoi ! ne projeter rien pour notre bonheur ? — Tous ces beaux projets sont des toiles d'araignée. C'est une écume que la première vague emporte ». — « L'oraison n'est que le désir de Dieu ». — « Il ne s'agit que de faire aimer Dieu : rendez-le aimable ». — « L'amour de Dieu. . . s'allume comme un feu ; plus il brûle, plus il veut brûler ». — « La grâce est la parole intérieure ».

En outre, l'orateur, pour se conformer à la doctrine des *Dialogues* et aussi aux règles de la

véritable éloquence, emploie fréquemment les comparaisons et les exemples. « Exemple d'un homme transporté pendant son sommeil au milieu d'inconnus ». — « Exemple d'homme ivrogne, qui ruine famille, santé, réputation, salut; d'homme emporté, qui est au désespoir ». — « Comparaison de voyage, de mariage, d'achat de charge ». — « Exemple d'un malade pour rechute, d'un marchand pour précautions, d'un homme qui porte un grand trésor ». — « Inconstance. Comparaison d'air et de mer ». — « Comparaison d'un homme qui évite le bord d'un précipice, qui prend une escorte contre les voleurs, qui évite un chemin dangereux ».

Pour le fond de la doctrine, Fénelon l'emprunte, comme toujours et selon sa méthode, d'abord à l'Écriture, puis à ses interprètes, les Pères des deux Églises. Dans ce fonds si riche, « source pure des bons sermons », il puise ses preuves, la science évangélique et les sentiments du prédicateur. Parmi les Pères, celui qu'il cite de préférence, c'est le maître de la vie intérieure, S. Augustin; puis S. Chrysostome, S. Basile, et, pour les vertus du ministère, S. Ambroise et S. Cyprien. Dans le 2^e sermon pour le *premier dimanche de carême, sur la parole de Dieu*, et sous le second point, il dit : « S. Augustin : *Justus docet magister, cathedram habet in cælo...* Silence de l'âme : *Sileat anima mea ipsa sibi* (S. Augustin). Silence intérieur comme extérieur (S. Basile). — *Ama, et fac quod vis* (S. Augustin). Souvent Fénelon omet de signaler les sources et de rapporter les textes à leurs

différents auteurs. De plus, quand il s'agit de la théologie et de ses principes, c'est le Concile de Trente et S. Thomas qu'il cite le plus volontiers.

§ III.

Veut-on savoir maintenant quels sont les sujets de ces divers sermons dont nous n'avons que des *plans* ? Il en est deux sur lesquels l'orateur insiste surtout : l'amour-propre et ses illusions ; et l'amour de Dieu, source du vrai bonheur. D'après Fénelon, « la grâce seule peut réprimer l'amour-propre, *abneget semetipsum*, etc. — « Il n'y a jamais eu de bonheur par amour-propre ». — S'il y avait bonheur par l'amour-propre, la mort le renverserait. Bonheur court, dont un morceau échappe sans cesse, n'est pas un vrai bonheur. Vue de mort prochaine. Exemple d'un homme condamné qu'on veut divertir en prison. Nuit d'hôtellerie. — Amour suprême de son idolâtrie : c'est le grand péché. -- Amour-propre, faible, aveugle, passionné, incontinent. -- « L'amour-propre fait le moi son Dieu. — Amour-propre est nécessaire, insuffisant à soi, *toujours affamé*. . . ». — « L'amour-propre empoisonne toute la vie ». — « Distinction entre la crainte filiale, qui est l'amour de Dieu même, et la crainte servile, qui est l'amour de soi-même ». — « Plus on aime, plus le paradis se forme ». — « O amour, faites-vous aimer : ô feu céleste, embrasez la terre ». — « Amour de charité. Amour de Dieu plus que de soi, . . en sorte qu'on l'aime comme on s'aimait ».

— « L'amour de Dieu rend le ministère doux ».

Les plans xiv, xv et xvi, où Fénelon se propose de montrer aux jeunes lévites les marques de la vocation, les moyens de *la connaître*, et de les entretenir de la *nécessité de la charité dans les ministres du sanctuaire*, offrent de curieux détails et veulent être étudiés au point de vue de l'idée qu'avait l'orateur : 1^o des marques intérieures, 2^o des marques extérieures de vocation. Au nombre des premières, il met « le talent naturel », les « dons naturels » sur lesquels il faut compter, « un esprit droit, net, une tête réglée » ; le « courage », qui consiste non plus à être martyr, mais à souffrir persécution en temps de paix, et à livrer la guerre aux passions des hommes ; la « douceur », et pourquoi ? Parce que c'est un ministère de contradiction. De là, « politesse, complaisance, ménagement ». C'est l'Évangile qui demande tout cela, et non Fénelon. Pour les marques extérieures, ce sont : 1^o La « réputation ». Que personne n'ait à critiquer, à soupçonner ; 2^o la « conduite pour les ordres ». Ne les point chercher, *Indecenter appetitur : ex præsumptione fit indignus* ; 3^o la « pratique ». Demeure dans le séminaire ; oraison, recueillement, docilité, règlement, modèle de vie ». Ailleurs, Fénelon met au nombre *des marques de vocation* : 1^o la science ; 2^o les vertus ; 3^o la conduite. Et il y ajoute le travail, le courage dans les contradictions, le désintéressement et la prière ; prière pour soi, pour le troupeau, pour l'intelligence de l'évangile. Quant au travail, voici de quels éléments il se compose : Détail de sermons, exhortations de mourants,

confessions à entendre, oraison à enseigner. Puis, voici où Fénelon se déclare tout entier, et où se montre en même temps l'esprit des *Dialogues* : « L'essentiel du ministère est la persuasion ».

Est-ce là tout ? Non assurément. L'orateur fait la part des difficultés, Quelle sera la vie des pasteurs ? Elle est bien simple : ni miracle, ni grandeur extraordinaire ; une vie calme, unie, « occupée du temporel ou des formalités ». Voilà pour les pasteurs. Mais que dire des difficultés qui naîtront du côté des peuples ? « Indocilité du troupeau, irrégion secrète. Scandales contre le clergé ». Enfin, quelle est la nature du ministère ? Un mot le résume, *l'amour de Dieu*. « Ou fuyez le sacerdoce, s'écrie Fénelon, ou obtenez cet amour ». Puis il ajoute : « l'Eglise a besoin de bons ouvriers ». Il dit encore d'une façon exquise : « L'amour de Dieu adoucit toute peine Tout le bonheur est de faire ce qu'on aime ». Bien plus, et Fénelon le savait : « L'amour de Dieu fait acquérir prudence et conduite, science des dogmes, *talent de prêcher* ». Il y a dans ces plans, où Fénelon laisse déborder son cœur, une expression qui revient souvent sur ses lèvres, c'est celle de *contradiction*, la plus grave et la plus commune des difficultés dont le ministère est rempli, « fonction difficile », dit-il quelque part avec S. Paul. « Je cherche, je heurte à la porte de chaque cœur . . . Mais qu'est-ce qui est propre à faire ces choses ? »

- Le détachement et la simplicité, voilà ce que l'orateur exige des pasteurs à qui le troupeau est cher. « Fuir le monde », et enseigner aux autres à le fuir, « à cause de son opposition à Dieu, à cau-

se aussi de la force de ses discours ». Ecoutez le maître de ces lévites qui dit ingénieusement : » Le « langage du monde se prend insensiblement comme l'accent *d'un pays*. — Langage éblouissant : infamie cachée sous les fleurs. Masque à tout vice. Mode pour les jugements et pour les mœurs, comme pour les habits ».

Il résulte, à nos yeux, de l'étude de ces plans, deux choses : l'une que Fénelon, prédicateur, se contentait, à l'exemple de S. Augustin, de préparer les choses dans son esprit, sans mettre dans sa mémoire toutes les paroles de ses sermons (1); l'autre, qu'il a le plus souvent et longtemps prêché d'abondance, sans même dresser des plans écrits (2); et cela ordinairement sur les sujets mêmes des plans de sermons qui nous restent. « Je parlerai encore aujourd'hui, après l'avoir déjà fait tant d'années, de l'erreur de S. Pierre (3) ». — « Mais je vois un point capital (l'amour de Dieu), que j'ai déjà souvent traité. N'importe, je répéterai jusqu'à ce que vous fassiez : ce point seul suffit (4) ». — Après avoir choisi pour texte ces paroles de S. Jean : *Si veritatem dico* . . . , l'orateur poursuit : « Je vous ai fait plusieurs fois ce raisonnement au nom de Jésus-Christ, comme il le faisait aux Juifs. . . Aujourd'hui, pressé par le temps,

(1) V. *Dial.* III, p. 92. Ed. Girard.

(2) Alors vraisemblablement, Fénelon expliquait de suite-et littéralement l'Écriture sainte, ou toutes les parties de l'Évangile (*Dialog.* V. M^{me} de Maintenon, *Correspondance*).

(3) Plan, V., III, p. 102 et 103 (Ed. Girard).

(4) Plan VI.

je me borne à le faire pour la communion pascalle (1) ». Au reste, ces divers plans s'appliquent bien tous à la prédication du carême, ainsi que l'attestent les expressions que voici : « O vérité éternelle, vous savez de quel cœur je vous ai annoncée pendant la sainte carrière : achevez votre ouvrage. Donnez-moi des paroles qui soient un glaive (2) ».

§ IV.

La diction des discours et des sermons qui nous restent de Fénelon offre un double caractère qui lui est propre : elle est à la fois pittoresque et naturelle. Grâce « à ce génie de peindre », qui est « comme l'âme de l'éloquence », Fénelon a su « imprimer les choses dans l'âme de l'auditeur, donner du corps » à toutes ses instructions, et joindre une vive peinture des objets à la plus agréable variété qui fût jamais. Il suffit de lire une seule page du sermon pour *la fête de l'Épiphanie*, et l'on a tout de suite l'idée du style de Fénelon, avec ses mouvements et ses grâces persuasives, avec ses tours simples tout ensemble et animés, enfin avec ses expressions « *qui disent si bien les choses et font voir la manière dont l'orateur les sent* ». — « Fénelon, dit un biographe, voulut connaître tous ceux qui se destinaient à moissonner

(1) Plan IX.

(2) Plan XI, pour le jour de Pâques.

dans les vastes domaines du Seigneur... Pendant les retraites, au milieu des fêtes et des solennités, on le voyait paraître dans les réunions de ces jeunes néophytes ; il venait les instruire lui-même... C'était dans son palais, en sa présence, que se faisaient les examens. Il désirait être le juge des juges, car il méritait de l'être... Cette surveillance, il ne la bornait pas au séminaire de Cambrai. Les ecclésiastiques de son diocèse qui venaient faire leurs études à Paris étaient aussi les objets de sa sollicitude paternelle».

Lisez encore, et vous sentirez promptement que Fénelon, quand il prêche et surtout quand il instruit, n'apprend point par cœur, qu'il se possède, que les choses coulent de source et que « la chaleur même qui l'anime lui fait trouver des expressions et des figures qu'il n'avait pu préparer » dans son cabinet. Car c'est un orateur habile ; il sait « ce qui touche les cœurs et ce qui ne fait point ces effets ». Aussi, n'aime-t-il pas « de reprendre les mêmes choses d'une autre manière, de les revêtir d'images et de comparaisons plus sensibles ». Seulement, prenons garde que nous sommes en pleine conception idéale, que la méthode comme le style dont il s'agit dans les *Dialogues* et qu'applique à ses discours l'archevêque de Cambrai, sont une méthode et un style dont seul peut-être il est capable, que seul aussi il sut proportionner, dans la pratique, aux besoins de son auditoire, mais qui restent, après tout, de brillants et solides modèles pour les prédicateurs de tous les temps. Ce style, certes, il ne sent pas l'école. Il vient du cœur, va au cœur et touche

infiniment les esprits. N'est-ce pas Fénelon qui blâme, dans Isocrate, « le modèle des discours fleuris et périodiques, qui sont, dit-il, maintenant à la mode » ? De même donc qu'il évite l'abstraction, le vague, la sécheresse, il fuit le bel esprit, les faux éclats, les batteries de mots, tout ce qui est puéril, affecté, gothique. Il a, au contraire, en tout, la simplicité des architectes de la Grèce, et « n'admet que des monuments majestueux et naturels ». On ne voit rien, en ses sermons, « que de grand, de proportionné et de mis en place ». En un mot, ce style est un exemple accompli de bon goût, de vérité et de naturel.

Faut-il ajouter que ce style répugne à toute fausse timidité ; qu'il n'est jamais guindé, et que l'orateur ne croit pas trop s'abaisser en nommant les choses par leurs noms ? Car, selon Fénelon, « il ne faut point craindre de dire tout ce qui sert », et, en vrai disciple d'Homère, il ajoute « que c'est une politesse mal entendue que de supprimer certains endroits utiles, parce qu'on ne les trouve pas susceptibles d'ornement ». Et qui, mieux que l'auteur des *Dialogues*, a su montrer « qu'on peut embellir en leur manière tous les sujets ? » N'a-t-il pas, comme prédicateur, et selon ses préceptes mêmes, été « grand dans les grandes choses » ? Tour à tour sublime et véhémence, simple et noble, sans enflure comme sans apprêt, sa diction est la plus fidèle image de son esprit. C'est le style et ce sont les images de l'Écriture ; ce sont les expressions des saints Livres tempérées darts leur force par le génie pratique et insinuant d'un véritable orateur.

Cependant cette diction, formée sur les modèles et où se trouvent les qualités du grand siècle, n'est ni sans ornement ni sans éclat. On y sent un art délicat, mais un art qui se cache, et les ornements ont « suivi naturellement ». A ceux qui penseraient que l'éloquence doit être exclue de la chaire, l'orateur répond par son exemple et prouve éloquemment qu'elle est loin d'être incompatible avec la prédication évangélique. Seulement, il ne la cherche point. Bien plus, il y renonce par humilité comme à un faste de paroles, et s'efforce de persuader au prédicateur qu'un certain art peut s'accommoder avec la simplicité apostolique. Quant à ce style élevé, il le doit à la religion, cette matière « qui fournit de hautes pensées et excite de grands sentiments ». — « Quoi ! s'écriait-il, le dispensateur des mystères de Dieu sera-t-il un déclamateur oisif, jaloux de sa réputation et amoureux d'une vaine pompe ? N'osera-t-il parler de Dieu à son peuple sans avoir rangé toutes ses paroles?... » Aussi, est-ce bien plutôt par l'esprit que Fénelon ressemble aux Pères de l'Eglise. Pour la diction, elle a toutes les qualités de leur style, mais aucun de ses défauts. C'est un grand écrivain venu dans un siècle de perfection littéraire. Voyez seulement que de faux goût, que d'antithèses S. Augustin a mêlés à ses plus belles homélies. D'un autre côté, mettez en regard du meilleur sermon de ce Père une page, celle-ci, par exemple, que nous empruntons au sermon *pour la fête de S^{te} Thérèse*; vous pourrez mesurer tout l'effort des siècles et le long travail des générations pour créer les langues et fixer, ne fût-ce qu'un

instant, la délicatesse et la pureté du bon goût :

« Mais plutôt m'oublier moi-même que d'oublier ces livres si simples, si vifs, si naturels qu'en les lisant on oublie qu'on lit, et qu'on s'imagine entendre Thérèse elle-même ! Oh ! qu'ils sont doux, ces sages et tendres écrits, où mon âme a goûté la manne cachée ! Quelle naïveté, quand elle raconte les faits ! Ce n'est pas une histoire, c'est un tableau. Quelle force pour exprimer ces divers états ! Je suis ravi de voir que les paroles lui manquent, comme à S. Paul, pour dire tout ce qu'elle sent. Quelle foi vive ! les cieux lui sont ouverts, rien ne l'étonne, et elle parle aussi familièrement des plus hautes révélations que des choses les plus communes. Assujétie par l'obéissance, elle parle sans cesse d'elle et des sublimes dons qu'elle a reçus, sans affectation, sans complaisance, sans réflexions sur elle-même ; grande âme qui, se comptant pour rien, et qui ne voyant plus que Dieu seul en tout, se livre sans crainte elle-même à l'instruction d'autrui. O livres si chers à tous ceux qui servent Dieu dans l'oraison, et si magnifiquement loués par la bouche de toute l'Eglise, que ne puis-je vous dérober à tant d'yeux profanes !... Où êtes-vous, âmes simples et recueillies, à qui ils appartiennent ? Mais que vois-je, que vois-je de tous côtés, sinon des chrétiens aliénés de la voie de Dieu ? L'esprit de prière n'est plus sur la terre. Où est-ce que nous le retrouverons ? Sera-ce dans ces hommes si pleins d'eux-mêmes et du monde qu'ils sont toujours vides de Dieu ? Quel est donc le grand péché qui est la source de tous les autres et qui couvre la face de

la terre d'un déluge de maux ? Vous me direz : c'est l'impureté, c'est l'avarice, c'est l'ambition. Non, non, mes frères ; c'est la dissipation seule qui produit ces crimes et tous les autres. Il n'y a plus d'homme sur la terre qui pense, retiré en lui-même au fond de son cœur. Non, non, il n'y en a plus. Tous pensent selon que la vanité égare leurs pensées ; tous pensent hors d'eux-mêmes, et le plus loin d'eux qu'il leur est possible. Quelques-uns s'appliquent à régler leurs mœurs ; mais c'est commencer l'ouvrage par le dehors ; mais c'est couper les branches du vice et laisser la tige qui repousse toujours. Voulez-vous couper la racine ? rentrez au dedans de vous-mêmes, réglez vos pensées et vos affections ; bientôt vos mœurs se régleront comme d'elles-mêmes. Attaquez cette dissipation qui ne saurait être innocente, puisqu'elle ouvre votre cœur, comme une place demantelée, à toutes les attaques de l'ennemi. Ne me dites pas : je récite mes prières. Est-ce le sacrifice de votre cœur ou celui de vos lèvres que Dieu demande ? O Juifs, qui portez indignement le nom de chrétiens ! si la prière intérieure que vous prononcez, si votre parole est superstitieuse, vous n'êtes point orateurs en esprit et en vérité. Vous ne priez pas, mais vous récitez des prières, comme dit S. Augustin ; voulez-vous que Dieu vous écoute, si vous ne vous écoutez pas vous-mêmes » !

Ce style noble à la fois et simple avec art, ces figures vives et sensibles, cette diction onctueuse et presque passionnée, se retrouvent toujours aussi variés dans les nombreux écrits où Fénelon traite de la religion ou des pratiques de la piété chrétienne. Il suffit d'en parcourir quelques-uns pour y reconnaître bientôt l'âme et le style du sermonnaire. Partout c'est la même tendresse, partout c'est la même imagination, et l'enthousiasme poétique dont l'Écriture est faite, et que Fénelon transporte avec tant de bonheur jusqu'en ces *plans* inachevés, où débordent l'amour divin et la charité évangélique.

§ V.

Mais s'il est intéressant de ressaisir, dans les sermons et les discours de Fénelon, les principes oratoires des *Dialogues*; s'il a suffi d'une ou deux pages pour montrer que le style du prédicateur est tout formé et tout rempli des Écritures, il est un aspect sous lequel, pour achever de la connaître, il importe de considérer la grande figure de Fénelon missionnaire et prédicateur. Fénelon, en effet, est bien un écrivain du goût le plus pur, un émule de Bossuet et de Bourdaloue dans la chaire; il est encore, à l'imitation de ces grands sermonnaires, un moraliste éloquent, on dirait presque un politique chrétien très-éclairé sur les misères et sur les vices de son temps. Les sermons qui nous restent offrent sur ce point un caractère particulier de hardiesse apostolique. On

ne saurait parler plus net à son siècle et à ses contemporains que ne le fit l'abbé de Fénelon, et que ne le fera, dans ses mandements, l'archevêque de Cambrai. Ce n'est point par de fines allusions qu'il procède. Quand il s'agit d'éclairer la conscience des hommes sur leur misère morale, c'est par des leçons directes et par de rudes avertissements. Il dit ouvertement et sans fard ce qu'il voit et ce qu'il sent, et dans cette franchise même il faut bien reconnaître encore l'esprit et la sainte liberté du missionnaire. Ainsi comprise, la prédication, outre qu'elle agit vivement sur les âmes, contribue à la réforme des mœurs publiques; car, en dénonçant l'état moral d'un peuple aux auditeurs même qui en font partie, elle prévient, si elle ne l'empêche absolument, le retour de tous ces travers sociaux qu'elle a pour mission de poursuivre au nom du Christianisme.

En cela même, Fénelon appartient à l'école des Pères, qui croyaient que la morale privée est étroitement liée à la morale publique, et que celle-ci, quand elle est corrompue ou douteuse, est capable de corrompre le citoyen dans l'Etat, l'époux et l'épouse dans la famille. Eux aussi, avec une intrépide ardeur, on les vit lutter contre la dissolution des mœurs, et porter le remède aux plaies trop souvent inguérissables du corps social. Successeurs de S. Paul, gardiens fidèles du pacte évangélique, ces apôtres de la foi nouvelle osèrent aussi, aux jours même de la persécution et du martyre, mêler saintement la politique chrétienne à leurs discours. Par un privilège de leur ministère, ils firent entendre, au péril de leur vie, et en

pleine indépendance, la vérité aux hommes, aux sociétés et aux princes même (1) qui, malgré soi, se sentaient moins libres de tout oser, en écoutant ces orateurs dont la parole, comme un glaive, atteignait tous les vices et frappait tous les abus. Que pouvaient donc faire, sous les yeux de pareils témoins, les empereurs ou les grands, sinon de subir l'irrésistible influence des prédicateurs, rendus plus redoutables encore par la popularité dont ils étaient ordinairement les élus ? Alors ils allaient jusqu'à tout dire ; et, si les vices tentaient de se cacher sous le masque ou les ténèbres, de quelle main ils arrachaient le masque et dissipaient les ténèbres de l'hypocrisie ! Les sociétés, averties par ces voix puissantes, ne savaient plus guère fermer les yeux aux clartés du vrai, et, parfois, du milieu de la décadence, elles se relevaient, sinon transformées, au moins prêtes à reprendre goût aux austères douceurs de la vertu. C'est ainsi que, plus tard, dans un siècle de confusion, S. Bernard annonçait aux nations leurs iniquités et évangélisait au milieu de Sion. « Là, dit Fénelon, les princes et les pasteurs du peuple, les chefs des ordres, les solitaires et les hommes du siècle, tous sont jugés ». Et il ajoute, en ce style admirable qui lui est particulier : « Il tonne, il foudroie, et les cèdres du Liban sont brisés par les paroles tranchantes qui sortent de sa bouche... ».

(1) On connaît la fameuse lettre que Fénelon écrivit au roi et qui commence par ces mots : « Vous êtes né, Sire, avec un cœur droit et équitable. . . ». (Œuvres de Fénelon, t. III, p. 425. Edit *Panthéon littéraire*).

Enfin il termine : « Ne fallait-il pas, dans ces temps de confusion et de péché, un renouvellement de lumières ? »

Tel est le « renouvellement de lumières » que Fénelon, comme prédicateur, essaie d'apporter aux hommes de son siècle, et indirectement aussi au « pasteur du peuple », à Louis XIV lui-même. Car Fénelon, qu'il fût à Paris ou dans son exil de Cambrai, voyait que la notion du bien et du mal allait de plus en plus s'altérant parmi ses contemporains, et que, pour être plus hommes de goût et cultivés, ils n'étaient ni moins coupables ni moins répréhensibles que les auditeurs de l'évêque d'Hippone ou de S. Bernard. Déjà, l'œil ouvert sur le temps présent, ne s'écriait-il pas : « Hélas ! ces jours de péché ne sont pas finis ». Il y avait, en effet, dès 1685, et surtout pendant les années qui suivirent, des misères morales attachées, pour la dévorer, au cœur même de la société du xvii^e siècle. Certains travers régnants étendaient leurs ravages à toutes les conditions, et, depuis longtemps déjà, certains problèmes de politique sociale s'imposaient à l'étude des moralistes non moins qu'à la vigilance apostolique des prédicateurs. Tout conspirait donc, vers la fin de sa carrière, à jeter l'inquiétude dans l'âme si tendre de Fénelon. Au dehors comme au dedans, l'Etat se précipitait, et le royaume était au penchant de la ruine. Les mœurs privées, image des mœurs publiques, empiraient chaque jour. Il fallait bien que les ministres de la parole, autorisés de leur mission, fissent retentir du haut de la chaire des vérités incontestables sans doute, mais qui paraissaient

ne plus faire impression sur une société égarée à la fois par la bonne et la mauvaise fortune, et qui ne savait plus se prémunir elle-même contre ses propres dangers.

§ VI.

Fénelon crut donc qu'il lui appartenait, à lui, *dispensateur des mystères*, à lui, qui avait charge d'âmes, non-seulement d'édifier ses auditeurs, mais encore de les avertir, et même de les inquiéter sur leur état moral, et par conséquent sur l'état de la société au point de vue chrétien. Il crut aussi, non sans raison, que le prédicateur, quand il parle du haut de la chaire, parle au nom du Ciel, et qu'ainsi, il joint à l'autorité du moraliste celle qu'il tient de son divin ministère. De là, dans plus d'un sermon, ces passages où Fénelon, bravant presque les ménagements de la prudence humaine, tient, sur la situation des esprits à la fin du dix-septième siècle, un langage d'une clarté, d'une franchise à faire trembler une assemblée chrétienne. De là ces considérations de l'ordre moral, par lesquelles Fénelon agit sur les consciences et semble réveiller l'attention de l'auditoire, s'il oubliait jamais dans quel abîme de maux il est plongé.

Du reste, cette prédication à la fois dogmatique et morale, ce genre de sermon où l'enseignement se mêle à la politique, tout cela n'était pas nouveau pour Fénelon, qui, de son temps, pouvait admirer l'usage que sut en faire l'inimitable Bour-

daloue. Seulement là où celui-ci s'attache de préférence à la dialectique et à la morale exposée sous forme de thèse, Fénelon s'en tient le plus souvent à la doctrine évangélique et à la simple exposition des mystères. Le fond de ses discours, il l'emprunte bien, comme Bourdaloue, à l'Écriture et aux Pères ; mais, par la forme, ces discours sont plutôt des homélies où domine la leçon *touchante et sensible*, l'avertissement intelligible pour tous, en un mot, le tour sublime et familier de l'Évangile. Mais pour les deux orateurs, ce sont les mêmes vices qu'ils poursuivent, les mêmes abus qu'ils dénoncent, la même politique qu'ils soutiennent. Toutefois, Bourdaloue traite d'une manière approfondie ce que Fénelon, avec autant de vivacité, ne relève qu'en passant et pour rendre plus pratique et plus efficace le mystère ou le dogme qu'il se charge d'exposer. Fénelon, en effet, quand il prêche, ne reste pas longtemps plongé dans ces hauteurs de la théologie où se plaît Bossuet, où règne le Père Bourdaloue. Il aime à se tenir non loin de la terre, et à mettre sa parole au service des plus humbles intelligences. Il veut surtout être compris, entendu par tous, et, pour mieux les intéresser, il veut ramener les hommes à comprendre que la religion, en s'occupant d'accorder la foi avec la raison, ne vit pas étrangère à l'humanité, ni aux sociétés qui la composent.

C'est là un trait caractéristique des discours de Fénelon. « C'est la foi qui nous sauve », semble-t-il dire, « et la foi est en péril ». Malheur aux peuples qui « ont méprisé le jour ! » Or, ces peuples,

quels sont-ils ? Ce sont les peuples de l'ancien monde, c'est en particulier le peuple des chrétiens lâches et indignes auxquels il s'adresse, et par qui « le Christianisme est avili et méconnu, qui ne sont plus qu'une pierre de scandale à la porte de la maison de Dieu, pour faire tomber ceux qui y viennent chercher Jésus-Christ ». Pourra-t-il, avec tout son zèle et son grand cœur d'apôtre, « relever la vérité qui est foulée aux pieds dans les places publiques ? » Sans doute Fénelon n'est pas seul à combattre le bon combat ; auprès de lui Bourdaloue lutte en athlète, et sa parole, quoique moins attendrie que celle de Fénelon, pénètre jusqu'aux sources de la vie intérieure. Il ne dit pas, s'il prêche contre l'orgueil : « L'orgueil a rompu ses digues et inondé la terre ». D'un style plus froid et propre à glacer d'épouvante l'auditoire attentif, il atteint l'orgueil, cette racine de tous nos vices, et bat en brèche son vieil empire. « Toutes les conditions sont confondues », selon l'abbé de Fénelon, jaloux de toutes les bienséances ; et presque dans le même temps, la Bruyère écrivait : « Il y a entre telle et telle condition un abîme d'intervalle si immense et si profond que les yeux souffrent de voir de telles extrémités se rapprocher ». Et il ajoute agréablement : « C'est comme une musique qui détonne, ce sont comme des couleurs mal assorties, comme des paroles qui jurent et qui offensent l'oreille ». L'un parle au sens chrétien, l'autre en moraliste ; mais quel accord entre le philosophe et le prédicateur ! Sur ce point, Bourdaloue ramènerait avec bon sens toute cette disproportion à l'exacte mesure, et cela en vertu du

droit divin ; car il voulait que l'on maintînt, sans la fausser jamais, cette règle, aujourd'hui si flexible, des rapports sociaux.

§ VII.

Mais ce n'est pas tout. En 1685 et bien auparavant, certains mots, par l'abus, avaient comme aliéné leur signification. Beaucoup de gens payaient d'impudence, et poussaient jusqu'à l'excès l'étalage de leur fortune : « Le faste, s'écriait alors Fénelon, le faste s'appelle politesse, la plus folle vanité une bienséance ». On confondait un peu étrangement la politesse des manières avec celle de l'esprit. Quant à la vanité, celle d'un Ménippe, d'un Pamphile, elle n'était guère qu'une des formes de l'impertinence. D'ailleurs, sur tous ces défauts et sur le reste, le plus grand nombre souffrait peu d'être averti, et même d'être désabusé : « La critique même de nos ennemis, toute vigilante et sévère qu'elle est, ne peut aller jusqu'à nous désabuser de nous-mêmes ; leur malignité sert même de prétexte à notre amour-propre, par l'indulgence qu'il veut nous inspirer en faveur de nos plus grands défauts ; et l'aveuglement de cet amour-propre va tous les jours jusqu'à trouver moyen de faire en sorte qu'on soit content de soi, quoiqu'on ne contente personne ». Faut-il s'étonner, après cela, si, l'iniquité croissant, « les insensés, comme le dit Fénelon, entraînent les sages et les rendent semblables à eux » ; si les plus honnêtes gens, quand la corruption déborde,

se laissent entraîner dans le torrent du mal, perdent la notion des devoirs et de leur étendue, et se relâchent, vaincus par l'exemple, des maximes sévères de la religion, qu'ils ne connaissent plus ? Puis, pour les éblouir davantage, vient, « la mode, si ruineuse par son inconstance et par ses excès capricieux », la mode qui « est une loi tyrannique à laquelle on sacrifie toutes les autres ». Là-dessus, c'est à qui sera le plus léger ; car, aux dépens de sa fortune, chacun se pique de suivre la mode, chose arbitraire et changeante. De là ces assauts de parures, de draperies, de fantaisies, qu'il faut renouveler sans cesse ; car, écrit la Bruyère, « une mode a à peine détruit une autre mode, qu'elle est abolie par une plus nouvelle, qui cède elle-même à celle qui la suit ». Le moyen d'échapper, quand une fois l'on y cède, à ce courant irrésistible des nouveautés, qui est sans rives et sans fond, et qui engloutit tant de malheureux, victimes de sa rapacité ? Ajoutez qu'il faut entretenir tout ce luxe et toutes ces toilettes, rajeunir à grands frais les habits bientôt démodés, et ne jamais perdre la fleur des élégances. Pour cela que d'argent, que d'emprunts, et dès lors que de dettes ! Guérirait-on du faste, quand une fois il est presque devenu nécessaire à force d'usage ? Il faut donc le nourrir chez soi, dussent les prêteurs d'argent se ruiner pour les gens à la mode. Ecoutez Fénelon : « Le dernier devoir est de payer ses dettes. Les prédicateurs n'osent plus parler pour les pauvres, à la vue d'une foule de créanciers dont les clameurs montent jusqu'au ciel... Plutôt que de modérer les dépenses superflues, on refuse cruellement le

nécessaire à ces créanciers ». Quel langage étonnant sous Louis XIV, et quelle clarté dans ce langage ! Un moraliste de profession arrangerait au moins son discours, raffinerait sur les termes, sèmerait des fleurs sur ces rudes vérités. Fénelon parle net, et appelle les choses par leur nom. C'est ainsi que parle, mais plus doctement, plus prudemment peut-être, Bourdaloue, qui réclame et argumente contre les richesses et contre le mauvais usage qu'en font les riches, et particulièrement les riches de son temps. Ecoutez-le à son tour : « Parce qu'on a du bien, on en veut jouir sans restriction, et dans toute l'étendue des désirs qu'un attachement infini à soi-même et à sa personne peut inspirer. On veut que le fruit des richesses soit tout ce qui peut contribuer à une vie commode, pour ne pas dire délicate ; meubles curieux, équipages propres, nombre de domestiques, table bien servie, divertissements agréables, logements superbes, politesse et luxe partout. Luxe, ajoute S. Jérôme, qui insulte aux souffrances de Jésus-Christ, aussi bien qu'à la misère des pauvres ». Et ailleurs : « Voyez seulement la peine que témoignent certains riches et certains grands du monde, quand il s'agit d'acquitter des dettes légitimement contractées, et la violence qu'ils se font, ou plutôt qu'il leur faut faire, pour arracher d'eux un paiement dont ils conviennent les premiers qu'ils ne peuvent se défendre. Par combien de paroles et de vaines promesses n'échappent-ils pas les poursuites d'un créancier ? Combien de rebuts ne l'obligent-ils pas à essayer ? On traite un homme d'importun et de misérable, parce

qu'il demande son bien, et ce misérable est contraint de poursuivre une dette comme s'il poursuivait une grâce, parce que c'est à un grand qu'il a affaire, n'en obtenant jamais d'autre réponse sinon qu'il n'y a rien encore à lui donner, quoiqu'en même temps, il y ait tout ce qu'il faut pour cent *dépenses superflues*, quoiqu'il y ait tout ce qu'il faut pour le luxe, quoiqu'il y ait tout ce qu'il faut pour le jeu, quoiqu'il y ait tout ce qu'il faut pour le crime ».

§ VIII.

Cependant Fénelon, voulant donner à sa pensée une précision plus frappante encore, insiste sur les mêmes réclamations, et le dispute aux moralistes par la vivacité originale des couleurs dont il peint les mœurs en 1785. Il y a là un modèle d'éloquence chrétienne que Massillon imitera supérieurement, mais qu'il n'a jamais surpassé. On se croirait un instant contemporains de ces hommes auxquels le prédicateur fait publiquement sentir l'autorité de sa parole. Ou plutôt ne semble-t-il pas qu'il s'agit de nous-mêmes et des temps malheureux où nous sommes ? « Détestable raffinement de nos jours ! Monstre de nos mœurs ! La misère et le luxe augmentent comme de concert : on est prodigue de son bien et avide de celui d'autrui ; le premier pas de la fortune est de se ruiner. Qui pourrait supporter les folles hauteurs que l'orgueil affecte et les bassesses infâmes que l'intérêt fait faire ? On

ne connaît plus d'autre prudence que la dissimulation, plus de règle des amitiés que l'intérêt, plus de bienfaits qui puissent attacher à une personne, *dès qu'on la trouve inutile ou ennuyeuse* . . . ». Voilà bien l'accent et la manière de Massillon. « Les hommes, gâtés jusqu'à la moelle des os par les ébranlements des plaisirs violents et raffinés, ne trouvent plus qu'une douceur fade dans les consolations d'une vie innocente. . . Est-ce donc là être chrétien ? Allons, allons dans d'autres terres, où nous ne soyons plus réduits à voir de tels disciples de Jésus-Christ ! » Par ce dernier mouvement rapide, inspiré, Fénelon s'élève au ton des prophètes ; c'est le langage même des livres Saints transporté dans la chaire chrétienne, et en un sujet auquel il ne convient que trop, par un jeune missionnaire qui sait et qui juge à merveille son temps et les vices d'une société, où les hommes « tombent dans les langueurs mortelles de l'ennui, dès qu'il ne sont plus animés par la fureur de quelque passion ». Et il poursuit, s'élevant de plus en plus : « Le dérèglement ne se contente plus d'être toléré; il veut être la règle même, et appelle excès tout ce qui s'y oppose. La chaste colombe, dont le partage ici-bas est de gémir, redouble ses gémissements. Le péché abonde, la charité se refroidit, les ténèbres s'épaississent, le mystère d'iniquité se forme ; dans ces jours d'aveuglement et de péché, les élus mêmes seraient séduits, s'ils pouvaient l'être. Le flambeau de l'Évangile, qui doit faire le tour de l'univers, achève sa course. O Dieu ! que vois-je ? où som-

mes-nous ? Le jour de la ruine est proche, et les temps se hâtent d'arriver ».

Seize ans plus tard, l'archevêque de Cambrai, parlant à son peuple, disait, dans le même ordre d'idées, mais du ton qui convient à l'homélie (1) : « Il ne nous reste qu'à vous représenter combien les dons de Dieu sont terribles contre ceux qui les méprisent. Hélas ! les jours de bénédictions s'écou- lent, et le péché règne toujours... Ne reverrons-nous pas encore, après le Jubilé (2), les mêmes dé- réglemens, les mêmes habitudes, les mêmes scandales?... O Seigneur, approchons-nous de ces temps où vous avez dit que le Fils de l'homme trouverait à peine quelques justes sur la terre? » Et ailleurs : « Hélas ! où en sommes-nous ? Arrivons-nous à ces derniers temps où S. Paul assure *qu'ils ne souffriront* plus la sainte doctrine... ? On vit comme si on ne croyait point d'autre vie que celle du corps... »

§ IX.

Mais à ces vives paroles, où Fénelon se peint tout entier, avec sa charité et son infatigable sollicitude pour les âmes, se mêle un profond sentiment de tristesse, inspiré au cœur du prélat

(1) Fénelon, dans son mandement pour l'année 1704, parle, ce nous semble, comme S. Augustin dut le faire souvent devant son peuple d'Hippone. Du reste, il ne cesse de le citer en témoignage de la « vénérable antiquité ». — V. Mandement pour 1705.

(2) 1701.

français par les malheurs auxquels sa patrie est en proie, surtout pendant les premières années du XVIII^e siècle (1). C'est par là que les *mandements* nous intéressent ; car, outre qu'ils nous donnent des détails éloquents sur l'état religieux et moral de la société, ils prêtent à l'histoire de ces temps un peu de cette lumière que les *mémoires* et la critique historique ont projetée abondamment sur les faits dont ils furent témoins. Ainsi, dès 1704, Fénelon parle de « l'entière cessation de commerce avec la Hollande », et des privations qui en furent la conséquence pour les Pays-Bas. En 1705, il écrit : « La cessation de commerce continue ». En 1709, au moment où la disette était le plus menaçante : « Nous apprenons avec une sensible douleur qu'on doit craindre une grande stérilité. La terre paraît comme morte : elle ne promet ni fruits ni moissons, et le printemps même ne la ranime point. . . Pendant que les hommes s'enivrent de vaines espérances, il ne faut qu'une gelée après une fonte de neige, ou qu'un brouillard suivi d'un rayon de soleil, pour confondre tous leurs projets. . . ». — « Le commerce est plein de fraudes, les procès (2) de chicanes, la conversation

(1) Fénelon écrit en 1709, le 2 avril « Voici la neuvième année où l'on voit couler des ruisseaux de sang dans toute la chrétienté ». Et en 1711 : « Il y a déjà plus de dix ans que nous soupirons en vain après une heureuse paix ». C'est à 1695 que Fénelon fait remonter toutes les misères qu'il déplore : « Il y a déjà près de dix-sept ans que nous parlons en vain à la pierre il n'en coule aucune fontaine d'eau vive. . . ». (Mandement de 1712)

(2) On plaidait beaucoup en ces temps malheureux. — V. les *plans des sermons*, où Fénelon revient souvent sur la fureur des *procès*

de médisances et de moqueries...» — « Vit-on jamais, écrit Fénelon en 1712, tant de fraude dans le commerce, tant d'orgueil dans les mœurs, tant d'irrégion au fond des consciences? » Et en 1713: « Nos campagnes ravagées sont encore incultes comme les plus sauvages déserts ».

Et d'où viennent tous ces maux? Ils viennent de la guerre (1), qui, comme un vaste incendie, embrase toute la chrétienté. Pour remède à ces guerres, Fénelon soupire après la paix, et meurt sans la voir reflourir sur le sol de sa patrie. « Le Seigneur irrité, écrit-il en 1713, tient toujours sur nos têtes *le glaive vengeur de son alliance violée* ». Aux yeux du prélat, tous ces maux ont pour cause les péchés, les seuls péchés des hommes; puis les mœurs qui sont détestables. « C'est le corps qu'on flatte, qu'on orne, et dont chacun fait son idole, le corps qui se flétrit comme une fleur épanouie le matin et qu'on foule aux pieds dès le soir... ». Tout le monde est malade, et cependant « le malade repousse avec indignation la main charitable du médecin qui se présente pour le guérir... ». Ils semblent n'avoir plus d'autre *Dieu que leur corps*. « Ils ne craignent que pour leurs corps, sans se mettre jamais en peine de leurs âmes ». Et la guerre sévissait. « Le roi pouvait-il abandonner (c'est Fénelon qui parle) la bonne cause de son petit-fils? » Et Fénelon ne cessait de montrer à son peuple l'affreux spectacle de tant de

(3) Bossuet est pour la paix; il hait la guerre, et la condamne comme un mal, surtout celle d'ambition et de conquête. Il veut que le roi fasse la paix « par inclination », et la guerre « par nécessité ».

nations « animées à se détruire ». Alors il demandait le terme des iniquités, source de la guerre; et chaque année, en pasteur dont rien ne lasse le zèle, il recommençait de gémir, mais vainement, sur les malheurs de la France.

§ X.

Parmi ces leçons que Fénelon adresse aux hommes de son diocèse, les unes vont directement aux riches, les autres atteignent aussi les pauvres. Les riches sont incorrigibles, et au lieu de multiplier les aumônes, ils se livrent à la passion du luxe, « et sont appauvris eux-mêmes sous le joug des vaines bienséances qui les tyrannisent ». Ailleurs il écrit : « Jamais on ne vit tant de faste et tant de mollesse... les riches tournent sans prudence la pénitence en volupté... Le faste et l'ambition rendent les riches inhumains et sans pitié... Nul bien ne peut plus suffire aux riches, sans emprunter des pauvres artisans. Le luxe ne se soutient qu'aux dépens de la veuve et de l'orphelin. Les gens d'une condition supérieure se plaignent de la misère, et ils la redoublent par leurs excès. Ils sont impitoyables pour les pauvres, et les pauvres sont jaloux, envieux à l'égard des riches (1) ». Comme ce langage serait capable de flatter les passions aisément irritables des pauvres contre les riches, si Fénelon ne faisait, en toute ren-

(1) « La religion n'est pour les riches qu'une vaine cérémonie ». Fénelon revient souvent sur cette idée.

contre, et immédiatement, la part des pauvres dans les misères du temps ! Voyez, en effet, s'il est complaisant à leurs vices, et s'il les excuse, alors qu'ils seraient peut-être excusables aux yeux de notre incurable philanthropie : « Les pauvres semblent avoir oublié qu'ils sont hommes, autant que les riches. Ils se dégradent et ne recherchent que la vie animale ; encore n'ont-ils pas le courage de la chercher, tant ils sont lâches et paresseux. Ils aiment mieux devoir leur nourriture à la mendicité ou au larcin qu'à un travail honnête. Ils ne travaillent qu'à demi pendant six jours de la semaine ; et le septième, que Dieu réserve au saint repos pour son culte, ils font un travail que Dieu ne peut bénir, et qui n'est digne de leur rapporter que des ronces et des épines. Le jour du Seigneur est devenu celui du démon... On n'a point de honte d'y préférer le cabaret à la maison de Dieu, les chansons impudiques aux cantiques sacrés, et les excès les plus honteux à la pure joie de se nourrir du pain des anges. L'ignorance résiste à toute instruction ». En 1711, Fénelon écrit : « Les pauvres se plaignent de ce qu'ils n'ont pas de quoi observer l'abstinence (du carême), et ils trouvent néanmoins, jusques dans leur misère, de quoi violer les règles de la sobriété par les excès les plus honteux ». En 1712 : « Les ouvriers sont oisifs et libertins pendant six jours de la semaine ». Enfin, en 1713 : « On ne trouve dans les pauvres que lâcheté, découragement, murmure, corruption et fraude ».

C'est ainsi que Fénelon, au cours d'une guerre en partie inévitable, parle à son peuple des maux

qui affligent la France entière. C'est ainsi que, dans sa vigilance toujours active, il dénonce chaque année les vices dont la guérison, comme la paix, tardait si longtemps à venir. Et cependant les ravages de la guerre, puis de la famine, multipliaient les victimes; les hommes, faibles dans leurs conseils, ne savaient comment sauver l'Etat d'une ruine certaine. C'est alors que Fénelon s'écriait: « Hélas! où en sommes-nous? Les nations ne peuvent ni se passer de la paix ni se la donner. Dieu se joue de la plus profonde sagesse des hommes; il prend plaisir à nous faire sentir qu'il n'y a que lui de sage. *Il a formé un nœud que nulle main d'homme ne peut défaire*; le dénouement ne peut plus venir que d'en haut » (1).

§ XI.

Voilà comment Fénelon, après avoir écrit les *Dialogues*, sut pratiquer l'éloquence de la chaire; comment aussi, du fond de l'exil où ne cessa de briller sa douceur et sa vertu, il osa interpréter pour de simples esprits les hautes et délicates questions qui s'agitaient sous les yeux de l'Europe, vers la fin du règne de Louis XIV. Dans les sermons, et plus encore dans les mandements, Fénelon se montre tout ensemble *missionnaire* et *prédicateur*; souvent aussi il est historien, quand il expose éloquentement les faits principaux d'une époque de

(1) 28 avril 1710.

troubles et de misères ; il est enfin moraliste, dans certains problèmes où triomphe sa connaissance approfondie du cœur humain et des passions qui le dominant.

Faut-il parler ici d'un sujet qui semble avoir épuisé toute la verve des moralistes, et dans la chaire la sainte hardiesse des prédicateurs, c'est à savoir du mariage et des désagrémens qui en sont comme inséparables? Bourdaloue, qui traite ce sujet, où il est admirable et terrible, n'a pas toutefois empêché Fénelon de tracer du mariage chrétien un tableau absolument vrai, et qui ne laisse pas que de faire sur l'esprit une très-vive impression. Le sermon de Bourdaloue est un traité ; le passage de Fénelon est détaché d'un simple *entretien sur la vie religieuse*. Les deux orateurs, dont le style est si différent, se rencontrent pourtant sur le fond des idées, qui sont éternelles et souffrent aisément la comparaison :

« Demandez, voyez, écoutez ; que trouvez-vous dans toutes les familles, dans les mariages qu'on croit le mieux assortis et les plus heureux, sinon des peines, des contradictions, des angoisses?... Laissons là tant de mariages pleins de dissensions scandaleuses; encore une fois, prenons les meilleurs. Il n'y paraît rien de malheureux; mais pour empêcher que rien n'éclate, combien faut-il que le mari et la femme souffrent l'un et l'autre! Ils sont tous deux également raisonnables, si vous le voulez (chose très-rare et qu'il n'est guère permis d'espérer); mais chacun a ses humeurs, ses préventions, ses habitudes, ses liaisons. Quelque convenance qu'ils aient entre eux, les naturels sont

toujours assez opposés pour causer une contrariété fréquenté dans une société si longue, où l'on se voit de si près, si souvent, avec tous ses défauts de part et d'autre, dans les occasions les plus naturelles et les plus imprévues, où l'on ne peut point être préparé. On se lasse, le goût s'use, l'imperfection toujours attachée à l'humanité se fait sentir de plus en plus... La complaisance diminue, le cœur se dessèche, on se devient une croix l'un à l'autre; on aime sa croix, je le veux, mais c'est la croix qu'on porte. Souvent on ne tient plus l'un à l'autre que par devoir tout au plus, ou par une certaine estime sèche, ou par une amitié altérée et sans goût, qui ne se réveille que dans les fortes occasions. Le commerce journalier n'a presque rien de doux; le cœur ne s'y repose guère : c'est plutôt une conformité d'intérêt, un lien d'honneur, un attachement fidèle, qu'une amitié sensible et cordiale. Supposons même cette vive amitié; que fera-t-elle, où peut-elle aboutir ? Elle cause aux deux époux des délicatesses, des sensibilités et des alarmes. *Mais voici où je les attends.* Enfin, il faudra que l'un soit presque inconsolable à la mort de l'autre, et il n'y a point dans l'humanité de plus cruelles douleurs que celles qui sont préparées par le meilleur mariage du monde.

« Joignez à ces tribulations celles des enfants, ou indignes et dénaturés, ou aimables, mais insensibles à l'amitié... » (1).

(1) Cf. *Exhortations et avis*, art. V « Ce joug perpétuel est difficile

On a beau se faire illusion, voilà, au fond, l'état du mariage tel que nous l'offre la société humaine, état où l'on ne sait si le bien l'emporte sur le mal, les avantages sur les inconvénients, alors même qu'il est le meilleur et le moins troublé par le fait des époux ou par les vicissitudes de la fortune. On comprend, après de si frappantes vérités, que Fénelon ait pu rendre aimable aux saintes filles à qui il parle cette virginité, grâce à laquelle elles échappent « aux affreuses tribulations » du mariage. De son côté, Bourdaloue, qui est plus rude encore sans être moins vrai, n'a point peine à faire goûter à ses auditeurs le célibat religieux, qui est son propre état, et à leur inspirer une juste terreur pour le mariage, cet état « qui les assujétit », qui « leur ôte toute liberté de changer », et qui est en quelque sorte « l'état d'un esclave ». Ainsi donc, sauf la différence des peintures, qui sont plus hardies dans le sermon de Bourdaloue, plus délicates chez Fénelon, les deux orateurs s'accordent sur le fond, et conviennent en une matière où bien des traits de sentiments, semés dans les deux ouvrages, révèlent une intelligence du cœur et un discernement que les moralistes même de profession n'ont point surpassés.

à supporter pour la plupart des hommes. Chacune des deux personnes a ses imperfections ; les naturels sont opposés ; les humains sont souvent presque incompatibles ; à la longue la complaisance s'use... etc. »

(Fénelon, *Cœur complet*, 4).

§ XII.

Reste ce *Discours à l'électeur de Cologne*, chef-d'œuvre d'éloquence religieuse et laïque, où Fénelon, en un sujet très-délicat et toujours périlleux, fait une belle défense des libertés de l'Eglise. En s'adressant à un prince « nourri dès son enfance des paroles de la foi », et qui allait appliquer sa haute raison au gouvernement des peuples, Fénelon prit occasion d'exposer, dans le premier point de son discours, ses vues particulières sur le degré de connexion qui doit exister entre le pouvoir spirituel et temporel, entre l'Eglise et l'Etat (1). Or, ces vues, on le pressent, sans exclure l'idée de respect qui s'attache à l'autorité civile, sont toutes à l'avantage de l'indépendance de l'Eglise en face du bras séculier. Fénelon ne veut point que l'Eglise, affaiblie par un haut patronage, puisse rendre suspecte aux fidèles cette religion qui, pour être vraiment chrétienne, doit surtout régner sur les cœurs par la persuasion et concilier, sous le regard de Dieu, la foi avec la raison, l'autorité avec la liberté de

(1) D'après les idées de Bossuet sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, d'une part, la sanction du pouvoir, aux yeux des peuples, est dans la loi chrétienne. D'autre part, l'Eglise, couvrant de son autorité la puissance séculière, est en droit d'en attendre un juste retour. Il distingue par conséquent la *puissance royale* et l'*ordre sacerdotal*. Dans l'ordre hiérarchique, la primauté appartient à l'Eglise. Mais là où Bossuet donne à l'*instrumentum regni* une sorte de liberté absolue, Fénelon en règle l'usage et n'admet pas la contrainte sur l'empire d'une religion officielle, ni surtout ses conséquences.

conscience. Et d'abord, l'orateur s'en prend aux enfants du siècle qui, prévenus d'une politique profane, prétendent que l'Eglise ne saurait se passer du secours des princes et de la protection de leurs armes, surtout dans les pays où les hérétiques peuvent dominer. Il appartenait à Fénelon, à cette âme charitable et douce, de combattre l'aveuglement de ces esprits qui puisaient, à la cour de Louis XIV, cette idée, que la foi s'impose et se manifeste surtout par la haine de nos frères séparés. « Aveugles, s'écriait-il, qui veulent mesurer l'ouvrage de Dieu par celui des hommes ! » Et il continuait en parlant des princes : « Les rois n'ont qu'une force empruntée (1) ; ils se prosterneront devant l'Eglise, ils baisseront la poussière de ses pieds. . . Que les princes ne se vantent donc pas de protéger l'Eglise ; qu'ils ne se flattent pas jusqu'à croire qu'elle tomberait, s'ils ne la portaient pas dans leurs mains ». Il ne faut donc pas que l'Eglise, s'abandonnant elle-même, se lie trop étroitement à l'Etat ; il ne faut pas non plus que celui-ci, abusant de sa puissance, l'étende au delà de cette soumission à laquelle il a droit de la part de l'Eglise « dans tout ce qui est temporel ». Car l'Eglise, « quoiqu'elle soit dans l'Etat, n'en dépend jamais, dit l'orateur, pour aucune fonction spirituelle ». Et il part de là pour appeler l'Eglise à l'exercice des devoirs qu'il lui faut accomplir, pour amener par la persuasion les âmes

(1) C'est l'idée de Bossuet. « Les princes doivent user de leur puissance pour le bien du monde, et leur majesté est empruntée ».

à la vérité (1). « Elle est en ce monde, ajoute-t-il, mais c'est pour le convertir; elle est en ce monde, mais c'est pour le gouverner par rapport au salut ». Toutefois « le monde, en se soumettant à l'Eglise, n'a point acquis le droit de l'assujettir; les princes, en devenant les enfants de l'Eglise, ne sont point devenus ses maîtres ». Mais comment défendrez-vous l'Eglise, dira quelqu'un, si elle demande au gouvernement le pouvoir et la richesse, si par hasard elle prétend maintenir son ascendant à l'aide du « bras de chair », qui est celui des princes? — « Si l'Eglise, réplique Fénelon, accepte les dons pieux et magnifiques que les princes lui font, ce n'est pas qu'elle veuille renoncer à la croix de son époux et jouir des richesses trompeuses; elle veut seulement procurer aux princes le mérite de s'en dépouiller; elle ne veut s'en servir que pour orner la maison de Dieu, que pour faire subsister modestement les ministres sacrés... Elle cherche non les richesses des hommes, mais leur salut;

(1) V. Leplay, *La réforme sociale en France*, t. I, p. 139

Voici quelques passages pleins d'à-propos que nous détachons de cet ouvrage et qui sont autant de vérités.

« Les questions réellement difficiles que soulève en France la réforme sociale, se rattachent, pour la plupart, aux rapports qu'il convient d'établir entre la religion et l'Etat ». — « Une enquête entreprise à ce sujet confirmerait les considérations ci-dessus (relatives à ces mêmes rapports), en concluant à la distinction des deux pouvoirs et à la pratique de la tolérance. Aucune réforme ne contribuerait plus à terminer la lutte de l'opinion publique contre la religion, et à mettre celle-ci en situation de reprendre sur les âmes l'empire qui lui appartient ». N'est-ce pas la conclusion qui se dégage du discours de Fénelon, qui, s'il vivait aujourd'hui, ne pourrait s'empêcher de goûter la hiérarchie et la constitution de l'église américaine?

non ce qui est à eux , mais eux-mêmes. Elle n'accepte leurs offrandes périssables que pour leur donner les biens éternels ». Nous avons voulu citer tout au long cette réponse, non pour la juger , encore moins pour la condamner , mais afin que l'on voie comment un évêque , au xviii^e siècle (en 1707), trouvait moyen de rétorquer une objection que l'on a trop souvent faite à l'Eglise. — Mais alors, comment accommoder ces dons magnifiques avec l'indépendance dont s'honore l'Eglise, et qui doit lui être plus précieuse que tous les biens ? — « Plutôt, répond l'orateur, que de servir sous le joug des puissances du siècle et de perdre la liberté évangélique, elle rendrait tous les biens temporels qu'elle a reçus des princes ».

Que fait alors Fénelon ? Il échappe à toute prise et dérobe l'Eglise aux arguments de ses adversaires en se réfugiant dans le surnaturel, et en rappelant aux princes dans quelle dépendance ils sont de Dieu, le maître absolu de toute puissance : « O hommes, qui n'êtes qu'hommes, quoiquela flatterie vous tente d'oublier l'humanité et de vous élever au-dessus d'elle, souvenez-vous que Dieu peut tout sur vous, et que vous ne pouvez rien contre lui », et par conséquent, ajouterons-nous, contre l'Eglise, qui est de source divine.

A quelles fonctions bornez-vous donc le prince, le chef de l'Etat ? « Voici les deux fonctions auxquelles il se borne : la première est de maintenir l'Eglise en pleine liberté contre tous ses ennemis du dehors, afin qu'elle puisse au dedans, sans aucune gêne, prononcer, décider, conduire, approuver, corriger, enfin abattre toute hauteur qui s'élève

contre la science de Dieu ; la seconde est d'appuyer ces mêmes décisions dès qu'elles sont faites, sans se permettre jamais, sous aucun prétexte, de les interpréter ». Mais enfin, dans quelle mesure le pouvoir civil doit-il protection aux canons ? Fénelon fait à cette question une belle réponse : « Cette protection des canons se tourne donc uniquement contre les ennemis de l'Eglise, c'est-à-dire contre les novateurs, contre les esprits indociles et contagieux, contre tous ceux qui refusent la correction ». C'est comme si Fénelon disait : « Le protecteur de la liberté ne la diminue jamais » et ne souffre pas que d'autres la diminuent. Il ne peut pas vouloir « déterminer l'Eglise, il doit se laisser déterminer par elle. En un mot, l'autorité de chef de l'Eglise et celle de chef de l'Etat s'excluent, et ne conviennent qu'en un point, c'est à savoir dans les rapports de protecteur à protégée, et dans les droits et les devoirs réciproques qui en résultent. Du reste, les meilleurs esprits peuvent ne différer que sur le maximum de déférence que doit l'Eglise à l'Etat, qui la défend, et réciproquement sur le maximum de protection que celui-ci doit à l'Eglise, qui, comme le dit Fénelon, « quelque besoin qu'elle ait d'un prompt secours contre les hérésies et contre les abus a encore besoin de conserver sa liberté (1) ».

Que suit-il de là ? Que Fénelon se montre, avec

(1) Mgr Parisis s'exprimait ainsi en 1846 : « L'Eglise n'a besoin ni de protection ni de privilèges ; il ne lui faut que la liberté pour conclure une alliance sérieuse, pour cimenter une paix durable. Il suffit donc que le droit divin et l'épiscopat puissent s'exercer sous la garantie du droit social de la liberté pour tous ».

les Pères, cette tradition vivante, jaloux de l'indépendance pour le spirituel, et qu'il serait prêt avec eux à défendre cette indépendance « contre la violence des persécuteurs », de même qu'il serait prêt à la conserver, « avec précaution même, à l'égard des princes protecteurs au milieu de la paix ». L'Eglise donc, « loin d'écouter la politique mondaine », n'agit « qu'en pure foi et n'a garde de croire que le Fils de Dieu ne lui suffise pas ». D'où, sous forme de conclusion éloquent, ces paroles que Fénelon adresse à l'électeur de Cologne: « Venez donc, ô Clément, non pour soutenir d'une voix téméraire l'arche chancelante, mais au contraire pour trouver en elle votre soutien. Si vous croyez que l'Eglise n'a aucun besoin de votre appui, et si vous vous donnez humblement à elle, vous serez son protecteur et sa consolation ».

§ XIII.

Trois périodes, ce nous semble, ont marqué la carrière oratoire de Fénelon. Il y a la période d'enthousiasme que résume, dans sa ferveur poétique, le *Sermon pour la fête de l'Epiphanie*. Ce qui fait de ce sermon le type achevé de tous ceux que prononça l'abbé de Fénelon avant et un peu après 1685, c'est le lieu où il fut prêché: l'Eglise des missions étrangères; l'auditoire, où se trouvaient les ambassadeurs de Siam, ce pays déjà conquis à l'Evangile par le dévouement des missionnaires, enfin le style et les figures, la sublimité et la véhémence de l'Ecriture; qui sont comme autant

de signes par lesquels se trahit la vocation du jeune et charitable apôtre. Depuis dix ans, Fénelon instruisait et dirigeait les âmes. A peine élevé au sacerdoce, il brûle d'évangéliser les peuples; sa parole a déjà ce tour vif et passionné qu'il portera jusque dans l'homélie. Aussi, quand il lui fut donné enfin « d'épancher son cœur devant ces autels des missions », c'est, ainsi qu'il le dit, « dans un transport de joie », qu'il prêcha « dans une maison d'où sortent les hommes par qui les restes de la gentilité entendent l'heureuse nouvelle ». Faut-il s'étonner si un tel discours, prononcé par une telle bouche, est plutôt un hymne, une prière, qu'un sermon étudié et méthodique? si le prédicateur que sa faiblesse (1) retient si loin des « extrémités de l'Orient », et que n'eussent arrêté ni « les sables brûlants, ni les montagnes, ni les côtes des barbares », mit toute son âme et toute l'abondance de son inspiration en ce discours, qui est, du commencement à la fin, une adorable mélodie où la piété la plus profonde se mêle au prosélytisme du plus noble apostolat? D'ailleurs, la même année, au sein du royaume, Fénelon, que ses études, sa vocation et surtout sa charité y préparaient si bien, allait, missionnaire du roi, montrer l'Évangile aux provinces et réconcilier avec le catholicisme ses frères séparés du Poitou (2). Il y allait sans autre escorte que ses collègues, armé de sa douceur, et

(1) Le seul évêque de Sarlat, oncle de Fénelon, réussit à le détourner de ce dessein.

(2) « Il convertit sans persécution et fit aimer la croyance dont il était l'apôtre ». Villemain. — Ce fut l'évêque de Meaux qui proposa au

il y poursuivit cette œuvre si chère à sa jeunesse, celle de mettre sa parole au service de la foi catholique et du salut des hommes. Bientôt, à la Rochelle il obtint, par la force seule de la persuasion, un triomphe éclatant sur les dissidents, parmi lesquels Fénelon et ses missionnaires « semblaient faire renaître les temps de la primitive Eglise » (1). Et de toutes ces instructions, de tous ces appels à l'esprit de concorde et d'amour, que nous est-il resté? Un discours admirable, et avec le témoignage unanime des contemporains, quelques fragments de sermons qui suffisent à démontrer qu'avant et après 1685, il y eut dans Fénelon un missionnaire de génie, un disciple de François-Xavier, et sur la terre de France un apôtre digne de faire reflourir les plages brûlantes de l'Inde et du Japon.

A la période d'enthousiasme succède la période de recueillement, où Fénelon se livre tout ensemble « à son goût pour le mystique » et à la composition du petit nombre de sermons et de panégyriques qu'il prêcha depuis 1685 et jusqu'à son élévation

roi d'envoyer Fénelon dans le Poutou, où les guerres de religion avaient exercé les plus grands ravages

Ce fut à Poitiers, dans un jardin de la rue Basse-Treille, que Calvin présida la première assemblée des réformés.

(1) « C'est à la douceur, écrivait-il à M. de Seignelay, qui n'a jamais cependant dégénéré en faiblesse, que nous sommes redevables de nos succès. Si ces bons commencements sont soutenus par des prédicateurs *humains et doux*, qui joignent au talent d'instruire celui de s'attirer la confiance des peuples, tous les protestants de ces contrées seront bientôt attachés de cœur et d'esprit à la religion catholique ». Il écrivait à Bossuet : « Si on voulait leur faire abjurer le christianisme et suivre le protestantisme, il ne faudrait que leur présenter des dragons. »

au siège archiépiscopal de Cambrai, en 1694. Ces sermons ne portent point de date, il est vrai; mais, outre qu'ils ont été publiés dans un certain ordre ils sont bien d'une époque où l'abbé de Fénelon, assujéti aux devoirs de sa charge (1689 — 1694), pouvait se faire entendre dans quelque cérémonie religieuse ou célébrer les vertus et les actions de quelque saint personnage. Quant au style de ces divers discours, sans cesser d'être facile, délicat, élevé, il n'a plus continûment au moins cette véhémence, cette harmonie, cette beauté toute lyrique qui fait du *Sermon pour la fête de l'Épiphanie* un chef-d'œuvre inimitable. Là, au contraire, nous sommes en plein sermon plus ou moins étudié, mais d'un caractère, toutefois, grave, méthodique et reposé. La diction en est toujours élégante et pure; le ton pourtant en est plus ordinairement calme et mesuré, le fond plus solide, la dialectique plus serrée et plus pressante. Ce sont évidemment des œuvres de la maturité, en un mot, du plein recueillement. Ce qui les rattache à la première période, et ce qui les distingue essentiellement de la dernière, c'est leur composition même, où on ne retrouve ne les brillantes figures du sermon pour l'Épiphanie, ni surtout ce qui frappe dans les *plans*, c'est à savoir les vérités de sentiments, les mouvements attendris, le riche assemblage des textes et des citations, et particulièrement la familiarité et l'abandon de l'homélie.

La dernière période, celle qu'on pourrait appeler finissante, est remplie par les sermons dont les plans nous restent, par une foule d'homélies, d'instructions ou prônes qui nous manquent, par

le *Discours pour le sacre de l'électeur de Cologne* (1); enfin par les *mandements* de Fénelon donnés à Cambrai depuis 1701 jusqu'à 1713. Ce que recherche alors Fénelon, ou plutôt ce qu'il pratique le plus volontiers, c'est la simplicité familière, affectueuse et sensible (2), non sans art, mais naturelle et sans apprêt; c'est l'éloquence sobre de gestes. On le voit instruisant le « cher troupeau », racontant, s'insinuant, s'élevant par endroits à un enthousiasme soudain, appuyant sur certaines choses, et employant, comme il le dit, « une mesure courte et impétueuse pour signifier ce qui est vif et ardent ». Il dut, au cours de ces dernières années de son apostolat, parler d'abondance, tout rempli qu'il était de son sujet; car, ainsi qu'il le prescrit, il se faisait un ordre dans l'esprit, rangeait toutes ses preuves, et préparait un certain nombre de figures touchantes. « Ses transitions, dira-t-on, ne seront pas si fines »; n'importe, « outre qu'il peut les avoir préparées sans les apprendre par cœur, de plus ces négligences lui seront communes avec les plus éloquents orateurs de l'antiquité, qui ont cru qu'il fallait par là imiter souvent la nature, et ne montrer pas une trop grande préparation (3) ». Du reste, avec son

(1) Prêché dans la cathédrale de Lille. L'assemblée, dit-on, était brillante et nombreuse; Fénelon devait parler en présence de l'électeur de Bavière, frère du nouveau prélat, et d'une infinité de seigneurs.

(2) « Ce qui sert à plaire pour persuader est bon... Je loue toutes les grâces du discours qui servent à la persuasion ».

(*Dialogue II*).

(3) V. *Dialog. II, passim*.

imagination si fertile, avec son ingénieux esprit, Fénelon pouvait, à son gré, varier à l'infini le plan et les formes de son discours. Témoin ce sermon qu'il avait préparé pour le jour de l'Annonciation, le jour même où le comte de Fénelon, son neveu, lui apprit le bref (1) rendu à Rome contre le livre des *Maximes des Saints*. « Il change aussitôt son plan, dit un biographe, se recueille quelques instants, et fait une allocution à ses frères sur l'obéissance que nous devons tous à nos supérieurs. Sa présence d'esprit, le calme et la tranquillité d'âme qu'il montra dans cette occasion singulière et sans exemple arrachèrent des larmes à tous les assistants (2) ».

C'est au cours de cette période que Fénelon put mettre en exemple les préceptes de ses *Dialogues*, agir en pasteur, et montrer à son troupeau un esprit vraiment sacerdotal. Tous les carêmes, il portait la parole dans quelque'une des églises de Cambrai. Au jour des grandes fêtes, il ne manquait jamais d'adresser aux fidèles, assemblés dans l'église cathédrale, des exhortations aussi simples que persuasives. « On courait, dit-on, à ses sermons ». Il réalisait alors cet idéal du prédicateur qui doit être « un père qui parle à ses enfants avec tendresse (3) ». Seul il donnait communément « la pâture » au troupeau « selon ses besoins (4) ».—

(1) Ce bref est du 22 mars 1699. Il avait paru le jour de la fête de S. François de Sales. 1697.

(2) Voir le mandement du 9 avril 1699.

(3) *Dialogue III*.

(4) *Ibid.*

« Quel beau spectacle, dit un écrivain, de voir l'archevêque de Cambrai monter dans la modeste chaire d'une église de campagne pour annoncer la parole divine à de pauvres agriculteurs, appropriant son langage à la simplicité de leurs mœurs, et ne dépassant jamais les bornes dans lesquelles le circonscrivait l'intelligence de son auditoire. A peine descendu, ce grand homme ne dédaignait point de réunir les enfants de ces humbles villageois, et les instruisait . . . Il était en même temps leur évêque et leur catéchiste. » Il fuyait donc, surtout quand il instruisait au cours de ses tournées diocésaines (1), ce qu'il appelle la « spéculation », sachant bien quelle est la grâce attachée à la voix du pasteur, s'il sait « entrer dans les difficultés, se proportionner aux esprits, et parler d'une manière convenable aux besoins de ses auditeurs ». Et, ce qui est plus touchant et paraît l'effet d'une vraie vocation, c'est que Fénelon portera jusqu'au sacrifice le soin et le zèle qu'il eut toute sa vie pour les âmes confiées à sa direction. Attristé par la mort de tous les siens, seul à soutenir le poids de la disgrâce, mais toujours dévoué aux peuples qu'il évangélisait, il trouva, dans son dévouement même, la cause d'une mort prochaine et vivement souhaitée : « Peu de semaines avant sa maladie, dit Saint-Simon, il fit un court voyage de visites épiscopales. Il versa dans un endroit dangereux ; personne ne fut blessé, mais l'archevêque aper-

(1) Le diocèse de Fénelon s'étendait dans cette partie de la Flandre qui appartenait encore à la maison d'Autriche espagnole.

çut toute la gravité du péril. . . Il arriva fort incommodé à Cambrai; la fièvre survint, et Fénelon vit que son heure dernière était arrivée ». Ainsi mourut ce pasteur, qui terminait un de ses sermons en disant à Dieu : « Quand j'aurais délivré mon âme, je ne serais point consolé en ne sauvant point mon cher troupeau (1) ».

CONCLUSION.

Si les sermons et les plans qui nous restent ne sont pas l'œuvre capitale de Fénelon; si, comme prédicateur, il n'a pas fait, à l'exemple de Bourdaloue et de Massillon, un recueil étendu où son génie se montre tout entier, il s'est du moins placé au nombre des plus grands sermonnaires, quand il a résumé, dans quelques discours achevés, les vues si neuves qu'il avait d'abord exposées, sous forme de thêoric, en ses *Dialogues sur l'éloquence*. Bourdaloue et Massillon ont eu des imitateurs; Fénelon, par la manière dont il conçoit le sermon, demeure inimitable. Sans doute il n'a pas créé le fond des choses, inventé ce qui est purement historique ou doctrinal; avant lui, d'autres avaient même puisé d'admirables éléments aux sources de la tradition; mais pour le style, qui donc,

(1) Plan xi. « *Antistitum norma gregem sibi creditum assidua fovit providentia* ». Epitaphe de Fénelon par le P. Sarradon

hormis Fénelon, comprit jamais l'art de prêcher tel qu'il l'a compris, tel que, seul, on l'ose dire, il était capable de le mettre en pratique ? C'est l'art de l'éloquence devenu personnel et à l'image de l'orateur. Pour parler comme Fénelon, c'est peu d'être éloquent, il faut l'être avec un certain tour d'esprit et de caractère qui est essentiellement propre à cet aimable génie. Tout ce que la nature avait mis en lui, vertus de l'esprit et du cœur, grâces persuasives, charmes de l'imagination, il l'a mis dans ses ouvrages, et sa prédication en reproduit la plus fidèle empreinte.

Telle n'est pas l'impression que l'on reçoit d'un sermon de Bourdaloue lu, étudié comme il convient, et soumis à l'épreuve d'une rigoureuse analyse. A peine en a-t-on pénétré l'exorde, déjà si grave et si méthodique, à peine a-t-on vu le péristyle de ce puissant édifice, que l'on admire le travail et la patience avec lesquels l'orateur a construit ce prodige de dialectique, et ces nombreux morceaux où s'exerça la vigueur de l'infatigable jésuite. Ce que l'on subit, en les lisant, c'est l'irrésistible ascendant du vrai poursuivi sans relâche, et soumis à l'empire d'une volonté que soutient un zèle ardent pour le salut des hommes. Outre les mérites qui les distinguent, les sermons de Bourdaloue sont, avant tout, des chefs-d'œuvre de raison, qui cependant ne sont pas pour désespérer l'imitation. On sent qu'un homme de talent, armé de constance, pourrait, quoique de loin, attaquer de si fortes compositions. Nul ne saurait en dire autant de Bossuet, lequel n'aura jamais que des copistes, incapables même de le mesurer, tant il

s'élève au-dessus des proportions communes. Encore moins, s'il est possible, songerait-on à saisir, dans les sermons de Fénelon, ce qui est insaisissable, c'est-à-dire le naturel qui en est l'âme, et contre lequel ne prévaudront ni la force, ni la logique, ni la beauté calme du style, ni enfin les saillies même d'une grande imagination. On peut refuser tous les dons à ce prédicateur sans manière, on est contraint de reconnaître en lui le don par excellence pour l'écrivain, le naturel avec ses grâces, lesquelles, étant inaliénables, restent la propriété de ceux qui les ont eues, comme Fénelon, par droit de naissance et d'hérédité.

Celui-ci, en effet, aux yeux de tous, est l'héritier d'un nom illustre qu'il a su rendre immortel, outre qu'il est né délicat, d'une figure noble et distinguée. Ni l'étude ne l'a contraint, ni la science ne l'a gâté au point de lui faire aimer le bel esprit. Elevé au sein des délices, favori de la fortune, il retient de tant d'avantages ce qui est si beau et si agréable à Dieu, l'humilité, laquelle, dit Saint-Simon, « n'altérait point en lui la dignité ». Doué de la grâce extérieure, qui est déjà chez l'orateur une force persuasive, poli, plein d'urbanité, affable et particulièrement simple, il semblait disposé par un instinct de race à dominer tout ce qui, au jugement des hommes, passe pour supérieur, en même temps qu'il pouvait, sans déroger, se mettre de pair avec le peuple et le séduire à son éloquence. S'il entre à la cour, c'est en y marquant tout de suite son rang par le privilège de l'esprit, et par une sorte de droit qu'il tient de sa condition et de ses origines. « Je n'ai jamais

vu personne, écrit encore Saint-Simon, sur un si grand pied à la cour ». A le voir ainsi, le premier parmi tant d'égaux, on le croirait né dans la pourpre, issu du sang royal, quand il n'est qu'un individu de distinction, mais haussé par sa fierté native jusqu'aux degrés du plus beau trône de l'univers. Beaucoup, à ses côtés, vivent à Versailles ; seulement, comme ils y vivent en courtisans, ils n'ont qu'une grandeur d'emprunt. Fénelon, qui est fait pour la cour, ne se confond pas avec ceux qui la composent ; il règne en quelque sorte à part. Il a chez lui un certain art d'être supérieur sans le paraître. Cependant « sa passion était de plaire » ; il plaisait, en effet, et cela naturellement, comme s'il eût ignoré l'artifice et l'apprêt.

L'aisance et la facilité de ses manières ont passé dans son style, lui donnant ce grand air par lequel il se distingue de tous les autres. Dès le commencement, ce style a les qualités qu'il conservera dans les moindres ouvrages de Fénelon. Pour les sermons, à quelque période qu'ils appartiennent, ils sont un composé indéfinissable de grandeur simple et de noblesse négligée qui est celle de l'homme même, représenté par le prédicateur. Fénelon se peint en ses écrits, et nulle part il n'est à la fois plus digne et plus populaire que dans ce qui nous reste de ses travaux oratoires. Là encore, il règne à part, il domine familièrement ; il semble qu'il n'ait, en un genre élevé, qu'à vouloir être ce qu'il fut réellement, c'est-à-dire unique et incomparable. Comme il le dit de S. Augustin, « il y a en ses sermons je ne sais quoi, qui est une

facilité à laquelle il est très-difficile d'atteindre ». Tout le monde peut l'entendre, le suivre avec plaisir, goûter l'enchantement de sa parole et la clarté de son langage ; et, quand on essaie de décomposer, un tout si aisément ordonné, où l'art se cache avec soin, on éprouve l'étonnement dont nous frappe l'œuvre même du créateur, dont les secrets échappent à notre faible entendement. Le fil du discours nous entraîne, nous passionne, et l'on n'a pas senti un instant l'effort que font tant d'écrivains pour intéresser les esprits. C'est le grand seigneur qui, avec simplicité, dit les choses les plus relevées, et qui met dans ses écrits son âme, sa vertu persuasive, tous les agréments de son vif et subtil esprit.

Oui, c'est de cet ensemble de qualités naturelles et de talents acquis, les premières l'emportant sur ceux-ci, que se compose l'idéal du sermonnaire, ou, si l'on veut, de l'orateur apostolique tel que l'a conçu Fénelon dans les *Dialogues sur l'éloquence*. Un tel orateur, il est vrai, malgré les prodiges d'éloquence religieuse dont Fénelon lui-même était témoin, n'existait guère qu'à l'état purement abstrait, quand l'auteur des *Dialogues* vint lui donner la vie et le rendre sensible, surtout dans l'admirable *Sermon pour le jour de l'Épiphanie*. On ne sait, après un si long temps, quelle fut l'impression du moment, ni même si la voix de Fénelon parut distincte des grandes voix qui retentissaient alors. Il est certain pourtant qu'un pareil chef-d'œuvre, prononcé par une telle bouche, brillait comme un phénomène de nouveauté dans le monde des conceptions oratoires. Au sein

de la primitive Eglise, devant un auditoire du quatrième siècle, ce beau sermon, dégagé de toute allusion directe aux circonstances présentes, eût semblé une homélie d'un tour à la fois noble, tendre, affectueux et insinuant. En un siècle de haute culture et de régularité classique, il put être jugé comme une hardiesse, heureuse sans doute, mais pour bien des raisons suspecte aux yeux d'une société où le peuple était loin d'occuper la place que, depuis, il a prise dans les destinées de l'Etat. Par ses idées, par ses tendances, le monde poli à qui parlaient Bossuet et Bourdaloue, en présence duquel Fénelon exposait les vérités de la foi sous une forme nouvelle, ce monde était peu préparé, ce semble, à voir dans ce genre de sermon autre chose que ce qui flattait son goût délicat et ses instincts aristocratiques. Susceptible comme il l'était, nul doute qu'il ne ressentît quelque ennui, lorsque Fénelon, s'expliquant sur le relâchement des mœurs, risquait ces peintures vives et sombres, par lesquelles il cherchait à saisir l'attention distraite d'un auditoire affolé de plaisirs. Bien que ce même auditoire fût capable d'entendre la vérité, la voulait-il, et si frappante et si nue? Voyait-il d'une vue claire ce que Fénelon nous montre si noblement, le progrès des temps toujours si favorable aux idées généreuses, et la nécessité où est un vrai pasteur d'atteindre comme tel la souveraine perfection, c'est-à-dire, selon Rollin, d'avoir un style « plein de grâce pour les savants, plein de clarté pour les ignorants ». Or, Fénelon, qui rêvait d'être ce pasteur ami de toutes ses brebis, faisait de la sorte un essai de son éloquence sur

des auditeurs choisis, quand il eût tant souhaité de répandre sa parole devant la foule assemblée, et de populariser l'art oratoire en le tournant au profit de la religion. D'autres, et surtout les anciens, avaient pensé que le discours, quoique plein d'idées nobles et animé d'un beau naturel, n'est pas pour cela le privilège d'un petit nombre, et que le peuple doit avoir sa part des vérités que l'éloquence a mission d'enseigner à tous les hommes. Ainsi l'avait pensé un S. Augustin, cet oracle de la persuasion, et dont l'auteur des *Dialogues*, on l'a vu, suivait de si près la doctrine et les principes. De là cette théorie que Fénelon, prêchant d'exemple, cherche, de son temps, à rendre accessible aux dispensateurs de la parole divine, et qu'il tient pour nécessaire à qui se propose d'exercer, du haut de la chaire chrétienne, le ministère apostolique.

Pour juger sainement cette théorie, et pour rendre à l'auteur ce qui lui revient dans la conception de son idéal oratoire, il ne faut pas oublier qu'il se rattache par ses instincts aux Grecs, ces amants de la nature, et par ses vues pratiques aux Romains, qu'il a si bien compris. Qu'a-t-il vu, en effet, à travers la variété des œuvres helléniques, sinon la naïveté, la richesse et la simplicité du monde naissant ? Qu'admirait-il chez Homère, sinon la nature elle-même qui s'exprime dans une langue toute divine ? Platon lui offrait également, avec un ingénieux naturel, toutes les grâces d'une imagination vive et poétique.

Du prince des poètes, et du plus grand des philosophes, son esprit passe sans efforts à l'étude des

orateurs, et, par le privilège du génie, il goûte, comme l'eût fait un Grec, les maîtres de la sagesse et de l'éloquence. C'est d'eux qu'il tiendra cet enthousiasme qui anime son style, cette lumière subtile qui le colore et le pénètre. C'est comme attiré par eux et séduit par leur souvenir qu'il voudra plus tard gagner ces régions qu'a visitées S. Paul, et conquérir à l'Évangile les fils incrédules du paganisme hellénique. Il apprit des Grecs « qu'il y a une bienséance à garder pour les paroles, comme pour les habits ». N'est-ce pas de leur doctrine oratoire qu'il conclut « qu'un missionnaire apostolique ne doit point faire de la parole de Dieu une parole vaine et pleine d'ornements affectés » ? Jusqu'où ne pouvait pas aller cet ingénieux disciple de la Grèce, quand il empruntait à Démosthènes les règles de la véritable éloquence ? Ne savait-il pas qu'il a possédé « le grand art d'enlever la persuasion et de remuer les cœurs de tout un peuple » ? De ces sources diverses sont venus, dans les écrits de Fénelon, la simplicité antique, la vivacité, l'inspiration, les ornements délicats et la force qui les caractérisent. En outre, loin de renchérir, comme l'avaient fait beaucoup de prédicateurs, sur une vaine politesse, qui naît du bel esprit, il ose, selon l'exemple d'Homère, nommer les choses par leurs noms ; car, ainsi qu'il le dit, « tout entre dans les sujets que l'éloquence doit traiter ». Ce n'est pas seulement Homère et les Grecs des premiers âges qui peignent les choses avec toutes leurs circonstances ; c'est Virgile, si savant et si cultivé, et qui par cela même n'a pas suivi, aussi sensiblement que ses modèles, la nature en ses détails.

Ainsi, par l'étude des chefs-d'œuvre et des maîtres de la Grèce, Fénelon, plus qu'à demi grec d'inclination, le devient tout à fait et s'enhardit jusqu'à « ne point craindre de dire tout ce qui sert » ; en un mot, tout ce que dédaignerait seule une fausse délicatesse. Il ne rejettera pas, sous le prétexte qu'ils ne sont pas susceptibles d'ornements, « certains endroits utiles » ; d'ailleurs Homère n'a-t-il pas montré, par son exemple, « qu'on peut embellir en leur manière tous les sujets ? » De là ces maximes qui eussent révolté le goût timide d'un Balzac, et qu'il y avait presque de l'audace à formuler, même à la fin du dix-septième siècle. « Il faut reconnaître que tout discours doit avoir ses inégalités : il faut être grand dans les grandes choses ; il faut être simple, sans être bas, dans les petites ; il faut tantôt de la naïveté et de l'exactitude, tantôt de la sublimité et de la véhémence... Il faut suivre la nature dans ses variétés ; après avoir peint une superbe ville, il est souvent à propos de faire voir un désert et des cabanes de bergers ». Que l'on juge par là combien l'éducation du goût est lente et s'achève difficilement. Fénelon, le premier après S. Augustin, exprime des vérités qui, ce semble, n'avaient pas besoin d'être exprimées ; et pourtant il paraît peut-être hardi, en un siècle de grandeur littéraire, quand il ne fait que traduire clairement des idées qui des ouvrages grecs avaient passé, depuis dix-huit cents ans, dans la pratique des écoles de Rome et dans les traités de tous les précepteurs de l'éloquence. Ces mêmes vérités, que S. Augustin appliquait chaque jour devant ses rudes auditeurs, Fénelon, avec un libéralisme ad-

mirable, s'efforce de les rendre sensibles, d'en vulgariser l'usage ; et, dans son ardeur de missionnaire, il met tout son talent à démontrer qu'elles sont indispensables aux orateurs chrétiens qui veulent, non-seulement convaincre les esprits par les procédés de la dialectique, mais encore persuader les cœurs et les enlever par l'ascendant d'une imagination vive et d'un bon naturel.

Voilà donc ces grâces et cette simplicité du génie grec que Fénelon, pour sa part, se plaît à mettre en ses discours, et qu'il s'efforce, par son exemple même, de rendre populaires. La foule, qui est l'auditoire accoutumé des prédicateurs, et surtout des missionnaires, veut être persuadée, et pour cela il faut lui présenter ce qu'elle aime le mieux, c'est à savoir les choses sensibles parées de leurs ornements naturels. Comme elle ne connaît pas tous les raffinements du bel esprit, qu'elle n'entend que ce qui frappe directement son attention, et qu'après tout elle est la même en tous les temps, Fénelon essaie sur elle ce qui réussit jadis si bien aux Grecs, et plus tard, par d'autres voies, aux orateurs chrétiens du quatrième siècle.

Mais l'auteur des *Dialogues* crut qu'il fallait pousser plus loin encore ces effets de la grande éloquence sur la multitude. Spéculatif, quand il conçoit l'idéal de l'orateur et qu'il trace les lignes délicates de sa physionomie, Fénelon devient tout pratique et vraiment romain dans l'application de sa théorie au sermon tel qu'il l'a compris. Celui-ci n'est plus seulement pour lui une œuvre d'art, un genre littéraire, il est encore un moyen d'action propre à l'orateur et par lequel, au nom de l'Évan-

gile et de la foi, il peut être utile aux hommes et contribuer à la réforme des sociétés. La chaire alors devient, sinon une tribune, du moins un lieu sacré d'où partent, quand il le faut, de graves avertissements pour les peuples et de sages leçons dont ceux qui gouvernent doivent, s'ils sont prudents, tirer le plus grand avantage. De cette manière, l'éloquence chrétienne, agréable, saintement persuasive, se fait en même temps utile, et joint les grâces du langage aux fruits d'un salutaire enseignement.

Cependant Fénelon, en ouvrant à la prédication une sorte de perspective nouvelle, ne risquait-il pas de donner contre un écueil, où s'est brisée bien des fois l'éloquence des orateurs évangéliques? En un siècle et sous un règne qui, d'une part, avait entendu la parole originale de Bossuet, et que, d'autre part, n'avaient effrayé ni la morale ni les fortes peintures de Bourdaloue, n'était-ce point oser assez que de briser le cadre un peu solennel du sermon étudié et méthodique pour lui prêter les formes plus libres, et par conséquent plus variées, de l'homélie? Sans doute, quand Fénelon faisait comme une loi au sermon d'être efficace, tout en restant littéraire et classique, il pouvait, à coup sûr, s'autoriser des maîtres mêmes de l'homélie, lesquels, vers les commencements de l'Eglise, s'en étaient servis avec tant de succès contre les sociétés civiles, ennemies déclarées de la société chrétienne. Les Pères du iv^e siècle lui offraient des modèles dont sa pensée était toute remplie; des hardiesses, il faut le dire, bien séduisantes pour le caractère de Fénelon, si porté à

prévenir son époque dans sa marche vers l'avenir, et qui ne voyait pas sans trembler des maux redoutables prêts à fondre sur la France et sur les peuples. De là, outre l'usage de l'Écriture et de toutes les ressources qu'elle fournit, ces réclamations qu'il ne craignit pas d'introduire dans le sermon, et par lesquelles il donnait à la morale, déjà si éloquente et si efficace chez Bourdaloue, un emploi, bien mieux, un rôle nouveau et considérable. Or, en agissant ainsi, Fénelon demeurait, à ce qu'il semble, d'accord avec ses principes, et suivait les inspirations de sa nature, outre qu'il appliquait directement aux choses de son temps l'ingénieux mécanisme de sa prédication. Certes, ce n'est pas par là que cette prédication, hardie encore pour nous, intéresse le moins l'esprit de notre siècle. N'est-il pas, plus que tout autre, enclin à ces réclamations dont il fatiguerait volontiers l'oreille des gouvernants, s'il pouvait compter sur le secours des prédicateurs, lesquels croient sagement qu'il est plus expédient de songer au salut éternel des nations qu'à leurs intérêts politiques et mondains ? Mais là est précisément l'écueil dont on a parlé, et le péril que peut courir l'éloquence apostolique. Pour un Fénelon qui a su le tourner heureusement, mille viendront s'y jeter et s'y perdre. Et pourtant il ne faut pas que le sermon, dont la mission est de parler aux hommes, de Dieu et de leurs devoirs, cesse d'agir en temps opportun, ni que le prédicateur feigne, par crainte, d'oublier les choses du dehors et l'influence qu'elles ont toujours sur l'état des esprits et sur les mœurs publiques. Il ne faut pas que la

religion, si intéressée dans les événements, et si directement atteinte par les vicissitudes politiques, soit dénuée ou de ses défenseurs ou de ses interprètes, puisqu'elle n'a, pour tenir tête à ses ennemis, que la parole et le glaive tout pacifique de ses missionnaires. Elle représente, en effet, cette bonne doctrine et cette véritable morale que les mauvaises doctrines, dans leurs excès, tendront toujours à combattre, si elles ne peuvent l'anéantir. Voilà pourquoi les orateurs évangéliques, à l'exemple de Fénelon, peuvent être au moins tentés de prendre parti et de dénoncer aux puissances certains maux dont les ravages, s'exerçant publiquement, agissent sur les mœurs, et, ce qui est plus grave encore, sur les croyances de tout un peuple. Or, il y a, dans l'accomplissement d'un tel devoir, quelque chose de fort délicat où le ministre des pasteurs risque de s'engager et de ne pas opérer tout le bien qu'il faut, surtout s'ils ne joignent, comme il arrive, à un grand zèle qu'une médiocre habileté ou la plus médiocre prudence. Car, autant le sermon est salutaire lorsque sa morale, sous forme de peintures, frappe secrètement chacun de nous, et s'attache à nos vices pour nous en guérir, autant il peut manquer ses effets, amoindrir son caractère, si, afin d'étendre sa bienfaisante action, il perd de vue les âmes, et entreprend de mêler aux intérêts du ciel les affaires de ce monde et ses mobiles intérêts. Quoiqu'il y ait là, sans doute, plus de dangers que d'avantages, c'est aux prédicateurs, auxquels Fénelon a donné l'exemple, qu'il appartient d'en profiter avec prudence. Ils seront toujours fidèles à leur mission

si, par des réclamations fortement exprimées, ils peuvent contribuer au bien des âmes et accroître encore l'efficacité du sermon. Le mieux pourtant est de considérer comme étrangères à la prédication évangélique ces vues qu'un grand esprit oserait seul, en chaire, déduire avec fruit des misères publiques, les faisant servir non plus au plaisir, mais à l'édification des auditeurs. Si Fénelon n'a pas craint de dire en face de rudes vérités et de passionner saintement les peintures qu'il nous a laissées sur l'état moral de la société au dix-septième siècle, il songeait à ces apôtres des premiers temps qui, sans cesse armés contre le pouvoir civil, poursuivaient en ses représentants les auteurs, ou du moins les complaisants de l'abaissement des âmes et de l'incrédulité. Mais, s'il est permis de le dire, Fénelon, par ces tableaux si ressemblants, pique plutôt notre intérêt qu'il n'ajoute à la véritable efficacité du sermon. Il parle en témoin éloquent des malheurs ou des vices contemporains, et nous l'écoutons comme on lit La Bruyère, c'est-à-dire d'un esprit attentif et qui veut connaître exactement la société et le fond des mœurs à la fin du xvii^e siècle. On se demande même comment une telle parole et une si libre appréciation des choses furent accueillies par les puissances, et si, au regret de l'exil, Fénelon n'ajouta pas ainsi celui de l'avoir mérité. Il eut certainement avec lui l'auditoire, comme l'aurait encore un prédicateur qui n'hésiterait pas à nous prendre pour confidents de ses douleurs patriotiques, dût-il, en frappant sur autrui, nous atteindre nous-mêmes, qui sommes bien aussi pour beau-

coup dans les passions qui travaillent et dérangent l'ordre changeant des sociétés.

Il faut compter ces hardiesses parmi les nouveautés que Fénelon introduit pour sa part dans l'économie du sermon. Le suivre sur cette voie est chose périlleuse, et la prudence conseille aux prédicateurs d'autres modèles que Fénelon, quand il prend à partie la société et les vices dont elle est tourmentée. Sur ce point, combien Bourdaloue n'est-il pas préférable comme guide en ces matières de morale où la satire touche de si près à la simple peinture? Bossuet n'a-t-il pas, sans rien compromettre, fait entendre aussi de saisissantes vérités? Bien mieux, on se figure aisément que Fénelon, proposant, l'idéal de l'orateur, aurait pu s'en tenir à Bossuet, le plus neuf et le plus sensément osé des prédicateurs. Si l'auteur des *Dialogues* n'a pas eu, en les écrivant, directement en vue son illustre prédécesseur, du moins s'est-il inspiré de sa prédication, laquelle contient et montre en perfection toutes les qualités que Fénelon exige des ministres de l'Évangile. Pour le fond de la doctrine, en effet; Bossuet possède les Pères de l'Église latine, S. Cyprien et surtout S. Augustin; il en est rempli, et ses sermons surabondent de traits, de figures et de comparaisons tirés des Pères. Par eux, il tient le sens précis et la doctrine constante de l'Église. Ne sont-ils pas la tradition perpétuée à travers les âges, les oracles du christianisme et les vrais docteurs de la loi nouvelle? N'ont-ils pas exposé simplement et avec naïveté les maximes évangéliques? En un mot, ne sont-ils pas comme des Prophètes par lesquels le Sauveur lui-même a parlé

et qui ont, dans le zèle d'un admirable apostolat, enseigné aux hommes les voies de la vie éternelle?

S'agit-il de simplicité, Bossuet l'avait apprise soit à l'école des Pères, soit dans les entretiens de celui qui devait être plus tard S. Vincent-de-Paul. Il avait même partagé à Metz les travaux d'une mission envoyée de Saint-Lazare sur les conseils de M. Vincent, et sous sa propre inspiration. On sait quelle part y prit Bossuet et combien il y fit éclater, avec son ardeur naissante, le feu de son éloquence. Le jeune diacre savait donc quelle est la force des vérités, quand elles se présentent avec l'ornement naturel et sous l'habit modeste de la simplicité. On rapporte, à ce propos, qu'un des prédicateurs de Saint-Lazare, par un excès de soin, ayant voulu employer en chaire l'éloquence fleurie alors à la mode, M. Vincent se mit à genoux devant lui, le priant avec instance de se servir d'un style plus simple et plus dévot (1).

Fénelon pouvait encore, par l'exemple de Bossuet, justifier ses idées sur la méthode d'improvisation, opposée à l'usage qui prévalait alors chez beaucoup d'orateurs, et qui consistait à apprendre « mot à mot par cœur » des discours écrits d'avance. Sans doute les succès de Bourdaloue parlaient éloquemment en faveur de la mémoire et des sermons récités après une longue préparation. Aussi était-ce moins ce grand sermonnaire que Fénelon avait en vue que la méthode même dont il se servait, et qui avait au moins pour inconvénient de mettre,

(1) E. Gandar, *Bossuet orateur*, p. 264.

comme dit Fénelon, « je ne sais combien d'esprits bornés et superficiels en état de faire des discours publics avec quelque éclat ». Il ne pardonnait guère à Bourdaloue, qui, certes, avait « assez de fonds de doctrine » pour ne s'être pas fié hardiment à lui-même. Bossuet, au contraire, suivant les préceptes de Cicéron, consacrés par l'orateur des *Dialogues*, paraît bien s'être borné à ranger « exactement dans sa tête toutes les parties de son discours », à méditer « les figures et les principales expressions » qu'il devait employer, « se réservant d'y ajouter », comme il le fit dans le sermon *sur l'honneur du monde*, « ce que le besoin et la vue des objets pourraient lui inspirer ». C'est là ce que La Bruyère, parlant de Fénelon, entend par « prêcher de génie et sans préparation », et ce que Bossuet, malgré les inégalités qui peuvent en résulter, met excellemment en pratique, le préférant, ce semble, à un discours « étudié et oratoire ».

MOLIÈRE

ET

LA MÉDECINE;

PAR M. LE D' L. CARCASSONNE,

membre-résidant.

Molière est un des plus grands génies de l'humanité, un de ceux qui font le plus d'honneur à la France.

Bien que Molière soit poète, ce n'est pas par l'imagination qu'il brille surtout; il est poète par la pensée, par la création de ses personnages, de ses caractères et par la forme si remarquable qu'il donne à l'expression de la pensée. Mais c'est surtout un grand philosophe, un grand moraliste. Ce qui domine en lui, c'est la rectitude et la sûreté du jugement; c'est l'art de voir les choses et les hommes tels qu'ils sont dans la nature; de saisir la vérité, et de la traduire sous les formes les plus piquantes : on dirait qu'il avait toujours présent à l'esprit l'adage de son ami Boileau :

Rien n'est beau que le vrai.....

Profond observateur, il connaît tous les replis du cœur humain, toutes les passions qui l'agitent,

et donne à tous les héros qu'il met en scène un langage d'une simplicité et d'un naturel admirables. Ses peintures sont d'une vérité frappante; et si elles nous font rire de si bon cœur, c'est que nous nous reconnaissons immédiatement dans le miroir qu'il met sous nos yeux, et nous ne pouvons tenir notre sérieux en voyant les contorsions et les grimaces que nous font faire nos vices et nos travers. On peut dire, sous ce rapport, que son génie est le bon sens élevé à sa plus haute puissance.

Molière a tour à tour attaqué tous les ridicules; mais il n'en est point peut-être qu'il ait flagellés avec plus de verve, d'entrain et de persévérance que ceux des médecins. Il faut avouer que les praticiens de son temps offraient une large prise à la raillerie, et notre grand comique a pu aisément s'égayer et égayer ses auditeurs aux dépens de leurs théories subtiles et obscures, et de leur langage qui, fidèle image de ces idées théoriques, ressemble si souvent à du galimatias. Il ne faut donc pas s'étonner que Molière ait pris pour but de ses sarcasmes les médecins, et qu'à plusieurs reprises il les ait livrés à la risée publique. La preuve que tout en frappant fort il frappait juste, c'est que les pièces où il les a tournés en ridicule obtinrent de son vivant un grand succès, et que la postérité a pleinement confirmé le jugement de ses contemporains. Aussi n'aurai-je garde de prendre la défense de ceux qu'il a si bien joués (me préserve le Ciel d'en avoir la pensée!); j'aime bien mieux m'égayer avec tous les gens de goût, et rire comme eux des bouffonneries de Sganarelle,

des terreurs d'Argan et du pédantisme de M. Purgon. Molière, jusque-là, n'a fait qu'user de son droit de poète comique ; il voulait peindre les travers des hommes, il les a pris là où il les trouvait : j'ajoute qu'il n'a fait que remplir son devoir de moraliste et de philosophe.

Peut-être même les médecins lui doivent-ils une certaine reconnaissance. Et n'est-il pas permis de croire que ses sarcasmes ont contribué à les corriger de certains défauts, et les ont fait renoncer par exemple à ce langage hérissé de mots barbares, à cet abus d'une latinité qui ne brillait pas toujours par sa pureté ? Ils ont pu sentir le danger de ces allures prétentieuses et solennelles qui pouvaient en imposer aux ignorants, mais qui devaient nécessairement leur nuire auprès des hommes instruits et sérieux, et les empêcher d'acquérir la considération dont ils jouissent, de nos jours, comme hommes du monde et comme savants. Ce but n'eût pas été indigne d'un esprit aussi élevé, et il rentrait parfaitement dans les attributions de la Comédie, s'il est vrai que le fameux *castigat ridendo mores* doit lui servir de principe et de règle.

Je n'aurais donc rien à dire, si les attaques de Molière s'étaient adressées seulement aux hommes, et s'il s'était contenté de mettre en évidence le ridicule de ces médecins qui cachaient leur ignorance sous des mots pompeux, inintelligibles pour les autres et souvent pour eux-mêmes ; mais là ne se bornaient pas les intentions du grand poète, et par delà les médecins, il visait la médecine. Oui, c'est la médecine en tant que science,

la médecine comme art de guérir et de soulager les hommes, qu'il a prise à partie, dont il a nié la réalité et dont il a méconnu les services. Eh bien ! cette injustice, cette fausse vue de l'esprit, il faut bien le dire, m'étonnent de la part d'un homme tel que Molière, dont le génie ne se laisse point emporter par la folle du logis et n'abandonne jamais la raison, à quelque hauteur qu'il s'élève. Il ne me sera pas difficile de prouver que le grief que j'articule contre le grand homme est fondé, et de démontrer, les textes à la main, que les traits qu'il lançait avec tant de violence et d'acharnement étaient dirigés contre les médecins, sans doute, mais surtout contre la médecine. Ce point n'a pas été mis suffisamment en lumière par les auteurs qui ont pris Molière pour sujet de leurs écrits, et c'est précisément celui sur lequel je veux insister et appeler l'attention de ceux qui s'intéressent à tout ce qui concerne la vie et les œuvres du premier poète comique des temps modernes. Je vais donc passer en revue les différentes comédies où Molière a parlé de la médecine et des médecins. Je montrerai quel était le but véritable de ses attaques ; j'examinerai rapidement si cette antipathie profonde, si cette négation obstinée de la science peut avoir un fondement sérieux, et je rechercherai enfin quel était l'état d'esprit de ce grand homme, et sous quelles influences physiques et morales il se trouvait, quand il a pris, dans cette question, une attitude si résolument hostile.

LE MISANTHROPE.

ACTE I^{er}. — SCÈNE I^{re}.

PHILINTE.

Vous voulez un grand mal à la nature humaine ?

ALCESTE.

Oui , j'ai conçu pour elle une effroyable haine.

PHILINTE.

Tous les pauvres humains, sans nulle exception,
Seront enveloppés dans cette aversion ?
Encore en est-il bien, dans le siècle où nous sommes...

ALCESTE.

Non . elle est générale , et je hais tous les hommes.

Ces paroles, par lesquelles Alceste fait éclater sa haine contre ses semblables, on peut les appliquer à Molière à l'égard des médecins. Il les hait, je me trompe, il les raille tous également ; et nous ne le verrons jamais, dans le cours de ses nombreuses attaques, opposer un médecin sage, instruit, un homme de sens et de raison à ces personnages ridicules par leur ignorance, par leur langage, et méprisables par leur cupidité. Il ne saurait en être autrement ; et s'attendre à autre chose, ce serait méconnaître l'esprit de Molière et le point de vue où il s'est placé. Ce qu'il reproche aux médecins, ce n'est pas précisément d'être ignorants, c'est-à-dire de n'être point suffisamment versés dans leur art, de ne point posséder toutes les connaissances que peut fournir la médecine, et par là même d'être au-dessous du rôle que doit remplir le médecin, c'est bien plutôt de cultiver un art qui n'est que vanité et forfanterie, c'est-à-dire charlatanis-

me ; de s'adonner à une prétendue science où tout est erreur et folie , au fond de laquelle on ne saurait trouver rien de profitable pour les hommes.

C'est donc bien la médecine qui est la grande coupable ; c'est bien cette fausse science qui mérite tous les quolibets, tous les sarcasmes qu'il lui adresse.

Partant il n'y a pas , il ne peut pas y avoir de médecins raisonnables, et les seuls dignes de cette qualification seraient ceux qui , reconnaissant l'inanité de cette prétendue science, viendraient faire amende honorable, et déclarer qu'ils ont perdu leur temps et leurs peines à étudier cet amas de folies et de sottises qu'on a appelé la médecine.

Bien que les immortels chefs-d'œuvre de Molière soient dans la mémoire de tout le monde, nous ne pouvons nous dispenser de citer les divers passages de ses pièces où il attaque la médecine, et de reproduire les textes sur lesquels s'appuie notre proposition.

Dans *le Festin de Pierre*, acte III, scène Ire, Sganarelle, déguisé en médecin, dit : « J'ai fait mes ordonnances à l'aventure, et ce seroit chose plaisante si les malades guérissent et qu'on m'en vint remercier. »

DON JUAN. — « Et pourquoi non ? Par quelle raison n'aurais-tu pas les mêmes privilèges qu'ont tous les autres médecins ? Ils n'ont pas plus de part que toi aux guérisons des malades, et tout leur art est pure grimace ».

SGANARELLE. — « Comment, Monsieur, vous êtes aussi impie en médecine » ?

DON JUAN. — « C'est une des grandes erreurs qui soient parmi les hommes ».

On ne saurait être plus clair : « Tout leur art est pure grimace ; c'est une des grandes erreurs qui soient parmi les hommes ». Ceci va bien à l'adresse de la médecine, et Sganarelle, qui ne sait rien, fera tout autant que tous les autres médecins. J'abrège à dessein la citation, me bornant à reproduire les traits les plus significatifs : d'ailleurs ce n'est là qu'un premier combat livré en passant à la médecine, une légère escarmouche, et nous en verrons bien d'autres. Il ne s'agit ici que d'un incident sans importance dans le plan général de la pièce ; mais, puisque l'occasion se présente, il ne manque pas de lui dire son fait.

Le Festin de Pierre parut en 1665, et la même année fut représenté *l'Amour médecin*. Dans l'une de ces comédies, il n'y avait qu'un premier acte d'hostilité ; cette fois les attaques deviennent plus violentes, la guerre est déclarée, et malheur à la médecine et aux médecins ! Molière n'hésite pas à mettre en scène les quatre premiers médecins de la cour et à se moquer de ceux mêmes qui avaient mission de veiller à la santé du grand roi. On sait que Desfonandrès, Tomès, Macroton et Bahis désignent Desfougerais, Esprit, Guénaut et Dacquain, auxquels, sur la demande de Molière, Boileau fabriqua des noms tirés du grec. Je passe la scène III, qui ne manque ni de comique ni de vérité, où les quatre médecins consultants se livrent à une conversation étrangère à la consultation et même à la médecine.

Pendant la consultation, qui a lieu à la scène

suiivante, survient entre Desfonandrès et Tomès un dissentiment qui dégénère aussitôt en dispute, et c'est ce qui amène, au commencement du III^e acte, l'intervention d'un cinquième personnage, M. Filerin. Sous ce pseudonyme, Molière a-t-il voulu personnifier la Faculté, comme l'ont pensé quelques commentateurs? J'adopterais volontiers cette interprétation. Le langage de M. Filerin convient bien à l'être qui croit représenter les intérêts de tous les médecins: « N'avez-vous point » de honte, dit-il, de montrer si peu de prudence » et de vous quereller comme de jeunes étour- » dis? N'allons point découvrir, par nos débats et » nos querelles, la forfanterie de notre art. . . . » Ces disputes ne valent rien pour la médecine; » puisque le ciel nous fait la grâce que, depuis » tant de siècles, on demeure infatué de nous, ne » désabusons point les hommes et profitons de » leur sottise. . . . Nous ne sommes pas les seuls » qui tâchons à nous prévaloir de la foiblesse hu- » maine. Les flatteurs cherchent à profiter de l'a- » mour que les hommes ont pour les louanges; » les alchimistes, de la passion que l'on a pour » les richesses; et les diseurs d'horoscope, par » leurs prédictions trompeuses, profitent de la » vanité et de l'ambition des crédules esprits. Mais » le plus grand foible des hommes, c'est l'amour » qu'ils ont pour la vie, et nous en profitons, nous » autres, par notre pompeux galimatias, et savons » prendre nos avantages de cette vénération que » la peur de mourir leur donne pour notre métier. » N'allons point détruire sottement les heureuses » préventions *d'une erreur* qui donne du pain à

» tant de personnes, et de l'argent de ceux que
» nous mettons en terre nous fait élever de tous
» côtés de si beaux héritages ».

Voilà, pour le coup, une charge à fond de train ; et si ces pauvres docteurs s'en relèvent, s'ils ne succombent pas à de si rudes assauts, c'est qu'ils ont la vie dure. Je trouve même qu'ils ne sont pas seulement ridicules, ils sont odieux ; je n'ai plus envie de rire, et l'indignation me prend à entendre ce M. Filerin exposer avec cynisme ses idées professionnelles, et déclarer effrontément qu'il fonde sa cuisine sur un métier qui n'est que forfanterie, et qui ne repose que sur l'erreur et la sottise du vulgaire : tirer de l'argent des gens avec la conviction qu'on ne leur rend aucun service, ou du moins que des services imaginaires, tout à fait illusoire, c'est du charlatanisme ; tranchons le mot, c'est de la friponnerie. Si la médecine est telle qu'on nous la représente ici, il ne reste qu'un parti à prendre à tout homme resté honnête, quoique médecin : il doit renoncer à ce triste métier. Il n'y a pas à balancer ; mieux vaut jeter le froc aux orties que ressembler à ce M. Filerin ; car je ne peux m'en dédire :

J'appelle chat un chat, Filerin un fripon.

J'abandonne sans regret les médecins de cette sorte à la verve satirique de Molière ; et s'il y a parmi eux des Filerins (où n'y en a-t-il pas ?), il est bon qu'ils soient fustigés, et d'une main impitoyable. Mais je vois la médecine frappée des mêmes coups : c'est la science qui est attaquée en même temps ; et s'il pouvait rester le moindre doute à cet

égard, je ferais remarquer l'assimilation de la médecine à l'industrie du flatteur, à l'alchimie et à l'art de la divination. Il me semble, pour parler le langage de notre auteur, que « ce mot termine toute l'irrésolution ».

J'aurai plus tard à revenir sur cette comparaison peu flatteuse.

La première comédie de Molière où il est encore question des médecins, est, dans l'ordre chronologique, *le Médecin malgré lui*. Mais ici les docteurs et la science n'ont pas trop le droit de se plaindre, et la pièce ne contient point d'attaque directe contre eux.

Il s'agit d'un pauvre hère que la vengeance de sa femme fait médecin malgré lui, et à qui l'épouse outragée fait conférer ses titres à coups de bâton. *Furens quid femina possit*. Une fois revêtu de sa haute dignité par des moyens aussi violents qu'inattendus, le docteur improvisé s'en tire en homme fort habile et met à profit la science qui lui est venue d'une manière très-rapide, mais très-pénible : il se voit recherché, consulté par toute sorte de malades ; chacun est endiablé à le croire habile homme, et les écus vont pleuvant dans son escarcelle. On ne peut toutefois sortir de cette représentation sans emporter une impression fâcheuse pour la médecine, et il en ressort bien cette leçon : c'est que, pour être un médecin habile et pour guérir les maladies, pas n'est besoin d'avoir étudié longuement ; une robe et un chapeau pointu suffisent, pourvu que celui qui porte cet habit sache éblouir les gens avec quelques mots de latin macaronique : et cela est conforme à la doctrine de

notre auteur. A quoi bon étudier sérieusement une science au fond de laquelle il n'y a qu'erreur et folie, un art qui n'est que pure grimace ? Toute recherche de ce genre est chimérique, et l'esprit de l'homme qui entreprend un pareil travail rappelle forcément la *chimæra bombitans in vacuo*.

Le Médecin malgré lui fut représenté en 1666 ; l'année suivante vit paraître *le Tartuffe*. Dans cette comédie, il n'est nullement question des médecins. Molière avait cette fois bien d'autres travers, d'autres vices à fouetter ; et grâce à cette préoccupation, il a laissé à ceux-là un peu de répit ; et, chose bien digne de remarque, c'est même à l'occasion du *Tartuffe* qu'on trouve, dans l'œuvre de Molière, les deux seuls passages où il ait laissé tomber de sa bouche quelques paroles favorables à la médecine et aux médecins. Le premier est une phrase qu'on lit dans la préface mise par Molière en tête de la première édition de ce chef-d'œuvre, publié en 1669, quelques mois après la deuxième représentation, et plus de deux ans après la première. Je ne m'y arrêterai pas pour le moment ; je me propose d'y revenir plus loin, et nous verrons ce qu'il faut penser de la déclaration qui y est contenue. Le second passage fait partie du troisième placet présenté au roi le 5 février 1669, toujours à l'occasion du *Tartuffe*.

« Sire, dit Molière, un fort honnête médecin, dont j'ai l'honneur d'être le malade, me promet et veut s'obliger, par devant notaire, de me faire vivre encore trente années si je puis lui obtenir une grâce de Votre Majesté. Je lui ai dit, sur sa promesse, que je ne lui demandais pas tant, et que je serais

satisfait de lui, pourvu qu'il s'obligeât de ne me point tuer. . . . ».

Ce docteur, dont Molière se glorifiait d'être le malade, qui en réalité avait l'honneur d'être l'ami du grand homme, se nommait Mauvilain.

C'était, disent les biographes, un homme de beaucoup d'esprit ; je le crois sans peine, sachant qu'il avait de pareilles amitiés, et qu'il vivait dans l'intimité de celui qui comptait parmi ses amis Boileau, Racine et Lafontaine. Il joua un certain rôle dans son temps et prit une part active à la fameuse querelle qui divisa le corps médical au sujet de l'antimoine, et qui, à deux reprises différentes, fut tranchée en sens opposé par des arrêts du Parlement. Il fut élevé à la dignité de doyen de la Faculté de médecine de Paris, et se montra, dans ses nouvelles fonctions, très-jaloux des privilèges de sa compagnie, quel qu'eût été précédemment son penchant pour la raillerie ; car, si l'on en croit la tradition, c'est lui qui aurait fourni à Molière certains détails et mots techniques dont le poète a tiré profit, quand il a mis les médecins en scène. On n'est jamais trahi que par les siens. Molière obtint du roi la faveur qu'il sollicitait : c'était un canonicat de la chapelle royale de Vincennes pour le fils de Mauvilain. Quoi qu'il en soit et quelque étroites qu'aient été les relations de ces deux hommes, Molière n'avait pas plus de confiance en ce médecin que dans les autres ; il pouvait estimer et aimer l'homme, il ne croyait pas à sa science. La façon dont il expose sa demande au roi le fait assez connaître, et l'anecdote suivante porte le même enseignement. En parlant

de Mauvilain, Louis XIV dit un jour à Molière :
« Vous avez un médecin, que vous fait-il ? — Sire,
répondit Molière, nous causons ensemble, il m'or-
donne des remèdes, je ne les fais pas et je guéris ».

Décidément Molière n'en démord pas.

Il n'en épargne point, et chacun a son tour.

C'est toujours le même esprit de raillerie à l'égard
des médecins, et de scepticisme, disons mieux, de
négation, à l'égard de la médecine.

Je ne citerai que pour mémoire un trait relatif
aux médecins et qui se trouve dans l'*Amphitryon* :
les médecins ne se mêlent pas de guérir le mal
dont se plaint l'époux de la belle Alcmène, et l'on
ne s'attendait guère à les voir figurer ici ; mais
cette antipathie ne cesse de poursuivre Molière ; il
en a l'esprit obsédé, et il ne laisse jamais échap-
per l'occasion de leur décocher un trait malin (1).
Acte II, scène III, Cléanthis se plaint à Sosie
que :

Sa chaste ardeur en lui ne trouve rien que glace...

Les médecins (*répond Sosie*) disent, quand on est ivre,

Que de sa femme on se doit abstenir ;

Et que, dans cet état, il ne peut provenir

Que des enfants pesants et qui ne sauroient vivre.

Je me moque des médecins (*prend Cléanthis*)

Avec leurs ordonnances fades :

(1) On peut, au même titre, citer le passage suivant de l'*Avaro*,
acte I, scène VIII :

VALÈRE.

Il faut demander un délai et feindre quelque maladie.

ELISE.

Mais on découvrira la feinte, si l'on appelle des médecins.

VALÈRE.

Vous moquez-vous ? Y connaissent-ils quelque chose ? Allez, allez, vous
pouvez avec eux avoir quel mal il vous plaira, ils vous trouveront des raisons
pour vous dire d'où cela vient.

VI^e SÉRIE, T. VI, 1876.

Qu'ils règlent ceux qui sont malades ,
Sans vouloir gouverner les gens qui sont bien sains.
Ces raisons sont raisons d'extravagantes têtes ;
Il n'est ni vin ni temps qui puisse être fatal
A remplir le devoir de l'amour conjugal,
Et les médecins sont des bêtes.

La défaite de Sosie vaut ce qu'elle vaut ; toujours est-il qu'elle n'est point du goût de Cléanthis ; mais, à défaut de bonnes raisons, on donne celles qu'on a, et Molière n'a trouvé rien de mieux que de frapper encore sur sa *tête de turc*.

Peut-être les médecins feront-ils bien de se consoler à la manière de Trissotin, lorsqu'il dit à Vadius :

C'est par là que je tiens un rang plus honorable.
Il te met dans la foule ainsi qu'un misérable ;
Il croit que c'est assez d'un coup pour t'accabler,
Et ne t'a jamais fait l'honneur de redoubler.
Mais il m'attaque à part, comme un noble adversaire
Sur qui tout son effort lui semble nécessaire ;
Et ses coups, contre moi redoublés en tous lieux,
Montrent qu'il ne se croit jamais victorieux.

En tous cas, « feront-ils pas mieux que de se plaindre » ?

Avant d'arriver au *Malade imaginaire*, qui est la pièce capitale dirigée contre la Faculté et la science qu'elle enseigne, j'ai à parler d'une dernière comédie où Molière met en scène les médecins et la médecine ; c'est *M. de Pourceaugnac*, une des plus amusantes productions de notre auteur, une de celles qui ont le privilège d'exciter toujours le fou rire du public. Les plaisanteries dont les médecins y sont l'objet ne sont qu'un des incidents de la pièce, et Molière a voulu cette

fois tourner en ridicule les gentilshommes de province. Celui-ci n'est certes point ménagé; tombé entre les mains de son rival Eraste et du subtil napolitain Sbrigani, intrigant de profession qui ne recule devant rien, il est mystifié, bafoué de la façon la plus sanglante; on va jusqu'à le faire passer pour fou, et c'est à ce propos qu'intervient la médecine. Ici encore Molière lui fait jouer un triste rôle. En effet, le médecin à qui est confié le prétendu malade s'en rapporte presque aveuglément à la déclaration, j'allais dire au diagnostic d'Eraste; et, après un examen sommaire, vraiment dérisoire, il n'hésite pas à affirmer que le gentilhomme limousin est malheureusement *attaqué, affecté, possédé, travaillé de cette sorte de folie qu'on nomme mélancolie hypochondriaque.*

Ce diagnostic ne fait guère plus d'honneur au médecin qu'à la médecine du temps, et il n'est pas malheureux que la connaissance des maladies mentales ait fait quelques progrès, depuis le jour où *M. de Pourceaugnac* faillit être réellement atteint de cette sorte de folie qu'on me permettra d'appeler la *clystérophobie*. Le pauvre homme avait eu une douzaine de possédés après ses chausses, et il lui semblait toujours voir une douzaine de lavements qui le couchaient en joue.

On le voit, ici comme partout, le médecin est ridicule, et le public a raison de rire à ses dépens. Mais l'art de guérir ne l'est pas moins; la science est en défaut, et elle prend le change si facilement qu'on peut dire à bon droit qu'elle n'est que pure grimace et forfanterie. Et la preuve que c'est bien la pensée de notre auteur, c'est qu'il n'a pas mis

en scène une sorte de médecin malgré lui, un ignorant, presque illettré. Il le présente au contraire comme un homme qui raisonne doctement, ingénieusement, et qui paraît savoir tout ce qu'on peut savoir en médecine, c'est-à-dire rien ; il s'exprime en fort bons termes, parle longuement, avec beaucoup de suite dans les idées ; mais, hélas ! qu'y a-t-il dans tout cela ?

Sunt verba et voces, prætereaque nihil.

Nous voici maintenant en présence du *Malade imaginaire*. Nous allons assister à la grande bataille livrée par Molière aux médecins et à la médecine, à son effort suprême pour terrasser ceux qu'il avait combattus toute sa vie ; suprême, hélas ! car la mort devait l'enlever bientôt après, alors qu'il avait fait certainement assez pour sa gloire, mais lorsqu'il pouvait encore faire tant pour la gloire des lettres et pour les délices de la postérité. Cette pièce fut jouée en 1673 ; Molière n'avait que 51 ans. Les nombreuses citations que nous avons extraites des œuvres de notre immortel comique suffisent sans doute à démontrer la thèse que je soutiens et justifier l'opinion que je mets en avant. On ne saurait contester, après la lecture des passages que j'ai reproduits, qu'il ne se borne pas à tourner en ridicule les hommes, mais qu'il attaque surtout la science ; et si, par un malheur, toutes ses autres comédies avaient disparu, celle-ci nous révélerait à elle seule le fond de sa pensée.

ACTE III, SCÈNE III.

ARGAN.— Mais raisonnons un peu, mon frère ; vous ne croyez donc point à la médecine ?

BÉRALDE. — Non, mon frère, et je ne vois pas que, pour son salut, il soit nécessaire d'y croire.

ARGAN. — Quoi ! vous ne tenez pas véritable une chose établie par tout le monde, et que tous les siècles ont révéérée ?

BÉRALDE. — Bien loin de la tenir véritable, je la trouve entre nous une des plus grandes folies qui soient parmi les hommes, et je ne vois point de plus plaisante momerie, je ne vois rien de plus ridicule qu'un homme qui se veut mêler d'en guérir un autre ».

Si l'on se laissait aller au plaisir de citer, il faudrait transcrire cette scène tout entière, où Béralde expose avec une bonhomic railleuse, avec une simplicité pleine de finesse et de naturel ses idées sur la médecine, et finit par dire que, quand on est malade, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de ne faire rien, et d'attendre que la nature se tire d'elle-même du désordre où elle est tombée. Mais je me borne aux traits les plus saillants et qui suffisent du reste pour jeter une pleine lumière sur le point que je veux établir ; et cette fois ce n'est pas Don Juan, un impie, un hérétique, qui ne croit ni ciel, ni saint, ni Dieu ; qui va tout à l'heure mourir dans l'impénitence finale ; ce n'est point Don Juan, dis-je, qui parle avec ce mépris de la médecine ; c'est Béralde, l'homme raisonnable, qui plaint sincèrement son frère d'être la victime de M. Purgon, qui aime sa nièce Angélique et voudrait la préserver du malheur et du ridicule de tomber dans les mains de Thomas Diafoirus. C'est Molière lui-même qui

parle par la bouche de Béralde. Ecoutez plutôt ce qu'il dit, quelques lignes après :

ARGAN. — C'est un bon impertinent que votre Molière, avec ses comédies, et je le trouve bien plaisant d'aller jouer d'honnêtes gens comme les médecins.

BÉRALDE. — Ce n'est point les médecins qu'il joue, mais le ridicule de la médecine.

ARGAN. — Si j'étais que des médecins, je me vengerais de son impertinence ; et, quand il sera malade, je le laisserais mourir sans secours. Oui, si les médecins sont sages, ils feront ce que je dis.

BÉRALDE. — Il sera encore plus sage qu'eux, car il ne leur demandera point de secours.

Il semble que, de peur qu'il ne restât la moindre incertitude dans l'esprit de ses lecteurs, Molière ait voulu faire une profession de foi bien explicite, bien catégorique, et celle-ci ne laisse rien à désirer sous ce rapport. Une seule fois il a écrit une phrase que la médecine pourrait interpréter à son avantage. Dans la préface du *Tartuffe* dont j'ai parlé précédemment, cherchant à défendre la comédie contre les attaques dont elle est l'objet, il dit : « J'avoue qu'il y a eu des temps où la comédie a été corrompue. Et qu'est-ce que, dans le monde, on ne corrompt point tous les jours ? . . . La médecine est un art profitable et que chacun révère comme une des plus excellentes choses que nous ayons, et cependant il y a eu des temps où elle s'est rendue odieuse ; et souvent on en a fait un art d'empoisonner les hommes ».

J'avoue que, si Molière avait toujours tenu un pareil langage, on serait mal venu à lui reprocher

ses plaisanteries et ses sarcasmes contre les médecins, ou contre les écarts et les ridicules de la médecine de son temps. Mais cette phrase se trouve isolée dans toute son œuvre ; et quand on sait avec quelle netteté il s'est exprimé avant et après le moment où fut publiée cette préface, il n'est pas permis d'y voir la sérieuse expression de sa pensée. Pour moi, je n'y trouve qu'un artifice de langage, un argument qu'il emprunte à l'opinion du vulgaire, une simple comparaison dont il a besoin pour étayer son raisonnement.

Lorsque, dans *les Femmes savantes*, il fait la guerre aux pédants, il a grand soin de mettre, à côté de ces personnages ridicules, un homme sensé, Clitandre, qui sait fort bien distinguer la vraie science de la fausse et rendre justice aux vrais savants, tout en accablant de ses traits satiriques les Trissotins et les Vadius.

Cléante joue un rôle analogue dans *le Tartuffe*, et Molière n'a rien négligé pour faire sentir toute la différence qu'il y a entre la vraie dévotion, la piété sincère pour laquelle il professe le plus grand respect, et l'hypocrisie qu'il cherche à rendre odieuse et qu'il flétrit de toutes ses forces. Au contraire, quand il s'agit de la médecine, Molière n'admet aucune distinction, il blâme également l'usage et l'abus, et la condamne d'une façon absolue et irrévocable.

La médecine mérite-t-elle d'être traitée avec tant de rigueur ? La science n'est-elle qu'erreur et folie, et l'art de guérir, qui n'en est que la mise en pratique, n'est-il que momerie et pure grimace ? Pour répondre à cette question d'une manière complète

et vraiment scientifique, il faudrait, non pas un travail comme celui que j'ai entrepris, mais un livre entier; je me contenterai de quelques considérations qui ne sont pas purement médicales, mais qui n'en ont pas moins leur valeur, et qui, j'espère, seront comprises par tout le monde.

Et d'abord, que doit-on demander à la médecine? Qu'est-on en droit d'attendre de l'art de guérir? Le seul moyen de n'avoir pas de déceptions trop cruelles, c'est de n'avoir pas de trop grandes illusions. Le vulgaire, aveuglé par son ignorance ou par la peur de mourir, s' imagine volontiers que la médecine doit avoir des remèdes pour tous les maux, et que, grâce à elle, ou ne doit payer le tribut fatal que dans un âge avancé. Pour obtenir ce résultat si envié, il ne faut que s'y prendre à temps et avoir affaire à des hommes habiles. Pour ces esprits crédules, la médecine ne manque pas de ressources; seulement il s'agit de se les procurer et de les employer à propos. Le nombre des Purgons et des Diafoirus a bien diminué, mais la race des Argan n'a pas disparu. Evidemment, ceux qui supposent à la médecine une si grande puissance se font d'étranges illusions; mais ses détracteurs systématiques tombent dans une erreur aussi regrettable. La médecine peut rendre et rend en effet chaque jour des services incontestables; elle nous apprend à éviter les causes des maladies, et quand la maladie est déclarée, à nous mettre dans les meilleures conditions pour que la guérison arrive. Ambroise Paré, en faisant l'histoire d'un de ses malades, dit: « *Je le pensai et Dieu le guérit* ». Ces paroles du grand chirurgien nous indiquent à la

fois l'étendue et les limites de la médecine. Le médecin soigne le malade, écarte de lui tout ce qui peut lui nuire, intervient même quelquefois d'une manière active et profitable; et, lorsque ses soins sont éclairés, lorsque l'équilibre des organes et des fonctions qui constitue la santé n'a pas été violemment rompu, il aide la nature à se tirer du désordre où elle était tombée, et s'il ne guérit pas il contribue à la guérison,

Au reste, la médecine a pour elle la sanction du temps, et sa cause est gagnée définitivement. A mesure que les sciences ont fait des progrès, que nos connaissances sont devenues plus nombreuses et plus positives, l'esprit humain a laissé de côté l'alchimie et l'astrologie, auxquelles Molière assimilait la médecine; il a abandonné ces rêveries aux cerveaux inquiets qui s'obstinent à se repaître de chimères. Celle-ci, bien au contraire, n'a fait que grandir avec les siècles et s'est établie et développée sur des bases de plus en plus solides. Elle est cultivée par toutes les nations civilisées, et c'est précisément chez celles qui sont le plus avancées dans cette voie qu'elle a fait les plus grands progrès. La médecine est en outre un fait essentiellement humain, une institution nécessaire; elle ne peut pas ne pas être. Partout, toujours, l'homme qui souffre cherche un soulagement à son mal; il le demande à lui-même, à ses semblables, et voilà la médecine constituée. Élémentaire, enfantine, pour ainsi dire, dans les premiers âges du monde, elle devient plus raisonnable et plus positive dès que l'intelligence de l'homme s'élève, de même que ses conceptions religieuses s'épurent, se spirituali-

sent, à mesure que de l'état de sauvagerie ou de barbarie il passe à une civilisation plus parfaite.

Si donc la médecine a une existence nécessaire, si elle doit être forcément un des objets des préoccupations humaines, au lieu de la nier et de soutenir qu'elle n'est que vanité et folie, il serait bien plus sage de chercher à l'améliorer ; de la débarrasser des erreurs et des préjugés qui entravent sa marche, et de la rendre chaque jour plus utile à l'humanité. C'est ce que n'a pas fait Molière, malgré tout son génie. Emporté par son humeur satirique, il n'a vu que les ridicules des docteurs ses contemporains, et, pour les mieux faire ressortir, il est allé jusqu'à méconnaître une science qui, au même titre que les autres, fait partie du domaine intellectuel de l'homme, et dont les progrès sont étroitement liés aux grands, aux vrais intérêts de la société.

Ce serait le moment de faire connaître l'état de la médecine au xvii^e siècle, et notamment à l'époque où vivait Molière. Cette étude, pour être complète, nous entraînerait bien au-delà des bornes de ce travail. Nous ne saurions cependant nous dispenser de dire quelques mots à ce sujet, afin de montrer que, si Molière a été injuste envers la science, du moins ses attaques contre les docteurs de son siècle étaient légitimes (1).

Les théories humorales de Galien régnaient alors en souveraines dans le monde médical ; l'homme était considéré comme un abrégé de toute la nature, un microcosme, et devait reproduire,

(1) V. Maurice Raynaud, *les Médecins au temps de Molière*.

dans sa constitution, les qualités des corps qui forment l'univers. Aux quatre éléments admis par les anciens philosophes, l'eau, le feu, la terre et l'air, correspondaient quatre humeurs fondamentales : la bile, l'atrabile, le sang, la pituite. Tant que les humeurs restent en une juste proportion, l'être humain est en santé ; l'équilibre vient-il à être rompu, l'une de ces humeurs est-elle prédominante ou altérée dans sa composition, la maladie survient : alors il y a tantôt pléthore ou surabondance, tantôt corruption des humeurs, production d'humeurs peccantes. De là pour le praticien deux indications principales : saigner pour remédier à la pléthore, purger pour évacuer les humeurs corrompues. Tels sont les moyens employés le plus souvent pour combattre les maladies.

De cette règle à l'abus il n'y a qu'un pas ; il fut vite franchi.

Les émissions sanguines furent érigées par une certaine école en méthode générale de traitement, et poussées à des excès vraiment incroyables. Guy Patin, un des esprits les plus fins et les plus caustiques de cette époque, était un chaud partisan de la saignée. Dans ses *Lettres*, qui sont aussi connues des littérateurs que des médecins, il nous a tracé le récit de nombreuses maladies traitées par ce moyen. On croirait plus d'une fois y voir une satire, si l'on ne savait d'ailleurs que Guy Patin était un médecin très-sérieux et très-convaincu, très-scrupuleux observateur des préceptes des anciens et de tout ce qui était approuvé par la Faculté. Joignant l'exemple au précepte, il se fait saigner sept fois pour un simple rhume ; il saigne

douze fois sa femme atteinte d'une fluxion de poitrine, et vingt fois son fils pour une fièvre continue. Il cite d'autres exemples, toujours heureux, de la même pratique, entre autres celui d'un M. Cousinot, qui fut saigné soixante fois dans le cours d'un rhumatisme, et il rapporte le cas d'un de ses confrères, Guy de Labrosse, qui ne voulut pas se faire saigner et qui mourut. « Il répondit à ceux qui le lui proposaient, ajoute Guy Patin, que c'était le remède des pédants sanguinaires, et qu'il aimait mieux mourir que d'être saigné. Ainsi a-t-il fait ! Le diable le saignera en l'autre monde, comme le mérite un fourbe, un athée ». Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des médecins ? Vouer à la damnation éternelle un pauvre homme, parce qu'il n'est pas mort selon les règles ! Il n'y a pas, dans tout Molière, un trait plus comique que celui-là.

La médication purgative avait enfanté les mêmes abus et avait fini par donner lieu à des pratiques puériles. Son origine remonte à la plus haute antiquité ; déjà du temps d'Hippocrate, on abusait des purgatifs, et le divin vieillard de Cos blâme ouvertement les Cnidiens, qui les employaient indistinctement dans toutes les maladies. Proscrits par Erasistrate, qui les accusait d'altérer les humeurs et de déterminer des fièvres putrides, ils furent remis en honneur par Galien, et jouissaient d'une faveur universelle au xvii^e siècle. A cette époque, la médication purgative constituait à elle seule un art très-difficile et très-compliqué. Les anciens avaient établi des purgatifs spéciaux pour chacune des quatre humeurs : les cholagogues agissaient sur la bile, les hydrago-

gues sur la pituite, les mélanagogues sur l'atrabile, etc. D'autres enfin agissaient sur toutes ces humeurs réunies. Et ce n'est pas tout; il y avait des purgatifs spéciaux à chaque partie du corps et à chaque humeur qui engorge cette partie. L'un évacuait la bile jaune de la vésicule du fiel; l'autre, la bile noire de l'estomac; une troisième la pituite de la tête, et ces distinctions de siège et d'humeurs à expulser multipliaient à l'infini les préceptes de la théorie et les difficultés de la pratique.

A côté de ces partisans d'une thérapeutique active, quoique peu variée, se plaçaient les fidèles sectateurs d'Hippocrate, ceux qui prétendaient continuer la tradition de l'immortel fondateur de la médecine grecque. Ils croyaient à la doctrine des jours critiques, attendaient que la nature, se suffisant à elle-même, amenât la *coction* des humeurs, qu'il n'était au pouvoir de personne de hâter. On entendait par *coction* un travail intérieur, spontané, par suite duquel l'humeur viciée, cause des maladies, qui se trouvait d'abord dans un état de *crudité*, devait être changée en une matière susceptible d'être assimilée à la substance du corps, ou du moins en une matière moins nuisible et susceptible d'être évacuée par quelque couloir. Aussi s'abstenaient-ils de tout remède énergique. Tout au plus employaient-ils des purgatifs légers, pour favoriser la sortie de l'humeur arrivée à la *coction*. Leur rôle se bornait en général à faire de la médecine expectante; et, si nous voulons avoir une idée exacte de cette pratique, nous n'avons qu'à relire la scène où Argan assis, une table de-

vant lui, compte, avec des jetons, les parties de son apothicaire. Il n'est question que d'amollir, humecter, rafraîchir les entrailles; adoucir et tempérer le sang; ou bien déterger, laver, nettoyer le bas-ventre. Argan se plaît à reconnaître que les parties de son apothicaire sont fort civiles; nous pouvons ajouter qu'elles sont fort anodines et assez inoffensives.

Le système médical que nous venons d'esquisser rapidement, simple au premier abord, n'est que spécieux, et repose en entier sur des hypothèses sans fondement. Et d'abord, est-il bien sûr que l'organisme humain soit un microcosme, et reproduise les qualités de tous les corps de l'univers? Que sont devenus les éléments des anciens? Des quatre humeurs admises par les humoristes, il en est une que personne n'a jamais vue, c'est l'atrabile. Elle était sécrétée, disait-on, par la rate ou par les capsules surrénales. L'anatomie a démontré que ce n'étaient point là des organes sécréteurs, et l'atrabile n'a jamais existé que dans l'imagination des galénistes.

Les objections fourmillent, et l'on n'aurait que l'embarras du choix pour démolir l'échafaudage qu'avaient élevé les médecins humoristes du xvii^e siècle. Mais je m'arrête. J'en ai dit assez pour faire comprendre l'origine et la portée des plaisanteries dirigées par Molière contre les docteurs de son temps, et c'était mon unique but.

Mais ce qui motivait surtout la colère de notre grand comique, ce qui lui a fourni les traits les plus piquants, c'était leur manière de raisonner, leur méthode. A ces théories hypothétiques ils

avaient appliqué les procédés et les formules de la philosophie scolastique, en exagérant ses tendances et ses défauts. On avait laissé de côté l'expérience, on avait perdu l'habitude d'observer ; la logique tenait lieu de tout , et le raisonnement avait fini par bannir la raison. Un dernier point encore fournissait une ample matière à la raillerie : je veux parler du respect aveugle, du culte superstitieux que les médecins professaient pour l'autorité des anciens. Tout ce qui avait été dit par Hippocrate, Aristote et Galien, était considéré comme paroles sacrées ; et les médecins avaient l'esprit et la conscience parfaitement tranquilles, dès qu'ils pouvaient rattacher leur opinion et leur pratique aux idées ou aux préceptes de ces grands hommes. Ils ne savaient plus lire dans le grand livre de la nature, source inépuisable des connaissances précises et fécondes. A force de raisonnements et de commentaires , ils avaient même faussé les idées de ces maîtres immortels, et en étaient venus à nier les faits qui leur paraissaient ne point cadrer avec leurs écrits. Imbus de ces préjugés, ils se montraient rebelles à tout ce qui était nouveau, et le condamnaient sans appel, par cela seul que les anciens n'en avaient pas fait mention. L'antiquité , c'était la sagesse , et les temps modernes n'avaient qu'à s'inspirer de son savoir, et à se traîner dans une imitation servile. On le vit bien, lorsque le physiologiste anglais Harvey vint annoncer au monde la découverte de la circulation du sang. La Faculté de Paris, Riolan en tête, lui fit une opposition violente, acharnée, et ne se rendit à l'évidence qu'après avoir

épuisé les plus misérables objections. Le quinquina, qui devait rendre de si grands services à la thérapeutique, ne fut pas plus heureux. Guy Patin se rangea au nombre de ses adversaires, et combattit le remède nouveau comme il avait combattu la circulation.

Nous tenons maintenant l'explication des critiques et des sarcasmes prodigués par Molière aux médecins. « Acte II, scène II de *l'Amour médecin*, M. Tomès demande à Lisette comment se porte un certain cocher qu'il soignait.

— « Fort bien (répond Lisette), il est mort.

TOMÈS. — Mort ?

LISETTE. — Oui.

TOMÈS. — Il ne peut pas être mort, vous dis-je.

LISETTE. — Et moi je vous dis qu'il est mort et enterré.

TOMÈS. — Cela est impossible, Hippocrate dit que ces sortes de maladie ne se terminent qu'au 14 ou au 21, et il n'y a pas six jours qu'il est tombé malade.

LISETTE. — Hippocrate dira ce qu'il voudra, mais le cocher est mort ».

Dans *le Malade imaginaire*, M. Diafoirus, vantant les mérites de son fils Thomas, le futur époux d'Angélique, termine de la façon suivante l'éloge qu'il fait du jeune docteur : « Il est ferme dans la dispute, fort comme un Turc sur ses principes, ne démord jamais de son opinion, et poursuit un raisonnement jusque dans les derniers recoins de la logique. Mais sur toute chose, ce qui me plaît en lui, et ce en quoi il suit mon exemple, c'est qu'il s'attache aveuglément aux opinions de

nos anciens, et que jamais il n'a voulu comprendre ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre siècle, touchant la circulation du sang et autres opinions de même farine ».

Enfin, qui ne se souvient du fameux intermède de la réception d'un médecin, de cette cérémonie bouffonne à laquelle on ne peut, je ne dirai pas assister, mais même penser sans rire? A toutes les questions qui lui sont posées sur la manière de traiter les différentes maladies, le bachelier répond toujours imperturbablement : « *Clysterium donare, postea saignare, ensuite purgare. — Sed si maladia opiniatria, etc., resaignare, repurgare et reclysterisare* ».

J'abuse peut-être des citations; mais outre qu'elles sont indispensables à mon sujet, j'avoue que je suis bien tendre à la tentation, et je ne puis résister au plaisir de redire et de faire entendre cette langue admirable (je ne parle pas de ma dernière citation), qui sert à exprimer des pensées si fines et si ingénieuses, et en même temps si profondes et si vraies.

La faiblesse des théories médicales, les vices de la méthode, les ridicules des praticiens, tout cela ne pouvait manquer de frapper un esprit aussi pénétrant que celui de Molière, et naturellement porté à critiquer les travers de ses semblables. D'après ce que nous avons dit, il est certain qu'il n'a rien inventé; il savait trop bien que, pour atteindre au vrai comique, un auteur doit prendre la nature sur le vif, et copier pour ainsi dire les originaux qu'il veut peindre; tout au plus a-t-il

exagéré quelques traits, et chargé le tableau pour l'appropriier aux exigences de la scène. Au reste, il n'était pas le premier à déclarer la guerre à l'art de guérir et à ses adeptes; un siècle auparavant, un de nos écrivains les plus illustres, un philosophe sceptique, n'avait pas ménagé les médecins et leur art, et n'avait point caché cette *dyspathie* naturelle pour la médecine qu'il disait avoir reçue de ses ancêtres.

Sans parler des divers passages où il a traité le même sujet, nous trouvons à la fin du livre II des *Essais* de Montaigne un long chapitre, le XXVII^e, consacré en entier à cette diatribe. Tout le monde a lu Montaigne, et je puis me dispenser de rapporter ou même de résumer ce qu'il a dit contre la médecine. Je suis loin de penser que ses raisonnements soient bien solides et que ses arguments soient concluants; ce sont presque toujours des plaisanteries, des anecdotes, comme les aime l'auteur des *Essais*, et je crois que la plupart du temps tout cela ne tiendrait guère devant une discussion sérieuse. Je ferai remarquer seulement que Molière s'est largement inspiré de son prédécesseur; il lui a fait de nombreux emprunts, et l'on retrouve, dans ses comédies, plusieurs des pensées et même des expressions de Montaigne. Ai-je besoin d'ajouter qu'il a emprunté comme le fait un homme de génie, avec ce discernement et cette habileté suprêmes qui le distinguent, insérant à propos dans son dialogue les traits qui lui paraissent bons à prendre, et mettant dans la bouche de ses personnages les mots qui conviennent le mieux à leur caractère et à leur situation.

D'ailleurs, ces emprunts honorent à la fois celui qui donne et celui qui reçoit : il faut être Montaigne pour fournir à Molière, il faut être Molière pour prendre à Montaigne sans le déparer.

Ces plaisanteries, que nous aimons encore, étaient fort du goût de nos ancêtres : il semble que l'esprit français, ou mieux l'esprit gaulois, n'ait jamais voulu prendre au sérieux les choses de la vie, même les plus sérieuses. Rabelais, ce rieur éternel, ne s'est guère moqué des médecins; il l'était lui-même; mais que n'a-t-il pas dit contre les gens de robe, juges, avocats et procureurs? Enfin, depuis qu'on écrit en France, on ne cesse de rire des maris trompés; et pourtant que de côtés tristes et tragiques, en regard du côté risible! Il n'est pas charitable de se mettre toujours du parti des rieurs; mais je n'ai pas à prendre ici la défense des victimes de notre esprit national. Je proteste seulement, au nom de ce qui est éternellement bon et vrai : la science et l'intérêt de l'humanité.

Nous avons vu ce qu'était la médecine au temps de Molière; et lorsqu'on prend la peine d'examiner les choses de près, on ne tarde pas à s'apercevoir que les autres sciences n'étaient pas plus avancées : toutefois la réaction commençait à s'opérer, et la médecine n'était pas restée stationnaire. Déjà, dans la seconde moitié du *xv^e* siècle, Fernel, le célèbre médecin d'Henri II, avait cherché, par son *Eclectisme*, à la soustraire à l'autorité tyrannique des anciens. Bon nombre d'autres médecins, parmi lesquels Baillou tient le premier rang, firent renaître le goût de l'observation,

et bien que leurs écrits soient encore tout empreints des théories galéniques, ils contribuèrent cependant à l'avancement de la science. Bacon, à peu près à la même époque, ramenait les savants à l'observation et à l'expérience, et leur rappelait que, sous ce rapport, les hommes de l'âge présent sont les anciens, tandis que ceux-ci représentent l'enfance et la jeunesse de l'esprit humain. « Il leur fit voir », dit Cuvier dans son *Histoire des sciences naturelles*, « que l'autorité est un principe tout à fait illusoire dans les sciences de faits, et d'un autre côté que c'est uniquement par l'induction, par la comparaison des faits particuliers et leur résolution en propositions générales que les sciences peuvent faire des progrès ».

D'autre part, l'anatomie avait subi une véritable révolution. André Vésale, Eustachi, Fallope, guidés par les mêmes principes, s'étaient mis à étudier soigneusement la structure du corps humain. Leurs savantes recherches, leurs nombreuses découvertes avaient porté des coups décisifs aux idées hypothétiques de Galien. La chimie, s'appuyant sur des faits nombreux et bien observés, avait pour toujours fait disparaître l'alchimie, et remplacé les rêveries du moyen-âge par une science positive. Au xvii^e siècle, ce mouvement si heureusement commencé reçut une impulsion nouvelle. La médecine prit part à l'élan général : Harvey, en découvrant la circulation du sang, éclaira d'une vive lumière une des fonctions les plus importantes de la vie, et le français Pecquet compléta, pour ainsi dire, la découverte du physiologiste anglais en faisant connaître le canal tho-

racique et le réservoir du chyle. L'étude des maladies, la pathologie, ne resta point en arrière; Sydenham, que sa sagacité dans l'art d'observer a fait surnommer l'Hippocrate anglais, décrivit les maladies, et notamment les maladies épidémiques, avec une fidélité que nous admirons encore aujourd'hui.

Enfin, comme si aucune branche de l'art de guérir ne devait rester étrangère au progrès, la thérapeutique réalisa, par l'importation du quinquina, la plus grande conquête qu'elle ait faite jusqu'à ce jour. C'est en 1648 que ce précieux médicament fut découvert en Amérique; c'est en 1660, au dire de Sydenham, qu'il commença à se répandre en Angleterre. Il était déjà connu en France à cette époque. Une thèse soutenue devant la Faculté de médecine de Paris, en 1658, portait ce titre : *An feбри quartanæ cortex Peruvianus?* L'auteur répondait par l'affirmative.

Si la médecine, seule parmi les connaissances humaines, était demeurée étrangère aux progrès qui s'accomplissaient autour d'elle, il aurait fallu, non point nier son existence, mais regretter pour le bien public qu'elle restât dans l'ornière que lui avaient creusée les siècles précédents. Mais il était loin d'en être ainsi : elle avait marché du même pas que les autres sciences; et c'est à ce moment même que Molière, non content d'accabler les médecins de ses sarcasmes, s'obstinait à la méconnaître. Comment expliquer cette injustice? comment comprendre qu'un tel homme se soit laissé entraîner à de telles exagérations, et en soit venu au point d'oublier les droits sacrés de la vérité?

Parmi les qualités éminentes qui constituent le génie de Molière, et que la nature lui avait départies d'une main si libérale, brillait son humeur satirique. La pente naturelle de son esprit le portait au scepticisme envers une science qui présentait et qui présentera toujours tant d'incertitudes, comme toutes celles qui ont pour objet direct l'être humain. Une cause personnelle le rendit complètement incrédule : Molière était malade. Longtemps avant sa mort, qui eut lieu en 1673, il était tourmenté par une toux opiniâtre ; plus d'une fois il avait eu des hémoptysies, et ses souffrances l'avaient obligé d'interrompre le cours de ses travaux. Malgré sa répugnance, il avait été réduit à faire de la médecine pour son propre compte, et s'était mis au régime presque exclusif du lait. Un de ses biographes modernes, M. Taschereau, termine ainsi le livre II^e de son *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière* :

« *Le Sicilien* ne fut joué à la ville que le 10 juin 1667. Une lettre en vers de Robinet, du 11, nous apprend que ce retard fut occasionné par une crise survenue à l'auteur-acteur, dont une toux invétérée avait délabré la poitrine.

Depuis hier pareillement,
On a pour divertissement
Le Sicilien de Molière.
Et lui, tout rajeuni du lait
De quelque autre infante d'Inache
Qui se couvre de peau de vache,
S'y remontre enfin à nos yeux
Plus 'que jamais facétieux.

Le même écrivain rapporte que Molière souf-

frait déjà, en 1665, de la maladie qui abrégéa ses jours.

« Il avait à Auteuil une maison dans laquelle il allait respirer l'air de la campagne, que l'état de sa santé lui rendait nécessaire. Un jour qu'il souffrait plus que de coutume, Boileau, Chapelle et quelques autres de ses amis vinrent le voir. Molière, forcé de garder la chambre, remit à Chapelle le soin de faire les honneurs de la maison. Celui-ci s'en acquitta si bien que tous les convives perdirent la raison, tous, jusqu'au sage Boileau lui-même ». Quelle était la maladie dont Molière était atteint ? Le docteur Maurice Raynaud, dans son livre intitulé *les Médecins au temps de Molière*, pense que c'était un anévrisme, qui se rompit dans un effort. La toux dont il était incommodé depuis sept ou huit ans, le temps qui s'écoula lors de sa dernière crise entre le crachement de sang et la mort, nous feraient croire plutôt à une phthisie pulmonaire. Quoi qu'il en soit, il était malade depuis longtemps, et le genre de vie qu'il menait n'était point fait pour le guérir. Auteur, acteur, directeur d'une troupe de comédiens, il se livrait à un travail incessant, et il était loin de trouver, sous le toit conjugal, le calme et le repos dont il aurait eu grand besoin. Epris d'une vive passion pour une jeune fille de vingt ans, Armande Béjart, il l'épousa, lorsqu'il en avait déjà plus de quarante ; et cette union, dans laquelle il avait espéré trouver le bonheur, fit le tourment de sa vie. Coquette jusqu'à l'oubli de tous ses devoirs, cette femme répondit par une désolante ingratitude à l'amour qu'il avait conçu pour elle.

.

.

Plus d'une fois il voulut jeter sur ses fautes un voile d'indulgence et pardonner à celle qu'il avait essayé d'élever jusqu'à lui ; mais ses dérèglements n'avaient plus de frein : chaque jour amenait de nouveaux caprices, de nouveaux scandales, et l'on eût dit que cette pécheresse endurcie s'obstinait à abreuver de dégoûts le malheureux qui s'obstinait à lui pardonner. Il l'aimait. A la fin il lui fallut rompre cette chaîne qui lui tenait au cœur, mais ce ne fut pas sans de violents déchirements. Ainsi maltraité dans ses affections, accablé de travail, atteint d'une maladie grave et parfois douloureuse, Molière devait avoir l'âme aigrie. Ses chagrins avaient augmenté son penchant à la raillerie et y mêlaient une certaine amertume. Au début, il avait cherché un soulagement à ses maux, avait espéré sans doute les guérir. Mais soit que les remèdes fussent impuissants, soit que les agitations de sa vie l'empêchassent d'en tirer profit, son mal ne fit que s'aggraver. Alors il commença à désespérer, et il nia cette science à laquelle il s'était vainement adressé. La médecine ne pouvait plus rien pour lui, il maudit la médecine en perdant ses dernières illusions. Peut-être se sentait-il appelé à enfanter d'autres chefs-d'œuvre, et il s'en prenait à la médecine de ce qu'elle ne lui laissait pas le temps de les mettre au jour. Du rapprochement des dates auxquelles parurent ses diverses pièces ressort ce fait bien remarquable, c'est que dix ans avant sa mort il était incrédule. Il était vis-à-vis de la médecine dans cette disposition où se trouvent beaucoup d'esprits, éclairés du reste, mais sceptiques, et qui montrent

peu de confiance dans les ressources de cette science. Plus tard sa haine s'accuse davantage, et vers la fin elle prend un accent violent, désespéré, qui trahit les souffrances de sa grande âme.

Le Malade imaginaire fut la dernière expression de sa pensée : Molière ne croyait pas à la médecine. En constatant cette lacune de son génie, peut-on porter la moindre atteinte à la gloire de ce grand homme ? Nous n'en croyons rien. Pour si grand qu'il fût, il était homme et il a eu ses faiblesses. Il n'en reste pas moins un des plus beaux génies dont la France s'honore, un de ceux qui brillent du plus vif éclat parmi les rois de l'intelligence, et le plus illustre des poètes comiques. Comme ses chefs-d'œuvre, son nom est immortel ; depuis deux siècles il n'a fait que grandir. Tout le monde lit ses comédies, et plus on les lit, plus on les aime. Molière est, avec Lafontaine, son contemporain et son ami, au premier rang de ces auteurs privilégiés dont les mots sont dans la mémoire de tous. Ils défraient nos conversations et nos livres ; à chaque instant nous leur faisons des emprunts ; nous cachons notre misère dans un pli de leur manteau glorieux, et nous croyons avoir beaucoup de mérites parce que nous ramassons quelques parcelles des trésors que leur génie a prodigués, et dont ils ont enrichi le domaine commun.

LE SCEPTICISME SCIENTIFIQUE

DE NOTRE TEMPS ;

PAR M. É.-J. PÉRÈS,

membre non résident.

A Messieurs les Membres de l'Académie du Gard.

J'essayais naguère de faire partager, par mes honorables confrères en cette Académie, ma conviction de l'inanité de la doctrine socialiste, et je leur signalais la cause de cette aberration de nos novateurs politiques. Aujourd'hui je souhaiterais les convaincre que la même cause a fait se produire ce scepticisme philosophique de nos jours, qui révoque en doute les grandes vérités auxquelles l'humanité s'intéresse : doute de l'existence de l'âme et d'aucun être substantiel dans l'univers ; doute de l'existence d'un Dieu, créateur et conservateur de ce vaste ensemble, rédempteur de l'humanité ; doute de l'origine et de la sainteté du devoir. Tous ces doutes proviennent de l'opinion répandue dans le monde lettré, que la connaissance des causes premières était inaccessible pour l'esprit humain.

Suivant cette opinion, cette grande faculté de notre nature qui nous ouvre les yeux à la lumière devrait être scrupuleusement éloignée, sous peine d'erreur, de la recherche du *pourquoi*, et bornée à s'informer simplement de la manière dont les choses se produisent et subsistent. A en croire nos sceptiques, l'esprit humain ne vaudrait que pour la connaissance du *comment*, nullement pour celle du *pourquoi*. Telle est, si je ne me trompe, la formule de la limite qu'il plaît au scepticisme de poser à l'extension de l'humaine connaissance. Ainsi toute métaphysique serait vaine, et une ontologie indigne de l'attention d'un penseur tel qu'A. Comte ou un disciple de son école.

Nous savons actuellement quelles sont les conséquences de ce scepticisme, et quels ravages ont faits, dans la moralité publique, le matérialisme et l'athéisme, qui en sont les corollaires; quel trouble a jeté dans l'ordre social, sous le nom de socialisme, une ignorance, ainsi faussement légitimée, de la raison d'être positive de l'humaine société.

A ces résultats déplorables, lamentables, il n'y a, comme je viens de le dire, qu'une cause, le défaut de méthode dans les procédés de la science. Les conséquences d'une telle négligence n'avaient pas été prévues et ne pouvaient guère l'être. Les disciples de l'auteur du scepticisme disent, comme s'ils voulaient les désavouer : « Nous ne sommes ni déistes ni athées ». Ils se défendent même de l'accusation de matérialisme. Pour eux, « l'entéléchie, en l'homme et chez les autres espèces organiques inférieures, est une hypothèse, une abs-

traction, une conception subjective, qui n'a aucune existence réelle, objective, du moins dans l'état actuel de la science ». Pour eux, « Dieu est aussi une hypothèse ».

Pour se prononcer ainsi sur un aussi grave sujet, en contradiction avec le sens commun de l'humanité, il faudrait logiquement, ce semble, avoir préalablement résolu la question, depuis si longtemps agitée, de la nature et de la portée de l'humaine connaissance; il faudrait l'avoir traitée méthodiquement, comme l'ont été celles ressortissant aux sciences physiques et toutes les questions qui, d'abord obscures, incertaines, douteuses, ont été tranchées avec évidence, après avoir été aussi longtemps débattues, par la voie d'une discussion méthodique des faits afférents à ces objets scientifiques.

Il n'y a pas deux espèces de méthode au monde : il n'y en a qu'une, parce que la méthode n'est rien autre que la pratique du moyen propre à faire un bon usage d'un organe unique de connaissance, l'entendement humain. Aristote l'avait flairée, cette méthode unique, et instinctivement pratiquée. Les philosophes de son école l'ont employée pour doter l'humanité des connaissances physiques dont elle jouit actuellement, et, enfin, l'illustre Ampère en a tracé la formule.

C'est cette méthode qu'il faut employer à l'étude de l'entendement humain pour en connaître la puissance, pour savoir quelle est la nature de ses produits, et en induire la solution du différend existant entre le sceptique, qui doute de la possi-

bilité de la connaissance des objets en question , et le rationaliste, qui l'affirme.

Ni A. Comte ni aucun de ses disciples n'a fait cette entreprise, de l'application de la méthode péripatéticienne à l'étude des sciences morales, et particulièrement à celle de l'entendement. Vous lisez, dans un recueil d'opuscules philosophiques, que le plus éminent des disciples de ce philosophe a publié naguère , vous rencontrez cette affirmation, que la recherche de la nature de l'humaine connaissance est peu sûre , sinon impossible (1).

M. Littré ne se serait pas prononcé d'une manière aussi absolue sur un sujet d'étude tout nouveau , d'une importance aussi grande , s'il avait seulement pensé à la possibilité d'appliquer aux sciences morales la méthode péripatéticienne. La tentative est nouvelle, sans doute, mais, par cela même, attrayante pour un esprit indagateur tel que le sien. C'est de la méthode de l'observation et de l'expérience qu'il s'agit, celle qui a valu tant de beaux succès, en matière physique, aux philosophes qui en ont fait usage pour résoudre des problèmes aussi difficiles que celui de la nature et de la portée de l'humaine connaissance. Le succès de la tentative eût été certain, facile même, pour un esprit aussi exercé que celui du célèbre auteur de tant de travaux analytiques justement estimés. M. Littré eût fait, s'il l'eût seulement tenté, ce qu'il déclare impossible.

(1) *La science aux yeux de la philosophie*, par M. Littré, de l'Institut.

Ces phénomènes d'intérieur que chacun de nous palpe ou peut palper en soi, par le toucher de sa conscience, à tous les instants de sa vie, ces faits d'intérieur sont, comme tous ceux de l'extérieur objectif qui attirent l'attention de l'homme, susceptibles d'être conçus, comparés entre eux et avec d'autres en nombre suffisant pour laisser apparaître les rapports qui les lient; et, formés ainsi en notions, manifester par la constance de leur allure la loi qui les régit, qui en garantit la réalité à l'observateur. A la constance de ces phénomènes, nous devons la vue, le toucher et généralement la connaissance des choses les plus réelles. Impossible de douter de leur réalité et bien moins de celle de leur cause.

Ainsi, la qualité cognitive et sa raison d'être étant déterminées par conception, comme celles physiques, dans des circonstances fixes, qui en rendent la réalité indubitable, j'oserai dire que la notion de l'humaine connaissance peut être acquise et certifiée comme le sont toutes les notions objectives; elle peut être étendue par induction et servir de la même manière que les autres acquisitions scientifiques dont l'entendement s'enrichit pour servir de critérium à la vérité.

Les faits intellectuels, de la discussion desquels peuvent s'évincer la qualité de la connaissance, sa raison d'être et sa portée, sont plus aisément observables; l'observation en est plus certaine que ne l'est celle des phénomènes de l'extérieur objectif, d'où ont été déduites les notions des lois, aujourd'hui avérées, indéniables, de la nature physique. Les faits moraux ont l'avantage de

l'évidence sur les faits physiques, en ce que ceux-ci exigent, pour être observés, analysés, l'emploi de divers artifices sur la valeur desquels le doute est souvent possible, tandis que les faits moraux aboutissent directement à la conscience et que, pour en conserver la valeur dans toute sa pureté, il n'y a d'autres précautions à prendre que celle de les garder de tout mélange à des hallucinations.

C'est bien à la conscience que le fondateur de la science positive attribuait l'origine de toute connaissance. L'apophthegme de l'école péripatéticienne, sainement entendu, est aujourd'hui généralement reconnu vrai. Il n'y a rien dans l'entendement et rien n'y doit entrer qu'en passant par les sens, dont la conscience contrôle et traduit les excitations objectives en sensations. Il faut entendre le mot employé par le philosophe dans la signification que lui a prêtée la science moderne. C'est la conscience qui sent les excitations internes et externes de l'organisme de la sensibilité, qui est la sienne. L'expérience en a été faite. Cet organisme n'est qu'un véhicule varié des excitations, qu'il reçoit à sa périphérie, et qu'il transporte à l'intérieur pour y être appréciées et élaborées sous un aspect purement subjectif. La sensation est une transformation de l'effet objectif. Cette observation suffirait à elle seule pour manifester au sceptique l'existence, en la personnalité, d'un être sentant, de l'âme, ou, comme l'appelaient Aristote, d'une entéléchie, usant de ces moyens de la sensibilité et de bien d'autres pour accomplir sa finalité.

Mais l'entendement est bien autre chose qu'un

amas de sensations. Je me propose d'en montrer l'économie dans la suite de ce discours; de faire voir avec évidence qu'une telle élaboration des éléments de la sensibilité est l'œuvre d'un être appelé à s'élever aux sublimes hauteurs de l'humaine connaissance, et s'y élevant au moyen de ces simples données de la conscience mise en relation avec son extérieur par les sens. Alors nous pourrons dire, sans crainte d'équivoque, qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait passé par les sens, et ajouter, aussi affirmativement, que l'entendement lui-même a suivi cette voie pour s'établir en la personnalité, en laissant traiter ses éléments par l'activité de l'entéléchie : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu, ne intellectus quidem, qui, vi animæ, sensationum conceptu abortus, se anima, et per quem anima se sibimet, entia alia, Deum quoque præbet.*

L'entendement, matière et forme, procède de l'âme.

Tel est le développement de l'apophthegme péripatéticien, que j'ai obtenu en acceptant la tâche devant laquelle semble reculer et que devait entreprendre l'école d'A. Comte. C'était pour elle un devoir dans sa tentative de rénovation de l'humaine connaissance.

Cette tâche consiste en l'étude de l'éducation intellectuelle de l'être humain, à son avènement au monde. En la faisant, j'ai écrit un traité de noologie, autrement dit philosophie de l'entendement humain. En usant de la méthode péripatéticienne, je crois être parvenu à établir de fait, incontestablement, la loi qui régit la production

et la pratique de l'humaine connaissance ; je pense avoir montré la nature et la valeur de ce phénomène (1).

La connaissance n'a qu'une forme manifestée par cette loi, le concept. Elle n'a qu'une matière, l'acte de conscience, la sensation. Les deux sont également applicables à la détermination du *pourquoi* et du *comment*. Ces diversités auxquelles se heurte le scepticisme ne diffèrent que par la distance qui les sépare dans l'étude d'une série de phénomènes de causalité. L'un est au bout, au point d'arrêt, et l'autre dans le trajet de la série des investigations du philosophe, recherchant les lois qui régissent les phénomènes de la nature physique et de la nature morale, du philosophe avide de découvrir la raison d'être des choses.

Cette raison est manifestée par des rapports existant entre les choses, toujours saisissables, quand les faits n'échappent pas à la sensibilité ; saisie par le concept, convertie par lui en notion, cette raison répand une lumière dont le rayonnement s'étend bien au-delà de la simple connaissance du phénomène éphémère, par delà le présent, dans le plus lointain avenir. Ce rayonnement s'arrête à la détermination du *pourquoi*, faute d'objet réflecteur situé au delà ; mais il l'éclaire de sa lumière aussi bien que les objets intermédiaires de la série dont la forme a été d'abord déterminée. .

La connaissance, renfermée dans les limites

(1) *Noologie, ou philosophie de l'entendement humain*, 4 vol. in-8°, Durand, éditeur, rue Cujas, à Paris.

posées à l'entendement par la nature , s'applique naturellement à tous les objets qui manifestent leur existence par leur action dans l'immense cercle de la création. Le sujet pensant, désabusé des chimères de l'idéalisme , qui l'entraînent à la recherche de l'essence des choses, et se bornant modestement à en connaître l'existence et les qualités par où elles se révèlent à l'observation ; le sujet est capable de se connaître , de concevoir l'existence de son principe de vie, l'existence de Dieu et celle d'un ordre social invariable, dans un sens aussi indubitable pour lui que l'est la connaissance des aliments dont il se nourrit, des vêtements dont il se couvre. Il peut élever plus haut sa vue intellectuelle, jusqu'à la conception d'une force suprême qui n'attend que les aspirations de l'humaine volonté, éclairée par les saines lumières de l'entendement, pour la diriger, la soutenir dans sa voie et lui faire accomplir sa finalité. Tous les objets de l'humaine connaissance sont liés, dans la création et au-delà, par l'enchaînement d'une causalité dont la puissance se manifeste partout par des effets évidents, par des effets qui révèlent l'existence d'une source unique d'où ils procèdent tous, médiatement, qui fait connaître sa qualité par ses opérations. La certitude scientifique de ces résultats dépend immédiatement ou médiatement de l'examen à faire de la nature et de la portée de l'humaine connaissance. Je l'ai fait dans le traité ci-dessus cité. Et, par l'application de la même méthode à une autre science morale, j'ai déterminé la nature de l'hu-

maine société et la loi qui la régit (1). — Je pourrai donc me borner ici à une brève énonciation des faits relatifs à ces deux sciences, et renvoyer ceux de mes honorables confrères qui désiraient en connaître les détails à ces deux traités, où ils les trouveront exposés. — C'est l'évidence de ces faits que je vais rapporter.

Elle est restée jusqu'à présent plongée dans les nébulosités du doute, parce que nul philosophe n'a entrepris d'appliquer aux sciences morales la méthode péripatéticienne. Dans cet état d'indétermination de la nature et de la portée de l'humaine connaissance, le scepticisme a pris pied chez le public lettré; et, à sa suite, se sont répandus partout le socialisme et toutes les autres espèces d'idéalisme, qui, comme l'ivraie dans une terre fertile, étouffent, faute de culture, la production du bon grain.

J'espère montrer ici que, non-seulement la fausse distinction du *pourquoi* et du *comment* dans l'humaine connaissance, mais encore les erreurs du matérialisme et de l'athéisme proviennent uniquement de l'état d'indétermination où se trouve aujourd'hui, chez le public lettré, la notion de l'humaine connaissance; et que, la clarté se faisant sur cet élément essentiel de la science, le sceptique qui doute pourra tendre la main au rationaliste qui affirme l'existence de l'âme, l'existence de Dieu, la réalité d'un ordre social immuable, parce qu'il est donné, institué,

(1) *Philosophie de l'humaine société ou Canologie*. — 1 vol. in-12, chez Guillaumin, à Paris, rue Richelieu.

pour ainsi dire, par la nature des choses et protégé par le souverain créateur.

Une entreprise telle que la mienne ne saurait être parfaite dès le premier jet, mais elle est perfectible, suivant le sort commun à toutes les choses de l'humanité. J'engagerai donc à en suivre le perfectionnement tous les hommes de bonne volonté, et quiconque est jaloux de faire progresser la civilisation. C'est ici son point de départ, son origine, ne nous le dissimulons pas. Un entendement sain, éclairant une volonté morale, chez une personnalité bien constituée, est la tête d'une série de phénomènes moraux dont l'étendue est immense. Elle peut être évaluée par tout esprit libre des préoccupations vulgaires. Je m'estimerai heureux d'avoir seulement provoqué cet élan de l'esprit moderne, au travers des déficiences du présent, vers la perfection de l'avenir.

Animé par cet espoir, je vais entreprendre la première partie de ce discours par l'étude de l'humaine connaissance, que je partagerai en trois chefs : Sa matière, sa forme et sa portée.

Ces trois points de vue me paraissent suffisants pour rendre évidente cette vérité, que ce beau phénomène est l'œuvre, comme l'a dit Aristote, d'une entéléchie, d'un être substantiel, impérissable. Elle sera confirmée par la discussion qui doit suivre, de faits scientifiques aussi, manifestant l'impuissance de la partie physiologique de la personnalité à produire un tel phénomène d'illumination intellectuelle.

Quand l'un des termes du dilemme est exclu de la discussion, il faut bien accepter l'autre et ré-

duire l'organisme à son rôle modeste, mais nécessaire, d'intermédiaire, à deux de ces agents de la causalité générale, à qui le Créateur a confié le maintien de son œuvre : le physique et le métaphysique.

Cédant à la même puissance logique, il faudra bien admettre l'existence du créateur en face de l'impuissance des créatures, et déterminer la qualité des causes d'après la considération des effets produits par elles à la lumière du jour. Mais ne poussons pas plus loin ce préambule, et débutons par la considération d'un fait d'acquisition scientifique généralement connu, par où il mérite la préférence sur tous les autres pour servir d'exemple à cette sorte d'effets noologiques. Nous passerons ensuite à la discussion des faits qui doivent nous faire connaître la nature de l'humaine connaissance, puis à ceux qui doivent nous en manifester la forme, d'où résultera la détermination de la qualité et de la valeur de l'entendement humain.

I.

On sait généralement comment Newton a été induit à la découverte de la loi à laquelle obéissent tous les corps célestes, la gravitation; c'est pourquoi je cite ce fait, en raison de sa vulgarité, pour exemple de la manière dont s'acquiert la connaissance des choses; par l'un on jugera des autres; de la généralité par l'unité : *Ab uno disce omnes*. Ce grand philosophe fut induit à cette découverte sur l'insinuation d'un fait ressortissant à

ce genre de phénomènes de causalité, la pesanteur ; à la vue d'une poire se détachant de l'arbre au pied duquel l'observateur méditait son problème. Comparant ce fait d'un grave, allant trouver sur le sol un autre point d'appui, dès avoir perdu celui que lui prêtait la force de cohésion à la branche de l'arbre ; le comparant à une foule d'autres qui se passent à la surface de la terre ; étendant la comparaison, de l'analogie des corps terrestres aux mouvements de la lune autour de la terre, vers laquelle le satellite semble constamment disposé à se précipiter ; à ceux des autres planètes autour du soleil, centre commun vers lequel planètes et satellites se précipiteraient, visiblement, en vertu de leur pesanteur, comme la poire vers la terre, si ces grands corps n'étaient contenus par une force inconnue, indéterminée, mais aussi manifeste que celle de la cohésion qui retenait la poire attachée au rameau : ainsi courant de rapports en rapports, ce grand esprit s'arrête à deux conceptions, celle de la gravité et celle de la force de projection, dont il compose deux notions, qu'il n'hésite pas à reconnaître pour des qualités propres à la matière.

Cette notion de la gravité est aussi le résultat de la comparaison d'une myriade de faits dont l'univers abonde.

Sans rechercher la nature des objets de ces trois notions, le grand philosophe n'hésite pas à composer son système de la gravitation avec ces données de la force de gravité et de la force de projection qui agissent concurremment sur les corps sidéraux, et auxquelles cèdent généralement

tous les corps. Mais, en se prononçant ainsi, l'observateur, respectant la loi qui régit l'intelligence, s'écrie qu'il ne fait pas d'hypothèses : *Hypotheses non fingo*. Il déclare ce qu'il voit, ce qu'il a appris de la nature en la voyant agir, et, moyennant cette sage réserve, il fait se ranger le sens commun à son opinion. Pour produire cet entraînement universel de la pensée du genre humain, Newton s'est appuyé sur deux faits généraux, celui de l'existence de deux qualités : celle de la gravité que possèdent tous les corps tangibles, et celle de projection dont ils sont tous susceptibles de subir l'application, de la part d'une force de cette espèce agissant extérieurement à chacun d'eux.

Ce ne sont pas là, effectivement, des hypothèses ; ce sont des faits bien avérés qui se passent sous les yeux de tout le monde, en la terre comme au ciel. La philosophie expérimentale, qui porte le nom d'astronomie, a reconnu que les corps célestes, pressés d'une part par la gravité, et de l'autre contenus par la force de projection, à eux respectivement imprimées, décrivaient, dans l'immensité des cieux, des trajectoires dont la courbe est composée d'une série de diagonales, déterminées ou déterminables par le parallélogramme des forces de projection et d'attraction qui agissent sur ces corps à tous les moments de leur trajet dans l'espace. Grâce à l'art institué par Euclide dans une haute antiquité, ces actions, dont l'existence se manifeste seulement par les phénomènes de mobilité auxquels elles donnent lieu, sont rendues perceptibles et même commensurables.

Nous en avons un exemple sur la terre, dans la résultante des forces qui agissent sur un bateau entraîné simultanément par le courant du fleuve, et dévié à tout instant de cette direction par l'action des mariniers qui le touent vers le rivage. La résultante de ces actions contraires se fait représenter par la diagonale du parallélogramme, dont les côtés adjacents sont proportionnels aux mouvements produits en sens contraire dans l'unité de temps.

La philosophie, aidée de ces artifices, a poussé la rigueur de ses observations, pratiquées sur les agents invisibles de la nature, au point de manifester par le calcul cette loi, que les mouvements sidéraux sont proportionnels aux masses des corps entre lesquels ils s'opèrent et aux distances qui les séparent : en raison directe de la première de ces quantités et en raison inverse de la seconde.

La loi de la gravitation des corps célestes est trouvée ; mais ce n'est pas la loi qui produit ce phénomène, qui en est la cause efficiente : elle est tout simplement l'expression de la forme sous laquelle les forces sidérales exercent leur action et la manifestent par les mouvements imprimés aux corps sur lesquels elles agissent. Notre formule est l'expression quantitative du rapport qui se fait remarquer dans le procès de ces actions au travers du temps et de l'espace.

Ce rapport est indubitable, puisque l'observation en a été consacrée par des siècles de durée. Il doit présumablement durer aussi longtemps que dureront les circonstances au milieu desquelles il s'est fait remarquer : en ce sens, son existence

est absolue. Il est aussi universel, puisqu'il se produit partout où deux forces sont mises en contact sur le même corps, le sollicitant au mouvement en sens obliques : au ciel parmi les astres, en la terre sur un grave, contrarié dans sa tendance vers le sol par la main d'un frondeur.

Mais la nature de la cause est inconnue. Elle est seulement indiquée pour être la résultante des forces moléculaires dont l'action a produit les masses qui agissent entre elles par attraction.

La science physique est en quête de cette cause. La branche chimique, qui est la plus avancée dans cette recherche, après avoir accompli des progrès prodigieux, s'est mise, récemment, en possession de la loi d'atomicité. L'individualité atomique est aujourd'hui reconnue, après avoir été si longtemps simplement soupçonnée et constamment contestée. Les vibrations que chaque individualité de l'espèce exécute dans l'unité de temps, constamment en même nombre, sont numériquement déterminées. Les actions que les individualités exercent entre elles et la composition des mixtes sont aussi soumis au régime de la mesure et du nombre. Mais la science n'a pas pour cela déterminé l'origine de la cause indiquée pour être la raison première des grandes forces qui se déploient sous diverses formes dans la nature. L'eût-elle trouvée et fût-elle en état de l'assigner à des atomes coalisés, son travail consisterait en un progrès plus avancé, mais de nature identique à celui qui l'a conduite à reconnaître les lois de la gravitation, du mouvement accéléré des graves recherchant leur point d'appui perdu, de la pe-

santeur, de l'étendue, déterminés par l'unité de mesure et par le nombre.

L'enseignement de cette branche de la science physique est un exemple que je dois citer de ces séries de phénomènes de causalité dont je parlais tantôt, pour faire comprendre à mes honorables confrères l'inanité de cette distinction, dont le scepticisme fait usage pour démontrer l'impuissance de l'esprit humain à connaître les causes premières; dans le cercle desquelles il insère l'Être suprême, l'âme et les autres entéléchies. L'étude des forces physiques qui agissent dans la nature s'étend sur un enchaînement de phénomènes de causalité qui a pour points de départ des variétés infinies, et pour point d'arrivée l'individualité atomique. Celle-ci est présument la source de ces phénomènes.

Nous allons voir dans la suite de ce discours un déploiement analogue de phénomènes de causalité, de nature morale, aboutissant, en la personnalité, à l'entéléchie, par l'intermédiaire des phénomènes de la vie et de la pensée; en dehors du sujet, à une pareille organisation des membres de l'humanité, par la manifestation de rapports indéniables; bien plus largement, dans le monde organique, à des êtres offrant des caractères analogues à celui de l'humaine entéléchie, et, au delà encore, dans l'infini, à Dieu.

Partout, dans les études de la science, des points de départ et d'arrivée; entre eux, des points intermédiaires, dont les objets sont également éclairés par la lumière de l'évidence, résultant de la comparaison des faits observés; l'évidence de la

conception qui fixe le rapport, et sur ce fondement établit la notion objective. Ainsi est motivée la représentation, dans le plus lointain avenir, des faits observés dans le présent, sur la garantie de l'immutabilité des lois de la nature.

Il n'y a entre les notions, dans la représentation qu'elles procurent de leurs objets respectifs à la conscience, aucune différence de nature ; une différence de rang seulement dans le progrès, et celle d'irréductibilité du point d'arrêt : l'atome, au physique ; l'âme, l'entéléchie, Dieu, au métaphysique.

Si le chimiste parvenait à dissoudre l'atome, à le diviser en deux sous-unités, ce progrès se réduirait à une augmentation du nombre des espèces d'individualités dont le quatrième règne est peuplé ; à l'accroissement des variétés des objets de la connaissance, sans altérer aucunement la qualité de celle-ci, que nous allons voir ressortir de la suite de cette étude. Mais l'un des plus éminents chimistes de notre époque nous assure que l'individualité atomique est ce qu'elle apparaît être, simple, indivisible. Sur la parole de M. Dumas, certifiée par la loi d'atonicité dont la science vient d'entrer en possession, nous pouvons croire avoir réellement sous les yeux les limites de la création, la population même qui l'a inaugurée, et connaître les lois qui la régissent dans la science moderne de l'atonicité.

Bien avertis, marchons à l'exploration de l'autre champ qui s'offre à nous, celui de la nature métaphysique, où se trouve posée l'autre borne de la création.

Nous allons débiter par la recherche de la qualité du flambeau qui doit nous éclairer dans ce monde métaphysique, tout nouveau pour la philosophie péripatéticienne. En pratiquant sa méthode, nous arriverons à la manifestation de la loi du concept par la conception de ce rapport, que des expériences pédagogiques nous ont révélé. Elles ont été faites sur des sujets nés incomplets, à qui l'art chirurgical a procuré les sens dont ils étaient privés dès leur naissance; sur des sujets restés incomplets, qui ont été gratifiés par l'art pédagogique de la même étendue de connaissance dont jouissent les sujets les plus complets, les mieux doués. Joignant à ces diversités de phénomènes pédagogiques une foule d'autres faits de formation et de développement de l'entendement, dont l'observation a enrichi le fonds de la noologie, les comparant entre eux, on voit surgir des rapports dont la constance est manifestée par leur durée chez la personnalité, et dont la valeur scientifique est attestée par leur universalité dans le genre humain : on voit naître et se développer l'entendement, on voit s'établir et grandir la science noologique, d'après les mêmes errements qui ont valu au botaniste la connaissance de la plante, de ses qualités spécifiques et de celles de toutes les espèces du règne. La constitution de la science physique et celle de la métaphysique ne diffèrent aucunement l'une de l'autre par leur forme.

La noologie ainsi constituée fait éclater la nature de l'humaine connaissance, de son origine, de l'usage qui peut en être fait, et dissipe les doutes élevés par le scepticisme sur l'existence des

causes premières, qui se révèlent par leurs qualités, par leurs opérations, de la même manière que les objets intermédiaires d'une série quelconque de phénomènes de causalité.

II.

Dans la comparaison que nous avons à faire, dans l'intérêt de notre étude noologique, entre l'état intellectuel du nouveau-né et celui de l'adulte, on est étonné de la différence existant de l'un à l'autre. Quand l'un ne voit ni n'entend, ne flaire, ne goûte ni ne palpe aucun des objets qui agissent sur ses sens, l'autre en a la perception claire et nette. Non-seulement celui-ci juge de leur existence et de leurs qualités, et les apprécie par l'action qu'elles exercent sur l'organe correspondant, mais encore il juge l'objet, il le perçoit doué de l'ensemble de ses qualités sur l'excitation de l'une d'elles : goûtant un fruit et s'en représentant la forme, les qualités nutritives, par l'ouïe, ou le palpant par la vue. Le nouveau-né, au contraire, ne fait que sentir l'action de ces qualités sur l'organe correspondant, si toutefois il la sent : rien de plus.

La preuve que telle est bien la différence qui règne entre les états intellectuels de ces deux sujets, est dans l'expérience qui a été faite sur l'adulte aveugle ou sourd de naissance, qui avait été gratifié par l'art de l'usage du sens dont il avait été jusque là privé. Je les ai citées dans ma noologie. On les trouvera relatées, l'une dans la physique de

Voltaire et chez Reid, l'autre dans la physiologie de Magendie. Il a été ainsi positivement démontré que l'aveugle-né, devenu voyant, est obligé d'apprendre à voir, et que le sourd-muet, devenu oyant, est tenu de se former à l'audition. En d'autres termes, ils sont obligés à se former à la perception, l'un par la vue, l'autre par l'ouïe ; d'apprendre les formes sous lesquelles agissent, sur les sens de la personnalité et lui manifestent leurs qualités, ces objets auxquels le sort de son existence est attaché.

Cette éducation intellectuelle que le sujet incomplet devenu complet est obligé d'acquérir pour le sens à lui nouvellement advenu, pour atteindre le niveau intellectuel de l'adulte, a été nécessairement faite par le nouveau-né. Une induction rigoureuse nous autorise à croire que toute personnalité a dû plier tous ses sens à une pareille éducation.

Cette observation me paraît éminemment propre à manifester, par le fait, la signification précise d'un terme sur lequel Royer-Collard fit porter longuement son enseignement, parce qu'il en sentait toute l'importance, la perception.

Tout sujet pensant a dû former les organes de sa sensibilité aux exigences de la perception ; tous, sans exception, et les rendre ainsi solidaires l'un de l'autre en les subordonnant à sa conscience.

Tandis que le nouveau-né est réduit à l'usage de la sensation directe pure de tout allié avec d'autres ; à l'usage des sensations résultant de l'excitation de l'organe par l'objet correspondant, l'adulte n'a plus que des sensations combinées

qui, en raison de l'alliance contractée entre elles, sont réflexibles l'une par l'autre.

En vertu de cette réflexibilité ainsi contractée, telle sensation qui n'est pas excitée par l'action directe de l'objet se reproduira en la conscience du sujet par réflexion de celle qui l'a été et à qui elle est liée. Toutes les sensations obtenues par le sujet dans ses pratiques avec un objet quelconque, ainsi solidarisées, se reproduiront sous l'excitation l'une de l'autre.

La perception est due à la réflexibilité des sensations composantes d'une notion objective quelconque. Elle a lieu à l'image d'un essaim d'abeilles troublées dans leur travail par la survenance d'un tiers.

L'habitude, contractée par l'adulte, de cette réflexibilité des éléments de la notion objective dans la perception, est telle qu'elle rend difficile et même impossible, chez lui, le discernement de ces éléments. L'alliage passe, en sa conscience, pour de la simplicité, à moins que la diversité ne soit aussi prononcée que celle du son à l'odeur ou celle de la lumière à la saveur. Difficilement l'adulte se représentera une sensation pure telle que celles du nouveau-né : s'il entend un son au milieu d'une obscurité complète, il pensera, par réflexion, au corps qui l'a produit, à la forme du milieu où le corps a sonné; il aura d'autant plus de représentations que ses pratiques avec l'extérieur se seront étendues plus loin. Je pourrais citer l'exemple de l'artiste, pour comparer son état intellectuel à celui du vulgaire, et mettre en relief ces résultats d'une éducation que tout le monde a

faite suivant diverses proportions et sur des objets divers, mais dont aucun ne se souvient.

C'est l'éducation du concept. Je la qualifie d'avance, mais j'aurai bientôt à en traiter spécialement, après avoir analysé, dans le paragraphe suivant, ces éléments de la sensibilité, que le concept recueille pour en composer des notions objectives et préparer ces exercices de la réflexion, parmi lesquels figure la perception, qui en est le plus remarquable.

Ce fait de liaison, de solidarisation des données, que la conscience accueille, lui venant du dehors, par l'intermédiaire de son organisme, a été signalé par Condillac, il y a déjà longtemps ; mais il n'avait pas pu être expliqué ni bien qualifié par cet éminent philosophe, privé qu'il a constamment été des données de l'expérience, dont nous jouissons aujourd'hui. C'est ce qu'il appelait le phénomène de liaison des idées. Mieux servis par l'expérience, nous savons ce qu'est l'idée, et comment l'idée se produit, par l'association des sensations en nombre suffisant pour composer ce que nous appelons une notion objective. Cette qualification-ci est bien préférable à celle d'idée, en ce qu'elle signifie la propriété de cette œuvre du concept, consistant à rendre capable le sujet pensant qui l'a conçue, acquise, composée, de reconnaître, dans l'actualité, l'objet ou l'analogue des objets dont les rapports lui ont permis de composer cette notion. Elle dérive de la langue latine où elle signifie *connaissance*.

Je regrette d'avoir à anticiper ainsi une partie de la matière de mon sujet ; mais toutes se lient

entre elles, et cette liaison, que nous devons suivre, nous offrira un autre exemple de ces séries de conditions qui se présentent à l'étude des phénomènes de causalité. D'ailleurs, en les dégageant l'une de l'autre pour les considérer individuellement, comme le fait le chimiste décomposant un mixte pour déterminer la qualité des éléments, nous opérerons effectivement l'analyse de la pensée; nous considérerons séparément les conditions, la raison d'être de ce phénomène.

Après avoir montré, par l'observation qui a été faite, la complexité de la notion objective, nul doute ne saurait s'élever sur l'existence de la loi du concept, sur l'usage que le sujet en fait pour acquérir la notion objective, et, par suite, pour se livrer aux exercices de la réflexion.

Mais il importe d'explorer la sensibilité, avant de se livrer à l'étude de ces fonctions supérieures de la conception et de la réflexion. Je passe donc à cette exploration, à ce travail analytique des éléments premiers de la pensée.

III.

La sensation simple, dont l'existence ne saurait être révoquée en doute, après les considérations auxquelles nous venons de nous livrer, est le résultat d'un acte de conscience provoqué par l'action de la cause qui excite l'organe correspondant à exercer la sienne sur l'organisme du sujet : l'organe de la vision, de l'audition, de l'olfaction, du toucher.

Nous avons déjà remarqué que plus les pratiques du sujet avec les objets avaient été profondes, plus minutieuse était la perception objective. L'ouïe exercée du musicien lui permet de discerner, dans une composition musicale, des détails de mélodie, d'harmonie, de mesure qui échappent au vulgaire, parce que l'un a pratiqué ces effets de sensibilité, qu'il les a rattachés à leurs causes ; ce que l'autre n'a jamais fait. Il faut en dire autant de la vue du dessinateur, du peintre, du sculpteur : placés en la présence d'un tableau, des scènes de la nature, d'un ordre d'architecture, leurs sens, exercés par la pratique de la conception, leur permettront de discerner des détails qui échapperont à la perception du vulgaire ; l'admiration des uns se traduira par des expressions nettes et précises, tandis que l'intérêt du vulgaire se manifestera par des exclamations ; les deux espèces de perception du même objet se manifesteront fort diversement : là par des jugements, ici par les interjections habituelles de la badauderie.

C'est la pratique des choses qui nous fait voir en elles des particularités qui, autrement, échapperaient à notre attention. Elle nous les fait voir et, en général, percevoir, parce qu'elle nous les a fait sentir. Aussi, un pédagogue qui a joui en son temps d'une grande célébrité, Pestalozzi (je crois que tel était son nom), ne communiquait sa science, et il soutenait, avec raison, qu'aucune communication de ce genre ne devait être faite à des élèves, qu'en la présence des objets de l'enseignement. Ce qu'il entendait du physique, je le dis du moral.

Si ce sévère procédé de la pédagogie avait été suivi dans toutes les branches de l'enseignement, notre actualité n'aurait pas tant maille à partir avec l'idéalisme.

Il faut bien le dire et le répéter (car on semble l'ignorer) concevoir et percevoir n'est pas sentir; la vue est toute autre chose que la vision; l'ouïe n'est pas l'audition, et la pensée est une fonction bien supérieure à celle de l'exercice de la sensibilité, quoiqu'elle résulte de la pratique de celle-ci avec les objets.

C'est dans cet esprit que j'ai traité la matière de l'humaine société, en extrayant les notions, dont se compose la science sociale, de la discussion des faits qui se passent dans la société, qui résultent des relations de l'homme avec ses semblables. C'est dans cet esprit que nous allons reprendre l'étude de l'entendement.

Pour exprimer nettement ce qu'est la sensation pure, ce qu'elle apparaît à l'analyse, s'exerçant sur les phénomènes intellectuels, je me suis permis l'usage d'un néologisme, nécessaire pour la distinguer de la conception et de la perception. C'est un effet esthétique, tandis que ceux-ci méritent un autre nom. Ce terme est dérivé de la langue grecque, d'*αἴσθησις*, qui est formé du verbe *αἰσθάνομαι*, je sens. L'esthétique est la représentation nette de cet effet de transmission à la conscience du sujet, par l'intermédiaire du sens correspondant, de l'action exercée sur cet organe par l'objet senti. La sensation pure est un effet esthétique subi par la sensibilité subjective. Il n'entraîne avec lui, à son origine, aucun accessoire de forme, de lieu,

de temps. Il est seulement capable d'engager le sujet à user de l'objet instinctivement, à céder à la sollicitation de la qualité de celui-ci. Nous avons les exemples de ce pressentiment dans les pratiques des bêtes, qui s'adressent aux plantes médicinales dont elles n'ont jamais usé, et dont elles flairent, pour ainsi dire, les propriétés salutaires; en celles du nouveau-né, qui suce la mamelle à l'instant où sa nourrice la lui présente.

C'était une erreur, répandue par le sensualisme à sa naissance, encore peu discipliné par l'expérience, une erreur de croire que la connaissance consistait en des sensations transformées. Aucune sensation ne peut l'être. C'est une de ses qualités essentielles et qui mérite une grande considération au point de vue de l'attribution de son origine à l'action subjective; une de ses qualités principales, celle de rester inaltérée, chez le sujet, par le temps, et de se reproduire dans l'actualité telle qu'elle s'est produite dans le passé auprès d'un objet identique; sa propriété de signaler l'identité objective à la conscience du sujet. Ce n'est pas une transformation que la sensation subit, par son association avec d'autres, pour produire, sous l'action du concept, une notion objective. Ce n'est pas une transformation, c'est une conception qui s'est opérée pour produire cet effet.

C'est par conception que se sont formées toutes les notions objectives, autour de l'élément marquant le rapport objectif existant entre l'actualité et l'antériorité et ouvrant la perspective de l'avenir. En cette matière la langue noologique doit être soumise aux rigueurs que subit celle des mathé-

matiques. Je reviendrai sur ce point important. Mais cette digression était nécessaire pour faire remarquer la différence de l'effet esthétique à l'autre dont il me reste à parler, l'euristique, dû à la conception, à la composition des notions par l'action du concept. Il faut garder soigneusement le composant, pour le faire bien connaître, du danger d'être confondu avec le composé, la sensation avec la notion.

L'individualité de la sensation me paraît être rendue indubitable par ces faits pédagogiques, et sa distinction d'avec la notion devenue évidente. Chacun peut aller, par son expérience personnelle, à la recherche de la sensation pure, et la trouver assez facilement, en faisant contraster l'effet d'un jet de lumière sur les organes de la vision avec celui d'une onde sonore sur ceux de l'audition.

La sensation simple peut donc être considérée, d'après le coup d'œil que nous venons de jeter sur la conception, d'où résultent la notion et par suite la perception, comme un acte de conscience auquel donne lieu l'action de la cause qui agit sur l'organe correspondant de la sensibilité. C'est un phénomène dû à deux agents, celui de l'intérieur subjectif, qui convertit en sensation l'excitation organique, et celui de l'extérieur qui produit cette excitation. Les deux agents sont en correspondance entre eux par leurs qualités respectives : le sujet par la disposition de son organisme, et l'objet par sa constitution physique. C'est ici une vérité de fait. La vision est disposée pour subir l'action de la lumière; l'audition, celle des ondes sonores, et

comme l'œil est inaccessible au son, l'oreille l'est à la lumière. Chaque organe de la sensibilité est formé à la fonction qu'il doit exercer de procurer au sujet, par des excitations constantes en leurs formes, des sensations spécifiques identiques; le faire jouir de la conscience distincte de qualités objectives distinctes aussi entre elles. Ainsi la diversité organique correspond à la diversité des qualités objectives, et entre elles s'établissent des rapports constants.

C'est tout ce qu'il est possible de dire de la sensation, tout ce que l'expérience nous permet de penser d'un tel trucheman de la nature, dont le langage d'ailleurs est connu de tout le monde. Mais il faut en traiter à la condition, que je m'efforce d'accomplir, de ne pas le confondre avec les autres phénomènes intellectuels.

Je continuerai cette information, en faisant remarquer qu'il n'y a pas que cinq espèces de sensations et cinq espèces d'organes chargés d'en recueillir la matière à l'extérieur. C'est contraire à l'opinion vulgaire; mais il est nécessaire de la détrôner, pour la préparer à reconnaître la composition de ces mixtes, qui en imposent sur la nature des éléments dont ils sont composés; sur l'origine de certaines notions, fort importantes à étudier pour la connaissance de l'entendement.

Les actes de conscience se laissent ranger en deux ordres, au point de vue de leur origine : l'ordre des sensations externes, spécifiées par l'usage et exactement dénombrées par cinq espèces, et l'ordre des sensations internes faisant le pendant des précédentes.

Au point de vue de leurs qualités, les sensations se font distinguer en affectives, celles qui produisent plaisir ou peine, chez le sujet, en mettant en jeu des organes particuliers, les organes viscéraux du tronc ; et en discrétives ou indifférentes, qui lui servent, par leur association, à se représenter distinctement les qualités objectives et les choses qui en sont douées. Les discrétives intéressent surtout le viscère cérébral. Mais j'aurai à particulariser, dans la suite de ce discours, ces circonstances, et, pour mieux dire, les conditions de ces divers phénomènes de la sensibilité.

Il y aurait aussi, chez le sujet, des sensations synaptiles, que je qualifie ainsi parce qu'elles résultent de l'action combinée des mouvements et des impressions tactiles de la main. Ces sensations ne peuvent toutefois figurer dans la nomenclature à titre d'éléments. Ce sont des mixtes provenant de l'association contractée, en la conscience du sujet, par l'introduction en quelque sorte simultanée des sensations tactiles et motiles du même organe, pratiquant le même objet : une boule, si l'on veut, un instrument mécanique. Mais les sensations synaptiles méritent d'être dénommées, ne serait-ce que pour servir d'exemple à la formation de ces réflexibilités, dont j'ai déjà eu à parler, qu'opère le concept. La mention est nécessaire aussi pour maintenir la distinction de l'élément simple dans l'analyse que nous faisons des éléments de l'intelligence.

Il me paraît inutile de spécifier les sensations internes, comme je l'ai fait pour celles externes, d'en dénombrer les espèces. Ce serait peut-être

une entreprise difficile à accomplir. Mais on ne saurait laisser tomber dans une espèce d'oubli les sensations motiles. Ce sont bien des sensations internes, en ce qu'elles résultent des mouvements du corps ; mais elles proviennent aussi des mouvements des mobiles de l'intérieur : solides, fluides, gazeux même. Si ceux de la première variété ont pour cause les agents externes, qui mettent en mouvement les membres et le corps tout entier, qui les sollicitent à l'action, comme les objets des sensations discrétives sollicitent celle des organes des sens ; ceux de la seconde variété résultent des mobiles de l'intérieur et de leur action sur des organes particuliers de la sensibilité ; sur une variété du toucher, celle dont la plupart de ces organes jouissent.

Mais les sensations motiles méritent une mention particulière, en ce qu'elles sont la matière des représentations de l'étendue ; celles du moins qui proviennent des mouvements extérieurement pratiqués par le sujet sur les objets étendus ou dans des espaces prétendus vides. Effectivement ces espaces sont pleins, mais ils le sont de substances incoercibles qui échappent à l'action du toucher, participant néanmoins à cette qualité si générale de l'étendue, l'espace.

Telle est la nomenclature complète de ces éléments de la pensée, que crée l'entéléchie, en prêtant son attention à toutes les excitations que subit l'organisme au dehors et au dedans de son enceinte. Sur elles s'exerce son activité, par les modes généraux de la conception et de la réflexion, pour arriver à la connaissance de soi et

d'autrui, du monde et de son Créateur. Ces sensations se rangent sous deux ordres :

L'ordre des sensations externes, subdivisé en cinq espèces : tactiles, gustatives, olfactives, visuelles, auriculaires ;

L'ordre des sensations internes, très-variées, parmi lesquelles se font remarquer celles de la motilité, les motiles ;

L'espèce mixte des sensations synaptiles.

Et, au point de vue de la qualité, de la manière dont elles affectent la conscience, deux espèces : les discrétives et les affectives.

IV.

Mes honorables collègues doivent être déjà convaincus que les représentations objectives, et toutes ces prétendues sensations qu'éveille en l'adulte l'action subie par les organes de la sensibilité, de l'extérieur et de l'intérieur, sont des résultats de l'association contractée entre les éléments de la sensibilité, dont nous venons d'établir la nomenclature. La distinction du simple d'avec le mixte me paraît être parfaitement établie. A la réflexibilité contractée par ceux-là, qui les rend excitables entre eux, comme l'organe l'est par l'objet sensible, sont dus ces phénomènes de perception qui en imposeraient, par leur rapidité, sur leur nature et leur origine, si l'analyse zoologique ne nous les découvrait. L'association des simples, produisant les mixtes, est devenue indiscernable,

par l'effet de l'habitude de la réflexion d'un élément de la notion par l'autre.

Il faut donc le croire, quoique l'assertion ressemble à un paradoxe ; il faut le croire, parce que l'expérience nous l'apprend. La connaissance la plus simple, celle d'un mince objet, d'un fétu, quoique résultant de l'exercice de la sensibilité génératrice des sensations, provient de la réflexibilité de ces produits associés entre eux pour composer une notion objective.

Pour dissiper les doutes qui pourraient encore exister dans l'esprit de mes honorables confrères, j'en appellerai à leur expérience personnelle. Elle les fera convenir que la vue d'un objet nouveau ne leur a jamais rien appris de ses qualités, et qu'après les avoir éprouvées, ils ont perçu, en le revoyant ou bien son analogue, tout ce qu'ils en avaient appris par l'application de leurs sens. L'observation personnelle concorde parfaitement avec celle de la transformation intellectuelle du sujet incomplet devenu complet, et avec la théorie pédagogique de Pestalozzi ; encore avec l'observation, que je citais tantôt, de l'état intellectuel du dessinateur, du musicien, du peintre, si différent de celui du vulgaire. Et la différence s'explique de l'état de celui-ci, que j'ai appelé esthétique, à celui de l'autre, dont j'ai déjà prononcé le nom, par la distinction qui nous reste à faire de la forme et de la matière de la connaissance. La matière nous est connue ; recherchons la forme et en justifions l'existence, de même, expérimentalement. Après avoir étudié l'esthétique, étudions l'euristique.

C'est en un sens métaphorique qu'on a pu dire,

et j'ai dit moi-même, que la notion était un composé, que l'entendement se meublait de notions, qu'il naissait et se développait avec les notions. Je continuerai d'user de ce langage métaphorique jusqu'à ce que nous soyons, mes confrères et moi, mis en possession d'un autre, représentant les faits noologiques tels que l'observation nous les manifeste ; mais j'userai de ces catachrèses sous les réserves, que je me fais actuellement, de parler plus tard avec plus de netteté et de vérité.

Toute notion est résoluble, par des décompositions successives, en des éléments médiats et immédiats, le dernier desquels est la sensation pure. Il en est de même de cette entité mystérieuse, qui a tant prêté à la dispute, l'idée, dont la philosophie s'est si longtemps nourrie. Elle ne diffère de la notion que par le degré d'extension qui est, entre elles, en raison inverse de la compréhension, plus grande en l'idée, moindre en la notion, parce que celle-ci a la prétention bien légitime de représenter exactement les résultats de l'observation et de l'expérience. Ainsi la notion procure au sujet la conscience du rapport exact existant entre l'objet de la perception actuelle et celui de la conception antérieure, entre le présent et le passé.

A cet effet de résolubilité de la notion en sensations est due cette pénétration, dont je parlais tantôt, du sujet exercé à la conception. Nous allons passer actuellement à l'examen particulier de ce phénomène-ci, en continuant l'usage de ces expressions métaphoriques jusqu'à ce que nous puissions les remplacer par des expressions techniques, par des onomatopées.

Celle de concept me semble être telle qu'on puisse la souhaiter pour signifier le phénomène de conception. Elle est composée de deux radicaux de la langue latine, de la préposition *cum*, signifiant l'assemblage, et du verbe *capere*, signifiant l'action de saisir, lequel se transforme en *cepi* pour le temps passé. Le terme de concept est passé en notre langue, et il lui a valu l'usage d'un verbe et d'un nom substantif. Cependant il nous ferait croire à une soudure des éléments de la notion à laquelle il donne l'existence. Rien de tel. Notre onomatopée ne représentera pour nous que la cause inconnue, à déterminer, d'un fait qui se produit constamment, dans la composition des notions, par un assemblage de sensations correspondantes aux qualités sensibles de l'objet représenté, dans l'actualité de la perception. Ce terme représente la cause de l'existence réelle de la représentation d'un rapport de qualité, consacré par le temps chez les objets entre le passé et le présent. De l'effet de conception résulte celui de réflexion, qui est une sorte de rejaillissement des éléments de la notion l'un sur l'autre pour produire, en la conscience, la représentation de l'effet résulté de la conception antécédente. Ne nous laissons donc pas imposer par ces expressions sur la nature d'une cause qui est à déterminer, mais qui est connue par des effets indéniables, lesquels en manifestent les qualités. Dans cette recherche de la raison d'être de la connaissance, je m'écrierai comme Newton : *Hypotheses non fingo*. Mais dans la sphère, plus limitée que ne l'est l'étude de la raison d'être de la gravitation, nous aboutirons

à la connaissance de la cause première de la pensée, à l'entéléchie, dont l'existence et les qualités nous seront révélées par ses opérations. Nous aboutirons à l'entéléchie, comme la chimie a abouti à la détermination de l'existence et des qualités de l'individualité atomique. Reprenons l'étude des conditions intermédiaires de cette série de la causalité d'où provient l'humaine connaissance.

Dans l'effet interne que produit la réflexion, à suite de l'esthétique, c'est la sensation qui est mise en jeu ; mais ce phénomène est accompagné d'accessoires tels qu'il n'est pas possible de les attribuer à la simple excitabilité de la sensation, à elle provenue de l'action du concept.

Ce phénomène de réflexion entraîne, auprès de la conscience, la distinction du passé et de l'actualité de la perception : il a un caractère euristique contrastant avec l'esthétique, qui se prononce, en celle-ci, aussi nettement que l'esthétique ; de telle manière qu'il est impossible de confondre les deux effets qui se font sentir en toute perception. Ils ont lieu pourtant dans un trait de temps imperceptible. On trouvera des exemples de ce phénomène intellectuel dans la reconnaissance, que toute personne a faite ou peut faire, d'un objet physique surgissant inopinément à son attention, remarquable surtout si la notion de cet objet est composée d'éléments minutieux, correspondant à des qualités invisibles ou impalpables. C'est afin de rendre frappante, usuelle pour ainsi dire, cette distinction et relever ce phénomène de l'oubli, que j'ai proposé cet autre néo-

logisme contrastant avec le phénomène esthétique, par son origine à un verbe de la langue grecque, *εὕρισκω*, qui signifie trouver. Effectivement, il y a, dans toute perception, auprès de la partie sentie, une partie ressentie, trouvée, pour ainsi dire. Elle avait cessé d'être présente à la conscience, elle était en quelque sorte perdue, lorsque l'action esthétique l'a fait s'y retrouver, d'une manière plus ou moins médiate, par la reproduction successive des éléments dont la notion, excitée par l'objet, avait été composée par conception. Elle subit ce réveil de la part d'un effet esthétique plus ou moins borné, celui d'un trait de lumière ou d'un son.

La circonstance la plus frappante de ce phénomène euristique est dans la reproduction du nom, qui sonne à la conscience de l'observateur, au moment de la perception de l'objet, sans qu'aucun des sons articulés frappe son oreille.

Cette observation a une haute importance noologique, qui se fera de mieux en mieux sentir dans la suite de ce discours ; mais on voit déjà qu'elle manifeste l'existence du concept, dont je vais traiter spécialement dans le paragraphe suivant. Lorsque nous aurons attribué à ce terme sa véritable valeur philosophique, que nous en aurons dépouillé le sens de tout élément métaphorique, nous verrons l'âme agir dans la pensée, nous concevrons sa gymnastique dans ses relations avec le physique de la personnalité.

V.

De tous les phénomènes intellectuels, le concept est le plus important pour l'étude de la noologie, le plus digne d'attention, je le répète, en ce qu'à ce point de vue de la nature de l'humaine connaissance, ce fait de solidarisation des sensations ne saurait être trop bien observé et compris ; car il touche à la cause, à la cause véritable, l'être pensant.

Le concept agit, dès l'origine de la connaissance ; car il est l'ordonnateur de la matière dont elle se fait, l'ordonnateur des sensations. Par eux-mêmes, ces actes de conscience ne nous apprendraient rien ; nous venons de nous en convaincre. Relativement à l'existence et à la consistance des objets, vainement les sensations, en désordre, assailliraient la conscience du sujet venu à la lumière du jour ; elles seraient pour lui de simples effets d'esthétique : elles ne lui apprendraient rien. Mais vienne le concept dans l'actualité des sensations, il les formera en notions ; il les rendra capables de représenter, dans l'avenir, en la conscience du sujet, les rapports existant dans les choses et se perpétuant du présent au futur, grâce à la Providence, jalouse de la conservation de son œuvre.

Le concept est lui-même un fait, un de ces rapports qui, par leur perpétuité au milieu de myriades d'actes pareils, se prêtent à la formation d'une notion. Dans cette espèce, c'est l'acte de conception qui, par sa reproduction incessante, donne

lieu à la reconnaissance d'une cause sous le nom de concept. La conception est l'effet de cette cause, et le concept lui-même devient l'objet d'une notion occupant une place dans la série des phénomènes de causalité que nous considérons en l'humaine nature.

Ce rapport de conception est accessible pour toute conscience, moyennant quelque attention à ce qui se passe à l'instant de l'inauguration d'une habitude quelconque. Cependant j'en citerai quelques exemples, pour ne pas encourir le reproche de céder aux entraînements de l'imagination dans la composition de ma théorie noologique, et je prendrai pour exemples des faits bien vérifiés et attestés de manière à les rendre indubitables.

Béranger nous apprend, dans son autobiographie, que, longtemps après avoir appris l'usage de sa langue par la lecture des livres, la sachant parler et l'entendant fort bien par sa pratique avec les auteurs, moyen le plus sûr d'acquérir l'usage d'une langue quelconque, il dut apprendre, et il se souvient d'avoir appris à en prononcer, à haute voix, les articulations, à la vue de leur représentation typographique. Il dut apprendre à lire comme l'apprend un écolier, à lier le signe à l'articulation vocale et à la pratique de l'articulation. L'observation noologique ne saurait désirer un fait plus démonstratif de l'opération du concept produisant l'association, par l'intermédiaire de la vue, des formes typographiques à l'incitation des sensations de la motilité exercée sur les organes vocaux. Il y a de plus à remarquer dans ce fait la subordination, à la volonté, de l'action pho-

nétique. On y voit, outre l'intervention du concept, celle de la volonté dans l'action naturellement désordonnée de la motilité.

Moyennant cette double conceptualisation, notre célèbre chansonnier apprit à lire à haute voix, à déclamer, à volonté, les sons articulés qu'il prononçait auparavant à voix basse.

Ces associations multiples se font isolément, successivement, dans l'éducation de l'enfance, telles que nous le fait voir celle de Béranger s'exerçant à lire à haute voix les livres qu'auparavant il lisait à voix basse; comme l'enfant par l'imitation de ses entours. Les deux sujets usent également de la puissance du concept pour manier leur voix et en subordonner la motilité à la volonté. *Ab uno disce omnes.*

En généralisant ces observations, on voit comment la motilité devient volontaire et régulière, d'informe qu'elle est chez le nouveau-né.

Voici deux autres faits qui nous manifesteront de plus fort la généralité de l'action conceptuelle. Ils nous montreront que le sentiment a la même origine que la notion; qu'il se forme par conception et ne diffère de celle-ci que par l'introduction de la sensation affective dans le contexte conceptuel.

Nous savons de Descartes qu'il avait contracté, pour le strabisme, un goût analogue à celui généralement inspiré par la beauté, parce que ce trait de physionomie (un véritable défaut) rappelait en son cœur, au dire du célèbre philosophe, les douceurs que lui avait fait goûter sa nourrice, affectée de cette infirmité.

Et quiconque a lu les *Confessions* de J.-J. Rousseau reconnaîtra une pareille action du concept associant à des sensations discrétives une sensation affective, pour en former un sentiment durable, dans cet éclat de joie que fit jeter au philosophe génevois la vue de la pervenche, se présentant à lui, quarante ans après une première rencontre, auprès d'un hallier, dans le bonheur de cette journée où il quittait la noire et froide habitation de la ville pour aller habiter, avec une amie bien chère, la riante campagne des Charmettes. C'est à représenter l'ivresse du bonheur dont il jouissait alors, que la figure de la pervenche fut désormais consacrée, par le concept, dans l'esprit de Rousseau. Delille l'a si bien compris que, faisant envers la relation de ce fait, il s'écrie :

La pervenche ! grand Dieu ! la pervenche ! Et soudain
Il la couve des yeux, il y porte la main,
Saisit sa douce proie. Avec moins de tendresse,
L'amant voit, reconnaît, adore sa maîtresse.

Dans l'éclosion de ce goût au cœur de Rousseau, on peut voir l'exemple de la formation et reconnaître l'origine de tous les sentiments du cœur humain. A ce sujet, je rappellerai encore, avec plus d'assurance, le mot du héros troyen voulant faire comprendre à son hôtesse de Carthage, par la citation d'un fait, la conduite déloyale et atroce des Grecs au siège de Troie : *Ab uno disce omnes* : par cet exemple de conception, jugez des autres.

A cette citation de l'origine et de la forme conceptuelle du sentiment, j'en ai joint plusieurs autres dans la section noographique de ma noolo-

gie, et je m'en réfère d'ailleurs aux souvenirs de tout le monde ; car il n'est personne qui n'ait contracté, dans sa vie, quelque'une des espèces ou des diversités qui se rangent dans la classe des affections douces ou haineuses de l'humanité.

Le concept est donc l'auteur, bien avéré, de toutes les notions discrétives et affectives de l'humainé connaissance. Et la notion est l'agent de la représentation, dans l'actualité, des rapports, de qualités affectives et discrétives existant chez les objets, se perpétuant du passé jusqu'à l'avenir, dans la conviction de la conscience subjective, d'après le témoignage d'une autre espèce de concepts, dont je traiterai tantôt, ceux du temps.

La conception est un fait générique, le fait de la solidarisation des éléments de la sensibilité naturellement disjoints, indépendants l'un de l'autre, devenant conjoints pour ménager à la conscience des représentations objectives, pour elle intéressantes.

Dans le fait contraire, celui de l'oubli, on trouvera la confirmation de ce fait positif d'association ; par exemple, la séparation du nom d'avec la représentation de la chose, qu'il cesse de réveiller, ou de la chose d'avec le nom, qu'elle est devenue impuissante à rappeler à la bouche du sujet.

Voyons actuellement comment s'introduit, en la conscience, la distinction de l'effet esthétique d'avec l'euristique, qui est l'objet actuel de notre étude ; comment s'opère le discernement de l'actualité et de l'antériorité.

Il se produit en toute perception, et la recher-

che de la raison d'être de ce fait a une importance noologique très-grande, en ce qu'elle est l'objet d'une notion qui servira à déterminer celle du temps, dont nous allons tantôt nous occuper. L'actualité et l'antériorité que signalent l'esthétique et l'euristique de la perception sont deux éléments de la notion du temps, si nécessaire au discernement des phénomènes de causalité, notion qu'il nous importe grandement d'analyser.

Pour que l'acte de réflexion apparaisse, en la conscience du sujet pensant, distinctement de l'action esthétique dans la perception; pour que le sujet puisse discerner la partie euristique de l'esthétique; en d'autres termes, pour qu'il ne puisse confondre ce qu'il *ressent*, dans cet acte, avec ce qu'il sent, au moment où il se donne la représentation de l'objet, il lui faut se livrer à un exercice minutieux dont je vais rappeler les actes dans le paragraphe suivant.

VI.

La distinction de l'euristique à l'esthétique s'opère, dès la première enfance, grâce au concept, qui entraîne la conscience du sujet, après avoir agi sur ses impressions dès la naissance, à reproduire, en la présence d'un même objet ou d'un congénère, tous les effets de sensibilité qu'elle a éprouvés par le canal de tous ses sens, par celui de la motilité surtout. Tandis qu'en l'actualité quelques-uns de ces organes seulement sont soumis à l'action objective quand les autres restent en repos,

il se forme néanmoins une représentation objective complète, en la conscience. Le contraste est surtout frappant dans la reproduction des sensations motiles durant le repos des organes d'où elles sont provenues. Impossible à l'enfant de ne pas être frappé de ce fait de reproduction, pendant un plein repos de ces organes, des effets dus à leur action. Ce sont deux modes de sentir trop différents pour qu'il ne soit pas frappé de la différence, comme il l'est de celle des sensations diverses d'origine. Je m'en réfère aux faits que j'ai cités dans la partie noographique de ma noologie et à l'expérience commune, qui est remplie de faits très-significatifs. C'est bien en recourant à l'exercice actuel de la motilité que la personnalité endormie distingue, à son réveil, de l'actualité, les songes dont elle a été affectée durant son sommeil : l'action euristique de l'esthétique.

Cette distinction se fait de même incessamment chez l'adulte, mais si rapidement, durant la vie active, qu'il lui faut une attention particulière pour dissiper le voile répandu sur le phénomène par l'accoutumance. Il suffit à l'adulte de pressentir le goût, les qualités internes d'un objet qui s'offre à son attention, par l'odeur qu'il exhale, par la forme qu'il offre à sa vue, dans le repos des organes de la mastication; ce fait lui suffit pour distinguer nettement les deux origines des éléments de la représentation totale, pour discerner ce qu'il ressent de ce qu'il sent. Il lui suffirait, pour s'assurer de la diversité d'origine de l'euristique et de l'esthétique de la perception, de ressentir les sons vocaux dont se compose le nom de l'objet, en le voyant, dans le

repos des organes de la voix. En une telle circonstance, l'interposition de sons articulés, à laquelle l'objet est indifférent, rend indubitable l'existence de la cause de l'effet euristique à l'intérieur subjectif.

Mettez ces faits en comparaison; ils sont fort nombreux, car ils proviennent de l'institution et de la pratique, dès la naissance du sujet, du langage phonétique; comparez-les avec une foule d'autres analogues, très-vulgaires, très-connus, et vous sentirez la raison de la vulgarité de cette distinction de l'euristique et de l'esthétique, et de la conception de l'intériorité de l'origine du premier effet et de l'extériorité du second. Vous y verrez celle de l'importance que Condillac attribuait à la langue dans le développement de l'entendement. Il l'appréciait d'instinct, sans se l'expliquer rationnellement à défaut de faits probants, mais il la sentait. Et vous verrez, dans la pratique du discernement de l'effet euristique et de l'esthétique, la source de la conception du temps et de la durée. Cette origine est évidemment due à la pratique de la perception, mi-partie d'antériorité et d'actualité, senties de la même manière que les autres objets de la nature appréciés par la conscience.

D'ailleurs j'ai montré, en noologie, par de minutieuses analyses, que les sensations motiles, dont celles vocales forment une espèce, faisaient les frais de cette distinction, si précoce dans le jeune âge, de l'euristique et de l'esthétique. Mais, quoique l'effet euristique affecte nettement la conscience et devienne la matière d'un rapport, l'objet d'une notion, cette conception ne suffirait pas au

sujet pour lui permettre d'estimer une durée, pour déterminer la distance du moment passé au moment présent, serait-ce celle de deux perceptions très-voisines. Ce regard jeté du présent vers le passé serait un simple souvenir sans estimation d'une durée intermédiaire. Toute personne en a des exemples devers elle. C'est ainsi que Rousseau put, lors de la réapparition de la pervenche à sa vue, se procurer la certitude de la scène de son excursion aux Charmettes et s'en certifier le souvenir. Mais, pour estimer la distance des deux faits, il dut recourir à une complexité de notions que je me borne pour le moment à signaler, parce qu'en l'analysant plus loin j'espère faire pénétrer mes honorables confrères, par la même voie de l'observation et de l'expérience, dans l'intimité de la conscience se développant progressivement pour se transformer en entendement, ce bel organe dont jouit l'humanité civilisée.

Dans l'état intellectuel de l'enfance, le sujet sent l'hiatus que le discernement de l'esthétique et de l'euristique ouvre auprès de sa conscience, mais il n'en saurait déterminer la grandeur qu'en faisant courir auprès d'elle, en se la représentant, la série des moments marqués par les perceptions intermédiaires. Ce serait une mesure fort imparfaite et d'ailleurs incommode, dont un entendement correct, à la hauteur de sa mission, ne saurait se contenter. Une telle série de représentations est impossible à retenir, même pour l'adulte le mieux exercé à la réflexion du présent vers le passé. Sa pratique est impropre à la comparaison d'une durée avec d'autres.

C'est devant cette insuffisance qu'il faut se placer pour apprécier la cause du développement de la notion du temps et de l'usage que l'humanité en fait depuis des siècles, au moyen des artifices que je signalerai plus loin, en traitant spécialement de cette notion, de cette autre œuvre du concept. Mais constatons ici ce fait noologique, que l'origine du temps est due à la distinction de l'euristique et de l'esthétique de la sensibilité. Mais allons plus loin dans la considération du *comment*, de la manière dont s'opère cette distinction, dont se produit la conscience de la représentation d'un objet quelconque. *Ab uno disce omnes.*

Ce phénomène de représentation résulte d'une sorte d'énumération, dans le fait de laquelle nous verrons l'origine de la conception numérique. Elle consiste dans la réflexion des éléments de la notion, associés pour constater le rapport que le concept a constaté et converti en représentation objective. Et vous voyez, moyennant quelque attention, cette représentation s'opérer dans l'actualité de la perception, à mesure que la notion s'égrène en la conscience. Nous en avons un exemple dans le maniement du chapelet, par une personne dévote, désireuse d'avoir la certitude que sa prière est complète.

Comme le fidèle se persuade qu'il a accompli le cercle de ses prières, de même le sujet pensant acquiert la conviction d'avoir exactement senti les éléments de la notion, et d'avoir opéré une perception juste. Les grains du chapelet intellectuel, que manie le sujet pensant, sont ces éléments de la sensibilité dont j'ai parlé : ils ne sont autres

que des sensations simples ou composées, sur-composées même, simples ou mixtes, mais devenues discernables en la conscience par la pratique.

L'énumération qui s'opère, en toute perception, mentalement, par réflexion de l'antécédent au conséquent ou inversement, subit l'ordre suivant lequel les éléments de la représentation ont été associés, enchaînés entre eux par le concept. Là est la cause de la conviction de l'existence du rapport objectif qui s'introduit en la conscience du sujet. Il n'y a pas lieu de douter que cette énumération ne soit un préalable nécessaire à l'acte de perception, et la raison de la conscience de la justesse, de la vérité de cet acte. C'est ainsi que le musicien s'assure d'avoir rempli les mesures de sa composition, exactement, en marquant le nombre de moments qui lui conviennent, et qu'il se promet que l'effet musical s'ensuivra. C'est ainsi que le poète, en scandant ses vers, le rhéteur parcourant la série des mots dont il compose ses phrases, s'assurent que l'oreille du lecteur, de l'auditeur soit satisfaite. Et la satisfaction commune consiste en l'effet d'entente résultant des rapports de mesure et de nombre.

Le célèbre Arago estimait ainsi, mentalement, par le même artifice intellectuel, sans le secours des pendules, la durée du phénomène astronomique qui était l'objet de son attention.

La pratique de l'énumération mentale des éléments de la notion, si essentielle à la vérité de la perception, a été contractée dès l'avènement du sujet au monde. Elle est l'origine de la numération arithmétique. Il n'y a d'autre différence de l'une

à l'autre que l'intervention des sons vocaux dans la formation de celle-ci. Et nous aurons, en nous occupant tantôt spécialement de cet objet de connaissance, un autre exemple, très-minutieux, de l'action, dont j'ai parlé, qu'exerce le langage sur le développement intellectuel de la personnalité. Nous verrons les sons vocaux donner naissance à l'échelle numérique dont se servent les peuples civilisés en marquant, à chaque pas de l'énumération, le progrès de l'unité vers la multiplicité ; en frappant la conscience de l'avènement de l'effet euristique, dès que l'esthétique s'est produit en elle ; marquant l'un, dès que l'autre s'est produit.

Cette remarque est si vraie, qu'un philosophe matérialiste, en étant frappé, s'est laissé entraîner à une affirmation qui implique la reconnaissance de l'âme. En déclarant que la pensée était un calcul, Hobbes a reconnu et a forcé tout matérialiste, convaincu de cette vérité, à reconnaître qu'il existe un calculateur en la personnalité. Dans ce but, nous allons creuser cette vérité par l'analyse, et la rendre, s'il est possible, indéniable.

Mais je n'insisterai pas davantage sur la formation de ce premier discernement des deux actes principaux et primitifs de la pensée, parce que ces considérations auxquelles nous venons de nous livrer, de l'effet euristique et de l'esthétique, me semblent suffisantes pour rendre intelligibles celles que je dois aborder pour arriver à la formation des concepts principaux du temps et de l'espace.

VIII.

Passons au discernement qu'acquiert le sujet de la vérité de ses représentations, à l'origine de cette conviction de leur réalité, immédiatement après avoir ressenti l'effet euristique et s'être habitué à le discerner de l'esthétique.

J'ai montré, dans la partie nootropique de la noologie, quelles étaient les conditions principales de l'avènement en la conscience de la vérité, celles qui la lui rendent sensible.

Elles sont au nombre de six, trois subjectives dirai-je, et trois objectives, pour faire allusion à l'origine euristique de celles-là et à l'origine esthétique de celles-ci.

Les six s'accomplissent à la suite l'une de l'autre, chacune consécutivement à l'antécédente, dans l'ordre que suivent les éléments de la série : les internes, à mesure que la sensibilité, éveillée par l'action du sens correspondant à l'objet, sollicite celle de l'attention, et que la sensation, étant formée, donne lieu à la réflexion et au discernement de l'euristique et de l'esthétique. Celles objectives ou externes sont réalisées à l'instant où le rapport spécifique déterminant de la qualité de l'objet ayant été senti à la suite du troisième moment de l'acte subjectif, l'attention passe à la considération de la relation intime, qui doit exister, chez l'objet, entre l'unité de qualité et l'extériorité, c'est-à-dire son existence extérieure et sentie.

En d'autres termes, la vérité de nos représentations attestant la réalité des objets dépend de

l'existence externe de ceux-ci, de la constance de l'unité de leurs qualités, et de la relation intime de celles-ci avec leurs formes. La plénitude de ces conditions externes et de celles internes étant vérifiée par le calcul mental, et garantie par l'effet euristique qui la constate, l'évidence se fait. Sans cette garantie, la représentation objective pourrait n'être qu'une illusion.

L'évidence est le résultat d'un acte de connaissance rigoureusement opéré moyennant l'accomplissement de ces six conditions, bien énumérées, sinon dénombrées, chose impossible, parce que les signes phonétiques distinctifs y font défaut. C'est bien un calcul, mais sans noms de nombre.

Descartes, qui a donné, avec raison, l'évidence pour critérium à la vérité, a négligé d'en déterminer les conditions. Les voilà telles que nous les procure une rigoureuse analyse. Mes confrères la pourront vérifier. Je leur demande même de se livrer à cette vérification; car cette lacune, négligée par le philosophe français, pourrait prêter, auprès d'eux, des armes au scepticisme, qui insulte le sens commun et la moralité publique. Il importe au sens commun d'ajouter à ses convictions celle-ci : que la pensée est soumise à des conditions impérieuses, et que la *libre-pensée* est une chimère de l'idéalisme. Le sujet pensant ne saurait pas mieux éluder les conditions de l'évidence, s'il veut développer son entendement, que se dispenser des mouvements de la marche pour marcher.

Sans doute l'évidence est un sentiment qui, comme toutes les autres variétés de l'espèce, peut

égarer la volonté du sujet. Je l'accorde au scepticisme ; je fais au doute sa part. Mais il est incontestable aussi que les sentiments dépendent des conditions discrétives qui les font ranger dans leurs catégories respectives ; et que la conscience ne se trompe point dans le discernement qu'elle fait de ces objets métaphysiques, pourvu qu'elle accomplisse, dans l'acte de perception, les conditions de l'évidence. La formation de la science morale subit le même régime auquel est soumise la science physique. Et l'évidence est, dans ces deux grandes divisions de l'humaine connaissance, en l'une comme en l'autre, le critérium de la vérité. Mais le critérium est vérifiable, et il doit être vérifié par le calcul des conditions desquelles il dépend. Descartes et Hobbes semblent s'unir pour fonder une vérité, dont l'importance est grande pour la moralité publique et pour le redressement du sens commun.

Le calcul des conditions de l'acte de connaissance s'opère avec plus ou moins de lenteur, suivant que la conscience du sujet résiste plus ou moins à l'effet esthétique, qu'elle ouvre avec plus ou moins de facilité l'accès de l'euristique en elle. Et l'erreur se produit, obscurcit plus ou moins la perception, en raison du degré de déploiement des éléments de la notion. Nous en avons des exemples dans la perception des objets d'imitation produits par l'art pour singer la nature : des fleurs, des fruits en albâtre, en marbre colorié, que l'on prendra pour des objets naturels, si l'on n'accomplit pas la série des conditions de l'évidence.

Mais la vérité peut se concilier avec la rapidité des actes de la perception, quand l'effet euristique est immédiatement produit par l'action, sur l'esthétique, de la condition elle-même de l'existence externe des qualités spécifiques de l'objet : à la vue, par exemple, de la figure géométrique d'où dépendent ses propriétés ; à l'attouchement, à l'odeur, au goût d'un fruit. L'évidence de la réalité de ces objets est au bout du calcul rapidement exécuté des éléments de la série antécédents à la conscience de l'effet euristique.

Rapide ou lente, courte ou longue, l'énumération qui donne lieu à l'effet euristique sanctionnant la vérité de la représentation, autorisant la perception, cette énumération, dis-je, a pour éléments les sensations qui ont été associées dans l'acte de conception, pour constater le rapport de qualité manifesté par l'observation. C'est ainsi que ce rapport se fait reconnaître, que son existence se fait confirmer, avec plus ou moins de vérité, en raison de l'exactitude plus ou moins grande du calcul mental. C'est ainsi qu'est justifiée, auprès de la conscience, la réalité de la relation qui lie le fait actuel de la perception au fait antérieur de la conception. Le degré de vérité de ce discernement est proportionné à l'exactitude de l'énumération des moments communs à la perception et à la conception.

Ainsi l'acte de connaissance, qui était d'abord conception, devient perception, l'un confirmant l'autre.

Cet acte de connaissance se produit dans sa plénitude au milieu des autres phénomènes intellec-

tuels résultant, soit de l'action de la pensée, soit de l'excitation exercée par les objets physiques sur les organes de la sensibilité : c'est cette circonstance qui lui vaut son caractère de généralité. Par l'un on peut juger des autres. C'est en ce sens que Jacotot, un autre pédagogue fort célèbre, disait : « Tout est dans tout ». Nous allons fixer notre attention sur l'un de ces actes, le plus important, la connaissance de soi, dont le discernement répandra sa lumière sur tous les autres ; mais, avant d'en entreprendre l'analyse, relevons les considérations générales que nous avons remarquées, desquelles ils dépendent et en formons le tableau.

Ces conditions consistent en l'attention, qui donne lieu à la sensation ; en la conception, qui, en solidarissant les éléments dont la notion se compose, ouvre le champ à l'exercice de la réflexion ; en l'énumération des éléments de la notion, qui éveille l'effet euristique et autorise la perception ainsi sanctionnée ; enfin l'énumération de la série totale des conditions, d'où dépend la vérité de l'acte.

L'attention, la conception et la réflexion, qui agit dans l'énumération des conditions, d'où dépend l'évidence de l'acte de connaissance, sont les produits d'une activité interne indéniable, dont l'unité se révèle par la direction constante vers un but propre à la personnalité ; et l'universalité, par un rapport évident chez tous les membres de l'humanité. A tous les pas de l'analyse noologique, se fait voir l'entéléchie, l'unité de cause de ces phénomènes.

IX.

On voit se confirmer l'ébauche que nous venons de nous faire des traits généraux de l'acte de connaissance, par de nombreux exemples qui se présentent à l'attention de chacun de nous, à tous les moments de l'existence, mais principalement par la considération de l'origine de l'idée de soi, qui se forme, en la conscience, dès l'avènement du sujet au monde. Cette notion se complète dans la pratique de la vie et par l'introduction, dans son contexte, de divers éléments dérivés des sciences. Mais l'ébauche qui mérite la principale attention du noologiste se produit, dans la conscience, par l'épreuve successive, réitérée, que fait le sujet des effets euristiques qui sanctionnent ses perceptions. Le rapport évident de ces effets le fait se former en notion de qualité, de la même manière que ceux des qualités des objets externes donnent naissance à ces conceptions de qualités spécifiques, à la formation de ces notions d'espèces dont se remplissent les tableaux des sciences physiques.

La notion du moi est celle de la cause d'une action interne qui, par son unité, contraste avec la diversité des actions internes, continues aussi, mais d'une continuité spécifique. Je vais m'expliquer. L'une et l'autre, celle du moi et celle objective, se font également remarquer par leur continuité, mais l'une est fixe, l'autre variable. Les deux sont en rapport par l'unité qu'elles affectent; mais, quand l'une est invariable, l'autre varie d'espèce à espèce. Et, en vérité, l'adulte qui n'a pas encore

étendu sa connaissance jusqu'à la détermination scientifique de l'être qui est en lui, qui agit dans ces phénomènes de la pensée; l'adulte qui n'a pas fait connaissance avec son âme, ne sait guère d'elle rien de plus que l'enfant, lorsque, à chaque acte de sa pensée, éprouvant l'effet euristique, il pense de soi, comme il a pensé de l'objet, en sentant l'effet esthétique sanctionné par l'euristique, il a seulement la conscience de la continuité.

D'une part c'est la pratique de l'intérieur, et de l'autre celle de l'extérieur, qui font surgir, en la conscience, la notion du moi et celle de l'objet.

Nous savons ce qu'est la notion objective et comment elle se forme, se compose, par une expérience célèbre : elle a été faite par Rey-Régis sur un paralytique que ce praticien traitait ; et la relation nous en a été conservée par Maine de Biran, dans son *Traité des rapports du physique avec le moral*. L'origine de cette conception est dans la pratique, à laquelle tout sujet se forme, de son extérieur par le mouvement de ses membres ; et le discernement de l'extérieur objectif et de l'intérieur subjectif est dû à la persistance de la motilité chez le sujet. Ce paralytique, en perdant l'usage de sa motilité, avait conservé celui de la sensibilité. Par la séparation de ces deux fonctions de l'organisme, ce sujet devint impuissant à localiser les sensations que lui faisait éprouver le médecin, en dérobant à sa vue la main par laquelle il agissait sur son corps. C'est bien ainsi que le sujet endormi devient incapable de discerner le rêve et la réalité objective : en s'éveillant, l'illusion cesse parce qu'il recouvre l'usage de la motilité.

•

En traitant plus loin de la conception de l'étendue, nous reconnâtrons encore mieux l'influence de la motilité sur le discernement de l'action objective.

L'effet esthétique, n'en doutons pas, nous est connu comme l'euristique, et le discernement de l'intérieur et de l'extérieur nous est acquis par voie de rapport, senti dans la conception de l'un et de l'autre, et par l'effet de la diversité que produit l'usage de la motilité.

Ces faits de représentation simultanée de l'action externe et de l'action interne, distinctes pourtant l'une de l'autre, se passent chez nous tous. J'en appelle, pour la reconnaissance de cette universalité du phénomène intellectuel, à la conscience de tout le monde. En voilà la raison. En y pensant, on la reconnaît dans la pratique de la motilité, différenciant l'action interne de l'externe. Mais je me permettrai de dire au plus grand nombre que cette représentation de soi, distinctement de celle de l'objet, en tout acte de connaissance, n'est qu'une idée vague de deux termes, pareille à bien d'autres qui attendent le secours de la science pour se compléter, se préciser. Autre chose est la nature de la connaissance que nous esquissons actuellement, et son étendue, sa portée : l'entendement en germe et l'entendement développé.

La représentation de soi, que chacun se fait à tous les moments de son existence, que chacun sent, discerne, quand il veut y prêter son attention, n'est autre chose que le rapport des effets euristiques, constamment senti et dont l'identité est

reconnue, comme l'est celle d'une sensation habituelle se représentant entre des myriades de diversités. Le sujet qui pourrait en manier la série rapidement, suivant leur ordre de succession, comme la personnalité pieuse manie le chapelet de ses prières, ce sujet concevrait la durée de son existence. Mais on ne saurait se dissimuler tout ce qu'aurait de vague une telle représentation.

A ce défaut l'art a pourvu par l'invention et la pratique de ces expédients dont je parlais tantôt, qui servent à développer l'entendement, le premier desquels est la numération, dont je vais traiter.

(La fin à l'an prochain.)



LES MŒURS ET LES LOIS

Par M. H. ROUX-FERRAND,

membre honoraire.

I.

Le bien-être social doit être le principal objet des législations, le but des législateurs; et, pour parvenir à ce but, ils ont imité, plus ou moins imparfaitement, les lois naturelles et divines.

Il ne suffit pas cependant de cette étude et de cette tendance à imiter le bien absolu pour faire de bonnes lois : nos mœurs, c'est notre vie privée et politique, c'est notre existence, c'est nous ; nos lois doivent en être l'expression, en assurer le maintien si elles sont bonnes, les améliorer graduellement, mais toujours de manière qu'elles puissent être respectées.

Des lois, parfaites en théorie, seraient mauvaises, si elles ne pouvaient être appliquées et suivies. On demandait à Solon si les lois qu'il avait données aux Athéniens étaient les meilleures : « Je leur ai donné, répondit-il, les meilleures de celles qu'ils pouvaient supporter ». Montesquieu, auquel j'emprunte cette citation, ajoutait : « Belle parole, qui devrait être entendue de tous les législateurs ».

L'histoire, en effet, prouve partout cette assertion : les mœurs d'un peuple étant données, on peut en connaître les lois jusqu'à un certain point. Ainsi, les Athéniens, vifs, inquiets, remuants, jaloux de leur liberté, de leurs droits, avides de spectacles et d'émotions, durent avoir des lois et des institutions qui transportent dans les assemblées publiques les intérêts de l'Etat et donnent à tous les citoyens le droit de s'en mêler. Et, pour le dire en passant, les Français ont, en cela comme en beaucoup d'autres points, une grande analogie avec les Athéniens. Lors de la régénération européenne, les Francs et les Gaulois ont bien pu supporter la féodalité; ils n'eussent peut-être pas supporté le despotisme. Ce dernier gouvernement était le seul, au contraire, qui pût convenir à l'habitant des climats brûlants, comme à celui des zones glaciales. La vieille Angleterre ne pourra pas plus comprendre l'égalité que la jeune Amérique ne comprend l'aristocratie anglaise.

Partout où les peuples sont libres de se donner des lois, elles sont l'expression de leurs mœurs; bien plus, les mœurs déterminent les institutions politiques et les formes de gouvernement.

Les mœurs industrielles et commerciales créent des lois et des institutions qui répondent à leur nature et portent leur empreinte : peu de guerres, peu de conquêtes, peu de rêves de gloire, mais sécurité, liberté et une large part des intérêts commerciaux dans le pouvoir. Tyr et Carthage, Venise et la Hollande en sont des exemples.

Là où il y a lutte entre l'esprit commerçant et l'esprit aristocratique, en Angleterre par exemple,

on voit les institutions se mouler à cette double exigence.

En France, comme en Europe, l'histoire nous montre toujours les lois et la royauté forcées de suivre les mœurs ; lorsqu'il y a eu dissidence, il y a eu combat. . . ou révolution. Ainsi, lorsqu'après la mort de Louis XIV l'esprit philosophique put se faire jour, le trône résista et finit par s'écrouler ; ainsi, quand une dynastie, qui ne comprenait pas les mœurs de son époque, a voulu résister à son tour, elle est tombée après une bataille de quelques jours. Si Charles X et ses conseillers, au lieu de se roidir contre l'esprit public, l'avaient compris et suivi, en le dirigeant, comme l'avait fait Louis XVIII, sa dynastie serait peut-être encore sur le trône.

II.

Cette influence non contestable des mœurs sur les lois est-elle un bien ou un mal ?

Sans doute il eût été plus utile aux peuples que des lois rationnelles pussent les régir et les améliorer, que leur action fût indépendante de celle des mœurs ; mais la chose ne peut être ainsi. D'ailleurs le bien et le mal n'influent pas d'une manière égale : les bonnes mœurs seules peuvent préparer les nations à recevoir de bonnes lois.

Prenons encore la France pour exemple :

En France, la philosophie du xviii^e siècle semblait avoir préparé les esprits à des lois plus larges ; mais si la haute classe de la société était mûre, le peuple ne l'était pas, et il outra les lois tellement,

qu'il y eut réaction après une lutte sanglante. Les mœurs n'avaient pas préparé les esprits à une révolution si prompte; elles n'eurent pas assez de force pour conserver des lois très-démocratiques.

On vit alors des législateurs essayant de nous façonner aux brutales manières d'une société grossière et féroce; ils nous firent prendre nos repas en commun, s'efforcèrent d'anéantir toutes les supériorités, de niveler toutes les conditions.

Rien ne manqua pour atteindre ce but : une sorte d'exaltation populaire, qui allait jusqu'au délire, un fanatisme furieux pour une liberté indéfinie et mal comprise, pour une égalité chimérique, et enfin la plus violente terreur, auxiliaire obligée de tous les genres de tyrannie.

Qu'est-il résulté de tout cela ? Qu'a-t-on obtenu de tant de lois absurdes soutenues par tant de massacres ? — Rien que ce que comportaient les mœurs de la France : l'affranchissement de la terre, l'égalité *devant la loi*, une juste répartition des héritages, la liberté politique garantie par la pondération des pouvoirs, la liberté individuelle protégée par de meilleures formes judiciaires, la liberté des cultes, un système uniforme de législation substitué à l'incohérente jurisprudence des coutumes, et enfin l'admission de tous à tous les emplois de l'Etat.

Voilà ce qui était dans nos mœurs; voilà ce qu'avaient amené le temps, la diffusion des lumières et des richesses; voilà ce qui a surnagé, ce qui subsistera, malgré le discrédit qu'ont jeté sur ce nouvel ordre social les excès révolutionnaires. De sorte que, lorsque la loi est venue, elle n'a fait que

sanctionner ce qui existait ; suivant un penchant naturel, elle s'est mise en harmonie avec les mœurs, après avoir fait constitution sur constitution pour s'en rapprocher.

Les bonnes mœurs adoucissent et protègent les lois, même imparfaites, tant qu'elles existent ; elles amènent ensuite par degrés des améliorations et les soutiennent.

J'ai dit que les mœurs chrétiennes avaient d'abord adouci l'esclavage et en avaient ensuite amené la fin en Europe ; la philosophie demande l'abolition de la peine de mort ; elle ne l'obtiendra que si, par des moyens d'amélioration morale et sociale, elle peut amener les hommes à s'en passer, *sans préjudice pour la sûreté publique*. Cette marche est lente, sans doute, mais c'est la seule qui donne des résultats durables.

Les mauvaises mœurs, au contraire, en tarissant la source des élans généreux, de ces hautes inspirations qui font faire aux nations de si grandes choses, altéreront les facultés morales et intellectuelles des peuples, comme celles des individus.

III.

Examinons maintenant l'influence des lois sur les mœurs. Elle se constate plus facilement.

Que les lois soient bonnes ou mauvaises, qu'elles soient ou non en harmonie avec les mœurs, on s'y soumet temporairement, et elles ont souvent le temps de former des habitudes. Or, les habitudes ont sur les mœurs beaucoup d'influence.

Les pays *de coutume* en sont une preuve : les lois n'y sont pas toujours écrites, mais ces coutumes y sont religieusement observées, parce qu'elles ont la sanction du temps ; elles sont devenues des habitudes. C'est ce qu'on voit en Angleterre.

La loi, d'ailleurs, est indispensable à la société : l'homme veut la loi et s'y soumet ; une fois acceptée, elle prend empire sur lui et modifie les mœurs.

La loi est bien rarement contraire à la morale, et, si elle l'est, c'est à l'insu du législateur. Empreinte des lois divines, elle est à la fois l'énonciation d'un principe moral et la règle des mœurs. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi de la politique : faite en vue des intérêts matériels de la société ou dans l'intérêt des chefs qui la promulguent, elle amène souvent les révolutions.

Cette dernière réflexion nous conduit à examiner l'influence des divers gouvernements sur les mœurs.

Commençons par le gouvernement du peuple, celui où l'action de tous se fait sentir : *la Démocratie*.

Nous y trouverons l'agitation, la confusion ; plus loin, l'anarchie et ses conséquences inévitables. Nous y verrons, en France surtout, les passions violentes, les arts et les lettres délaissés.

L'*aristocratie*, moins turbulente, offre quelques garanties de durée ; elle favorise la civilisation et donne aux classes industrielles et laborieuses plus de loisirs pour leurs intérêts ; mais, par contre, elle développe moins de vertus patriotiques, tient le peuple dans l'ignorance et produit un malaise et une irritation sourde qui mine l'État.

La *République*, qu'il ne faut pas toujours confondre avec la Démocratie, offre souvent d'immenses avantages ; mais elle a peine à se soutenir pure, et tombe dans l'un des deux états que nous venons d'examiner. Le grand problème à résoudre est celui de donner aux peuples les vertus civiques de la république avec la tranquillité de la monarchie.

Si la *Monarchie absolue* exerce sur les mœurs une influence corruptrice, il n'en est pas de même de la *Monarchie constitutionnelle*. Sous cette dernière, les citoyens ne servent que le pays, n'obéissent qu'à la loi, n'ont en vue que l'Etat. Le peuple nomme ses représentants pour veiller à ses droits, à ses intérêts ; et la probité, la raison, le mérite réel, peuvent seuls appeler la confiance publique. Il y a certainement des exceptions, mais ce n'est jamais la majorité.

Peut-on considérer le *Despotisme pur* ou la *Tyrannie* comme une institution ? « La tyrannie, dit Alfieri, est un gouvernement dans lequel celui qui est préposé à l'exécution des lois peut en faire, les violer, les interpréter, les suspendre ou les détruire avec impunité ; et que ce gouvernement violateur des lois soit électif ou héréditaire, usurpateur ou légitime, bon ou mauvais, confié à un ou à plusieurs, toujours est-il que celui qui en est le chef est tyran, que celui qui le supporte est esclave (1) ».

(1) Tirannide indistintamente appellare si debbe ogni qualunque governo, in cui è proposto alla esecuzione delle leggi, può farle, distruggerle, infrangerle, interpretarle, sospenderle, ed anche soltanto deluderle con sicurezza d'impunità. E quindi, o questo in-

La *Tyrannie* est une exception, une anomalie, un état de violence, qui ne peut durer sans offrir un spectacle hideux ; la longue série des empereurs romains en est une preuve. Tout acte libre est une insurrection, tout progrès un crime ; point de raisonnement, point d'enthousiasme, de grandeur morale ; peu d'industrie, de commerce ; mais, en revanche, les fêtes, les plaisirs et l'immoralité partout. Voilà les habitudes qu'elle donne, les mœurs qu'elle enfante.

La *Théocratie* est aussi un despotisme, mais ce despotisme a un principe plus élevé, plus noble et plus vivifiant. Cependant, il a été lourd aux peuples, parce que tout joug est lourd à porter, quand il est absolu.

La *Féodalité*, comme la Théocratie, a été bonne pour son époque, elle a servi au progrès ; mais, bientôt dépassée par la civilisation, elle a dû faire place à un pouvoir central, plus en harmonie avec les mœurs et les lumières.

Les lois sont surtout profitables aux peuples éclairés ; elles les soutiennent et aident leur marche progressive ; elles élèvent l'esprit des classes inférieures, les conduisent à recevoir des principes et un ordre établi pour tous, à se dévouer à des intérêts communs, à se considérer comme membres d'une association humaine ; elles n'agissent quelquefois sur les mœurs qu'indirectement ; elles

frangi legge sia ereditario, elettivo, usurpatore o legitimo, uno o molti, a ogni modo è tiranno, ogni società che lo commette è tirannide; ogni popolo che lo sopporta è schiavo. . .

(ALFIERI)

les épurent par l'esprit d'ordre et de régularité, qu'elles impriment à la vie civile et qui passe dans la vie morale des nations.

Les premières lois, il faut l'avouer, étaient des lois barbares ; mais on a pu y apercevoir des améliorations rapides, grâce au christianisme et aux progrès de la civilisation : « Le plus beau vœu que l'on puisse former, dit avec raison Matter, c'est que, de siècle en siècle, les législateurs qui se succèdent se traitent toujours, à plus juste titre, de barbares » ! Mais ce vœu est-il à former ? Chaque peuple n'en voit-il pas un exemple dans ses annales ? La perfection est une chimère, mais la perfectibilité est un fait attesté par l'histoire (1).

IV.

Résumons-nous. L'influence des mœurs sur les lois et celle des lois sur les mœurs n'est pas toujours également forte ; elle dépend des circons-

(1) V. Vico, Herder, Hegel, Montesquieu, Condorcet, Schelling, et le troisième volume de l'*Histoire des progrès de la civilisation*, dans laquelle nous avons résumé les documents fournis par ces auteurs. Ce résumé se terminait ainsi : « La marche de l'esprit humain, soit qu'on la considère dans un homme ou dans une nation, n'est jamais régulièrement progressive ; l'humanité voit un but, l'atteint et le dépasse. De là, réaction en sens contraire pour revenir à son premier état avec plus de violence que de justesse ; et de ces oscillations, de ces expériences, répétées trop souvent pour le repos des hommes, naissent, en fin de compte, les lumières, la sagesse, la moralité, la liberté et le bonheur ; mais pour cela, ce n'est pas un jour qu'il faut, c'est plusieurs siècles ».

(*Histoire des progrès de la civilisation*, t. III).

tances ; elle est modifiée de mille manières , mais elle est toujours profonde.

Les mœurs inspirent les lois , les lois modifient les mœurs. Le plus souvent elles sont l'expression les unes des autres ; quelquefois cependant elles sont en désaccord , et alors il y a dérangement et souffrance dans le corps social , il y a péril. Les mœurs exercent une action plus forte que les lois. Elles sont antérieures et tiennent plus à l'homme. Les lois viennent plus tard que les mœurs ; elles ont besoin de s'appuyer sur elles , de leur emprunter leur puissance ; elles ne jouissent d'une autorité forte et constante qu'autant qu'elles sont recommandées par les habitudes établies et sanctionnées par l'adhésion publique.

Les lois , dans ces conditions , ajoutent aux mœurs la plus auguste sanction ; elles les protègent , les honorent , et leur assurent un ascendant salutaire dans toutes les classes de la société.

Les mœurs sans les lois s'altèrent , manquent de force et d'influence ; les lois sans les mœurs sont nulles.

Dans la marche de la civilisation morale et légale des peuples , ce sont tantôt les lois , tantôt les mœurs qui se trouvent en avant. Les bonnes mœurs appellent de bonnes lois , et les progrès de la loi amènent les progrès de la moralité. Une législation ayant sans cesse en vue les intérêts moraux de l'humanité , loin d'être une chimère , est la seule bonne , la seule digne du nom de haute législation.

LA TARTUGO

ET

LI DOUS CANAR;

FABLE IMITÉE DE LA FONTAINE,

PAR M. A. BIGOT,

membre-résident.

Uno vièyo Tartugo, ancièno bugadieiro
Et véouso d'un maçon, — Jan d'Alzas, ver *lou Claou*,
Viviè soulo et tranquilo ou foun dé soun oustaou ;
Et, quan métiè lou nas à la carieiro,
Ero pér ana quère un paou dé car, ou bèn
Dé tèm én tèm
Un souu dé café pur sucra 'ndé cassounado.
Lou resto : li caoulé, li cébo, l'énsalado,
Soun fityoou, un Lapin, garçoun d'un jardignié,
Gn'en pourtavo dé plén pagnié.

Sus tèro dé tou l'on s'alasso,
Mèmo dou bèn estre, amaï dou répaou ;
Et lis ome et lis animaou,
Tout aïmo dé chanja dé plaço ;
Tout, jusqu'i Tartugo. — Un jour, mas dé Alzas,
Quan aguè carga si débas,

Séntiguè din élo uno languitudo :
Dou yé ver lou fiò, dou fiò ver lou yé,
Ici sèn, anavo et végnié ;
Soun ieul éro triste et sa léngo mudo,
Et tou yé pèsavo et tou yé pudié...
Vouyé vouyaja : veire Bourdèou, Nanto,
Et la Belgiquo et lou Poitou,
Paris, què tou lou mounde vanto,
Paris d'abor, Paris surtou !
Pér malur, lou vagoun yé dounavo la maïre,
La voituro yé soulévavo li vapou,
Et quan vésiè 'n batèou avié li très-suzou.
Aissié li baloun, ah ! coumo és pa poussible,
Déspici qué Gambetta y'avié mounta dédin ;
Et piei, coumo avié d'agassin,
Ana tan yun à pè, y'éro un paou trò pénible.
Urousamén, y'avié dous Canar, si vésin,
Què pér la caréja trouveroun un énjin.
Avien sérvî din la marino,
Avien bon bè, bono arpio, bono ésquino,
Et proun d'idéyo. — Doun, s'énavan
Nosti Canar trouva la Tartugo, et yé fan :
Voulès parti?... Parlas ; san fèbre ni magagno
Vou trouverès léou yun dé la Tour-Magno.
San vagoun ni batèou, fiacre ou baloun, — veirès,
Vou ménarén ounté voudrés.
Pourès faire lou tour dou mounde
San touca lou soou. — Coumo farès doun ?
— Acò 's l'A B C D. Prénén un bon bastoun ,
Zaguo ! ou mitan plantas vosto machoïro,
N'aoutri d'un bou chacun énsémbles l'èmpougnan,
Vou soulévan,
Désplégan nostis alo et partèn pér la gloïro.
Lanternéjés pa maï, anén,
Sé voulès parti, partiguén :

Sén juste ou tèm qué fouo, la casso és désfëndudo.

Mai, boni dèn et léngo mudo,
Quan sérès én l'ér ; outramén
Réspoundèn pa dé vosti rén.

Soun d'acor pèr parti, d'acor dou pris. Dé sorto

Qu'un matin li céban, én drouvissèn si porto,

Véguèroun lou bastoun et li très animaou

Maya pèr déssus lis oustaou.

— Dé qu'ès acò ? fasièn li losso.

Li fénno réspoundièn én dé gran cacalas :

Es mas de Alzas ! — Es mas de Alzas

Qué par ! . . . Mas dé Alzas, adoussias,

Ount'anas dinc aquél carosso ?

— Mas de Alzas réspoundié parèn

Et contro lou bastoun ésquichavo si dèn,

Mai 'ntre élo fasié : Bando dè bramaïre,

Mélas-vous dé vostis afaire ;

On vei bèn qué sourtès *dou Claou*

Et qu'avès vis lou jour pa mai qué pèr un traou.

Vou toursériei vosti babino,

S'ère pa tan én l'er. — Moun ome, un jour dé mar,

Partigué 'mbé la déligenço dè *Galino* ;

Eh bèn ! yiou parte émbé la di canar.

Et nosti très béstiaou, ardi, plén dé couraje,

Dou cousta dé Paris, zou ! fusavoun én l'er.

Vésien d'aïgo, dé bos, dé vilo, dé vilaje,

Dé rocas gris et dé pra ver.

Et pértou, sus soun passaje,

Li jén èroun éstouna

Dé veire din li nivo acò sé prouména.

Uno viéyo, én branlan la testo,

Disié : Yé coumpréne pa rén ;

Mai dévigno pa dé bon tèm.

Un gnafre afourtissié qué marquavo dé pesto
Ou dé famino ou dé tèmpesto,
Et béléou mèmo un chanjamèn
Dé gouvernamèn.

— Sus aquélo résoun, un ancien amoulaïre
S'encouris à la banquo ounte avié quaouqui soou :
« Vou poutère d'arjèn l'aoutre jour, mé lou fouu ! »

Et tout caravira, péchaïre !
Météguè soun arjèn, per estre pu ségu,
Dinc un débas dé coutoun blu.

Et toujours li Canar émbé soun faï voulavoun,
Et sis yeul, én avan, dé longo régardavoun...
Languissien d'ariva; la Tartugo tan bèn,
Amaï aguesse boni dèn.

Enfin, vésoun dé yun blanquéja dé murayo...
Maï dé bru, maï dé fum; tou boulégo et varayo.

Un moulounas d'oustaou parei...
Lou mouloun crei, .. Lou mouloun crei...
Quante clapas dé chémignieïro !
Boudïou ! quanti grandi cariéïro !
Quanti béli boutigo !... et coumo tou luzis !
Ès Paris !....

Paris à quaou tou prèn, Paris à quaou tou dono ;
Paris, lou fol dé libérta ;

Lou térible Paris, l'énvessaïre dé trono,
Qu'ésclapo quaou vouu lou dounta.

Paris, lou rude travayaïre,
L'énfan jalous dé si bébeou ;

Paris, l'artista, lou pénsaïre,
Paris, lou gran porto-flambéou !

Nosto Tartugo én aou, tout yeul et tout ouréyo,
Oublidavo la sé, la fatiguo et la fam.

Li dous Canar pamèn vouyèn béoure boutéyo,

Cercavoun uno ouberjo et voulavoun pu plan.
Anavoun davala, quan quatre ou cin flanaïre
 Li dévistéroun touti très,
 Et nosti parisien susprés :
— Dé qué diable és acò ? — fasien din soun francés,
En régardan én l'er ; — dé qu'és aquél afaire ?
 Végueroun lèou qu'ero un bastoun
 Pourta pèr dous gros passeroun,
 Et qu'ou mitan quicon pénjavo . . .
 Cé qué pénjavo, vis d'én bas,
 Rétrasié pa toujours à mas de Alzas.
A soun idèyo, oussi, chacun ou batéjavo :
 Un soustégnié qu'éro un couissin,
 Un aoutre uno pel dè lapin,
Félico un sac-ouvraje et François uno coquo.
 Dou tèm qué batien la barloquo,
 S'avancè 'n pin dè Couvissoun
 Qu'éro ana veire soun garcoun :
« Gn'a pèr trambla, — faguè tou d'un cò, — ta dé *deugo*,
 Vésès pa qu'és uno *Tarteugo* ? »
 — « Es vrai ! cridèroun à la fès
 Li parisien (toujour din soun francés),
Es uno Tartugo, et déou estre di coussudo.
 Beutas, és pa la premieiro vèngudo
 Qu'én l'er pò sè faire ména
 Pèr dous Canar aprivada.
 Et la moustro a bono dégaïno . . .
 Ségu, di Tartugo és la Reïno,
 La Reïno qué vèn
Faire visito à noste Présidèn ».
 — Ou mò dé Reïno, la Tartugo
 Fièro, sé couflè din sa pel,
 L'ourgul yè troublè lou çèrvel,
 Sis yeul langèroun dè bélugo,
Et tou d'un cò cridè : « Vouï ! Vouï !

Reïno di Tartugo, la soui l»
— Mai, pèr malur, la bédigasso,
En cridan, lachè lou bastoun.
Faguè 'n l'er quaouqui viro-passo,
Et, patapoun !
Cabussé 'n bas et crèbè sus la plaço.

Avis i qué soun pa countèn
Dou cantoun ounté dévoun vioure :
Qué, leste coumo un ta dé sioure,
S'én van à touto aouro, à tou tèm.
Què gn'a dé jèn pa countèn dè sa biasso !
Qué d'ome-tartugo én rêtar,
A faouto dé talan, pèr mounta i boni plaço,
Prénoun lis alo di Canar !
Tou çerco à sé lèva dou manche,
Et lou pu pichot avouca
Voou ou mén estre députa.
Pamén, pèr tan qué l'on s'èntanche
L'on pò pa touti y'ariva.
Diou té garde d'aquélo fèbre,
Janò ; mounta 's pa tou, fouu saoupre résta én l'er ;
Sè podes pa voula, vai, marchò et marchò fier :
Voou maï tèni 'n manoul qu'acousséja 'no lèbre.
Marchò ! maï marches pa san saoupre m'ounté vas.
Qué l'Alouéto, ni lou Rèze, ni Rounzas,
Té ménoun pa pèr lou nas.
Lou bioou sé prèn pèr la bano
Et l'ome pèr la résoun ;
Quaou cabusso dé z'aou toco pu léou lou foun.
Sus li branco di pin, çerques pa d'avélano,
Et qu'on tè trove is éléçioun
Ni 'mbé li trò pressa, ni 'mbé li chaoucho-lano !

LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS

A NIMES;

Etude historique, d'après des documents inédits,

Par le D^r Albert PUECH,

membre-résident.

Il est peu de villes qui aient eu un passé plus fécond en événements que notre cité, comme aussi il en est peu qui soient plus qu'elle une ville de travail. Les admirables monuments qu'elle a su conserver, comme les ruines dont son sol est jonché, invitent l'esprit à l'étude et aux réflexions sérieuses. Ainsi que le disait M^{gr} Besson, dans une circonstance mémorable : « Elle est faite pour exciter la curiosité de l'érudition, animer l'ingénieuse patience de l'archéologie, féconder les méditations de l'histoire et prêter des ailes à la poésie ».

Ce n'est point ici le moment de rappeler les travaux des enfants dont elle s'enorgueillit, mais c'est le cas de dire que, grâce à la persévérance de leur émulation et à l'intelligence de leur patriotisme, elle a été étudiée sous toutes les faces, dans son passé comme dans son présent, dans son

industrie comme dans son organisation politique. L'œuvre n'est point cependant achevée; et, en dépit des efforts des uns, des recherches des autres, il reste encore beaucoup à faire.

L'histoire, à notre époque, doit ressembler à ces maîtresses de maison qui, tout en conservant la haute direction de leur ménage, ne dédaignent pas de descendre aux plus minces détails. Elle ne se doit pas seulement aux héros et aux princes, aux grandes intrigues et aux catastrophes émouvantes; elle doit encore s'intéresser au sort des petits et des déshérités. Assurément, les événements politiques ont droit au premier rang, nul ne le conteste; mais leur importance ne saurait faire négliger ni les faits locaux, ni les événements qui, par leur nature, semblent ressortir du domaine de la famille. En d'autres termes, la natalité et la mortalité d'une ville, les causes de sa grandeur et de sa décadence, la biographie des hommes qui ont joué un rôle dans les diverses professions, doivent entrer en compte, et trouver une place dans une histoire largement conçue et sérieusement traitée.

Me mettant à ce point de vue que Ménard, Vincens et Baumes avaient négligé ou simplement effleuré, j'avais, il y a dix-huit ans, dans l'orgueil de ma jeunesse, rêvé d'écrire l'histoire du peuple nimois. Epris de ce sujet, j'avais rassemblé de nombreux matériaux et colligé les éléments les plus divers; mais l'étendue de la tâche, les difficultés de l'entreprise, et, le dirai-je encore, la rareté des loisirs, m'ont empêché de remplir ce vaste programme.

Le but de la présente étude est beaucoup plus modeste. Fragment du travail projeté, elle vise une seule profession et s'arrête au commencement de ce siècle. Elle est composée de deux parties : tandis que la première est un tableau de Nîmes au xviii^e siècle, la seconde est consacrée aux médecins, chirurgiens et pharmaciens.

Pour ressusciter un passé si lointain à tous les points de vue et faire revivre un temps si différent du nôtre, il a fallu, s'armant de courage, puiser aux sources les plus variées. Les archives de l'état civil, les archives de la mairie et du département, la bibliothèque municipale, ont été tour à tour mises à contribution, et les données qu'elles ont fournies ont été complétées par des papiers provenant de plusieurs familles.

C'est d'après ces documents, la plupart inédits, qu'a été rédigée cette étude : c'est là son fondement et ce sera son principal, pour ne pas dire son unique mérite.

Je ne me suis pas contenté d'éditer les idées d'autrui, j'ai dû encore les juger. Indulgent envers les personnes, je n'ai pas cru devoir l'être envers les choses. Je ne suis ni un contempteur ni un louangeur du passé, je suis un réaliste dans le sens exact du mot. J'ai fait connaître le bien comme le mal, et dis à ma décharge ce que Montaigne disait de Paris : « Nîmes a mon cœur de mon enfance; et m'en est advenu comme des choses excellentes. . . . Je l'aime par elle-même et plus en son estre seul, que rechargée de pompe estrangiere : je l'aime tendrement, jusques à ses *ver-rues* et à ses *taches* ».

PREMIÈRE PARTIE.

Nîmes au XVII^e siècle.

Dans les premières années du xvii^e siècle, Nîmes ne ressemblait en rien à la ville d'aujourd'hui. La splendeur de la colonie romaine avait depuis longtemps disparu : les barbares avaient passé par là, et les luttes du moyen âge, les guerres de religion, avaient complété les ruines qu'ils avaient faites.

Au sein de cette cité encore si troublée, quelques monuments restaient debout. Témoins d'une autre civilisation, ils avaient résisté aux attaques du temps et des hommes, mais ils en avaient subi les outrages et en conservaient les flétrissures. Le temps avait été cependant moins cruel que les hommes ; car ceux-ci, en les appropriant à leurs besoins, en les détournant de leurs usages, en avaient altéré la grâce ou diminué la souveraine majesté.

L'amphithéâtre, en devenant les Arènes, s'était totalement métamorphosé : ce n'était plus un lieu de réunion et de plaisirs ; ce n'était pas davantage le château-fort dont parlent les chartes du moyen âge ; les chevaliers l'avaient abandonné depuis longues années et avaient eu pour successeurs la plèbe la plus misérable. C'était une véritable cour des miracles, et, pour comble de profanation, un de ses arceaux servait de demeure à l'exécuteur des hautes œuvres.

La Maison-Carrée, cet édifice d'un goût si pur, ne se détachait point au milieu d'une place digne de son élégance; elle était devenue une propriété privée, et ses colonnes à cannelures déliées étaient masquées par de misérables constructions.

Le Temple de Diane n'avait pas éprouvé un moindre outrage : à moitié enfoui dans un amas de déblais, il était transformé en un bâtiment d'exploitation rurale. Quant à la Porte d'Auguste, elle n'était plus une des entrées de la ville : noyée dans les fondements du Château Royal, elle avait disparu de la surface du sol comme du souvenir des habitants.

Ces monuments étaient, avec la Tourmagne, à peu près les seuls restes de la ville ancienne ; quant à la ville moderne, si elle en avait hérité et si elle devait faire des sacrifices considérables pour en empêcher la destruction ou en ressusciter les débris, elle ne s'était point alors préoccupée d'y ajouter. Sa cathédrale, qui eût pu, à d'autres titres, appeler l'attention du voyageur, attestait, avec le trouble des esprits, leur intolérance : déjà ruinée et à la veille de l'être une seconde fois, elle exhibait des plaies mal cicatrisées, et le temps était loin encore où l'on pouvait espérer une restauration appropriée à son rôle religieux et à l'éclat de son passé.

En présence de ces monuments encore si grandioses, la ville, malgré sa qualité de ville royale, faisait assez triste figure. Restée, quant à la distribution, aux habitudes du moyen âge, elle formait un pâté de maisons, découpé en îlots plus ou moins

considérables par des rues aux contours fantaisistes. Par suite d'un respect exagéré du droit de propriété, les habitations s'y succédaient sans ordre, et les exigences de l'alignement y étaient absolument inconnues. A proprement parler, les rues étaient peu nombreuses, mais par contre les impasses et les culs-de-sac s'y trouvaient multipliés à l'infini.

Sauf quelques hôtels, demeures de l'aristocratie de l'époque et témoignages de l'opulence de leurs possesseurs, les maisons étaient de modeste apparence et ne sauraient être regrettées. A s'en référer aux épaves qui nous en restent, les portes en étaient basses et les fenêtres élevées au-dessus du sol : de plus, celles-ci, semblant prendre jour à regret, étaient subdivisées en quatre par un linteau de pierre. Quant aux plafonds, ils étaient bas, et encore aujourd'hui il s'en rencontre qui n'ont guère que deux mètres de hauteur. Dans certaines rues, le rez-de-chaussée était occupé par des magasins ; dans la plupart, au contraire, il l'était par des écuries ou même par des cuves vinaires, qui empiétaient fréquemment sur la voie publique. Enfin les caves faisaient communément défaut, et celles des Arènes étaient en possession, depuis un temps immémorial, du privilège de loger le vin des habitants et de le conserver jusqu'à l'arrière-saison, en dépit des chaleurs les plus excessives.

La Fontaine, qui fournissait à la population l'eau nécessaire à ses besoins industriels et domestiques, avait pour tous ornements des saules rabougris ; et la colline du pied de laquelle sort la

source étalait des rochers dénudés qui servaient à l'étendage du linge. L'art a embelli ce lieu désert, et le murmure de la brise à travers les bois de pins qui dominent la source a agréablement remplacé le tic-tac des moulins et le chant monotone des blanchisseuses. Laisées à elles-mêmes, les eaux n'étaient point contenues dans un canal en pierre de taille et circulaient en toute liberté dans des fossés plus ou moins profonds (1); arrivées à la porte de la Bouqueric, elles se divisaient en deux branches : l'une, pénétrant dans la ville, parcourait le canal de l'Agau; l'autre, longeant les remparts, en fortifiait les approches. Sur chacun de ces parcours, il existait des moulins à farine, dont le dénombrement m'entraînerait trop loin; qu'il suffise de dire que, dans l'intérieur de la ville il y en avait deux, et que, du creux de la source à la porte de la Magdelaine, on en comptait quatre.

Ces entraves successives apportées à l'écoulement des eaux avaient, en toutes les saisons, des inconvénients : aux époques de crue, elles favorisaient les inondations, dont certains quartiers étaient presque annuellement affligés; aux époques de sécheresse, elles amenaient la stagnation des eaux, leur décomposition, et non moins fatalement la production de miasmes délétères. De là, les fièvres catarrhales et les affections rhumatis-

(1) Faute de parapet, il y avait de fréquents accidents. Un habitant de Florac, Abraham de Malofosso, sieur de Malaval, s'y noya, le 6 février 1614.

males pendant l'hiver; de là, les affections d'entrailles, le choléra nostras, les fièvres d'accès pendant l'été et l'automne; de là, à certaines époques, l'apparition d'épidémies à caractère plus ou moins pernicieux.

Ces maladies n'étaient pas assurément les seules, mais elles prédominaient tellement qu'elles étaient par excellence les maladies populaires. Leur fréquence ne les rendait pas plus bénignes; au contraire, tout concourait à leur donner une gravité insolite.

Sans être une ville forte de par la configuration du sol, Nîmes avait tenté de le devenir, en s'entourant de murailles élevées et solidement établies. Cette enceinte fortifiée, complétée par un large fossé où croupissaient les eaux pluviales, occupait l'emplacement des boulevards actuels: elle n'était pas cependant très-redoutable; mais, si elle était peu efficace contre les attaques d'une armée, elle retenait les miasmes et empêchait leur expulsion par le vent, ce merveilleux balai du ciel. Les squares de la Bouquerie et de la Couronne, ainsi que la place Saint-Charles, servaient de cimetières; les places étaient réduites à deux, et encore celle de la Salamandre était diminuée par la colonne de François 1^{er}, alors que celle de la Cathédrale l'était par une foule d'étaux. Quant aux rues, au dédain de la ligne droite elles joignaient un amour excessif de l'étroitesse; elles étaient pour la plupart inaccessibles aux carrosses. Ce n'étaient pas malheureusement leurs seuls inconvénients: leur propreté laissait sérieusement à désirer, et par suite de l'absence de pavage et de tout service de

voirie, les tas de fumier et de détritns de toute sorte alternaient avec des mares exhalant une odeur méphitique. En vain les consuls cherchaient à remédier à cet état de choses : leurs arrêtés restaient trop souvent à l'état de lettre morte et ne pouvaient prévaloir contre des habitudes enracinées. Les pluies torrentielles nettoyaient seules les rues, et c'est seulement en 1633 que la ville afferme l'enlèvement des fumiers. Ajoutez à cela la destruction des égoûts et la transformation de leurs restes en fosses d'aisance, d'où les matières étaient irrégulièrement expulsées par les pluies, la proximité et la multiplicité des cimetières — il y avait encore ceux de l'Hôpital et de la porte de la Magdeleine, — les sépultures faites dans les églises, etc., etc., et vous comprendrez que, par le concours de toutes ces circonstances, notre cité ne devait pas être un séjour parfaitement sain (1).

(1) Voici, d'après notre savant archiviste M. de Lamoignon, ce que pensait de notre ville noble Guillaume d'Ac, lieutenant principal du juge-mage de la sénéchaussée et commissaire général à l'université des Causes. Logé, en 1459, en l'hôtellerie où pend l'enseigne de la Couronne, il écrivait ceci « On trouverait facilement cinq ou six villes de la même sénéchaussée plus grandes, plus opulentes, plus riches et plus saines que celle de Nîmes. Bien plus, cette cité est humide, mal, voire même très-mal fondée et construite. Son sol marécageux est mortel pour les hommes de trois tempéraments : les sanguins, les mélancoliques et les flegmatiques ; il est vrai que ce même sol convient aux colériques qui, par nature, sont plus ardents que le feu ; mais ceux-ci ne forment qu'une rare exception

« La ville a été et est très-mal bâtie ; ses maisons sont, pour la plupart, fabriquées grossièrement avec des planches, et par là très exposées aux incendies.

» Elle est, en outre, sujette à des vents horriblement impétueux,

Loin de là, par suite de la négligence des lois les plus élémentaires de l'hygiène, elle était insalubre au plus haut degré, et les épidémies dont elle a été frappée à plusieurs reprises, comme les endémies qui sévissaient presque continuellement, ne justifient que trop cette grave accusation. Après l'intéressant travail de notre confrère, M. Laval, il serait superflu de revenir sur l'histoire des épidémies ; mais il y a lieu de s'arrêter sur les endémies, qui rentrent plus spécialement dans mon cadre. Cette tâche s'impose à ma plume, et, par malheur, elle est difficile à remplir : les documents sont rares et clair-semés, et les données fournies par les registres de l'état civil sont à peu près les seuls témoins qui puissent être invoqués.

I.

Notre état civil remonte à l'année 1568 en ce qui concerne les baptistaires, à l'année 1594 en ce qui concerne les mortuaires et les épousailles ; mais, à partir de ces dates, il ne forme pas un tout ininterrompu comme les événements auxquels il

et affligée de tant de maladies que, sur cent habitants, on n'en trouverait pas un (nous l'avons vérifié) qui dépassât l'âge de soixante ans

» Enfin, pour ne parler que de ces derniers temps, il y a quarante ans, et cette année même, la maladie contagieuse a éclaté tout d'abord à Nîmes, bien avant de sévir à Montpellier et à Avignon, deux villes pourtant très-populeuses, et il n'est pas douteux que cela ne provienne de la position qu'occupe la cité de Nîmes ».

(Archives municipales, série E, registre 2 .)

a trait. Soit que des cahiers aient été égarés, soit que, dans les troubles du temps, ils aient été détruits, c'est seulement à partir de 1631 que l'on possède des renseignements complets. La rédaction de ces actes de famille laisse, il est vrai, beaucoup à désirer : l'âge des époux, la filiation des mariés et parfois même des enfants, l'âge et parfois même le nom du décédé y font trop souvent défaut ; mais, en dépit de ces lacunes et d'une orthographe fantaisiste des noms patronymiques, celui qui les consulte avec soin est quelquefois récompensé de ses peines. En effet, s'ils pèchent par bien des endroits, s'ils sont volontairement incomplets, ils donnent, à l'occasion, de précieuses indications, ils fournissent des détails pleins d'intérêt, et permettent de reconstituer, dans une certaine mesure, l'époque à laquelle ils se rapportent.

Et d'abord, quoi qu'on en ait écrit et quoiqu'il en coûte de le confesser, Nîmes n'était pas alors une cité bien florissante : elle constituait un milieu presque exclusivement agricole, et comptait certainement plus d'ouvriers meuniers que de fileurs de soie. L'industrie, qui devait la faire ce qu'elle est devenue, cherchait sa voie en tâtonnant, ou se trouvait à l'état embryonnaire. Sans doute, dans le premier quart du siècle, il y a quelques maîtres cadissiers, cardeurs, chaussetiers, corroyeurs, passementiers, taffetassiers, teinturiers et tondcurs de drap ; mais ces modestes commencements sont loin de faire prévoir l'avenir auquel certains de ces corps d'état seront appelés. Les ouvriers en soie se montrent un peu plus tard, et il faut noter que le premier dont le décès a

été relevé est d'origine lyonnaise. Avec le siècle suivant, cet état de choses se modifie assez rapidement : l'industrie, longtemps stationnaire, prend son véritable essor, et, grâce à l'exemption des droits de *foraine*, acquiert une extension vraiment remarquable (1).

La population, qui a suivi les progrès de l'industrie nimoise, comptait, en 1575, dix à onze mille habitants. et, en 1600, douze mille habitants tout au plus. Ces assertions ne sont point émises à la légère; car, si l'on ne possède pas de recensement antérieur à l'année 1722, on a les moyens à peu près certains de remédier à cette lacune. La démographie enseigne que le chiffre total d'une population urbaine est, à quelques unités près, égal à celui des naissances annuelles, multiplié par la durée moyenne de la vie. Or, puisque des calculs authentiques ont fixé à vingt-quatre années la vie moyenne à la fin du XVIII^e siècle, nous croyons ne pas nous écarter de la vérité en fixant à vingt-deux ans la vie moyenne au XVII^e siècle. Conformément à ce principe, le nombre vingt-deux sera le multiplicateur, tandis que le multiplicande sera le total des baptêmes administrés pendant les douze mois de l'année. Pour éviter les chances d'erreur, je ne me suis pas contenté d'éta-

(1) En 1527, toute l'industrie était représentée par quelques cardeurs, corroyeurs, teinturiers et tisserands; en 1702, au contraire, outre les tanneurs et les pelletiers, on relève des fileurs de soie, taffetassiers, passementiers, cardeurs, peigneurs, cadissiers, bonnetiers, tondeurs de drap et teinturiers de drap et de soie. La fabrication des bas était alors à son début.

blir mes calculs sur une année prise au hasard ; mais j'ai fait des relevés multiples, dont les détails sont consignés aux *Pièces justificatives*. Grâce à ces précautions diverses et à d'autres que j'énumère chemin faisant, je crois pouvoir donner ces nombres comme une approximation aussi exacte que possible.

Ces recherches, en dépit de leur apparente simplicité, ont exigé une attention soutenue. On n'a pas dû se contenter de relever, mois par mois, le nombre des baptêmes ; on a dû encore lire l'acte dans sa totalité, avant de le faire entrer en ligne de compte. A la fin du xvi^e et au commencement du xvii^e siècle, on venait des villages avoisinants, et même de points relativement assez éloignés, se faire baptiser dans notre cité. En voici quelques exemples, choisis au milieu d'une foule d'autres : « Magdaleyne, nay à Beaucaire, fille a sire Jaques Raoux et à Pierrette Vignon, présentée le 3 avril 1580, par Jehan Penne, docteur en medecine ». — « Laurens, nay a Montpellier, fils à Mr Me Robert, docteur en medecine audict Montpellier. 21 juin 1580 ». — « Guilhelme, fils a Mr Me Jacques Alard, docteur en medecine a Uzès, et à Marguerite de Malbois, 1^{er} juillet 1606 ». Les registres protestants, desquels sont tirées ces citations, fourmillent de baptêmes relatifs à des enfants étrangers (1), et doivent, pour cette raison, être lus soigneusement, si on veut arriver à déterminer la population d'une façon exacte. On a moins de cas

(1) Marie, fille a Mr Jaques Marcot, maître apothicaire de Saint-Gilles et à Marguerite Vedelle, mariés, est née le 15 aout 1640.

de ce genre, à partir de la seconde moitié du siècle; mais pourtant cette coutume, tout en s'amoindrissant, s'est continuée jusqu'au 23 septembre 1685.

Quoi qu'il en soit, si l'on veut bien admettre, d'un côté, le bien établi de ces divers relevés, et de l'autre, l'exactitude de cette base, la seule qui puisse, du reste, être prise pour point de départ, la population aurait oscillé de douze à dix-sept mille âmes.

En d'autres termes, dans l'espace de cent ans, le nombre des habitants aurait progressé avec une extrême lenteur et se serait accru de cinq mille en nombre rond. Ce mouvement ascensionnel, que j'ai lieu de croire réel, est insignifiant; il contraste, en tous cas, avec la fécondité des ménages.

Les femmes nimoises, si elles aimaient les fêtes, les bals et les plaisirs de la table, comme le leur reprochent, non sans quelque raison, le clergé catholique et le consistoire, étaient, en retour, d'une remarquable fécondité. Semblables à Cornélie, la mère des Gracques, elles se paraient de leurs enfants et tiraient gloire de leur nombre. Elles ne dédaignaient pas d'entrer en rivalité sous ce rapport, et ce n'était pas toujours la femme du pauvre *manant* qui l'emportait. Les baptistaires témoignent de ce fait, et les mêmes noms y reparais- sent avec une régularité parfois si méthodique que, n'était le millésime, on croirait répéter sa lecture. A l'encontre d'aujourd'hui, chaque ménage produisait cinq enfants en moyenne, et même sept, si l'on établit son calcul en défalquant l'apport des familles nomades. En ces temps, les méde-

cins donnaient l'exemple, et certains ont procréé dix à douze enfants.

Malgré cette exubérante fécondité, qui a été réputée, avec juste raison, favoriser les accouchements multiples, ceux-ci n'y sont guère plus communs qu'à l'époque présente. Les couches doubles s'y rencontrent, en particulier, une fois sur cent; quant aux couches triples, elles sont encore plus rares, et, dans l'espace d'un siècle, trois exemples seulement en ont été relevés (1).

Les filles-mères constituaient l'exception, et les enfants nés hors le mariage formaient tout au plus le $\frac{1}{40}$ et même le $\frac{1}{50}$ des enfants légitimes. S'il est des années où, suivant le terme de l'époque, les « bastards » sont au nombre d'une douzaine, il en est d'autres où les baptistaires en dénoncent cinq à six tout au plus. Je n'oserais cependant

(1) Jacob et Jaques et Marie, enfants géméaux d'André Goubert, marchand, et de Françoise de Bravat, mariés, nés le 9 juillet 1620. Ledit Jacob a été présenté par J. de Favier, conseiller et garde-sceau du Roy, et demoiselle Jeanno de Rochemore; Jaques, par le sire Jaques Andoyer et Antoinette de Bonijol, et ladite Marie par sire Loys Payan et Marie Massillianne, baptisés par M. Petit, ministre. La fille mourut le même jour; quant aux deux autres, leur nom fait défaut dans le mortuaire. — Le second donna trois filles à Jean Dan, tailleur d'habits, et à Marguerite Trive, le 2 mars 1675. Priscille eut pour parrain Pierre Le Blanc, sieur de la Rouvière, juge royal et des conventions de cette ville, et pour marraine madame Priscille de Beulac; elle mourut au bout de sept jours. Marguerite mourut au bout de trois jours, et Jeanne huit heures après la naissance. — Le troisième, effectué le 2 mars 1677, donna deux garçons et une fille à Pierre Sagnier, maître tailleur, et à Catherine Doulaude. On ne sait quel fut le sort de ces jumeaux. Quant aux couches doubles, elles devaient être un peu plus communes que de nos jours, vu la multiplicité des cas observés chez les classes relevées de la société.

affirmer qu'il n'en ait existé un plus grand nombre ; car, le baptême n'étant pas absolument nécessaire devant la loi civile, quelques mères ont pu se dérober à l'aveu de leur faute, alors que d'autres fois la rédaction de l'acte, où le nom du père était spécifié, a pu donner le change et induire en erreur. Ce dernier motif a sans contredit plus de valeur que le premier ; car, dès cette époque, les filles étaient tenues de dénoncer leur grossesse au magistrat. J'en ai pour ma part relevé plusieurs exemples (1). Quoi qu'il en soit, même en

(1) Le clergé a créé l'état civil ; il ne s'est pas contenté d'enregistrer les baptêmes, les mariages, les enterrements ; il a encore provoqué les déclarations de grossesse. Mon savant et très-obligé confrère, M. E. Germor-Durand m'en communique un exemple curieux, que je reproduis fidèlement d'après ses notes. Il est écrit en languedocien et est à la date du 4 septembre 1503.

Ermessens Roca, filha de Bertram Roca, de atgo de xxv ans. — Es primo interroguada si es filha ho maridada, dis que non es pa maridada, mes es filha. — Interroguada si elha a james agut participacion am degun, a dit que oy, ambe Peyre Grohe, pastre. — Interroguada si es grossa de enfan, a dit que non si pot celar. — Interroguada quant ha de temps que elha lo coneys, a dit que non ha plus x ans que cla lo coneys, so es despueys lo temps que lodit pastre demorava an Johan Tremolet, alias Boyssié. — Interroguada quant lodit pastre l'a conoguda premieyrament carnalament, a dit que lodit pastre a demorat et es vengut demorar en aquest an per pastro ambe son oncle Loys ; et en demorant en lodit hostel, davant Nadal passat, fouc malante en lodit hostel et malanegot environ vi ho vii sebmanas ; talamen que elha algunas vegadas lo serviet, et apres que fouc guerit, lodit pastre la persecutet, afin de la aver talamen que ung jorn, del qual non li recorda, perso que elha li fasio guarda els pasturals el territori de Brestalo, pres del pont, lodit pastre la persecutava tan et talamen que, estan al pè d'ung cade, se sezen l'ung costa l'autre et trenpamen (?), lodit pastre la conec carnalament una vegada, et era environ hora nona, et despueys l'a conoguda plusiors vegadas els pasturals, quan eron solest, et una vegada dedin lo mas, et la darnieyra vegada que

mettant les choses au pire, le rapport des enfants naturels aux enfants légitimes reste excessivement faible, et contraste avec celui du siècle suivant. Avec l'accroissement de la cité et les progrès de l'industrie, les mœurs sont devenues beaucoup plus relâchées, et le nombre des enfants naturels constituc alors le $\frac{1}{15}$ des enfants légitimes.

Les baptistaires ne renseignent pas seulement

ho fes, cron pres de l'ayra. — Interroguada de quant de temps a quo ela es grossa, dis que despueys Sant-Vincens en sa; car per Sant-Vincens elha avie son temps, et despueys non l'a agut. — Interroguada si estot gayre apres que son temps l'at layssada, a participat an lodit pastre, a dit que non stet que ni ho ni jorns apres, et despueys tojorn ha continuet, et ansius per veray non pot dire de cant es grossa, vesen que continuava tosz los jorns, et per lo comensament fouc euviron muech genoyer. — Interroguada si james lodit pastre li ha ren promes ne donat, a dit que non ren que seie, ho lo serie 1 cabricap et 2 gros en argen, per so que guardavo lo bestial quant malanejava. — Interroguada si nengun autre a agut participation ambela otra que lodit pastre, a dit que non, et aquo jura a la dampnation de son arma. — Interroguada si james nengun los atrobot en l'acte, a dit que non que sabia... cascun dels vesins los podien ben veser en gardan lodit bestial ensemble. — Interroguada si elha sentit boleguar l'enfan, a dit que oy, environ Sant-Johan-Baptista passat, et a lach en so's tetins; et despueys tojorn l'a sentit boleguar. — Interroguada si elha a james dit aldit pastre que ela fossa grossa, a dit que nou; car essi elha non lo conoyssie ponch, quand el montet en montanha. — Interroguada dont es lodit pastre, a dit que es de terra de Peyra, mes de qual luoc es, non lo sap. — Interroguada si lodit pastre james li ha promes de la prene per molhe, a dit que non; car essi non lo podie pas fayre, perso que es maridat; et elha que parla a vist sa molhe en lo presen luoc de Brozet et en l'ostal de Boyssie.

Et his peractis, fuit sequestrata et tradita Ludovico Roque, ejus avunculo. sub penis in forma. — Actum in domo dicti Roques. Testibus presentibus: Joh. Motini, clerico, habitatore Claustri de Brodeto; Antonio Hugonis, filio Jacobi, Salvii; et me, de Claris (notaire à Sauve).

sur la population, l'état de l'industrie et la moralité de l'époque ; ils donnent encore, avec les noms du parrain et de la marraine, quelques indices sur l'état de la société. La qualité du parrain et de la marraine varie à l'infini : tantôt ce sont les grands parents, tantôt des oncles ou tantes, des cousins ou cousines, tantôt des amis ou de simples connaissances, tantôt enfin des personnages haut placés, comme le prince de Rohan ; mais, quel que soit le cas, c'est-à-dire qu'ils soient présents ou simplement représentés à la cérémonie, l'enfant reçoit le prénom du parrain, quand il est du sexe masculin, et celui de la marraine, quand il appartient au sexe féminin. Enfin les bâtards, qui sont souvent exposés devant la porte de l'hôpital, deviennent les enfants de la ville, et sont d'ordinaire tenus sur les fonts baptismaux par l'un des consuls en exercice, assisté de la femme de l'un de ses collègues (1).

A côté de ces renseignements, qui permettent de se faire une idée de la société du temps, s'en trouvent d'autres qui ont un intérêt moins restreint, mais aussi plus difficile à dégager, je veux parler de la diminution des baptêmes, coïncidant avec certains événements. En ce siècle de ferveur religieuse, l'acte du baptême n'avait pas besoin d'être recommandé par une loi ; aussi, quand il est différé, c'est qu'il est advenu des empêchements majeurs. Ainsi, tandis que, au mois de janvier 1579,

(1) Ces enfants, élevés avec soin, avaient un maître d'école, ainsi que cela ressort d'une déclaration de décès en date du 23 mai 1617. Ils étaient ensuite mis en apprentissage aux frais de la ville.

on a 39 baptêmes, en février 26, en mars 20, en avril.25, il n'y en a plus que 5 pour le mois de mai, 3 en juin et pas un seul pour juillet et août; car la peste ravage alors la ville et a mis en fuite les habitants. Dans le siècle suivant, la peste reviendra par trois fois; mais, à s'en référer aux baptistaires, elle a sévi avec une moindre intensité; car, si les baptêmes sont diminués aux époques correspondantes, à aucune d'elles ils ne font absolument défaut. Pareil fait a été observé aux époques de guerre: une partie des habitants a déserté ses foyers, et ce fait a eu pour conséquence une diminution dans le chiffre des baptêmes.

Quelquefois des événements importants sont signalés par les baptistaires. Ainsi, la naissance de Louis XIV est indiquée en tête de l'année 1639, par cette touchante mention, dont je reproduis la teneur expressive: « Au non de Dieu, comman- » son-nous l'année an escrivan les filz et filles » nées que Dieu du Ciel en ce monde produictz » pour servir tous a son filz Jesus-Christ. Ser- » vons a Dieu: a luy soict toute gloire, souvienn » nous, d'éternelle mémoire, que Dieu nous a » suçité un Dauphin. Plaise lui donc de donner » vie sans fin pour servir Dieu qui nous fasse la » grasse que, dans le Ciel, puissions tous voir sa » fasse. Faict le 1^{er} janvier 1639 ». Dans ce même registre, provenant des réformés, se trouve annoncé, à la date du 21 septembre 1640, le second accouchement de la *Royne* de France, avec une fleur de lys en marge; mais, par malheur, les lignes où ces souhaits étaient formulés ont été rognées par le relieur. Enfin, dans un registre curial, se trouve

une note intéressant l'histoire ecclésiastique : « Memoire que Monseigneur le Reverendissime Evesque de Nismes, Denis-Intime (*sic*), a donné et facit presant d'une tres belle lampe d'argent a l'Eglise, pour accomplissement de son vœu, ce 7^{me} septembre 1641, a son retour de l'Assamblee generale; et, le mesme jour, il partit pour les Estats, qui se trouvoient à Pezenas, et lui mesme benit ladicte lampe et dict la messe. Ce tout contient verité. Augier, curé ».

Le livre des *épousailles* n'offre pas un moindre intérêt : il fournit même matière à de nombreux emprunts, mais ceux-ci sont trop particuliers pour trouver place ici. Afin de ne pas sortir des généralités, nous en réservons l'exposé pour les pièces justificatives, nous bornant à faire ressortir la fréquence relative des mariages et à signaler la précocité des unions. En général, on se marie jeune (1); on est grand-parent de bonne heure; on voit même de jeunes grand'mères allaiter leur enfant et leur petit-enfant.

La précocité des unions, propre à toutes les classes de la société au commencement du siècle, reste l'apanage des classes ouvrières; dans la seconde moitié, la bourgeoisie et les médecins en particulier se soustraient à cet usage et se marient de vingt-cinq à trente ans. Quant aux alliances destinées à couvrir les faiblesses des filles, elles sont extrêmement rares. On n'y voit pas non plus,

(1) Entre autres preuves, citons la mort d'un enfant de David Ancet, *escollier*, 20 janvier 1617.

comme au siècle suivant, des mariages faits *in extremis*, dans la chambre de la demoiselle, être suivis, quelques semaines après, de la naissance d'un enfant à terme.

Quant au vovage, il est tenu en médiocre estime, et ne reçoit un assentiment tacite que lorsque le veuf ou la veuve sont avancés en âge. Hors cette condition, il est de convenance de se remarier; c'est une sorte de devoir qu'on est tenu de remplir, et, à en juger par les *annonces*, on n'a garde d'y manquer. Les charivaris donnés jadis aux veuves qui convolaient à de secondes noces ne sont plus de saison; si l'on osait, on les ressusciterait à l'égard de celles qui, à l'exemple de Valentine de Milan, ensevelissent dans le deuil ce qui leur reste de vie.

La guerre, comme les épidémies, diminue le nombre des mariages d'une façon marquée : dans ces luttes, la vie est tellement menacée que nul n'ose contracter un lien qui l'y rattacherait davantage. Il n'en est plus de même après la fin de l'orage; au contraire, on s'empresse comme si l'on voulait rattraper le temps perdu. Si, en 1629, on relève seulement 80 unions, pour l'année suivante on en compte 366. Même remarque pour les années 1640 et 1641, et 1649 et 1650, avec cette différence que, la peste ayant été moins forte, la diminution, comme l'augmentation, est moins marquée. Parmi ces mariages obscurs, il en est un qui a le privilège d'appeler l'attention : c'est celui d'un modeste chirurgien, Jacques Guilhaud, de la ville de Chatellerault. Marié, le 9 juillet 1640, à Jeanne Barrière, il mourut quelques jours après, victime

de son dévouement, emporté par la peste, qu'il s'efforçait bravement de combattre.

Les *mortuaires*, pour former un tout à peu près ininterrompu, ne donnent qu'une image infidèle de la réalité; ils ont les apparences de l'exactitude, mais ils ne sauraient prétendre à la posséder. Les vivants font incontestablement tort aux morts, et la rapidité avec laquelle les vides sont comblés peut, à la rigueur, servir à expliquer la négligence avec laquelle on tient note de ces derniers. Ce soupçon, suggéré par un rapide examen, se convertit en certitude, quand on prend la peine de relever le nombre des décès enregistrés. Par exemple, en 1625, on a 210 décès pour 468 baptêmes; en 1650, 235 décès pour 565 baptêmes; en 1675, 368 décès pour 712 baptêmes. Ces résultats étaient tellement en désaccord avec les données de la démographie et la manière d'être de la population, que nous avons dû chercher à les rectifier en faisant porter nos observations sur un plus grand nombre d'années. Pour ne pas fatiguer le lecteur, nous nous abstenons de produire ces nouveaux chiffres. Qu'il nous suffise de dire que, du 25 août 1594 au 28 décembre 1638, c'est-à-dire en quarante-quatre ans, il y a seulement 41,995 décès enregistrés dans les mortuaires protestants, soit en moyenne 272 décès par an.

A qui fera-t-on accroire qu'une ville placée dans les conditions hygiéniques rappelées ci-dessus, ait jamais eu une mortalité aussi faible, alors que la ville moderne, assainie par de nombreux travaux, voit trop souvent les décès égaler les naissances, si même ils ne les dépassent pas. Evidemment les

registres, tant catholiques que protestants, ne contiennent qu'une partie de la vérité. Par les réticences qu'on y rencontre, on en a la présomption, alors que, par les aveux qu'ils renferment, on en acquiert l'entière certitude.

Les réticences concernent surtout les décès infantiles. Leur petit nombre, contrastant avec ce qui se passe de nos jours, autorise à supposer qu'il n'était pas toujours tenu compte de ces victimes des chaleurs estivales. Celles dont il est fait mention, et qui appartiennent pour la plupart à la bourgeoisie et à l'aristocratie, confirment pleinement cette assertion; car, s'il en était ainsi pour les enfants qui recevaient tous les soins, à plus forte raison il devait en être de même pour ceux qui en étaient dépourvus. Les parents, par leur négligence, étaient souvent cause de ce non-enregistrement, témoin cette note signée du curé Pastoret : « Pendant les derniers jours d'août et commencement de septembre 1626, dix ou douze petits enfants sont morts, desquels les noms n'ont pas été baillés, bien qu'ils aient été demandés par moi ».

Pour les autres âges, les décès étaient moins oubliés; mais cependant, soit négligence des héritiers, soit toute autre cause, ils n'étaient pas toujours fidèlement enregistrés. On peut citer en preuve les interpolations assez fréquentes, les rectifications tardives, ou bien encore l'existence de formules avec les noms en blanc, qui, faute de pouvoir être remplies, ont été ultérieurement bâtonnées. Qu'on ne le croie pas, ces lacunes ne concernent pas toujours des étrangers obscurs ou des

morts oubliés au lendemain de leur vie ; elles ont quelquefois pour objet des personnages considérables, des médecins, des avocats, etc. — Quant aux victimes de la peste, quel que fût leur âge et leur position, elles sont généralement passées sous silence. Après avoir inscrit 70 décès en juin 1629, le registre protestant s'arrête, et reprend au verso du feuillet par un décès advenu le 27 *may* 1630 ; le registre catholique persévère quelques mois encore dans cette tâche ; mais il s'interrompt à son tour le 23 novembre (1). En 1640, l'année entière ne donne que 186 enterrements, alors qu'en 1641 il y en a 285, et 315 en 1642. Du 1^{er} septembre au 31 décembre 1649, il y a 30 décès catholiques et 5 protestants seulement : « car les mortuaires de tous ne se sont point enregistrés durant quatre mois, à cause du mal contagieux ». Le démographe doit regretter ces lacunes trop multipliées ; mais il ne saurait s'autoriser de leur existence pour blâmer les personnes qui tenaient ces registres. C'était, de leur part, un acte tout à fait spontané ; elles avaient devancé en cela le pouvoir

(1) En juillet 1629, il y a 28 décès ; en août 13, parmi lesquels un centenaire. « Le 8 septembre, Deplains, enfant de cœur (*sic*), a esté ensevelly au curietiere de l'hospital, ayant esté sourti de ladicta ville à cause qu'il avoit la coutagou. — Le vendredi 18, a esté ensevelly M. Tréves, mestre de la musique, lequel est mort de la pe te, enterré dans la petite église, le mesme jour à neuf heures du soir. — Le 20 septembre, a esté enterré *M Barry, operateur d'Avignon*. — Le 23 novembre, sur les quatre heures de matin, est décédée Anne Duchier, femme de *Louis Dorlandie, operateur* ; a esté ensevellye en l'église de Saint-Pierre.

central, car l'ordonnance de Louis XIV date seulement de 1667.

Pour se résumer, les mortuaires, moins bien tenus que les baptistaires, ne sauraient nous donner de la mortalité du siècle une idée même approximative ; mais, malgré leurs fréquentes défaillances, ils ne sont pas absolument dépourvus d'intérêt. Loin de là, ils fournissent quelques renseignements curieux, et à certains intervalles même ils constituent une véritable gazette. Au milieu de ces morts obscures, on rencontre parfois des détails intéressants. L'historien y relève, à la date du 19 février 1628, le fait de Jacques Cat, de la ville d'Arles, lequel « avoit esté prinz prisonnier et blessé par les gens de Mr de Rohan » (1) ; et, à la date du 1^{er} janvier 1658, les noms des quatre victimes de la sédition, provoquée par les partis de la Grande et de la Petite Croix. Le criminaliste y relève le meurtre d'un boucher par sa femme, et l'assassinat de Barthélemy d'Issard, sieur de Salagosse et conseiller de Lunel-Viel, par le mari de sa sœur germaine. La cause de cet assassinat, survenu le 14 octobre 1651, n'est point énoncée ; il est seulement dit que la victime reçut six halles dans le corps, et survécut dix-sept jours à ses affreuses blessures.

Le médecin, de son côté, y trouve à glaner. C'est tantôt une femme morte en travail d'enfantement, tantôt un matelassier emporté par un charbon,

(1) L'an 1630 et le 4 novembre, a esté enterré François Maillar, marchand, lequel est dessédé pour avoir esté blaiissé dans la présent ville.

etc., etc., tantôt l'exhibition d'un enfant embaumé. Quel était le nom de ce précurseur de Gannal? Quels moyens avait-il mis en usage? C'est ce qui restera éternellement ignoré. Nous savons seulement que le sujet, âgé d'environ trois ans, se nommait Louis Borgnand et était du lieu de Besses, commune de Bonnevaux-et-Hiverne, dans le diocèse d'Uzès. « Il estoit decedé le neufvième du présent moys, et après avoir esté embaumé devant tesmoins, fut ensuite porté à Montpellier, pour scavoir sil avoit esté bien conditionné, fut trouvé par les médecins, apothicaires et chirurgiens en bon estat et ainsi rapporté a cette ville pour estre inhumé; ce qui a esté faict dans l'Eglise, ce 17 août 1618 ». Enfin le démographe, quoiqu'il soit le moins favorisé, éprouve, lui aussi, quelque satisfaction; car il rencontre, sans la chercher, une confirmation indirecte de ses idées.

Sauf les personnages de marque qui voyageaient pour les affaires du Roy, Nîmes comptait un nombre restreint de visiteurs. Les trois foires établies le jour de Saint-Michel, de Saint-Bauzile et Saint-Roch étaient sans importance; elles avaient un seul jour de tenue et n'attiraient pas un plus grand concours de villageois que les jours de marché, fixés aux mardi et vendredi de chaque semaine. Les *logis* avaient une prospérité médiocre; ils changent quelquefois d'enseigne, plus souvent d'*hoste*, sans arriver à fixer la fortune. Leur clientèle est en effet extrêmement réduite; elle se compose des plaideurs attendant l'issue de

leur procès au présidial (1), ou des rares marchands qui y séjournaient pour les affaires de leur commerce.

Cet état de choses, qui contraste d'une façon si marquée avec le présent, ne saurait étonner. Encore à cette époque, le moindre déplacement était une affaire, et un homme bien avisé rédigeait son testament dès qu'il devait parcourir plus d'une trentaine de lieues. A s'en référer aux exemples que nous avons sous les yeux, cette précaution n'était pas toujours inutile; car, si l'on se dérobaît aux périls de la route (2), on n'échappait pas toujours aux étreintes de la maladie. Les logis de la *Pomme* (3), du *Lion d'or*, du *Gal Rouge*, de la *Coquille*, de la *Ceinture d'or*, de la *Rochelle*, des *Trois Cizeaux*, près de la Salamandre, etc., me sont surtout connus à ce titre, non qu'ils fussent plus malsains que les autres, mais parce qu'ils ont eu la mauvaise chance d'héberger des individus qui y sont passés de vie à trépas. Un Turc de nation y laissa sa femme (3 nov. 1626); une demoiselle Delacroix, se rendant de Paris à Montpellier,

(1) Outre le sénéchal, il y avait une cour présidiale, des officiers royaux ordinaires et des conventions et un juge de viguerie, lesquels officiers royaux des conventions ressortissaient audit sénéchal et présidial, et ledit sénéchal au parlement de Toulouse.

(2) Jean Guizard, habitant de Saint-Jean de Gardonnenque, qui fut *murtry* (*sic*) près cette ville (14 août 1612).

(3) Ce logis, très-réputé, était de haute antiquité; en 1380, il logea le commissaire, du sénéchal de Beaucaire; et, le 17 décembre 1552, André Ricard, général de la cour des Aydes de Montpellier, chargé d'installer la cour présidiale. Madame de Lers, seigneuresse de Montfrin, y fut, en 1561, tuée par la foudre.

y laissa son mari; un consul de Villemur, député aux Etats, y perdit la vie (2 mars 1653), ainsi qu'un M. de Parenteau, député de l'Isle de France en l'Assemblée générale des Eglises réformées (24 avril 1616), etc., etc.

Les maisons particulières n'étaient pas, du reste, plus privilégiées; et tel qui était venu visiter un parent ou un ami trouvait trop souvent à Nîmes sa dernière demeure. Un jeune homme de Ganges décéda, le 16 septembre 1620, en la maison de sire David Ycard; un écolier en médecine de Génolhac, du nom de Jacques Costan, mourut le 17 septembre 1630, dans la maison de M. Passeyboys. Un gentilhomme de la ville de Montoire, lieutenant de la maîtrise de camp, aide-major au régiment de Mercœur, auquel le ministre Darvieu avait offert l'hospitalité, succomba si rapidement qu'on n'a pu savoir son nom (22 janvier 1652). Un Anglais, pensionnaire chez M. Gautier, régent du collège, fut pareillement très-vite emporté (26 novembre 1643). Plusieurs compagnons ou apprentis chirurgiens de dix-sept à vingt ans, deux Bretons, l'un « teinturier de vocation », l'autre chirurgien de profession, laissèrent également leurs os dans la cité; et, par malheur, ce ne sont pas les seuls jeunes gens que la mort ait brusquement fauchés.

En dépit de la répulsion qui s'attache à leur séjour, les hôpitaux de Saint-Jacques et des Chevaliers sont insuffisants à loger tous les malades. En vain la mort crée des vides, ils sont aussitôt comblés; les lits continuent à recevoir double et même triple charge. Les particuliers sont fré-

quemment obligés d'intervenir : si les uns offrent leur grange, d'autres, plus généreux, partagent leur demeure avec des mendiants et leur prodiguent les soins les plus dévoués. La misère a beau être extrême, la charité la surpasse et sait lui opposer des ressources infinies (1).

Les troupes, quoique en nombre peu considérable, laissent toujours quelques marques de leur passage. Si quelques militaires sont victimes d'un accident, comme ce soldat écrasé par une charrette, ou ce cavalier tué par l'explosion de son pistolet, le plus grand nombre est emporté par la maladie, soit à l'hôpital, soit dans des logis. Aucun d'eux n'a de livret, tous sont anonymes; et il en est de même pour celui qui, faisant partie de l'escorte du roi (9 janvier 1660), décéda aux Arènes, à la maison de la *Jusnèsse*.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé la matière; mais ces quelques traits empruntés çà et là, comme d'autres qu'il serait oiseux d'énumérer, témoignent contre la salubrité de Nîmes et démontrent tout au moins les nombreuses réticences des mortuaires.

(1) C'est surtout dans les mortuaires catholiques qu'on trouve de curieux détails, et c'est à cette source que nous avons surtout puisé. « Le 11 janvier 1658, nous avons enseveli un bon homme mendiant, du lieu de Saint-Zacharie, appelé Balthazar Cipion, lequel est mort chez Antoine Chassen, *m^e chauffinier*, qui l'avait retiré chez luy et luy a rendu de bons offices de charité ». — « Vidal Folchier, mestre tisseur de drap, mort le 9 septembre 1658, âgé de quarante ans, après avoir reçu les Saints Sacraments des mains de Monseigneur de Nîmes, accompagné de M. le prince de Conty, ayant donné des marques de piété à la congrégation ».

Au reste, quelque considérable que fût la mortalité, elle n'était pas le seul facteur qui enrayait les progrès de la population, et, à côté de lui, il convient de faire une part assez large aux émigrations. Même en plein dix-septième siècle, celles-ci étaient fréquentes et étaient motivées tantôt par des faits de religion (1), tantôt par les épidémies, tantôt par des raisons de famille, de commerce ou de convenance personnelle. Pour ces divers motifs, la cité se dépeuplait au profit, soit de la campagne, soit de villes plus favorisées par la fortune, et voyait disparaître des familles entières, au grand détriment de sa prospérité. Si quelques-unes de ces disparitions étaient momentanées, comme celles amenées par la peste ou les affaires de commerce, d'autres, en plus grand nombre, étaient sans espoir de retour. Elles étaient tellement dans les habitudes, que le conseil politique s'était préoccupé de bonne heure d'y apporter des entraves, en frappant du droit de trézain la vente de la dernière maison. Peu de chefs de famille possédant plus d'une habitation, on comprend combien ce droit fiscal était vexatoire; il mettait obstacle aux transactions les plus naturelles, mais il n'est pas superflu d'ajouter qu'il était impuissant à re-

(1) « Le 10 décembre 1621, l'Evesque de Nismes et deux pretes (*sic*) avec le curé furent chassés de la ville de Nismes, et sont réfugiés à Beaucaire, ville de Languedoc, avec la plus grande partye des catholiz; et le dernier janvier mil six centz deux (*sic 1622*), le reste des catholiz furent chasses de laditte ville de Nismes, qui demeura vuide de catholiz. En foy, me suys soubzsigné. BEAUREGARD, curé de laditte ville ».

tenir les ambitieux et à fixer les amateurs de sécurité.

Nîmes ne donnait satisfaction ni aux uns ni aux autres, et les derniers, en particulier, y cherchaient vainement le calme et la tranquillité dont ils étaient avides. Tout y était matière aux attroupelements, et les propos les plus exagérés trouvaient facilement créance auprès de cette foule exaltée ; la moindre discussion dégénérait en querelle, et toute querelle, grâce à la vivacité du sang méridional, était promptement suivie de voies de fait. Les quatre valets de ville, auxquels était confiée la police urbaine, arrivaient souvent trop tard, ou restaient témoins de luttes qu'ils ne pouvaient empêcher. Trop heureux s'ils n'étaient pas rossés par les combattants coalisés contre eux !

Les rues étaient encore troublées par les détonations des armes à feu. Certains habitants, pour se faire la main et accroître leur habileté, tiraient l'arquebuse du matin au soir. Ces exercices se faisaient, il est vrai, dans des *cazals* ou jardins situés dans l'enceinte ; mais les balles s'égarèrent parfois et venaient frapper les passants. Les choses vinrent à un tel point que les consuls furent obligés d'y « mettre inhibition » (1615) ; mais déjà les plaies produites, soit volontairement, soit involontairement par cette arme, avaient fourni à un médecin nîmois la matière d'un traité.

Pour assurer la tranquillité, on avait, il est vrai, avec une garde bourgeoise, composée de deux cents hommes et commandée par quatre capitaines, des consuls nommés par l'élection et pris dans les di-

verses classes de la société ; mais ces magistrats, en dépit de leur origine, n'étaient pas toujours obéis. Les patrouilles qui parcouraient de temps en temps la ville rencontraient souvent résistance. Les contrevenants battent et blessent parfois les gardes, et les deniers municipaux sont trop souvent employés à leur faire donner des soins et à leur allouer des indemnités plus ou moins fortes. Malgré leur honorabilité, les consuls sont maintes fois injuriés dans l'exercice de leurs fonctions, et voient même, à certaines époques, leur vie menacée. Lors de l'émeute du 11 septembre 1613, survenue à la suite de la conversion de Jérémie Ferrier, des arquebusades sont tirées contre le premier consul, noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, et blessent à mort un avocat qui se trouvait à son côté. La surexcitation des passions peut, à la rigueur, expliquer cet attentat ; mais que d'autres qui ne sauraient être couverts par ce prétexte !

Les simples particuliers étaient moins protégés, et, pendant la nuit, leur vie courait de nombreux risques. Les rues, mal éclairées par une chandelle de suif ou par une veilleuse garnie d'huile et de coton (1), favorisaient les actes de violence et

(1) D'après un règlement de police fait en 1559 par le comte de Villars : « Seront mises lanternes ez carrefours avec une chandelle de cif, estant pour le moing du poys d'un carteron, ou bien une velleyrolle garnie d'huile et couton, a telle souffizance que puisse velher toute la nuit ». Nicolas de Lamoignon fit, en 1697, l'établissement des lanternes. Elles devaient être allumées du 20 octobre au 1^{er} avril, soit 164 jours, et brûler chacune 41 livres de chandelles par an. La dépense totale était alors de 2,495 livres.

assuraient l'impunité des coupables. Grâce aux nombreux culs-de-sac, il était facile de se mettre en embuscade, et, grâce au port d'armes trop longtemps autorisé (1), il était non moins aisé d'assouvir sa vengeance. Les faits de ce genre deviennent moins communs pendant le second quart du siècle; mais pourtant, ils ne sont encore que trop fréquents. Ainsi, le 4 novembre 1630, on enterre un marchand, victime des blessures qu'il avait reçues; le 17 octobre 1641, un certain Daniel Audibert est tué d'un coup d'arquebuse; le 2 avril 1643, un chirurgien, nommé François Andiol, est occis par un coup d'épée; le 24 juillet 1650, un serviteur du conseiller Paschalis succombe aux suites d'un coup d'épée porté dans le ventre; le 5 mai 1651, un garçon étranger est assassiné par des laquais de la ville. Ce sont là les seuls dont ma mémoire ait conservé le souvenir; mais que d'autres qui m'échappent ou qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous! En veut-on une preuve? Le 24 janvier 1659, les consuls organisent une patrouille de nuit « pour remédier aux assassins, volleries et désordres qui arrivent la nuit dans la ville et fauxbourgs de Nîmes »; et pourtant, dans les quelques années qui précèdent cette décision, aucun fait de ce genre n'a pu être relevé. A la suite de cette création, la sécurité fait de sérieux progrès, mais ce n'est pas sans peine ni difficulté. Les habitants eux-mêmes opposent parfois résistance; et, en

(1) Le port d'armes fut interdit en 1667 par le duc de Verneuil.

1664, deux ouvriers faisant partie de la patrouille sont grièvement blessés.

Ces scènes de désordre, colportées de maison en maison et souvent grossies de bouche en bouche, émouvaient les esprits et les entretenaient dans des transes presque continuelles. Non-seulement, à la venue de la nuit, on barricadait sa porte et on ne l'ouvrait qu'à bon escient, mais encore, dès qu'on le pouvait, on s'empressait de quitter la ville et de demander aux environs une vie moins troublée. A raison des lacunes existant dans les mortuaires, il est difficile de déterminer le nombre des émigrants ; mais on ne croit pas exagérer en fixant à trois cents le chiffre des familles qui, dans la première moitié de ce siècle, ont, soit pour ce motif, soit pour tout autre, quitté définitivement la cité. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'il existe, dans les baptistaires, quantité de noms qui n'ont point leur contre-partie dans les mortuaires, et, partant, il y a lieu d'admettre que les individus qui les portaient ont fini leurs jours ailleurs.

Quant aux émigrants, ils appartenaient aux conditions les plus diverses, et étaient plus souvent catholiques que protestants. On le conçoit, à raison de leur nombre, il m'est impossible de signaler même les plus marquants ; mais il me suffira d'en citer quelques exemples. Ainsi, je n'ai plus retrouvé trace de deux familles qui, dans un siècle éminemment aristocratique, se sont distinguées par des actes étonnants d'humilité chrétienne : « Le 22 May 1607, a esté baptizée noble Jeanne de Niquet, fille de noble Anthoine et Magdaleine de

Langles, mariés, habitans de la ville de Nismes, estant icelle agée de quatre mois ou environ. *Le parrin a esté Jean Aubergier, et la marrine Jeanne Reboulh, pauvres mandians quérant leur pain*; car tel a esté le vœu et bon plaisir des dicts mariés ». Le second exemple concerne un descendant de Jean de Senneterre, qui était, en 1553, sénéchal de Nismes et de Beaucaire : bien que la rédaction ne diffère guère de la précédente, il a paru bon d'en reproduire la teneur : « Lan 1672 et le 14 août, a etc baptisée Anne-Henriette de Senneterre, fille naturelle et légitime de messire Henry de Senneterre et de dame Anne de Longueval de Crécy. Elle naquit ce mesme susdit jour. Le parrain a esté un pauvre garçon nommé Pierre Gautier, et la marreine une pauvre femme nommée Catherine Milhaude, choisis tous deux à la porte de l'église, où ils furent rencontrés les premiers ».

D'autres fois, les familles ne désertaient qu'en partie Nismes ; elles y laissaient un ou plusieurs membres, alors que les autres rameaux, s'éparpillant au gré de leurs convenances, allaient prospérer en divers lieux. Entre autres exemples de ce genre, on nous permettra d'évoquer le suivant, relatif à une famille ayant joué un rôle dans la cité.

A la fin du xvi^e siècle, quatre personnages y portaient le nom de Pistoris ; le père s'appelait Tannequin, et les fils Chrestien, Jehan et Antoine. Ce dernier était avocat. Quant à l'aîné, régent de rhétorique au collège, il eut de deux mariages successifs huit enfants, parmi lesquels deux devinrent docteurs de l'Université en médecine de Montpellier. Les mortuaires donnent la date du décès de

Tannequin, de Chrestien et de Jehan ; mais ils se taisent sur les autres, laissant ainsi entendre qu'ils ont fini leurs jours ailleurs. Quant aux sept enfants que Chrestien avait eus de son union avec Jeanne Moynier, fille du recteur de l'Université, trois paraissent être morts en bas âge, deux s'expatrièrent à Sauve et deux restèrent fidèles au sol natal. Alors que la branche nimoise s'est éteinte au commencement du xviii^e siècle, la branche cévénole a continué à prospérer, puisque d'une part nous voyons un avocat de ce nom, ancien maire de Saint-Hippolyte, prononcer, en 1772, un discours sur l'administration de la Justice, à l'ouverture des audiences de la baronnie de Sauve, et que, de l'autre, nous savons que ce nom est porté aujourd'hui par une famille des plus considérées.

D'autres émigraient plus loin encore. Un descendant du médecin Jacques Veyras avait fixé sa résidence dans la petite ville de Pézenas ; un membre de la famille de Samuel Petit était capitaine et maréchal des logis en chef de la cavalerie légère de France ; un Auvellier avait une maison de banque à Paris ; un Jean de Martinon était directeur général de la Douane ; un Jean Rouvière, après avoir été employé du surintendant des finances le célèbre Colbert, était devenu secrétaire du Roy (1) et seigneur de Cernay. J'en passe ; une énumération plus complète m'entraînerait trop loin.

(1) Ces secrétaires dressaient les actes qui s'expédiaient en chancellerie. Leurs charges, qui coûtaient fort cher, donnaient la noblesse et le titre d'écuier ; aussi étaient-elles fort recherchées des riches bourgeois.

II.

Les effets réunis de la dîme mortuaire et des émigrations partielles eussent logiquement amené un amoindrissement de la population, si un facteur agissant en sens inverse n'en eût atténué les résultats, si désastreux pour l'avenir de la cité. L'accroissement, quelque minime qu'il soit, relevé au bout du siècle, n'est donc pas le fait pur et simple des natifs, mais tient encore à l'apport d'un autre élément dont il reste à parler. Alors, comme aujourd'hui, c'est à l'immigration que doit être attribué le mouvement ascensionnel de la population; mais, en ces temps, elle venait combler les vides produits par les causes ci-dessus mentionnées, alors qu'à l'époque présente elle vient surtout compenser le déficit résultant d'une natalité relativement peu élevée.

Les immigrants n'étaient pas toujours des individus isolés, venant des villages voisins pour chercher un sort moins malheureux; c'étaient parfois des familles entières qui venaient tenter fortune en implantant une industrie nouvelle. Nîmes faisait bon accueil aux uns et aux autres; mais, par une prescience de l'avenir, elle prodiguait ses faveurs aux derniers. Ainsi, en 1555, les consuls fournissent une petite maison à un maître épinglier venu du Puy, et l'exemptent de plus du droit de capage; ils sont encore plus généreux à l'égard d'Antoine Bonfa, puisqu'ils lui cèdent une maison en toute propriété, pour établir une fabri-

que de velours. D'autres fois, pour favoriser l'importation d'une industrie nouvelle, ils ne se contentent pas de la dégrever de tout impôt, ils vont encore jusqu'à prêter des fonds prélevés sur les revenus de la communauté. Quant aux simples particuliers qui désirent prendre racine sur ce sol hospitalier, ils conquièrent, au bout de quelques années, leur *habitanage*, et jouissent des mêmes privilèges que les citoyens natifs de la ville.

La sagesse et le libéralisme de cette conduite n'ont pas besoin d'être loués ; mais il convient d'ajouter, à l'honneur de Nîmes, qu'elle s'est, à cet égard, inspirée d'elle-même. Les villes, pour la plupart, ne brillaient pas précisément par la largeur des vues : cantonnées dans la vie communale, elles étaient jalouses de leurs privilèges, et craignaient de les amoindrir en les faisant partager à un plus grand nombre de citoyens. Mieux inspirés, nos ancêtres avaient ouvert largement leurs portes aux étrangers ; ils avaient foi en eux et comptaient qu'en dépit de la diversité de leur origine, ils deviendraient des enfants dignes de leur patrie d'adoption. Cette espérance n'a point été déçue, et l'assimilation est devenue si complète que les nouveau-venus ont rivalisé d'ardeur pour la prospérité de la cité.

On le comprend, je ne puis m'arrêter davantage sur ce point, comme aussi je ne puis faire ressortir les éléments multiples qui ont été fournis par ces immigrations successives ; mais, si la tâche n'est pas dépourvue d'intérêt, elle comporte des développements qui ne sauraient être exposés ici. Qu'il suffise de dire que, si l'immigration a existé

à toutes les époques, elle a eu, suivant les périodes, une intensité très-variable.

Au début du xvii^e siècle, les immigrants purement industriels sont timides et discrets ; ils s'aventurent avec une certaine hésitation sur un terrain mal assis ; mais dès que le calme se manifeste, dès que l'industrie sort de sa trop longue torpeur, ils affluent et voient leur nombre s'augmenter progressivement. En 1625, sur 24 conjoints étrangers à la ville, tous proviennent des environs, alors que, dans les périodes ultérieures, non-seulement les immigrants sont plus nombreux, mais encore ont une provenance plus variée. Le diocèse de Mende, le Vivarais, le Gévaudan, l'Auvergne, la Provence et le Comtat-Venaissin les fournissent principalement ; enfin, quand le siècle touche à sa fin, on en voit accourir de tous les points du royaume.

La ville n'offre pas cependant grande attraction : elle est rangée, honnête, et par dessus tout laborieuse. En dépit de sa qualité de ville royale et de sa population relativement considérable, l'oisiveté y est inconnue, la dissipation n'y a point d'asile, les jeux de hasard y sont sévèrement pros- crits, et les mœurs y ont conservé le caractère patriarcal. Les femmes de mauvaise vie n'ont point accès dans son enceinte, ou doivent se dissimuler avec des précautions infinies. Elles ne réussissent pas toujours à se dérober à la vindicte publique ; car si elles ont quelques complices, elles ont encore plus de délateurs. Grâce à ces dénonciations, inspirées par la morale indignée, elles sont traquées et expulsées. On ne leur interdit pas,

comme au xiv^e siècle, de porter des couronnes (*gaslonda*), des nœuds d'argent, des ornements de tête en drap (*cendatum*), des plumes ou des fourrures, on va plus loin : on leur défend le séjour de la ville d'une façon absolue. Leur qualité d'étrangères ne les protège point, non plus que leur profession de domestique ; car il faut obvier aux inconvénients et scandales qu'elles provoquent. La vigilance des consuls ne s'arrête pas là : véritables pères de famille, ils prêtent l'oreille à tous propos, et savent, à l'occasion, s'immiscer dans les maisons des particuliers. Sur les plaintes des voisins, ils revêtent leurs insignes, se rendent, vers les dix heures du soir, chez un maître en chirurgie, Guillaume Theremin, et dressent procès-verbal de leur visite domiciliaire.

Les distractions sont peu nombreuses et médiocrement variées. Qu'on ne l'oublie pas, la première salle de spectacle fut construite en 1739. Jusqu'alors il n'y avait eu d'autres représentations que celles données soit sur les places publiques, soit dans des granges plus ou moins décorées pour la circonstance. Les baladins étaient, en ce temps, assez communs ; ils ne se contentaient pas toujours d'émerveiller le public par des tours de force ou de jonglerie ; parfois ils terminaient la parade par la vente de quelque panacée (1).

(1) François Fossa, opérateur de Milan, voyageait, en 1622, en compagnie de huit *sallateurs du Roy*. Après avoir joué des comédies sur les places ou dans les maisons particulières, il vendait diverses sortes d'huiles et de médicaments pour guérir plusieurs maladies et entretenir la santé.

Les troupes de comédiens attiraient une société plus choisie ; mais, si les artistes qui les composaient n'avaient pas toujours grand talent, ils avaient du moins quelque religion. Les registres du Consistoire, pour l'année 1607, parlent de deux comédiens qui, malgré leur assiduité aux prêches, se virent refuser les *marreaux* à raison de leur profession. En 1644, les consuls autorisent la troupe du sieur Toussaint à jouer la comédie pendant deux semaines, à charge de verser vingt livres à la caisse de l'hôpital (1). Malgré l'établissement de ce droit des pauvres, malgré la proscription du Consistoire, qui, même en 1681, censure un médecin, Barthélemy Theremin, pour avoir assisté à un spectacle de ce genre, les passages de comédiens ambulants semblent avoir été assez fréquents, et leur séjour de plus en plus prolongé. Entre autres preuves, je citerai, à la date du 22 octobre 1657, le décès d'un enfant né de Pierre dit *La Fleur*, comédien, et de demoiselle Perrine Guébin, de Bretagne.

Pour suppléer à cette absence de distractions et occuper les soirées d'une façon agréable, l'aristocratie et la bourgeoisie donnaient des bals, dont deux à trois violons constituaient tout l'orchestre ; mais, qu'ils fussent ou non masqués, ceux des protestants qui y participaient s'exposaient à une verte réprimande. Si les hommes devaient avoir un costume sévère, les femmes, pour se

(1) En 1646, on paye trente livres au sieur Barthélemy, menuisier, pour avoir abattu un théâtre que « certains comédiens avaient fait dresser dans le grand Jeu de Paume sans permission ».

mettre à l'unisson, devaient se faire remarquer par l'extrême simplicité de leurs toilettes. Tout ce qui sentait la coquetterie était sévèrement proscrit par la Réforme, et plusieurs dames sont nominativement censurées pour la recherche de leur coiffure, « les entortillements de leurs cheveux et autres accoutrements indécents ». Ces remontrances, que l'on relève assez fréquemment, finissent par disparaître, non que la nature féminine se soit amendée, mais parce que les juges sont à leur tour devenus plus tolérants.

Quant aux plaisirs du peuple, ils étaient peu nombreux, si toutefois il en avait. Les tavernes et logis sont mis à l'index par l'une et l'autre religion, moins parce qu'on y prend des habitudes d'ivrognerie, que parce qu'on y apprend à jouer et à blasphémer. Les jeux de cartes et de dés, sans être interdits, sont mal vus et sont à peine tolérés dans les réunions de famille ; bref, les jeux de boule, de paume et de mail, sont à peu près les seuls divertissements auxquels on puisse se livrer. En 1615, un habitant ayant introduit « un jeu à billards », c'est-à-dire une sorte de roulette, les consuls, vivement scandalisés, en ordonnent la démolition et en font transporter les débris à l'Hôtel de ville.

Le jeu le plus couru et en même temps le plus populaire était le tir du papegay. Sous une apparence frivole, il avait un but sérieux. Ainsi que l'a rappelé, avec beaucoup d'à-propos, notre excellent maire M. Blanchard, c'était le *stand* de nos jours ; il formait la jeunesse au maniement de l'arquebuse et la préparait à la défense de ses foyers.

Toutes les classes de la société y prenaient part ; mais, pour être admis au tir, il fallait être de la ville ou pour le moins « habitant d'icelle ». Celui qui abattait le papegay et le mettait en pièces était créé roi des arquebusiers. Le vainqueur était, chaque année, salué par des applaudissements et un grand tumulte ; et, lorsqu'il rentrait à son logis, il était précédé par les tambours et des violons loués pour la circonstance.

Tels étaient en somme les plaisirs des Nimois : irréprochables au point de vue de la morale, ils laissent grandement à désirer au point de vue de la variété. Puisque nos ancêtres s'en contentaient, ne soyons pas plus difficiles qu'eux ; bornons-nous seulement à constater qu'ils n'étaient pas de nature à exercer une attraction quelconque.

Les immigrants n'étaient point des désœuvrés ni des privilégiés de la fortune ; ils recherchaient le travail plus que les plaisirs, et venaient demander à notre ville les moyens de vivre. Sans être une cité florissante, Nîmes pouvait donner satisfaction à leurs modestes appétits : sa situation économique était loin d'être mauvaise ; grâce à son commerce et aux efforts de son industrie, elle recevait plus d'argent qu'elle n'en exportait, et pouvait, par suite, accorder des salaires relativement élevés.

A en juger par leurs chiffres, les salaires n'ont rien d'engageant ; mais, si on les compare à ce qu'ils étaient ailleurs et qu'on mette en regard ce qu'il en coûtait alors pour vivre, on sera en mesure d'apprécier toute leur importance. Un fossoyeur de vigne gagnait 14 sols par jour, un

tailleur de vignes 12, un passementier 10 à 12, une chambrière 2 à 3 livres par mois; un chirurgien faisait une saignée pour 5 sols, un médecin une visite pour 15; et pourtant les uns et les autres, en dépit des fêtes chômées, que Colbert n'avait point encore réduites, et de l'observation rigoureuse du repos dominical, qui allait jusqu'à empêcher la taille des cheveux, trouvaient dans ces modestes gains non-seulement de quoi vivre honnêtement, mais encore les moyens de se créer un petit pécule. L'épargne n'est pas sans doute l'indice du superflu, mais elle implique du moins une rémunération suffisante.

On ne saurait l'oublier, le numéraire, à raison de sa rareté, avait une valeur considérable, et le sol, divisé en douze deniers, équivalait une pièce de vingt-cinq centimes, tant les matières premières étaient à bas prix. A raison des disettes fréquentes, le prix du pain ne saurait nous servir d'étalon; car, si la salmée de blé coûte de huit à neuf livres, ce prix est doublé, triplé et même quadruplé dans les années de mauvaise récolte. Si l'écart est par trop fort pour établir sur cette base une bonne moyenne, il nous a semblé que le prix de la viande, à diverses époques, nous renseignerait d'une façon plus exacte sur la valeur réelle du numéraire (1). Ainsi, en 1634, la livre de mouton coûte 2 sous 2 deniers, la livre de bœuf 1 sou 2 deniers, tandis que la livre de brebis, de chèvre

(1) Cfr *Revue des sociétés savantes*, 1874, p. 495, la curieuse publication de M. de Lamoignon, concernant le marché passé, en 1584, entre le prince de Condé et un poissonnier.

et de porc frais coûte 1 sou 6 deniers. En 1686, l'argent a diminué de valeur, puisque la viande s'achète à un prix plus élevé : 3 sous la livre de mouton, 2 sous la livre de bœuf et 2 sous 6 deniers la livre de brebis, de chèvre ou de porc frais. Les autres denrées alimentaires sont à l'avenant ; le poisson de mer se vend au même prix que la viande, et il n'y a d'exception que pour les espèces communes. Par contre, le gibier est d'un prix relativement exorbitant ; en 1600, la paire de perdrix coûte 20 sous, la paire de bécasses 12 sous. Quant au lièvre, il est tarifé 12 sous. Sauf ces derniers prix, on peut dire, sans craindre un démenti, que la vie était à bon marché. En veut-on une nouvelle preuve ? Un dîner de gala, donné en l'honneur d'un officier qui avait guéri un Révérend Père Dominicain, coûte la modique somme de neuf sols.

Toutes ces particularités, et d'autres que je suis forcé de passer sous silence, expliquent l'affluence des immigrants ; dans ce milieu hospitalier, ils trouvaient à la fois et un terrain approprié à leurs diverses aptitudes, et une rémunération sensiblement plus élevée que leurs dépenses. Emigrés, pour la plupart, de pays où la terre paie mal les sueurs de celui qui la cultive, ils étaient sobres, parce qu'ils étaient habitués à vivre de peu ; ils étaient économes, parce qu'ils connaissaient le prix de l'argent ; ils étaient faciles à contenter, parce qu'ils ignoraient les raffinements du luxe (1).

(1) Ils n'avaient pas besoin, comme certains délicats du temps, d'une
VI^e SÉRIE, T. VI, 1876.

L'ambition commune à tous sera de conquérir un modeste avoir, mais différentes seront leurs destinées : les uns, simples oiseaux de passage, s'empresseront de retourner au pays natal ; les autres, séduits par la douceur du climat et les beautés du ciel, se créeront une nouvelle patrie en prenant femme et en engendrant une nombreuse postérité. Bien des familles auront cette origine, et ce ne sont pas celles qui resteront les plus indifférentes à la grandeur et à la prospérité de la cité.

Pour qui parcourt, à ce point de vue, les archives de notre ville, rien n'est plus instructif et tout à la fois rien n'est plus affligant : s'il apprend ainsi à connaître la provenance de certaines familles, et s'il est à même d'admirer la vitalité de quelques-unes, il n'en voit que trop s'éteindre prématurément par la mort du tronc ou des rejetons. Le séjour de Nîmes, comme le séjour des colonies, exigeait, au xvii^e siècle, un certain acclimatement ; et les nouveaux venus, moins expérimentés et surtout plus imprudents que les natifs, étaient fréquemment éprouvés par la dysenterie, les fièvres intermittentes et malignes, que les chaleurs estivales ramenaient chaque année. Ceux qui venaient en particulier du centre du royaume payaient quelquefois de la vie leur inexpérience à cet endroit, alors que d'autres, plus vivaces ou plus maîtres d'eux-mêmes, résistaient aux effets du milieu, et acquéraient sans trop de risques leur

petite cuillère pour se nettoyer la langue, ni d'une boîte percée de trous pour contenir les parfums à la mode.

indigénat. De là des inégalités très-grandes et des variations considérables entre les familles envisagées à ce point de vue. Leur durée, qui est en moyenne de deux siècles, ne dépassait pas alors cent ans; et celles qui vivaient au-delà le devaient à de nombreuses précautions ou au soin qu'elles prenaient de s'éloigner dès les premières chaleurs. De temps à autre, on relève, il est vrai, quelques centenaires; mais leur constatation ne saurait infirmer la règle et démontrer en tout cas la parfaite salubrité de la ville.

III.

L'amélioration de la cité, au point de vue de l'hygiène, sera l'œuvre du XVIII^e, et surtout du XIX^e siècle; pour le présent, il n'y faut point compter. En vain l'urgence s'en impose; en vain la peste veille aux portes, et, par trois fois, pénétrera dans les murs; en vain les médecins, organes de la science, réclameront l'exécution de mesures d'assainissement; l'imminence du danger comme sa lugubre réalité, les avertissements du fléau comme ceux des docteurs, sont impuissants à modifier l'indifférence des consuls et du conseil politique. Sans doute, en présence des coups redoublés de la mort, ils sembleront plus dociles; mais, une fois le calme revenu, ils n'en seront pas plus empressés à adopter des mesures préventives, et ajourneront indéfiniment les améliorations projetées.

Ce suprême dédain pour les choses qui tiennent

à la conservation de la santé, s'explique par l'état des esprits et les pensées du moment. Si l'on est prêt à tous les sacrifices pour assurer la défense de sa foi et la pratique de son culte, on fait facilement litière de tout ce qui ne s'y rattache point. La gloire de Dieu, la liberté des consciences, passent avant le maintien et la sûreté de la vie.

L'Edit de Nantes n'avait satisfait personne, et les plus mécontents se trouvaient précisément ceux en vue desquels il avait été dressé. Après n'avoir été rien, les réformés aspiraient à devenir tout. Pousés par l'ambition, ils reprirent, après la mort d'Henri IV, une aveugle confiance en leurs propres forces, et conçurent l'espoir de former un Etat séparé au sein du grand Etat national. Leurs assemblées générales et leurs synodes provinciaux furent, de 1611 à 1621, des instruments efficaces pour servir cette tendance, qui devint bientôt un dessein formel et organisé.

Nîmes, dont la plupart des habitants avaient embrassé les idées de la Réforme, ne se tint point à l'écart; elle fut, au contraire, des premières à adhérer au mouvement, et des dernières à s'en détacher. Docilement soumise à ses chefs, elle se prépara à la lutte avec un calme extraordinaire, et sut mettre à profit toutes les circonstances pour accroître secrètement ses forces. Les archives de la mairie en fournissent de nombreux témoignages, et les revenus municipaux sont épuisés à cette seule fin. Les murailles sont réparées et les brèches rapidement comblées; la garde bourgeoise est reconstituée, épurée soigneusement et non moins minutieusement réglémentée; les

canons sont munis d'affûts et remontés sur les remparts ; enfin, les armes et munitions conservées dans les magasins de l'hôtel de ville sont vérifiées et inventoriées. Pour accroître le nombre des unes et des autres, des achats sont faits et des conventions passées : ainsi, en 1615, on fait marché avec un sieur Rys, pour la fabrication de la poudre nécessaire, soit pour la défense de la ville, soit pour les besoins des particuliers ; on achète à divers des mousquets et des piques, et, sur la demande de Chatillon, général des Eglises, on lui expédie deux quintaux de poudre, autant de balles et de mèches. Tous ces préparatifs ayant épuisé les ressources courantes, on emprunte dix mille livres en 1620, neuf mille livres en 1621, trente-cinq mille livres quelques mois après ; car il faut ajouter des bastions aux murailles, faire fabriquer des mousquets et tout à la fois en acheter, s'approvisionner de farine et de bestiaux, et tout à la fois en expédier aux troupes qui soutiennent la cause.

C'est bien pis, quand l'armée royale approche : les précautions s'ajoutent aux précautions, et les charges s'accroissent à raison de l'imminence du péril. Sans parler des *guettes* ou sentinelles établies en permanence sur le grand clocher de la cathédrale, des *espies* mis en campagne pour surveiller les mouvements de l'ennemi, la milice bourgeoise est doublée, et un *canonnier anglais* est engagé pour le service de l'artillerie. Toutes ces dépenses (1), et d'autres qu'il serait superflu d'énumé-

(1) Le total des dépenses, pour frais de guerre, s'élève, pour la seule

rer, sont faites en pure perte ; et, quand là paix de 1629 vient mettre un terme à cette trop longue guerre, Nîmes, épuisée d'hommes et d'argent, condamnée à détruire ce qu'elle a construit et à relever ce qu'elle a détruit, se trouve pour longtemps empêchée de travailler à l'élargissement de ses rues et à l'amélioration de sa voirie.

L'instruction des citoyens est moins négligée que leur santé ; et si pour celle-ci on se contente de ce qui existe, on ne recule devant aucun sacrifice pour améliorer celle-là. Sans doute, elle était loin d'être aussi étendue qu'elle le deviendra ; mais cependant elle était loin d'être aussi rudimentaire qu'on s'est plu à l'affirmer. Nos pères avaient senti de bonne heure le besoin de l'instruction ; ils s'étaient complu à faciliter les moyens de l'acquérir, et, à toutes les époques, ils ont persévéré dans cette voie.

Sans parler des écoles ecclésiastiques placées sous le patronage de l'Evêque, la cité possédait encore une école laïque, où les élèves recevaient une instruction gratuite. Lorsque, avec notre savant archiviste M. de Lamothe, on dépouille les comptes du clavaire, on relève, avec les preuves de cette assertion, les noms de ces obscurs accoucheurs de l'esprit. Le régent ou recteur de ces écoles était, en 1428, Etienne Binat ; en 1434, Jean Rossel ; en 1468, maître Pierre Dupuy ; en 1476,

année 1628, à la somme de 60,686 livres 2 sous 6 deniers, alors que les revenus municipaux atteignaient tout au plus 12,000 livres.

Jean de L'Orte ; en 1477, Lucien Alamon, etc., etc. Leurs gages étaient de vingt livres par an, et, malgré la modicité de cette rémunération, les concurrents ne manquaient pas, et la lutte durait parfois trois jours ; quant à leurs élèves, ils devaient être assez nombreux, puisque l'hôpital de Sainte-Croix fut, le 14 juin 1483, affecté à leur usage, vu l'insuffisance du local primitif.

Tous les élèves ne se contentaient pas de cette éducation, et quelques-uns, notamment ceux qui se destinaient à l'étude du droit ou de la médecine, allaient demander aux universités voisines une instruction plus complète. Au commencement du xvi^e siècle, le nombre de ces derniers s'accrut tellement que, « pour affranchir les familles et des grands sacrifices dont les charge l'éducation lointaine de leurs fils, et des anxiétés où les jettent les périls qu'ils vont courir au milieu de tant de vices et de voluptés (1) », les personnages les plus considérables, l'Evêque et les consuls en tête, s'entremirent pour obtenir la création d'un enseignement plus élevé. Après bien des contre-temps, les démarches aboutirent ; et, par lettres patentes en date du 25 mai 1539, François I^{er} établit dans la cité : « colleges, escolles et université en toute facultez de grammaire et des arts seulement ».

C'était une demi-satisfaction, puisque l'enseignement était limité à la philosophie, la physique,

(1) C'est la traduction d'une phrase du discours d'inauguration de Baduel.

les mathématiques, le latin et le grec; et des embarras et des difficultés de toute sorte furent suscitées par cette création. On écrivait un volume à vouloir exposer par le menu ces divers incidents; on se borne simplement à relever quelques traits concernant les maîtres et les élèves.

Le corps professoral, qui a provoqué, avec une série de sacrifices, des soucis sans cesse renaissants, a été recruté un peu partout : si quelques-uns de ses membres sont Nimois d'origine ou le sont devenus par option, la plupart sont étrangers et viennent, soit de divers points du royaume, soit de l'Allemagne et surtout de l'Ecosse. En ces temps, où les bibliothèques étaient rares, les lettrés voyageaient plus que toutes les autres classes de citoyens; ils avaient pour but de s'instruire dans leurs pérégrinations, et ils demandaient à l'enseignement les ressources qui leur manquaient pour continuer leur route. Comme les autres villes dotées d'une université, Nîmes a été une étape de leur vie nomade; ils y ont séjourné plus ou moins longtemps, mais rares sont ceux qui y ont planté leur tente. Avec de telles mœurs, on ne saurait s'en étonner : la multiplicité des changements est inhérente à la disposition des esprits et ne tient nullement au caractère exclusif des habitants.

Les luttes intestines motivent parfois ces brusques déplacements; car la jalousie proverbiale des médecins n'est rien, comparée à celle des lettrés; celle-ci a des éclats que n'a jamais connus celle-là. La mésintelligence du principal Cheiron avec ses collaborateurs atteignit un tel degré, qu'elle provoqua des désordres et nécessita l'intervention du

bureau du collège. Au jugement de ce dernier, le principal avait tort; malgré sa qualité de Nimois, il dut partager ses pouvoirs avec le professeur de philosophie, de telle sorte que, « lorsque l'un ferait les leçons publiques, l'autre aurait la surintendance de toutes les classes », 4 mars 1606. La lutte de Baduel (1) et de Bigot eut un dénouement moins pacifique; les accusations les plus atroces furent échangées, et deux parlements furent appelés tour à tour à en connaître.

Les médisances n'étaient pas toujours circonscrites au petit cercle des professeurs; elles en sortaient parfois, au détriment de leurs auteurs. Ainsi Antoine Du Prix, deuxième consul, poursuit, pour injures proférées en public, Thomas Dempster, professeur de la première classe depuis le 21 novembre 1604. Cette poursuite est suivie peu après d'une seconde, encore plus grave; car ce n'est plus la verveur du langage, mais la pureté des mœurs qui est incriminée. Le registre des délibérations parle discrètement de « faits escandaleux »; un pamphlet du temps, intitulé : *Veneris monimenta*

(1) V. dans *Bulletin de la Soc. du protestantisme français*, 15 juin et 15 novembre 1877, une étude intéressante de M. J. Gaufrès sur *les Amis de Baduel*, et en particulier sur le professeur Rondelet et le futur professeur de Turin, François Vallériole, qui avait dédié son premier ouvrage au cardinal de Tournon. Le successeur de Baduel, Guillaume Tuffan, eut, lui aussi, ses tracasseries. Dans son testament (5 octobre 1567, Jean Menard, notaire), il lègue à Jehan Tuffan, son frère, *ses livres de droit, et sa robe forrée*; aux pauvres et à sa chambrière, dix livres; à Léonarde Baudan, *son épouse bien aymée*, la moitié de ses biens, et l'autre moitié, par égales parts, à ses filles Claude, Jehanne et Marye.

nefandæ, va plus loin et l'accuse de pédérastie.

Quoique le bureau du collège, assemblé pour « pourvoir aux désordres et aux confusions, que l'on voit de jour en jour accroître », ait donné, en congédiant l'inculpé (5 juillet 1605), une certaine créance à l'accusation, la culpabilité de Dempster est loin d'être établie. J'en veux pour preuve le pamphlet lui-même et la note manuscrite qui se trouve sur le verso de la couverture.

Ce pamphlet, non paginé, de quatre feuilles et demie format in-4^o, sans lieu, ni date, ni nom d'imprimeur, est composé de vingt-cinq sonnets français et de seize pièces de vers latins comprenant élégies et épigrammes. Écrit avec la grossièreté de langage propre au xvi^e siècle, il respire la passion et la violence et est rempli de jeux de mots cyniques et d'équivoques obscènes. Pour le caractériser d'un trait, c'est un véritable amas d'ordures.

De cette répugnante et tout à la fois curieuse lecture, il ressort que, si le professeur a donné prise à l'accusation en commentant avec une certaine complaisance les épigrammes du poète Martial, il ne s'est point souillé des actes impudiques qui lui sont reprochés. On en a pour garants le silence des élèves et de leurs parents les plus proches, les résultats négatifs de l'enquête faite par trois ministres protestants, et surtout la participation de l'inculpé à la sainte Cène, à une époque où l'on était extrêmement rigide à cet endroit. Quant au motif de ce libelle diffamatoire, il nous est fourni par Gaillard Guiran. « On croit Cheyron et Chalas auteurs de ce livre par envie » ; et ces

mots, tracés de sa grosse écriture, achèvent de nous convaincre du peu de fondement de l'accusation.

Les autres professeurs ont fait moins parler d'eux; mais, à s'en rapporter à certains indices, ils ont été rarement à la hauteur de leur mission. Les peines infinies que l'on se donne pour s'en procurer de plus fameux, les négociations que l'on tente de côté et d'autre, avec Casaubon en particulier, mais sans succès, la désillusion qui remplace si brusquement l'enthousiasme de l'arrivée, les reproches de négligence ou de nonchalance que l'on adresse à Chrestien Pistorius, à Adam Abrenethée et à une foule d'autres, ne justifient que trop mon dire, et montrent les nombreux obstacles que rencontrait, à cette époque, l'organisation d'une université. Même en ses meilleurs temps, l'enseignement offre toujours quelques lacunes; la municipalité a beau multiplier ses sacrifices, elle n'aboutit pas; et, malgré l'activité de sa surveillance, ses bonnes intentions restent trop souvent sans effet.

Le collège lui-même, bien qu'il ait eu une vitalité et une prospérité plus grandes que l'université, n'a jamais eu un enseignement complet: ainsi, à aucune époque, il n'a compté de professeurs pour la physique et les mathématiques. A la fin du xvi^e et au commencement du xvii^e siècle, on relève, il est vrai, parmi le corps enseignant, un docteur en médecine; mais Saporta (1595), comme Adam Abrenethée dans son premier (1602-05) et dans son second séjour (1619-27), paraissent avoir borné leurs leçons à l'explication de la logique.

Quant au nombre des professeurs, il n'a jamais dépassé celui de huit, en y comprenant le recteur ou principal. Quelle que fût la dénomination, les attributions étaient identiques ; outre une leçon sur la métaphysique d'Aristote ou autre bon auteur, il avait, avec la surveillance, la direction des autres classes, et était communément un philosophe ou un docteur connu dans le monde lettré. C'était, qu'on me pardonne l'expression, le dessus du panier, ou si l'on veut encore, une sorte d'étiquette dorée, destinée à donner du prestige à l'établissement dont il avait la direction. Le titre de recteur disparut avec le xv^e siècle. Julius Pacius est le dernier à l'avoir porté et tout à la fois celui qui en a joui le moins longtemps (1).

Outre ce directeur des études, il y avait, sinon au-dessus, du moins à côté de lui, un bureau du collège formé par les principaux personnages de la cité et analogue au conseil actuel d'administration, avec cette différence qu'il était tout-puissant. Les consuls en étaient membres de droit pendant la durée de leurs fonctions, et à raison de leurs charges ils prenaient une part active à toutes les délibérations. Une pièce curieuse, en date du 23 décembre 1603, nous apprend que la ville fournissait, avec le traitement des professeurs et régents du collège, les gratifications « accoustumées aux promotions des disciples et escoliers mesmes pour la maistrise et aultres exer-

(1) Les baptistaires protestants mentionnent deux fois Julius Pacius, une fois comme parrain d'une fille de Chrestien Pistorius, le 7 mars 1599, et une autre fois comme père.

cisses dudit college ». Ces traditions se sont perpétuées, et de nos jours le conseil municipal vote, chaque année, une somme destinée à l'achat des prix accordés aux élèves les plus méritants.

Les études scolaires débutaient par la sixième classe et se clôturaient par la classe de philosophie : leur cycle était donc parcouru en sept ans tout au plus. A la fin de la dernière année, les élèves qui se destinaient aux études supérieures, c'est-à-dire au droit, à la médecine et à la théologie, soutenaient des thèses *pro prima* et *secunda laurea*, et recevaient, en récompense de leurs « disputes », le diplôme de maître ès-arts (1). Ce titre était une espèce de baccalauréat ès-lettres, avec la sévérité en moins et la solennité en plus.

Cet acte final était l'occasion d'une véritable fête littéraire. Tous les personnages de marque de la cité tenaient à honneur de se réunir dans la grande salle du collège, décorée pour la circonstance ; les dames elles-mêmes, attirées par la curiosité, ne dédaignaient pas d'y figurer et d'en constituer le principal ornement. Quant aux professeurs, transformés en juges, ils étaient enclins à l'indulgence ; ils encourageaient les timides et donnaient maintes fois le signal des applaudissements.

(1) L'existence de ce diplôme est vraisemblable, mais je dois ajouter qu'elle n'est point démontrée, en ce qu'il n'a pas été retrouvé un parchemin, témoignage de cette assertion. Il devait du moins en être ainsi jusqu'en 1664 ; mais, à cette époque, l'Université paraît avoir perdu ce privilège. Réduite alors à l'état de simple collège, elle mettait les écoliers en état d'obtenir le grade de maître ès-arts, mais elle ne l'octroyait pas.

A quelques exceptions près, ces thèses, dont l'*Organon* d'Aristote faisait les principaux frais, étaient l'œuvre personnelle du président : c'étaient de véritables canevas, ou bien des prétextes à amplification et à controverse. Elles étaient soutenues collectivement par tous les élèves de la première classe. Conformément aux usages de l'époque, elles étaient écrites en latin, et c'est dans cette langue que la dispute avait lieu.

J'en ai eu dans les mains deux rarissimes spécimens. La thèse la plus ancienne fut soutenue par quatre disciples, le 10 janvier 1605, à midi, ainsi que cela ressort d'une note manuscrite; la plus récente fut, au contraire, soutenue par vingt disciples; elle porte le millésime de 1656, sans autre indication. Elles sont, l'une et l'autre, extrêmement curieuses au point de vue de l'histoire de l'Université nimoise; aussi, pour en conserver le souvenir, ai-je cru devoir en donner les traits principaux. J'y ai joint le relevé des disciples qui en ont fait la soutenance; car, au milieu de noms obscurs, il s'en trouve qui ont joui d'un certain éclat (1).

(1) I. — Theses in universum Aristotelis Organum disputationi objectæ publicæ pro prima Laurea Philosophica acquirenda a 4 adolescentibus cordatis :

J. Chambrunio, — M. Dauvo, — J. Simondo, — S. Levutio, — quæ, ut sartæ tectæque sint (ΣΤΝ ΘΙΩ), propugandæ exhibebuntur D. D. Adamo Abrenetheo, ex Scoto-Britannia Edimburgeno, philosophiæ totius laureato et M. D., Συζήτησιν moderaturo, die 10 mensis Jan. hor. pom.

Nemausi, Typ. Sebastiani Jaquy. 1604, 47 pages in-12.

Au verso du titre, cinq distiques latins de Th. Dempster, dédiés

La satisfaction que nous avons à dénoncer l'existence de ces thèses est mitigée par de nombreux regrets ; car elles sont peu de chose , mises en regard de toutes celles qui ont dû être soutenues.

aux magistrats du présidial, et à l'avant-dernière page, un *Tubicinium* d'Abrenethée, composé de neuf distiques latins. B. N. n°.

II. — Theses Philosophiæ pro prima aut secunda laurea consequenda, quas, sub præsidio domini Derodoni, apud Nemausenses Philosophiæ Professoris, propugnabunt egregii juvenes e multo majori numero selecti, sequente pagina sorte locati.

Nemausi ex Typographia et Bibliopol. Joannis Plasses, Regiæ Academiæ et Urbis Typographi. 1656, 114 p. in-12.

Au verso du titre, se trouve la liste des disciples, disposée de la façon qui suit :

Simon Beranger	Nemausensis
Augustus Chenevi	Metensis
Stephanus Chauvin	Nemausensis
Stephanus Thereminus	—
Annibal Guranus	—
Petr. Desmazelius	Miliavensis ex Ruthenis
Jacobus Monier	Lunellensis
Jacobus Guionus	Lunezensis
Ludovicus Jaussaudus	Mazametensis
Petrus Laroutius	Annonensis
Antonius Roverus	Nemausensis
Franciscus Gautier	Monspeliensis
Jacobus Blanc	Meyruensis ex Gabalis
Ludovicus Ducros	Calvisonensis
Jacobus Pistorius	Salviensis ex Cebennis
Ludovicus des Vignoles	Nemausensis
Franciscus de la Farelle	—
Stephanus Salisius	Salviensis ex Cebennis
Joannes-Ludov. de Mont- calm Sainvictor	Monspeliensis
Joannes-Bernard. Guibalius	Salviensis ex Cebennis

Cette dernière thèse appartient à M. Charles Sagnier, qui a bien voulu me la communiquer. — Je ne saurais trop le remercier pour l'obligeance qu'il a mise à consulter, à mon intention, les *Archives du Consistoire*.

Si elles offrent quelque intérêt au point de vue local, en ce qu'elles témoignent du mouvement intellectuel des esprits, on comprend l'importance qu'eût présentée une collection moins incomplète. Grâce à elle, on eût suivi, d'année en année, le nombre des candidats, et on eût pu établir d'une façon certaine les progrès de l'instruction, non-seulement dans la cité, mais encore dans le diocèse tout entier.

Ces thèses s'imprimaient, pour la plupart, sous les yeux de leurs auteurs ; car, depuis le 24 février 1579, la cité possédait un imprimeur privilégié. Ce modeste disciple de Guttenberg venait du diocèse d'Embrun ; il s'appelait Sébastien Jaquy, et dut sans doute à la publication d'un ouvrage de T. Guilhaumet : *Le questionnaire des tumeurs contre nature* (Nismes, 1578) la faveur dont il fut l'objet. Son concurrent lyonnais, Gui Malignan, ne se laissa point rebuter par cet échec : loin d'abandonner la partie, il a imprimé, à Nismes, quatre ouvrages concernant la médecine, parmi lesquels celui de Rodolphe Le Maistre (1)

(1) D'après des notes inédites de notre excellent confrère M. E. Germer-Durand : *Imprimeurs-libraires de Nismes*, Guy Malignan aurait imprimé : 1° *De temporibus humani partus Rodolphi Magistri Tonnerriani, Regii Consilarii et Medici Liber. Ad præstantissimum virum Antonium de Moret, Dom. de Reau, Regis Galliarum et Navarræ potentissimi Henrici IV apud Germanos legatum.* — *Ejusdem Apologia Medicinæ*. [Vignette portant un écu simple avec les armes de France couronnées]. *Nemausi, apud Guidonem Malinianum, MDXCI*, pet. in-4°, de 50 pages, B. N. 6194. L'épître dédicatoire est suivie de deux pièces de vers. l'une de Janus-Jacobus Boisardus, Vesuntinus, Cal. oct. 1590 ; l'autre de Dionysius-Lebeus Battilius, Treccasinus (sans doute Daniel Vatillicu, régent au collège des

est assurément le plus curieux. On ignore s'il fut plus heureux que son rival ; toujours est-il que celui-ci, malgré le dégrèvement de charges qui lui avait été accordé, malgré quatre cent quarante livres qui lui avaient été avancées, malgré l'impression d'une vingtaine d'ouvrages, n'arriva point à la plus modeste des aisances. A sa mort, survenue en 1612, la ville, pour rentrer dans ses déboursés, fit saisir le matériel de l'imprimerie ; mais il y eut un accommodement, puisque les hoirs de S. Jaquy impriment un ouvrage en 1614. Cet insuccès ne découragea point un libraire de profession, Jean Vaguenar ; moyennant cent livres

Arts en 1585). Le premier traité finit à la page 34 ; le titre du second se trouve à la page 35. L'avis au lecteur, qui commence au revers de ce second titre, est daté d'Uzès, 3 novembre 1588 ; il est suivi d'une nouvelle pièce de vers latins de J.-J. Boissard, et de cinq distiques d'Anne Rulman, régent de la 1^{re} classe au collège des Arts.

2^o *Epitome des Playes*, par M^r T. Guillaumet, a Nismes, par Guido Malignan, 1591.

3^o *Epitome des Ulcères*, selon la doctrine ancienne, par M^r T. Guillaumet, a Nismes, par Guido Malignan, 1591.

4^o *Remede tres salutaire contre le mal français*. A Messieurs des Estatz de Languedoc, a Nismes, par Guido Malignan, 1591, in-12.

M. Germer-Durand ne s'est pas contenté de cette communication ; il m'a donné d'utiles conseils, pour lesquels il a droit à mes sincères remerciements.

Nismes a, du reste, toujours été une ville distinguée sous le rapport littéraire, et elle possédait au milieu du xvi^e siècle deux libraires au moins. D'après un testament reçu le 21 septembre 1556 [J. Ménard, notaire], François Bernard, libraire, époux d'Anthonye de Leuzières, désire être enterré dans le *cimetière des Augustins*, après le tombeau de Léonard Dunyot, libraire ; être porté, le jour de son enterrement, par quatre pauvres, et à chacun d'eux il donne trois deniers ; et aux quatre pauvres enfants suivant son corps et portant un chandelier, il donne un quartieron de denier,

et l'exemption de toute redevance personnelle, il s'engagea à établir une nouvelle imprimerie. Quoiqu'il eût à lutter avec Etienne Gille, il est présumable qu'il fut moins besoigneux que son prédécesseur; ce qu'il y a de positif, c'est que ses successeurs immédiats : Pierre Gille (1629), Francois Martel (1636), Samuel Bayet (1638), Jean Plasses (1643), ont eu une prospérité relative. Cette particularité ne saurait nous surprendre : l'instruction, en se généralisant, porte ses fruits, et l'activité littéraire, quoique encore bien restreinte, donne un aliment aux presses locales. Se faire imprimer n'en reste pas moins le plaisir des délicats, et nous montrerons que quelques médecins ont tenu à honneur d'appartenir à cette catégorie.

Quelque étendue que soit cette première partie, elle n'a point la prétention d'avoir épuisé la matière; elle laisse plus de points à résoudre qu'elle n'en résout, et passe notamment sous silence l'administration ecclésiastique et judiciaire. Cette négligence n'est pas involontaire : nous n'avions pas pour but d'être complet, mais simplement de faire connaître la cité dans ses traits les plus essentiels. Après avoir esquissé le tableau physique de la ville, après avoir mis en saillie l'état moral du peuple, il nous reste à parler de ceux qui, par leur intervention éclairée, ont amélioré l'hygiène de l'une et apporté un allègement aux souffrances de l'autre.

DEUXIÈME PARTIE.

La médecine et les médecins à Nîmes.

Avant de devenir une science, la médecine a été un art, et, à ce titre, dut, pendant une série de siècles, être livrée à l'inspiration d'un chacun. Ses premiers interprètes furent des hommes compatissant aux souffrances d'autrui ; mais qu'ils fussent chefs de famille ou chefs de tribu, la portée de leur intervention était loin d'égaliser la charité de leurs sentiments. Ce fut seulement lorsque des expériences eurent démontré l'utilité de tel moyen dans telle circonstance donnée, lorsque des découvertes, dues au hasard, eurent formé un faisceau de notions transmises par la tradition, que des hommes se donnèrent la mission d'en faire profiter leurs semblables. Dès ce moment, le *médecin* était né ; mais, si la liberté avait présidé à son berceau, la science n'éclairait point encore son empirisme. En attendant qu'elle féconde ses aspirations vers le bien, qu'elle le guide dans ses tâtonnements, le médecin restera un artiste plus ou moins bien inspiré. Par vocation, il cherchera à corriger la nature dans ses écarts ; mais, faute de savoir, il n'y parviendra pas toujours. Par instinct, il cherchera de nouvelles armes ; mais, faute de temps, il ne lui sera pas toujours donné de les trouver. Il sera infini dans ses désirs, mais il sera borné dans son pouvoir ; il passera toute sa vie à lutter, et, malgré ses nombreuses déconvenues, il

conservera jusqu'au bout ses généreuses illusions.

Pour comprendre la matière dans son ensemble et éviter, tout à la fois, la confusion, nous diviserons cette deuxième partie en quatre chapitres. Les deux premiers seront consacrés aux docteurs et au collège de médecine; le troisième s'occupera de la communauté des maîtres chirurgiens; et enfin, le quatrième, de la communauté des maîtres apothicaires.

CHAPITRE I^{er}.

Les médecins nimois au XVII^e siècle.

L'Université de Montpellier, dont l'histoire est si intimement liée aux progrès de la médecine, était alors dans tout l'éclat de sa gloire; et, à la différence de celle de Paris, sa rivale favorisée, elle puisait en elle-même tous les éléments de sa prospérité. Malgré la position excentrique de la ville dans laquelle elle était placée, malgré la modicité de ses ressources, elle voyait accourir dans son sein des étudiants venus, non-seulement de tous les points de la France, mais encore de l'Angleterre et de l'Allemagne. Elle communiquait à tous sa généreuse émulation, sa foi ardente pour le progrès; elle initiait les uns à l'art si difficile de guérir, elle était pour les autres une école de perfectionnement, et leur donnait libéralement l'instruction complémentaire qu'ils venaient rechercher.

A raison de sa prééminence, qui ressort de nombreux témoignages, elle était sévère pour

les étudiants qui désiraient lui devoir le plus glorieux des titres : elle voulait bien être leur *alma mater*, mais, en retour, elle voulait que les fils fussent dignes de leur mère. Si elle fermait les yeux à l'égard de la manière dont le diplôme de maître ès-arts avait été acquis, elle se montrait justement sévère à l'endroit des épreuves qui conduisaient au doctorat. Loin d'être complaisante, elle exigeait des candidats de nombreuses garanties ; loin de favoriser les transfuges, elle cherchait à les écarter par son extrême rigidité, en réduisant de moitié le temps qu'ils avaient passé en d'autres universités. C'est à ce prix qu'elle les immatriculait et leur permettait de conquérir leur diplôme.

Comme dans toutes les autres universités du royaume, les études duraient trois ans ; et la botanique, l'anatomie, la pathologie et la thérapeutique étaient les matières principales sur lesquelles roulaient les leçons. L'enseignement se faisait en latin, et c'est aussi en cette langue qu'était écrite la thèse *pro prima Apollinari laurea*, qui concédait, à la fin de la troisième année d'études, le grade de bachelier en médecine. Le titulaire avait ensuite trois mois pour faire des leçons sur un sujet déterminé, et était argumenté en latin par des docteurs, par des licenciés, par des bacheliers, voire même par des étudiants. Si la dispute était satisfaisante, il obtenait successivement les diplômes *pro puncto rigoso*, *pro licentiæ gradu*, *pro suprema Apollinari laurea* (1). Ce dernier était le procès-verbal pur

(1) « Recueil de toutes les actes qu'on a coutume de faire, de-

et simple de la réception des insignes doctoraux. Suivant un antique usage, qui s'est continué jusqu'à la Révolution, ils étaient délivrés à neuf heures du matin, par devant une assemblée nombreuse, convoquée au son du bourdon de la cathédrale.

Ces insignes consistaient en un bonnet carré de drap noir, surmonté d'une houppes de soie cramoisie, en une ceinture dorée qu'on passait autour des reins, et en une bague qu'on mettait au doigt. Après avoir endossé la robe de Rabelais et s'être revêtu de ces insignes, le récipiendaire était introduit, ayant le livre d'Hippocrate à la main. Le président qui était, à défaut du chancelier, le doyen des professeurs, après avoir souhaité la bienvenue au récipiendaire, le faisait asseoir à côté de lui dans la chaire ; il lui donnait ensuite l'accolade et la bénédiction paternelle. Là se terminait la cérémonie officielle, mais le rôle

puis le baccalauréat jusques au doctorat, ensemble tous les petits compliments qu'on est obligé de faire pour les examens susdits. » B. N. manuscrit de 64 pages in-4°. — 1° Compliments avant que de lire la thèse ; 2° Compliments avant chaque leçon adressée au professeur ; 3° *Examina per intentionem*, quibus respondetur professoribus post viginti quatuor horarum spatium ; 4° *Quæstiones sex cardinales*, soutenues pendant trois jours ; 5° *Punctum rigorosum*, compliments au chancelier en prenant et en rendant le point ; 6° Pour la licence, on a la même question que dans l'examen précédent ; on écrit la veille une lettre à l'évêque ou au grand-vicaire, et, lors de l'examen, on lui adresse un compliment ; 7° *Pro suprema Apollinari Laurea*. Après avoir reçu les insignes, on faisait un discours, adressé tour à tour au chancelier, au doyen, aux professeurs royaux, aux docteurs ordinaires et aux assistants. — Après le discours, écrit en latin comme les actes précédents, on faisait des compliments à chacun des personnages présents.

du nouveau docteur ne faisait que commencer ; il devait circuler au milieu de l'assemblée, saluer et remercier ses amis et connaissances, et leur distribuer des gants, des dragées ou des fruits confits. A sa sortie, des violons l'attendaient, et c'est au son de leurs airs joyeux et au milieu des acclamations bruyantes de ses amis qu'il était reconduit à son domicile (1).

Les relations établies entre les maîtres et les élèves ne prenaient pas toujours fin avec la collation du diplôme : elles se continuaient sous forme de lettres, et, grâce au voisinage, les conseils arrivaient au disciple et le mettaient à même d'éviter bien des écueils. Quelquefois le nouveau docteur, épris d'une noble ambition, aspirait à être maître à son tour. Tel fut Jean de Varanda. Originaire de notre ville, il était venu s'y établir (2); mais, poussé par sa vocation, il s'empressa de la quitter pour retourner à sa chère université dont il devint professeur et fut doyen de 1609 à 1617. Avec un moindre talent, Pierre Sanche (3) arriva aux

(1) Le diplôme de maître ès-arts, qui était le baccalauréat de l'époque, avait un prix variable : 40 livres à Montpellier, 10 à Orange et à Avignon. Les divers grades médicaux coûtaient en tout 350 livres, sans compter les violons et les gants. Au xviii^e siècle, les violons coûtaient 8 livres ; les gants, selon la quantité que l'on en distribuait. Les dragées et les fruits confits ne se distribuaient plus. Les étudiants étaient nourris pour une vingtaine de livres par mois, et avaient une chambre pour 4 livres (1740).

(2) Docteur depuis le 11 avril 1587, il tint en baptême, le 12 octobre 1588, Suzanne, fille à sire Jean Fortis et à Marie Moulleri.

(3) Pierre Sanche ou Sanchye fut promu au doctorat en 1616. Il était « docteur ordinaire en médecine de Montpellier », lorsqu'il se ma-

mêmes honneurs ; simple docteur ordinaire lorsqu'il épousa Anne de Malhan, il fut promu, seize ans plus tard, au professorat. Citons encore Boissier de Sauvages qui, quoique né à Alais, nous appartient par sa famille maternelle : après bien des déboires, après avoir tenté la pratique médicale à Alais et à Marsillargues, il devint, au XVIII^e siècle, une des gloires du professorat. Enfin, d'autres fois, le jeune docteur prolongeait son séjour auprès de ses anciens maîtres à seule fin d'accroître la somme de ses connaissances. Mais, à notre grand regret, nous sommes obligé de dire que c'était là l'exception.

On me pardonnera de m'être arrêté aussi longuement sur l'Université de Montpellier, mais cela m'a paru indispensable ; car elle a été, de toutes, celle qui a fourni à notre ville le plus grand nombre de docteurs. Quelques-uns, cependant, n'ont pas eu cette origine, et méritent, pour ce motif, d'être signalés en quelques traits : « M. Estienne Félix, médecin de Paris, est décédé le cinquième décembre 1656 ». Exerçait-il réellement à Paris ou bien y avait-il pris simplement ses grades ? C'est ce que, en l'absence de tout autre renseignement, il est difficile de déterminer ; pourtant, la dernière opinion paraît la plus vraisemblable. On est mieux renseigné à l'égard de Pierre Baux : docteur de l'Université d'Orange, il se rendit, en 1705, à Paris, et y passa deux ans

ria, le 1^{er} décembre 1624. Le 29 octobre 1635, sa femme fut mar-
raine, à la Cathédrale, de son neveu Baptiste-François, fils de Duprix,
avocat, et de Marguerite de Malhan.

dans le but de se perfectionner dans son art. Enfin, dans une lettre que nous reproduisons (1), Sauvages expose les nombreux motifs qui l'incitent à faire un voyage semblable ; mais son séjour fut de courte durée, à raison d'une ophthalmie contractée par l'excès de travail. Ce sont là, avec Mathieu, les seuls docteurs qui aient eu des relations avec l'Université de Paris ; mais ce ne sont pas les seuls qui aient puisé ailleurs qu'à Montpellier leur instruction professionnelle. On n'a pas grand chose à dire des Universités de Valence, d'Avignon et d'Orange, qui leur avaient délivré le diplôme doctoral : c'étaient « d'honnêtes filles, qui ont fait peu parler d'elles » ; aussi, a-t-on peine à saisir les raisons qui amenaient dans leur sein des étudiants relativement trop nombreux. Ce n'était pas assurément la nature de l'enseignement, puisqu'il était nul ou à peu près ; ce n'était pas non plus la renommée des professeurs, puis-

(1) « . . . Je sors tout à l'heure de faire, avec un de mes amis, le projet d'aller passer une année à Paris pour plusieurs raisons :

» 1^o Hipocrate veut qu'un medecin voye le pays ; 2^o On n'apprend que là la fine anatomie ; 3^o Nous nous y perfectionnerons en botanique ; 4^o Nous aprendrons les bons tours de la pratique ; 5^o Nous y lrons les plus beaux livres de théorie et de pratique ; 6^o Nous faisons connaissance avec les heros de la medecine, et mille autres avantages.

« C'est-à-dire qu'il faut que vous soyez de la partie. Quelque habile maître que vous ayez dans votre maison, vous n'apprendrez jamais sous luy ce que vous aprendrez à Paris. Quant à la dépense, cela ne doit pas vous arrêter : Vous etes un riche aîné et moi un pœvre cadet, cinquieme enfant sans estre le dernier ; 4 ou 500 livres feront l'affaire ». — (Extrait d'une lettre inédite de Sauvages de Lacroix, datée du 27 novembre 1728, et adressée à son ami P. Baux).

Ce projet se réalisa seulement en 1730.

qu'ils sont restés ignorés ; c'était, suivant toute vraisemblance, avec l'abaissement des droits de diplôme, l'indulgence proverbiale des examinateurs. L'une d'elles s'est particulièrement distinguée sous ce rapport ; de là l'origine du dicton : *Il a pris ses grades à la fleur d'Orange.*

Par suite de la courte durée des études et de l'absence de tout stage dans les hôpitaux, le doctorat était acquis de bonne heure ; mais la clientèle n'arrivait pas pour cela beaucoup plus vite. On était, il est vrai, diplômé à vingt ans, à vingt-deux ans tout au plus ; mais, en dépit du titre, on n'était pas réputé médecin. Le bon sens populaire, d'accord en cela avec la logique, ne croyait pas la garantie suffisante ; et les pauvres eux-mêmes, quoique moins difficiles par nécessité, ne faisaient qu'en tremblant l'essai de ce jeune savoir. C'étaient pourtant eux qui fondaient la réputation des débutants, quand la fortune souriait à leurs expédients.

D'autres fois, le jeune docteur était sous la protection paternelle ou bien encore se plaçait sous l'égide d'un *ancien* ; quel que fût le cas, il l'accompagnait dans ses visites, lui servait de coadjuteur, et acquérait, sous ce patronage, les notions pratiques qui lui faisaient défaut. Cette association, dont j'ai retrouvé de nombreux indices, était utile à tous : aux uns, elle rappelait ce qu'ils avaient pu oublier ; aux autres, elle apprenait ce qu'ils n'avaient pu acquérir. Ainsi se comblait une des lacunes regrettables de l'enseignement universitaire ; ainsi la clinique venait s'ajouter à la théorie et lui donnait un sérieux élément de succès.

Tous n'étaient pas aussi sages, et quelques-uns, loin de rechercher l'appui d'un ancien, en répudiaient hautement l'opportunité. A les en croire, la science avait tellement marché, qu'il fallait faire table rase du passé, et, au lieu de « s'entresuivre comme grues », s'engager dans des voies nouvelles. Ces présomptueux, tout bouffis de leur importance, avaient souvent lieu de se repentir de leur témérité : la fortune est inconstante, et l'événement tournait souvent à leur confusion. D'autres fois, par l'intempérance de leur langage, ils provoquaient des conflits, auxquels un des documents rapportés ci-dessous fait une allusion discrète. En ces temps, les mœurs n'étaient pas assez policées pour qu'on évitât les éclats, et les discussions, même scientifiques, se continuaient dans la rue.

Les années et l'expérience modifiaient sans doute ces diverses manières d'être; elles apportaient à ceux-ci la modestie, qu'ils n'avaient jamais eue en partage; à ceux-là, l'assurance qui leur avait jusqu'alors manqué; mais elles étaient impuissantes à donner à tous les mêmes qualités et des aptitudes identiques. De là, des droits inégaux à la faveur publique; de là, des destinées différentes. Les uns, lassés d'attendre, désertaient la partie ou allaient chercher, en d'autres villes ou bourgs, un milieu moins défavorable; les autres, plus obstinés ou plus confiants en leur bonne étoile, ne se laissaient point abattre par les premiers échecs, et finissaient par voir leur persévérance récompensée, alors que d'autres, servis à la fois et par leurs amis et par les circonstances, ar-

rivaient de bonne heure à la renommée. A la distance où nous sommes, il est difficile de dire si tous y avaient des droits incontestables; mais il est à présumer que tous n'en étaient point indignes. A défaut d'autres preuves, on peut se prévaloir des ouvrages publiés par Jean Pistoris et Pierre Formi : quelque imparfaits qu'ils soient, ils ne sont pas sans valeur et ne sauraient passer inaperçus.

Ce sont là les seuls médecins de ce temps qui se soient signalés par leurs écrits; mais, parmi les transfuges, quelques-uns méritent d'être mentionnés. Sorbière, neveu, par sa mère, du célèbre ministre Petit, abandonna la médecine pour les belles-lettres, et s'y est fait un nom pour la facilité de son style; Jean Bon s'éprit d'un tel goût pour la logique, qu'il devint professeur de philosophie en l'université de Montauban. Ce dernier n'était pas seulement versatile comme le précédent, mais il était haineux, témoin les accusations qu'il porta contre son ancien professeur, David Derodon (1). Henri Gautier se passionna tellement pour les mathématiques, qu'il fit infidélité à la médecine; et, après avoir servi dans la marine comme ingénieur du Roy, devint *inspecteur des grands chemins, ponts et chaussées du royaume*. Il n'oublia pas tout à fait sa première profession, ainsi qu'en font foi sa *Dissertation sur les eaux minérales de*

(1) Ce trait, qui est loin d'être à l'honneur de ce transfuge, est caractéristique du temps (1657): aussi est-ce à ce titre qu'il a été relevé. Il est longuement raconté dans l'*Histoire de l'Eglise réformée*, par M. Borrol, 2^e édit., p. 229 à 230.

Bourbonne et ses Nouvelles conjectures sur l'origine de la peste.

D'autres, tout en restant fidèles à la profession qui les faisait vivre, employaient leurs loisirs à cultiver les belles-lettres et les sciences; aussi, après avoir concouru à fonder l'Académie de Nîmes, ont-ils pris, à toutes les époques, une part active à ses travaux. Les uns, passionnés pour l'archéologie, s'attachaient à ressusciter le passé de notre ville, et recueillaient avec amour les moindres inscriptions; les autres, plus occupés du présent, cultivaient les sciences physiques, la chimie, la botanique, voire même la minéralogie. Quelques-uns faisaient des collections : ainsi de Cray ramassait de bons livres et recherchait les éditions rares, alors que Roustan transformait une partie de sa maison en cabinet d'histoire naturelle. Un des types les plus originaux du xviii^e siècle est, sans contredit, Mathieu, pour lequel Séguier achetait des livres de botanique, et auquel Ménard demandait des notes d'histoire naturelle (1). Bien

(1) Correspondance inédite de Ménard avec le Dr Pierre Baux. — « Je me flatte que M. Mathieu, à qui je vous prie de faire mille et mille compliments, voudra bien y concourir [histoire naturelle] pour ce qui est de sa connaissance sur cette partie ». 5 juin 1755. — « Je suis très-reconnaissant du mémoire qu'il [Mathieu] a bien voulu me fournir sur les carrières et les poissons de nos contrées, et de la complaisance que vous avez eue de le transcrire et d'y joindre des articles que votre fermier vous a donnés sur les poissons du Vistre. Tout cela me fournit une première notion d'histoire naturelle, que je verrai d'étendre plus loin. M Mathieu parle du *vibre*, qu'il compare en grosseur et en figure à un barbet, et que vous croyez être un castor : cela me paraît singulier et tout à fait nouveau pour moi ». 25 août 1755.

que très-couru comme médecin, il trouvait encore du temps pour une infinité de choses : « M. Mathieu, écrit un contemporain, est occupé de sa pratique; il traite des vérolés et soigne son jardin; il plante beaucoup d'arbres en pépinière pour les vendre; il a des mules, des chevaux, des charrettes et des tombereaux; il élève des vers à soie, etc., etc.; enfin, il s'occupe à tout ». C'est le même qui, en sa qualité d'antiquaire, avait été chargé de surveiller les fouilles de la Fontaine, et de réserver, pour le roi, tout ce qui se trouverait de précieux; c'est le même qui, propriétaire d'un terrain très-étendu, situé à côté des Casernes, l'avait inféodé, et avait, en vrai courtisan, obtenu qu'il fût appelé : Faubourg de Richelieu, pour flatter le gouverneur de la province de Languedoc.

Les médecins n'avaient pas, au xvii^e siècle, cet embarras des richesses; mais, en dépit de leur rôle effacé et de leur médiocre aisance, ils avaient un soin plus sévère de leur dignité. Pénétrés de la noblesse de leur profession et en ayant l'idée la plus haute, ils se croyaient bien au-dessus de la bourgeoisie dont ils sortaient; et souvent, bien que familiers avec le négoce, qu'ils avaient vu pratiquer autour d'eux, ils auraient cru déroger en se livrant au commerce ou à quelque chose qui s'en rapprochât. Tout entiers à leur tâche et aux obligations qui en découlent, ils s'y consacraient d'une façon exclusive; ils en faisaient leur préoccupation constante et repoussaient tout ce qui eût pu les en distraire. C'était souvent aux dépens de leur bien-être, car ils vivaient, tant bien que mal, de leurs honoraires; mais ce sacrifice leur coûtait

peu : ils étaient faciles à contenter, et, grâce à l'économie de leur ménage, à la simplicité de leur installation, ils trouvaient le secret de parvenir au superflu (1).

Avec la mort du malade ne finissait pas toujours le rôle du médecin. En dépit des préjugés régnants, il obtenait quelquefois de s'éclairer sur les causes qui avaient amené le dénouement fatal. C'était alors le médecin traitant qui présidait à l'ouverture du cadavre, et c'était le chirurgien qui, opérant d'après ses indications, recherchait les lésions présumées. Même au xvi^e siècle, les autopsies, purement scientifiques, n'étaient pas extrêmement rares, et l'auteur anonyme en relate des exemples, parmi lesquels deux signalent une lésion peu fréquente : la perforation de l'intestin par les ascarides. Au xvii^e siècle, les progrès de la médecine devaient rendre ces investigations beaucoup plus communes ; mais, par malheur, les renseignements à cet endroit n'abondent pas. On a cependant de fortes raisons d'en présumer la fréquence, puisque, dans le manuscrit d'un médecin de cette époque, on a relevé cinq autopsies. Une d'elles, qui concerne l'enfant de M. de Vignolles [14 février 1680], est extrêmement curieuse, en ce qu'elle signale une inversion complète des viscères. La rate est à droite et le foie à gauche ; l'estomac est également transposé, et le cardia est

(1) Cette réflexion *réaliste* m'est inspirée par le dépouillement de deux livres de comptes et recettes, dont l'un se trouve à la Bibliothèque de Nîmes et provient du fonds Amoureux.

à droite tandis que le pylore est à gauche. Enfin, la veine cave passe par le côté gauche du diaphragme, alors que l'aorte passe par le côté droit. Le cœur, fort gros et peu couvert par le poumon, avait la pointe dirigée à droite et les ventricules transposés. A raison de la rareté du fait, Moïse Baux envoya prier M. Estève, un de ses collègues, de venir voir ce phénomène, bien digne « de mériter la curiosité d'un honneste homme ». Quelques techniques que soient ces détails, ils me seront pardonnés ; car ils font honneur aux médecins nimois.

En ces temps, tout n'était pas rose dans l'exercice de leur art, et, en dépit de leur costume un peu théâtral, de la majesté de leurs allures, ils se heurtaient à de nombreuses difficultés et éprouvaient de fréquents déboires. La perruque et la robe avaient beau transformer l'homme et lui prêter un surcroît d'autorité, la démarche avait beau être compassée et se conformer à l'importance de leur ministère, ils voyaient souvent leurs conseils négligés, et leurs prescriptions, rendues d'un ton d'oracle, être laissées dans un offensant abandon. Les plus habiles et les mieux intentionnés n'étaient pas à l'abri de cet outrage : trop heureux s'ils n'étaient pas obligés de céder la place à de misérables imposteurs, ou même au bourreau de la cité. C'était surtout le cas, quand la guérison tardait à venir : le médecin de la Faculté était naturellement mis en suspicion, et quelquefois consigné à la porte sans autre forme de procès.

L'époque était, du reste, extrêmement propice

aux charlatans : non-seulement l'ignorance et la crédulité du peuple leur venaient en aide, mais encore l'état déplorable dans lequel se trouvait la thérapeutique. Sauf quelques principes communément admis, tout y était dans une extrême confusion : on saignait plutôt par coutume que par nécessité, et on devait bientôt soumettre le patient à une saignée et à une purgation préalables (1); après ce début, plus ou moins approprié aux circonstances, on recourait à des formules compliquées. C'était pis que la polypharmacie, c'était un affreux mélange de médicaments incompatibles ; bref, il y avait un tel amalgame qu'il fallait s'en référer à la bonne nature, et lui confier le soin de démêler la substance qui convenait au mal du patient (2).

Ces recettes plus ou moins incohérentes, dont les *Formulae remediorum* de l'époque nous donnent la composition, si elles faisaient la fortune des maîtres apothicaires, ne faisaient pas assurément la jubilation de l'estomac, témoin les fréquentes révoltes qu'elles provoquaient. Certains esprits en contestaient l'utilité, et un auteur

(1) Toutes les consultations de l'époque, quand elles relataient le traitement, employaient cette formule en quelque sorte stéréotypée : « Après avoir été saigné et purgé comme de droit, etc., etc. ».

(2) Un exemple en passant. En 1650, pour soulager une cardialgie, on applique un pigeon sinapisé avec de la poudre *diamargariton*.

Dès cette époque, on allait aux eaux. Ainsi on donne vingt sous au clerc du chapitre pour aller se guérir à Meynes, et six livres douze sous à un jésuite et à son compagnon, qui se rendaient aux mêmes eaux (1601). Beaucoup de passants allant à Balaruc recevaient des aumônes plus ou moins fortes.

nimois, se faisant leur interprète, écrivait en 1614 : « Mais à quoi servent tant de drogues, puisqu'avec peu de simples on peut beaucoup mieux faire; aussi c'est une piperie et un grand abus ». Quelques années plus tard, un autre s'en moquait non moins agréablement. A l'en croire, un de ses jeunes collègues, ayant épousé la fille d'un vieil apothicaire, ne faisait autre chose que de mettre la main dans un grand coffre, plein d'ordonnances amassées par son beau-père pendant cinquante-quatre ans d'exercice. « Il se servait de la première » qui se présentait, après avoir souhaité qu'il plût » à Dieu de la bénir, et cette judicieuse pratique » lui réussissait si heureusement qu'il guérissait » toutes sortes de maladies; encore qu'il fit quel- » quefois prendre contre le mal de dent un clys- » tère destiné aux suffocations de la matrice; » qu'il facilitât l'accouchement avec des vésica- » toires derrière les oreilles; qu'il appliquât au » genou un cataplasme anodin pour guérir une » pleurésie, et qu'il employât, presque toujours, » des remèdes qui n'avaient point de rapport à la » partie affectée ni à la cause de l'affection qu'il » fallait combattre ». (*Lettres et discours de Sorbière*, p. 136). Ces protestations contre le goût du jour n'ont pas été, il est vrai, entendues; mais quelque tardif qu'ait été le succès, elles n'en font pas moins honneur aux médecins qui les ont écrites; elles doivent être dénoncées comme les avant-coureurs de la réforme qui se préparait (1).

(1) La crédulité était excessive, et les arcanes d'autant plus cou-

Cet amour des drogues, qui dégénérait en véritable manie, ce respect exagéré de la mise en scène, cette emphase solennelle avec laquelle ils faisaient leurs moindres prescriptions, rendent à nos yeux quelque peu ridicules les médecins de ce temps ; mais, avant de les blâmer, il faut tenir compte du milieu dans lequel ils ont vécu. Au sein d'une société où chaque classe était éminemment attachée à ses prérogatives, à une époque où l'étiquette régnait en maîtresse, où le cérémonial jouait un grand rôle, ces allures étaient en quelque sorte imposées, et la simplicité à laquelle nous sommes revenus aujourd'hui eût été tout à fait déplacée. Qu'on ne l'oublie pas, les médecins ne doivent pas être jugés d'après les portraits qu'en a tracés Molière : de pareils originaux n'existaient pas, à Paris pas plus qu'ailleurs ; et, pour exciter le gros rire, l'immortel auteur comique a fait de la ressemblance à la façon des charges du *Charivari*.

rus que la thérapeutique officielle était très-peu avancée. De là une masse de remèdes secrets, soi-disant éprouvés. La plus curieuse de ces spécialités était : « Le triomphe de l'archée et le désespoir de la médisance, ou partie des consultations faites et envoyées en diverses langues au sieur abbé d'Aubry, par les plus savants médecins, apothicaires et chirurgiens de l'Europe, seigneurs et autres, pour plusieurs malades de diverses provinces, afin d'avoir de ses remèdes pour les guérir sans venir à Paris, nonobstant la prétendue magie que l'on s'était persuadée ; par l'abbé d'Aubry, de Montpellier, conseiller et médecin ordinaire du roy. A Paris, chez l'auteur, à la porte cochère, contre la barrière du Chassemidy, au faubourg Saint-Germain, s. d. vers 1656 ». Ce remède ne se contentait pas de guérir toutes les maladies ; il embellissait les laides, rajeunissait les vieilles et faisait avoir des enfants.

Les médecins, s'ils ont eu leurs critiques, ont eu leurs flatteurs, et ont été, à plusieurs reprises, appelés « la classe la plus lettrée de la nation ». Assurément ils avaient des droits à cet éloge, mais ils ne le méritaient pas sans quelque restriction. Certes je serais heureux qu'il fût l'expression de la vérité ; mais la vénération que je dois à mes ancêtres professionnels ne va point jusqu'à accepter sans réserve toutes les qualités dont on s'est plu à les orner. Quoique *maîtres ès-arts*, leur éducation littéraire était incomplète et offrait d'assez nombreuses lacunes. Si, conformément à l'usage, ils formulaient en langue latine leurs ordonnances magistrales, ils écrivaient rarement en bon français. Leur conversation trahissait le parfum du terroir ; et, à raison de leurs nombreuses relations avec le peuple, quelques locutions patoises s'y glissaient à la sourdine. À parler franchement, s'ils ont eu les qualités et les défauts du temps pendant lequel ils ont vécu, ils ont, à toutes les époques, exercé une influence considérable. « Excitez, écrivait Séguier à Pierre » Baux, animez tous vos amis pour les sciences, » faites-les pourvoir de bons livres dans leur » goût ; qu'on étudie le latin un peu trop négligé » chez nous ; qu'on conserve les marbres et les » inscriptions antiques. Un médecin peut beau- » coup chez nous pour inciter et promouvoir cet » amour ». Vérone, 23 juin 1737.

Ce passage et d'autres qu'il est superflu de citer témoignent de l'autorité qui leur était généralement accordée, et la considération dont ils jouissaient ressort d'une masse de témoignages. Les

indiquer serait fastidieux : il nous suffira d'ajouter que leur vie privée était généralement exempte de reproches. Les archives du Consistoire ne signalent que de rares défaillances, et pourtant ce tribunal de mœurs était extrêmement rigide. Aucun d'entre eux n'a jamais été impliqué dans un procès criminel, et la seule exception que j'aie relevée concerne un médecin d'Uzès. Profitant « de la supériorité de son génie », ainsi que le marque la plainte adressée, en 1753, à la cour temporelle de ce diocèse, le susdit Louis P... avait, par trois fois, enlevé la fille du plaignant, bien qu'elle fût gardée « aux fers » en sa propre maison. Bornons-nous à remarquer que, pour une fille gardée, elle l'était bien peu, et que cette défaillance individuelle ne saurait rejaillir sur le corps tout entier.

Les docteurs en médecine jouissaient de privilèges, en droit très-étendus, en fait extrêmement restreints. Théoriquement, ils avaient, pour ainsi parler, une juridiction universelle sur le corps humain : toutes sortes de maladies étaient de leur ressort et « leur pouvoir, pour ce regard, était sans bornes » ; mais en pratique toutes ces grandeurs s'évanouissaient, et ce domaine royal était réduit à presque rien par les envahissements d'un chacun. La noblesse qui désertait ses châteaux pour les villes, la bourgeoisie qui ne faisait que de naître, leur étaient, il est vrai, fidèles ; mais elles étaient l'une et l'autre trop peu nombreuses pour fournir aux médecins une occupation suffisante, et donner satisfaction à leurs besoins matériels. Les troisième

et quatrième échelles, qui comprenaient les 5/6 des habitants, leur offraient un champ d'activité plus vaste ; mais, par l'excès de leur crédulité, elles échappaient en partie à l'action du médecin. Elles étaient la proie non-seulement des charlatans, des vendeurs de spécifiques, et de ce qu'on appelait les *chamberlans*, mais encore des chirurgiens et des apothicaires, qui, avec une certaine apparence de légalité, leur donnaient des soins plus pressés qu'intelligents.

Les chirurgiens-barbiers, diminués dans leurs privilèges par le goût plus délicat des élégants du jour (1) et les lettres patentes qu'avaient obtenues, en 1637, les maîtres perruquiers, avaient cherché à se créer une compensation en étendant le domaine de leur exercice. Qu'ils eussent subrepticement offert leurs services ou qu'ils eussent été appelés dès le début de la maladie, ils gouvernaient le malade avec plus de présomption que de savoir ; ils ordonnaient pêle-mêle une foule de drogues ; et, lorsque les choses prenaient une mauvaise tournure, ils se retiraient, laissant au

(1) « Il faut aussi se faire laver le visage presque aussi souvent, et se faire raser le poil des joues, et quelquefois se faire laver la tête ou la dessecher avec de bonnes poudres. Vous aurez un valet de chambre instruit à ce metier, ou bien vous vous servirez d'un barbier qui n'ait autre fonction, et non pas de ceux qui pansent les plaies et les ulcères, et qui sentent toujours le pus ou l'onguent. En ce qui est de vous accommoder le poil, vous aurez recours à leurs compétiteurs, qui sont barbiers-barbants, quelques defenses et arrêts qu'il y ait eu ». (*Lois de la galanterie française*, 1644). Les barbiers-barbants sont devenus les coiffeurs. Ils étaient alors tout récents, attendu que le soin de la barbe avait appartenu jusqu'alors aux mêmes mains qui pratiquaient la saignée et pansaient les plaies.

médecin le soin de guérir le mal, aggravé par une médication inopportune (1).

Les maîtres apothicaires (car tel était le nom que portaient les pharmaciens de l'époque) marchaient pareillement dans cette voie. Se prévalant de ce qu'ils avaient préparé le remède, qui avait fait merveille en tel cas, ils se métamorphosaient en médecins; ils laissaient leurs boutiques et ceux qui venaient s'y pourvoir dans le plus dangereux abandon; et, la canne en main, l'air grave et recueilli, ils erraient de maison en maison pour tâter des pouls, prescrire des médecines et administrer des potions (2).

A en juger d'après les documents que j'ai sous les yeux, ces empiétements, préjudiciables aux

(1) La même plaie existait au milieu du XVIII^e siècle. V. Razoux, *Tables nosologiques et météorologiques*, Basle, 1767, p. 38. V. Sauvages, *Correspondance inédite* : « Les chirurgiens sont les ennemis jurés des medecins, ignorants en ce pays et téméraires au dernier point ; ils se fourrent, de même que les *cusifles* (monstiques), chez tous les malades, et ordonnent pele mele avec nous. J'ai beau crier, nos collègues sont patients autant qu'eux sont insolens et faquins ». 13 oct. 1727. — « Les frators font seuls la medecine de toute la campagne, et plus de la moitié de la ville. Donnez-moi des nouvelles de votre proces contre les chirurgiens : je me suis brouillé avec tous les miens, pour avoir dit qu'ils étoient pour la plupart des ignorants. Hier, il y en avoit un qui traitoit de chancre un petit apthé de la bouche qu'avoit ce mousquetaire qui vous porta uno de mes lettres (1 nov. 1727) ». Enfin, en 1586, Jean Suau écrivait, p. 65 de son *Traicte de la coque-luche* : « Messieurs de la justice de nostre pays sont bien advertis des mortels abus qui se commotent ordinairement en tous les estats de la médecine, en ayant esté ponsuvis quelques-uns par devant eux ; si le negligent, mal pour tous ».

(2) V. encore *Journal de Nismes*, 1788, p. 260, « Lettre anonyme d'un monsieur courant de boutique en boutique sans rencontrer un seul apothicaire ».

malades, ont existé à toutes les époques ; mais, dans la première moitié du xvii^e siècle, ils dépassaient toute mesure. Les choses vinrent à un tel point, que les médecins se réunirent dans la maison de leur doyen, M. Fabre, à l'intention d'y mettre fin. Indulgents à l'égard des charlatans, en vertu de l'axiome bien connu : *Vulgus vult decipi, decipiatur*, ils ne crurent pas devoir continuer de l'être à l'égard des chirurgiens et des apothicaires. Puisque les uns et les autres leur étaient subordonnés d'après les statuts existants, ils devaient être rappelés à leurs devoirs, et être invités à ne pas sortir du domaine qui leur avait été assigné.

Après s'être concertés sur les voies et moyens qui pourraient être employés en cette occurrence, P. Raspal et Saint-Martin furent, d'une voix unanime, nommés syndics, et durent, en cette qualité, transmettre aux communautés incriminées une copie de la délibération qui avait été prise. Chose remarquable, c'est le premier document qui soit parvenu jusqu'à nous ; et, chose encore plus remarquable, c'est à la vigilance des maîtres apothicaires que nous en devons la conservation.

DÉLIBÉRATION DES DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM. les docteurs en médecine assemblés en la maison du sieur Fabre, doyen d'yceux, pour délibérer sur les affaires qui concernent la Faculté, ont convenu d'y pourvoir comme s'ensuit :

Premièrement, a été proposé que plusieurs empiriques, et autres personnes ignorantes en

la medecine, se meslent de traiter les malades et debitter drogues et medicaments publicquement, nonobstant les ordonnances Royaulx et arrests de la cour souveraine du Parlement de Tholoze , portant inhibitions et deffences à toutes personnes, de quelle qualité ou condition qu'ils soyent, s'ingérer de traiter les malades , ordonner ny administrer aucuns breuvages ny médicaments , a peine de bannissement, s'ils ne sont docteurs en médecine , apprentis ou maitres chirurgiens en ce qui les concerne, ou maitres apothicaires pour debitter les drogues et medicaments ; qu'il sera expedient d'y mettre ordre par justice, le faisant inhiber, en vertu de l'arret de Tholoze et faisant enquerir des contreventions, etc., etc.

Que, pour ce qui concerne les maitres apothicaires, ils seront priés, par les syndics desdicts docteurs, de s'assembler, pour leur donner contentement, les contenant dans les limites de leurs charges, comme il est porté par les articles de leur maitrise et par les arrests du Parlement de Tholoze , de ne s'ingérer dorenavant d'administrer aucuns breuvages ny medicaments aux malades sans ordonnances des docteurs en médecine, *hors des lavements communs et des potions contre les vers*, qui est le rosalin, et le faire amiablement. Le susdit arrest leur sera inthimé de nouveau, et on fera enquerir des contreventions par le premier magistrat ou docteur gradué, en vertu dudict arrest.

Que le mesme sera pratiqué entre les maitres chirurgiens, qui se licentient de saigner les mala-

des sans ordonnance de medecin et entreprennent de traiter indifféremment toutes sortes de maladies, et mesmes exhibent les médicaments.

Qu'il ne sera point permis aux docteurs en medecine de preparer, ni exhiber aucuns médicaments, se contentant de les ordonner chez les maitres apothicaires, pour enseigner ses ordres aux autres par leur exemple.

Les susdicts sieurs docteurs vivront en amitié et intelligence, et verront les malades seuls et en compagnie, sans détracter les uns et les autres.

Qu'ils consulteront ensemble paisiblement pour le bien des malades, sans admettre en leurs consultations aucuns qui ne soient docteurs et qui aient fait enregistrer les lettres au Bureau du Domaine, comme il est porté par leur ordonnance.

Que, pour observer ce que dessus et gérer les affaires nécessaires pour le bien et avantage desdicts docteurs, on fera, toutes les années, et le premier jour du mois de novembre, deux syndics, qui auront soin de faire les affaires desdicts docteurs, assisteront aux maitrises des maitres chirurgiens et apothicaires, et feront faire la visite des boutiques durant leur année et suivant la teneur du dict Arrest.

Que, s'il est necessaire, pour l'exécution des articles de ladicte délibération, de faire des poursuites en justice, elles se feront à frais communs, et sera delivré aux syndics l'argent qui sera convenu en la compagnie à cet effet.

Et pour ce faire, ont obligé leurs biens en corps :

J. FABRE, RASPAL, SAINT-MARTIN, DE CRAY,

J. LE BLANG, BAUX, DUZOT.

Ce document, si intéressant pour l'histoire de l'art, n'est point daté; mais à l'aide des signatures, on peut fixer approximativement l'époque à laquelle il a été rédigé. Il est antérieur à 1649, puisque le doyen Fabre mourut le 22 septembre 1648; il est postérieur à 1643, puisqu'à cette époque, Linsolas, dont la signature fait défaut, était placé à la tête du service médical de l'Hôpital. On peut objecter, avec quelque vraisemblance, qu'il a pu refuser de prendre part à cette délibération; mais l'absence de Pouzol, reçu docteur le 28 février 1646 et la présence de Saint-Martin, reçu le 19 juillet 1642, nous autorisent à fixer aux années intermédiaires l'époque à laquelle ce document a été écrit.

Quoi qu'il en soit, ces remontrances restèrent sans résultat. Si la réponse des chirurgiens n'a pas été retrouvée, celle des maîtres apothicaires est loin d'être satisfaisante. Le syndic Borrelly, dans la maison duquel ils s'étaient rassemblés, libella une réponse évasive et menaçante tout à la fois. Comme par le passé, ils ne traiteront aucuns malades; mais, si ceux-ci se refusent à recourir aux médecins, « dans un but d'humanité, ils les soigneront d'après leurs connaissances, sans toutefois en faire abus ». Et enfin, en terminant, ils ajoutaient que, si on les poursuivait pour ce fait, ils prendraient en corps la défense de l'inculpé.

Devant cette fin de non-recevoir, les médecins se tinrent pour battus; mais le danger qui menaçait leur existence était trop grand, pour qu'ils ne cherchassent pas à améliorer l'état précaire

de leur situation. L'idée de s'associer en vue de l'ennemi commun germa dans leur esprit ; et, oubliant leurs rivalités particulières, leurs dissensions intestines, ils formèrent le projet de resserrer les liens qui existaient déjà entre eux. Depuis longues années, les médecins de Montpellier étaient organisés en collège (1) ; pourquoi les médecins de Nîmes n'auraient-ils pas une organisation analogue ? N'avaient-ils pas les mêmes besoins et ne possédaient-ils pas des privilèges identiques ? Ayant le même grade et ayant reçu la même instruction, ils avaient droit aux mêmes faveurs. La compagnie servirait, du reste, l'intérêt général non moins que l'intérêt particulier. Ainsi réunis, les médecins auraient plus d'autorité pour faire prévaloir leurs avis, et plus de force pour faire adopter les mesures intéressant la sécurité de la cité.

Présentée par Raspal, « faisant la fonction de doyen à cause des incommodités de la santé de M^e Jean Pistoris », cette requête reçut de l'autorité un accueil favorable ; et, grâce à sa diligence, les statuts et règlements du collège furent autorisés, le 31 janvier 1650, par un arrêt du Parlement de Toulouse.

« Comme l'union est le ciment de toutes les

(1) Le mot *collège* est tiré du latin *collegium*. Il est employé par Galien pour désigner une société, une congrégation d'hommes sçavants. Un écrivain du xvi^e siècle, C. Hoffmann, comprend sous ce nom la réunion des médecins archiatres. Quelques années plus tard, on désignait sous cette dénomination l'ensemble des médecins d'une grande ville. C'est un synonyme de « corporation » avec un sens plus noble et plus relevé.

sociétés civiles, et que sans elle le désordre et la confusion regnent partout, il semble que ceux qui ont quelque interet de vivre en communauté et de former un corps d'assemblée qui les sépare du public, ont aussi, en mesme temps, une obligation tres particulière de s'attacher par inclination les uns avec les autres et de rapporter tous leurs desseins à l'utilité publique. Ainsy, ayant pleu au Parlemant d'autoriser les statuts qui luy auront este présentés par nous, docteurs en medecine, sous-signés, aux fins de réformer les abus commis au faict de la médecine qui se pratique en cette ville, et pour empescher aussi qu'il ne s'en commette de nouveaux, nous avons cru qu'il importait de laisser à la postérité une marque authentique de la bonne intelligence que nous voulons conserver parmi nous, qui feust suivie du désir de remedier, autant qu'il nous sera possible, aux desordres du passé, et de travailler ensuite à ce que nos nepveux ne puissent pas nous reprocher un jour d'avoir esté trop indulgens pour des fautes de consequence et qui interessent la vie des hommes. Pour cet effect, il aurait esté résolu entre nous, que, pour retrancher les abus qui se sont glissés jusques icy, soit à nostre esgard, soit à celui des apothicaires ou des chirurgiens, il estoit important que nous dressassions des statuts, qui servissent pour l'avenir de reigle à notre conduite, et fissent cognoistre en mesme temps le dessein que nous avons de corriger tous les défauts et manquements du passé. Ce qui, ayant esté fait le 8 aout 1649, et lesdits statuts homologués par arrest du parle-

ment, en datte du dernier jour de janvier mil six cent cinquante, nous, docteurs soubs-signés, en consequence de la permission à nous accordée, avons de nouveau promis de garder et observer poinctuellement le contenu esd^{ts} statuts et juré de n'y contrevenir en aucune façon. Et, parce qu'il sera necessaire doresnavant, suivant l'ordre qui a esté établi entre nous, de prendre de temps en temps des desliberations pour le bien du corps que nous composons, et pour l'interest du public auquel nous sommes voués de profession, il a esté aussi accordé qu'il sera tenu registre desdites deliberations prises entre nous, et qu'elles seront couchées, sans alteration de nos sentimens, dans le presant livre, que nous tenons de la liberalité de M. Raspal, faisant la fonction de doyen, de mesme que l'obtention du susdict arrest, afin d'y avoir recours toutes fois et quantes et suivant l'exigence des cas. Faict à Nismes, dans la maison dud. sieur Raspal, ce vendredy vingt-deuxiesme jour du mois de juillet mil six cens cinquante. Signés : Raspal, Baux, de Cray, Saint-Martin, Pouzol, Duranty, Saurin ».

A la suite de ce document, qui, à raison de son intérêt, a été reproduit dans sa teneur, viennent la requête au Parlement, l'approbation du procureur-général, les statuts du collège, l'extrait des registres du Parlement, et enfin les délibérations du collège depuis sa fondation jusqu'au 28 mai 1792. A titre de curiosité, nous donnerons les statuts à la fin de cette étude ; pour le moment, nous nous bornerons à signaler les principaux actes du collège.

A tout prendre, cette institution était moins une société scientifique qu'une association médicale ; car, si la science y fait quelques apparitions, la défense des privilèges de la profession est incessamment à l'ordre du jour. Par le fait de leur titre, tous les docteurs ont des droits égaux ; mais ils doivent s'incliner devant leur doyen et se ranger à sa suite d'après l'ordre de réception. Pour « savoir au vray l'ordre qu'on doit tenir pour la prescance », une réunion est consacrée à l'exhibition des lettres de doctorat, et les nouveaux membres ne seront agrégés qu'après que celles-ci auront été vérifiées et enregistrees. Le doyen sera le chef ; mais, au-dessous de lui, il y aura deux syndics, désignés par l'élection et chargés de veiller aux affaires de la compagnie. Leur principal soin sera de réformer les abus qui se commettent au préjudice des malades, et d'exhorter les maîtres apothicaires et chirurgiens à se maintenir dans les limites de leur profession, et cet objet fera non-seulement l'objet de leur seconde séance, mais encore de plusieurs autres. Le service médical des hôpitaux sollicitera également leur attention et occupera deux séances importantes. Deux points seront poursuivis auprès des consuls : l'augmentation des gages assignés pour ce service, la réforme du mode de nomination. Les anciens gages étaient, depuis 1540, de vingt-cinq livres l'année ; mais, « lorsque cette taxe fut faite dans » le conseil de ville, le pied auquel estoit pour » lors les monnoyes et le bas prix des denrées et » de toutes autres choses, rendoit cette somme » plus considerable quatre fois qu'elle n'est au-

» jourdhuy ; comme de faict il se trouve que, de
» temps en temps et à diverses occurrences ,
» MM. les consuls ont augmenté lesdits gages en
» telle sorte qu'il y a eu des médecins qui en ont
» tiré jusqu'à cent livres l'année, ce qui auroit obli-
» gé lesdits sieurs consuls d'offrir à la compaignie
» la somme de soixante livres », avec espérance
d'augmentation dès que l'état des finances le per-
mettrait (1). Le conseil politique nommait, chaque
année, le médecin de l'hôpital ; mais, pour éviter
tous abus et mettre empêchement à toutes in-
trigues, le collège décida qu'il ne serait tenu nul
compte de cette nomination ; que chacun de ses
membres ferait à tour de rôle un mois de service,
et qu'à la fin de l'année les appointements seraient
distribués entre eux tous et par parts égales. L'au-
torité paraît s'être prêtée à ce singulier arrange-
ment ; mais, au bout de six années, le collège,
revenant sur sa décision, abandonna ce mode et
laissa aux consuls le soin de se pourvoir comme
ils l'entendraient. A s'en référer à la délibération
(6 janvier 1657), la construction d'un nouvel
hôpital (2) « par Messieurs les consuls de la
religion de l'Edict (3) » aurait été la raison de cette

(1) La ville de Beaucaire était plus généreuse. Ainsi, en 1587, elle donne 50 livres par an au sieur Faucher, médecin de l'hôpital.

(2) Cet hôpital fut fondé, le 22 octobre 1655, par l'achat d'une auberge qui avait un dauphin pour enseigne. A la maison était atten-
nant un jardin, et le tout était situé au faubourg Saint-Antoine, dans
la rue Caretterie, et vis-à-vis l'hôpital vieux. Il renfermait vingt-cinq
lits pour les malades. Après avoir fonctionné un peu moins de onze
ans, il fut réuni, le 22 février 1667, à l'hôpital catholique.

(3) Le secrétaire des premières délibérations, M. Claude Privat

modification ; mais, si l'argument est plausible, il n'est pas assurément le vrai motif de sa conduite. Quelque vicieux que fût le mode précédemment suivi par le conseil de ville, il était, à tous égards, préférable à celui adopté par le collège. Cette mutation mensuelle tournait, en réalité, au préjudice des malades ; car, forcément, les traitements manquaient de suite, et les résultats précédemment acquis étaient trop souvent compromis par l'intervention du nouveau venu. Pour ce motif, et non pour tout autre, le collège revint aux anciens errements ; mais, s'il laissait aux médecins ordinaires les émoluments attachés à leurs charges, il se réservait la faculté de visiter les malades des hôpitaux. C'était là, pour chacun de ses membres, une source réelle d'instruction à laquelle il voulait continuer de puiser.

A ses débuts, le collège s'occupe peu des chirurgiens (1) et beaucoup des maîtres apothicaires.

notaire royal, désigne sous cette périphrase les consuls protestants de religion, et s'en sert à plusieurs reprises, notamment le 10 janvier 1657, quand les docteurs professant cette religion décident « que toutes les diligences seront faites pour obtenir une place commode au pourtour du grand temple pour y placer un banc ». Cette démarche aboutit, témoin une pièce de vers de P. Formi.

(1) Sauf la troisième séance, où Gédéon Bastit, syndic et député des chirurgiens, promet de se maintenir dans l'exercice de sa profession, il n'est plus parlé des chirurgiens ; mais il n'en est pas de même plus tard. Dans la séance du 26 août 1652, Mathieu Quesnot est seul en scène, et, s'autorisant d'une « commission qu'il tient de M. Bonvard, premier médecin du roi défunct », émet la prétention de supplanter les médecins dans les rapports de justice. Le collège se fâche tout rouge, et pour combattre cette prétention en justice, prélève quinze sols sur les trois livres qui sont données pour l'honoraire de chaque rapport.

Quoique leurs doyen et syndic, appelés le 6 août 1650, aient promis, tant en leur nom qu'au nom de leurs collègues, de se contenir dans l'exercice de leurs charges, la promesse a fini à la longue par être oubliée, et de fréquents empiétements sur le domaine de la médecine leur sont reprochés. La querelle s'envenime de part et d'autre, des menaces sont échangées et des frais considérables vont être exposés ; car on ne parle rien moins que de soumettre l'affaire au sénéchal, lorsque les maîtres apothicaires saisissent du litige le collège royal de Montpellier. S'ils ne sauraient être trop loués d'avoir choisi un tribunal aussi compétent, on doit reconnaître qu'ils n'eurent pas lieu de s'en applaudir. Bref, par le fait de son intervention, les additions suivantes furent insérées au règlement de 1573, et durent, à l'avenir, être exécutées. A l'article IV, lorsque les présentés à la maîtrise auront prouvé leurs bonne vie et mœurs, ils seront examinés par les apothicaires assistés des *docteurs en médecine, lesquels procéderont aux examens et réceptions des présentés*. A l'article X, *les docteurs* assisteront à la visite des boutiques et auront leurs suffrages comme les apothicaires. A l'article XI, les docteurs seront appelés pour voir et visiter les dispensations graves et importantes, comme la thériaque, mithrida, confection atherme d'hyacinthe simple ou composée. Enfin, à l'article XVII, il fut inscrit que *les docteurs seront réglés comme leurs supérieurs*, lesquels pourtant seront par nous exhortés de se tenir dans leurs professions. L'acte passé à Montpellier, le 3 avril 1659, fut signé par Belleval,

chancelier de l'Université; par Cortau, doyen, et par Paul Combes, syndic, tant en son nom qu'aux noms de Jacques Borrelly, Timothée Phelix, Louis Martinet, Paul Desorières, Guillaume Goubin et Pierre Ollivier, maîtres apothicaires de Nîmes.

La victoire était complète; mais le vainqueur se montra clément, et, loin d'abuser, usa à peine de ses avantages.

La paix, ainsi rétablie entre les deux parties, paraît avoir été de longue durée; mais le but auquel tendait l'une d'elles fut incomplètement atteint. La convention n'empêcha pas les malades de consulter les apothicaires, et ceux-ci de leur donner des soins plus ou moins ouvertement. Tout en déplorant ces nouveaux empiétements, les médecins ne cherchèrent pas à y mettre obstacle et s'abstinrent, en particulier, de poursuivre le délinquant par devant les tribunaux. A une époque où les procès étaient engagés à tout propos, une pareille conduite fait l'éloge de leur sagesse.

Le collège eut ensuite des jours tellement paisibles qu'ils n'ont pas laissé de traces; mais si comme corps il n'a pas d'histoire, quelques-unes des individualités qui le composaient sollicitent la plume de l'historien.

Jean Pistoris, qui assista à la naissance du collège — il mourut le 4 décembre 1651 — était fils de Chrestien et de Claude Truphène. Présenté au baptême, le 8 mars 1584, par Jean de Serres, *ministre de la parole de Dieu*, il perdit peu après sa mère. Son père, qui était régent de rhé-

torique, lui donna une excellente éducation littéraire, et l'université de Montpellier son instruction professionnelle. Son compatriote, J. de Varanda le reçut bachelier en médecine, le 4 juillet 1603; et peu après son doctorat, c'est-à-dire en 1606, l'académie de Bâle le comptait au nombre de ses associés. A vingt-quatre ans, le conseil politique le plaçait à la tête de l'hôpital et lui renouvelait son mandat en 1610-15-16-19 et 22. Il s'acquit une grande réputation, et, lors de la peste de 1629, rendit à la cité des services signalés. N'ayant pas eu d'enfant de Catherine de Légal sa femme, il délaissa peu à peu la clientèle pour partager son temps entre ses livres et son jardin. Son titre à la postérité est le *Microcosmus seu liber cephalo-anatomicus*. Cet opuscule, imprimé à Lyon en 1612, est un panégyrique du cerveau. La noblesse et l'excellence de cet organe y sont démontrées : la tête de l'homme est pour lui un petit monde dans lequel est contenu en abrégé tout ce qui se trouve en grand dans l'univers.

Pierre Formi, qui recueillit l'héritage scientifique du précédent, se présente à nous avec des titres plus considérables ; mais, moins favorisé, il a été oublié par Eloy, dans son *Dictionnaire*. Réparons cet oubli, car il est immérité.

Docteur de l'Université de Montpellier (1) (1638),

(1) Il était né dans cette ville, de Pierre Formi et de Suzanne de Malbois. Ces noms figurent, l'un et l'autre, dans nos baptistaires ; mais, tandis qu'on trouve fréquemment le nom maternel, celui du père n'a été relevé que deux fois. A la date du 16 septembre 1573, Claude Formy, ministre de la parole de Dieu à Nîmes, est désigné

il fut tout d'abord attaché à la personne du prince Gustave-Adolphe de Suède, et l'accompagna aux bains de la Maussion ; puis, après avoir publié, en 1644, un traité sur l'*Adianton* ou Capillaire, il vint s'établir à Nîmes, où, mêlant l'étude à la pratique, il exerça la médecine avec un grand succès. Sa réputation était telle, que les seigneurs étrangers, venus dans le Midi pour raison de santé, ne dédaignaient pas de réclamer ses conseils.

En 1666, une fièvre épidémique, de caractère inquiétant, ayant éclaté dans la cité et les lieux circonvoisins, Formi en décrivit soigneusement les symptômes. Cet ouvrage, dédié aux consuls et publié aux frais de la ville, est parvenu jusqu'à nous ; mais il n'en est pas de même d'un autre, intitulé : *Histoire de l'homme et de ses divers états, naturel, moral et surnaturel*. Resté manuscrit, il a été égaré par ses héritiers.

Quoique la médecine fût la principale occupation de sa vie, Formi lui a fait quelques infidélités. En correspondance avec son cousin Sorbière, vivant dans l'intimité du savant Graverol et de son confrère Gib, il cultivait les belles-lettres à ses moments perdus. Il devenait tour à tour : professeur, pour enseigner l'*art oratoire* à ses en-

comme parrain ; et, à celle du 26 janvier 1574, « Pierre de Nîmes, fils à M. Formy, ministre de la parole de Dieu, et à Catherine Bonne, est présenté en baptême par M. Payan, aussi ministre ». Enfin, au commencement du xvii^e siècle, il y avait, à Montpellier, un maître en chirurgie appelé Samuel Formy, qui a publié un traité des *Bandages*. Ces divers Formi étaient, suivant toute vraisemblance, issus de la même souche ; mais, faute d'autres renseignements, on ne saurait déterminer leurs liens de parenté.

fants; poète, pour célébrer le passé et le présent; historien, pour raconter la vie de son beau-père, Samuel Petit. Dans ces diverses œuvres, écrites soit en latin, soit en français, il montre un talent réel, et témoigne de l'étendue de ses connaissances et de la diversité de ses aptitudes.

C'est au milieu de ces délasséments littéraires, et le 5 juillet 1679, que sa vie prit fin. Il laissait trois fils : Pierre, Antoine et Jacques. Le premier, fidèle à la devise de ses aïeux : « Bien faire vaut mieux que bien dire », embrassa la carrière militaire ; quant aux deux autres, ils suivirent la carrière paternelle. Reçu membre de notre Académie, le 2 octobre 1686, Antoine a fait imprimer quelques opuscules de Moïse Maimonides avec des notes explicatives.

Le collège qui, jusqu'alors, n'avait eu à traiter que des questions d'intérêt et de devoirs professionnels, vit, dans les dernières années du xvii^e siècle, une nouvelle question s'imposer à son ordre du jour. La création de la charge de *médecin conseiller honoraire du roi* n'était pas, à proprement parler, une innovation, puisque, avant l'année 1692, il existait des conseillers du roi, médecins ordinaires de Sa Majesté; mais elle devenait un véritable impôt par le caractère général de la mesure et par l'obligation d'en acquitter les droits, relativement fort élevés. En d'autres termes, tandis que, autrefois, ce titre, purement honorifique, n'était recherché que par ceux qui avaient la velléité d'en tirer gloire, par le fait de cet édit, tout collège devait, bon gré mal gré, le posséder,

et en verser la finance au trésor. Ajoutons, à la louange des médecins nimois, qu'ils s'étaient montrés peu avides de cette distinction : tandis que des médecins de Sumène et d'autres petits bourgs s'en prévalaient orgueilleusement, un seul, parmi eux, avait eu la pensée de l'acquérir et la petitesse d'en faire montre.

Pour justifier la nouvelle mesure et en dissimuler le caractère essentiellement fiscal, l'édit de création accordait au médecin royal des prérogatives que n'avaient point possédées ses devanciers. En vue de rehausser le titre et de lui donner une véritable sanction, il délégua au titulaire une certaine partie de l'autorité du premier médecin de Sa Majesté ; il en faisait le chef direct de la compagnie, et lui conférait, entre autres droits, celui de présider aux examens des maîtres chirurgiens et des maîtres apothicaires.

Malgré tous ces avantages, aucun des médecins alors exerçant ne se sentit le désir d'en réclamer les prérogatives. Cette autorité, décernée par brevet, valait moins que celle qui était dévolue au syndic par le vote de ses confrères ; au lieu d'être librement consentie, elle était imposée et perdait par ce seul fait, avec sa force, sa véritable consécration. Elle était, il est vrai, une délégation du pouvoir royal ; mais, en dépit de son origine, elle n'en restait pas moins médiocrement enviable.

Devant l'unanimité des refus, il fut décidé que le collège, c'est-à-dire les médecins en corps, emprunteraient la somme nécessaire à l'achat de cette charge. Chacun des membres prit l'engagement de payer sa quote-part des intérêts, et en

retour chacun d'eux, d'après le rang de son agrégation, dut en exercer les fonctions pendant l'espace d'une année, et naturellement verser à la bourse commune les revenus casuels qui y étaient attachés.

La somme, quoique de médiocre importance, fut difficile à se procurer ; et, vu la rareté du numéraire et les souffrances de l'industrie, on dut s'adresser à trois personnes et subir des conditions extrêmement onéreuses. Bref, en ajoutant au prix de la charge, qui était de mille livres, la redevance due au trésorier des revenus casuels, on arriva à la somme de treize cents livres, qui furent versées le 11 août 1693.

A s'en référer à la diligence du collège pour trouver de nouveaux prêteurs, le taux de l'intérêt devait être considérable. Ses démarches furent à la fin couronnées de succès, et, grâce au doyen, originaire du Comtat-Venaissin, il se procura de l'argent à Avignon, au denier dix-huit. Par délibération en date du 23 octobre 1698, signé par Tastays, Baux, Lagarde, Dortes et Lafont, il demande à emprunter quatorze cents livres, et il y est autorisé, à la date du 9 novembre suivant, par ordonnance de M. de Lamoignon, intendant de Languedoc.

Cet emprunt ne fut pas malheureusement le dernier : non-seulement on avait peine à payer l'intérêt, mais encore on fut obligé d'accroître la dette, et, en moins de vingt ans, on la porta progressivement au chiffre de deux mille livres. Arrivée à ce chiffre, elle resta stationnaire ; mais ce ne fut pas sans peines ni difficultés. Elle occa-

sionna une foule de tracas dont les délibérations du collège mettent toutes les années sous les yeux le spectacle attristant ; elle provoqua même un procès. Bref, pour ne plus avoir à revenir sur cette question, le collège vécut, au point de vue financier, au jour le jour ; il empruntait de côté et d'autre, et substituait de nouveaux billets aux anciens, au fur et à mesure que les prêteurs réclamaient le remboursement de leur créance (1).

Cet édit n'eut pas ce seul effet ; il eut encore pour résultat de modifier la constitution intérieure du collège. Lors de sa création, il avait pour chef naturel le *doyen*, c'est-à-dire le médecin le plus ancien en exercice, et, pour pouvoir exécutif, deux syndics nommés chaque année par le suffrage, et associés de façon à ce qu'un ancien fût joint à un jeune docteur. Par suite de l'édit, les prérogatives du *doyen* furent diminuées : les syndics disparurent pour faire place au médecin royal, qui devint tout à la fois le président de la Compagnie, et eut charge de veiller à la défense des privilèges professionnels.

(1) Les médecins nimois gagnaient tout juste de quoi suffire à leurs besoins matériels, et c'est seulement à diverses époques et encore au *xviii^e* siècle que le collège trouvera à emprunter auprès d'un de ses membres. Les médecins parisiens étaient beaucoup plus favorisés, si l'on tient pour exact le passage suivant : « Il y a longtemps, écrit La Bruyère, que l'on impute les médecins et que l'on s'en sert ; le théâtre et la satire ne touchent point à leurs pensions ; ils dotent leurs filles, placent leurs fils au Parlement et dans la prélature, et les railleurs, eux-mêmes fournissent l'argent. Ceux qui se portent bien deviennent malades ; il leur faut des gens dont le métier soit de les assurer qu'ils ne mourront point. Tant que les hommes pourront mourir et qu'ils aimeront à vivre, *les médecins seront raillés et bien payés* ».

Le collège continua, comme par le passé, à se recruter parmi les docteurs en médecine qui venaient s'établir dans la cité ; mais tandis que, primitivement, il suffisait de produire ses lettres de doctorat et de prendre l'engagement de se conformer aux statuts, par la suite des temps les formalités devinrent un peu plus compliquées. Le candidat devait faire une visite préalable au médecin royal, lui faire part de son désir et lui montrer ses lettres de docteur. A la suite de cette démarche, le médecin royal convoquait soit chez lui, soit chez le doyen, la compagnie et l'informait qu'un tel, docteur de telle université, la suppliait humblement de lui faire l'honneur de l'agrèger. Acquiesçant à cette demande, la compagnie invitait le candidat à remettre au secrétaire ses lettres de docteur pour être vérifiées et enregistrées, l'admettait à visiter et à solliciter chacun de ses membres en particulier, et prenait jour pour l'interroger, soit sur un point déterminé, soit sur telles autres questions qu'il lui plairait de poser.

Après qu'il avait satisfait à ces diverses obligations, qu'il avait fait apparoir des preuves d'érudition et produit des actes de bonne vie et mœurs, le nouveau venu était agrégé ; mais il devait prendre l'engagement de se conformer aux articles des statuts, de se soumettre à toutes les délibérations antérieures et ultérieures, et surtout de payer sa quote-part des dettes et charges du collège. Pour célébrer sa réception, il envoyait une paire de gants à chacun des membres, et leur offrait, le soir, un repas plus ou moins somptueux.

Tel était le mode de réception des agrégés du collège de Nîmes, et, suivant toute probabilité, tel il devait être, à quelques nuances près, dans tous les collèges de France. Quoiqu'il fût empreint d'un formalisme exagéré, il valait assurément mieux que le sans-*façon* du temps présent. Sans doute, il entraînait le candidat à d'assez grandes dépenses; mais, en fin de compte, il faisait connaître le nouveau venu, et rendait plus intimes les liens de la famille médicale. Dans ces agapes confraternelles, on apprenait à s'estimer et on trouvait une occasion naturelle d'échanger ses sentiments et de se faire des confidences réciproques. Le nouveau venu se conciliait plus aisément les sympathies de ses anciens; et, de leur côté, ceux-ci se prenaient plus vite d'affection pour ce jeune homme qui venait partager leur vie de dévouement. Quel que dût être son avenir, on ne voyait point en lui un rival, mais simplement un combattant de plus, qui, riche des illusions que les années leur avaient ravies, venait joindre ses efforts aux leurs pour porter quelque allègement aux souffrances de l'humanité.

Quant à l'examen subi par le candidat, il n'a jamais donné lieu à des scènes regrettables, et, à aucune époque, n'a servi de motif d'exclusion. Cette particularité, dont témoigne le registre des délibérations du collège, si elle fait l'éloge de la science des récipiendaires, atteste du même coup la bienveillance des juges et leur esprit de confraternité. Tout en tenant haut et ferme le drapeau professionnel, le collège nîmois n'a point imité certains collèges qui, s'érigeant en censeurs de l'instruc-

tion qui avait été donnée, ont pris ce masque pour refuser l'agrégation à des candidats dont ils redoutaient la renommée ou craignaient la concurrence. Il a des idées plus larges; et quel que soit le peu de sympathie inspirée par le candidat, il ne l'admet pas moins au nombre de ses agrégés, pourvu qu'il présente les garanties exigées par les statuts. Ce n'est pas le seul éloge qu'il mérite. En dépit de sa position précaire et de ses embarras financiers, il montre un rare désintéressement : au lieu d'user de ses prérogatives, il semble les oublier, et n'exige qu'au milieu du XVIII^e siècle la redevance en numéraire que devait verser chacun des récipiendaires.

L'édit de 1692 n'est pas le seul qui concerne les médecins; celui de mars 1707 s'occupe encore d'eux; mais, hâtons-nous de le dire, il ne lui ressemble en rien, et présente, avec le précédent, le contraste le plus complet. Au lieu de faire appel à la modeste bourse des médecins, en créant une charge pour le moins inutile, il fait appel à leur émulation; au lieu d'être un édit purement bursal, il pousse au développement de l'instruction et cherche à remédier à la situation déplorable dans laquelle se trouvaient bien des localités. Sans doute, il n'est point aussi sévère qu'on l'eût souhaité; mais, en fin de compte, il est en progrès manifeste sur les édits jusqu'alors en vigueur, et réclame des garanties plus grandes de la part des personnes qui se livraient à l'exercice de la médecine. L'autorisation d'exercer est retirée, avec juste raison, aux bacheliers, et accordée seulement aux licenciés; car, si l'on veut un

plus grand nombre de médecins, on désire que, sauf le titre, ils soient tout aussi instruits que les docteurs. Le but qu'on cherche à atteindre est de « former de bons sujets dans la Faculté de médecine, d'arrêter le relâchement qui s'était introduit dans les études pour parvenir aux degrés, d'aider au mérite et au vrai caractère du médecin, afin que ce titre ne soit plus un vain titre d'honneur, plus propre à tromper le public qu'à en mériter justement la confiance ». Est-il besoin de l'ajouter ? on est heureux d'avoir à citer des paroles semblables, et on applaudit sans réserve aux sentiments philanthropiques qui les ont inspirées.

Cet édit clôt dignement le règne de Louis XIV. Aux approches de la mort, le roi cherche à réparer les maux causés par la grandeur de son ambition ; il se préoccupe sérieusement du peuple, et, en vue de l'avenir, il jette des semences dont les fruits seront récoltés par son successeur. Nîmes, en particulier, aura lieu de s'applaudir de cette pensée de prévoyance : elle verra sa population s'accroître, son industrie se développer, et, sous la direction éclairée d'un de ses médecins, elle réalisera dans son hygiène de notables améliorations.

(La fin à l'an prochain).



CONCOURS POUR LE PRIX A DISTRIBUER

en 1877.

Sur le rapport de la commission chargée de choisir, dans le domaine de la science ou de l'industrie, le sujet à mettre au concours,

L'Académie a décidé qu'elle décernerait une médaille d'or de la valeur de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire

Sur l'une des industries actuellement en vigueur dans le département du Gard.

Résumé des observations météorologiques faites à l'École normale de Nîmes, pendant l'année 1876.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			VENTS DOMINANTS.	NOMBRE DE JOURS.							NOMBRE DE JOURS QU'IL Y A EU DU NEIGE EN ANCIEN								
	MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA.		MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA.	PLUIE TOMBÉE				Béaux.	Nuageux.	Couvert.	Pluie.	Vent.	Brouillard.	Glace.	Glace blanche.	N.	N-E.	E.	S-E.	S.	S-O.	O.	N-O.
			de HEU.	de MOIS.				de JOUR.	de NUIT.	de MOIS.																	
Janvier.....	773	747	762	762	16	-5	5,5	38,3	55,5	93,6	N.	16	9	6	7	10	2	7	4	110	26	31	5	3	2	2	10
Février.....	767	740	759	756	20	-5,7	7,1	45,7	6,7	26,4	S-O.	17	8	4	4	4	7	7	25	24	5	14	2	46	15	49	
Mars.....	764	741	755	755	23	-1,5	10,7	41	3	44	O.	14	8	9	4	4	3	3	45	24	3	13	15	21	51	17	
Avril.....	762	743	754	753	23,5	-1,5	11	44	66,5	130,5	N.	4	13	14	13	10	2	2	58	16	30	10	24	14	3	30	
Mai.....	762	748	754	755	29	3,6	16,3	19,5	6	27,5	N.	21	8	2	6	5	2	2	68	17	9	9	13	28	14	27	
Juin.....	759	749	756	755	36	9	22,5	58	29,5	67,5	N.	21	6	3	6	6	1	2	47	24	7	16	11	32	8	38	
Juillet.....	761	755	768	758	39	18	27,5	1,5	-	1,5	N.	27	3	1	1	13	1	2	67	34	2	6	21	26	2	49	
Août.....	761	748	757	758	39	6	24	75	11	69	N.	18	11	2	6	3	2	2	97	3	22	11	38	12	35	27	
Septembre.....	768	751	760	757	30	7,4	18,7	2	2	2	O.	16	11	3	3	4	2	17	25	14	19	14	18	45	29		
Octobre.....	768	747	754	756	29	4	16,5	24	24	24	N.	14	14	3	3	8	2	2	68	13	24	11	46	13	2	18	
Novembre.....	763	750	746	758	19,5	-1	9,2	32,7	20,1	52,8	N.	22	6	2	4	3	2	2	39	29	19	7	17	14	29	15	
Décembre.....	764	731	749	754	17	-1,5	7,6	42	32,5	104,5	N.	7	19	8	8	5	3	2	64	31	30	26	19	8	7	4	
	24 janv., à 9 h. m.	21 déc., à 9 h. m.	756	756	27 juil., à 5 h. m.	7 fév., à 5 h. m.	14 7	377 ^{mm} ,7	300 ^{mm} ,5	678 ^{mm} ,6	N.	107	117	52	61	74	16	20	19	677	236	176	152	223	231	190	256

Les observations se font de 3 heures en 3 heures, de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS EN HOMMAGE A L'ACADÉMIE DU GARD,
pendant l'année 1876.

Menton, idylles, par M. *Ludovic de Vauzelles*, associé-correspondant.

Les travaux publics, les mines et la métallurgie au temps des Romains, par M. *Alfred Léger*, ingénieur civil, 1 vol. gr. in-8°, avec atlas.

Souvenirs poétiques de la Méditerranée, ou les bains de mer au Grau-du-Roi, par M. *Cas. Tourel*, broch. in-18.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras, rédigé au xii^e siècle par Guiman, et publié, pour la première fois, au nom de l'Académie d'Arras, par M. le chanoine *Van-Drival*, 1 fort vol. in-8°.

Le cimetière de Carande et la coexistence de l'usage des instruments de pierre avec ceux de bronze et de fer jusqu'à l'époque mérovingienne, par M. *Millescamps*, br. in-8°.

La musique à Abbeville, 1875-1876. Souvenirs d'*Un Musicien*, br. in-8°.

Dona Blanca, poème dramatique, par *Antonin Martin*. — Nîmes, 1876, broch. in-18.

Pontarlier en 1739, par M. l'abbé *Suchet*, broch. in-8°.

Sœur Marthe, religieuse hospitalière, par *le même*. — Besançon, 1870, broch. in-8°.

Dominique Parrenin, savant missionnaire de Pékin. — Discours prononcé au Russey, le 17 mai 1864, par *le même*. — Besançon, 1864, broch. in-8°.

Histoire de Notre-Dame-des-Malades, à Ornans (Extrait des « Anales franc-comtoises », mars et avril 1865), par *le même*. — Besançon, 1865, broch. in-8°.

Discours prononcé à la séance générale de l'Académie de Besançon (27 janvier 1876), sur l'entrevue de François 1^{er} et de Charles-Quint à Aiguesmortes (Extrait de « l'Union franc-comtoise », 27 février et 1^{er} mars 1876), par *le même*. — Broch. in-8°, Besançon, 1876

La pomme de terre en Franche-Comté, par *le même*. — Broch. in-8°, Besançon (sans date).

Ricerche elettro-dinamiche sulle rotazioni paleogeniche, assiali ed equatoriali dei declinatori e degli inclinatori centrifughi e centripeti a punte magnetiche e diamagnetiche. — Mémoire in-4°.

Etudes sur les vignes d'origine américaine qui résistent au phylloxéra, par M. *Millardet*, délégué de l'Académie. — Broch., 1876.

Indications générales sur les vignobles des Charentes, par M. *Maurice Girard*, délégué de l'Académie. — Broch., 1876.

Aspirations infinies, par E. *Anthoine* (*Rodier de la Bruquière*). — 1 vol. gr. in-18, Anduze, Castagnier.

Cartulaire de Remoulins, recueilli, classé et annoté par M. *Gratien Charvet*, membre non-résidant de l'Académie du Gard. — Second fascicule in-8°. — Alais, Martin, 1876.

La Rampelado, par *Louis Roumieux*, de Nîmes. Segundo edicion, revisto, castigado et oumentado d'un avan-prepau, par J. *Roumanille*, 1876.

La saison musicale à Nice, 1875-1876, par M. *Ch. Domergue*, associé-correspondant de l'Académie du Gard.

Las Mouninetos, ambé la revirado en francés vis-à-vis, poème languedocien, par M. *Paul Félix*, d'Alais, associé-correspondant de l'Académie du Gard.

Un bou juet de Campaneto. — Dous nouvé latin inédit de Fortunat Pin, courouna cu At é Mountéu, é révira per A. *de Gagnaud* (*L. de Berluc-Pérussis*). — Broch. in-8°, 1876.

Poésies diverses, par *Pierre Grollier*, de Montpellier, précédées d'un poème intitulé : « Un amant de la Croix », et suivies de lettres, dont trois du poète Jean Reboul fac-similées. — 1 vol. in-8°, Montpellier, P. Grollier, 1875.

Souvenirs poétiques de Fortuné Pin, précédés de sa biographie, par M. *L. de Berluc-Pérussis*, associé-correspondant de l'Académie du Gard.

Discours prononcé par M. *Ad. Blanchard*, maire de Nîmes, à l'inauguration de la statue de Jean Reboul. — In-8°, Nîmes, 1876.

Les châteaux de Verfeul et de La Roque, par M. *Roux* (de Goudargues). — 1 vol in-8°, 1876.

Des rapports entre les racines et les branches des arbres, au point de vue de l'acclimatation et des repeuplements artificiels, par M. *Régimbeau*, inspecteur des forêts à Nîmes. — Broch. in-8°.

Le *Corœbus trifasciatus*, ou bupreste ravageur du chêne vert, 1^{er} mémoire (20 octobre 1875), par *le même*. — Broch. in-8°.

Les douleurs humaines, par M. l'abbé *Georges de Rajélys de Broues*. 1 vol. in-18.

La mort, c'est la vie, dialogue en vers, par *M. Louis Chalmeton*, associé-correspondant de l'Académie du Gard. — Broch. in-18.

Cant di Fourcauqueiren à Nostre-Dame de Prouvènço, par *A. de Gagnaud (L. de Berluc-Pérussis)*. — Broch. in-8°.

Usages et réglemens locaux des deux cantons d'Avignon, par *M. Emile Benoit*, juge-suppléant au tribunal d'Avignon. — Broch. in-8°.

S. François-de-Sales, prédicateur, thèse de littérature, par *M. l'abbé Henri Sauvage*. — 1 vol, grand in-8°.

Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, des RR. PP. *Dom Jean Thrioux* et *Dom Lambert*. — Publiée sous les auspices de la Société Dunoise. — 2 vol. in-8°.

Athénée de Forcalquier. — Discours prononcé, à la séance solennelle du 23 avril 1876, par *M. L. de Berluc-Pérussis*, président. — Broch. in-8°.

Description géologique et paléontologique de la colline de Lémenc sur Chambéry, par MM. *L. Pillet* et *de Fromental*. — In-8°.

Esaie Gasc, citoyen de Genève (Genève — Constance — Montauban, 1748-1813), par *M. Charles Dardier*, pasteur de l'Eglise réformée de Nîmes.

Oraison funèbre de Louis, comte de Sales, imprimée à Annecy, en 1656, et réimprimée à Nîmes, en 1876, par les soins de *M. Hipp. Fajon*, conseiller honoraire. — Broch. in-8°.

Expériences faites à la station viticole de Cognac pour combattre le phylloxéra, par MM. *Cornu* et *Mouillefort*, délégués de l'Académie des sciences, 1876.

Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens, rédigée vers la fin du xiii^e siècle, et publiée, au nom de la Société archéologique de Sens, par *M. G. Julliot*. — 1 vol. in-8°.

Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Montpellier (dite du *Musée Fabre*), par *Léon Gaudin*, docteur en droit, bibliothécaire-adjoint. — 2 vol gr. in-8°. — Montpellier, P. Grollier, 1875.

Le château de Roquemaure, poème historique en vingt chants, par *M. Placide Cappeau*, suivi de la traduction en vers français, par *le même*, du poème languedocien de l'abbé Favre : « Le siège de Cadrousse ».

Revers de médailles, recueil de poésies, par *Alph. Baudoin*.

La première campagne de la Crimée, ou les batailles mémorables de l'Alma, de Balaklava et d'Inkerman, par *Augustin Layard*. — Traduit de l'anglais, par *A.-E.-S. Jervis*. — Bruxelles, 1875.

LISTE
DES
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

- Ain*..... Société d'émulation du département de l'Ain.
— Annales d'agriculture, sciences, lettres
et arts, à Bourg.
— Société d'émulation de l'arrondissement de
Nantua.
- Aisne*..... Société académique des sciences, arts, belles-
lettres, agriculture et industrie de Saint-
Quentin.
— Société académique de Laon.
— Société archéologique, historique et scienti-
fique de Soissons.
— Société historique et archéologique de Châ-
teau-Thierry.
— Société archéologique, à Vervins.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes (Hautes-)*... Académie Flosalpine, à Embrun.
- Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts des
Alpes-Maritimes, à Nice.
— Société des sciences naturelles et histori-
ques, des lettres et des beaux-arts, à
Cannes.
- Ardèche*..... Société des sciences naturelles et historiques
de l'Ardèche, à Privas.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et bel-
les-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*..... Société des arts et des sciences, à Carcas-
sonne.
— Commission archéologique, à Narbonne.
-

- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
- Bouches-du-Rhône*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.
- Société de statistique de Marseille.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Marseille.
- Calvados*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
- Société d'agriculture et de commerce de Caen.
- Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. (Congrès archéologique), à Caen.
- Société des beaux-arts, à Caen.
- Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
- Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Bayeux.
- Charente*..... Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente, à Angoulême.
- Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure*. Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
- Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
- Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, à Saintes.
- Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
- Cher*..... Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- Société historique du Cher, à Bourges.
- Constantine*..... Société archéologique, à Constantine.
- Côte-d'Or*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
- Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*.... Société archéologique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

<i>Côtes-du-Nord</i>	Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
<i>Creuse</i>	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
<i>Dordogne</i>	Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux.
<i>Doubs</i>	Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
—	Société d'émulation de Montbelliard.
<i>Drôme</i>	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
<i>Eure</i>	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
<i>Eure-et-Loir</i>	Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
—	Société dunoise, à Châteaudun.
<i>Finistère</i>	Société d'archéologie, à Quimper.
—	Société académique, à Brest.
<i>Gard</i>	Société scientifique et littéraire, à Alais.
—	Société d'étude des Sc. natur., à Nîmes.
—	Comité de l'Art Chrétien, à Nîmes.
<i>Garonne (Haute)-.</i>	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
—	Société d'archéologie du midi de la France, à Toulouse.
—	Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
—	Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
<i>Gers</i>	Société historique de Gascogne, à Auch.
<i>Gironde</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.
—	Société philomathique, à Bordeaux.
—	Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux.
<i>Hérault</i>	Société archéologique, à Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
<i>Ille-et-Vilaine</i>	Société archéologique, à Rennes.
<i>Indre-et-Loire</i>	Société archéologique de Touraine, à Tours.

<i>Indre-et-Loire</i>	Société d'agriculture , sciences , arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire. à Tours.
<i>Isère</i>	Académie delphinale, à Grenoble.
—	Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
<i>Jura</i>	Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.
<i>Loir-et-Cher</i>	Société des sciences et des lettres, à Blois.
—	Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.
<i>Loire</i>	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.
—	La <i>Diana</i> , société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.
<i>Loire (Haute-)</i> ...	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.
<i>Loire-Inférieure</i> ..	Société académique, à Nantes.
—	Société d'archéologie, à Nantes.
<i>Loiret</i>	Société archéol. de l'Orléanais, à Orléans.
—	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.
<i>Lot-et-Garonne</i> ...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
<i>Lozère</i>	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.
<i>Maine-et-Loire</i>	Société d'agriculture, sciences et arts de Maine-et-Loire, à Angers.
—	Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire, à Angers.
—	Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
<i>Manche</i>	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.
—	Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts, à Avranches.
—	Société académique, à Cherbourg.
<i>Marne</i>	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.
—	Académie de Reims, à Reims.

- Marne* Société des sciences et arts, à Vitry-le-Français.
- Marne (Haute-)*... Société historique et archéologique, à Langres.
- Mayenne*..... Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, à Mayenne.
- Société de l'industrie de la Mayenne, à Laval,
- Meurthe*..... Académie de Stanislas, à Nancy.
- Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
- Meuse*..... Société philomathique, à Verdun.
- Société des lettres, sciences et arts, à Bar-le-Duc.
- Morbihan*..... Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
- Nivèrre*..... Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.
- Nord*..... Société des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
- Comité flamand de France, à Lille.
- Commission historique du département du Nord, à Lille.
- Société Linnéenne du nord de la France, à Lille.
- Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à Avesnes.
- Société d'émulation, à Cambrai.
- Société d'agriculture, de sciences et d'arts, à Douai.
- Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
- Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
- Oise* Société académique d'archéologie, sciences et arts, à Beauvais.
- Comité archéologique, à Senlis.
- Comité archéologique, à Noyon.
- Pas-de-Calais*.... Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
- Société d'agriculture, à Boulogne-sur-Mer.
- Société académique, à Boulogne-sur-Mer.

<i>Pas-de-Calais</i>	Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
<i>Puy-de-Dôme</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand
—	Société du Musée, à Riom.
<i>Pyrénées (Basses-)</i> .	Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
<i>Pyrénées (Hautes-)</i> .	Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.
	Société Ramond, à Bagnères-de-Bigorre.
<i>Pyrénées-Orientales.</i>	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
<i>Rhin (Haut-)</i>	Société belfortaine d'émulation, à Belfort.
<i>Rhône</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts. à Lyon.
—	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, à Lyon.
—	Société d'agriculture, à Lyon.
—	Société linnéenne, à Lyon.
—	Société académique d'Architecture, à Lyon.
<i>Saône-et-Loire</i>	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Mâcon.
—	Société éduenne, à Autun.
—	Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône.
<i>Saône (Haute-)</i> ...	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Vesoul.
<i>Sarthe</i>	Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
<i>Savoie</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
—	Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Chambéry.
—	Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
—	Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.
<i>Savoie (Haute-)</i> ...	Association florimontane, à Annecy.
<i>Seine</i>	Société des antiquaires de France, à Paris
—	Société parisienne d'archéologie et d'histoire.
—	Société centrale d'agriculture, à Paris.
—	Société protectrice des animaux.
—	Société philotechnique, à Paris.
—	Société médicale d'émulation, de Paris.

<i>Seine</i>	Société de médecine pratique, de Paris.
—	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
<i>Seine-et-Marne</i> ...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
—	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun.
<i>Seine-et-Oise</i>	Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
—	Société des sciences naturelles et médicales, de Seine-et-Oise, à Versailles.
—	Société archéologique, à Rambouillet.
<i>Seine-Inférieure</i> ...	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
—	Société libre d'émulation, à Rouen.
—	Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
—	Société havraise d'études diverses, au Havre.
<i>Sèvres (Deux-)</i>	Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
<i>Somme</i>	Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce, à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
—	Société d'émulation, à Abbeville.
<i>Tarn</i>	Société littéraire et scientifique, à Castres.
<i>Tarn-et-Garonne</i> ..	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
—	Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
<i>Var</i>	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
—	Société académique du Var, à Toulon.
<i>Vaucluse</i>	Société littéraire, scientifique et artistique, à Apt.
<i>Vendée</i>	Société d'émulation, à la Roche-sur-Yon.
<i>Vienne</i>	Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
—	Société de médecine de Poitiers.
—	Société des archives histor. du Poitou, à Poitiers.

- Vienne (Haute-)*.. Société d'agriculture, sciences et arts, à
Limoges.
— Société archéologique et historique du Li-
mousin, à Limoges.
Vosges..... Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
Yonne... .. Société des sciences historiques et natu-
relles de l'Yonne, à Auxerre.
— Société d'études, à Avallon.
— Société archéologique, à Sens.
-

Sociétés étrangères correspondantes.

- Smithsonian Institution, Etats-Unis.
Société littéraire et philosophique, à Manchester.
Université royale de Norwège, à Christiania.
Université de Lund (Suède).
-

REVUÉS.

- Revue des Sociétés savantes des départements.*
L'Investigateur, journ. de la Soc. des Etudes historiq. (Paris).
-

TABLEAU NOMINATIF


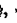



DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

BUREAU DE 1876.

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DU GARD.

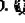
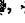
Président honoraire : Mgr L. BESSON, évêque de Nîmes.

- Président*..... M. Irénée Ginoux, arbitre de commerce.
Vice-Président... M. Ch. Lenthéric, O. , , ingénieur des Ponts-et-Chaussées.
Secrétaire-perpétuel. M. l'abbé P. Azais, O. , aumônier du Lycée.
Trésorier... . . M. Ch. Liotard, secrétaire-général de la mairie.
Biblioth.-Archiviste. M. E. Germer-Durand, , O. , bibliothécaire de la ville de Nîmes.
-


BUREAU DE 1877.

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DU GARD.

Président honoraire : Mgr L. BESSON , évêque de Nîmes.

Président M. Ch. Lenthéric , ✱, O. , , ingénieur des
Ponts-et-Chaussées.

Vice-Président M. Fern. Verdier, ancien magistrat.

Secrétaire-perpétuel. M. l'abbé P. Azaïs, ✱, O. , aumônier du Lycée.

Trésorier M. Ch. Liotard, secr.-gén. de la mairie de Nîmes.


Biblioth.-Archiviste.. M. E. Germer-Durand, ✱, O. , bibliothécaire de
la ville de Nîmes.

TABLEAU NOMINATIF DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD

au 1^{er} juin 1877.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

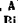
comprenant les Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait
dans la ville de Nîmes.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs
1	15 juillet 1850....	Alphonse Dumas, propriétaire.
2	Id.	Jules Salles, peintre.
3	26 novembre 1852.	Aug. Aurès, O. ✱, O. ☉, ingén. en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite.
4	22 janvier 1853...	E. Germer-Durand, ✱, O. ☉, biblioth. de la ville de Nîmes.
5	22 août 1857.....	L'abbé P. Azais, ✱, O. ☉, aumôn. du Lycée.
6	12 novembre 1859	Ariste Vigué, ✱, président du Consistoire.
7	26 avril 1862.....	Charles Liotard, secrétaire-général de la mairie de Nîmes.
8	14 avril 1865....	A.-Henry Révoil, ✱, O. ☉, archit. du Gou- vernement.
9	13 février 1864...	Ant.-Hipp. Bigot, homme de lettres.
10	25 février 1863...	Edouard Tribes, doct.-méd., chirurg. en chef des Hospices.
11	16 janvier 1868..	E. Quesnault des Rivières ✱, O. ☉, prov. en r.
12	—	Ern. Roussel, ☉, ✱, homme de lettres.
13	—	Eug. Brun, juge de paix.
14	—	Emile Im-Thurn.
15	—	Irénée Ginoux, arbitre de commerce.
16	—	Ch. Lenthéric, ✱, O. ☉, ✱, ing. des ponts- et-chaussées.
17	—	Fernand Verdier, ancien magistrat.
18	1 ^{er} février 1868...	G. Balmelle, ✱, avocat, anc. maire de Nîmes.
19	—	Léon Penchinat, avocat.
20	4 décemb. 1869..	Ch. Doubre, ✱, ingén. en chef des P. et Ch. et des chemins de fer de P.-L.-M.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs
21	4 décembre 1869	Gouazé, O. ✱, Premier prés. à la Cour d'appel de Nîmes.
22	—	Alb. Puech, médecin du lycée de Nîmes.
23	26 décembre 1871.	G. Pelon, ✱, pr. de chamb. à la cour d'app.
24	—	P.-J. Gaidan, anc. dir. du Compt. d'Escomp.
25	16 décembre 1871.	Victor Faudon, ✱, cons. à la cour d'appel.
26	21 juin 1873.....	Eug. Bolze, conseiller à la Cour d'appel.
27	5 juillet 1873....	Léon Carcassonne, docteur-médecin.
28	2 août 1873.....	Marcellin Meynard-Auquier, négociant.
29	9 mai 1874.	Melchior Doze, ✱, peintre, directeur de l'école communale de dessin.
50	27 février 1875...	René Deloche, ✱, Ing. des ponts et chauss.
31	16 décembre 1876	Paul Bonnard, anc. profes. de philosophie.
32	27 janvier 1877..	Franç. Germer-Durand, architecte.
33	—	Albin Michel, avocat.
34	10 mars 1877....	P.-E. Delépine, insp. d'Académie.
35	—	Sabatier.
36

CLASSE DES MEMBRES NON-RÉSIDENTS,

comprenant les Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

		Messieurs
1	15 mars 1855.....	Rodier de La Brugnière, propr., à Anduze.
2	20 août 1859.....	Schilizzi, docteur-médecin, à Aiguemortes.
3	Id.....	Léonce Destremx, propriétaire, à Saint-Christol-lez-Alais.
4	16 mars 1861....	Armand de Pontmartin, homme de lettres, aux Angles.
5	16 mars 1861.....	Duclaux-Monteils, ✱, anc. maire, à Alais.
6	11 mai.....	César Fabre, juge de paix, à Alais.
7	28 mars 1863....	Léonce Curmier ✱, très-payeur gén., à Arras.
8	Id.....	Gaston Boissier, ✱, prof. de poésie latine au collège de France, à Paris.
9	28 mars 1863....	Vict. de Baumeftort, ✱, propriét., à Saint-Christol, près Lussan.
10	Id.....	L. Alègre, O.  , conservateur du Musée-Biblioth., à Bagnols-sur-Cèze.
11	2 janvier 1864....	Baron de Chabaud-La-Tour, G. O. ✱, général de division du génie.
12	2 janvier 1864...	Hippolyte Soulier, à Anduze.
13	26 avril 1864.....	E.-J. Pères, ancien notaire, à Alais.
14	21 mai 1864.....	Adrien Jeanjean, membre du Comice agricole du Vigan, à Saint-Epp-du-Fort.

N ^o d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs.
13	2 décemb. 1865..	Abbé Alph. Delacroix, curé de Bagnols-sur-Cèze.
16	9 février 1867....	Bon Roger de Larcy, ancien ministre, à Alais.
17	27 janvier 1872.	Gr. Charvet, agent-voyer de l'arr. d'Alais.
18	—	A. Coulondres, juge de paix, à Villeneuve-lez-Avignon.
19	28 février 1874...	Ed. Rondurand, propr. à Genolhae.
20	4 juillet 1874 ...	Edm. Ilugues, homme de lettres, à Paris.
21	31 juillet 1875....	Ch. Domergue, à Beaucaire.
22
23
24

MEMBRES HONORAIRES.

		Messieurs
28 janvier 1832.....		Hipp. Roux-Ferrand, ✱, sous-préfet en retraite, à Paris.
10 mars 1833.....		Ém. Frossard, ✱, pasteur à Bagnères-de-Bigorre.
26 avril 1860.....		Louis Bretignière, ✱, insp. d'Acad., à Laon.
30 mars 1861.....		J.-B. Dumas, G. ✱, ancien ministre, ancien sénateur, à Paris.
19 novembre 1864.....		Michel Moriau, ✱, ancien recteur de l'académie départementale de Nîmes.
13 juillet 1867.....		Pasteur, C. ✱, membre de l'institut.
23 novembre 1867.....		P. Talabot, C. ✱, direct. de la Comp ^e des chemins de fer de P.-L.-M., ancien député au Corps législatif.
25 avril 1868.....		F. Paradan, ✱, conseiller à la Cour d'appel, ancien maire de Nîmes.
19 décembre 1868		E. Gaspard, profess. de rhét. à Montpellier.
2 décembre 1871.....		P. Courcière, inspecteur d'académie, à Montpellier.
..... 1873.....		Mgr An. de Cabrières, évêque de Montpellier.
..... 1873.....		Ed. Flouest, ✱, proc. général, à Chambéry.
20 mai 1876		Adolphe Blanchard, maire de Nîmes.
16 décembre 1876.....		Ferd. Girard, O. ✱, anc. pair de France.
16 décembre 1876.....		Osw. Dauphiné, prof. de rhét. au Lycée de Montpellier.
16 décembre 1876.....		Isaïe Brunel, ✱, insp. d'Académie, à Laon.
24 février 1877.....		Auguste Bosc, sculpteur.

CLASSE DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

- 2 novembre 1820.. Mignet, C. ✱, secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.
- 2 novembre 1825.. Di Pietro, ancien directeur des douanes, à Alger.
- 26 novembre 1830.. Baron Ch. d'Hombres ✱, maire à St-Hippolyte-de-Caton.
- 15 janvier 1831..... Charles Vassas, ancien élève de l'école polytechnique, au Vigan.
- 19 mai 1832 Colladon, physicien à Paris.
- 12 mars 1836..... De Quatrefèges, O. ✱, naturaliste, membre de l'Institut, à Paris.
- 24 juin 1837..... Duvivier, homme de lettres, à Paris.
- 28 avril 1838..... De Sauriac, présid. de la soc. d'agric., à Foix.
- Graud, C. ✱, membre de l'Institut, ancien ministre, à Paris.
- 4 août 1838 Désiré Nisard, O. ✱, membre de l'Académie française, à Paris.
- 10 novembre 1838.. Matter, O. ✱, ancien inspecteur général des études, à Paris.
- 7 décembre 1839.. Germain, O. ✱, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres, à Montpellier.
- 15 février 1840..... Quézin, juge de paix, à Orgon
- Albert Lenoir, ✱, membre du Comité des sociétés savantes, à Paris.
- 4 juillet 1840..... Magen, homme de lettres, à Agen.
- Olry, ancien secrétaire de la Faculté des lettres, à Strasbourg.
- 26 décembre 1840... Lecerf, ✱, professeur honoraire, à la Faculté de droit, à Caen.
- Hardouin, avocat, à la Cour de cassation, à Paris.
- 6 février 1841..... Ragut, secrétaire général de la Société académique, à Mâcon.
- De Salve, médecin, à Liège.
- 2 mai 1841..... De Payan-Dumoulin ✱, cons. à la Cour d'Aix.
- 24 décembre 1842... Rivoire ✱, anc. chef de divis. à la Préf. du Rhône.
- 16 novembre 1844... Vicomte de Santarem, ✱, à Paris.
- 11 janvier 1845. ... Alexis Perret, ✱, professeur à la faculté des sciences, à Dijon.
- 22 février 1845..... Adolphe Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.
- 5 avril 1845... .. Payan, docteur-médecin, à Aix.

- 15 novembre 1845.. De Robernier, ✱, président de chambre à la Cour de Montpellier.
- 26 juin 1847 Isidore Hedde ✱, ancien délégué du gouvernement français en Chine, au Puy-en-Velay.
- L'abbé Goreiso, supérieur du grand séminaire, à Nîmes.
- Vingtrinier ✱, docteur-médecin en chef des prisons, à Rouen
- 17 mars 1849 E. de Kerkhove-Varent, ✱, docteur en droit, ancien chargé d'affaires à Constantinople, à Anvers.
- Vicomte de Kerckove ✱, ancien médecin en chef des armées, à Anvers.
- 14 avril 1849..... Alexandre Schaepeken, peintre, à Bruxelles.
- 24 mai 1851..... Edw. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Toulouse.
- 29 novembre 1851.. Chabanon ✱, docteur-médecin, à Uzès.
- 20 mars 1852 Ebiard, docteur-médecin, à Bourg (Ain).
- 18 décembre 1852.. L'abbé Magloire Giraud, chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, curé à Saint-Cyr (Var).
- 8 janvier 1853..... Baruffi, médecin en chef de l'hôpital, à Rovigo.
- 13 avril 1854 Massone, docteur-médecin, à Gênes.
- 25 juin 1855 Roux, ✱, ✱, docteur-médecin.
- 5 janvier 1856..... Mme Hérald de Pages (Comtesse de Vernède de Corneillan), à Paris.
- 16 février 1856... Charles Jalabert, O. ✱, peintre, à Paris.
- 21 juin 1856..... Jules Pagézy, O. ✱, à Montpellier.
- Albert, médecin-inspecteur des eaux d'Ax, à Saint-Christoly (Médoc).
- Ed. de Barthélemy, secrétaire du Conseil du Sceau, à Paris.
- 23 janvier 1858..... Martel, ✱, médecin en chef des hospices, au Puy.
- 20 février 1858..... Cros-Mayrevieille, homme de lettres, à Carcassonne.
- 1^{er} mai 1858..... Hipp. Minier, homme de lettres, à Bordeaux.
- 12 novembre 1859.. Aragon, ✱, président de chambre à la Cour de Montpellier.
- 24 janvier 1860..... Gabriel Azaïs, secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
- 31 mars 1860 Guillaume Guizot, homme de lettres, à Paris.
- 9 juin 1860 Jules de Séranon, avocat à Aix (B.-du-Rhône).
- 4 août 1860..... L'abbé J. Corblet, directeur de la *Revue de l'art chrétien*, à Amiens.
- 16 mars 1861..... Armand de Flaux ✱, homme de lettres, à Paris.
- 13 avril 1861..... J. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
- 13 avril 1864..... Marius Chaumelin, homme de lettres, à Marseille.

- 15 février 1862,.... Michel Nicolas ✱, professeur à la Faculté de théologie de Montauban.
- 25 avril 1863..... Giraud-Teulon, docteur-médecin, à Paris.
- 23 mai 1863..... Louis Chalmeton, homme de lettres à Clermont-Ferrand.
- 20 juin 1863..... P. Lenthéric, professeur à l'école régimentaire de génie, à Montpellier.
- Paul Gervais ✱, membre de l'Institut, professeur au Museum, à Paris.
- 20 juin 1863..... E. Connelly, conseiller à la Cour de cassation.
- 21 novembre 1863.. Pompée, directeur de l'école prof. d'Ivry (Seine).
- 16 janvier 1864..... L'abbé Th. Blanc, curé, à Domazan (Gard).
- Alexis Muston, pasteur, à Bourdeaux (Drôme).
- 21 mai 1864..... Jos. Roumanille, ✱, libraire, à Avignon.
- 11 février 1863..... Eug. Arnaud, pasteur, à Crest (Drôme).
- L.-Ch. Jeannel, ✱, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier.
- Ch. Revillout, professeur de littérature française à la faculté des lettres de Montpellier.
- 11 mars 1865..... Maillet, profess. de philos. au Lycée, à Marseille.
- 3 juin 1865..... Marius Topin, receveur de l'enregistrement, à Paris.
- 1^{er} juillet 1865..... A. Houzé, homme de lettres, à Paris.
- 2 décembre 1865.. Grasset ✱, président de chambre à la Cour de Montpellier.
- 30 décembre 1865... Ludovic de Vauzelles ✱, conseiller honoraire à la Cour d'Orléans.
- 19 mai 1866..... Adolphe Cazalet, insp. de l'Instr. primaire, à Alais.
- Fr. Mistral ✱, homme de lettres, à Maillane.
- 1^{er} juin 1867..... Daniel Grasset, proviseur du Lycée, à Alger.
- 10 août 1867..... L'abbé Coulomb, missionnaire apostolique, à Uzès.
- 28 mars 1868..... Alexis Giraud-Teulon fils, avocat, à Genève.
- J. Benoit ✱, prof. à la Fac. de Méd., à Montpellier.
- 2 janvier 1869..... Ach. Millen, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
- Jacq. Malinowski, professeur au Lycée, à Cahors.
- Baron G. de Flotte, homme de lettres, à Marseille.
- 13 mars 1869..... L. Roumieux, consul d'Espagne, à Beaucaire.
- 3 juillet 1869..... Cyp. Robbe, cap. en retraite, à Anduze.
- 31 juillet 1869..... Fr. Vidal, pasteur, à Bergerac.
- Pascal Jourdan, garde-mines, à Guéret.
- 26 février 1870..... Frédéric Béchard, homme de lettres, à Paris.
- 9 avril 1870..... Barafort, prés. de Chambre à la Cour de Lyon.
- Albin de Montvaillant, à Anduze.
- 18 juin 1870..... Paul de Rouville ✱, professeur à la Faculté de sciences, à Montpellier.

- 30 juillet 1870..... V. Auphan, ✱, docteur-médecin, à Alais.
15 avril 1871..... P. Cazalis de Fondouce; ing.-civil, à Montpellier.
5 août 1871..... J. Ollier de Marichard, à Vallon (Ardèche).
20 avril 1872..... L'abbé A. Fabre, prof. au petit-séminaire de Paris.
18 janvier 1873..... De Combettes-Labourélie, au château de Labourélie, par Gaillac.
10 mai 1873..... Lionel d'Albiousse, juge au Tribunal d'Uzès.
8 nov. 1873..... Paul Félix, à Alais.
19 déc. 1874..... J.-B. Goux, homme de lettres, à Agen.
5 déc. 1874..... L'abbé J.-J. Fuzet, secr. de l'Université libre, à Lille.
27 février 1873..... Baron Edm. de Rivières, au chât. de Rivières, par Gaillac.
15 mars 1873..... Félix Ducoin, anc. magistrat, à Marseille.
22 mai 1873..... Vict. Laval, méd. aide-major de 1^{re} classe au 3^e de ligne, à Nîmes.
51 juillet 1875..... G. Bourdel, prof. agrégé à la Fac. de médcc., à Montpellier.
18 déc. 1875..... L. Bruguier-Roure, m. de la Soc. fr. d'Archéol., au Pont-Saint-Esprit.
6 mai 1876..... L'abbé Suchet, à Besançon.
3 juin 1876..... Lombard-Dumas, à Sommière.
1^{er} juillet 1876 De Bertuc-Pérussis, à Aix.
29 juillet 1876..... Alfred Léger, ingénieur civil, à Lyon.
I. Gilles, à Marseille.
4 novembre 1876... L'abbé G. de Rafédis de Droles, à Bagnols-s.-C.
16 décembre 1876... Benoit, juge, à Marvejols.
-

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DU GARD

MÉMOIRES.

PREMIÈRE SÉRIE (XVIII^e SIÈCLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nismes. 1756. 1 vol. in-8° (Epuisé).

DEUXIÈME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804—1805). Broch. in-8°.

—	—	pendant l'année 1806. 1 vol. in-8° (Epuisé.)
—	—	pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.
—	—	pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

TROISIÈME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1832. 1 vol. in-8° (Epuisé).

—	—	1833-34. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1835-1836-1837. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1838-1839. 1 vol. in-8° (Epuisé.)
—	—	1840-1841. 1 vol. in-8°.
—	—	1842-1843-1844. 1 vol. in-8° (Epuisé).
—	—	1845-1846. 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°

—	—	1849-1850. 1 vol. in-8° (Epuisé.)
---	---	-----------------------------------

Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

QUATRIÈME SÉRIE (1851—1860).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1851.	1 vol. in-8°.
—	—	1852. 1 vol. in-8°.
—	—	1853. 1 vol. in-8°.
—	—	1854-1855. 1 vol. in-8°.
—	—	1856-1857. 1 vol. in-8°.
—	—	1858-1859. 1 vol. in-8°.
—	—	1860. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1860.	Broch. in-8°.

CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870)

Mémoires de l'Académie du Gard.	1861.	1 vol. in-8°.
—	—	1862. 1 vol. in-8°.
—	—	1863. 1 vol. in-8°.
—	—	1865-1864 1 vol. in-8°, avec les tables, de 1804 à 1860.
—	—	1864-65. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1866,	broch. in-8°.
Mémoires de l'Académie du Gard.	1865-66.	1 vol. in-8°.
—	—	1866-67. 1 vol. in-8°.
—	—	1867-68. 1 vol. in-8°.
—	—	1868-69. 1 vol. in-8°.
—	—	1869-70, 1 vol. in-8° avec les Tables décennales.

SIXIÈME SÉRIE (1871-1880).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1871,	1 vol. in-8°.
—	—	1872, 1 vol. in-8°.
—	—	1873, 1 vol. in-8°.
—	—	1874, 1 vol. in-8°.
—	—	1875, 1 vol. in-8°.
—	—	1876, 1 vol. in-8°.

PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 223 pages (Epuisé.)

— Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé.)

— Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.

— Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé.)

— Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé.)

— Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.

— Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.

— Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 251 pages.

— Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.

— Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.

— Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.

— Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.

— Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.

— Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.

— Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.

— Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.

— Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.

— Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 205 pages.

— Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.

— Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 235 pages.

— Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.

— Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.

— Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 195 pages.

— Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 145 pages.

— Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.

— Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.

— Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.

— Année 1873. 1 vol. in-8° de 164 pages.

— Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.

— Année 1875. 1 vol. in-8° de 198 pages.

— Année 1876. 1 vol. in-8° de 200 pages.